



CHAMBRE
DES
DEPUTES

Patrick Dumont, Raphaël Kies, Astrid Spreitzer, Maria Bozinis,
et Philippe Poirier (dir.)

Les élections législatives et européennes de 2009 au Grand-Duché de Luxembourg

Rapport élaboré pour la Chambre des Députés

Patrick Dumont, Raphaël Kies, Astrid Spreitzer, Maria Bozinis
et Philippe Poirier (dir.)

Les élections législatives et européennes de 2009 au Grand-Duché de Luxembourg

Rapport élaboré pour la Chambre des Députés

Programme Gouvernance européenne
Etudes parlementaires et politiques
Université du Luxembourg
Luxembourg, décembre 2010

Ce rapport a été réalisé pour la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Il ne reflète pas les points de vue de la Chambre des Députés et de ses membres. Toutes interprétations ou opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs.

Programme Gouvernance européenne
Etudes parlementaires et politiques
Université du Luxembourg

Campus Walferdange
Route de Diekirch / B.P. 2
L-7201 Walferdange

Luxembourg, décembre 2010

Impression : Service Central des Imprimés de l'État

L'étude et ses annexes sont disponibles sur le site de la Chambre des Députés
www.chd.lu (rubrique : La Chambre et vous -> Publications)
et le site de l'Université <http://europa.uni.lu/>

Une table des matières détaillée
et une liste des figures
se trouvent au début de chaque chapitre

Introduction	5
1 Législations, partis et campagne électorale	17
1.1 Système politique et modalités du vote	20
1.2 Une législature 2004-2009 réformatrice, contestée et européenne	37
1.3 Une campagne dominée par les questions économiques	61
2 Formation de l'opinion et candidats	81
2.1 Sources d'informations des électeurs	85
2.2 Constitution des listes et candidatures	103
3 Analyse du vote d'après les résultats	147
3.1 Résultats généraux	150
3.2 Enseignements nationaux aux législatives et aux européennes	179
3.3 Vote et structure sociodémographique des communes	214
4 Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral	225
4.1 Caractéristiques des différents électors aux législatives	230
4.2 Analyse des électors à travers les valeurs	246
4.3 Migrations électorales	297

5	Analyse du comportement politique des étrangers d'après le sondage pré & post-électoral	315
5.1	Les étrangers et l'offre politique au Luxembourg	320
5.2	Analyse des électorats à travers les valeurs	346
6	Analyse des bulletins	381
6.1	Tirage des échantillons – Méthodologie et représentativité	384
6.2	Nombre de listes sur un bulletin	390
6.3	Nombre de suffrages par bulletin	395
6.4	Nombre de candidats sur un bulletin	399
6.5	Fréquence du vote pour au moins un candidat	402
6.6	Vote principal	406
6.7	Combinaisons de partis les plus fréquentes sur un bulletin	407
6.8	Paires et triplets de candidats	413
	Conclusion	423
8	Bibliographie	427
8.1	Articles, livres, monographies	429
8.2	Documentations institutionnelles & partisans	433
9	Annexes*	441
9.1	Questionnaire destiné à l'électorat luxembourgeois	443
9.2	Questionnaire destiné à l'électorat « virtuel » étranger	458
9.3	Questionnaire destiné aux candidats aux législatives	461
9.4	Questionnaire destiné aux autres acteurs du système politique	468

* Les annexes, ainsi que toute l'étude, sont aussi disponibles sur le site de la Chambre des Députés www.chd.lu (rubrique : La Chambre et vous -> Publications) et le site de l'Université <http://europa.uni.lu/>.

Introduction

« Nous sommes devenus, en un mot, métaphysiquement démocrates ».
Marcel Gauchet, *La Religion dans la Démocratie*, 2001.

Les approches de l'étude

L'objectif principal du rapport Elections 2009 – commandité par la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg – est de comprendre le fonctionnement du système politique luxembourgeois à l'occasion des élections législatives et européennes de juin 2009.

Ce rapport fait suite à ceux qui ont été réalisés en 1999 et en 2004 sous la direction de Fernand Fehlen lors des précédents scrutins nationaux et européens¹.

L'étude de 2009, sous la direction de Philippe Poirier, met en œuvre six approches complémentaires en tenant compte notamment de la modification de la loi électorale, de la composition pour la première fois de listes distinctes aux élections européennes et législatives et de la comparaison avec les autres études électorales en Europe. Lesdites approches sont:

1. L'exploitation statistique d'un sondage électoral (pré & post électoral) en collaboration avec TNS-ILRES pour analyser les déterminants du vote, les valeurs et les comportements politiques des électrices et des électeurs ;
2. L'exploitation statistique d'un sondage en collaboration avec TNS-ILRES pour analyser notamment les valeurs des résidents étrangers au Luxembourg vis-à-vis du système politique luxembourgeois, de ses institutions et de ses partis politiques ;
3. L'étude des résultats et des comportements politiques du scrutin national notamment à travers le dépouillement d'un échantillon de 6000 bulletins.
4. L'étude des résultats et des comportements politiques du scrutin européen notamment à travers le dépouillement d'un échantillon de 3000 bulletins ;
5. L'analyse du processus du choix des candidatures et la définition du parcours social des candidats.
6. L'étude qualitative des enjeux et des challenges de l'élection depuis 2005 et des stratégies des acteurs du système politique et économique au début et pendant la campagne électorale à partir d'un questionnaire standardisé et à travers un dépouillement exhaustif de la presse nationale de langue allemande et française.

D'autres aspects notamment ceux ayant trait au volet européen (européanisation des partis politiques, programmes des partis politiques, attitudes et valeurs politiques vis-à-vis de l'Union européenne, de ses institutions et de ses politiques, etc.) sont abordés dans le cadre du projet *Providing an Infrastructure for Research on Electoral Democracy in the European Union* (PIREDEU) coordonné par l'Institut universitaire européen de Florence et pour lequel le responsable de l'étude et les chercheurs associés à celle-ci sont partenaires. Des résultats inédits et comparables seront publiés au niveau européen en 2011.

¹ Fehlen, Fernand, Piroth-Pigeron, Isabelle & Poirier Philippe, *Les élections législatives au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : Chambre des Députés du Luxembourg, 430p, 2000. Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier Philippe, *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg. Rapport élaboré pour la Chambre des Députés*. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 493p, 2005.

Les objectifs de l'étude

Les valeurs politiques

Nous nous attachons à vérifier si des cultures et des systèmes de valeurs politiques perdurent ou se transforment au Grand-duché en partant de la définition qu'elles et qu'ils sont des manières de penser, d'agir et de reconstruire des réalités de manière plus ou moins formalisées participant ainsi de la citoyenneté et du rapport d'un individu au régime politique en vigueur. Autrement dit, appris et partagés par une pluralité de personnes, une culture et un système de valeurs politiques servent, de manière objective et symbolique, à constituer des groupes d'électeurs distincts et variés, à canaliser des votes vers un parti politique particulier ou bien encore à déterminer partiellement un vote en dépit des enjeux socio-économiques ou du contexte politique national ou international du moment.

Dans les études précédentes ELECT 99, ELECT 2004 (dans lesquelles une partie de l'équipe de recherche était déjà engagée), nous avons déjà initié cette approche. Notamment nous avons repéré par exemple le déclin d'une culture dite « ouvriériste » au détriment de certaines formations politiques avec des conséquences jusque dans le comportement politique (l'importance puis la régression progressive du vote de liste ou intra-liste dans la circonscription Sud). Nous avons aussi constaté d'une part des processus de désaffiliation et de recomposition partisane et d'autre part d'importants transferts de votes entre partis. Nous avons révélé l'émergence et la confirmation de l'existence de nouveaux clivages sociopolitiques, socio-économiques, sociétaux et éthiques notamment mais pas exclusivement sur l'axe matérialiste/post matérialiste. Pour vérifier la relation entre culture politique, transformation des valeurs et comportements politiques, nous utilisons une nouvelle fois les résultats des enquêtes d'opinions de TNS-ILRES.

La socialisation politique et les déterminants du vote

Nous analysons la socialisation politique des Luxembourgeois et des résidents étrangers (ce qui est une grande première) en partant de l'idée qu'elle est un « processus continu d'apprentissage et de connaissance de l'univers politique » et nous reconstruisons les déterminants du vote aux élections législatives et européennes de juin 2009. Nous utilisons de nouveau les données statistiques des enquêtes administrées par TNS-ILRES.

Nous recourrons aussi aux enquêtes *eurobaromètres* publiées aux cours de l'année 2008 et 2009 et les données des études précédentes ELECT 1999, ELECT 2004 et REFERENDUM 2005² pour établir des comparaisons sur la longue durée. Des corrélations sont également établies entre des caractéristiques sociodémographiques, tirées du recensement de 2001, des données statistiques sur la population en 2008 et en 2009 de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg (STATEC) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) de 2009 et les résultats des partis au niveau des 116 communes du Luxembourg. Nous sommes en mesure de savoir dès lors si par exemple la socialisation d'un individu et le processus de détermination du vote s'effectuent à travers son milieu social, son cadre familial, son lieu de résidence, son sexe et les questions liées à la sexualité, son niveau d'éducation, sa situation par rapport au travail, son secteur d'activité, sa nationalité, son rapport à la religion, à l'emploi des langues, à la construction européenne et à sa construction sociale d'enjeux, etc.

² Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, *Le référendum du 10 juillet 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Rapport élaboré pour la Chambre des Députés*. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 212 p, 2007.

Nous pouvons vérifier également si sa socialisation politique et son vote sont le fruit d'un discours imposé par un certain nombre d'acteurs ou si les médias et les nouveaux instruments d'information et de participation politique (l'e-démocratie parmi d'autres) se sont substitués aux groupes de référence traditionnels que pouvaient être les Eglises, les syndicats ou les notabilités. Dans les projets ELECT 1999 et ELECT 2004, nous avons remarqué parmi d'autres choses, qu'en raison du régime électoral, le vote panaché, le système des notabilités perdurait, confirmant l'idée que la socialisation politique et le vote des Luxembourgeois restaient largement le résultat d'un discours imposé par les « professionnels de la politique », avec des scores remarquables de votes nominatifs pour certaines personnalités. Ce phénomène pouvait renforcer par ailleurs du même coup les entreprises politiques personnelles et contribuer à l'affaiblissement de la cohésion idéologique et identitaire des partis politiques.

Les acteurs politiques

Nous procédons à l'étude des forces politiques, c'est-à-dire des « forces manifestes ou diffuses qui concourent à la compétition pour le pouvoir et à sa répartition ». Trop souvent, l'analyse d'un système politique au moment des élections législatives se limite en effet au rôle des partis politiques. Or d'autres acteurs sont aussi déterminants, notamment les groupes d'intérêts, qu'ils soient une institution, qu'ils prennent la forme associative, syndicale, corporative ou ecclésiastique. Nous visons donc à définir ce que sont les partis politiques au Luxembourg et leurs relations avec les autres acteurs du régime politique luxembourgeois dans la définition de l'agenda politique des élections législatives et européennes de juin 2009.

Ainsi dans l'étude ELECT 2004, les partis politiques étaient, immédiatement après les fédérations de patronat, le mode participatif le moins soutenu par l'ensemble des personnes interrogées. Pendant toute la campagne électorale 49% des sondés leur accordaient leur confiance (ce qui était tout de même l'un des meilleurs résultats de l'Union européenne). Les sondés préféraient les « formes autres de médiation politique » (associations, initiatives citoyennes, mouvements sociaux, etc.) à l'action des partis politiques. Cependant, elles n'étaient pas soutenues de la même façon suivant la nationalité, le lieu de résidence et la position dans l'espace social. Ce processus de contestation de la monopolisation de l'activité politique par les partis doit donc être vérifié de nouveau. Plus particulièrement, nous y dressons la typologie des partis politiques, leur fonction, notamment dans le choix des candidatures, leur organisation et leur fonctionnement interne, la mise en forme de leurs identités politiques et leurs thèmes de campagne à travers leurs programmes électoraux et par un dépouillement exhaustif de la presse quotidienne et hebdomadaire luxembourgeoise de langue allemande et française à caractère politique les concernant.

Dans ELECT 2004, nous avons remarqué parmi d'autres choses que les processus de sélection entraînaient des taux de non renouvellement des candidatures très importants dans les partis qui ont un groupe parlementaire à la Chambre des Députés (54,6% en moyenne) et encore plus chez ceux qui ont exercé déjà une responsabilité gouvernementale (61,1%). Nous nous attachons donc de nouveau à réaliser une étude prosopographique des candidats. Ceci compte également du nouveau cadre législatif sur les partis politiques au Luxembourg adopté en 2007 et des niveaux de relation avec les partis politiques européens dans la définition de l'agenda politique lors du seul scrutin européen.

Vient ensuite un questionnaire sur les seuls groupes d'intérêts et les autres modes de représentation, de médiation et d'action politique pour les Luxembourgeois et les résidents étrangers. Plus précisément, nous déterminons les conditions de la mise sur l'agenda politique d'un thème de campagne par ces autres acteurs et nous dressons les modèles de mobilisation qui peuvent exister au moment d'une élection au Luxembourg: pluraliste, néo-corporatiste, protestataire, etc. Cette démarche s'intéresse par exemple aux liens structurels qui peuvent exister entre un syndicat et un parti ou bien un média et une association professionnelle. Les études du même ordre menées dans les autres États européens, notamment dans les États scandinaves, ont montré tout l'intérêt de cette problématique du fait qu'elles ont apporté des pistes de réflexion sur l'amélioration du système démocratique et le renforcement de la confiance dans les institutions démocratiques.

Les documents émis par les autres acteurs du système politique pour les années 2008 et 2009 dans la perspective des élections législatives et européennes sont donc étudiés, les principaux responsables de ces organisations sont interviewés d'après un questionnaire standardisé qui avait été particulièrement riche d'enseignements lors du projet de recherche REFERENDUM 2005. Nous utilisons aussi à ce stade les données statistiques des sondages électoraux. Nous devons souligner toutefois dès à présent la faible collaboration des autres acteurs de la société dite « civile », du moins beaucoup moins importante que dans l'enquête sur le feu Traité constitutionnel européen. C'est une déception de la part des auteurs de l'étude et nous espérons à l'avenir une meilleure participation de tous à la compréhension du fonctionnement du système politique luxembourgeois.

Les comportements politiques

Finalement nous évaluons si le panachage reste un élément central du système politique luxembourgeois, tant au niveau de la motivation des électeurs que des stratégies des hommes et des femmes politiques. Dans ELECT 2004, nous avons montré que 72% de la population électorale déclarait ne pas vouloir changer de système électoral. Si l'on considère les résultats de 2004 au niveau national et que l'on compare les voix exprimées en vote de liste et en vote nominatif depuis 1974 (l'élection pour laquelle la première enquête a été réalisée pour le compte de la Chambre des députés), on enregistrait que pour la première fois en trente ans et sept élections législatives, 1 électeur sur 2 émettait un vote nominatif (se reporter au nouveau mode de calcul que nous avons introduits pour la première fois en 2004). Au niveau national, le vote panaché entre plusieurs listes (73,5%) était supérieur de trois fois au vote panaché sur une seule liste (26,5%). Au total, en utilisant le calcul classique, le panachage inter-listes représentait 34,3% des votes exprimés ; on avait alors constaté qu'il avait presque doublé depuis 1979 ! Cette augmentation se faisait principalement au détriment du vote de liste, qui tombait de 59% à 53,4%, car la part relative du vote nominatif sur une seule liste restait sensiblement la même qu'au dernier scrutin (12,3% en 2004).

L'étude des bulletins marque la continuité avec les études précédentes, puisque c'est la huitième fois qu'il sera procédé à un échantillonnage des bulletins réels pour les élections législatives. Cette analyse permet, d'une part, d'évaluer les proximités entre les partis eux-mêmes et, d'autre part, de mesurer les performances des politiques électorales personnelles des candidats, indépendamment de leurs affiliations partisans. A ceci, nous ajouterons cette année l'analyse des bulletins aux européennes avec les mêmes problématiques de recherche.

Dans cette section, nous vérifions également, mais au moyen des sondages, la pérennité ou non d'un vote disjoint entre les élections législatives et les élections européennes que nous avons constaté dans ELECT 2004. Il sera particulièrement intéressant d'analyser si le niveau des votes disjoints a varié suite à la du nombre de candidatures aux européennes (de 12 à 6) et aux choix des principaux partis d'interdire les doubles candidatures nationales et européennes. Nous analyserons également l'usage des nouveaux instruments de participation comme le *Smartvote* et l'*Euprofiler* à partir des données du sondage.

Les sondages

Pour définir le comportement électoral au Luxembourg, nous recourons à la méthode du sondage d'opinion, c'est-à-dire une investigation sociologique destinée à recueillir des informations au sujet d'un « groupe d'individus de la population en vue d'estimer quelles sont les caractéristiques, attitudes et préférences de cette population face aux événements et aux questions d'intérêt général ». Les sondages sont administrés par TNS-ILRES, mais les concepteurs des questions sont l'équipe de recherche de l'Université du Luxembourg.

Nous reprenons le sondage électoral (pré & postélectoral) du projet ELECT 2004 dans un souci de continuité et de comparaison des données, avec un questionnaire qui est partiellement retravaillé (notamment en raison aussi des résultats du projet de recherche REFERENDUM 2005) et en étroite collaboration avec le programme de recherche européen *Providing an Infrastructure for Research on Electoral Democracy in the European Union* (PIREDEU).

Nous administrons un sondage spécifique auprès de la population étrangère résidente afin d'évaluer leurs perceptions et leurs intérêts de la vie politique au Luxembourg. Au moyen de questions similaires posées aux électrices et électeurs et aux résidents étrangers nous pouvons ainsi évaluer d'éventuels clivages entre la population électorale et l'ensemble de la population du Grand-duché. Nous subodorons toutefois que les comportements entre les deux populations seraient sensiblement les mêmes, même si ici ou là le poids des cultures politiques d'origine peut entraîner un alignement électoral plus long dans le temps.

Les questionnaires des deux sondages (pré & post électoral) pour les Luxembourgeois et les étrangers sont identiques (notamment l'attitude vis-à-vis des institutions, de la construction européenne, des questions socioéconomiques et identitaires ou encore celles concernant les intentions de votes).

Les questionnaires comportent un volet pour appréhender la motivation explicite des personnes interrogées (la perception de la politique, la situation économique, l'identification partisane) et un volet pour les situer dans un milieu social (le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de résidence, la pratique religieuse, etc.).

L'intérêt principal de notre analyse consiste à dégager, d'une part, des liens qui peuvent exister entre la trajectoire sociale d'un individu et son comportement électoral et d'autre part à évaluer si l'électeur luxembourgeois se détermine suivant un « calcul coût avantage » immédiat. Les questions sont réparties en six groupes afin de mieux répondre aux objectifs de la recherche que nous nous sommes assignés.

Une série de questions porte sur ce que l'on nomme les déterminants sociaux-démographiques du vote (le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de résidence, la pratique religieuse, etc.). En sachant par exemple que l'âge correspond moins à un cycle biologique qu'à des modes d'insertion sociale variant avec le temps. Ainsi, la « jeunesse » étant peu insérée socialement, ses choix électoraux sont plus fluctuants. Ou bien encore s'agissant du statut socio-économique, en rappelant que sa relation avec le vote se vérifie dans tous les cas, à condition de concevoir le degré d'intégration à une catégorie sociale clairement identifiée (agriculteurs, ouvriers, cadres, fonctionnaires, etc.).

Une série de questions porte sur la sécurité de l'emploi, la maîtrise des langues, les revenus et le capital culturel et l'univers idéologique. Dans ce groupe de questions seront aussi traités le rapport à l'Autre, la perception de la double nationalité, la signification de ce qu'est la citoyenneté ou bien encore l'« ancrage identitaire » et le comportement civique de l'ensemble de la population grand-ducale.

Une série de questions porte sur le problème de la mobilité électorale pour vérifier l'hypothèse de l'effacement des clivages politiques et des mécanismes d'identification partisane. Peut-on constater une remise en question des clivages politiques traditionnels au profit de nouveaux, notamment matérialistes/post matérialistes ?

Une série de questions a pour objectif de vérifier la volatilité électorale et la thèse de l'électeur raisonnable d'après laquelle un électeur est un acteur rationnel qui adapte à court et moyen terme ses intérêts à l'offre du marché politique. En d'autres termes, conscient de ses choix, le citoyen maximise ses chances de profit par un calcul.

Une série de questions porte sur des aspects plus conjoncturels de l'offre politique, du poids de la conjoncture, autrement dit le cadre de l'élection (le vote panaché, la loi sur le financement des partis politiques), la nature de l'élection (législatives et européennes) et les contingences locales, nationales et européennes associées (conjoncture économique, directives européennes, etc.). Bien que le vote soit obligatoire au Luxembourg, nous posons également des questions sur l'abstentionnisme électoral et le refus même de répondre à des questions portant sur la politique. Nous souhaitons donc donner une interprétation du vote protestataire et, peut-être du cens caché, c'est à dire le fait que des électeurs se sentent « dominés » et « dépossédés » ou se déclarent « indifférents » vis-à-vis de la politique comme nous l'avions noté dans l'étude REFERENDUM 2005.

Une série de questions a finalement pour objectif de mesurer la contrainte de l'offre. Ceci signifie l'appréciation que se font les électeurs des partis des institutions et des autres acteurs en présence, par exemple les qualités ou les compétences qu'ils leur reconnaissent, leur perception des enjeux externes au régime politique luxembourgeois et le poids de la campagne électorale et des médias, y compris les nouveaux réseaux d'information type internet dans la détermination de leurs choix.

Toutefois des différences ont été introduites entre les sondages pour mieux cibler par exemple les attentes des étrangers vis-à-vis du système politique luxembourgeois et de leur système politique d'origine et des liens qui peuvent être établis entre les deux.

Le plan de l'étude

Le chapitre 1 *Législations, partis et campagne électorale au Luxembourg* retrace d'une part les transformations du système politique luxembourgeois (avec la modification de la loi électorale, la promulgation de loi sur le financement des partis politiques et les évènements qui ont marqué la législature 2004-2009) et, d'autre part analyse les enjeux et challenges de la législature 2004-2009. Il se focalise sur la campagne électorale de septembre 2008 à juin 2009 (aussi bien à travers les sondages que par un dépouillement exhaustif de la presse quotidienne et hebdomadaire luxembourgeoise de langue allemande et française à caractère politique).

Le chapitre 2 *Formation de l'opinion et candidats aux législatives et européennes* a pour objet les conditions de la formation de l'opinion, de la représentation et de la médiation en politique au Grand-Duché. Ce chapitre informe particulièrement sur comment les citoyens forment leurs intentions de vote, les stratégies des partis tant dans le choix des candidatures que dans la mise en forme de leurs identités politiques et leurs relations avec les autres acteurs du système politique, communément appelés la « société civile ».

Le chapitre 3 *Résultats des élections législatives et européennes* introduit non seulement de nouveaux modes de calculs pour la présentation des résultats, mais établit aussi des corrélations entre des caractéristiques sociodémographiques, tirées des données du recensement de 2001, des données statistiques sur la population en 2008 et en 2009 du STATEC et de l'IGSS de 2009 et des résultats des partis au niveau des 116 communes du Luxembourg.

Les chapitre 4 et 5 *Electorats dans les sondages pré & postélectoral* visent, quant à eux, à établir le portrait sociologique des électors des partis et leurs valeurs à travers tant les classiques déterminants du vote, comme la structure par âge, par genre, par niveau d'instruction et par situation face à l'emploi que par l'échelle des valeurs « matérialistes »/ « post-matérialistes » conceptualisée par Ronald Inglehart et ses disciples. En plus de l'étude des Luxembourgeois, pour la première fois, nous analysons aussi les étrangers résidents au Luxembourg.

Le chapitre 6 *Etude des bulletins* marque la continuité avec les études précédentes sur les élections législatives et européennes, puisque c'est la huitième fois qu'il est procédé à un échantillonnage des bulletins réels pour les élections législatives. Cette analyse permet, d'une part, d'évaluer les proximités entre les partis eux-mêmes et, d'autre part, de mesurer les performances des politiques électorales personnelles des candidats, indépendamment de leurs affiliations personnelles. Nouveauté en 2009, il a été étudié également les bulletins pour les élections européennes.

Les liens avec d'autres projets européens de recherche électorale

Les politologues de l'équipe du projet de recherche ELECT 2009 participent au consortium *Providing an Infrastructure for Research on Electoral Democracy in the European Union* (PIREDEU)³:

Ce consortium, coordonné par l'Institut universitaire européen de Florence et plus particulièrement par le *Robert Schuman Centre for Advanced Studies*, est dédié à la recherche sur la citoyenneté, la participation politique et la démocratie électorale dans l'Union européenne (UE). Il fournit une base complète de données empiriques sur les électeurs, sur les candidats à l'élection au Parlement européen⁴, aux Parlements nationaux et régionaux à pouvoirs législatifs, sur la couverture médiatique des élections au Parlement européen et des autres parlements, sur les programmes des partis émis dans le cadre de ces élections, et sur les données contextuelles pertinentes à ces élections (comme les résultats des élections dans tous les pays membres de l'UE).

Le consortium et le programme de recherche sont construits sur le modèle fourni par l'étude de l'*American National Election Studies* (ANES)⁵, une infrastructure permanente conçu pour l'étude des élections américaines qui a, depuis 1948, recueilli et, depuis le milieu des années 1960, diffusé les données concernant l'opinion des électeurs et les choix électoraux effectués à toutes les présidentielles et à toutes élections à mi-parcours au Congrès.

Le consortium PIREDEU, qui réunit quatorze équipes de recherche dans l'UE contribue à la création d'un espace européen de recherche en sciences humaines et sociales en créant une base de données empiriques, par l'approfondissement des réseaux préexistants entre les chercheurs et les praticiens, et en prévoyant la sensibilisation des résultats de la recherche à une plus large communauté.

Le projet ELECT 2009 s'inscrit parfaitement dans la démarche du consortium PIREDEU.

³ Providing an Infrastructure for Research on Electoral Democracy in the European Union (PIREDEU), <http://www.piredeu.eu/>, 2009.

⁴ Dumont, Patrick, & Spreitzer, Astrid, 'Luxembourg'. In Gagatsek, Wojciech, *The 2009 Elections to the European Parliament. Country Reports*. Firenze : European University Institute, 2009.

⁵ American National Election Studies, <http://www.electionstudies.org/>, 2010.

D'une part, les résultats de l'étude s'effectueront par la publication d'un ouvrage de synthèse sur le système politique luxembourgeois dans une maison d'édition universitaire européenne destiné au grand public à laquelle s'ajouteront trois articles au minimum soumis pour édition à des revues scientifiques, l'un de langue anglaise (*Electoral studies*), l'autre de langue allemande (*Zeitschrift für Vergleichende Politikwissenschaft*), l'autre de langue française (*Revue française de science politique*) ainsi que des chapitres publiés dans des ouvrages de référence portant sur les études électorales.

D'autre part, un cycle de séminaires sera proposé à destination des élus, du personnel associatif, syndical et politique luxembourgeois à la demande de ces derniers et des autorités compétentes dans le cadre de la loi sur le financement des partis politiques votée en décembre 2007.

Les auteurs de l'étude

L'étude a été rédigée par les politologues suivants :

Philippe Poirier (1971), professeur associé de science politique, coordinateur du programme de recherche sur la Gouvernance européenne à l'Université du Luxembourg, professeur associé au Collège des Bernardins et à l'Université Sorbonne Paris IV, coprésident du Comité de recherche politique & religion de l'Association internationale de science politique, délégué général de la Fondation européenne des sciences politiques, membre du directoire du Consortium international des études législatives de langue française, délégué général de l'Association de science politique du Luxembourg.

Patrick Dumont (1971), chercheur en science politique, co-responsable du réseau international *'The Selection and Deselection of Political Elites'* (SEDEPE, www.sedepe.net), membre associé du Centre de science politique et de politique comparée (CESPOL) de l'Université Catholique de Louvain, membre du comité de rédaction de la Revue internationale de politique comparée, trésorier de l'Association de science politique du Luxembourg.

Raphael Kies (1973), docteur en science politique de l'Institut universitaire européen de Florence, chercheur en science politique, co-fondateur du E-Democracy Center de l'Université de Genève, associé au Centre d'étude et de documentation sur la démocratie directe de cette même université, membre du Réseau de Démocratie électronique et du groupe de recherche ECPR sur Internet et politique, secrétaire de l'Association de science politique du Luxembourg.

Astrid Spreitzer (1978), collaboratrice scientifique en science politique engagée sur le projet ELECT 2009, doctorante bénéficiant d'une bourse Aide à la Formation Recherche pour une recherche consacrée à *Europeanisation of national legislation: The role of the Luxembourgish Parliament*.

Maria Bozinis (1972), docteur en science politique de l'Institut universitaire européen de Florence, post-doctorante à l'Université du Luxembourg bénéficiant d'une bourse Aide à la Formation Recherche pour une recherche consacrée à *Women in Politics: a study of women's participation in the political life of Luxembourg*.

Les sondages ont été réalisés par TNS-ILRES sous la responsabilité de Charles Margue, directeur d'études, et d'Antonella Di Pasquale, statisticienne analyste. Ces derniers n'ont pas seulement assuré le bon déroulement des différents sondages et leur exploitation, mais aussi supervisé l'encodage de l'échantillon des bulletins sur support informatique.

Nous remercions particulièrement Fernand Fehlen, enseignant-chercheur en sociologie, et Isabelle Pigeron-Piroth, chercheur statisticien à l'Université du Luxembourg, pour leurs conseils et leurs soutiens tout au long de cette étude ; et cette dernière en particulier pour la réalisation des cartes (et Gilles Caspar pour l'obtention du fond de carte de communes du Grand-duché); les étudiants Senida Bibuljica, Adina Lupu, Dzenita Skrijelj & André Fedorov lors du tirage « fastidieux » des bulletins.

Nous adressons notre gratitude à la Conférence des présidents [Michel Wolter (PCS), Ben Fayot (POSL), Charles Goerens (PD), François Bausch (Les Verts)] et au Président de la Chambre des Députés, Lucien Weiler (PCS), de la législature 2004-2009 qui nous ont confié une nouvelle fois la rédaction de ce rapport. Nous le faisons de même aux sensibilités parlementaires, l'ADR et La Gauche et à leurs représentants respectifs Gast Gibéryen et André Hoffmann, aux partis et mouvements non représentés au Parlement le Parti communiste luxembourgeois (PCL) et la *Bierger Lëscht* qui tous ont été collaboratifs pour nos recherches sur ce projet en particulier et sur l'état de la démocratie en Europe et au Luxembourg en général.

Nous sommes redevables de l'écoute, de l'aide et de la disponibilité pendant les travaux de recherche du Secrétaire général de la Chambre des Députés, Claude Frieseisen et du nouveau Président du Parlement, pour la législature 2009-2014, Laurent Mosar (PCS).

Le cadre institutionnel de la recherche

Le projet ELECT 2009 est l'une des études parlementaires et politiques du Programme de recherche sur la Gouvernance européenne. Le Programme fondé en 2004, a été désigné comme domaine prioritaire de recherche au sein de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education dans l'actuel plan quadriennal de l'Université du Luxembourg (2010-2013). Le Programme dirigé par Philippe Poirier, se compose de politologues, d'historiens et de philosophes. Il adopte une approche interdisciplinaire dans son traitement des questions européennes et de politique comparée et s'articule autour de cinq axes de recherche :

1. Cohésion économique et sociale (René Leboutte)
2. Démocratie, études parlementaires, processus de décision dans l'UE (Philippe Poirier & Patrick Dumont)
3. Gouvernance comparée – l'Europe dans le monde (Jean-Paul Lehnens & Harlan Koff)
4. Analyse des politiques publiques (Robert Harmsen)
5. Les fondations philosophiques du fédéralisme (Dietmar Heidemann)

Le Programme a pour objectif de développer des projets de recherche et d'enseignement, d'accueillir et d'encadrer des chercheurs et des stagiaires tout en développant des collaborations avec d'autres centres de recherche, des fondations et des universités, dont les travaux portent sur les questions européennes et de politique comparée. Il est affilié à l'*European Consortium for Political Research*, à l'*University Association for Contemporary European Studies* et à l'*European Union Studies Association*.

En décembre 2010, le Programme se compose de 9 collaborateurs à poste structurel fixe (enseignants-chercheurs), de 9 post-doctorants, et de 20 doctorants ayant tous une bourse d'études et/ou de recherches. Ces cinq dernières années, des subventions dépassant 2,4 millions d'euros lui ont été attribuées pour financer des projets de recherche. Ceux-ci ont été en majeure partie financés par la Commission européenne, le Parlement européen, le Gouvernement du Luxembourg ainsi que par la Chambre des Députés. En outre, le Programme a déposé avec succès des demandes de recherche auprès d'institutions internationales et de la Recherche nationale tels que la Fondation européenne de la science, le Fonds national de la recherche Luxembourg, la Fondation européenne des sciences politiques ainsi qu'auprès de l'Université du Luxembourg. Tous ces projets ont été évalués par des comités externes. Le Programme accueille quatre collections scientifiques multilingues et a déjà publié plus de quinze ouvrages depuis sa création.

Le Programme a organisé la conférence bisannuelle de l'Association Internationale de Science Politique (AISP) sur le thème : « Is there a European Model of Governance ? A comparative perspective » à Luxembourg du 18 au 20 mars 2010.

Il accueille le Consortium pour la Recherche Comparative sur l'Intégration Régionale et la Cohésion Sociale (RISC). En septembre 2009, il a reçu une chaire Jean Monnet *ad personam* en histoire européenne contemporaine (René Leboutte). Le Programme a en outre hérité en mars 2008 d'un fonds bibliographique de grande ampleur provenant de la Banque européenne d'investissement.

Un Master académique en gouvernance européenne a été lancé à la rentrée de septembre 2010. Le nouveau Master bilingue (anglais/français) associe une forte composante d'enseignements en politiques publiques européennes ; un programme interdisciplinaire étendu en intégration européenne ; et des cours donnés par des praticiens habitués des processus décisionnels de l'Union européenne.

Le Programme de recherche sur la Gouvernance européenne coordonne trois autres programmes de Master avec des dominantes en histoire européenne contemporaine et philosophie : Master en Histoire Européenne Contemporaine, Master « Erasmus Mundus », en Philosophie Allemande et Française dans l'Espace Européen et Master en *Modern and Contemporary European Philosophy*.

En octobre 2010, le Programme de recherche a lancé un *Postgraduate Seminar Series* pour doctorants et post-doctorants. Le format de ces séminaires prévoit d'inviter des scientifiques renommés à un séjour de deux jours au Luxembourg, qui comprend une lecture publique ainsi qu'une discussion à « huis clos » avec des doctorants afin de discuter des problèmes et des stratégies de recherche et des questions politiques et philosophiques contemporaines.

Information :

Philippe Poirier

Université du Luxembourg
Programme de Recherche sur la Gouvernance européenne
Route de Diekirch / B.P. 2 L-7201 Walferdange
Site Internet : <http://europa.uni.lu/>
Courriel : euro@uni.lu
Téléphone : (00 352) 46 66 44 6400
Télécopie : (00 352) 46 66 44 6401

1 Législations, partis et campagne électorale

1.1 Système politique et modalités du vote 20

1.1.1	Les enjeux d'une réforme de la loi électorale.....	20
1.1.2	De la régulation financière du marché électoral au Luxembourg	24
1.1.3	Le système électoral et les Luxembourgeois.....	32

1.2 Une législature 2004-2009 réformatrice, contestée et europeanisée 37

1.2.1	2005 : Une année européenne prémisse d'un nouveau réalignement électoral général ?	37
1.2.2	2006 : Une année marquée par les restructurations et les injonctions économiques.....	48
1.2.3	Année 2007 : De l'identité aux questions de société.....	53
1.2.4	Année 2008 : des Réformes institutionnelles aux crispations éthiques.....	56

1.3 Une campagne électorale dominée par la crise économique 61

1.3.1	La mise sur agenda de la crise économique et financière.....	61
1.3.2	Thèmes de campagne choisis par les électeurs	69
1.3.3	Evènements de campagne	74

Figure 1 Part relative de la dotation dans les recettes globales des partis politiques en euros, année 2008	30
Figure 2 Budget estimé des dépenses des campagnes de 2004 et de 2009 par parti politique en euros.....	32
Figure 3 La répartition des crédits alloués après les élections législatives de juin 2009 en euros.....	32
Figure 4 Avis sur le système électoral par parti	34
Figure 5 Participation si le vote n'était pas obligatoire par parti.....	35
Figure 6 Avis sur une circonscription unique aux élections législatives	35
Figure 7 Avis sur des listes aux élections législatives et européennes distinctes par parti.....	36
Figure 8 Vote au référendum sur le Traité constitutionnel européen d'après les électeurs par parti en 2009.....	47
Figure 9 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2005	48
Figure 10 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2006	53
Figure 11 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2007	56
Figure 12 Résultat des élections sociales, collège des salariés, 2008.	57
Figure 13 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2008	60
Figure 14 Les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter	69
Figure 15 Ventilation des principaux problèmes que le Luxembourg doit affronter par parti	70
Figure 16 Les problèmes les plus importants pour les électeurs de La Gauche	70
Figure 17 Les problèmes les plus importants pour les électeurs des Verts	71
Figure 18 Les problèmes les plus importants pour les électeurs du POSL	71
Figure 19 Les problèmes les plus importants pour les électeurs du PD	72
Figure 20 Les problèmes les plus importants pour les électeurs du PCS.....	72
Figure 21 Les problèmes les plus importants pour les électeurs de l'ADR	73
Figure 22 Le parti qui parvient le mieux à solutionner le problème de l'emploi et du chômage	73
Figure 23 Les 15 premiers acteurs de la campagne électorale, 2004 & 2009	75
Figure 24 Thèmes abordés par la presse écrite pendant la législature 2005-2009	76
Figure 25 Thèmes abordés par la campagne électorale septembre 2008- juin 2009	77
Figure 28 Intensité des actions des partis politiques reprises par la presse écrite, 2008-2009	78
Figure 26 Thèmes abordés par parti politique.....	79
Figure 27 Intensité des actions des groupes d'intérêts reprises par la presse écrite, 2008-2009.....	80

1.1 Système politique et modalités du vote

1.1.1 Les enjeux d'une réforme de la loi électorale

La loi électorale du 18 février 2003, en remplacement de la loi datant du 31 juillet 1924, avait entraîné de nombreux changements lourds de conséquences sur le résultat des élections de juin 2004¹.

En premier lieu, le vote obligatoire avait été maintenu par un large consensus de l'ensemble des formations politiques au risque sinon, d'après les débats de l'époque, de réduire encore plus le niveau d'attention et d'assentiment de la population résidente vis-à-vis de la politique nationale déjà amputée par ailleurs d'une large partie des grand-ducaux n'ayant pas la citoyenneté politique luxembourgeoise. Seuls les mouvements à la « gauche de la gauche » [La Gauche, le Parti communiste luxembourgeois (PCL)] furent d'avis contraire. En second lieu, le législateur avait procédé au relèvement de la limite d'âge de 70 à 75 ans pour la participation aux élections sous prétexte de l'espérance de vie croissante de la population. Cette nouvelle disposition avait bénéficié principalement au Parti chrétien social (PCS) et dans une moindre mesure au Parti démocratique réformateur (ADR). En troisième lieu, il avait été également introduit le droit électoral actif et passif à partir de 18 ans pour les élections législatives, communales et européennes (dont les principaux gagnants furent en juin 2004 Les Verts, le PCS et dans une moindre mesure La Gauche). La généralisation de la pratique du tirage au sort en cas de parité de voix entre deux candidats avait été également étendue à toutes les élections (législatives, européennes, communales). Auparavant, le candidat le plus âgé était toujours estimé vainqueur. En quatrième lieu, il avait été inclus dans le corps de la loi l'augmentation du nombre des signatures de soutien nécessaires pour la présentation des listes de candidatures : 100 signatures lors des législatives et 250 pour les européennes, compliquant notamment la tâche des partis de la gauche radicale pour présenter des listes dans toutes les circonscriptions électorales aux nationales. En cinquième lieu, il y avait eu une simplification de l'accès au vote par correspondance ainsi que des modalités pratiques de son déroulement au nom de la « mobilité croissante de la population électorale et du nombre d'étudiants poursuivant leurs études à l'étranger » dont les bénéficiaires (du moins pour les deux plus grandes villes du Luxembourg (Luxembourg-ville et Esch) furent Les Verts, le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (POSL) et dans une moindre mesure le Parti démocratique (PD). L'électeur pouvait faire sa demande d'admission au vote par correspondance jusqu'à un mois avant la date prévue pour les élections. Enfin, pour les ressortissants communautaires, le délai de résidence obligatoire pour avoir la qualité d'électeur avait été ramené de 7 à 5 ans et pour être éligible de 10 à 5 ans aux européennes, mettant fin ainsi au régime dérogatoire accordé au Luxembourg par la directive européenne 93/109/CE, avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht².

En dépit de cette vaste réforme de la loi électorale, la législature 2004-2009 a été marquée par une multitude de propositions de lois, de prises de position du Gouvernement et de projets de lois complémentaires et contradictoires sur ce thème, sans compter les débats sur le devenir constitutionnel des partis politiques au Luxembourg.

¹ Service Central de la Législation, *loi électorale du 18 février 2003*. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n°30, p446, 21 février 2003.

² Commission Européenne, *Directive 93/109/CE du Conseil, du 6 décembre 1993, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants*. http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31993L0109&model=guichett, 6 décembre 1993.

C'est dans ce contexte d'effervescence législative que le Conseil d'Etat se pencha sur l'ensemble du dernier projet de loi introduit par le Gouvernement en mars 2008³, qui pour l'essentiel servira de loi électorale pour les scrutins de juin 2009, en usant de termes pour le moins « cinglants »⁴ :

« Le Conseil d'Etat était d'avis que la matière électorale, en tant qu'elle aménage le fondement de notre système étatique – les élections – doit bénéficier de stabilité et de constance. La nécessité de procéder à des adaptations régulières dans une matière aussi sensible est indicatrice de certaines insuffisances du texte initial, tout autant que du caractère erratique des modifications qu'il a subies. Or, aucun des changements intervenus n'a modifié substantiellement la loi initiale, et le projet de texte sous examen ne fait pas exception à ce constat. Les interventions répétées donnent forcément l'impression de procéder de l'improvisation et de ne pas suivre un plan d'ensemble bien ordonné. Le désintérêt de la population pour les élections tel qu'il est documenté par le pourcentage des électeurs participant au vote ne diminuera pas si le corps électoral gagne l'impression que les pouvoirs publics considèrent la matière électorale comme étant un chantier ouvert à tous les vents. Une population vieillissante vit sur ses habitudes ; les changements répétés de la loi électorale risquent de provoquer auprès de nos concitoyens plus âgés des hésitations à se rendre au bureau électoral où ils seront confrontés à l'application de règles en continuel changement dont ils ne maîtrisent plus le contenu ».

Le projet de loi commenté ainsi par la Haute corporation avait pour objet de modifier et de compléter la loi électorale de 2003 ainsi que d'adapter l'article 35 de la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national. Son toilettage était présenté par le Gouvernement comme une opération essentiellement technique. En réalité, le projet de loi se proposait de modifier 85 articles, d'en abroger 2 et d'y ajouter 3 nouveaux⁵. Il voulait également tenir compte de trois propositions de lois émanant à la fois des rangs de la majorité et de l'opposition parlementaire de la législature 2004-2009 :

- La proposition de loi de Lydie Err et de Ben Fayot (POSL), concernant notamment la prolongation du délai d'inscription des étrangers sur les listes électorales et la diminution de la durée de résidence pour les non-Luxembourgeois de cinq à deux ans ;
- La proposition de loi d'Anne Brasseur (PD) introduisant la simplification de la procédure d'envoi des convocations pour le vote relatif à un référendum au niveau national ;
- La proposition de Paul-Henri Meyers (PCS) visant à réduire à six le nombre des candidats pour les listes à présenter pour les européennes et à donner deux suffrages préférentiels à l'électeur à ce scrutin.

La première modification du projet gouvernemental avait donc trait aux nouvelles dispositions relatives au délai d'inscription des ressortissants communautaires sur les listes électorales. D'après la loi électorale de 2003, les listes électorales pour les européennes étaient clôturées 14 mois avant le déroulement du scrutin. Le Gouvernement proposa de prolonger le délai d'inscription jusqu'à environ 3 mois avant l'élection, de sorte à

³ Service Information et Presse, Conseil de Gouvernement, *Résumé des travaux du 29 février 2008, Projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003; Projet de loi portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2008/02-fevrier/29-conseil/index.html#07, 29 février 2008.

⁴ Conseil d'Etat, 1) *Projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003*. 2) *Proposition de loi portant modification de 1) l'article 51(7) de la Constitution 2) la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national 3) la loi électorale du 18 février 2003*. 3) *Proposition de loi modifiant l'article 35 de la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national*, <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/avis/2008/07/47976/47976.pdf>, 11 juillet 2008.

⁵ Chambre des Députés, *Projet de Loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003*, n°5859, Session ordinaire 2007-2008, 15 avril 2008.

prolonger les délais d'inscription actuels de 11 mois. Il reprenait également de la proposition susmentionnée des élus socialistes, qu'un ressortissant communautaire pouvait voter aux européennes seulement après un délai de 2 années de résidence au Grand-duché.

La proposition de loi des parlementaires sociaux démocrates visait également à modifier l'article 51(7) de la Constitution⁶. Il s'agissait de donner le droit pour les étrangers de participer aux référendums car, selon ses auteurs, pour certaines questions, « *il faut laisser la possibilité d'entendre la voix de l'intégralité de la population résidente, Luxembourgeois et non-Luxembourgeois confondus* » au motif par ailleurs que le référendum est « *décisionnel* » et « *non pas simplement consultatif* » rappelant à ce titre le précédent du référendum sur le Traité constitutionnel européen (TCE). Le Gouvernement salua cette initiative mais rappela également que le Conseil d'Etat avait retenu dans son avis non publié du 18 janvier 2005, « *que tant l'emplacement de l'article 51 (7) de la Constitution que son rapprochement avec les articles 52 et 53 de la Constitution plaident en faveur de la conclusion que seuls les électeurs valablement inscrits sur les listes électorales pour les élections législatives étaient juridiquement habilités à participer à un référendum organisé sur base de l'article 51 (7) de la Constitution* ». Le Gouvernement était donc disposé à suivre les élus sociaux-démocrates mais en privilégiant seulement une discussion sur la révision la Constitution et sans inclusion dans la nouvelle loi électorale.

Dans son projet, le Gouvernement faisait sienne également la proposition d'Anne Brasseur de supprimer la formalité du récépissé et de l'accusé de réception pour l'électeur. Dorénavant, un simple envoi par le collègue des bourgmestres et échevins à l'électeur par la poste serait suffisant. En revanche, il refusa la publicité dans au moins deux quotidiens à diffusion nationale de la convocation comme suggérée par la parlementaire libérale. Le Gouvernement considéra cette publicisation comme une « *formalité superflue* » au motif qu'en période électorale, les citoyens sont suffisamment avertis par les médias et les formations politiques de la tenue des élections⁷. Les listes électorales devenaient aussi un document révisable sur demande, de façon continue, à n'importe quel moment de l'année et jusqu'à deux mois avant les élections. Il était mis fin à la compétence du juge de paix du canton au profit du tribunal administratif seul compétent en vue de connaître des recours en réformation exercés contre une décision administrative unilatérale pour l'inscription sur les listes électorales, avec possibilité d'appel devant la Cour administrative.

Le Gouvernement entérinait par ailleurs la proposition de loi de Paul Henri Meyers⁸. Celle-ci avait été au préalable vivement amendée par le Conseil d'Etat au motif qu'en choisissant de modifier la loi du 25 février 1979 sans toucher à la loi électorale de 2003, la proposition de loi s'engageait dans une « *voie sans issue* » puisque en droit constitutionnel, la modification d'une loi abrogée n'est pas possible⁹.

⁶ Chambre des Députés, *Proposition de loi portant modification de 1) l'article 51 (7) de la Constitution 2) la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national 3) la loi électorale du 18 février 2003. Dépôt (Mme Lydie Err et M. Ben Fayot) et transmission à la Conférence des Présidents (16.5.2006), Session ordinaire 2005-2006, n°5575, 1er juin 2006.*

⁷ Chambre des Députés, *Proposition de loi modifiant les articles 68, 74, 75, 172, 266 et 332 de la loi électorale du 18 février 2003 telle qu'elle a été modifiée. Prise de Position du Gouvernement. Dépêche du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Session ordinaire 2006-2007, 22 juin 2007.*

⁸ Chambre des Députés, *Proposition portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Dépôt (M. Paul-Henri Meyers) et transmission à la Conférence des Présidents (14.11.2007). Déclaration de recevabilité et transmission au Conseil d'Etat et au Gouvernement, Session ordinaire 2007-2008, n°5803, 29 novembre 2007.*

⁹ Conseil d'Etat, *Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen, n°47.865, <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/avis/2008/04/47865/47865.pdf>, 8 avril 2008.*

Dans la version gouvernementale, la législation interdisant la double candidature (en 2004, 58 des candidats sur 60 des cinq partis représentés à la Chambre avaient concouru à la fois aux élections nationales et européennes) ne fut pas toutefois retenue. Dans son avis, la Haute corporation insista sur ce point que les « règles réaménagées resteront inefficaces si des candidats continuent à briguer une élection qui ne les intéresse que dans la mesure où elle leur permet de se situer par rapport à d'autres candidats, alors que le choix exprimé par les électeurs reste lettre morte ». Qui plus est, le Conseil d'Etat dans cet avis attirait l'attention sur le risque d'une élection complémentaire demeurait. Il suffisait selon lui « qu'une liste ne soit plus à même de fournir le suppléant nécessaire en vue de colmater la vacance qui s'est ouverte, pour que tout le pays soit appelé à une élection complémentaire ».

Aucune mention dans la mouture du Gouvernement PCS-POSL n'était faite non plus à la proposition de Ben Fayot datant de l'automne 2000, qui avait suggéré un mode de scrutin spécifique pour les européennes donnant plus de poids aux partis « en leur permettant de proposer un ordre d'éligibilité des candidats tout en maintenant la possibilité d'un vote nominatif préférentiel »¹⁰.

Le projet modifiant la loi électorale de 2003 introduisait également la mission d'observation des élections. Il répondait ainsi à l'engagement politique du Luxembourg, mais non contraignant, pris lors de la conférence du 29 juin 1990 à Copenhague : « Les Etats participants estiment que la présence d'observateurs, étrangers et nationaux, est de nature à améliorer le déroulement des élections dans les Etats où elles ont lieu. En conséquence, ils invitent des observateurs de tout autre Etat participant à la CSCE, ainsi que de toute institution et organisation privée compétente qui le souhaiterait, à suivre le déroulement des opérations de leurs élections nationales, dans la mesure prévue par la loi. Ils s'appliqueront également à faciliter un accès analogue pour les élections organisées à un niveau inférieur au niveau national. Ces observateurs s'engageront à ne pas s'immiscer dans les opérations électorales »¹¹.

Le Conseil d'Etat fut de nouveau particulièrement ironique sur cette modification de la loi électorale dans son avis : « Le Conseil d'Etat constate que ce qui constituait autrefois la clause de réciprocité cède le pas de plus en plus à des règles dérivées du « politiquement correct ». Puisque les élections au Grand-duché ne se déroulent pas en pleine guerre civile, ni dans un contexte de mouvements violents de contestation, ni sous l'emprise d'un régime dictatorial décidé à s'incruster au pouvoir, et qu'il n'y a eu de mémoire d'homme la moindre manipulation des résultats, une mission d'observation qui échouerait au Luxembourg ne pourrait avoir pour mission que de vérifier si nous sommes bien la démocratie que nous proclamons être »¹².

Par ailleurs, le Gouvernement suggérait également l'institutionnalisation d'un bureau centralisateur gouvernemental chargé de collecter auprès des bureaux de vote une copie de résultats électoraux (jusque là installé de manière ad hoc) pour calculer de manière officielle les résultats des élections. L'organisation du bureau centralisateur fut assurée par des fonctionnaires d'Etat désignés par le Conseil de Gouvernement sur proposition du Premier ministre. Le Conseil d'Etat y était fermement opposé en soulignant qu'« Il ne faut pas oublier qu'il y a une autre instance encore – la Chambre des députés – qui est appelée aux termes de l'article 118 de la loi électorale à se prononcer seule sur la validité des

¹⁰ Chambre des Députés, Proposition de loi 4711 de M. Ben Fayot 1) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants du Grand-duché de Luxembourg au Parlement européen ; 2) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des Députés, Session ordinaire 1999-2000, 12 octobre 2000.

¹¹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Document de Copenhague, signé à l'occasion de la conférence de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) du 29 juin 1990 sur la Dimension humaine, http://www.osce.org/documents/odihr/1990/06/13992_fr.pdf, 1^{er} septembre 2010.

¹² Conseil d'Etat, op.cit, 11 juillet 2008.

opérations électorales. Il serait donc hautement inopportun de faire intervenir, après des élections législatives, trois organes – les présidents des bureaux principaux de circonscription, le nouveau bureau centralisateur gouvernemental et la Chambre des députés nouvellement élue »¹³.

Finalement, le projet de loi prévoyait que la tenue et la mise à jour des listes électorales se feraient dorénavant soit sur papier, soit sous forme de fichiers électroniques. En revanche, le Gouvernement refusa d'introduire le vote électronique dans la mesure où selon lui aucun système actuel n'était assez performant pour répondre aux exigences spécifiques du mode de vote luxembourgeois. Il ne s'interdisait pas toutefois à l'avenir d'y recourir.

La Commission nationale de la protection des données rappela dans son avis que la faculté pour les citoyens de prendre inspection des listes électorales et d'en obtenir copie n'était pas une entorse à la loi du 2 août 2002 sur la protection des données. Elle ne considérait pas par ailleurs « *que la prospection des électeurs inscrits par les divers partis politiques, notamment pour leur adresser les programmes politiques, rentre également dans le cadre de cette finalité électorale* »¹⁴.

La nouvelle loi électorale pour les scrutins de juin 2009 fut dès lors promulguée le 19 décembre 2008. Les partis d'opposition tels que le PD et l'ADR – malgré leur préférence pour des réformes plus radicales comme la tenue d'élections séparées pour la Chambre des Députés et le Parlement européen – finalement la votèrent. Les quatre partis représentés au Parlement européen étaient par ailleurs arrivés à un consensus dans la seconde partie de l'année 2008. A la suite du PCS et des Verts, le PD avait indiqué que ses deux listes seraient complètement distinctes à l'automne 2008 et il fut rapidement suivi par le POSL. Seuls l'ADR et les partis à la gauche de la gauche ne s'engagèrent pas à présenter des listes séparées en raison des problèmes importants de « notabilité » de la majorité de leurs candidats. Incongruité supplémentaire, le règlement grand-ducal fixant la date du scrutin européen entra en vigueur avant l'adoption de la loi électorale¹⁵.

1.1.2 De la régulation financière du marché électoral au Luxembourg

La refonte de la loi électorale s'inscrivait également dans un mouvement de réflexion plus large sur le financement de la vie politique en général et de la constitutionnalisation des partis politiques au Luxembourg que le rapport ELECT 2004 avait nourri amplement. Les élections législatives et européennes de juin 2009 au Luxembourg ont été les premières qui se sont déroulées avec une loi de financement public des partis politiques en plus de ce que déjà envisageait la loi électorale de 2003 concernant le remboursement des frais de campagne et de ce que prévoyait le règlement interne de la Chambre des Députés comme

¹³ Service Central de la Législation, *Règlement grand-ducal du 12 février 2009 relatif au bureau centralisateur gouvernemental installé à l'occasion des élections législatives, européennes et communales*, A-n°25, 18 février 2009.

¹⁴ Chambre des Députés, *Projet de Loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, No 5859/2, Avis de la Commission Nationale pour la Protection des Données*, Session ordinaire 2008-2009, 15 octobre 2008.

¹⁵ Service Central de la Législation, *Règlement Grand-ducal, du 24 juin 2008 fixant au 7 juin 2009 la date des opérations électorales concernant le Parlement européen*, 7 juin 2009, 4 juillet 2008.

soutien logistique et pécuniaire aux groupes et aux sensibilités parlementaires pendant toute la durée d'une législature¹⁶.

La simultanéité des scrutins national et européen en 1979 avait généré un long débat sur le financement public de la vie politique luxembourgeoise dans le cadre des élections proprement dites ou en dehors de celles-ci¹⁷. Qui plus est, le financement public n'étant en la matière que l'un des éléments de la *dispute* sur le rôle et la fonction des partis et de leur éventuelle constitutionnalisation au cours de ces trente dernières années.

Au cours des années 80 de nombreuses questions parlementaires ont été en effet adressées au Gouvernement – surtout à l'initiative des formations alors dans l'opposition – particulièrement sur la nécessité de la personnalité juridique des partis politiques dans le cadre d'une réforme de la loi sur les associations de 1936¹⁸, sur les dons émanant des personnes morales, sur les conditions de location d'immeubles appartenant à l'Etat luxembourgeois au profit de l'un des deux partenaires de coalition. Tout au long de cette décennie, le Conseil d'Etat s'est toujours opposé à la Chambre des Députés dès lors que celle-ci a voulu modifier la loi électorale notamment pour le financement public du scrutin de 1984 et par ricochet pour soutenir financièrement, même de façon indirecte, les partis politiques. A l'époque, pour la Haute corporation, l'inscription même du terme parti dans la loi électorale risquait de « *restreindre des libertés et des droits dont ils bénéficient actuellement en tant qu'associations de fait [...] et pour ceux des Luxembourgeois qui ont fait le choix de ne pas être affiliés à un parti* »¹⁹. Au moment de la réforme de la Constitution en 1988, la Commission parlementaire en charge de celle-ci, utilisa le même argumentaire pour rejeter l'enchâssement constitutionnel des partis politiques²⁰. Legs de cette décennie jusqu'en 2007, le droit électoral luxembourgeois n'avait pas créé de lien direct entre les partis et les groupements de candidats.

¹⁶ Chambre des Députés, *Règlement de la Chambre des Députés*, Art. 16.- Pour assurer le fonctionnement des groupes politiques et techniques ainsi que des sensibilités politiques, le Bureau de la Chambre met à leur disposition les locaux et les installations nécessaires, ainsi que des crédits de fonctionnement calculés sur la base de leur représentation proportionnelle à la Chambre. Sur présentation des pièces justificatives, les groupes politiques et techniques ont encore droit au remboursement, jusqu'à un montant à déterminer par le Bureau de la Chambre, des frais relatifs à l'engagement de personnel. Dans les conditions à fixer par le Bureau de la Chambre, le remboursement des frais relatifs à l'engagement de personnel peut également être accordé par le Bureau aux sensibilités politiques, sur présentation des pièces justificatives. Le Bureau de la Chambre met à la disposition de chaque député, à sa demande, un bureau équipé, à proximité du palais de la Chambre. <http://www.chd.lu/docs/pdf/reglement.pdf>, 25 octobre 2007.

¹⁷ Frieden, Luc, « Le droit constitutionnel et les partis politiques au Parlement ». In, *Annales du Droit Luxembourgeois*, volume 1/1991, p123-153, 1992. « Le prix de la démocratie pluraliste ». In, *Annales du Droit Luxembourgeois*, volume 3/1993, p173-181, 1994.

¹⁸ Chambre des Députés, *Proposition de Loi ayant pour objet de modifier la loi du 11 mai 1936 garantissant la liberté d'association*. M. Robert Krieps (POSL), session ordinaire 1980-1981, n° 2512, 25 juin 1981. *Question n° 42 de M. Alex Bodry (POSL) concernant la réglementation du financement des partis politiques*. *Question 262 de Mme Anne Brasseur (PD) concernant la mise à disposition de locaux par l'Etat*, Session ordinaire 1980-1990, 19 avril 1989.

¹⁹ Chambre des Députés, *Rapport de la Commission spéciale J-1983-O-0047 Projet de loi portant modification de la législation régissant les élections au Parlement Européen, à la Chambre des Députés et aux conseils communaux - n°2736*. 1. *Avis du Conseil d'Etat* (8.12.1983). 2.1. *Amendements proposés par la Commission spéciale Lettre du Président de la Chambre des Députés au Président du Conseil d'Etat* (14.2.1984). 2.2. *Avis complémentaire du Conseil d'Etat* (1.3.1984). 2.3. *Rapport de la Commission spéciale*, 2 mars 1984.

²⁰ Chambre des Députés, *Commission révision constitutionnelle, Projet de Révision de l'article 26 de la Constitution*, Session ordinaire 1987 – 1988, n°3228, 1^{er} septembre 1988.

Les années 90 marquent néanmoins un certain « raidissement » des positions au sein du système politique grand-ducal. Aux accusations de corruption²¹, de mise en place de systèmes de « dépouilles ministérielles » entre les différents partis de coalition gouvernementale (les formations politiques se réservant des ministères et les émoluments qui vont avec en imitation de la I^{ère} République italienne) succèdent des propositions législatives supportant toujours plus l'idée à la fois d'une inscription constitutionnelle des partis et d'un financement public des formations politiques !

La « grande affaire » de la décennie fut l'institution d'une Commission d'enquête parlementaire suite aux déclarations du député Robert Mehlen, président de l'ADR. Ce dernier avait affirmé avoir recueilli les confidences d'un de ses collègues parlementaires concernant le versement de dons substantiels de Centrale paysanne, le plus grand syndicat agricole du Luxembourg, à des partis politiques... La Commission, présidée alors par l'actuel Vice-premier ministre, Jean Asselborn et l'ancien président du Parlement, Lucien Weiler, conclut que *« l'échafaudage de prétendues preuves devant corroborer les affirmations [du député Mehlen] aujourd'hui rétractées s'étaient écroulées de fond en comble. Ses agissements ciblés [discréditaient] publiquement l'honorabilité des mandataires politiques et [ébranlaient] les structures démocratiques. »*²².

Cette condamnation « morale » par les pairs du président du parti souverainiste, nouveau venu sur la scène politique, fut toutefois suivie rapidement d'une reconnaissance implicite de pratiques répréhensibles dans la déclaration justifiant une nouvelle coalition gouvernementale entre chrétiens sociaux et socialistes issue des élections de 1994. Le Premier ministre de l'époque, Jacques Santer, souligna en effet que la prochaine législature devrait définir *« les modalités et les conditions suivant lesquelles l'Etat pourra contribuer à assurer des moyens financiers adéquats aux partis politiques, sans toutefois mettre en cause leur indépendance vis-à-vis du pouvoir public. Il est évident que la contrepartie consistera en une transparence appropriée de la gestion des finances des partis »*. En 1994, une première question parlementaire concernant le financement des européennes fut également adressée au Gouvernement²³.

Un an avant les élections de 1999, deux propositions de loi furent soumises au Parlement : - L'une de Robert Mehlen, portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales ; - L'autre de Jean Asselborn, sur le remboursement partiel des frais des campagnes électorales. La proposition socialiste limitait l'intervention de l'Etat à une participation au coût des campagnes électorales se rapportant aux élections législatives et européennes, alors que la proposition de l'élu souverainiste dépassait largement ce cadre, en y incluant la campagne pour les élections communales et, différence plus fondamentale, elle prévoyait une participation importante de l'Etat aux frais de fonctionnement des partis en dehors des joutes électorales. Le Conseil d'Etat considéra de nouveau que le financement de la vie politique entraînait le risque pour les formations politiques *« d'être identifiées à des institutions publiques »*²⁴. Par conséquent, le Gouvernement fit adopter une loi en janvier 1999 sur le financement public des seules campagnes électorales et dont

²¹ Chambre des Députés, *Question 116 de M. Josy. Simon (PD) concernant les narco-dollars du "cartel de Cali" & Réponse de M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice, Session ordinaire 1991-1992, 26 novembre 1991.*

²² Chambre des Députés, *Commission d'enquête instituée par la décision du 1^{er} février 1994, Rapport sur les conclusions de l'enquête, Session ordinaire 1993 – 1994, n° 3892, 18 mars 1994.*

²³ Chambre des Députés, *Question 314 de MM. Jean-Pierre Koepp, Gast Gibéryen, Fernand Rau et Robert Mehlen (ADR) concernant le financement des élections européennes Réponse de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Session ordinaire 1993-1994, 5 mai 1994.*

²⁴ Conseil d'Etat, *Avis du Conseil d'Etat Proposition de loi portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales, session ordinaire 1998-1999, n°4401/1 4424/1, p2, 10 novembre 1998.*

ses principales dispositions furent incluses par la suite dans la dernière loi électorale du 18 février 2003 toujours en vigueur²⁵.

Cette première avancée ne pouvait occulter le fait que le Grand-duché dans l'Europe des 15 était le seul Etat qui n'avait pas encore de loi sur le financement public des partis. Les Verts saisirent donc la balle au bond en 2002 en estimant qu'un contrôle du statut et du fonctionnement des partis devenait inéluctable. Le parti environnementaliste souligna aussi que « *cette loi (d'exécution) devra obliger tous les partis ou groupements politiques à publier leurs comptes annuellement afin de garantir la transparence financière. En plus, les partis devront être tenus à respecter leurs propres statuts, des statuts qu'ils sont libres de choisir eux-mêmes, sous condition que ces derniers respectent les valeurs démocratiques et la Constitution...* »²⁶. On s'interrogea aussi sur les modes de financements de certaines sections de jeunesse de certains partis politiques financées éventuellement par le Ministère de la Famille²⁷.

Comme nous le mentionnions déjà dans ELECT 2004, bien que son parti ait refusé de signer l'accord informel entre formations politiques pour un plafond maximal de dépenses électorales en janvier 2004, Jean-Paul Rippinger, alors président du groupe PD, soumit avant le scrutin une proposition de loi sur les partis politiques. Elle prévoyait un financement public pour tout parti et pour tout groupe ou sensibilité parlementaire en fonction des sièges obtenus. Qui plus est, tout parti aurait eu le droit d'accepter les dons de particuliers ou de personnes morales. Les dons consentis à un parti ne pouvaient dépasser toutefois annuellement 10 000 euros, indice 100 par donateur. Les dons en liquide et les dons anonymes annuels supérieurs à 1000 euros, indice 100 n'étaient pas autorisés²⁸. Finalement, l'accord de coalition signé en août 2004 entre chrétiens démocrates et socialistes²⁹ annonçait une loi sur le financement des partis politiques, effective en décembre 2007³⁰.

Le financement officiel de la vie politique au Grand-duché (sans compter le règlement de la Chambre des Députés) s'opère depuis lors de trois manières :

- La loi électorale révisée en février 2003 prévoit un financement dans le seul cadre de la campagne des élections législatives et européennes ;
- Le règlement européen relatif au statut et au financement des partis politiques européens de 2004.
- La loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques nationaux ;

Ce corpus législatif a été opérationnel pour la première fois lors des scrutins de juin 2009.

²⁵ Service Central de la Législation, *loi du 7 janvier 1999 sur le Remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis et groupements politiques engagés dans les élections à la Chambre des Députés et au Parlement européen*, Mémorial, A-n°6, 29 janvier 2004.

²⁶ Les Verts, *Financement des Partis : Qui a peur de la transparence ? Luxembourg : Publications Déi Gréng, collection Démocratie et Institutions*, 10 octobre 2002.

²⁷ Chambre des Députés, *Réponse de Madame la Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs à la question parlementaire 2069 de M. Robert Garcia (Les Verts)*, Session ordinaire 2002-2003, 4 mars 2003.

²⁸ Chambre des Députés, *Proposition de loi relative aux partis politiques et portant modification de la loi du 12 décembre 1967 modifiée concernant l'Impôt sur le Revenu. Luxembourg : Chambre des Députés*, Session ordinaire 2003-2004, p3, 27 janvier 2004.

²⁹ Service Information et Presse, Ministère d'Etat, *Programme Gouvernemental, Questions Institutionnelles*, http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme/programme2004/programme_accord.pdf, 4 août 2004.

³⁰ Service Central de la Législation, *Loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques*. A -n° 237, 28 décembre 2007.

En premier lieu, la loi électorale de 2003 stipule qu'un « *parti politique ou groupement de candidat est une association de personnes physiques, dotée ou non de la personnalité juridique, qui concourt, dans le respect des principes fondamentaux de la démocratie, à l'expression du suffrage universel et de la volonté populaire de la manière définie dans ses statuts ou son programme...* »³¹. Lors de l'examen du projet de loi, le Conseil d'Etat abandonna sa position traditionnellement peu favorable à l'égard de l'institutionnalisation des partis en arguant cette fois-ci qu'il était fondamental d'avoir « *une définition plus générale et plus complète des partis politiques capable de les ancrer fermement dans le régime institutionnel luxembourgeois* »³² !

Concrètement, l'Etat luxembourgeois assure les frais d'affranchissement postaux d'une seule communication adressée sous forme d'imprimé aux électeurs à chaque parti ou groupement de candidats. La dotation est allouée, à condition que le parti ou le groupement présente des listes complètes de candidats dans toutes les circonscriptions aux législatives et aux européennes. Le parti doit avoir également recueilli au moins 5% des suffrages valables. Le montant de la dotation pour les élections législatives est forfaitaire (c'est aussi le cas pour les européennes) : 50 000 euros pour les partis ou groupements qui comptent 1 à 4 élus à la Chambre ; 100 000 euros pour les partis ou groupements qui comptent 5 à 7 élus au Parlement, etc. C'est la Chambre des Députés qui fixe par son règlement intérieur les montants de remboursement des frais de campagne³³.

En second lieu, en novembre 2003, un règlement européen autorisant le financement des partis politiques européens sur le budget général de l'Union européenne est entré en vigueur. Ces dépenses couvrent les frais administratifs, les frais liés au soutien technique, aux réunions, à la recherche, aux manifestations transfrontalières, aux études, à l'information et aux publications. Les crédits disponibles sont répartis chaque année entre les partis politiques au niveau européen : 15 % sont répartis en parts égales ; 85 % sont répartis entre ceux qui ont des élus au Parlement européen, proportionnellement au nombre d'élus (plus de 50% des subventions se concentrent sur le Parti populaire européen et le Parti socialiste européen)³⁴. Ce financement est distinct de celui qui est accordé aux groupes parlementaires européens du Parlement européen³⁵ et du Comité des Régions³⁶.

Chose remarquable, parmi les exigences pour bénéficier du financement européen, les partis politiques européens doivent respecter, dans leurs programmes et par leurs actions, les principes sur lesquels l'Union européenne est fondée, à savoir les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'Etat de droit. Une normalisation de la démocratie européenne s'opère donc. Les partis politiques doivent avoir également la personnalité juridique dans l'Etat membre où il a son siège ; être représenté, dans au moins un quart des Etats membres, par des

³¹ Service Central de la Législation, Titre III.- Des collèges électoraux, Chapitre IX.- Du financement des campagnes électorales Article 91. In, *Loi électorale du 18 février 2003*. Mémorial, A- n°30, p457, 21 février 2003.

³² Conseil d'Etat, op.cit, p8, 9 juillet 2002.

³³ Chambre des Députés, op.cit, Art. 165.- Conformément à l'article 93 de la loi électorale du 18 février 2003, les partis et groupements ayant satisfait aux conditions présentent, dans les deux mois qui suivent les élections à la Chambre des Députés et au Parlement européen, un rapport des dépenses électorales effectuées jusqu'à concurrence du montant de la dotation fixée à l'article 93. Des pièces y afférentes sont à produire. Le Bureau de la Chambre fixe les dotations par parti et groupement politique d'après les dispositions du même article 93. <http://www.chd.lu/docs/pdf/reglement.pdf>, 25 octobre 2007.

³⁴ Commission européenne, Eur-lex *Règlement (CE) no 2004/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen*. Luxembourg : L 297/1 Journal officiel de l'Union européenne FR, 15 novembre 2003.

³⁵ Parlement Européen, *Règlement, 15^{ème} édition : Strasbourg, Chapitre V, Groupes Politiques*, article 29 bis. Strasbourg : <http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+RULES-EP+20031020+TOC+DOC+XML+V0//FR>, octobre 2003.

³⁶ Comité des Régions, *Règlement Intérieur Article 9 - Groupes politiques et membres non inscrits, alinéa 5*, http://www.cor.eu.int/document/fr/int_reg_fr.pdf, 5 février 2004.

membres du Parlement européen ou des Parlements nationaux ou régionaux ; - avoir réuni, dans au moins un quart des Etats membres, au moins 3% des votes exprimés dans chacun de ces Etats membres lors des dernières européennes. Ces conditionnalités normatives n'ont pas été reprises dans la législation luxembourgeoise en 2007.

En troisième lieu, en octobre 2006, en reprenant les travaux de la Commission pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et le Groupe d'états contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, la Commission parlementaire des institutions et de la révision constitutionnelle s'est finalement prononcée à l'unanimité pour l'enchâssement constitutionnel des partis politiques sur proposition d'Alex Bodry, président du POSL: « *Les partis politiques concourent à la formation de la volonté populaire et à l'expression du suffrage universel. Ils expriment le pluralisme démocratique* ». Selon son rapporteur, la formulation, retenue par la suite par le Gouvernement, était plus concise que la première définition légale donnée dans la loi électorale de 1999. Dans l'exposé des motifs, le leader socialiste expliqua que la notion de « parti politique » incluait également les groupements politiques se présentant aux élections, sans que dans leur dénomination officielle soit repris le terme de parti politique. Le député socialiste rappela sans son rapport que « *...L'expérience de la loi dite « muselière » de 1937 montre d'ailleurs qu'un quelconque contrôle des partis quant à leur légalité est une opération très hasardeuse, difficilement conciliable avec certains principes fondamentaux d'un régime démocratique* »³⁷.

En mars 2007, une proposition cosignée de nouveau par le président du POSL Alex Bodry, le président de l'ADR, Robert Mehlen, le président du PD, Claude Meisch et le président du groupe parlementaire des Verts, François Bausch³⁸ est déposée sur le financement des partis politiques. Le texte de la proposition de loi faisait habilement la distinction entre le financement des partis politiques d'une part et celui des groupes parlementaires et des sensibilités politiques d'autre part. Pour pouvoir profiter d'une dotation annuelle de l'Etat un parti politique devait selon la proposition: - participer de façon active et permanente à la vie politique du pays; - présenter une liste complète dans les quatre circonscriptions électorales lors des législatives et une liste aux européennes; - avoir obtenu 2% à la fois aux législatives et aux européennes; - déposer ses statuts au greffe de la Chambre des Députés; - déclarer ses sources de financement en fournissant une liste précisant les donateurs et les dons de chaque donateur supérieur à 250 euros; - engager 10% de l'allocation étatique à la recherche, à la formation et à des études en matière politique; - veiller à ce que chaque structure centrale d'un parti politique soit obligée de tenir une comptabilité qui couvre l'ensemble de ses recettes et dépenses ainsi que sa situation patrimoniale active et passive; - veiller à ce que toute entité constituée au niveau des circonscriptions électorales, toute section locale et toute organisation sectorielle d'un parti soit tenue de présenter annuellement au parti politique dont elle relève un compte rendu de la caisse. A l'inverse donc de la législation sur les partis politiques européens, les cosignataires refusaient de suspendre ou de conditionner un éventuel financement d'un parti politique s'il contrevenait à certaines valeurs comme la Convention européenne des droits de l'Homme³⁹.

³⁷ Chambre des Députés, *Proposition de révision portant création d'un article 32bis nouveau de la Constitution* Dépôt (M. Alex Bodry, Vice-Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle) et transmission à la Conférence des Présidents le 30 janvier 2007, Session ordinaire 2006-2007, n°5673, 22 février 2007. Gouvernement du Luxembourg, *Prise de Position du Gouvernement. Dépêche de la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés*, Session ordinaire 2006-2007, n°5673/1, 31 août 2007.

³⁸ Chambre des Députés, *Proposition de loi portant réglementation du financement des partis politiques*, Dépôt : (Monsieur François Bausch en son nom propre et au nom de Monsieur Marco Schank, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Claude Meisch et Monsieur Robert Mehlen), Session ordinaire 2006-2007, n°5700, 22 mars 2007.

³⁹ Commission européenne, Eur-lex, *Règlement (CE) no 2004/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003*, op.cit, 2004 : « *Respecter, notamment dans son programme et par son action, les principes sur lesquels l'Union européenne est fondée, à savoir les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit,...* ».

La loi luxembourgeoise de 2007 sur les partis politiques issue du Gouvernement a repris les critères de représentativité dans toutes les circonscriptions pour les deux scrutins (national et européen) de la loi électorale de 2003 (et sa définition de parti) et de la proposition susmentionnée avec l'obligation de recueillir 2% des suffrages en moyenne nationale tant aux législatives qu'aux européennes. Cette dernière condition fut fortement critiquée par La Gauche et le PCL bien qu'elle leur fût destinée. Un montant forfaitaire de 100 000 euros, un montant supplémentaire de 11500 euros pour chaque point de % des suffrages supplémentaires recueilli lors des législatives et des européennes, sont dorénavant attribués à chaque parti. La dotation, ne peut toutefois excéder 75% des recettes totales du parti politique (reprenant ainsi une disposition du règlement européen). Curieusement, le financement des campagnes des candidats aux élections, ne sont pas sujet à des règles en matière de transparence, de comptabilité, de contrôle et de sanctions similaires à celles applicables aux partis politiques. Il n'existe pas par ailleurs de modèle commun aux partis pour établir leurs comptes annuels.

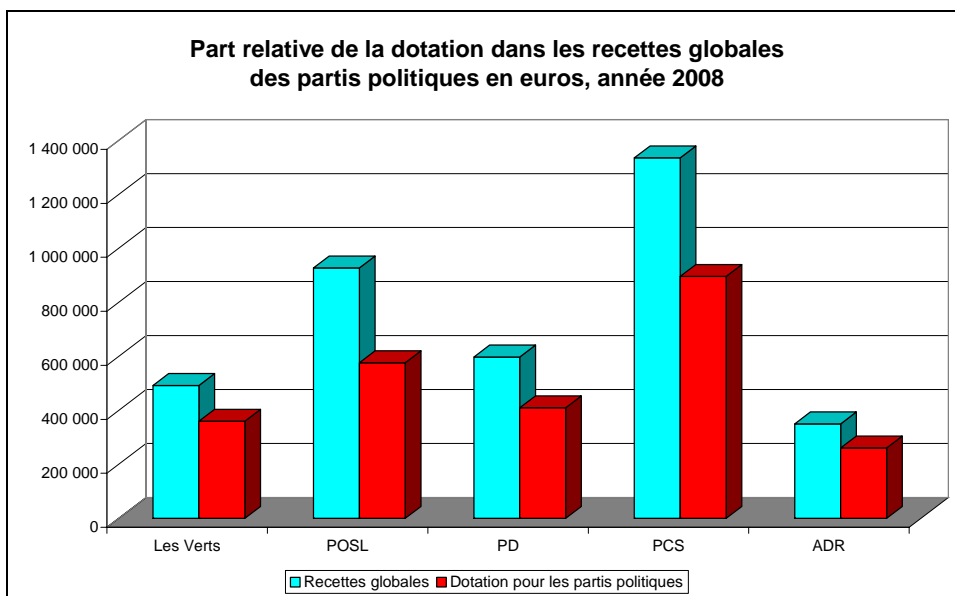


Figure 1 Part relative de la dotation dans les recettes globales des partis politiques en euros, année 2008

Pour bénéficier des subventions, la formation politique dans la loi de 2007 doit déposer auprès du Ministre d'Etat, ses statuts, une liste de ses dirigeants au niveau national, un relevé de ses donateurs et des dons. Seules les personnes physiques sont autorisées à faire des dons aux partis et à leurs « composantes ». L'interdiction des dons pour les personnes morales s'étend aussi pour les associations, groupements ou organismes ne jouissant pas de la personnalité juridique. Par composante, il faut entendre « toute entité nationale, régionale, locale ou sectorielle d'un parti politique ainsi que tout organisme contribuant à l'action de celui-ci par des activités de formation, d'études et de recherche ou de gestion du patrimoine, quelle qu'en soit la forme juridique ».

C'est justement l'un des points qui a inquiété le GRECO dans son rapport publié en juin 2008 sur le cas luxembourgeois, un an avant les élections⁴⁰ : « Il convient de savoir si le périmètre des comptes des partis politiques comprend bien l'ensemble des recettes et dépenses de leur composantes ou bien si certaines recettes non reversées à la structure centrale (dépensées localement ou bien conservées) n'ont pas à y apparaître. Si cela était

⁴⁰ Conseil de l'Europe, Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques, Direction des Monitorings, *Troisième Cycle d'Evaluation. Rapport d'Evaluation du Luxembourg sur la « Transparence du financement des partis politiques (Thème II)*. Strasbourg Adopté par le Groupe d'Etats contre la Corruption lors de sa 38ème Réunion Plénière, les 9-13 juin 2008.

le cas, la transparence globale ne serait pas assurée [...] un certain flou demeure [...] (a) quant à savoir si les comptes des partis politiques doivent sous une forme ou une autre intégrer ceux des ASBL qu'ils ont pu créer et qui juridiquement sont propriétaires le plus souvent du patrimoine immobilier des partis politiques (b) plusieurs formations politiques ont des liens très forts avec la presse luxembourgeoise, au-delà de liens idéologiques ; pour assurer une réelle transparence, il pourrait être utile de demander aux partis politiques de préciser l'existence ou non de liens juridiques ou financiers et prévoir la possibilité d'une retranscription comptable de ces liens... ».

Qui plus est, dans son premier rapport sur le financement des partis politiques – qui concerne l'exercice comptable 2008 et produit en janvier 2010 seulement –, la Cour des Comptes du Luxembourg, sur base des informations reçues des partis politiques, notamment ne pouvait pas se prononcer sur le contrôle circuits financiers des différentes composantes des formations politiques grand-ducales⁴¹.

En 2009, le remboursement partiel des coûts de campagnes électorales s'élevait à 1 624 500 € les dotations aux groupes politiques à 2 389 219,30 € et les dotations aux partis politiques à 2 503 185 €. Selon les chiffres communiqués par les formations politiques en début de campagne en 2009, le budget total du PCS avoisinait le million d'euros (+5% par rapport à 2004), celui du PD 800 000 € (-18%) et celui du POSL 750 000 € (-10%), celui de l'ADR 750 000 € (+20%) et celui des Verts 650 000 € (+40%), en tenant aussi compte des 70 000 € prévus pour fêter le vingt-cinquième anniversaire du mouvement. Les deux formations de la gauche radicale reconnaissaient avoir dépensé entre 80 000 (PCL +25%) et 125 000 euros (La Gauche + 40%)⁴². Comme en 2004, les partis politiques estimaient avoir consacré entre 10 et 15% de leur budget total de campagne aux seules élections européennes. A l'exception des Verts et du PD, aucune formation politique luxembourgeoise n'a reconnu avoir reçu une aide financière et/ou logistique des partis politiques ou des groupes parlementaires auxquels ils sont rattachés au niveau européen.

En mai 2009, le député libéral Xavier Bettel déposa une motion parlementaire pour que cesse tout activisme électoral au sein des établissements scolaires pendant la campagne préélectorale sous prétexte que différentes campagnes d'information y étaient organisées par le Gouvernement à quelques semaines des élections et ne concernaient que des projets de loi ayant été adoptés il y a plusieurs années et faisant donc objet de propagande électorale aux frais des contribuables. La motion fut présentée avec l'appui d'Eugène Berger du PD, de Félix Braz des Verts, de Gast Gibéryen de l'ADR et d'Aly Jaerling, député indépendant depuis 2006.

⁴¹ Cour des Comptes, *Rapport sur l'observation des dispositions des articles 2, alinéa 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques*, janvier 2010.

⁴² Hansen, Josée, « Au marché des idées » In, *d'Letzebuenger Land*, 30 janvier 2009.

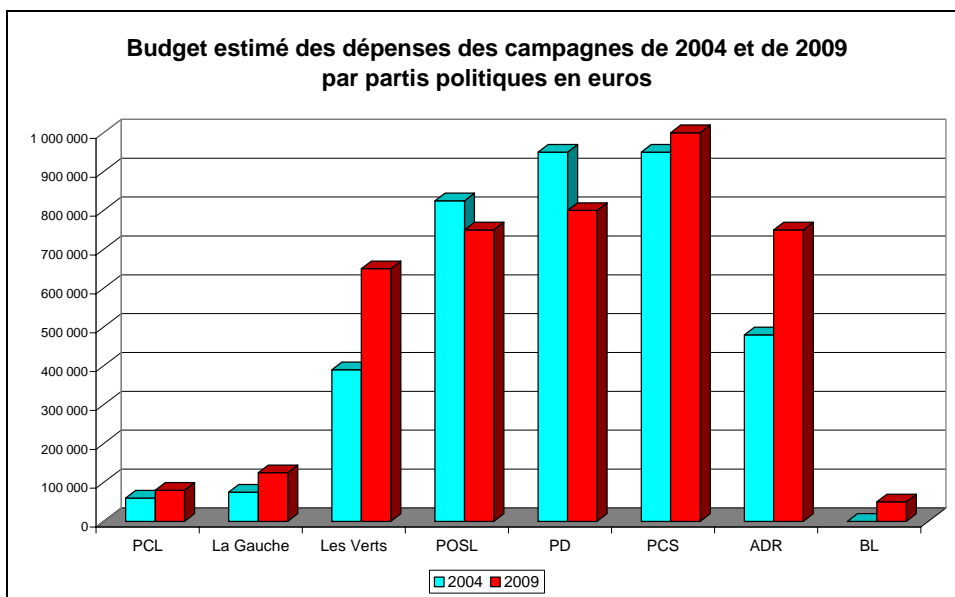


Figure 2 Budget estimé des dépenses des campagnes de 2004 et de 2009 par parti politique en euros

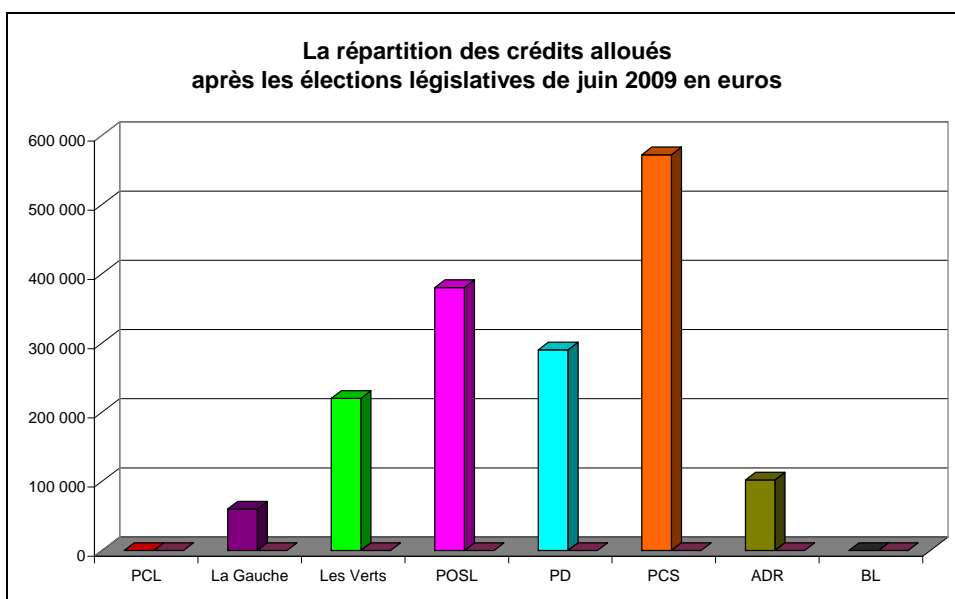


Figure 3 La répartition des crédits alloués après les élections législatives de juin 2009 en euros

1.1.3 Le système électoral et les Luxembourgeois

La démocratie ne doit pas être seulement évaluée par sa supériorité sur les autres régimes politiques quant à l'assurance des libertés et des droits fondamentaux. Le régime démocratique est aussi un marché dont les principaux acteurs, les partis politiques, doivent être considérés comme des entreprises qui chercheraient à monopoliser l'activité politique. Par provocation, l'élection est en quelque sorte un acte d'achat.

Pour ce faire le produit, en l'occurrence le parti politique, doit sans discontinuité mener des opérations de marketing, recourir à des nouvelles technologies de communication et d'interaction dont les coûts sont faramineux, quitte à remettre même l'identité et les valeurs dont il serait porteur. L'objectif n'est plus seulement de promouvoir un idéal mais

de fidéliser des clientèles électorales et d'en capter de nouvelles. En d'autres termes, outre la recherche de solutions et de compromis sur les problèmes économiques et sociaux, qui demeurent tout de même l'essentiel de l'exercice du pouvoir, le parti est aussi assujéti à la problématique de l' « électeur consommateur ».

La monopolisation de l'activité politique et la fonction entrepreneuriale des partis s'exercent notamment par la quasi sélection de l'ensemble des candidats et par conséquent pour les vainqueurs, la distribution des fonctions gouvernementales, par l'énonciation de propositions législatives susceptibles de solutionner les problèmes identifiés comme tels et exclusivement par les partis, ou bien encore par la mise en place de structures satellites susceptibles d'intervenir elles aussi dans le champ politique comme les organes de presse, les fondations et les syndicats.

Les partis au Luxembourg, pour différentes raisons que nous avons été déjà analysées dans l'étude ELECT 2004 ne sont pas parvenus à monopoliser parfaitement l'activité politique, l'entreprise partisane étant court-circuitée notamment par l'entreprise personnelle de tel ou tel candidat dans un système électoral où les votes préférentiels et inter-listes sont permis. Le financement public des partis politiques voté en 2007 ne met pas fin à cet état de fait.

De plus, la régulation financière du marché électoral au Luxembourg ne doit pas être présentée a posteriori comme une simple technique nécessaire de moralisation de la vie politique, c'est aussi un enjeu normatif pour définir ce qu'est la démocratie bien que le législateur luxembourgeois se soit bien gardé d'obliger les formations politiques pour recevoir des fonds publics de se conformer à des traités ou conventions internationales. Le mécanisme du financement public fixe pour un certain temps les familles et structures politiques qui concourent aux élections. C'est en cela qu'il demeure un aspect normatif puisque le choix de l'électeur est réduit et de surcroit le financement public « refroidit » ceux et celles qui voudraient créer de nouveaux partis. Si un parti politique est une organisation professionnelle qui opère dans un marché spécifique dont les règles sont en partie déterminées par des contraintes administratives et juridiques liées à l'extension du domaine d'intervention de l'Etat, cela doit toujours être aussi une association organisée qui rassemble des citoyens unis par une philosophie ou une idéologie commune qui a pour objectif affiché la détention et l'exercice du pouvoir.

L'existence d'un « marché » et les transformations du cadre légal du scrutin en décembre 2008 n'ont pas provoqué une contestation des modalités du système électoral en lui-même reposant sur le panachage intra et inter-listes. En juin 2009, plus de 74% des électeurs étaient en effet en faveur du maintien dudit système. Seuls les électeurs du Parti communiste luxembourgeois (PCL) et de la Bierger Lëscht (BL) étaient majoritairement contre sa conservation⁴³.

⁴³ La question était la suivante : « Etes-vous en faveur du maintien du système électoral actuel qui permet au choix le vote de liste, de voter pour des candidats uniquement sur une même liste ou pour des candidats sur plusieurs listes ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

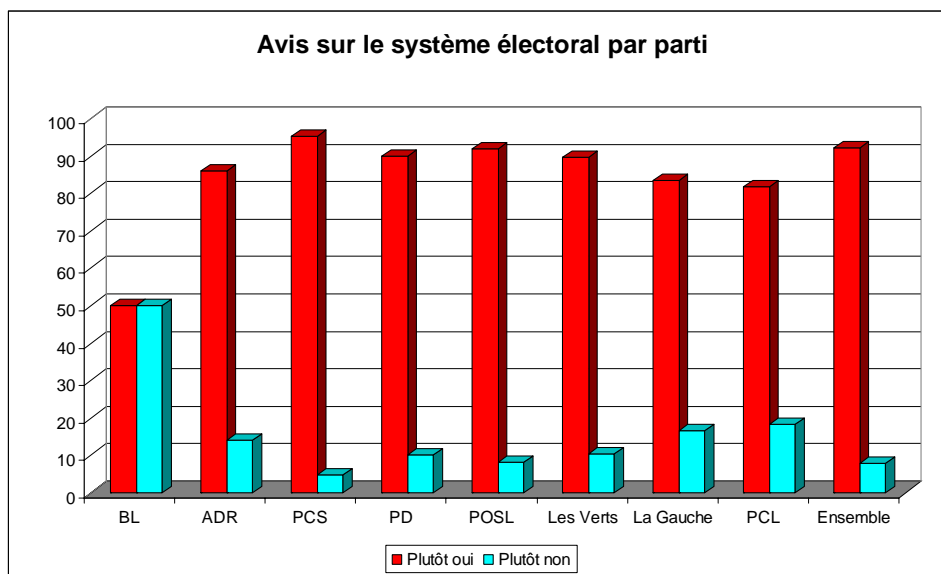


Figure 4 Avis sur le système électoral par parti

Qui plus est, la suppression du vote obligatoire n'entraînerait nullement une forte baisse de la participation électorale, du moins dans un premier temps⁴⁴. 88,2% des Luxembourgeois continueraient de se rendre aux bureaux de vote. Remarquons toutefois que la fin de l'obligation du vote handicaperait surtout les partis à la gauche de la gauche, ainsi que l'ADR et sa dissidence, BL. Suivant les partis entre 10% et 30% de leurs électeurs ne se rendraient « jamais » aux urnes si le vote n'était plus « forcé ».

D'une autre manière, des électeurs voteraient pour ces partis et listes parce qu'ils ne peuvent pas se réfugier dans l'abstention en raison d'éventuelles sanctions pécuniaires. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces électeurs sont plutôt insatisfaits à la fois de leurs conditions sociales et des mécanismes de la décision et de la représentation dans une démocratie élective et consociative comme l'est devenue le Grand-duché. En votant pour les partis qui contestent le plus le système politique tel qu'il est, ils ont peut-être l'impression ainsi d'attirer l'attention sur leurs sorts ou de protester contre le système. Nous verrons par la suite (chapitre 4), que les électeurs des ces mouvements et cartels électoraux sont aussi très déterminés par la mise sur l'agenda d'une question économique, politique et/ou sociale particulière.

⁴⁴ La question était la suivante : « Si le vote n'était plus obligatoire au Luxembourg (il l'est pour l'instant pour les personnes de moins de 75 ans), iriez-vous encore voter au Luxembourg pour les élections législatives ? : 1, Toujours, 2. Souvent, 3. Parfois, 4. Jamais, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

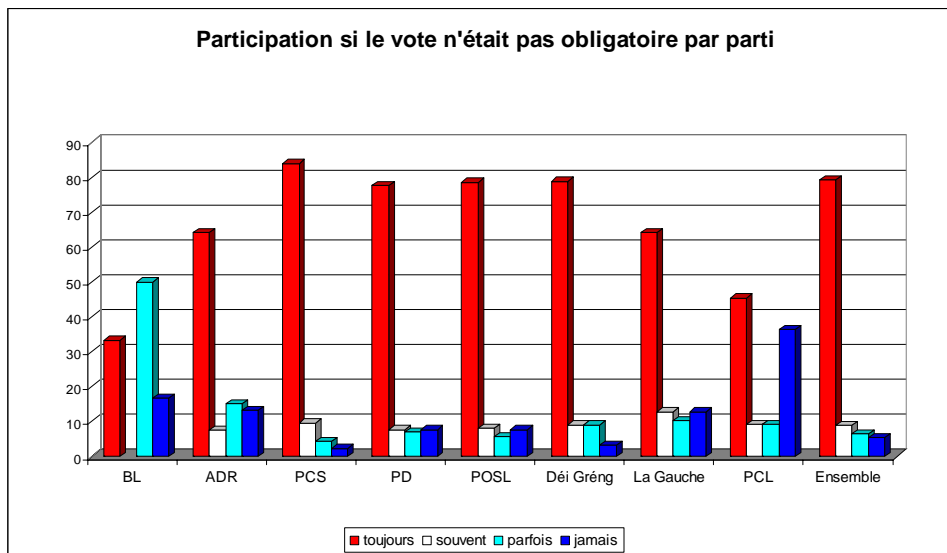


Figure 5 Participation si le vote n'était pas obligatoire par parti.

Si l'on ne souhaitait pas changer le système de vote reposant sur une distribution de votes préférentiels, en revanche une majorité des Luxembourgeois était désormais en faveur de la création d'une circonscription nationale unique pour les élections législatives. C'est une première depuis ELECT 1999. 53,3% d'entre eux étaient en faveur d'une telle modification en juin 2009. Toute proportion gardée, c'étaient les électeurs du PCS qui étaient les « moins majoritaires » pour une telle option (50,4%), alors que ceux des Verts et de La Gauche étaient les champions de cette cause (respectivement près de 60% et 80%)⁴⁵.

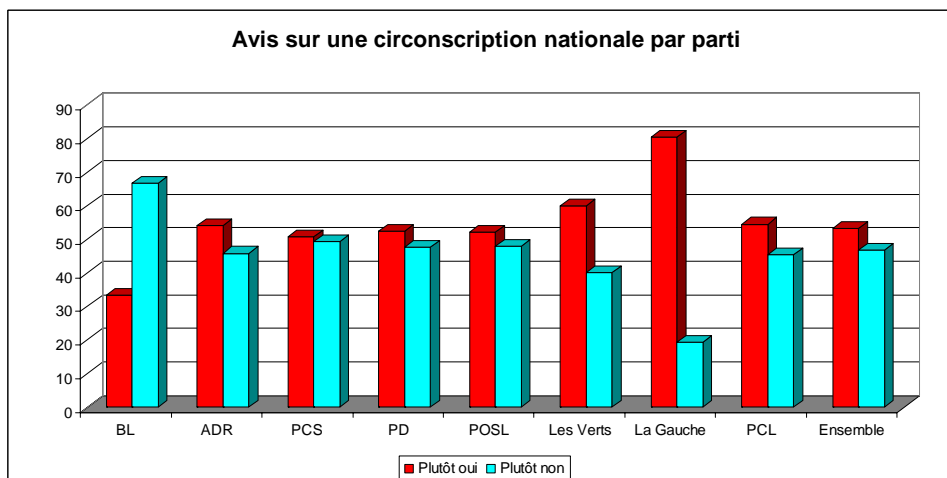


Figure 6 Avis sur une circonscription unique aux élections législatives

⁴⁵ La question était la suivante : Seriez-vous en faveur d'une circonscription nationale (au lieu des quatre circonscriptions actuelles) pour les élections législatives ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

En juin 2009, une écrasante majorité (96,3%) était également en faveur de l'instauration distincte de listes de candidats aux élections législatives et européennes comme l'avait proposé le député PCS Paul-Henri Meyers⁴⁶, quelque soit le parti (ou la liste) voté. Nous pouvons émettre l'hypothèse, quelque soit leurs votes au référendum sur le Traité constitutionnel européen ou leurs opinions sur l'état et la nature du régime politique de l'Union européenne, les Luxembourgeois sont aussi intéressés à choisir leurs élus au Parlement européen en court-circuitant quelque peu le jeu des partis politiques nationaux qui jusque là leur imposaient la double candidature, pour mesurer en quelque sorte l'influence nationale de leurs leaders respectifs.

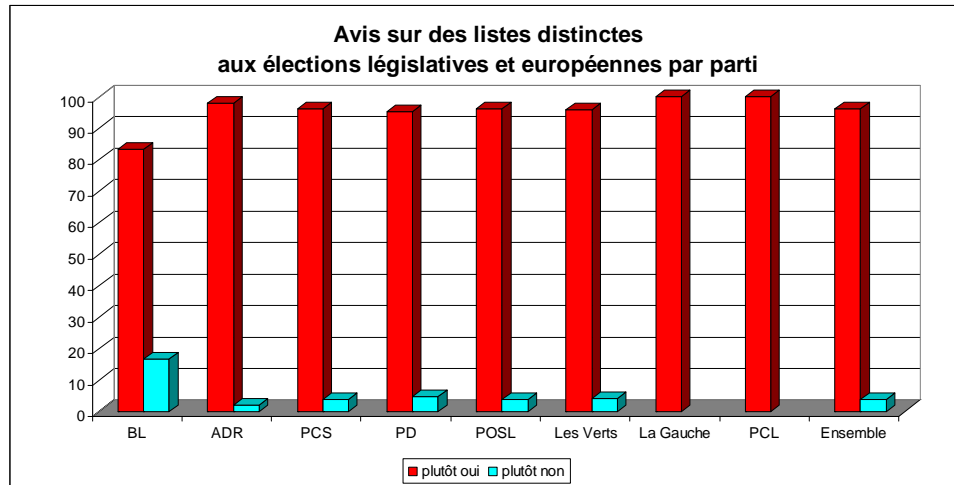


Figure 7 Avis sur des listes aux élections législatives et européennes distinctes par parti

⁴⁶ La question était la suivante : « Diriez-vous que c'est une bonne chose que les listes de candidats aux législatives soient distinctes de celles aux européennes ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

1.2 Une législature 2004-2009 réformatrice, contestée et europeanisée

1.2.1 2005 : Une année européenne prémisse d'un nouveau réaligement électoral général ?

L'année politique 2005 a été marquée par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale par une liberté de vote jamais atteinte de la part des électeurs par rapport aux consignes données par les formations politiques lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen (TCE) dont les résultats et leurs analyses ont fait l'objet d'un large rapport par la même équipe de recherche⁴⁷.

Bien que l'introduction du principe du référendum dans la Constitution (Art. 51, § 7) remonte à 1919, seuls trois référendums avaient été jusqu'alors organisés au Grand-duché depuis son indépendance. En 1919, les questions posées avaient été d'une importance cruciale à la fois pour son régime politique, son économie et sa place et son image sur la scène internationale. En 1919, les Luxembourgeois avaient été invités à répondre s'ils préféraient demeurer une monarchie constitutionnelle ou devenir un Etat républicain (80% choisirent la monarchie)⁴⁸, et/ou s'ils voulaient former une Union économique avec la France ou la Belgique [73% optèrent pour la France, mais finalement une Union belgo-luxembourgeoise économique (UEBL) se forma en 1921 après un accord entre la France et la Belgique]. En 1937, le Gouvernement provoqua un troisième scrutin référendaire et demanda aux Luxembourgeois si l'adhésion à des partis « révolutionnaires » [les mouvements nationaux socialistes et le Parti communiste luxembourgeois (PCL)] devrait être interdite et par voie de conséquence lesdites formations dissoutes. Le PCL fut notamment présenté comme une menace pour l'ordre constitutionnel grand-ducal par le Gouvernement de centre-droit alors dominé par le Parti de la Droite, le père putatif du PCS. En raison de l'opposition croissante des syndicats contre ce projet (y compris parmi ceux d'inspiration chrétienne sociale), qui considéraient cette interdiction comme un danger pesant sur la liberté d'opinion, la proposition fut rejetée avec 50,7 % des suffrages exprimés.

Dans la déclaration gouvernementale de 1999, puis lors du discours sur l'état de la Nation en 2003 du Premier ministre Jean-Claude Juncker, il avait été proposé de légiférer sur l'organisation et le recours aux référendums. Le projet de loi initial prévoyait la mise en place d'un droit d'initiative populaire dans le système législatif et la possibilité de tenir un référendum sur des projets de loi qui devaient être contestés par une partie substantielle de la population. Ces initiatives devaient toutefois se borner aux seules modifications constitutionnelles nouvellement introduites par le Gouvernement et/ou par le Parlement. Le projet de loi reçu l'approbation unanime du Parlement le 20 janvier 2005. Dans son avis, le Conseil d'Etat avait rappelé au préalable que les dispositions constitutionnelles concernant le référendum étant incluses dans la section visant l'organisation et le rôle de la Chambre des Députés, le corps électoral futur des consultations populaires nationales devait être donc identique à celui des élections nationales⁴⁹.

⁴⁷ Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, op.cit, 2007.

⁴⁸ En vertu duquel la Grande-duchesse devint Charlotte en remplacement de sa sœur Marie-Adélaïde jugée trop « compromise » avec les empires centraux déchus.

⁴⁹ Conseil d'Etat, *Projet de loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*, Luxembourg, n°46 892, Doc. 5443, 22 mars 2005.

Les règles de financement devaient également être les mêmes que lors du scrutin législatif. De fait, les ressortissants communautaires étaient exclus des référendums nationaux et des subsides publics pour les éventuels camps du « oui » et du « non » étaient réduits à la portion congrue de la stricte organisation et tenue du scrutin. Une polémique sur le financement du camp du « oui » fut d'ailleurs lancée par les partisans du « non » dans la mesure où ces derniers estimèrent que l'Etat n'avait pas joué le rôle de neutralité qui normalement lui sied.

En janvier 2005, le Grand-duché prit la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE) pour la onzième fois depuis les traités fondateurs de la CECA et de la CEE. L'opinion générale dans l' « eurocratie » était que le Luxembourg s'était précédemment acquitté de cette obligation plus qu'honorablement, en dépit de l'enjeu considérable que représentait à chaque fois une telle présidence pour un si petit pays, notamment en matière de ressources humaines. On insista aussi généralement sur les succès passés à mettre sur le compte des différents gouvernements luxembourgeois avant même que la présidence de 2005 ne débute⁵⁰ :

- En 1966, le « compromis de Luxembourg » protégeant les intérêts nationaux vitaux et réconciliant la France avec les cinq autres Etats fondateurs des CEE ;
- En 1985, la préparation de l'Acte unique européen ;
- En 1991, la préparation du traité de Maastricht, ;
- En 1997, la mise en œuvre d'une approche coordonnée des politiques nationales de l'emploi et un accord sur une méthode et une procédure à suivre pour le cinquième élargissement de l'UE.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, et son mouvement, était particulièrement en position de force tant pour la présidence que pour la campagne référendaire. D'abord, le Ministre d'Etat allait conduire une seconde présidence de l'Union, après celle de 1997, avec l'avantage considérable d'avoir été un membre du Gouvernement pendant près de 25 ans et être pour ainsi dire considéré comme la « mémoire vivante » du Conseil de l'UE. Qui plus est, la plupart de ses collègues chefs d'Etat et de Gouvernement européens l'avaient encouragé à être candidat à la succession de Romano Prodi à la présidence de la Commission. Ce dernier avait publiquement, et à plusieurs reprises, déclaré au cours de la campagne électorale de 2004 qu'il allait rester quoiqu'il arrive le Premier ministre du Luxembourg. Fort d'un score historique personnel aux élections européennes de 2004 et devenu le premier président de l' « Eurogroupe » en 2005, il pouvait se présenter alors de nouveau comme le champion de la cause luxembourgeoise au niveau de l'Union tout en étant regardé sur la scène européenne comme l'un des garants de la méthode communautaire. En outre, comme le PD, qui faisait partie de l'équipe gouvernementale de 1999 à 2004 avait contribué à la rédaction des priorités du Gouvernement pour la présidence, la force motrice de celle-ci devenait sans aucun doute Jean-Claude Juncker et son parti dans la nouvelle coalition constituée avec le POSL, ce dernier ne pouvait en l'occurrence qu'appliquer les engagements antérieurs.

La coalition PCS-PD avait déjà décidé en juin 2003 de tenir un référendum sur le TCE en dépit de réserves nombreuses au sein de l'appareil chrétien social. Le nouvel accord gouvernemental (PCS-POSL) à l'été 2004 l'avait de nouveau confirmé et il avait été décidé en novembre 2004 que la date du référendum serait le 10 Juillet 2005, seulement quelques semaines après la fin de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE⁵¹. Ainsi, en plus des énergies consacrées à la présidence de l'Union, l'administration luxembourgeoise se devait non seulement de tenir informer ses citoyens mais aussi d'organiser un référendum pour la première fois en 68 ans !

⁵⁰ Hirsch, Mario, "Luxembourg at the helm: experience, determination and self-denial". In, *Notre Europe, Studies & Research*, n°37, 2005.

⁵¹ Service Information et Presse, Ministère d'Etat, *Programme Gouvernemental, Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration*, <http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/programme/programme2004/mae/index.html>, 4 août 2004.

Même si le Conseil d'Etat avait préféré une formulation de la question qui selon lui était mieux adapté à la procédure de ratification en proposant « *Êtes-vous en faveur de l'adoption par le Grand-duché de Luxembourg du traité établissant une Constitution pour l'Europe signé à Rome le 29 Octobre 2004?* », montrant ainsi que le référendum n'était qu'une étape, la Chambre des Députés avait décidé de garder la plus simple formulation figurant dans le projet de loi : « *Êtes-vous en faveur du traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome le 29 Octobre 2004?* » (la question fut posée en Allemand, en Français, et en Luxembourgeois).

Le 28 Juin 2005, la Chambre des Députés vota la loi approuvant la ratification du traité (55 députés votèrent en faveur, les députés de l'ADR s'abstinrent). Comme la Constitution précise que les traités internationaux doivent être ratifiés par le Parlement, il avait été décidé par le Gouvernement et le Parlement que le TCE serait voté en première lecture par le Parlement, puis le référendum aurait lieu et, enfin, il y aurait un deuxième vote à la Chambre prenant en compte les résultats du référendum. Le 8 Juin 2005, une résolution avait été adoptée par le Parlement indiquant que les députés sauraient respecter le résultat du référendum et agir en conséquence lors du second vote, en dépit que celui-ci eut un caractère consultatif.

La personnalisation de la campagne était à prévoir. Dès novembre 2004, Jean-Claude Juncker, à plusieurs reprises avant et après les votes « non » des Français et des Néerlandais au TCE, annonça qu'il démissionnerait si le résultat du référendum au Luxembourg était négatif. Il entra avec « fougue » dans la campagne dans les derniers jours de juin (après avoir été omniprésent dans la presse pendant la première moitié de 2005 en tant que président du Conseil). Il participa à plus de 60 réunions publiques et débats, et comme en 2004 pour les élections nationales et européennes, son parti concentra toute sa stratégie médiatique pour assurer la victoire du « oui » par l'organisation d'un nouvel « *Juncker on Tour* ».

L'implication personnelle du Premier ministre a probablement eu un effet sur le résultat du référendum bien que le niveau du « non » au TCE, surtout après les votes français et néerlandais, ait atteint lui aussi un niveau inattendu pour le Grand-duché. Bien que le Luxembourg se soit classé premier au printemps 2005 en termes d'opinions favorables à l'UE, avec 80 % de ses habitants ayant un avis positif sur l'adhésion de leur pays à celle-ci (contre une moyenne de l'UE de 54 %) et que 72 % reconnaissaient aussi que le Grand-duché avait tiré avantage de cette appartenance (pour une moyenne de l'UE de 55 %), le ressentiment contre l'intégration européenne et les craintes quant à l'avenir économique du Grand-duché, dans une Union à 25, puis 27, voir 34 avec l'adhésion de tous les Etats de l'ex-Yougoslavie en plus de la Turquie, progressaient. En dépit d'un Produit intérieur brut (PIB) par habitant le plus élevé de l'Union et un faible niveau de chômage (légèrement au-dessus de 4% au début de 2005), la situation économique était perçue comme mauvaise par les Luxembourgeois au printemps 2005. Dans les enquêtes d'opinion réalisées de 2004 à 2005, un grand nombre considérait ainsi que le taux de chômage allait doubler en raison des menaces de délocalisations des grandes entreprises vers les états d'Europe centrale et orientale (y compris la Turquie), des pertes d'emplois dans le secteur bancaire du fait de l'harmonisation fiscale progressive au sein de l'Union et/ou des décisions concernant l'ouverture de tous les emplois du secteur public à des non-ressortissants nationaux au niveau européen. Les Luxembourgeois étaient ainsi devenus par être parmi les plus pessimistes sur l'évolution du chômage (55 % pour 42 % en moyenne dans l'Union au printemps 2005). De plus, 23 % déclaraient faire le lien entre les politiques de l'UE et l'augmentation du chômage (moyenne de l'UE : 19 %) ⁵².

⁵² Commission européenne, *Eurobaromètre 63.4, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb63/eb63_nat_lu.pdf, printemps 2005. Commission européenne, *Eurobaromètre 61.1, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb61/nat_luxembourg.pdf, printemps 2004.

Ces dernières années, la population du Luxembourg était devenue également plus préoccupée par l'arrivée de réfugiés (à partir dans les années 1990 avec la crise des Balkans) et l'immigration clandestine, et une corrélation, à tort ou à raison, fut faite dans l'esprit de nombreux habitants entre ces phénomènes et l'augmentation de la criminalité au Luxembourg et en Europe occidentale, avec l'UE comme autorité responsable de ces problèmes par sa politique d'immigration et la mise en place de l'espace Schengen. En 2004, l'élargissement de l'UE à dix nouveaux pays, et la perspective de nouveaux élargissements, fut aussi largement rejeté par la population grand-ducale : 60 % étaient contre les futurs élargissements (moyenne de l'UE : 38 %) et 78 % contre l'adhésion de la Turquie en particulier (moyenne de l'UE : 65 %), ce qui plaça le Luxembourg parmi les quatre premiers pays qui s'opposaient le plus à de nouveaux élargissements (avec l'Allemagne l'Autriche et la France). Pour bon nombre de citoyens luxembourgeois, le système national de sécurité sociale très « généreux » était potentiellement menacé par les politiques de convergence « dictées » par l'UE. Selon certains, le TCE participait aussi définitivement à la perte de la souveraineté nationale et programmait l'effacement d'une certaine identité luxembourgeoise (dont la langue nationale est devenue l'un des derniers emblèmes).

L'augmentation des sentiments eurosceptiques dans la population n'avait pas été pourtant canalisée jusqu'alors par des partis ouvertement souverainistes. Bien au contraire, tous les partis alors représentés à la Chambre des Députés avaient ratifié les traités de l'UE précédents et pendant les européennes de 2004, même la formation la plus « souverainiste », l'ADR, avait soutenu le projet de traité constitutionnel. Ce n'est qu'en avril 2005 lors de son congrès que la position des dirigeants de l'ADR fut infirmée et ceux-ci furent obligés de mener une campagne contre l'adoption du TCE (notamment en dénonçant l'adhésion probable de la Turquie à l'UE, en soulignant la perte de la souveraineté particulièrement dans le domaine de la fiscalité des entreprises et en mettant en exergue les dangers pour les « nationaux » de voir leur culture et leur identité disparaître rapidement).

Globalement, la proportion des députés appartenant à des partis qui firent campagne contre l'adoption du traité en 2005 était seulement de 8,3 %. Si l'on tient compte aussi des formations qui n'avaient pas de représentation au Parlement, la proportion de votes reçus en 2004 par des partis qui s'opposaient au traité TCE (essentiellement les partis de la gauche radicale) était à peu près de 12 % (13 % lors des élections nationales et 11 % aux européennes). Toutefois, nous avons attiré l'attention dans le rapport REFERENDUM 2005 que les législatives et européennes se déroulant simultanément, le scrutin européen ne pouvait pas servir de baromètre de satisfaction ou d'insatisfaction sur l'intégration européenne et les politiques de l'UE parmi les électeurs luxembourgeois. Qui plus est, l'état réel de l'« europhilie » était masqué par la possibilité aux poids lourds de chaque parti de se présenter devant les deux collèges d'électeurs. En conséquence, loin d'être un scrutin anodin et marqué par la discipline habituelle des électeurs vis-à-vis de leurs partis traditionnels, les citoyens luxembourgeois pouvaient exprimer leur avis sur les questions européennes pour la première fois depuis la création de la CECA.

Dès juillet 2004, un Comité pour le non fut créé au Luxembourg. Il a été principalement dirigé par des membres des partis de la gauche radicale, avec l'ancien député de La Gauche, André Hoffmann comme leader principal, auquel s'est adjoint des organisations comme ATTAC Luxembourg, les Amis du Monde diplomatique, le *Friddensinitiativ* (une organisation non Gouvernementale dédiée à la paix et qui avait suscité la manifestation de 40 000 participants contre la guerre en Irak en février 2003) et le syndicat étudiant d'inspiration socialiste, l'Union nationale des étudiant-e-s du Luxembourg (UNEL). Le Comité principalement critiquait l'absence d'une Europe sociale et de politiques consubstantielles à celle-ci dans le TCE. Il estimait nécessaire de lutter contre la « constitutionnalisation du néo-libéralisme comme doctrine officielle européenne », dénonçait l'institutionnalisation de la relation entre l'UE et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et soulignait le potentiel démantèlement du secteur public dans l'Union européenne et particulièrement au Luxembourg par une définition ambiguë des services d'intérêts généraux inscrite dans ledit traité. Le Comité pour le non invita les

opposants européens les plus connus au traité (par exemple, José Bové et Henri Emmanuelli) pour promouvoir leur cause, mais probablement dans le même temps cette européanisation et « gauchisation » de certaines questions affaiblit leur argumentaire puisqu'elles ne prenaient pas en compte suffisamment la situation économique et sociale spécifique du Grand-duché au moment référendaire. A l'inverse, d'autres partis de gauche comme le POSL (au Gouvernement) ou les Verts (dans l'opposition) firent campagne en faveur de l'adoption du traité. L'OGBL (Confédération syndicale indépendante du Luxembourg, d'inspiration socialiste) a lui aussi officiellement soutenu le traité constitutionnel, mais sans une participation active des organisations affiliées à lui, beaucoup plus réservées sur la nature et la portée réelle du TCE. A titre individuel le député vert Jean Huss ou le président de la Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaire et Employés, Luxembourg (FNCTTFEL-Landesverband), Nico Wenmacher, également membre du comité national du POSL, se prononcèrent pour le « non ».

Bien que les arguments du camp du « oui » aient varié de l'intégration européenne comme contribution essentielle à la paix à l'amélioration du fonctionnement des institutions de l'UE avec le traité, à la fin de la campagne des postures pour le moins « souverainistes » furent aussi prises pour assurer in fine la victoire du « oui ». Pour déjouer les critiques de gauche sur le traité en ce qui concerne sa faiblesse sur l'harmonisation sociale et fiscale, les représentants PCS, y compris le Premier ministre, répondirent que cette déficience était « appréciable » pour le Luxembourg et que cet état de fait assurait en réalité la pérennité du système national de sécurité sociale et cela ne mettait nullement en danger le secteur financier, le principal moteur de l'économie du Grand-duché et première source de recettes de l'Etat. Dans le camp du « oui », la victoire du « non » fut également commentée comme un danger potentiel en ce qui concerne le maintien des sièges de plusieurs institutions de l'UE au Luxembourg et comme un risque d'affaiblissement de la position du Grand-duché au niveau de l'UE en général.

Alors que le vote était obligatoire, environ 90,5 % des 220 717 personnes inscrites votèrent. La participation était donc légèrement inférieure à celle des élections nationales de 2004 (91,9%), mais les votes blancs et nuls furent beaucoup moins nombreux (3% en 2005 contre 5,6% des votes enregistrés en 2004)⁵³. 56,5% des votants se prononcèrent en faveur du TCE. Le « non » était majoritaire seulement dans neuf des 118 communes de l'époque, sept d'entre elles étant dans les communes les plus peuplées du Luxembourg (six dans les dix premières en termes de taille de la population). Elles étaient situées dans la partie sud du pays le long de la frontière française, dans les zones historiques de l'extraction du charbon et de l'industrie lourde du Luxembourg, où les partis de gauche ont toujours eu leur base électorale principale et où prédominait une culture « ouvriériste ». Deux autres communes, beaucoup plus petites votèrent contre le traité, elles accueillèrent toutes les deux des centres de réfugiés. Ensemble, ces neuf communes représentaient 7,6 % des communes du Grand-duché, mais plus de 20 % de la population.

Le meilleur score pour le « oui » (68,31%) fut enregistré à Strassen. Les corrélations entre le niveau du « oui » et les résultats des élections nationales de 2004 et européennes, en utilisant la commune comme unité d'analyse, montraient qu'il était lié positivement aux meilleurs résultats du PD, des Verts et du PCS aux législatives de 2004. Le niveau du « oui » était négativement corrélé avec les meilleurs scores du PCL, du POSL, de La Gauche et de l'ADR de 2004. Le « oui » était corrélé positivement avec les plus instruits, les indépendants, les fonctionnaires et les prix de locations de résidence les plus élevés.

En ce qui concerne la composition sociodémographique des communes, le vote en faveur du « non » augmentait dès qu'il y avait une plus grande proportion d'ouvriers dans la population active résidente de citoyenneté luxembourgeoise. C'était aussi le cas lorsqu'il y

⁵³ Europaforum.lu, *Le Luxembourg et la Constitution européenne*, <http://www.europaforum.public.lu/fr/comprendre-europe/letzebuerg/lux3/index.html>, juillet 2006. Electorat : 220.917 Total suffrages exprimés : 199 609 (90,4%) Total des votes valides : 193 715 (97,0%). Voix pour : 109 494 (56,5%). Voix contre : 84 221 (43,5%).

avait une surreprésentation des personnes les moins instruites, un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale et plus généralement suivant l'évolution de la taille de la population de la commune dans les dix dernières années (plus la croissance de la population était forte, plus le niveau du vote du « non » était élevé).

Il a été révélé aussi dans notre étude REFERENDUM 2005 que les répondants qui se sentaient proches du POSL et des Verts avaient été répartis équitablement entre les « oui » et « non ». La plupart des électeurs qui avaient pris leur décision depuis longtemps avant le référendum, avaient voté en faveur de son adoption, mais la plupart de ceux qui étaient encore hésitant quelques semaines avant avaient opté pour le « non », sauf ceux qui l'étaient dans les deux dernières semaines et qui avaient choisi finalement le « oui ».

37% des électeurs du « non » firent valoir que le TCE aurait eu des effets négatifs sur l'emploi au Luxembourg (craintes des entreprises quittant le pays et de la directive Bolkestein) et 23% déclarèrent que le Luxembourg était en mauvaise situation économique et qu'ils étaient très préoccupés par son taux de chômage. 9 % virent dans ce traité une perte de la souveraineté, environ 7% votèrent « non » pour s'opposer au Gouvernement (ou à un parti) et 5% pour provoquer la chute de J.C. Juncker. Dans le camp du « oui », 23% soulignèrent que le traité renforcerait le Luxembourg dans l'UE et sur la scène internationale, 16% estimèrent que le développement socio-économique du Grand-duché allait se poursuivre grâce à lui, 9% affirmèrent qu'ils voulaient éviter que le Premier ministre ne démissionne et 8% désirèrent par ce vote soutenir le Gouvernement (ou certains partis de la coalition).

Parmi les électeurs du « non » le traité n'allait pas ouvrir la voie à une Europe sociale (22 %) et il allait favoriser une vision libérale de l'économie jugée comme négative, pour le Luxembourg (11%). Beaucoup de « nonistes » considérèrent aussi que l'intégration européenne était allée trop loin (20%). La Turquie ne devrait pas faire partie de l'UE pour 17% d'entre eux. 13% votèrent également contre le TCE pour empêcher que de nouveaux élargissements ne soient dorénavant permis.

Dans le camp du « oui », le traité symbolisait au contraire tous les aspects positifs de l'intégration européenne. Voter « oui » c'était d'abord faire progresser l'intégration européenne (39%), maintenir la paix (28%), assurer le bien et le devenir des générations futures (18%) et garantir un bon fonctionnement des institutions de l'UE (14%). Ils virent également le traité comme une première étape pour une Europe sociale, une Union politique plus approfondie et une citoyenneté politique et sociale au niveau de l'UE réelle (respectivement, 16%, 13% et 11 % le considéraient ainsi), ainsi qu'un renforcement de l'identité européenne et de la démocratie (respectivement, 14% et 11 %).

L'étude REFERENDUM 2005 montrait toutefois que le « non » des électeurs était la convergence d'une angoisse sociale et nationale dans un climat d'insécurité économique internationalisée, couplée avec une préoccupation majeure sur le futur de l'Etat luxembourgeois tant d'un point de vue fiscal qu'en termes de pourvoyeurs d'emplois publics pour les Luxembourgeois de nationalité.

De plus, la monopolisation de l'activité politique par des partis politiques et des élus – constitutive de l'extension du régime démocratique dans les sociétés européennes – connaissait une nouvelle dégradation dans un contexte de pluralisme informatif de masse et ce au bénéfice de multiples formes d'entreprise politique, allant du leader « télécrate » aux réseaux concurrents d'« organisations politiques sans volonté électorale » type le Comité du « non ».

Le cadre référendaire était particulièrement propice à un tel phénomène puisqu'il se conjugait avec celui – bien connu en science politique – du désalignement partisan repéré dès la fin des années 80 en Europe occidentale⁵⁴. Le citoyen, au moment d'une votation,

⁵⁴ Lawson, Kay, & Merkl, Peter H., *When Parties Fail: Emerging Alternative Organizations*. Princeton: Princeton University Press, 1988.

est en effet libéré de la « contrainte » du parti par l'existence même d'un choix cornélien sur le sujet qu'il lui est proposé. Chaque individu est pour ainsi dire renvoyé à sa conscience et à son propre système de représentation de ce qu'est la Politique. Qui plus est, lors d'une consultation populaire, l'individu, bien qu'il soit imbu de sa souveraineté, est plus séduit par des nouvelles formes d'action collective que les « organisations sans volonté électorale » (forcément multiples, concurrentes, divergentes et avec des agendas politiques spécifiques comme la campagne référendaire irlandaise de 2008 le démontra de nouveau) sont mieux en mesure de proposer. Ces « organisations politiques sans volonté électorale » sont plus accessibles pour un individu car il est persuadé à tort ou à raison qu'elles sont plus proches de son quotidien alors que les traités européens seraient le « témoignage de l'exclusion de son vécu économique et social » de la Politique moderne.

In fine, l'étude REFERENDUM 2005 soulignait que le traité européen, quelle que soit sa valeur intrinsèque, n'était plus construit comme tel au moment du vote mais devenait le point de fixation d'opinions politiques (y compris sur l'Europe) qui ne trouvent pas de vecteurs au moment d'élections législatives puisque par définition pour ces dernières les partis politiques sont les maîtres de l'agenda politique.

Indépendamment du résultat du référendum au Luxembourg et de sa ratification parlementaire, la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en fut indéniablement affaiblie. Des 10 priorités officielles de départ⁵⁵, quatre d'entre-elles reçurent finalement plus d'attention que toutes les autres à mi-parcours de la présidence de l'Union européenne par le Luxembourg :

- La relance de la stratégie de Lisbonne ;
- L'examen du pacte de stabilité et de croissance ;
- La recherche d'un accord sur les perspectives financières de l'Union (2007-13) ;
- L'accélération de l'adhésion bulgare, roumaine et croate à l'Union européenne.

Compte tenu de l'état de ratification du TCE après les référendums négatifs en France et aux Pays-Bas, le Conseil en juin 2005 fut également obligé de faire une déclaration sur cette question allant jusqu'à ébranler la conviction du Gouvernement luxembourgeois de maintenir à la date prévue le référendum constitutionnel.

Concernant la stratégie de Lisbonne, c'est-à-dire de faire de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », le Conseil décida en mars la mise en place pour chaque Etat membre de « programmes nationaux de réforme ». Ils devaient répondre à leurs besoins et à leur situation spécifique sur le modèle des Plan d'action nationale pour l'emploi (PAN) de 1997 après un examen à mi-parcours des efforts consacrés par les Etats membres. Dès avril, de nombreuses critiques issues des socialistes, des écologistes et des groupes de gauche au Parlement européen accusèrent cette réforme d'être trop « *business friendly* » laissant ainsi de côté les priorités sociales et environnementales de la stratégie initiale. D'autres craignaient, particulièrement parmi les Etats contributeurs nets à l'Union (l'Autriche, les Pays-Bas et la Suède par exemple), que la Commission ne soit pas en mesure de forcer les gouvernements à des plans nationaux ambitieux d'action et encore moins d'être capable de suivre la mise en œuvre de ceux-ci en dépit du monitoring annoncé par la présidence luxembourgeoise de l'Union en raison du rôle d'arbitrage suprême laissé en la matière au Conseil européen.

En ce qui concerne le pacte de stabilité et de croissance qui avait été progressivement « dévalué » au cours des années 2000 notamment par l'incapacité persistante des deux membres éminents de la zone euro – la France et l'Allemagne – à le respecter, la majorité des analystes de la politique européenne considéra Jean-Claude Juncker comme le

⁵⁵ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Les grands dossiers de la présidence*, http://www.eu2005.lu/fr/presidence/dossiers_et_rv/grands_dossiers/index.html, 30 décembre 2004.

« président de la situation ». Il aurait été le seul à pouvoir superviser le processus de réforme du pacte non seulement par sa longévité et ses multiples chapeaux (président du Conseil, président de l'Eurogroupe, Premier ministre, ministre des Finances) mais aussi par sa volonté d'établir des liens entre les débats sur la stratégie de Lisbonne, la réforme du pacte et trouver un accord sur les perspectives financières de l'UE, choses que les autres dirigeants européens se refusaient de faire. De plus, il était jugé comme soucieux à la fois de défendre les intérêts de ses puissants voisins, qui le considéraient par ailleurs très bien, sans pour autant abandonner les principes d'un pacte auquel il avait personnellement contribué à la fin des années 90. Avant le sommet européen de mars, J.C. Juncker insista donc sur la nécessité de trouver un accord acceptable non seulement pour la France et l'Allemagne, mais aussi pour les pays exigeant la stricte application des critères et sanctions prévus dans le traité de Maastricht, comme l'Autriche, la Suède et les Pays-Bas.

Dans l'ensemble, le pacte ne fut pas affaibli – les 3 % du PIB pour les déficits et les 60 % du PIB pour la dette – continuaient d'être les pièces maîtresses du mécanisme de surveillance à la fin de la présidence luxembourgeoise. Il était aussi décidé qu'un Etat membre serait soumis à une surveillance accrue par ses pairs à travers un rapport d'évaluation de la Commission. Toutefois, le rapport de la Commission devait dorénavant prendre un certain nombre de considérations comme à moyen terme l'évolution économique et budgétaire d'un Etat membre : croissance potentielle, mise en œuvre des politiques dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, efforts d'assainissement budgétaire avec un calendrier précis, réalisation des objectifs de la politique européenne en dans les seconds et troisièmes piliers de l'Union qui peuvent avoir un effet négatif sur la croissance et la charge budgétaire d'un Etat membre, etc.

En ce qui concerne l'élargissement, suite à la décision favorable de la Commission en février à la date prévue, il fut procédé à la signature des traités d'adhésion de la Roumanie et la Bulgarie en avril à Luxembourg (même si la Commission gardait un œil vigilant sur la Bulgarie et, en particulier, sur la Roumanie, sur leurs capacités à mener à bien leurs réformes promises, notamment dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée). Le Gouvernement du Luxembourg ne goutait pas son plaisir d'avoir contribué au parachèvement de ce dossier après l'avoir défendu fortement en avril 2003 à Athènes.

En revanche, la promesse de J.C. Juncker d'initier les négociations d'adhésion avec la Croatie au cours de la présidence luxembourgeoise ne fut pas confirmée. Des doutes émanant de plusieurs capitales européennes et même du Parti populaire européen (auquel est affilié le PCS) furent alimentés par l'argumentaire de Carla del Ponte, Procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui se plaignait de l'absence de coopération réelle de la part du Gouvernement croate pour localiser et arrêter le criminel de guerre en fuite, Ante Gotovina. L'Union avait tenu la promesse de l'adhésion à tous les pays des Balkans, à condition qu'ils respectent les accords de paix signés à Dayton en 1995, qui, entre autres choses, prescrivait une pleine collaboration avec ledit Tribunal. Dans ce contexte, les états membres pour la première fois à un Sommet européen décidèrent de reporter à une date pourtant déjà fixée au préalable l'ouverture des négociations d'adhésion avec un pays candidat, citant une question de droits humains comme la raison de ce retard et ne donnant aucune nouvelle date pour le début des pourparlers.

La présidence luxembourgeoise de l'Union européenne s'acheva finalement avec deux échecs pour lesquels elle ne peut pas être toutefois blâmée mais qui ont eu en revanche de lourdes conséquences auprès de l'électorat luxembourgeois quant à la fonctionnalité de l'Union européenne et ce jusqu'aux scrutins de juin 2009 (voir le chapitre 4 de l'étude).

En premier lieu, en dépit de ses efforts incessants, le Luxembourg n'a pas réussi à trouver un consensus sur les perspectives financières de l'Union. La période de sa présidence a été marquée une nouvelle fois par un affrontement ouvert entre les pays contributeurs nets et ceux qui bénéficient de subventions européennes. Déjà à la fin de 2003, six dirigeants des Etats parmi les plus gros contributeurs nets avaient déclaré que l'UE devrait plafonner son

budget à 1 % de son revenu national brut (RNB)⁵⁶. La Commission avait rejeté l'idée, faisant valoir que l'Union ayant des objectifs ambitieux dans les domaines de la justice, des affaires intérieures, de politique et de sécurité extérieure en plus de l'agenda de Lisbonne, il lui était impossible de réaliser ceux-ci sans un niveau de dépense moyen de 1,14% du RNB au cours des sept ans à venir.

Deux facteurs principaux furent à l'origine de l'échec des négociations.

- Le premier fut que l'achèvement des négociations budgétaires coïncida avec les référendums sur le traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas. Aux Pays-Bas, l'un des thèmes de la campagne du « non » était justement que le pays contribuait trop au budget de l'UE et que l'efficacité des fonds alloués à l'Europe était plus que « douteuse ». Qui plus est, le référendum donna au Gouvernement néerlandais et à ses représentants un mandat plus ferme que jamais pour couper dans les dépenses européennes et/ou maintenir le statu quo.
- Le second, et le facteur le plus important, a été le maintien du rabais britannique obtenu par Margaret Thatcher au début des années 80. Tony Blair, face à l'un des électors les plus eurosceptiques dans l'UE et sans avoir fait ratifier le TCE, ne voulait pas se rendre à Bruxelles en juin 2005 sans faire un lien explicite entre le maintien de celui-ci et la réforme du financement de la politique agricole commune (PAC). Il fit valoir que seulement environ 5% des citoyens européens avaient été jusqu'alors les bénéficiaires d'environ 40 % du budget de l'UE (la proportion consacrée à la PAC) depuis le Traité de Rome. Le leader travailliste plaida que les financements de l'Union aillent plutôt à l'innovation, à la recherche et à la politique de l'emploi qu'à la PAC et cela bien entendu en contradiction avec le point de vue français. Ce dernier, ayant déjà perdu le référendum sur le TCE, ne voulait et ne pouvait pas céder et/ou accepter la réforme de la seule PAC à moins d'un an de l'élection présidentielle.

La Présidence du Conseil fit pourtant un certain nombre de propositions, telles que des réductions dans les contributions des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suède et dans une version finale de maintenir le rabais britannique mais obligeant en contre partie le Royaume-Uni à contribuer au fonds de cohésion consacrés aux 10 nouveaux états membres. Le tout était accompagné d'une proposition d'une déclaration appelant à une réforme de tous les aspects du budget, avec de possibles ajustements des perspectives financières 2007-2013 notamment dès juillet 2009 sur la PAC. À la fin des négociations, les nouveaux Etats membres entrés en 2004 proposèrent même de réduire les fonds dont ils avaient la garantie de recevoir à leurs adhésions, pour finalement venir à un accord. Mais, le Conseil européen de juin se termina sans accord sur les perspectives financières. Jean-Claude Juncker, profondément blessé par cette absence d'accord, déclara que « *sa foi en l'Europe avait pris un coup sérieux* ».

En second lieu, la réunion du Conseil européen des 16-17 Juin fut marquée par la déclaration officielle des chefs d'Etat et de Gouvernement sur une période de réflexion sur l'avenir du TCE qui devait normalement s'achever en 2006. C'est à la présidence autrichienne qu'il appartenait d'examiner l'état des processus de ratification d'ici la mi-2007. Le Conseil décida que le processus de ratification devait se poursuivre, que le traité n'était pas été négociable et que, au lieu d'un « plan B » pour ledit traité, la Commission proposerait un « plan D »⁵⁷ !

⁵⁶ Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, *the 2005 Luxembourg Presidency: Priorities and Strategy*, Swedish Institute for European Policy Studies, November 2005.

⁵⁷ Commission européenne, *La Commission européenne lance un Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat*, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1272&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>, 13 octobre 2005.

En tant que Président du Conseil de l'UE, Jean-Claude Juncker invita le Parlement luxembourgeois à accepter cette décision, sans explicitement suggérer que le référendum devait être reporté. La conférence des présidents des groupes parlementaires de la Chambre des Députés, décida toutefois de laisser le processus se poursuivre comme prévu et confirma que le référendum aurait bien lieu le 10 Juillet, malgré le fait que les sondages non publiés suggéraient que le « non » avait gagné du terrain et que le niveau du « oui », déjà tombé en dessous en mai en dessous de la barre des 50 % , se rapprochait dangereusement de l'état minoritaire...

Le 25 octobre 2005, la Chambre des Députés confirma son premier vote sur l'adoption du traité et en conformité avec le résultat du référendum. Ce vote fut presque unanime. 57 députés votèrent pour, un député de l'ADR vota contre et deux députés du mouvement souverainiste s'abstinrent.

Le score « mitigé » du « oui » au référendum par rapport la capacité électorale des formations politiques qui le soutenaient et une fin difficile pour la présidence luxembourgeoise de l'Union n'a pas eu pour autant d'incidences sur les municipales, premier élément d'un réalignement électoral futur en faveur des « partis de gouvernement » aux scrutins de 2009.

A l'automne 2005, contre toute attente, les résultats des élections communales montrèrent que le POSL avait fait des progrès significatifs en termes de conseillers (de 143 à 170 conseillers), par la prise de contrôle des nouveaux conseils dans le centre du pays et dans les zones électorales qui ne sont pas généralement considérées comme favorables pour les socialistes (classe moyenne de banlieue et population bien instruite, travaillant dans les services, et les anciennes zones rurales). Cette performance était inattendue pour deux raisons. Premièrement lors des précédentes élections locales de 1999, le POSL était devenu le premier parti en nombre de conseillers. Les dirigeants du parti estimèrent qu'il était presque impossible pour lui d'obtenir des sièges supplémentaires, d'autant plus que lors des dernières élections générales en 2004, le parti n'avait progressé que d'1% (de 22,3% à 23,3%), bien qu'il fut dans l'opposition depuis cinq ans. Deuxièmement, il avait été le « parti junior » de la coalition gouvernementale depuis 2004, et sa direction avait été ébranlée par la scission de son électorat lors du référendum sur le TCE (voir ci-dessus). Certains de ses leaders avaient prédit des pertes dans le sud du pays en faisant valoir que des électeurs traditionnels risquaient de se reporter vers les partis à la gauche de la gauche.

Le PCS gagna quant à lui 24 conseillers (de 126 à 150) et prit le contrôle de conseils à travers le Luxembourg, en particulier dans l'Est, les nouvelles zones urbaines. Les chrétiens démocrates, cependant, ne firent pas les gains espérés à Luxembourg-ville. Le Parti démocrate déjà sanctionné aux législatives, subit certes un léger fléchissement par des pertes de présidences de deux conseils communaux et des conseillers (de 106 à 101), en particulier dans la circonscription du Centre, son bastion traditionnel, mais garda sa mainmise sur la capitale (notamment grâce à une performance exceptionnelle auprès des électeurs étrangers). Les Verts doublèrent presque le nombre de conseillers (de 24 à 40), principalement dans les circonscriptions du Centre et l'Est, en rivalité directe avec le PCS et le PD. Pendant ce temps, l'ADR et les gauches communistes (La Gauche et PCL) enregistrèrent un net recul du nombre de leurs conseillers (respectivement, de 11 à 5 conseillers et de 6 à 1). Les partis concernés constataient qu'un nouvel réalignement électoral s'était produit après le référendum. Les « nonistes » avaient réintégré leurs familles politiques d'origine. Parmi les autres résultats les plus significatifs et surprenants furent ceux à Luxembourg-ville, où pour la première fois les libéraux et les Verts décidèrent de former une coalition ensemble (totalement distincte de celle du Gouvernement). Le PCS était donc laissé dans l'opposition pour la première fois en 36 ans (il avait été constamment en coalition avec le PD) bien qu'il fût resté le deuxième plus grand parti dans la capitale en termes de voix. Une expérience de gouvernance alternative au niveau national s'ouvrait donc avec cette coalition municipale inédite.

Ce processus de réalignement électoral et partisan s'est retrouvé lors des élections législatives et européennes de juin 2009. Il montre également un phénomène bien connu en sociologie électorale de réinterprétation positive de son vote une fois le résultat connu. Ainsi dans l'enquête de juin 2009 près de 74% auraient voté « oui » au TCE ! Plus qu'une reconstruction sociale d'une appartenance au camp victorieux, le sondage montrait que les « nonistes » étaient répartis parmi tous les électors partisans avec des scores très importants dans le cœur de l'électorat des gauches radicales, des Verts et du POSL. Respectivement 75% des « gauchistes », 66,7% des communistes, 39,4% des écologistes et 30,2% des socialistes admettaient toujours en 2009 avoir voulu rejeter la Constitution pour l'Europe⁵⁸.

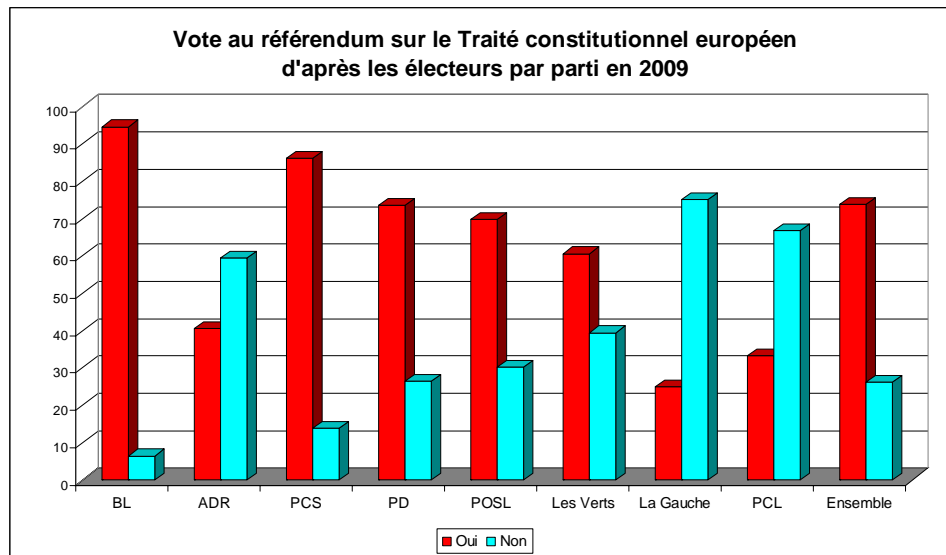


Figure 8 Vote au référendum sur le Traité constitutionnel européen d'après les électeurs par parti en 2009.

En novembre 2005, la scène politique fut perturbée quelque peu par les révélations de la presse concernant les actes terroristes qui avaient eu lieu au début des années 1980 plus connus sous le nom de « l'affaire Bommeleer ». En 1985, un pylône électrique avait été par exemple détruit par une bombe rudimentaire près de l'aéroport international. Les diverses enquêtes dirigées par la police, la justice et le Gouvernement n'avaient pas conduit à identifier les auteurs de ces actes. Quelques hypothèses avaient été avancées par les autorités et par la presse pour expliquer cette série d'actes terroristes :

- La concurrence entre des différents services secrets occidentaux dans le cadre de l'opération « *Stay-behind* »⁵⁹ ;
- Une politique d'intimidation de l'Etat luxembourgeois par certains groupes européens de la gauche révolutionnaire comme Action directe ou la *Rote Armee Fraktion* ;
- La plus « farfelue » de toute, un membre de la famille grand-ducale déçu de ne pas avoir obtenu un poste dans une grande institution internationale de la part du Gouvernement, présidé alors par Jacques Santer, en coalition avec le POSL, aurait été à l'origine de cette campagne.

⁵⁸ La question était la suivante : « Lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen vous avez voté ? 1. Oui, 2. Non, 3. Blanc, 4. Je n'étais pas présent, 5. Je n'avais pas le droit de vote (pas la nationalité luxembourgeoise), 6. Je n'avais pas le droit de vote (pas 18 ans), 7. Ne sait pas, 8. Sans réponse ».

⁵⁹ Ces cellules visaient à combattre une éventuelle occupation par le bloc de l'Est, se tenant prêtes à être activées en cas d'invasion par les forces du Pacte de Varsovie. La plus célèbre et la première à avoir fait l'objet de révélations, fut le réseau italien *Gladio*.

La chaîne de télévision RTL déclara avoir retrouvé un témoin essentiel de l'affaire. Ce dernier affirma dans un premier entretien qu'il avait subi des pressions pour ne pas révéler le nom de la personne qu'il disait avoir vu près de l'emplacement de l'attentat de l'aéroport, donnant ainsi à l'affaire une touche de « suspense » et de scandale potentiel. Dans une seconde entrevue avec RTL, le témoin affirma qu'il ne révélerait le nom de la personne qu'il avait reconnue qu'au Premier ministre lui-même, faisant valoir qu'il était la seule personne en qui il avait confiance. Jean-Claude Juncker accepta de rencontrer le témoin, et ce dernier lui dit qu'il avait vu le prince Jean de Luxembourg, le fils du Grand-duc Jean, près du pylône soufflé le jour de l'attentat. En décembre 2005, les prélèvements d'ADN prouvèrent que le prince Jean de Luxembourg n'avait pas été impliqué dans l'attentat. Toutes les partis, à l'exception du PCS, critiquèrent vivement le fait que le Premier ministre est contourné les procédures habituelles de la justice, et qu'il avait une conception « très personnelle de l'exercice du pouvoir et de la démocratie »⁶⁰.

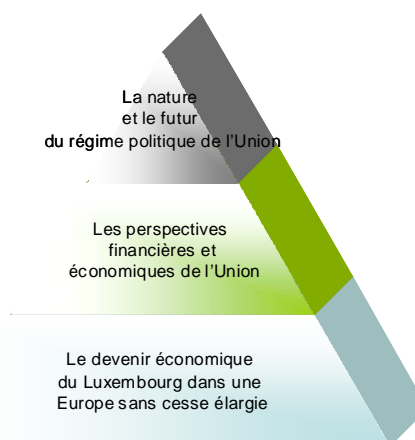


Figure 9 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2005

1.2.2 2006 : Une année marquée par les restructurations et les injonctions économiques

L'année 2006 a été dominée exclusivement par l'avenir économique du Grand-duché. En termes de sociologie politique, les instruments de la Gouvernance économique de l'Union européenne et du Luxembourg n'ont plus été compris et/ou estimés par des Luxembourgeois comme adaptés au contexte de globalisation économique et pouvant maintenir leur qualité de vie. L'angoisse sur le futur de l'économie luxembourgeoise apparue en 2005 lors de la campagne référendaire se renforça donc.

Plus particulièrement, la principale question qui domina l'agenda fut l'Offre publique d'achat (OPA), considérée au départ comme « hostile », de Mittal Steel sur Arcelor. Ainsi, en janvier 2006, le Premier ministre déclara à la Chambre des Députés que le Gouvernement était résolument contre⁶¹ : « *A nos yeux, les propositions de Mittal se caractérisent par une absence totale de projet industriel [...] Dans ce projet Mittal, dans lequel nous ne voyons même pas une esquisse de véritable projet, nous ne retrouvons pas les éléments requis par le gouvernement luxembourgeois et l'Union européenne tout entière. Sur le plan de la gouvernance, nous constatons des différences notables entre la démarche pratiquée jusqu'à ce jour par Mittal et la démarche que les Luxembourgeois ont*

⁶⁰ Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « Luxembourg ». In, *European Journal of Political Research*, 44, 7-8, pp.1102–1118, 2006.

⁶¹ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Jean-Claude Juncker, Transcription de la déclaration faite à l'occasion de l'OPA lancée par Mittal Steel sur Arcelor, Chambre des députés, Luxembourg*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2006/01/31juncker_chd/index.html, 31 janvier 2006.

été les premiers à mettre en œuvre et qui, jusqu'à ce jour, a été suivie partout où Arcelor a été active après la fusion. Il s'agit d'un modèle de gouvernance ayant consisté à rechercher la concertation sociale avec les salariés de l'industrie sidérurgique en partant d'intérêts commerciaux clairs et à faire des efforts en vue de concertations aux niveaux micro- et macroéconomique avec les gouvernements et les collectivités territoriales concernés...».

En tant que principal actionnaire d'Arcelor (avec 5,6 % du capital) et partie prenante à la transaction proposée, le Gouvernement consulta d'abord les autorités françaises et belges. Il retint également les services de la banque d'investissement JP Morgan en tant que conseiller dans la procédure. Le Gouvernement accéléra l'adoption par la Chambre d'un projet de loi transposant la directive européenne 2004/25/CE encadrant les conditions de lancement d'OPA. Le ministre social-démocrate de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, affirma néanmoins que ce projet de loi n'était pas une mesure protectionniste dont le but était d'empêcher la transaction proposée. Penser cela, c'était « *clairement une bêtise* »⁶². Le Gouvernement s'engagea également dans des négociations avec *Severstal* (une entreprise sidérurgique russe soutenue par les autorités politiques de la Fédération de Russie) pour contrer l'offre de Mittal. Pour autant, en avril 2006, un accord négocié fut conclu avec Mittal Steel par la direction d'Arcelor dans lequel il était indiqué que la nouvelle compagnie fusionnée s'engagerait à respecter les piliers du « modèle social luxembourgeois ». A la fin de juin, le Gouvernement annonça que le nouveau leader mondial de l'acier Arcelor-Mittal (320 000 employés dans plus de 60 pays et une production de 118 millions de tonnes d'acier brut - environ 10% des la production totale mondiale) serait basé sur le sol du Grand-duché. L'Etat luxembourgeois détiendrait 2,4 % du capital du nouveau groupe. Le Premier ministre souligna à cette occasion le grand consensus entre les partis politiques luxembourgeois sur cette OPA : « *Je veux dire ici que ce n'est pas la première fois que je le constate, dans ma vie, même si cette fois-ci j'ai définitivement acquis cette certitude, nous arrivons toujours à nos fins si nous nous serrons les coudes. Je dis ceci à l'attention des partis politiques représentés dans cette Chambre. Les médias proches des différents partis n'ont cessé de m'interpeller pour que je m'exprime à propos de ce qui était en train de se passer. Mais j'ai constaté avec gratitude que les responsables politiques nationaux, je parle des dirigeants des partis politiques, n'ont à aucun moment tenté de pousser le chef du gouvernement dans ce sens. Si tel avait été le cas, j'aurais été obligé de dire quelque chose à un moment donné* »⁶³.

D'autres événements suscitérent des inquiétudes au sujet d'autres fondamentaux de l'histoire économique de Luxembourg. Villeroy & Boch annonça ainsi d'importantes réductions d'emplois au Luxembourg (près de 300). Ces annonces furent accompagnées par des pertes encore plus importantes de postes de travail à la suite de la décision prise par la firme japonaise TDK d'arrêter la production de CD et de DVD au Luxembourg. De plus, la *Warehouse service agency* (WSA), une structure de l'OTAN, basée à Bettembourg-Dudelange confirma en mars la délocalisation du Luxembourg de certaines de ses activités. Conséquence près de 1000 suppressions d'emplois furent décidés, conduisant le Premier ministre à déclarer que ces mauvaises nouvelles n'étaient pas dues à une baisse de la compétitivité ou à une loi luxembourgeoise sur le travail trop

⁶² Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, « *Ce qui importe, c'est le modèle industriel* ». Jeannot Krecké au sujet de l'OPA Arcelor / Mittal. Entretien accordé au *Paper Jam*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/interviews/2006/03mars/20060301krecke_paperjam/index.html, 1^{er} mars 2006.

⁶³ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Déclaration du gouvernement luxembourgeois au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2006/06/27declaration/index.html, 27 juin 2006. Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Traduction française de la déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/discours/premier_ministre/2006/06/20060627juncker_chd/20060627juncker_chd_fr/index.html, 27 juin 2006.

contraignante. Le Luxembourg devait accepter les conséquences de la mondialisation de l'économie et les changements en termes de géopolitique qui ont conduit l'OTAN à reconfigurer ses infrastructures⁶⁴. A la fin de l'année, le taux de chômage atteignit un niveau inconnu jusqu'alors : 4,4 %. De plus, en prenant en compte les personnes qui bénéficiaient de mesures spécifiques pour le soutien à l'emploi, le chiffre réel était de 6,2%⁶⁵! Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur la situation économique et l'état des politiques publiques au Luxembourg présenté à l'été 2006 causa un autre choc pour l'opinion publique et pour les syndicats⁶⁶. Après les excédents budgétaires enregistrés durant la décennie 90 se substituait un déficit de 1,9 % du PIB en 2005 à la fois pour des raisons conjoncturelles et structurelles. Pour remédier à cela les budgets futurs devraient éviter d'introduire de nouveaux programmes de transferts ou d'élargir les programmes existants et suspendre l'ajustement des prestations sur la progression des salaires et de réduire la masse salariale de la fonction publique. L'OCDE plaide également pour une nouvelle procédure budgétaire comprenant des objectifs de politique économique et sociale et une évaluation permanente des politiques publiques. Qui plus est, tout en soulignant que le système de retraite de la sécurité sociale semblait équilibré, il devrait accuser un passif considérable après 2030, lorsque le ratio cotisants/bénéficiaires serait beaucoup moins favorable. De nombreux bénéficiaires actuels selon l'OCDE avaient une durée de cotisation incomplète – notamment les femmes, les travailleurs frontaliers et les migrants – et acquerraient des droits à pension plus complets. Pour assurer la pérennité du système l'OCDE proposait donc d'indexer les âges légaux de la préretraite et du versement de la pension sur l'espérance de vie ; de durcir l'accès aux programmes de préretraite ; de réduire l'éligibilité à des droits à pension validés pour des périodes non cotisées, etc.

A côté de cette lourde actualité sociale et économique, trois projets lois importants furent discutés tout au long de l'année 2006 et soulevèrent des tensions entre les partis de la coalition dans le domaine éthique et sociétal, qui ont perduré jusqu'à la fin de l'année 2008.

En février 2006 le Gouvernement adopta le projet de loi relatif à la recherche biomédicale. Le texte, qui était le fruit d'un vaste processus de consultations, définissait les principes pour la recherche sur l'homme en intégrant dans le droit national luxembourgeois, les dispositions de la Convention d'Oviedo du Conseil de l'Europe et de son Protocole additionnel relatif à la recherche biomédicale et en transposant la directive 2001/20/CE du 4 avril 2001 se rapportant à l'application de bonnes pratiques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain. Le projet de loi interdisait la constitution d'embryons humains à des fins de recherche ainsi que celle sur les embryons in vitro. Par ailleurs, tout essai thérapeutique génétique mené à l'aide de médicaments et aboutissant à des modifications de l'identité génétique du participant était prohibé. En l'absence d'une position commune aux Etats européens, il était proposé « *de retenir l'alternative consistant dans la recherche sur les cellules souches adultes, dont le potentiel est loin d'être épuisé, l'option de la recherche sur l'embryon in vitro étant par voie de conséquence à écarter* »⁶⁷.

⁶⁴ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker commente la situation socio-économique actuelle au Luxembourg*,

<http://www.gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=3&SID=e195a4317f02804b22d3e4c0b162604d>, 10 mars 2006.

⁶⁵ Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « Luxembourg ». In, *European Journal of Political Research*, 46, pp.1032-1037, 2007.

⁶⁶ Organisation de coopération et de développement économique, *Etude Economique du Luxembourg 2006*,
http://www.oecd.org/document/44/0,2340,fr_2649_34111_37021548_1_1_1_1,00.html, 5 juillet 2006.

⁶⁷ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 3 février 2006*,
http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2006/02/03conseil/index.html#5, 3 février 2006.

En juillet 2006, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, présentèrent le projet de loi relatif aux soins palliatifs⁶⁸. Le projet de loi donnait la possibilité au médecin d'établir la volonté présumée du malade en ce qui concerne les conditions, la limitation et l'arrêt du traitement du patient. Le texte introduisait aussi la notion de la « directive anticipée » : « *Toute personne majeure ou émancipée capable peut, pour le cas où elle se trouverait en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, et ne serait plus en mesure de manifester sa volonté, exprimer ses souhaits relatifs aux conditions, à la limitation et à l'arrêt du traitement* ». Le projet de loi instituait également un congé spécial pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie.

En septembre 2006, le projet de loi sur la double nationalité fut arrêté par le Gouvernement. Les étrangers qui souhaitaient acquérir la nationalité luxembourgeoise n'étaient plus obligés de renoncer à leur nationalité d'origine. De même les Luxembourgeois (résidant à l'étranger) pouvaient acquérir une nationalité étrangère sans perdre la leur. Quatre conditions furent imposées après des débats intenses entre les partenaires de coalition. C'est le point de vue du ministre de la Justice, Luc Frieden (PCS), qui l'emporta. Pour l'acquérir, le projet de loi prévoyait :

- De résider légalement pendant au moins sept ans consécutifs au Luxembourg ;
- De réussir une épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée (conversation de la vie courante en luxembourgeois) ;
- De suivre un cours d'instruction civique sur les institutions luxembourgeoises et les droits fondamentaux ;
- De ne pas avoir été condamné pour crime ou délit à une peine d'emprisonnement de 2 ans ou plus.

Ceux qui avaient accompli en grande partie leur scolarité au Luxembourg n'avaient pas besoin de se présenter à l'épreuve de langue ou de suivre les cours d'instruction civique. Il tenait aussi compte de la volonté exprimée par la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle de la Chambre des Députés d'abroger le principe suivant lequel la naturalisation était accordée par le pouvoir législatif. Le projet de loi prévoyait dès lors que la naturalisation serait désormais accordée par le pouvoir exécutif (en l'occurrence le Ministère de la Justice)⁶⁹.

L'article 11, paragraphe 2 de la Constitution fut également modifié afin de donner une base constitutionnelle pour promouvoir l'égalité en droits et en devoirs entre les hommes et les femmes suite à la condamnation du Luxembourg par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) en 2005. La Chambre des Députés également modifia l'article 69 de la Constitution en ce qui concerne la responsabilité pénale de ses membres. Grâce à cet amendement, les députés peuvent être poursuivis au cours de la législature. Seuls les arrestations (à moins que le député ne soit pris en flagrant délit) sont maintenant soumises à l'approbation du Parlement, alors que l'exécution des peines, même de priver un député de sa liberté, n'est plus subordonnée à une telle approbation. Par conséquent, la protection temporaire et partielle judiciaire pour les députés fut réduite considérablement.

En novembre, le Luxembourg célébra le 150^{ème} anniversaire du Conseil de Etat. A cette occasion, le Gouvernement par la voix de Luc Frieden estima que dans le cadre des oppositions formelles – le refus du Conseil d'Etat de dispenser la Chambre du second vote

⁶⁸ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie* : « Permettre aux malades de mourir en dignité », http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2006/07/20bartolomeo_jacobs/index.html, 20 juillet 2006.

⁶⁹ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 29 septembre 2006*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2006/09/29conseil/index.html#3, 29 septembre 2006.

constitutionnel, l'obligeant ainsi à revoter le texte trois mois après le premier vote – ce droit ne devrait « *exister à l'avenir que dans les cas où le projet de loi se trouverait en opposition avec d'autres principes juridiques ou des normes juridiques supérieures* ». Dans la même veine, il s'interrogea sur l'opportunité de maintenir la nécessité d'un avis du Conseil d'Etat en matière de transposition de textes européens à caractère technique ou encore de traités internationaux qui, pour leur approbation parlementaire, ne requièrent pas de modification de la législation interne luxembourgeoise. Dans ce contexte, il fut proposé, de manière audacieuse, que les directives notamment dans le domaine économique et financier, soient retranscrites dans une loi cadre recourant de manière plus fréquente au règlement grand-ducal, quitte à instaurer un mécanisme de concertation entre le Gouvernement et le Parlement, permettant, dans certains cas, à un certain nombre de députés d'exiger une approbation parlementaire⁷⁰!

En avril 2006 L'ADR changea son nom de « *Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegheet* » en « *Alternativ Demokratesch Reformpartei* » (Parti démocrate réformateur en français). Il se présenta alors comme une alternative au PCS au centre droit et se positionna clairement du côté du souverainisme sur le spectre politique européen. Roy Reding, l'un des responsables du « non » pendant la campagne référendaire sur le TCE, devint le nouveau secrétaire général du parti. En mai, le député Aly Jaerling annonça son départ du groupe par la justification que le mouvement abandonnait son positionnement « ni droite ni gauche » et qu'il dérivait vers un « nationalisme agressif » tout en oubliant sa revendication originelle d'égalité des pensions entre les retraités du secteur privé et ceux du public. En raison du départ d'Aly Jaerling, devenu député indépendant, le parti perdit son statut de groupe parlementaire pour redevenir une sensibilité parlementaire, handicapant grandement sa capacité financière pour le scrutin de juin 2009.

L'eurobaromètre publié sur le Luxembourg à l'été 2006 confirma, après la victoire « étroite » du « oui » au référendum sur le TCE, que la population du Grand-duché avait des sentiments de plus en plus mitigés au sujet de l'intégration européenne. Après plusieurs années en tête du classement du soutien à l'adhésion de l'UE, le Luxembourg chuta à la quatrième place, avec une diminution du soutien de 10 points (passant de 82 à 72% en un an)⁷¹. A l'automne 2006, en ce qui concerne les futurs élargissements, 65% des résidents luxembourgeois étaient opposés à de nouveaux élargissements (pour une moyenne de 42% dans l'Union européenne)⁷². Le Luxembourg formait avec l'Allemagne et l'Autriche, le trio des pays les plus opposés aux futurs élargissements de l'UE. Cependant les trois pays non candidats (Suisse, Norvège et Islande) étaient les bienvenus au sein de l'UE, si on demandait aux citoyens du Luxembourg leur avis pays par pays. La Turquie se voyait rejetée le plus avec l'Albanie, (respectivement 17% et 25 % d'opinions favorables). La période de réflexion sur l'avenir de l'Union ne semblait donc pas avoir apaisé les préoccupations des grand-ducaux. Seulement 29 % des résidents (soit une baisse de 8%) pensaient que l'évolution de l'UE allait dans la bonne direction (la moyenne européenne était de 41 %, avec une baisse de 8 % par rapport aux précédentes enquêtes).

⁷⁰ Conseil d'Etat, *Discours prononcé par Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice, à l'occasion de la séance solennelle du 150^e anniversaire du Conseil d'Etat*, http://www.conseil-etat.public.lu/fr/actualites/2006/11/seance_solennelle/discoursfrieden/index.html, 27 novembre 2006.

⁷¹ Commission européenne, *Eurobaromètre 65, L'opinion publique dans l'Union européenne Printemps 2006 Rapport National Luxembourg*, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb65/eb65_lu_nat.pdf, juillet 2006.

⁷² Commission européenne, *Eurobaromètre 66, L'opinion publique dans l'Union européenne Printemps 2006 Rapport National Luxembourg*, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb66/eb66_lu_nat.pdf, septembre 2006. Commission européenne, *Conclusions des projets : Que disent les citoyens européens aux institutions de l'Union européenne ?* http://ec.europa.eu/commission_barroso/wallstrom/communicating/conference/dialogue/project_s-conclusions/index_fr.htm, 6 et 7 décembre 2007.

C'est dans ce climat d'« europessimisme » que les autorités politiques du Luxembourg lancèrent plusieurs événements : un forum national sur le sort de l'Union européenne ouverte à la société civile (et un site dédié à l'information sur l'Europe : www.europaforum.lu), pour promouvoir la connaissance et le débat sur l'Europe. La Chambre des Députés également organisa une audience publique ouvert aux acteurs sociaux et économiques du Grand-duché sur la stratégie de Lisbonne. Enfin, le Premier ministre J.C. Juncker reçut le Prix Charlemagne – le prix international le plus prestigieux pour la construction européenne – en reconnaissance de ses services à la paix et l'unité européenne, en décembre 2006, « écrasant » ainsi toute velléité de concurrence pour le leadership au Luxembourg (également au sein de son propre parti).



Figure 10 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2006

1.2.3 Année 2007 : De l'identité aux questions de société

L'année 2007 marqua un nouveau tournant dans la législature et ouvrit une séquence politique qui s'acheva en décembre 2008. Les questions identitaires et éthiques monopolisèrent l'activité des partis politiques et provoquèrent de nouvelles formes d'action citoyenne notamment au regard de l'euthanasie perturbant de ce fait le jeu habituel de la démocratie consociative grand-ducale.

Dans la première partie de l'année, une proposition de projet de loi initialement présentée en octobre 2006 par le président du groupe PCS, Michel Wolter suscita un intérêt inattendu et créa un débat intense parmi la population luxembourgeoise de citoyenneté sur le devenir de l'identité nationale. La proposition visait à changer le drapeau national tricolore classique (rouge-blanc-bleu) par le *Roude Léiw* (qui se rapporterait à l'ancienne grandeur des princes régnants au Luxembourg et dans le Saint Empire Romain Germanique à l'époque médiévale). Un Comité du lion rouge fut créé et recueillit quelque 26000 signatures⁷³. En juin 2007, une enquête TNS-ILRES, publiée dans l'hebdomadaire *Le Jeudi*, concluait que 60 % des Luxembourgeois jugeaient que « leur identité n'était pas respectée par les étrangers vivant au Grand-duché ». Ce taux s'élevait à 72 % lorsqu'il s'agissait du comportement prétendument « hostile » des frontaliers vis-à-vis de cette même identité !

⁷³ Initiativ Roude Léiw, www.initiativ-roudeleiw.lu. Poirier, Philippe, « Drapeau national. Les rugissements léonins de l'identité », In, *D'Lëtzebuurger Land*, 8 décembre 2006. Commission héraldique de l'Etat, Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2007/04/27avis_heraldique/Avis_Comherpdf.pdf, 14 mars 2007. Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 6 juillet 2007*, www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2007/07/06conseil/index.html#, 1^{er} juillet 2007.

En juillet 2007, face à l'ampleur dudit mouvement (drapeaux hissés sur de nombreux édifices publics et privés sans coordination apparente, multiplication des autocollants sur les automobiles, une extrême attention de l'ensemble des médias, etc.) le Gouvernement décida d'agir. Si pour lui l'actuel drapeau tricolore devait rester l'emblème national, sur le territoire grand-ducal, la bannière avec le lion rouge pouvait être dorénavant utilisée. Dans son avis, le Conseil d'Etat fut particulièrement incisif sur cette affaire : «...*Le pays aurait pu faire l'économie de la discussion autour du drapeau national [...] Les explications gouvernementales restent muettes sur le point de savoir s'il y a beaucoup de peuples à l'identité nationale aussi exubérante qu'elle requiert deux drapeaux nationaux pour s'exprimer complètement...* »⁷⁴.

Toujours à l'été, le ministre des Cultes, François Biltgen (PCS), présenta le projet d'accord entre l'Etat et la communauté musulmane du Grand-duché en rappelant que la relation entre celui-ci et les religions était caractérisée par le terme de « neutralité ». Cet accord visait, conformément à l'article 22 de la Constitution, à régler les relations entre l'Etat et la communauté musulmane représentée par l'Assemblée des musulmans de Luxembourg⁷⁵. Le texte était le résultat de longues négociations entre le Gouvernement et des représentants de la communauté musulmane. Elles avaient commencé en mars 2003, après une pétition présentée au Parlement par des dirigeants musulmans demandant un tel accord, soutenue et signée notamment par l'archevêque, Mgr Fernand Franck.

Selon le ministre des Cultes, les discussions avaient été marquées par deux exigences principales pour le Gouvernement. Tout d'abord, la constitution obligatoire d'une Assemblée des Musulmans, appelée le Conseil de la Choura de Luxembourg, représentant les quatre grands centres de culte et toutes les mosquées du pays. En second lieu, l'accord devait être conforme à la Constitution et être en harmonie avec l'Ordre public. Le ministre insista également sur le fait que « *l'accord vise également à promouvoir l'intégration des citoyens musulmans de Luxembourg* ». Selon l'accord, la Choura, composée du mufti et des membres élus laïcs, animeraient ensemble la vie du culte. Le Mufti serait élu et nommé par la Choura. Le Mufti ferait le serment suivant : « *Je jure par Allah et le Coran et la promesse d'obéir et d'être fidèle au duc suprême Grand et le Gouvernement établi par la Constitution du Grand-duché de Luxembourg et de s'abstenir de tout acte qui va à l'encontre l'ordre public et la sécurité du Grand-duché* ». Contrairement à l'Eglise catholique, aucune condition de nationalité n'était exigée. L'entité juridique concernant le culte devait être basée au Luxembourg et ne concernerait que les Musulmans du Luxembourg⁷⁶.

Le projet de convention avec l'Islam fut vivement critiqué par plusieurs partis et ONG: une partie des socialistes et les libéraux, ainsi que des députés écologistes et ADR craignant que le serment sur le Coran puisse avoir un jour force de loi pour les citoyens luxembourgeois musulmans et soit un nouveau frein à la sécularisation progressive de l'Etat luxembourgeois, déjà « empêtrée » par l'existence d'autres conventions avec les

⁷⁴ Conseil d'Etat, n°47.424 Proposition de loi portant modification de la loi du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux, telle qu'elle a été modifiée, <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/avis/2008/04/47424/47424.pdf>, 8 avril 2008.

⁷⁵ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *François Biltgen présente le projet de convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le culte musulman*, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2007/07/24biltgen_cultemusulman/index.html, 24 juillet 2007.

⁷⁶ Poirier, Philippe, *State and Religions in Luxembourg: A 'Soothed' and 'Secularized' Democracy*. Paper presented at the ECPR Joint Sessions of Workshops, University of Rennes, 11–16 April 2008. Poirier, Philippe, « La Religion dans l'enseignement public au Luxembourg », *European Consortium for Church and State Research Conference*, Trier, 11-14 novembre 2010.

églises chrétiennes et le culte israélite⁷⁷. La convention n'a pas été encore présentée au vote au Parlement en raison des dissensions internes survenues à la Choura constituante en 2009.

Suite à l'avis du Conseil d'Etat, deux propositions de loi sur la « fin de vie » furent examinées ensemble par la Commission parlementaire sur la Santé et la Sécurité sociale de la Chambre des Députés. La première avait été introduite en 2002 par Lydie Err (POSL) et Jean Huss (Les Verts) dépenalisant l'acte d'euthanasie pratiquée par un médecin. L'autre proposition était venue du Gouvernement (PCS/POSL), avait été introduite en 2006 et privilégiant quant à elle la médecine palliative, c'est-à-dire laissant la possibilité d'arrêter tout traitement thérapeutique en cas de souffrance extrême et sans issue. Après des débats houleux sur le contenu des propositions et des avis demandés par le Comité, la déclaration de la vice-président du PCS et porte-parole sur cette question pour le parti, Marie-Josée Frank, défraya la chronique. Elle soutint que les députés de son parti tentés de voter en faveur de l'euthanasie ne pourraient être plus considérés comme des élus chrétiens-sociaux à part entière. Bien que sa position ait été soutenue par une grande partie des cadres du PCS et source d'un mouvement d'ampleur important relayé par différentes associations médicales, laïques et religieuses (type Omega 90), elle fut sanctionnée tant par le président du groupe, Michel Wolter, que par le Premier ministre. Le groupe PCS décida par la suite à l'unanimité que la discipline de parti sur ces questions ne s'appliquerait pas à l'avenir⁷⁸. Sur la base de la proximité politique sur les questions éthiques sociétales, les dirigeants du POSL, du PD et les Verts tinrent alors un débat public en octobre sur la possibilité de former une coalition « arc-en-ciel » après les élections de juin 2009 à l'exclusion du PCS.

En octobre 2007, les représentants de l'Association des hommes du Luxembourg (AHL) déclarèrent lors d'une conférence de presse qu'elle pourrait présenter des candidats aux élections nationales et européennes de juin 2009. L'AHL avait été fondée en décembre 2005 succédant à l'Association luxembourgeoise d'aide aux hommes divorcés ou en instance de divorce. Outre ce thème, l'association souhaitait devenir l'interlocuteur privilégié auprès des instances publiques pour les problèmes scolaires des jeunes gens, les suicides au Luxembourg, le harcèlement sexuel, la violence conjugale, la sécurité au travail, les questions d'assurance, et, de façon plus générale, tout domaine « où les hommes ou les garçons étaient victimes de préjugés ou font l'objet de discriminations ». L'association se disait également préoccupée par la « prolifération de la bureaucratie féministe au Luxembourg »⁷⁹.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, célébra en décembre sa présence ininterrompue au Gouvernement pendant 25 ans (et près de 13 ans en tant que Ministre d'Etat). En 2007, il déclara officiellement qu'il n'était pas candidat au poste de Président du Conseil de l'UE institué avec le traité de Lisbonne. 63 % des Luxembourgeois (parmi lesquels les électeurs du PCS étaient les « moins enthousiastes ») estimèrent au contraire qu'il devait l'accepter dans le cas où le poste lui était effectivement proposé.

De manière plus prosaïque, après avoir opposé son veto à la réforme de la collecte de la TVA sur les services électroniques dans l'Union européenne en juin et novembre, un compromis fut trouvé en décembre 2007. Jean-Claude Juncker plaida le maintien de la

⁷⁷ Chambre des Députés, *Question parlementaire N°1924 de Monsieur le Député Aly Jaerling concernant le projet de convention entre l'Etat et le Culte musulman. Question parlementaire N°1934 concernant les compétences du Mufti dans le cadre du projet de convention entre l'Etat et le Culte musulman. Q-2006-O-E-1924-02, Question N° 2018 de Mme Anne Brasseur concernant Introduction de cours du Coran dans les programmes de l'école publique, Q-2006-O-E-2018-01,*

<http://www.chd.lu/archives/ArchivesPortlet?selectedDocNum=69&secondList=&action=document>, 13 août 2007.

⁷⁸ Anen, Nicolas, « Wolter met les choses au point ». In, *La Voix du Luxembourg*, p4, 9 octobre 2007.

⁷⁹ Association des hommes du Luxembourg, *Prise de position de l'AHL sur le féminisme d'Etat*, http://ahl.lu/31.1.2007_079.htm, 31 janvier 2007.

TVA appliquée au pays d'origine du service, tandis que le projet de directive établissait la taxation dans le pays du client à partir de 2010. Les revenus générés par les sociétés de services électroniques installées dans Luxembourg, en raison de son taux de 15 % de TVA, représentaient alors 1 % de son PIB⁸⁰. Le compromis trouvé in extremis en décembre 2007 pour éviter un énième veto du Luxembourg reportait encore de cinq ans, à 2015 au lieu de 2010 l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. En attirant et en immatriculant sur son registre des entreprises du Net, le grand-duché pouvait donc « conserver » durant huit ans encore 100 % des recettes de la « e-TVA ». C'est seulement au milieu de la prochaine décennie que cette « rente fiscale » commencerait à se réduire (30 % conservés en 2015-2016 ; 15 % en 2017-2018 et enfin 0 % à partir du 1^{er} janvier 2019). La règle du « lieu de consommation » sera alors enfin pleinement appliquée⁸¹.

Enfin, dans le suivi de l'affaire non résolue du « Bommeleeër », le Procureur d'Etat annonça à la fin de l'année qu'une enquête avait conduit à l'inculpation de deux agents de police, une situation embarrassante pour le Gouvernement et en particulier pour le ministre de la Justice également en charge de la Police. Le directeur général de la Police, Pierre Reuland, fut par ailleurs réprimandé par son ministre de tutelle, Luc Frieden, après avoir pris la défense de ses hommes, sa déclaration remettait en cause de fait l'autorité judiciaire et l'indépendance du Parquet⁸².



Figure 11 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2007

1.2.4 Année 2008 : des Réformes institutionnelles aux crispations éthiques

L'année 2008 est particulièrement importante pour la compréhension des élections de juin 2009, outre le fait qu'elle est la dernière année pleine d'activité législative, elle fut l'année de cristallisation des conflits en matière constitutionnelle et éthique, inhabituels dans la démocratie consociative luxembourgeoise et surtout de l'éclatement de la crise économique et financière internationale, attisant aussi bien les débats socio-économiques internes et externes au Luxembourg.

En mai 2008, la loi sur le statut unique pour les salariés du secteur privé fut promulguée. Ladite loi prévoit notamment la fusion de 7 caisses de maladies pour donner naissance à la Caisse nationale de santé (CNS) et celle des chambres professionnelles salariales du secteur privé (Chambre de travail et Chambre des employés privés) en une Chambre des salariés (CS) et la réorganisation administrative de la sécurité sociale.

⁸⁰ Des sociétés comme le site de vente Amazon, la téléphonie sur Internet Skype, le paiement électronique Paypal, le téléchargement iTunes d'Apple, le fournisseur du portail AOL (Time Warner) ont par ailleurs leur sièges au Grand-duché.

⁸¹ de Laubier, Charles, « Plaidoyer pour une e-tva ». In, *Les Echos*, p14, 7 janvier 2008.

⁸² « Bommeleeër : les deux policiers suspendus ». In, *l'Essentiel*, <http://www.lessentiel.lu/news/story/15100522>, 3 décembre 2007.

La nouvelle Chambre des salariés, outre ses missions traditionnelles (mission consultative par l'élaboration d'avis sur des projets de loi et de règlement grand-ducal; présence dans les organes consultatifs de l'Etat; mission d'information par une série de publications à l'intention des employés privés et du monde du travail; mission de formation initiale et professionnelle des futurs employés privés) désigne désormais des représentants des salariés et des assesseurs auprès des organismes de sécurité sociale.

Les premières élections sociales avec le nouvelle Chambre des salariés se déroulèrent le 12 novembre 2008 au Luxembourg. Tout employé, d'une entreprise ayant un effectif supérieur à 15 personnes, pouvait élire un candidat parmi ses collègues. Chacun avait le droit au vote, indépendamment de sa nationalité. 400 000 salariés et 2 800 entreprises étaient concernés. 12 listes furent déposées. Bien que le taux de participation atteignît à peine 36,1 %, il fut jugé satisfaisant par rapport aux chiffres de 2003 (respectivement 34,5% pour la Chambre de Travail et 30 %, pour la Chambre des Employés privés)⁸³.

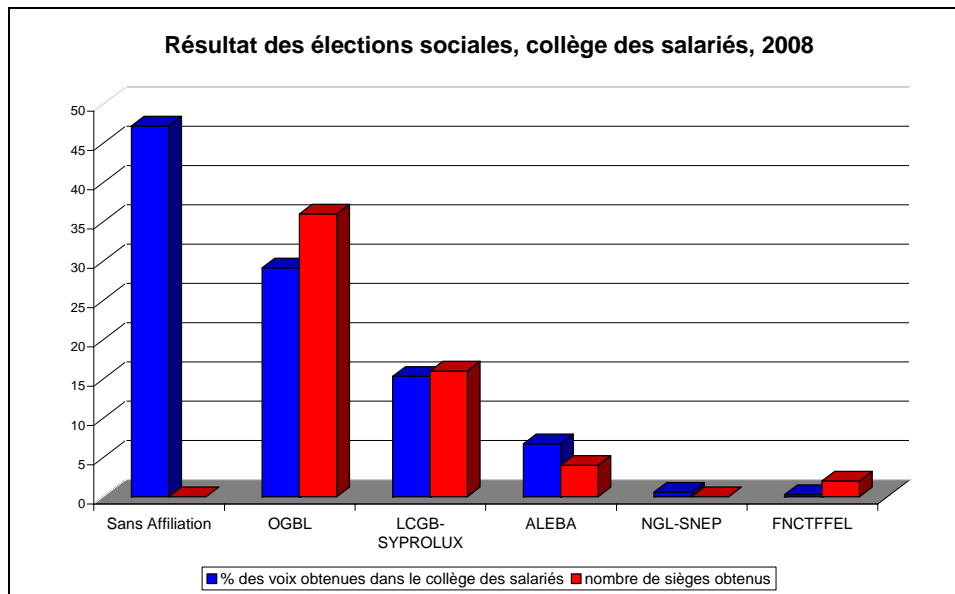


Figure 12 Résultat des élections sociales, collège des salariés, 2008.

Le 29 mai, la Chambre des Députés vota le projet de loi portant approbation du traité de Lisbonne (qui avait été signé en décembre 2007). Le Luxembourg fut le quinzième Etat membre à le faire. Sur les 51 députés présents, 47 votèrent pour, les trois députés de l'ADR (le seul parti représenté à la Chambre qui ait appelé à la tenue d'un autre référendum) s'abstinrent. Le député indépendant, et ancien député ADR, Aly Jaerling, contesta que le Parlement ait reçu mandat pour ratifier ledit traité et motiva ainsi son vote contre. Lors de son adoption, des divergences apparurent entre des députés du PCS sur de nouveaux élargissements, fondant notamment leurs objections sur des critères culturels et religieux, ce qui fut vertement critiqué en séance par le Premier ministre⁸⁴. Dans cette même veine, le député ADR, Jacques-Yves Henckes affirma que « *Les 100 millions de Turcs ne font pas partie de l'Europe* » et proposa sur le modèle français que soit inscrit dans la Constitution le principe que pour tout changement des traités européens, un référendum soit désormais organisé⁸⁵.

⁸³ Inspection du Travail et des Mines, *Elections sociales 2008*, <https://guichet.itm.lu/elections>, janvier 2009.

⁸⁴ Europaforum.lu, *Traités et Affaires institutionnelles. La Chambre des députés du Luxembourg a ratifié le traité de Lisbonne*, <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2008/05/ratification-luxembourg/index.html>, 29 mai 2008.

⁸⁵ European Commission, *Post-referendum survey in Ireland Preliminary results*, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_245_en.pdf, June 2008.

Un nouveau traité Benelux, stipulant que celui-ci est désormais une Union et pas seulement une Union économique fut signé en juin 2008 à La Haye par les dirigeants des gouvernements nationaux du Benelux et fédérés de la Belgique⁸⁶.

En juillet 2008, le Service de renseignements fut reconnu n'avoir joué aucun rôle dans l'affaire du « Bommeleeër » et que le réseau « *Stay-behind* » n'avait jamais été opérationnel au Grand-duché. Telle fut la conclusion de deux rapports commandités par le Premier ministre, à la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'Etat présidée par Charles Goerens, leader parlementaire du groupe libéral à la Chambre. Les quatre présidents des fractions parlementaires, Charles Goerens, Ben Fayot, François Bausch et Michel Wolter, assurèrent avoir eu accès à toutes les archives, que se soient celles du Service de renseignements ou de l'Armée luxembourgeoise. À aucun moment, ils n'auraient été limités dans leurs recherches. En aucun cas, il n'aurait été question d'entraver le travail de la justice⁸⁷.

La loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise fut votée avec pour objectif « de contribuer à favoriser l'intégration des résidents étrangers au Luxembourg ». Comme le rappela notre consœur Josée Hansen, les débats et le vote de la loi montrait de nouveau les tensions internes au sein du PCS : « *Comme lors du débat sur l'euthanasie, il y a comme une déchirure au sein même du CSV : d'une part, le camp progressiste, mené par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, un des plus fervents défenseurs de l'introduction de la double nationalité dans une approche inclusive, et de l'autre, le camp conservateur, avec, il faut le dire, de réels relents de protectionnisme et de nationalisme, autour du ministre de la Justice Luc Frieden, qui s'était forgé un nom de légaliste pur et dur, sans cœur, lors de la précédente législature, lorsqu'il était responsable de l'immigration, et du président du groupe parlementaire Michel Wolter, auteur d'une proposition de loi sur les emblèmes nationaux - le drapeau au Roude Léiw - que même le Conseil d'Etat moque comme étant superflue. On y flaire une certaine fierté nationale, qui ne doit pas être condamnable en soi, c'est une question de dosage* »⁸⁸.

La loi votée fit passer la période de résidence obligatoire pour demander la double nationalité de 5 à 7 ans. Le ministère de la Justice devint compétent pour statuer sur les demandes d'acquisition de la qualité de Luxembourgeois. La naturalisation était refusée lorsque l'intégration n'était pas « suffisante », à savoir : l'absence de connaissance active et passive suffisante d'au moins une des langues prévues par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues et la non réussite à une épreuve de langue luxembourgeoise parlée et à l'examen de cours d'instruction civique dont un obligatoirement sur les institutions luxembourgeoises et un sur les droits fondamentaux⁸⁹. En octobre, deux amendements constitutionnels relatifs à l'acquisition de nationalité luxembourgeoise par naturalisation furent votés par la Chambre. Le plus important fut l'abrogation de l'article 10, qui stipulait que la naturalisation était attribuée par le pouvoir législatif⁹⁰.

⁸⁶ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Signature du nouveau traité Benelux*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/06-juin/17-traite-benelux/index.html, 17 juin 2008.

⁸⁷ Di Pillo, Nadia, « Le Service de renseignements blanchi ». In, *Le Quotidien*, p2, 11 juillet 2007.

⁸⁸ Hansen, Josée, « Klack fir eis Sprooch » In, *d'Lëtzebuerger Land*, p6, 16 mai 2008.

⁸⁹ Ministère d'Etat - Service Central de Législation, loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, <http://www.mj.public.lu/nationalite/index.html>, 7 novembre 2008.

⁹⁰ Ministère d'Etat - Service Central de Législation, *Révision constitutionnelle, Loi du 23 octobre 2008 portant révision de l'article 9, alinéa 1^{er} de la Constitution, Loi du 23 octobre 2008 portant révision de l'article 10 de la Constitution*, http://www.mj.public.lu/legislation/nationalite/droit_nationalite_2009_1.pdf, 30 décembre 2008.

A cela, fut adoptée la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-duché de Luxembourg. Il fut créé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions l'Intégration, un Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration, qui a depuis pour mission « *de faciliter le processus d'intégration des étrangers par la mise en œuvre et la coordination de la politique d'accueil et d'intégration, dont la lutte contre les discriminations constitue un élément essentiel, conjointement avec les communes et des acteurs de la société civile, ainsi que d'organiser l'aide sociale aux étrangers qui n'ont pas droit aux aides et allocations existantes et aux demandeurs de protection internationale* »⁹¹.

En décembre, une majorité de 31 députés vota pour la loi légalisant l'euthanasie et le suicide médicalement assisté (Verts, libéraux, un membre du PCS, 11 POSL sur 14 et deux ADR). 26 députés votèrent contre, dont 23 PCS. Trois députés s'abstinrent (1 POSL, 1 ADR, 1 indépendant)⁹². Le président de l'Académie pontificale pour la vie, Mgr Rino Fisichella avait adressé au préalable une lettre aux députés du Grand-duché leur rappelant que le législateur catholique a « *l'obligation précise de s'opposer à toute loi qui soit un attentat à la vie humaine* ». En outre, le prélat n'hésita pas à mentionner le devoir des électeurs catholiques, qui ne peuvent pas, en conscience, soutenir un élu qui a voté une loi homicide⁹³. Après les Pays Bas et la Belgique, le Luxembourg était donc devenu le troisième pays membre de l'Union européenne ayant adopté une loi légalisant l'euthanasie. Pour que le texte soit définitif, il fallait que le Conseil d'Etat accorde la dispense de la deuxième lecture. Le texte soumis aux députés était en effet un peu différent de celui présenté en février en 2008. Il pouvait donc être considéré comme une nouvelle proposition. Le texte initial dépenalisait l'euthanasie pour les personnes atteintes de maladie « grave et incurable », celui voté le 18 décembre précisait une maladie « sans issue ». En outre, la première proposition acceptait l'euthanasie des jeunes de moins de 16 ans, la nouvelle mouture l'interdisait aux mineurs. Le Conseil d'Etat accorda donc le 19 décembre la dispense de la deuxième lecture, par 11 voix contre 9.

Pour l'application de la présente loi, il y a lieu d'entendre par euthanasie l'acte, pratiqué par un médecin, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande expresse et volontaire de celle-ci. Par assistance au suicide il y a lieu d'entendre le fait qu'un médecin aide intentionnellement une autre personne à se suicider ou procure à une autre personne les moyens à cet effet, ceci à la demande expresse et volontaire de celle-ci. Les conditions sont les suivantes :

- Le patient est majeur capable et conscient au moment de sa demande ;
- La demande est formulée de manière volontaire, réfléchie et, le cas échéant, répétée, et elle ne résulte pas d'une pression extérieure ;
- Le patient se trouve dans une situation médicale sans issue et fait état d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable sans perspective d'amélioration, résultant d'une affection accidentelle ou pathologique ;
- La demande du patient d'avoir recours à une euthanasie ou une assistance au suicide est consignée par écrit. S'il se trouve dans l'impossibilité physique permanente de rédiger et de signer sa demande, cette dernière est actée par écrit par une personne majeure de son choix.

⁹¹ Service Information et Presse, Ministère d'Etat - Service Central de Législation, *Loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg*, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0209/a209.pdf>, 28 décembre 2008.

⁹² Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Vote en 1^{ère} lecture du projet de loi aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie ainsi que de la proposition de loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/12-decembre/18-chd/index.html, 18 décembre 2008.

⁹³ Fondation du Service Politique, *Euthanasie : le Vatican met en garde les parlementaires luxembourgeois*, <http://www.libertepolitique.com/respect-de-la-vie/5010-euthanasie-le-vatican-met-en-garde-les-parlementaires-luxembourgeois>, 16 décembre 2008.

Le même jour, le projet de loi sur la médecine palliative fut adopté à l'unanimité des 60 députés. Ce texte a notamment pour objectif de mettre à l'abri de toute poursuite pénale le médecin qui renonce à recourir à des « grands moyens thérapeutiques » ayant pour but de « prolonger la survie sans en améliorer la qualité ». De même, est envisagé par la loi la possibilité de traiter la douleur du patient « pouvant avoir comme effet secondaire d'abrégé la vie ». La loi confirme aussi la notion de « directive anticipée », sorte de testament de fin de vie applicable si le patient n'est plus en mesure d'exprimer ses souhaits.

Le Grand-duc ne voulut pas sanctionner la loi autorisant la pratique de l'euthanasie. Face au refus du Chef de l'Etat, invoquant un problème de conscience personnelle, le Gouvernement chrétien social-socialiste, en accord avec l'opposition libérale, souverainiste et écologiste décidèrent de modifier la Constitution afin d'éviter l'éventuelle résurgence d'un droit de veto grand-ducal⁹⁴. Le second vote est intervenu le 12 mars 2009 où aux termes du projet, l'article 34 de la Constitution a été modifié comme suit : « *Le Grand-duc promulgue les lois dans les trois mois du vote de la Chambre.* »⁹⁵. De janvier à février 2009⁹⁶, comme le permettent l'article 114 de la Constitution et la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national, un groupe de citoyens tenta d'organiser un référendum d'initiative populaire sur la révision constitutionnelle enlevant le pouvoir de sanction de la loi au Grand-duc. L'initiative échoua faute d'avoir atteint les 25000 signatures requises et après une condamnation unanime des partis membres du Parlement à l'exception des élus de l'ADR. Le président de la Chambre des Députés d'alors, Lucien Weiler, intervint d'ailleurs à titre exceptionnel pour dissuader les citoyens de soutenir la démarche susmentionnée : « *Le droit au référendum est un droit constitutionnel et fondamental dont disposent les citoyens. Il n'y a rien à redire à ce principe [...] Mais d'autre part, faire usage de ces droits de manière responsable est aussi un pilier de la démocratie [...] « Cela fait 25 ans que je suis à la Chambre et je ne peux pas me souvenir qu'une proposition ait jamais donné lieu à un tel consensus »*⁹⁷.

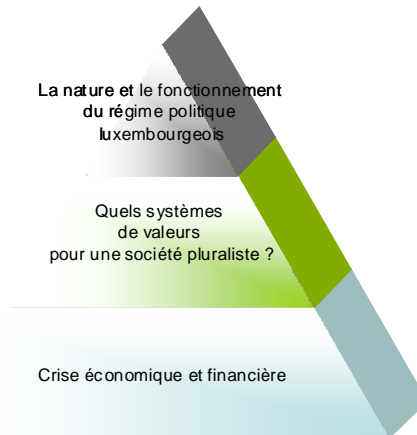


Figure 13 Les thématiques structurantes le système politique luxembourgeois par ordre de grandeur en 2008

⁹⁴ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Déclaration du Premier ministre sur les implications institutionnelles en cas de refus du Grand-Duc de donner son aval à une éventuelle loi sur le droit de mourir en dignité*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/12-decembre/02-junker-declaration/index.html, 2 décembre 2008.

⁹⁵ Service Information et Presse, Ministère d'Etat - Service Central de Législation, *Loi du 12 mars 2009 portant révision de l'article 34 de la Constitution*, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2009/0043/a043.pdf#page=2>, 12 mars 2009.

⁹⁶ Rhein, Jean, « Constitution changée en 1^{ère} lecture ». In, *Le Quotidien*, <http://www.lequotidien.lu/politique-et-societe/1524.html>, 12 décembre 2008.

⁹⁷ Anen, Nicolas, « Ne pas banaliser les référendums ». In, *La Voix du Luxembourg*, p4, 20 janvier 2009.

1.3 Une campagne électorale dominée par la crise économique

1.3.1 La mise sur agenda de la crise économique et financière

En dépit des clivages sur les questions éthiques et sur les arrangements constitutionnels, notamment en raison de l'incompatibilité des valeurs du Chef de l'Etat avec l'adoption d'une loi sur l'euthanasie votée avec une courte majorité au Parlement, c'est bel et bien les questions économiques qui se sont imposées dans les débats au cours de l'année 2008 et pendant toute la campagne électorale jusqu'au scrutin de juin 2009. Qui plus est, la thématique économique révéla de nombreuses choses sur :

- Les opinions des citoyens luxembourgeois vis-à-vis de l'Etat et de la cohésion sociale ;
- Le mode de construction et le niveau de la légitimité des acteurs politiques, et particulièrement celle du Gouvernement ;
- L'ambiguïté de la société grand-ducale vis-à-vis de l'intégration européenne, partagée entre le désir d'une continentalisation économique forte couplée à une économie sociale de marché et la tentation du souverainisme libéral et/ou du stato-providentialisme national.

Les premiers à se saisir de la thématique économique, espérant réitérer la captation de l'agenda politique de la campagne électorale du référendum sur le Traité constitutionnel européen, fut la gauche de la gauche. Mais cette fois-ci, les mouvements l'incarnant (principalement le PCL et La Gauche) le firent en ordre dispersé. Ainsi Ali Ruckert, leader du PCL, réclama dès janvier 2008 un blocage des prix en prévision d'un futur chômage de masse. Il rappela aussi son intention de faire cavalier seul aux élections de juin 2009 : « *Nous ouvrons nos listes à toutes les femmes et homme de gauche qui acceptent une collaboration honnête avec les communistes* » [...] *les forces schismatiques qui n'ont pas respecté les décisions démocratiques en 1993 et on fait cession, ne sont pas les bienvenues*»⁹⁸. Dans son programme, le PCL, dans une stricte orthodoxie marxiste, souhaita la chute définitive du capitalisme en prenant pour exemple l'indexation : « *bien que la grande majorité de la population était contre la manipulation l'indexation des salaires et des pensions néanmoins, le gouvernement CSV/LSAP a décidé en 2006 le gel des échéances des tranches indiciaires, dans l'intérêt du capital, et jusqu'à ce jour il pratique la manipulation de l'index* »⁹⁹.

La Gauche, quant à elle, tout au long de l'année 2008, en imitation de ses actions lors de la campagne référendaire, insista de nouveau sur l'inadéquation des instruments nationaux de gouvernance économique et des traités européens pour répondre aux défis de la crise économique qui n'était nullement conjoncturelle mais bel et bien de nature structurelle. A plusieurs reprises en 2009, notamment en mai lors de la venue de Grégor Gysi de Die Linke et d'Alain Krivine, fondateur de la Ligue communiste révolutionnaire puis du Nouveau parti anticapitaliste en France, le mouvement néo-socialiste luxembourgeois appela de ses vœux à la constitution d'un front des forces « alter-capitalistes » pour édifier une société qui place à la fois l'homme, la justice sociale, l'égalité, l'environnement et la solidarité entre les peuples au cœur de ses préoccupations¹⁰⁰.

⁹⁸ Kleeblatt, Alain, « Parti communiste : listes ouvertes aux élections de 2009 ». In, *Le Quotidien*, p5, janvier 2008.

⁹⁹ Parti communiste du Luxembourg, *Ne pas sauver, mais dépasser le capitalisme, les gens d'abord, pas de profit !* pp.3-6, 2009.

¹⁰⁰ La Gauche, *Il est grand temps ! Programme électoral pour les élections nationales et européennes le 7 juin 2009*, chapitre 1, pp.5-8, 2009.

La « gauchisation » du discours économique fut aussi la marque de fabrique de la Bierger Lëscht. Aly Jaerling, l'ancien parlementaire ADR en mai 2009 déclara : « *Nous nous situons définitivement à gauche et nous nous allions avec tout ceux qui veulent faire avancer les causes sociales* »¹⁰¹.

Dès janvier 2008, Les Verts, à l'occasion de leur congrès à Sandweiler, proclamèrent que pour sortir de la crise économique, il était nécessaire de réaliser la « *conciliation entre le défi écologique et l'économie* » pour chasser les nuages à venir (« *Mir maachen d'Zukunft kloer* »). Le mouvement écologiste se prononça également en faveur d'un impôt direct et progressif garantissant, selon lui, la justice sociale : « *Nous ne pouvons plus en rester au système de solidarité entre les générations. Nous sommes le seul parti à penser qu'il ne faut pas constamment baisser les impôts, et nous l'assumons* »¹⁰². En février 2009, il réaffirma son identité de parti de gauche bien que son programme économique le situait en réalité au centre-centre gauche. Témoignage de ce positionnement original fut sa volonté d'adapter la place financière aux exigences de la mondialisation, en tenant compte des intérêts des classes moyennes (y compris travaillant dans le secteur financier) fragilisées par la crise financière et en prônant en quelque sorte un libéralisme teinté de préoccupations environnementalistes : « *L'économie de marché verte transforme l'avenir en un enjeu de l'action politique d'aujourd'hui. Il s'agit là d'un impératif de la justice intergénérationnelle qui nous interdit de profiter de notre prospérité actuelle au préjudice des générations futures [...] consolider davantage le pilier financier de notre économie, c'est-à-dire le secteur des finances et des services. Le développement de nouveaux produits (p.ex. fonds pour les énergies alternatives)...* »¹⁰³.

C'est à la fin des débats sur l'euthanasie et sur la modification constitutionnelle que les libéraux annoncèrent aussi les thèmes de leur campagne électorale à venir. Des quatre années de Gouvernement, le PD retint surtout les occasions ratées en matière de sécurisation budgétaire de l'Etat ou encore de l'absence du renforcement du pouvoir d'achat des classes moyennes. Particulièrement une attention devait être aussi portée sur l'état des revenus et des prestations sociales des familles, quelque que soit leur composition (le mouvement libéral communiqua d'ailleurs les résultats d'une grande enquête commandité par lui à la société TNS-ILRES en février 2008). La formation libérale proposa parmi un catalogue de mesures à destination des familles. Parmi celles-ci, on trouvait le maintien l'indexation des salaires en tant qu'instrument de politique sociale, la mise en place des structures d'accueil gratuites dès 2014 « au lieu de perpétuer un système compliqué et inégalitaire tel que celui des chèques services », le triplement pour les jeunes ménages du crédit d'impôt destiné à amortir les intérêts sur les crédits, l'individualisation du système fiscal, la réduction des charges administratives de 30 % d'ici 2014 et finalement la libéralisation des heures d'ouverture des commerces, etc¹⁰⁴.

Le PD se trouva également un « nouveau cheval de bataille », à savoir la dépénalisation de l'avortement¹⁰⁵. Plus de 1300 avortements auraient été pratiqués en Hollande sur des femmes habitant le Grand-duché selon le PD depuis le milieu des années 2000. Sans vouloir en faire une « méthode de planning familial », le PD estima qu'une telle intervention devrait uniquement dépendre de la volonté de la femme concernée (jusqu'à la douzième semaine de grossesse). Il appela aussi de ses vœux la poursuite des réformes législatives sur les questions sociétales puisque le vote sur l'euthanasie montrait que sur bien des sujets, il existait encore une alternative gouvernementale au PCS.

¹⁰¹ Caregari, Luc, « La bande à Aly ». In, *Woxx*, p6, 22 mai 2008.

¹⁰² Miranda, Liliana, « La même chanson des Verts ». In, *Le Quotidien*, p4, 28 janvier 2008.

¹⁰³ Les Verts, *Economie-Ecologie-Edukatioun. Programme électoral 2009*, pp.13-14 et suivante, 2009.

¹⁰⁴ Demokratesch Partei, *Nei Weeër wielen, Wahlprogramm '09*, 12 januar 2008 & *Nei Weeër féieren zu neien Aarbechtsplazen*, version française, 2009.

¹⁰⁵ Zeimet, Laurent, „Für eine Koalition der Willigen“. In, *Luxemburger Wort*, p9, 23 avril 2008.

Il proposa donc comme programme que « *le libre arbitre passe avant tout* » et de permettre le mariage civil aux couples homosexuels, tout en leur accordant le droit d'adoption, de supprimer l'enseignement de la religion en donnant la priorité à l'éducation aux valeurs où toutes les « *religions auraient été traitées de manière objective* ». En avril 2009, le secrétaire général du parti, Georges Gudenburg, rappela que si les thèmes sociétaux et éthiques étaient importants, l'enjeu des élections était néanmoins de rationaliser les activités de l'Etat, de réduire les dépenses publiques sans porter atteinte à la fonction publique nationale et de garantir un pouvoir d'achat pour les familles et les classes moyennes afin de mieux préparer la sortie de crise¹⁰⁶.

Dès mars 2008, la restauration de l'économie sociale de marché et la lutte contre la pauvreté furent au centre des préoccupations des socialistes réunis en congrès à Wiltz. Alex Bodry, le président du parti, affirma ainsi que « *toute l'action du POSL visera à lutter contre l'érosion du pouvoir d'achat et que cette question serait l'un des principaux enjeux lors des prochaines élections législatives de juin 2009* ». Lors de ce congrès, Yves Cruchten présenta également une résolution « *contre le risque de pauvreté dans une société riche* » constatant qu'il s'élevait désormais à 14% au Luxembourg¹⁰⁷. Bien plus, en mars 2009, dans son programme électoral, le POSL revendiqua le retour de la suprématie du Politique sur l'économie en vitupérant l'état du capitalisme contemporain. Pour le mouvement social-démocrate, « *la crise financière internationale l'a bien montré : la globalisation sans responsabilité sociale a des conséquences catastrophiques pour les personnes et les pays touchés par la crise [...] Des décennies durant, les « experts économiques » néolibéraux et leurs puissants lieutenants dans les étages de direction ont abusé de leur doctrine de déréglementation pour maximiser les profits, et aujourd'hui ils se retrouvent face à une situation désastreuse sur le plan global. Le credo du marché libre qui peut tout régler, s'est avéré illusoire. L'échec évident d'un marché déréglementé marque un tournant dont découle une responsabilité collective sur le plan politique. Le primat de l'économie est remplacé par le retour de la politique. La crise financière et boursière internationale a montré très clairement qu'il n'existe aucune alternative à l'économie sociale de marché* »¹⁰⁸.

En avril 2008, le PCS lança quant à lui sa campagne « *Planifier ensemble, dans l'intérêt du pays* ». Concrètement, le parti proposait quatre rendez-vous pour que tous les citoyens puissent exprimer leurs souhaits et leurs préoccupations. Le premier abordait les questions d'éducation et de santé. Le second concernait l'intégration, l'immigration, la double nationalité, la langue luxembourgeoise ainsi que l'égalité entre hommes et femmes. L'emploi et toutes les questions relatives au chômage étaient également discutés. Enfin, le dernier rendez-vous portait sur la protection de l'environnement. Mais de l'avis même de François Biltgen, alors président du PCS : « *La politique sociale, voilà le sujet qui touche le plus les citoyens. Pour preuve, la grande majorité des questions que les gens adressent au CSV via Internet touchent de loin et de près la politique sociale. Et cette politique sociale, c'est bien plus qu'une simple question de redistribution des richesses du pays* »¹⁰⁹. Le Parti confirma l'orientation sociale de sa future politique lors de la publication à la fois de son programme national et aux élections européennes au printemps 2009¹¹⁰.

Toujours en avril 2008, les écologistes dénoncèrent la politique gouvernementale en matière d'éducation et d'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi. Plus de 16% de chômeurs étaient âgés de moins de 24 ans selon Les Verts. Ils tenaient le système scolaire pour responsable de cette situation. Si, en 2003, 73% des étudiants terminaient leur scolarité avec succès, seuls 69% réussissaient à décrocher un diplôme en 2006. Pour la

¹⁰⁶ Gaudron, Jean-Michel, « Il faut rassembler », In, *Paper Jam*, p74, 29 avril 2009.

¹⁰⁷ Merges, Joelle, „Eine Partei sieht rot“. In, *Luxemburger Wort*, p2, 10 mars 2008.

¹⁰⁸ Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, *De roude Fuedem & Le fil rouge*, résumé du programme électoral, 2009.

¹⁰⁹ Zeimet, Laurent, „CSV: Der direkte Weg“. In, *Luxemburger Wort*, p2, 22 avril 2008.

¹¹⁰ Parti Chrétien Social, *Zesumme wuessen CSV – De séchere Wee*, 2009. *Pour une Europe des citoyens, forte, solidaire et innovante. Manifeste du PCS pour les élections européennes de 2009*, 2009.

formation écologiste, la politique visant à concilier vie familiale et vie professionnelle était également une catastrophe. François Bausch, le président de fraction, s'attaqua finalement à la perte du pouvoir d'achat et à l'inflation. Celle-ci avait augmenté selon lui de 2,2% en 2004 à plus de 3,5% cette année¹¹¹.

Les arrêts Viking, Laval et Ruffert de la Cour européenne de Justice de l'Union européenne (CJCE) en mai 2008 constituèrent un nouveau révélateur de l'état de fébrilité sur l'avenir du modèle social et économique luxembourgeois. Les trois arrêts de la Cour se référaient à la directive 96/71/CE sur le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de service. L'OGBL vit, dans la jurisprudence de la CJCE, une « *volonté politique insensée de démanteler les acquis sociaux durement obtenus par les syndicats pendant le siècle passé et qu'elle démontre « sans aucune ambiguïté que l'Union européenne est une union économique et commerciale dans laquelle le droit communautaire de la concurrence prime sur tout, y compris sur le droit social et sur le droit du travail national »* »¹¹².

L'emprise de la thématique du futur économique du Luxembourg était déjà tellement forte en mai 2008 que les associations environnementalistes dénoncèrent le fait que le Gouvernement, qui officiellement soutenait les objectifs écologiques de l'Union européenne d'ici 2020, c'est à dire la diminution de 20% des CO2 et que 20 % de l'énergie consommée en Europe soit sources renouvelables, les abandonnait en réalité. Elles accusèrent la coalition gouvernementale en place d'abandonner progressivement cet agenda « responsable en terme de développement durable » en raison d'une vision étroite au sujet du lien à faire, selon elles, entre économie et écologie (ce que contesta fortement le Premier ministre, notamment lors de la déclaration sur l'état de la Nation un an plus tard). Elles « constataient » qu'il n'y avait plus d'engagement du Luxembourg pour que la Commission européenne retire l'objectif des 10 % d'agro-carburants du paquet énergie-climat, qu'il n'y avait pas de calendrier précis engageant le Grand-duché à sortir de la politique du « tourisme à la pompe avant 2020 », couplée à une absence réelle de programme pluriannuel pour le développement des énergies renouvelables et une politique d'aide au niveau de la réduction de facture énergétique des bâtiments¹¹³.

A l'occasion de la « *Summerfest* » du PCS Jean-Claude Juncker en juillet 2008, affirma que l'index, c'est-à-dire le mécanisme automatique d'adaptation des salaires, ne devrait être rétabli qu'après 2010. Et ce, à condition que l'inflation ne dépasse pas les 2 %. Pour l'OGBL « *il mettait fin au consensus existant entre les partis politiques sur l'importance de l'index* ». Seule la Fédération des artisans soutint clairement Jean-Claude Juncker, sous prétexte que l'indexation aurait de « *terribles conséquences sur les PME, mais aussi sur l'emploi et les finances publiques* ». À quelques mois des élections sociales et des législatives, « *Jean-Claude Juncker ferait même preuve de « courage politique »* »¹¹⁴.

Inquiète du devenir de l'accord signé en 2007 avec le Gouvernement qui gelait l'augmentation linéaire des salaires en 2007 et 2008 tout en mettant un système de primes uniques de 0,9% du salaire durant ces deux années, puis une augmentation de 1,5% des salaires à partir de l'année 2009, la Confédération générale de la fonction publique (CGFP) se rappela aux bons souvenirs des partis de la coalition. Elle estima que l'économie luxembourgeoise avait repris un « rythme de croissance suffisant » et qu'en dépit des discours alarmistes de la Commission européenne et de l'OCDE, « *les recettes d'impôts augmentaient à nouveau de façon substantielle (plus 13% de rentrées de la TVA entre le premier semestre 2007 et celui de 2008) et que les réserves de l'Etat dans les fonds spéciaux étaient plus que suffisantes (1,5 milliard d'euros)* »¹¹⁵.

¹¹¹ Hoffmann, René, « Où sont les réformes annoncées ? », In, *Le Jeudi*, p5, 15 mai 2008.

¹¹² Hansen, Josée, « Le retour du plombier polonais ». In, *d'Letzeburger Land*, p9, 6 juin 2008.

¹¹³ Delaunois, Paul, « Lettre ouverte au gouvernement ». In, *Luxemburger Wort*, p26, 17 mai 2008.

¹¹⁴ Rhein, Jean, « Après l'annonce de Juncker ». In, *Le Quotidien*, p4, 18 juillet 2008.

¹¹⁵ Hansen, Josée, « Entre les murs ». In, *d'Letzeburger Land*, p8, 11 juillet 2008.

Toujours en juillet 2008, en imitation du PCS, le POSL lança une série de quatre table-rondes sur lesquels son programme électoral et sa campagne seraient basées : « *Eng sécher Zukunft mat engem besseren Unterrecht* » (Un avenir sûr avec un meilleur enseignement) ; « *Bezielbare Wunnraum zu Lëtzebuerg* » (Un logement abordable au Luxembourg) ; « *Firjiddereen déi Hëllef, déi e brauch* » (Pour chacun les soins dont il a besoin ; « *Kanner - (ke)jen Armutsrisiko?* » (Les enfants - (pas) un risque d'appauvrissement ?). Mais là encore les dirigeants sociaux-démocrates insistèrent sur le fait que les électeurs devraient se manifester principalement en juin 2009 sur le thème de la politique sociale dont seul le POSL garantissait la pérennité et le développement dans la coalition gouvernementale¹¹⁶.

En raison de la crise financière et économique mondiale révélée au grand public à l'automne 2008 avec la faillite de la banque américaine *Lehman Brothers* fragilisant notamment les banques Fortis et Dexia, les gouvernements du Benelux furent obligés d'intervenir massivement puisque pour les trois Etats (du moins Fortis), ces banques étaient les premiers opérateurs pour les collectivités publiques, pour les entreprises et pour les particuliers.

Dans le cas de Fortis, après avoir accordé un prêt de 2,5 milliards d'euros en octobre, l'Etat luxembourgeois disposait d'une option sur 49,9% du capital et de la présidence du Conseil d'administration de la nouvelle entité Fortis Luxembourg, séparée des deux autres, avec pour nom BGL. La capitalisation de la nouvelle entité fut finalement constituée ainsi en avril 2009 : 65,96 % BNP Paribas et 34 % à l'Etat luxembourgeois et prit le nom de BGL-BNP-Paribas.

Dans le cas de Dexia, à la suite de l'autorisation de la Commission européenne en date du 19 novembre 2008, les Etats belge et luxembourgeois (avec aussi l'appui de la France) mirent en œuvre un plan de garantie temporaire couvrant les engagements de Dexia envers les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles arrivant à échéance avant le 31 octobre 2011 et aient été contractés, émis ou renouvelés entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009. L'Etat luxembourgeois apporta 376 millions de prêt pour Dexia Luxembourg¹¹⁷. Pour les deux banques les taux d'intérêts des prêts furent fixés à 10%.

En octobre 2008, le sommet de Paris sur la crise économique et financière fut présenté comme un consensus entre les membres européens du G8. Les chefs d'Etat et de Gouvernement présents s'engagèrent à ce que les établissements financiers soient soutenus pendant la crise de manière coordonnée entre Etats européens, que la Commission européenne limite l'application des règles en matière d'aides d'Etat aux entreprises, comme dans les principes du marché unique. De la même manière, l'application du pacte de stabilité et de croissance devrait refléter les circonstances exceptionnelles dans laquelle se trouvaient les Etats européens¹¹⁸.

La crise économique et financière aviva également des tensions entre les gouvernements du Benelux, allemand et français. A plusieurs reprises, le Premier ministre luxembourgeois, en tant que président de l'Eurogroupe, notamment en novembre, affirma officiellement son opposition à une gouvernance économique et une sortie de crise par un directoire de fait des grandes économies de l'Union européenne et qui plus est sans le respect du monopole et de l'autonomie de la politique monétaire par la Banque centrale européenne et des critères du traité de Maastricht (notamment un déficit budgétaire de 3% et une dette publique à 60% du PIB). La Présidence française de l'Union européenne ne

¹¹⁶ Im., „Inspirationen für das Wahlprogramm 2009“. In, *Tageblatt*, p16, 25 juin 2008.

¹¹⁷ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2009*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2009/04-avril/21-etat-nation/index.html?SID=bb5e9128a81f558049a1d4b61c20d30e, 21 avril 2009.

¹¹⁸ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Jean-Claude Juncker à la réunion des membres européens du G8 sur la crise financière internationale à Paris*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/10-octobre/04-pm-paris/index.html, 4 octobre 2008.

souhaita pas la présence du président de l'Eurogroupe au sommet du G20 à Washington en novembre 2008¹¹⁹. Au printemps le ministre allemand des finances, Peer Steinbrück, rapprocha le niveau de développement et de transparence économique du Luxembourg de celui du Burkina Faso...

Qui plus est, les prises de bec s'accrurent lorsqu'au G20 de Londres, cette fois-ci en avril 2009, le Luxembourg fut placé sur la liste « grise » de l'OCDE sous prétexte que ce dernier respectait mal l'échange d'informations sur demande entre administrations fiscales¹²⁰. Jean-Claude Juncker tacla alors fortement l'incohérence des gouvernements à l'origine de la liste « grise » de l'OCDE (l'Allemagne, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni) qui n'étaient pas sans arrière-pensées sous couvert de lutter contre la crise économique pour leurs propres intérêts nationaux.

Le secret bancaire n'était pas selon le Premier ministre à l'origine de la crise financière mondiale : « *Je reste mécontent du spectacle du G20 à Londres. Que le Luxembourg, qui s'est déclaré d'accord pour introduire l'échange d'informations sur demande, soit mis sur une liste grise est incompréhensible. Que les îles de la Manche tombent soudainement sous l'emprise de « Monsieur Propre » et sont frottées au point d'en ressortir blanchi parle pour l'efficacité de ce produit. Que Macao et Hong Kong soient dissociés du territoire chinois - alors qu'ils l'ont rejoint depuis peu - n'a pas seulement surpris les géopoliticiens avertis. Que les États américains du Delaware, du Wyoming et du Nevada aient eu la bénédiction du G20 leur promet une nouvelle manne. Et que les centres financiers russes soient, sur base des listes du G20, plus blancs que ceux du Luxembourg, de l'Autriche ou de la Suisse est une vue que même les Russes ne partagent pas. Il aurait été préférable qu'une liste blanche soit établie comportant les pays qui dépensent plus de 0,7% de leur PIB pour la coopération au développement. Nous aurions été sur cette liste blanche et ceux qui nous ont mis sur la liste grise se retrouveraient sur la liste noire des pays qui n'ont pas tenu leurs promesses et n'assument pas leurs responsabilités dans le monde »¹²¹.*

En novembre 2008, une série d'initiatives rassemblées dans le « Plan européen pour la relance économique » fut adoptée par la Commission européenne¹²². Le même mois, Charles Goerens, le président du groupe PD à la Chambre et tête de liste déclarée aux élections européennes déposa une résolution visant à instaurer une commission spéciale pour le suivi de tous les aspects liés à la crise financière et au ralentissement économique. Elle fut composée de tous les ténors des partis politiques (François Bausch, Alex Bodry, Ben Fayot, Gaston Gibéryen, Claude Meich, Michel Wolter etc.) et de tous les députés ayant eu des responsabilités syndicales ou patronales (John Castegnaro, Marc Spautz, Lucien Thiel, etc.). Le rapport remis en pleine campagne électorale en mars 2009 fut entériné pour l'essentiel par le Gouvernement et jugé presque immédiatement d'application. Il faut dire qu'en décembre 2008, soit moins de 6 mois avant les élections,

¹¹⁹ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *le Premier ministre, Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement de l'UE*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/11-novembre/07-juncker/index.html, 7 novembre 2008.

¹²⁰ Trois listes furent concoctées par l'OCDE : une liste blanche dont les Etats jugés transparents sur le plan fiscal. Une liste grise dont 41 Etats ayant pris l'engagement de respecter le principe de l'OCDE de ne plus opposer le secret bancaire aux enquêtes fiscales, mais n'ayant pas encore signé 12 conventions bilatérales d'échanges d'informations dont le Luxembourg et l'Autriche. Une liste noire de trois Etats (Costa Rica, Malaisie, Philippines) qui n'avaient pris aucun engagement. Voir Bourdillon, Yves, « Paradis fiscaux : la liste du G20 suscite perplexité et polémique ». In, *Les Echos*, <http://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/300341124-paradis-fiscaux-la-liste-du-g20-suscite-perplexite-et-polemique.htm>, 6 avril 2009.

¹²¹ Service Information et Presse, *Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2009/04-avril/21-etat-nation/index.html, 21 avril 2009.

¹²² Commission européenne, *Plan européen pour la relance de l'économie*, http://europa.eu/legislation_summaries/economic_and_monetary_affairs/stability_and_growth_pact/ec0004_fr.htm, dernière modification le 12 février 2009.

le Parlement avait adopté « curieusement » à l'unanimité le paquet fiscal déposé par le Gouvernement pour endiguer la crise. La confusion entre majorité et opposition parlementaire était donc totale dans le chef de l'électeur et cela ne sera pas sans conséquence sur les compétences attribuées à tel ou tel parti lors du scrutin national (voir ci-après).

Les mesures visaient notamment à soutenir : - le pouvoir d'achat, - l'activité des entreprises par le biais de mesures fiscales, de l'investissement public et d'un soutien direct des entreprises en difficulté jusqu'en 2012. Parmi les nombreuses actions en direction des citoyens, mises en œuvre moins de 3 mois avant les élections, on retrouvait de nombreux « cadeaux fiscaux ». Le Gouvernement annonçait ainsi l'adaptation du barème d'impôt à l'inflation, l'introduction du crédit d'impôt pour les salariés, les retraités et les « foyers monoparentaux », l'introduction d'une « prime à la casse » mais aussi des gratifications sociales comme l'adaptation du salaire social minimum, le relèvement du revenu minimum garanti, l'ajustement des pensions et rentes-accident de 2% avec effet au 1^{er} janvier 2009 et l'introduction d'une allocation de vie chère, etc.

Les entreprises n'étaient pas non plus oubliées. Le Gouvernement autorisa notamment l'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités de 22% à 21%, l'abrogation du droit d'apport, le relèvement du plafond des opérations à réaliser par l'Office du Ducroire pour le compte direct de l'État de 20 millions d'euros à 35 millions d'euros, l'introduction de nouveaux plafonds au niveau des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes, la modification de la législation sur les marchés publics afin de raccourcir certains délais, etc. Qui plus est, il prévoyait l'introduction d'un régime temporaire d'aides et de garanties au redressement économique, l'accompagnement des effets de la crise en matière d'emploi, l'extension du régime du chômage partiel par la prise en charge de l'indemnité de compensation patronale par l'Etat, etc. Le total des mesures représentait 1 milliard 228 millions d'euros, soit 3,24% du PIB dont 665 millions au titre de nouvelles mesures, soit 1,75 % du PIB.

En termes de situation de l'emploi, le taux de chômage s'établit au mois de novembre 2008 à 4,7%. Par rapport au mois de novembre 2007, le nombre des demandeurs d'emploi avait augmenté de 4,4% (et de 9,6% seulement pour le mois de novembre). Dans la dernière année précédant les élections, les offres d'emploi régressèrent de 35% ! Si l'on tenait également compte des personnes profitant d'une mesure pour l'emploi, le taux de chômage au sens large s'établissait en réalité à 5,9% en décembre 2008 et à 7,4% en juin 2009¹²³. La Commission européenne annonça une contraction du PIB de 3% et un repli de la croissance de -1,8% pour l'année 2009. Le Gouvernement confirma au printemps 2009 que les recettes fiscales diminueraient de 14,8 % pour l'impôt sur les collectivités, de 35% pour la taxe d'abonnement, de 2,6% pour la TVA et de 5,1% au niveau des taxes douanières, etc.

En avril 2009, dans son dernier discours sur l'état de la Nation, le Premier ministre, adoptant une posture néo-keynésienne rappela ô combien il était nécessaire de préserver l'économie sociale de marché et les modes de régulation et de concertation sociale dans une crise sans précédent pour l'Union européenne et tout particulièrement pour le Luxembourg : *« L'État doit compenser le manque d'investissement et de demande du secteur privé par des investissements publics supplémentaires et des instruments de stimulation de la demande. Mais il doit être tout aussi clair que la consolidation des finances publiques sera la première des priorités au moment où la conjoncture reprendra [...] Nous devons retourner aux principes de l'économie sociale de marché. L'économie n'est pas une fin en soi, elle existe pour servir l'homme. C'est pour cette raison que je suis content que nous Luxembourgeois n'ayons jamais écouté ces chants de sirène ultralibéraux et antisociaux, [...] L'économie sociale de marché n'a pas besoin de renaissance au Luxembourg parce que nous ne l'avons jamais laissée mourir... [...] Le Luxembourg se trouve à mi-chemin d'une crise économique et financière. Le*

¹²³ Comité de conjoncture, *Comité de conjoncture : décembre 2008*, <http://www.cdc.public.lu/actualites/2008/12/index.html>, décembre 2008.

*gouvernement ignore la durée de cette crise. La seule certitude est qu'il s'agit de la crise la plus grave et la plus profonde à laquelle le pays a été confronté, depuis des décennies... »*¹²⁴.

Le mouvement souverainiste, l'ADR, adopta un discours similaire sur l'utilité d'un consensus national pour sortir à court terme de l'« effroyable » crise économique. Mais Jacques-Yves Henckes, son député, stipula ô combien la nécessité de préserver et de diversifier la place financière sans céder aux injonctions européennes sur l'éventuelle distorsion de concurrence entre les économies européennes et tout en regrettant la tentation clientéliste des certaines mesures initiées par le Gouvernement : «...*L'accélération de certains investissements et les aides économiques prévues à certaines entreprises en difficulté ou qui viendraient à être en difficulté sont des mesures à court terme qu'il fallait évidemment prendre. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il fallait un engagement social et faire en sorte que le balancier économique ne fasse pas trop mal [...] Nous n'avons pas d'équipe gouvernementale, nous avons une équipe de solistes où chacun essaie de satisfaire son électorat. [...] Dans ce contexte, depuis Feira, il est regrettable que les gouvernements aient eu une mauvaise stratégie. Parler des paradis fiscaux, ça veut dire envisager une négociation pour éviter une distorsion de concurrence au niveau de la fiscalité. Mais alors, il faut élargir le débat et ne pas le limiter au seul secret bancaire. « Mettre toutes les cartes sur la table »*¹²⁵.

En mai 2009, le Gouvernement convoqua les partenaires sociaux pour trouver ensemble de nouveaux instruments et politiques pour endiguer la récession et la progression « fulgurante » du chômage. Moins d'un mois avant le scrutin, la co-responsabilité de la gestion de la crise avec les partenaires sociaux empêchait aussi d'une certaine manière la possible constitution d'un électorat protestataire et désireux de sanctionner la gouvernance économique de la coalition gouvernementale sortante. La légitimité et la protection était de nouveau pour le « Parti de l'Etat », le Parti chrétien social.

Une table ronde organisée en mai 2009 avec des candidats aux élections européennes [notamment Franck Engel (PCS), Jos Scheuer (POSL), Véronique Krieps (PD), Claude Turmes (Les Verts) et Fernand Kartheiser (ADR)] énonça l'idée qu'une gouvernance économique et sociale au niveau de l'Union européenne n'était pas encore envisageable à court terme en raison même de l'intensité de la crise. Il était préférable de mener des actions concertées entre les Etats membres de l'Union européenne tout en n'ayant comme seul objectif de construire des règles communes de gouvernance... Méthode communautaire, souverainisme libéral et *stato-providentialisme* national étaient donc une nouvelle fois réitérés à moins de 10 jours des élections législatives et européennes¹²⁶ et l'ambiguïté du discours social tenue par tous les partis politiques de janvier 2008 à juin 2009 en était plus que renforcée¹²⁷.

L'angoisse sur l'avenir économique et social du Luxembourg était telle, qu'à l'appel de toutes les centrales syndicales (OGBL, LCGB, CGFP, etc.) plus de 15000 salariés et fonctionnaires défilèrent à Luxembourg-ville le 17 mai 2009, en présence du ministre du Travail PCS, François Biltgen¹²⁸. Manifestation qui avait été précédée par une autre démonstration de « peurs » et de « force » de syndicats européens actifs au sein d'Arcelor Mittal à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du groupe réunie à Luxembourg qui devait statuer sur l'avenir de certains sites de production en Europe¹²⁹.

¹²⁴ Service Information et Presse, op.cit, 21 avril 2009.

¹²⁵ Gaudron, Jean-Michel, « Mettre toutes les cartes sur la table », In, *Paper Jam*, p78, 29 avril 2009.

¹²⁶ « Face à la crise : un gouvernement européen aurait-il mieux régi ? ». In, *Lëtzebuenger Journal*, p6, 28 mai 2009.

¹²⁷ Moyses, Laurent, « L'ambiguïté du discours social ». In, *La Voix du Luxembourg*, p3, 9 mars 2009.

¹²⁸ Schumacher, Dani, „15 000 demonstrieren gegen den Sozialbbau“. In, *Luxemburger Wort*, p2, 18 mai 2009.

¹²⁹ Pujol, Véronique, « La rue en colère ». In, *d'Lëtzebuenger Land*, p12, 15 mai 2008.

1.3.2 Thèmes de campagne choisis par les électeurs

Aux élections de juin 2004, l'inquiétude des Luxembourgeois sur l'évolution de l'emploi était déjà l'une des plus importantes de l'Union européenne en dépit d'un taux de chômage inférieur à 4%. La crainte du chômage était déjà partagée par 23% des électeurs en 2004. L'angoisse sur la situation de l'emploi et du chômage s'est encore accentuée en juin 2009 avec 25,4% des Luxembourgeois qui la mettait spontanément en tête des problèmes à relever pour le Grand-duché¹³⁰. Bien plus encore, apparaissait en second les préoccupations liées à la crise financière et économique surgie à l'automne 2008 (en 2004 c'était l'éducation) avec un sentiment partagé par 23,4% des Luxembourgeois. Si on ajoutait les préoccupations sur la cohésion sociale et l'avenir économique du pays, c'était près de 61% de thèmes socio-économiques qui étaient spontanément mis en avant par les électeurs en juin 2009 (32,4% en 2004, 30,3% en 1999) ! L'éducation et la formation reculaient de près de 6% (de 19,2% en 2004 à 14,3% en 2009) dans les préoccupations des électeurs, la santé et la sécurité sociale de 2,5% (8,1% en 2004, 5,6% en 2009), les questions environnementales de près de 4% (8,6% en 2004 à 4,7% en 2009). La « messe était dite » au niveau du déterminant principal du vote en juin 2009.

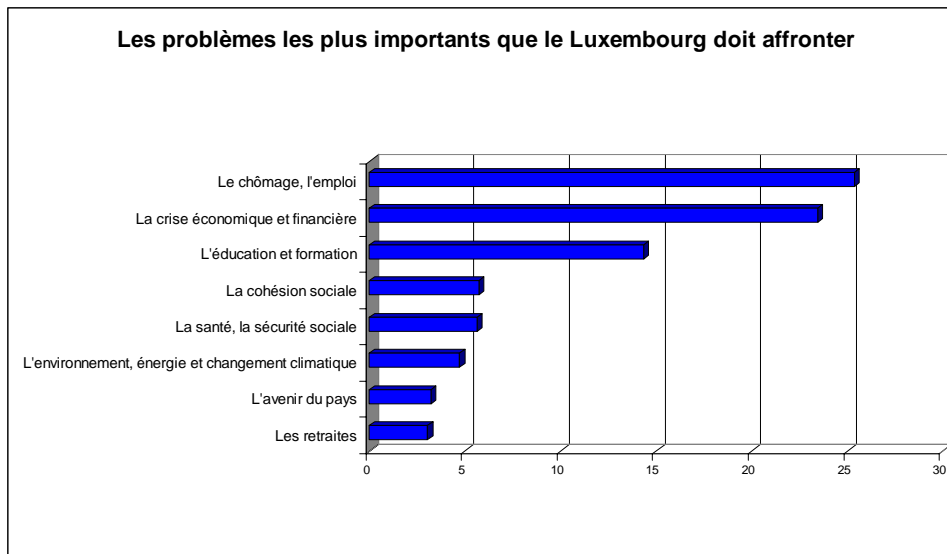


Figure 14 Les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter

Si nous écartons les électeurs de Bierger Lëscht et du PCL, trop peu nombreux dans notre échantillon sur cette question, l'inquiétude sur l'emploi et le chômage était commune à tous les électors des partis luxembourgeois, puis elle s'exprimait aussi sur la perception de la crise économique et sociale, à l'exception notable de celui des Verts qui mettait en premier l'éducation et ensuite l'environnement.

L'intensité de la question de l'éducation diminua sans doute parmi les Luxembourgeois du fait qu'en février 2009 un ensemble de lois portant non seulement sur l'organisation pédagogique et administrative, mais contenant aussi des dispositions relatives à l'obligation scolaire et au personnel, fut promulgué en remplacement de la loi scolaire du 10 août 1912 qui avait été fondatrice de l'un des clivages du système politique grand-

¹³⁰ La question était la suivante : Quels sont, selon vous, les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter ? En voyez-vous d'Autres ? [QUESTION OUVERTE L'ENQUETEUR NOTE TOUS LES PROBLEMES MENTIONNES PAR L'INTERVIEWE. SI CELUI CI DEVELOPPE, RESUMEZ EN UN OU DEUX MOTS]..., 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse.

Législations, partis et campagne électorale

70

ducal. De plus, la réforme pédagogique concernant (surtout) l'école fondamentale était d'application en septembre 2009, soit après les élections¹³¹.

Plus particulièrement, l'électorat chrétien social mettait d'abord la crise économique et sociale avant le chômage et l'emploi. Les électeurs du PD, de La Gauche et du POSL se distinguaient aussi par l'importance qu'ils accordaient encore à l'éducation et à la formation. 11% de l'électorat de l'ADR plaçait le devenir de l'identité luxembourgeoise comme l'une de ses huit premières préoccupations, le seul électorat à le faire. De plus fortes inquiétudes sur l'avenir économique du pays et celui des retraites discriminaient également l'électorat du PCS des autres.

	BL	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	Ensemble
Chômage...	33,3	21,6	26,6	27,3	25,2	14,4	35	33,3	25,2
Crise économique...	0	15,7	27	22,7	25,2	13,6	7,5	16,7	23,2
Education ...	0	15,7	14,9	18	10,6	16,8	17,5	8,3	14,5
Cohésion sociale	16,7	7,8	4,5	7	5,7	7,2	12,5	25	6,1
Santé...	16,7	5,9	5,7	2,3	7,7	4,8	7,5	0	5,7
Environnement...	0	2	3,4	5,5	2,4	16	5	0	4,7
Avenir du pays	0	2	3,8	2,3	1,6	4	2,5	0	3
Retraites	33,3	2	3,6	3,1	2	1,6	0	0	2,9

Figure 15 Ventilation des principaux problèmes que le Luxembourg doit affronter par parti

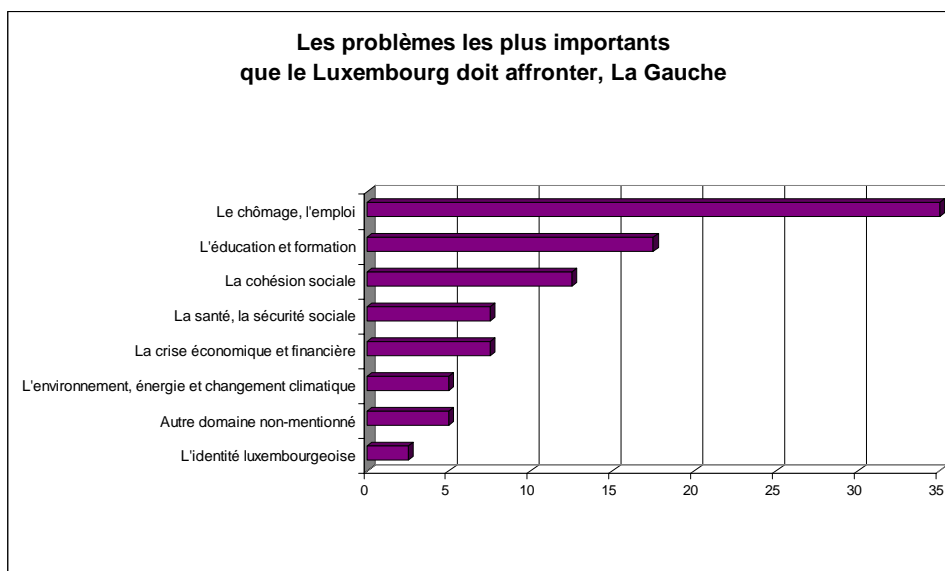


Figure 16 Les problèmes les plus importants pour les électeurs de La Gauche

¹³¹ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Réforme de la loi scolaire de 1912*, http://www.gouvernement.lu/dossiers/education_jeunesse/reforme-loi-1912/index.html, 12 février 2009.

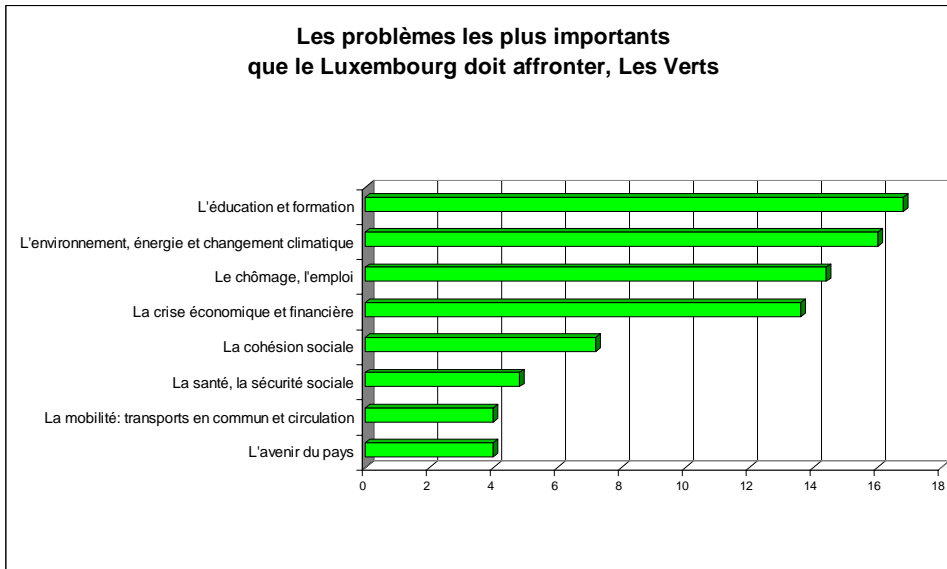


Figure 17 Les problèmes les plus importants pour les électeurs des Verts

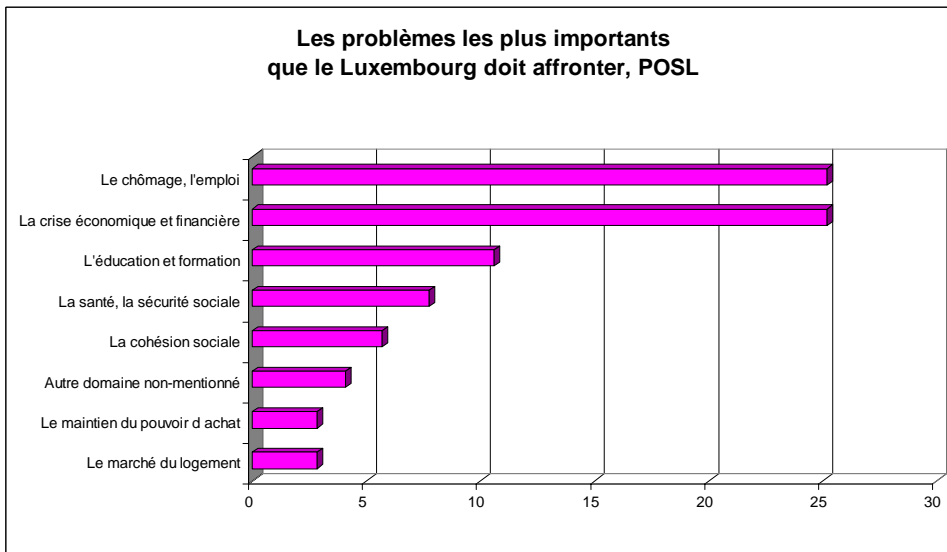


Figure 18 Les problèmes les plus importants pour les électeurs du POSL

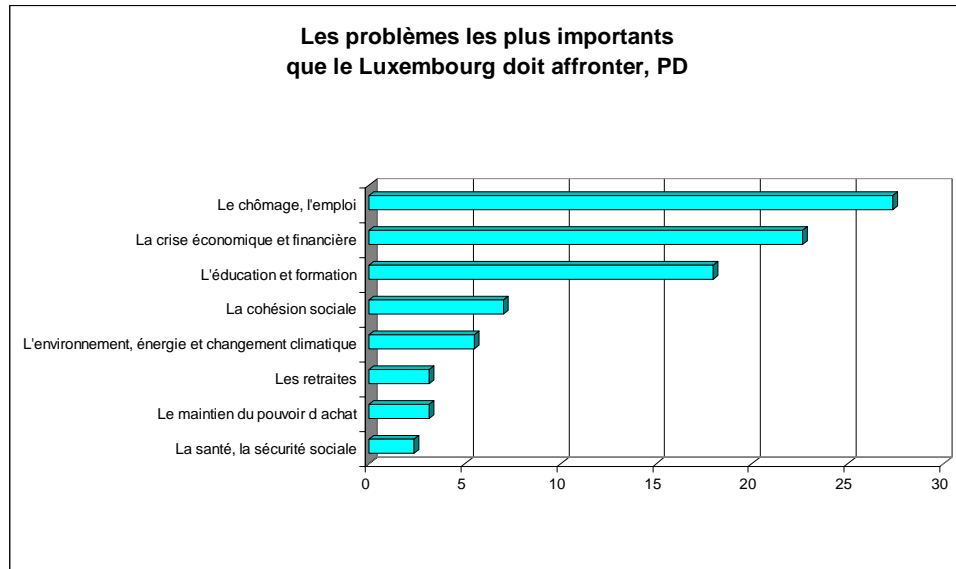


Figure 19 Les problèmes les plus importants pour les électeurs du PD

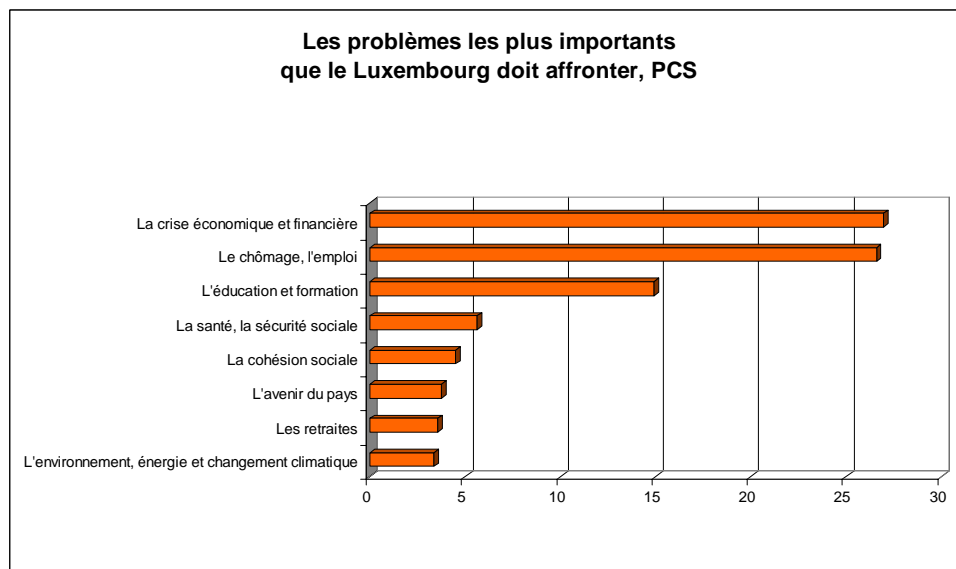


Figure 20 Les problèmes les plus importants pour les électeurs du PCS

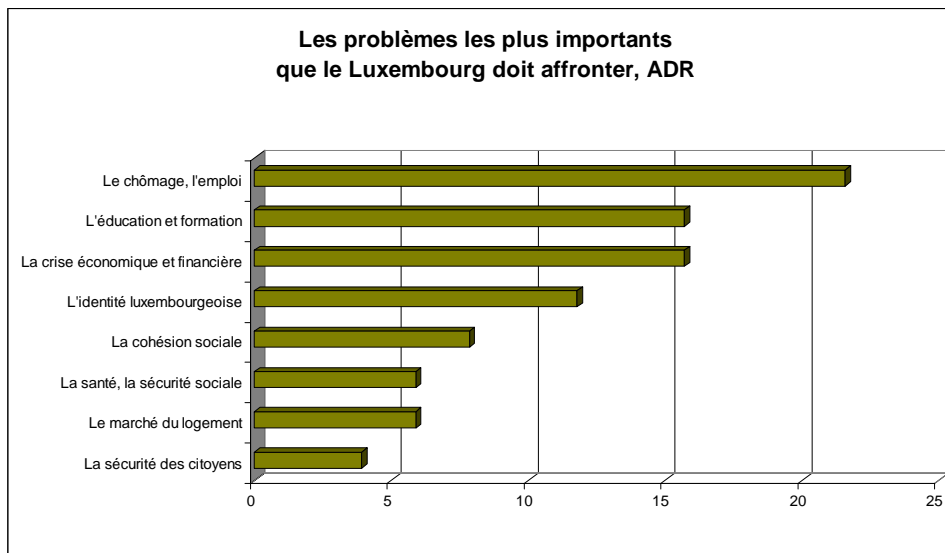


Figure 21 Les problèmes les plus importants pour les électeurs de l'ADR

L'« écrasement » de la campagne électorale par le thème de l'emploi et du chômage d'une part et d'autre part de la crise économique et financière d'autre part profitait exclusivement au PCS parmi les électeurs. 57,6% des personnes interrogées considéraient ainsi que le mouvement chrétien démocrate était le plus compétent pour résoudre le premier problème du Luxembourg¹³². Parmi les huit problèmes susmentionnés et jugés comme les plus importants au Grand-duché, à l'exclusion de la question environnementale où Les Verts étaient considérés toujours comme les « meilleurs », le PCS, comme en 2004 pouvait « s'enorgueillir » d'être estimé le plus apte dans les sept autres ! Il réitérait ainsi son exploit de bilan des compétences, déjà exceptionnellement haut en 2004, pour une formation au pouvoir en Europe et sans discontinuité depuis 1945, à l'exception de la mandature 1974-1979.

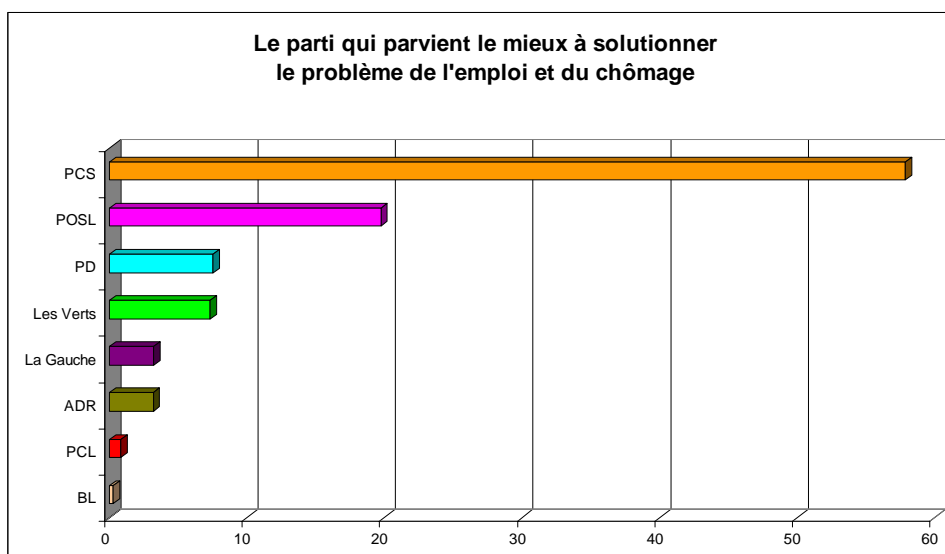


Figure 22 Le parti qui parvient le mieux à solutionner le problème de l'emploi et du chômage

¹³² La question était la suivante : « A votre avis quel parti parvient le mieux à solutionner ce problème [MENTIONNER LA PREOCCUPATION LA PLUS IMPORTANTE DE LA QUESTION A1a. ENQ: NE RIEN SUGGERER], 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

1.3.3 Evènements de campagne

Nous reprenons ici le cadre d'analyse que nous avons déjà développé en 2004 et que cinq ans après, nous considérons comme toujours opératoire. Pour mémoire : « *les représentants des partis politiques et les observateurs (journalistes politiques, politologues) s'interrogent toujours sur le ou les évènements qui ont contribué à la détermination du vote. La détermination du vote dans le chef de l'électeur repose toujours sur sa seule capacité à recevoir et à trier de multiples informations dans une suite logique, en lien à ses valeurs et par rapport à la position sociale qu'il croit occuper ou qu'on lui attribue. En d'autres termes, un événement construit comme important par les acteurs et les observateurs d'une campagne électorale n'aura pas forcément l'impact supposé auprès de tous les électeurs. Ceux-ci ont en effet des modes de construction sociale de la réalité et des appartenances qui attribuent in fine à un événement des significations personnelles ou collectives fort différentes* »¹³³.

Toutefois il est possible cependant jusqu'à un certain point d'adopter une démarche empirique mais qui ne peut être que limitée par définition. Toutes les pages se rapportant à la politique des journaux et hebdomadaires de presse de septembre 2008, date de la dernière rentrée parlementaire de la législature, au 7 juin 2009 ont été répertoriées (pour ce faire, nous avons aussi à notre disposition la revue de presse Ministres du Service Information et Presse). Après cette première étape, tous les articles de deux colonnes au minimum avec au moins dix lignes ont été sélectionnés. Suite à cette seconde étape, les articles traitant par exemple de l'action d'un parti politique ou d'un groupe d'intérêt étaient retenus à la condition que celle-ci figure dans au moins trois journaux ne faisant pas partis du même groupe de presse et à l'exclusion du titre ayant directement ou indirectement un lien avec la formation politique en question (par exemple le *Woxx* avec Les Verts). Nous avons aussi rapporté ce dépouillement à l'ensemble des communiqués de presse des partis auxquels nous étions abonnés de manière électronique. Nous avons aussi dressé un tableau similaire pour les articles de janvier 2005 à juin 2009.

Dans ces conditions, les 15 premiers acteurs et objets des évènements survenus au cours de la campagne dans la presse écrite sont exclusivement les institutions politiques et économiques (le Gouvernement et la Banque centrale du Luxembourg), les formations politiques représentées au Parlement et en dehors de celui-ci, les organisations patronales et les syndicats.

Chose la plus remarquable, c'est la forte progression de la couverture médiatique de l'actualité du Gouvernement de 9 points de % par rapport à 2004. Elle dominait très largement les autres acteurs de la campagne électorale. Au sein même de cette couverture médiatique gouvernementale, sur les 6 ministres dont les activités et les déclarations étaient les plus suivies et citées se trouvaient 4 ministres chrétiens sociaux et 2 POSL (par ordre décroissant : Jean-Claude Juncker, le Premier ministre, Luc Frieden, au titre de ministre du Trésor et du Budget, François Biltgen au titre de ministre du Travail et de l'Emploi, de Jeannot Krecké au titre de ministre de l'Economie, Jean Asselborn au titre de ministre des Affaires étrangères et finalement Claude Wiseler au titre de ministre de la Fonction publique). Ce classement montrait que les interventions relatées et les actions reportées des membres du Gouvernement étaient presque toutes concentrées sur les questions économiques et financières, sur celles touchant les relations entre l'Union européenne et le Luxembourg en matière fiscale et ses performances économiques et, finalement sur celles de la gouvernance économique et financière internationale en lien avec l'OCDE et le G8+G20.

¹³³ Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier Philippe., op.cit, pp.244-245, 2006.

Au niveau des partis, le PD, dont la campagne *Nei Weeër Wielen*, établie par l'agence *Concept Factory*, conserva sa première place. Les activités les plus couvertes furent les questions liées aux classes moyennes, les familles, celles sur le Luxembourg et l'Europe (particulièrement la campagne habile et personnalisée de Charles Goerens¹³⁴) et dans une moindre mesure, son agenda libertaire sur les questions éthiques et sociétales. Il faut remarquer aussi que la présence écologiste recula nettement dans la presse écrite (8% des articles en 2004 contre 6% en 2009) alors que proportionnellement l'ADR, avec sa campagne, *Maach mat*, concoctée par l'agence de publicité allemande, *Medienfabrik* de Trèves, progressait de deux points (de 4 à 6% des articles dépouillés).

Au niveau des organisations dites de la « société civile », on constatait là encore une médiatisation forte des organisations patronales et des syndicats lors de la campagne électorale. Fait nouveau, fut l'attention donnée aux différents rapports et activités réalisés par l'Union des entreprises du Luxembourg et les autres organisations patronales type Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL). Ensemble, c'était une augmentation de 50% des articles qui leur étaient consacrés (de 4% en 2004 à 8% en 2009). Les communiqués et les actions de l'OGBL en 2009 étaient plus repris que ceux de la Confédération chrétienne syndicale du Luxembourg (LCGB), ce qui était l'inverse en 2004. De manière générale, il fallait noter un léger recul de la présence syndicale en 2009 (-1 point de %). Dernière chose, on remarquait l'« effondrement » de la couverture des activités des autres organisations de la société civile centrées par exemple sur la culture, l'environnement, les droits de la personne, l'aide au développement, etc. En 2004, 15% des articles leur étaient dédiés contre 2% en 2009 ! C'était un indice supplémentaire de l'emprise de la thématique économique sur la campagne des législatives et des européennes de juin 2009.

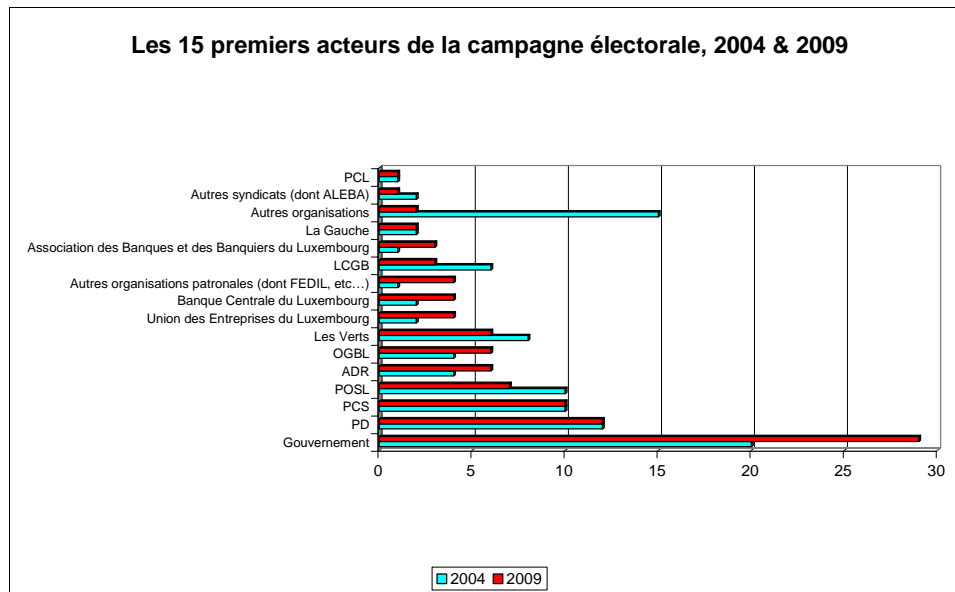


Figure 23 Les 15 premiers acteurs de la campagne électorale, 2004 & 2009

Sur toute la durée de la législature 2004-2009, il fallait remarquer aussi plusieurs séquences quant aux thèmes traités de préférence par la presse écrite.

Si tout au long de la mandature, l'économie restait le premier thème abordé (entre 13% et 17% par année), 2008 et les six premiers mois de 2009 furent des années record. Qui plus est, on notait de manière générale une progression continue de l'ensemble de la thématique politique économique, fiscalité et politique sociale, allant jusqu'à représenter plus de 60% des articles pour les six derniers mois précédant l'élection.

¹³⁴ Goerens, Charles, *Perspectives européennes*, Demokratesch Partei, 2009.

Une progression particulièrement forte se fit sur les thèmes de l'emploi (de 10 à 12%) et de la fiscalité (de 8 à 12%). Dans cette montée crescendo du devenir individuel et collectif économique, il fallait remarquer la stabilité des articles sur l'éducation (aux alentours de 7%), sur la justice & affaires intérieures (6% des articles chaque année), sur l'environnement (autour de 2% chaque année). Autre élément, l'intérêt sur la politique européenne fut fort en 2005, l'année référendaire, mais par la suite son déclin se poursuivait sans discontinuité jusqu'aux scrutins national et européen de 2009 (de 12% en 2005 à 3% en 2009). Il faut attirer l'attention toutefois sur un phénomène intéressant. Les articles dont le sujet portait sur l'Union européenne étaient surtout dans les six derniers mois de l'année centrés sur les activités de l'euro parlementaire écologiste Claude Turmes (26% des articles), du député national Charles Goerens, tête de liste aux européennes pour le mouvement libéral (25,4%), du Premier ministre (22,9%) et du ministre délégué aux Affaires européennes, Nicolas Schmit (16,2%), tête de liste pour la première fois pour le POSL dans l'Est. Les questions identitaires et de langue étaient surtout abordées en 2005 et en 2007, respectivement année référendaire et année sur la « querelle des drapeaux ». Les questions démocratie et système politique furent aussi élevées en 2005 et en 2008 (année de réforme de la loi électorale, de l'entrée en vigueur de la loi sur les partis politiques et leur financement et de la réforme constitutionnelle des pouvoirs du Grand-duc). Les articles sur la politique culturelle le furent surtout en 2007, année de « capitale européenne de la culture » pour le Luxembourg et la Grande Région.

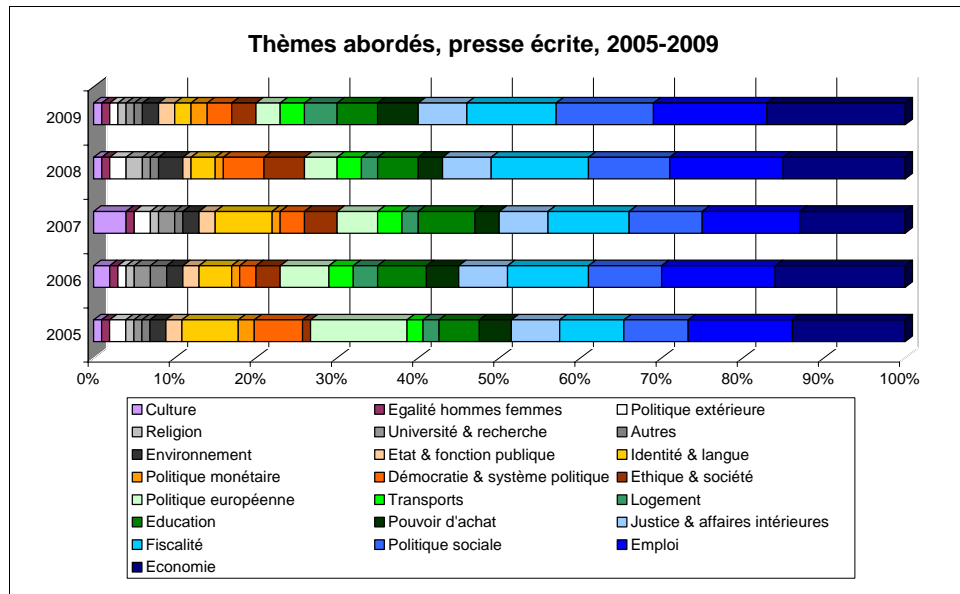


Figure 24 Thèmes abordés par la presse écrite pendant la législature 2005-2009

Si l'on regardait les articles couvrant la période de septembre 2008 à juin 2009, les thèmes économiques ne firent que progresser. Ce fut particulièrement l'état proprement dit de l'économie tant au niveau national qu'euro-péen (avec une parité presque parfaite, respectivement 50,3% et 49,7%) mais aussi de la question de l'emploi et celle de la fiscalité (voir le graphique ci-dessous). Dans cet « océan » de préoccupations et d'attentions sur le devenir économique du Grand-duché, un seul thème sans rapport avec l'économie se maintint : justice et affaires intérieures, entre 4 et 5% des articles. Le mois de décembre 2008 fut caractérisé par un record d'articles sur la démocratie et le système politique (7%), les questions éthique et société (5%), les questions religieuses (4%) correspondant au moment du vote de la loi controversée sur la légalisation de l'euthanasie et l'adaptation constitutionnelle sur les pouvoirs du Grand-duc. On constata aussi le lent déclin de l'attention accordée aux questions identitaires alors que l'ADR en avait fait

notamment l'un de ses chevaux de bataille¹³⁵ et que la loi sur la double nationalité n'avait été votée qu'en octobre 2008 (de 5% en octobre 2008 à 2% en juin 2009). Les autres thèmes comme la politique européenne, l'environnement, l'état et la fonction publique (primordiaux pour ces deux derniers en 2004) ne bougèrent pratiquement pas (respectivement 4%, 2% et 2% des articles leur étaient dédiés).

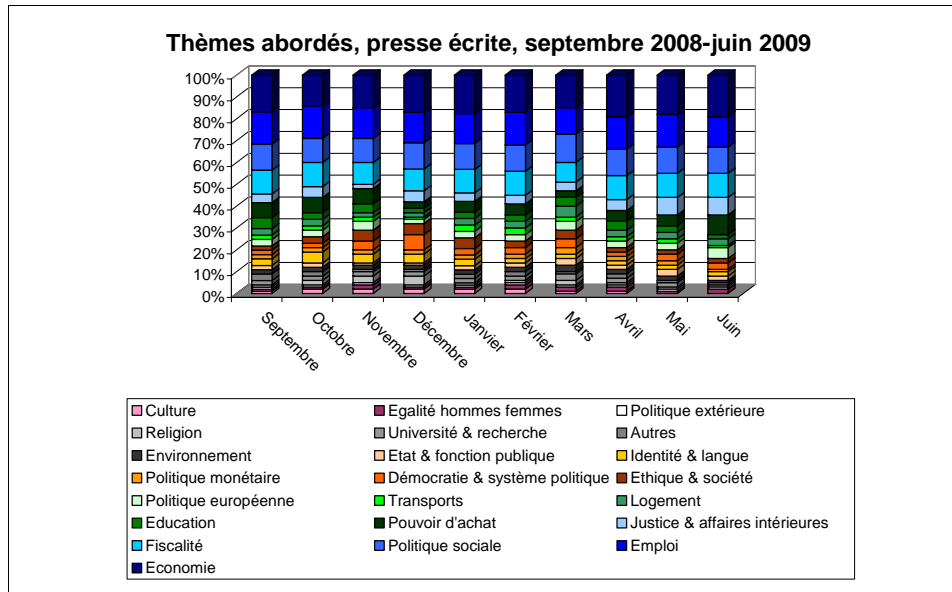


Figure 25 Thèmes abordés par la campagne électorale septembre 2008- juin 2009

A part la domination de l'actualité du Gouvernement, lourd de conséquence dans le déterminant du vote puisqu'il correspond à un comportement politique bien ancré d'identification forte des citoyens luxembourgeois à leur Etat, « protecteur », « souverain » et « pourvoyeur » de nombreux emplois pour les nationaux et au parti qui l'incarne, le PCS, il faut remarquer comme en 2004 la suprématie de l'activité des partis politiques sur tous les autres acteurs du système. Ceci n'est pas détonant puisqu'ils doivent être les principaux acteurs de la période préélectorale et qu'ils sont en état de compétition proche de celui des entreprises dans un marché plus ou moins ouvert depuis l'entrée en vigueur en décembre 2007 de la loi de financement sur les partis politiques. Les nombreux congrès qui s'échelonnent de janvier 2008 avec les partis à la gauche de la gauche, jusqu'au dernier toujours avec La Gauche en mai 2009¹³⁶, la publication sans cesse de communiqués de presse et de documents de campagnes visent assurément à arrêter les listes de candidats, à mobiliser ses électeurs traditionnels et à promouvoir un programme politique. Mais ils ont aussi pour objectif de monopoliser le discours sur le constat à faire de la situation économique et sociale et sur les réformes à entreprendre au détriment des autres acteurs du système comme les organisations non gouvernementales (ONG), les initiatives citoyennes (type Politikercheck.lu) et les groupes d'intérêts.

Ce phénomène est d'autant plus fort en 2009 du fait que les partis politiques ne voulaient plus se faire déborder dans la définition de l'agenda comme lors de la campagne référendaire de 2005. Tout comme en 2004, les partis dans cette campagne – particulièrement Les Verts et le POSL – et avec une importance encore plus grande pour le PD, multiplièrent ce type d'événements et de déclinaisons de leurs programmes électoraux dans une unique perspective de marketing politique¹³⁷.

¹³⁵ ADR, *Chamberwahlprogramm 2009, Sprooch, déi all Bierger verbënnt!* p71, *Intergratioun: Gudd zesammen liewen!*, p81, 2009.

¹³⁶ Landrini, Olivier, « Les réponses sociales de déi Lénk ». In, *Le Quotidien*, p3, 27 mai 2009.

¹³⁷ Scheffen, Jean-Louis, « Wenn Politik Werbung macht ». In, *Telecran*, p20, 13 mai 2009.

La prime de la mise en scène fut accordée au mouvement libéral dans sa volonté de reconquérir les classes moyennes¹³⁸. C'était aussi comme en 2004 pour les partis rejetés dans l'opposition le moyen de contrebalancer forcément l'attention que les médias au même moment accordait au Gouvernement et particulièrement aux leaders ministériels du *parti senior*, le PCS dans une crise économique sans précédent pour le Grand-duché depuis le gouvernement libéral-socialiste de Gaston Thorn (1974-1979).

D'un point de vue quantitatif, le PD resta donc le parti le mieux traité dans la campagne électorale (23% du total des articles de la presse écrite sur les partis politiques lui furent consacrés). Suivirent le POSL et Les Verts. Mais, la part des articles qui leur étaient réservés diminua (respectivement -1 points de % pour le POSL, - 2 points de % pour Les Verts). Ce fut aussi le cas pour le PCS (-1 point de %). La Gauche, et encore plus l'ADR, furent les organisations partisanes qui progressèrent le plus (respectivement +1 point de % et +3 points de %).

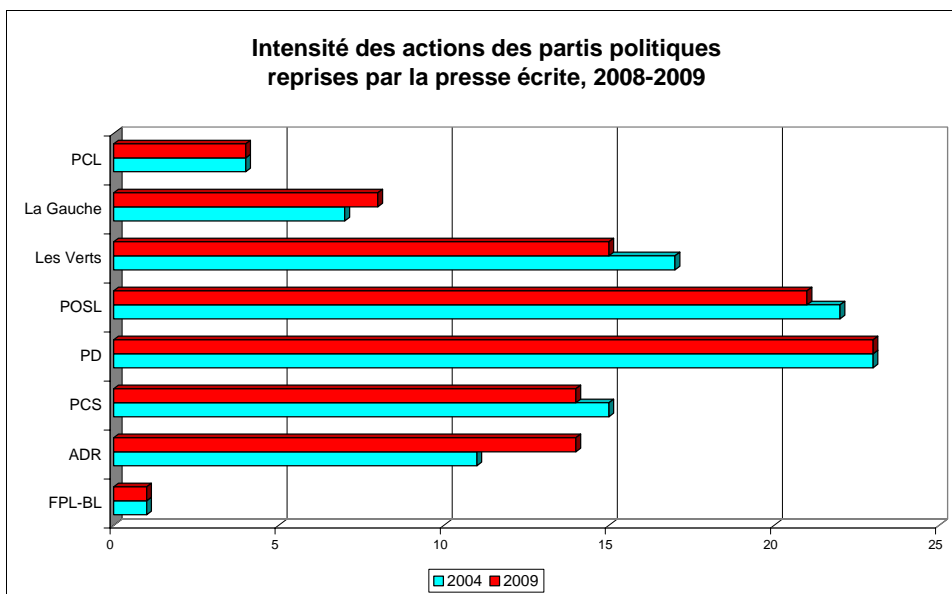


Figure 26 Intensité des actions des partis politiques reprises par la presse écrite, 2008-2009

La typification des thèmes abordés au niveau des partis était très forte pour les partis les moins importants du système politique luxembourgeois.

Ainsi 39% des articles se rapportant à l'ADR avaient pour sujet les questions identitaires et de langue (pour une moyenne de 2%), 30% de ceux consacrés aux Verts l'étaient à l'environnement (alors que la moyenne était de 2%). Les articles sur les liens entre l'écologie d'une part et La Gauche d'autre part distinguaient aussi la formation postcommuniste (7% des articles). Les Verts avaient aussi un meilleur traitement de leurs activités et programmes dès qu'il fut agi des transports (7% pour une moyenne de 2%), de l'éducation (7% pour une moyenne de 2%) et du traitement égalité hommes/femmes (7% pour une moyenne de 1%). Le PCL et La Gauche étaient reliés surtout à la politique du pouvoir d'achat (chacun 9% des articles leur étaient dédiés pour une moyenne par parti de 5%) et pour leurs contributions à l'Etat et à la fonction publique (respectivement 6 et 7% pour une moyenne de 2%).

On remarquait aussi la très grande congruence entre la moyenne générale des thèmes abordés sur la période de référence septembre 2008- juin 2009 sur l'ensemble des articles et les résultats enregistrés par parti ayant déjà eu une expérience gouvernementale avec par

¹³⁸ Hilgert, Romain, "Welcome to Suburbia". In, *d'Letzeburger Land*, p2, 16 janvier 2009.

ordre décroissant d'abord pour le PCS, ensuite le POSL et finalement le PD. Tout au plus, les activités et les propositions sur la fiscalité et la justice et affaires intérieures discriminaient un peu plus le PCS (respectivement 13% pour une moyenne de 11% et 8% pour une moyenne de 6%), la politique sociale pour le POSL (16% pour une moyenne de 12%) et pour le PD, la politique européenne (9% pour une moyenne de 3%), les questions éthique et société (7% pour une moyenne de 3%) et l'égalité hommes/femmes (4% pour une moyenne de 1%).

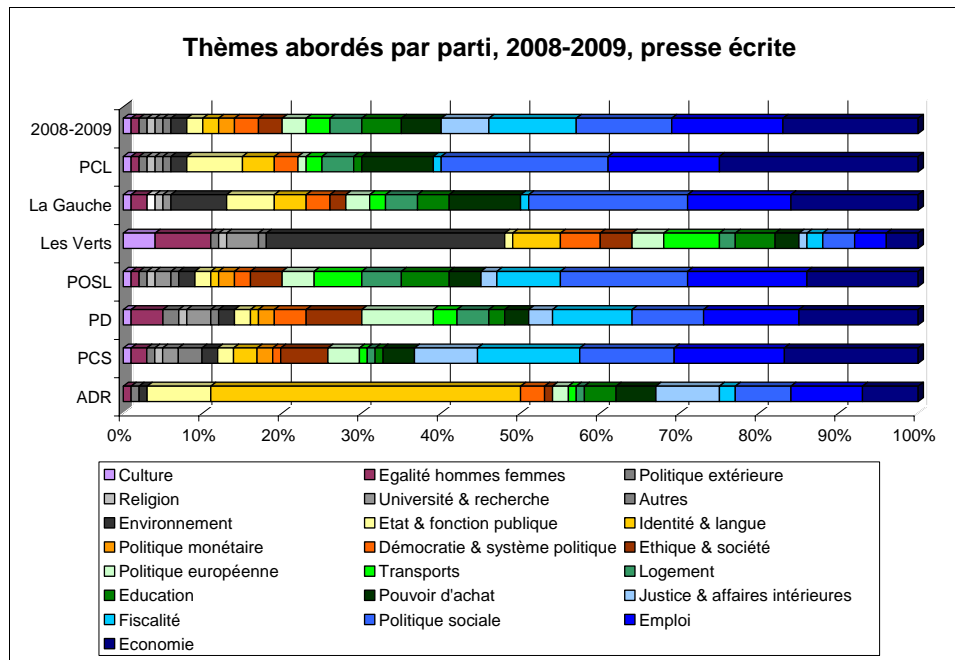


Figure 27 Thèmes abordés par parti politique

Au niveau des groupes d'intérêts, de manière inchangée à 2004, 37% des articles des syndicats avec comme il est mentionné plus haut une primauté à l'OGBL (OGBL 44,2%, LCGB 29,9%, ALEBA 12,8%. FNCTTFEL-Landesverband, 8,6%).

Il est intéressant de remarquer la progression très forte des organisations patronales (type UEL, FEDIL, ABBL) qui passèrent de 17 à 26% d'articles qui leur étaient dédiés (avec un leadership de l'UEL alors qu'en 2004 c'était l'ABBL). Comme nous le notions déjà en 2004 l'importance accordée « *aux organisations professionnelles de la place financière – confirmait leur entrisme dans la sphère politique et de leurs poids dans le processus décisionnel au Luxembourg* ». Mais la forte augmentation de la présence des organisations d'entrepreneurs plus généralistes montraient aussi en 2009 à la fois l'intérêt d'une plus grande diversité par secteurs d'activité dans le futur économique du Grand-duché au moment de la pointe de la crise financière et la recherche éventuelle de propositions alternatives aux acteurs traditionnels dominant jusqu'alors le système politique, à savoir les partis politiques et les syndicats. Qui plus est, les organisations professionnelles jouèrent aussi au rôle d'évaluateur des programmes des partis politiques¹³⁹.

Les débats et les préoccupations sur la gouvernance économique et financière d'une part et d'autre part sur la fin de vie ont aussi fortement amélioré la couverture des activités des ONG opérant dans le domaine éthique économique et sociale, du type *Institute for global financial integrity* ou Forum international globalisation de la solidarité (6% des articles de ce groupe en 2004, 10% en 2009). Ce fut aussi le cas des ONG à caractère confessionnel et/ou philosophique du type Action citoyenne pour la vie et contre l'euthanasie (de 2% à

¹³⁹ « Comment les partis politiques se positionnent-ils par rapport à la compétitivité au Luxembourg ». In, *Merkur*, p1, 22 mai 2009.

4% avec un pic en novembre et décembre 2008). L'« économie centrisme », pour reprendre une expression chère aux tenants de la décroissance économique, fit une principale victime quant à la médiatisation de leurs actions : les ONG ayant pour agenda l'environnement, la qualité de vie, le développement durable et le changement climatique passèrent de 9% de couverture en 2004 dans la catégorie « groupes d'intérêts » à 4% en 2009.

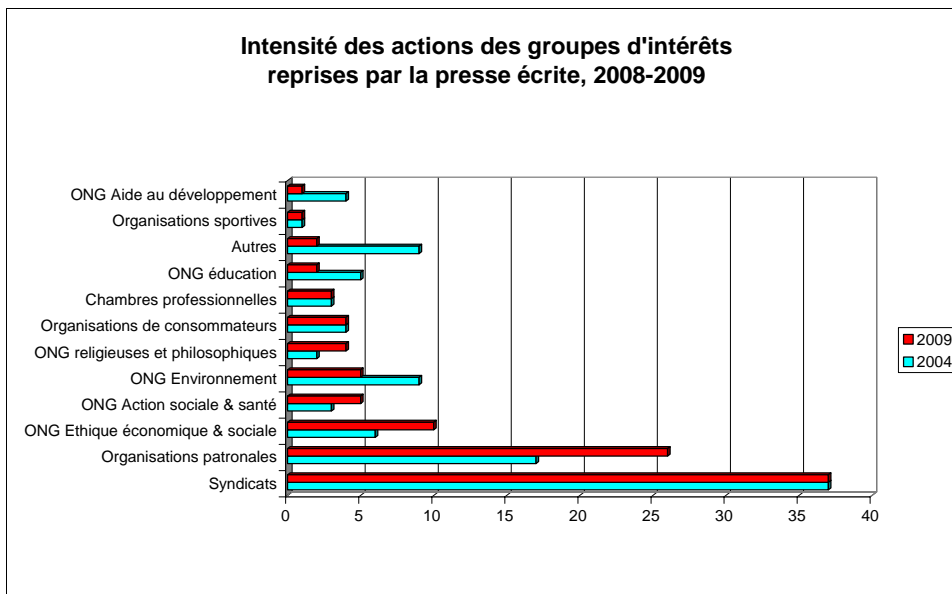


Figure 28 Intensité des actions des groupes d'intérêts reprises par la presse écrite, 2008-2009

On remarquera aussi, comme en 2004, le développement encore plus poussé d'un processus de contrôle ex ante de l'activité des partis politiques par la multiplication des questionnaires ou des documents portant sur leurs programmes ou sur leurs actions par des groupes d'intérêts [l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti), le Mouvement écologique, le Manifeste pour un pacte culturel, Politikercheck.lu, Générations Europe.lu, etc.]. Les mémorandums publiés par la suite à prétention éthique ou voulant influencer l'agenda politique directement suivant les cas, furent de nouveau des événements en soi¹⁴⁰. Ils furent de nouveau stimulants quant à l'étude des fonctionnements et des transformations à la fois de l'action collective et de la démocratie parlementaire que d'autre part quant à l'analyse de la construction sociale différenciée de l'objet politique. Mais il faut aussi le constater, ce type d'actions collectives trouva sa limite dans le caractère de confidentialité, du moins les faibles relais médiatiques qu'ils purent trouver. En d'autres termes, au-delà des divergences entre tous ces groupes, la « certification démocratique » restait du domaine élitaire et par conséquent renforçait aussi l'« écrasement » de la campagne électorale par la thématique de l'économie. In fine, malheureusement, nous devons insister aussi une nouvelle fois sur le fait que les enquêtes qualitatives auprès de ce type d'organisations, comme d'ailleurs les autres groupes d'intérêts, se sont révélées peu exploitables en l'état, principalement par le faible degré de collaboration des dites associations et groupes, contrairement à l'étude REFERENDUN 2005. Cet état de fait montre ô combien pour certaines d'entre elles leur fragilité organisationnelle et la volonté pour d'autres d'agir en groupes d'intérêts de manière discrète et de ne pas communiquer leurs éventuelles stratégies pendant la dernière campagne électorale.

¹⁴⁰ Conseil supérieur pour un développement durable, *Manifeste pour un pacte culturel*, http://www.csdd.public.lu/fr/actualites/2008/10/manifeste_pacte_culturel/index.html, 8 octobre 2008.

2 Formation de l'opinion et candidats

2.1 Sources d'informations des électeurs 85

2.1.1	Introduction	85
2.1.2	Intérêt pour les élections européenne et nationales	86
2.1.3	Sources d'informations pour les élections législatives	90
2.1.4	Sources d'informations pour les élections européennes	98
2.1.5	Moment de la décision électorale	100

2.2 Constitution des listes 103

2.2.1	Motivation, implication et croyance des candidats	103
2.2.2	Processus de sélections des candidats	105
2.2.3	Caractéristiques des candidatures	112
2.2.4	Stratégie de campagne des candidats	127
2.2.5	Analyse candidatures européennes	139

Figure 1 Importance attribuée aux différentes élections.....	86
Figure 2 Intérêt apporté aux campagnes nationales et européennes.....	87
Figure 3 Intérêt campagne nationale et européenne	88
Figure 4 Connaissance des candidats parmi les « panacheurs ».....	89
Figure 5 Connaissance des candidats par les « panacheurs » des différents partis politiques....	90
Figure 6 Sources d'informations aux législatives : comparaison 2004 et 2009.....	91
Figure 7 Sources d'informations aux législatives par rapport à l'âge	92
Figure 8 Sources d'informations aux législatives par rapport aux électeurs des différents partis	93
Figure 9 Sources d'informations aux législatives par rapport au genre	93
Figure 10 Sources d'informations aux législatives par rapport au niveau d'éducation	94
Figure 11 Principales sources d'informations aux législatives	95
Figure 12 Principales sources d'informations aux législatives par rapport à l'âge.....	96
Figure 13 Principales sources d'informations aux législatives par rapport aux partis politiques	97
Figure 14 Principales sources d'informations aux législatives par rapport au genre.....	97
Figure 15 Principales sources d'informations aux législatives par rapport au niveau d'éducation	98
Figure 16 Sources d'informations : comparaison européennes et nationales 2009	99
Figure 17 Sources d'informations : comparaison élections européennes de 2009 et 2004	99
Figure 18 Principales sources d'informations : comparaison élections européennes et nationales de 2009	100
Figure 19 Moment où le choix électoral a été arrêté par parti politique	101
Figure 20 Moment où le choix électoral a été arrêté par âge.....	102
Figure 21 Encouragement à se présenter candidat pour la première fois aux élections	103
Figure 22 Heures par mois (en moyenne) consacrées aux activités du parti	104
Figure 23 Croyance religieuse et/ou spirituelle des candidats	104
Figure 24 : Satisfaction par rapport à démocratie interne du parti	112
Figure 25 Qui devrait prendre la décision finale pour le choix des candidatures.	112
Figure 26 Reproduction par parti des candidatures aux législatives de 2009	113
Figure 27 Détention d'au moins un mandat politique : comparaison par parti aux législatives 2009 et 2004.....	114
Figure 28 Moyenne d'âge des candidats par parti aux législatives	114
Figure 29 Catégories d'âge des candidats aux législatives de 2009.....	115
Figure 30 Moyenne d'âge des candidats par circonscription aux législatives 2009	116
Figure 31 Age moyen candidats ADR par circonscription.....	116
Figure 32 Age moyen candidats PCS par circonscription	116
Figure 33 Age moyen candidats PD par circonscription	117
Figure 34 Age moyen candidats POSL par circonscription	117
Figure 35 Age moyen candidats Verts par circonscription	117
Figure 36 Age moyen candidats La Gauche par circonscription.....	117
Figure 37 Age moyen candidats PCL par circonscription	118
Figure 38 Evolution du pourcentage des candidates depuis 1979.....	118
Figure 39 Proportion des candidat-e-s aux élections législatives de 2009 par parti	119
Figure 40 Evolution des candidatures féminines depuis 1999, par parti.....	119
Figure 41 Proportion des candidat-e-s aux élections législatives de 2009 par circonscription	119
Figure 42 Evolution de la proportion des candidates (en %) depuis 1979 par circonscription	120
Figure 43 Répartition des candidats par groupe de profession et parti aux législatives de 2009	121
Figure 44 % des candidats exerçant une profession directement ou indirectement financée par les fonds publics.....	122
Figure 45 Professions des candidats ADR : comparaison lég. 2009 et 2004.....	123
Figure 46 Profession des candidats PCS : comparaison lég. 2009 et 2004.....	124
Figure 47 Professions des candidats PD : comparaison lég. 2009 et 2004	124
Figure 48 professions des candidats POSL : comparaison lég. 2009 et 2004.....	125
Figure 49 Professions des candidats verts : comparaison lég. 2009 et 2004	126
Figure 50 Les candidats de La Gauche par profession	126
Figure 51 Candidats par parti (en %) avec profile <i>Facebook</i>	127
Figure 52 Utilisation <i>Facebook</i> par candidats suivant l'âge	128
Figure 53 Nombre d'amis sur <i>Facebook</i> par parti	128
Figure 54 Vingt candidats les plus populaires sur <i>Facebook</i>	129

Figure 55: Début de campagne électorale pour les candidats aux législatives 2009	130
Figure 56 Début de campagne pour les candidats des différents partis aux législatives 2009	131
Figure 57 Temps moyen consacré par candidat à faire campagne le dernier mois précédent les élections.....	132
Figure 58 Temps (en catégories) consacré par candidats à faire campagne le dernier mois avant les élections	132
Figure 59 Temps consacré par candidats à la campagne le dernier mois avant les élections par genre	133
Figure 60 Actions privilégiées par les candidats pour faire campagne	135
Figure 61 instruments à travers lesquels les électeurs ont été approchés par les candidats lors de la campagne.....	136
Figure 62 Stratégie de communication des candidats : stratégie personnelle vs stratégie de parti	138
Figure 63 Arguments et stratégies de campagne privilégiés	139
Figure 64 Détention d'au moins un mandat pour les élections européennes : comparaison 2004-2009	140
Figure 65 Moyenne d'âge des candidats aux européennes : comparaison élections 1999, 2004 et 2009	141
Figure 66 Profession des candidats aux élections de 2009.....	142
Figure 67 Candidatures par genre aux élections européennes de 2009.....	143
Figure 68 Proportion des candidatures féminines aux élections européennes par parti politique depuis 1979	143
Figure 69 Evolution des candidatures étrangères aux élections européennes.....	144
Figure 70 Voix obtenues par les candidats étrangers aux européennes	144
Figure 71 Impact électoral des instruments de campagne : comparaison élections européennes et nationales.....	145
Figure 72 Nombres d'amis sur <i>Facebook</i> et positionnement électoral	146

2.1 Sources d'informations des électeurs

2.1.1 Introduction

A l'instar des précédentes élections, il était attendu qu'en 2009 les électeurs luxembourgeois seraient moins intéressés à la campagne européenne que législative car les enjeux européens sont perçus comme éloignés et complexes et car les élections européennes se tiennent le même jour que les élections nationales. Bien que cette analyse soit largement partagée et critiquée par des acteurs politiques importants à la fois institutionnels (ex : Conseil d'Etat) et de la société civile [ex : Asti, Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL), Mouvement européen, etc.], la classe politique au pouvoir est demeurée réticente à se prononcer en faveur d'une séparation de la date des deux élections. Jusqu'à présent la principale raison invoquée pour maintenir le *statu quo* est d'éviter les bouleversements politiques et les coûts supplémentaires que pourraient entraîner une campagne européenne séparée de la campagne nationale. A ce type d'argumentaire « classique » est venu s'ajouter, suite la campagne traumatisante autour du Traité constitutionnel européen, une crainte accrue des partis au gouvernement et dans l'opposition de mettre les questions européennes au centre du débat public. La complexité des enjeux européens combinée aux multiples interprétations idéologiques qui peuvent en être faites, en font une matière hautement sensible et incontrôlable qu'ils se gardent bien de provoquer à nouveau. Malgré cette réticence fortement enracinée à promouvoir une élection européenne unique, deux mesures importantes ont été prises en 2009 afin de renforcer l'importance apportée aux élections européennes. La première, de nature institutionnelle, est la modification de la loi électorale qui oblige chaque parti politique de passer de 12 candidatures à seulement six, c'est-à-dire au nombre de sièges à pourvoir. La seconde, de nature politique, est l'initiative prise par les principaux partis politiques (PD, PCS, POSL, Verts) d'interdire les doubles candidatures aux élections nationales et européennes.

L'analyse des sources des informations électorales permet d'observer si ces mesures auront favorisé à accroître l'intérêt que les citoyens ont porté aux élections européennes et, par conséquent, à s'informer davantage sur les enjeux politiques européens. Cette analyse permet également de mesurer, aussi bien pour les élections législatives que pour les européennes, si le choix des sources d'information électorale et l'intensité avec laquelle celles-ci ont été consultées, ont évolué depuis 2004. A ce propos, il est particulièrement intéressant d'analyser si la domination des médias de masse classique (Télévision, Presse, Radio) s'est estompée ? Si Internet a continué sa progression comme source d'information ? Et, si les nouveaux instruments d'informations électorales tels que *Smartvote* ont été utilisés par les électeurs ?

L'analyse se divise en trois parties. Dans la première partie, l'intérêt pour les élections nationales et européennes est évalué. Cette évaluation se fait de manière indirecte en comparant quelle serait la participation électorale aux européennes et législatives si le vote n'était pas obligatoire. Et, de manière plus directe, en comparant l'importance et l'intérêt que les électeurs portent à la campagne électorale. La deuxième partie se concentre sur les sources d'informations consultées pour les élections législatives à la fois dans une perspective globale et sur base de facteurs socio-démographiques. Nous allons en particulier analyser si les stratégies d'informations électorales varient avec l'âge, le sexe, l'appartenance politique et le niveau d'éducation. Dans la troisième, et dernière partie, le même schéma analytique est adopté pour analyser les sources d'informations pour les élections européennes.

2.1.2 Intérêt pour les élections européennes et nationales

a) Intérêt apporté aux différents types d'élections

Les citoyens apportent aux élections européennes un intérêt très inférieur que pour les élections communales ou nationales. Un premier élément révélateur de ce fait est que si le vote n'était pas obligatoire, les électeurs participant *toujours* aux élections nationales seraient 77,5% alors que pour les élections européennes ils ne seraient que 63,7%¹. Cette différence est également visible à travers l'intérêt que les électeurs déclarent porter aux différentes élections. Globalement, ils sont 94,7% à considérer les élections législatives « importantes » ou « très importantes », 93,5% pour les élections communales et seulement 75,6% pour les élections européennes². La différence est plus marquée si on se focalise uniquement sur les citoyens qui estiment les élections *très* importantes. C'est ainsi que plus de la moitié des citoyens considèrent les élections communales (55,8%) et législatives (62,5%) très importantes alors que c'est le cas de seulement de 30% des citoyens pour les élections européennes³.

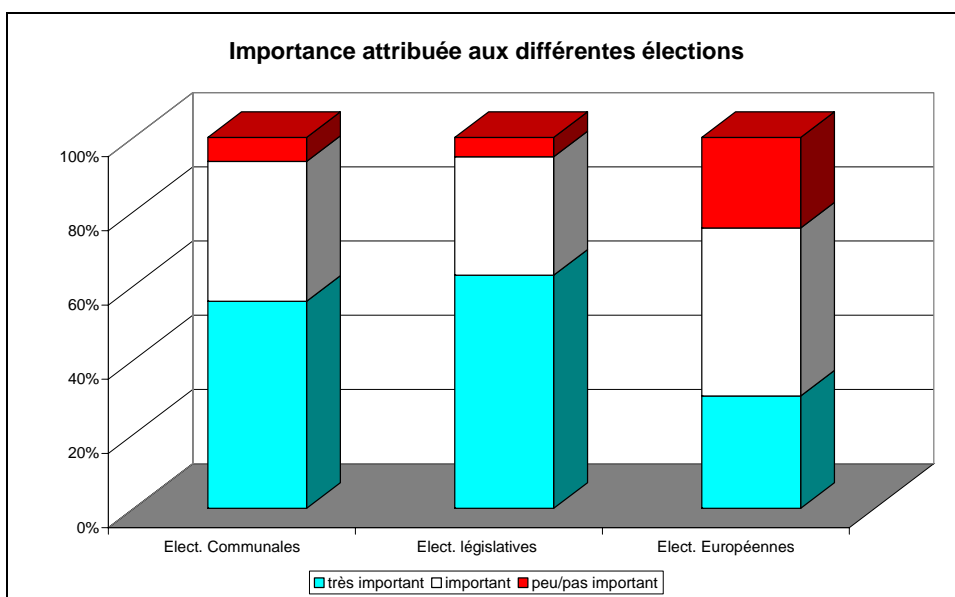


Figure 1 Importance attribuée aux différentes élections

Si on se focalise sur les élections européennes pour lesquelles il y a le plus grand nombre de citoyens qui déclarent que les élections européennes ne sont *pas* ou *peu* importantes, on constate les choses suivantes :

¹ La question posée était : « si le vote n'était pas obligatoire au Luxembourg (il l'est pour l'instant pour les personnes de moins de 75 ans), iriez-vous encore voter au Luxembourg pour les élections législatives (européennes) ? ».

² La question posée était : « pourriez-vous m'indiquer l'importance que vous accordez aux types d'élections suivantes ? ».

³ Les valeurs complètes sont les suivantes : élections communales (pas/peu important : 6,5%, important : 37,7%, très important : 55,8%) ; élections législatives (pas/peu important : 5,2%, important : 31,7%, très important : 62,5%) ; élections européennes (pas/peu important : 24,2%, important : 44,9%, très important : 30%).

- Du point de vue de l'âge, les plus de 65 ans sont les plus nombreux à considérer les élections européennes (très) importantes (82,6%) et les moins nombreux sont les 50-64 ans (71,7%) et non pas, comme on aurait pu le supposer, les jeunes électeurs (18-24 ans et 25-34 ans) qui présentent un score identique de 72,7%.
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à donner de l'importance aux élections européennes (81,1% *versus* 74,4%).
- Les électeurs attribuant le plus d'importance aux élections européennes sont ceux de la Gauche (82,5%), Les Verts (81,6%) et le PCS (79,4%). Les électeurs qui accordent moins d'importance aux élections européennes sont les libéraux (74,2%), les socialistes (73,3%) et, surtout, ceux de l'ADR (58,5%).

b) Intérêt apporté aux campagnes nationales et européennes

Il existe forcément un parallélisme entre l'importance que les électeurs disent porter aux élections législatives et européennes et l'intérêt qu'ils déclarent porter à la campagne électorale les précédant. Mais bien que ce parallélisme existe, les chiffres nous apprennent que l'importance attribuée à une élection spécifique et l'importance apporter à leur campagne n'est que proportionnelle et non absolue. Les électeurs qui se déclarent (très) intéressés à la campagne législative sont 70,5% alors que pour la campagne européenne ils ne sont que 51,6%⁴. Cela signifie que quasiment un électeur sur quatre ne s'intéresse que peu ou pas du tout à la campagne d'une élection qu'il juge pourtant importante.

	Elections (très) importante	Campagne électorale (très) intéressante	Différence
Elections législatives	93,5%	70,5%	-23%
Elections européennes	75,6%	51,6%	-24%

Figure 2 Intérêt apporté aux campagnes nationales et européennes

Un tel résultat ne doit pas forcément être interprété comme un comportement incivique ou irresponsable des électeurs. Il peut signifier également une absence d'intérêt spécifique pour la campagne car les enjeux sont tous déjà intégrés dans le chef de l'électeur ou bien car celui-ci sait déjà par avance pour quels candidats et/ou partis ils vont attribuer leurs voix.

Une analyse croisée des facteurs pouvant influencer l'importance attribuée à la campagne nationale nous apprend que l'âge est un facteur important. Pour les élections législatives, il existe une augmentation presque linéaire suivant laquelle la proportion d'électeurs intéressés à la campagne s'accroît avec l'augmentation de l'âge des électeurs. On passe ainsi de 57,8% des électeurs qui se disent « très intéressés » pour les 18-24 ans à 80,4% pour les plus de 65 ans, soit une différence de 30%. Pour les élections européennes cette corrélation entre l'âge et l'intérêt pour la campagne ne s'applique pas aux « primo-votants » (18-24 ans) qui ont un intérêt particulièrement élevé (52%). Elle s'applique à partir de la catégorie des 25-34 ans. On passe ainsi de 41,9% pour les 25-34 ans à 63,1% pour les plus de 65 ans.

⁴ La question posée était : « Avez-vous été intéressé par la campagne pour les élections législatives (ou européennes) ? Diriez-vous que vous avez été très, assez, peu ou pas du tout intéressé ? ». Réponse pour campagne législatives (très int.: 21.8%, assez int. : 48.7%, peu/pas du tout int. : 29.5%) (n: 1263); Réponses pour campagne européennes (très int.: 15.5%, assez int. : 36.2%, peu/pas du tout int : 48.4%)

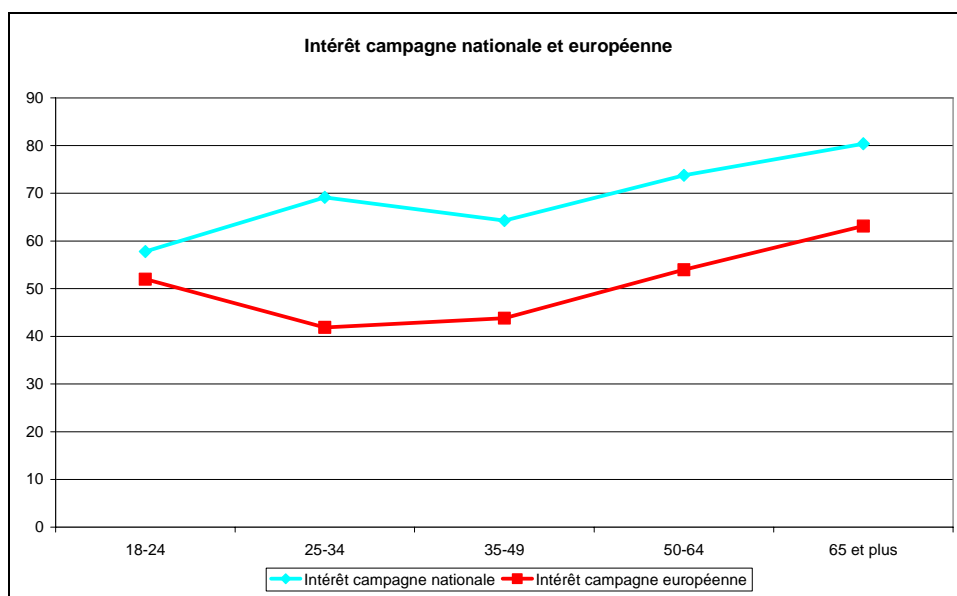


Figure 3 Intérêt campagne nationale et européenne

Pours les autres facteurs pouvant influencer l'intérêt porté à la campagne, on note les choses suivantes :

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à s'intéresser aux campagnes. Pour la campagne législative ils sont 75,8% à se déclarer (très) intéressés *versus* 65,7% pour les femmes et pour la campagne aux européennes la proportion est de 55,3% *versus* 48,1%.

Par rapport aux partis politiques, les électeurs qui se déclarent les plus intéressés à la campagne nationale sont ceux du PCS (77,3%) de la Gauche (76,3%) et du POSL (72,6%). Viennent ensuite les électeurs libéraux (69,8%) Les Verts (60%) et ceux de l'ADR (52,8%). Pour les élections européennes, les électeurs les plus intéressés se trouvaient dans le PCS (59,1%), chez Les Verts (56%) et dans le parti libéral (55,4%). Les électeurs les moins intéressés à la campagne étaient ceux de la Gauche (53,6%), du POSL (51,1%) et loin derrière ceux de l'ADR (28,1%).

Le niveau d'éducation n'a que peu influé sur l'intérêt porté aux campagnes nationales et européennes⁵.

c) Intérêt pour campagne à travers connaissance des candidats

Un autre révélateur de l'intérêt porté à la campagne est la connaissance que les électeurs ont de l'offre électorale. Un cercle vertueux est en place suivant lequel plus on connaît le système politique plus on s'y intéresse et, vice-versa, plus on s'y intéresse, plus la connaissance que l'on a de celui-ci s'accroît. Une façon, bien que limitée, d'appréhender la connaissance qu'a l'électorat luxembourgeois de son système politique consiste à analyser la proportion de candidats que les électeurs panacheurs déclarent connaître personnellement ou à travers leurs idées.

⁵ Résultats (très) intéressé national (éducation faible : 63.9%, moyenne : 68.9%, supérieure : 76.7%). Résultats (très) intéressé européenne (éducation faible: 52.1%, moyenne : 48.1%, supérieure : 55.7%).

Une telle mesure permet non seulement d'appréhender la connaissance de la politique luxembourgeoise par le prisme de ses acteurs individuels mais aussi, et peut-être plus essentiellement, d'observer si les panacheurs, qui représentent plus de la moitié de l'électorat (voir chapitre 3), connaissent les candidats individuels qu'ils élisent. Le bon sens démocratique voudrait que les électeurs donnent leurs voix à des candidats qu'ils connaissent personnellement et/ou à travers leurs idées. En d'autres termes, ils ne devraient pas voter pour des candidats qu'ils ne connaissent pas, même s'ils disposent encore de votes à distribuer parmi les candidats des différentes listes.

Si on accepte une telle approche normative, les réponses à la question portant sur la connaissance des candidats parmi les électeurs ayant panaché peuvent laisser perplexe dans la mesure où seulement 42% des panacheurs déclarent connaître « (presque) tous les candidats ». Cela implique que plus de la moitié d'entre eux a voté pour des candidats qu'ils ne connaissaient ni personnellement, ni par leurs idées.⁶ Parmi ceux-ci, 23,1% connaissaient environ trois quart des candidats votés et plus d'un tiers des électeurs (34,9%) ne connaissait pas plus que la moitié des candidats votés. Ces derniers sont subdivisés ainsi : 13,8% connaît « environ la moitié des candidats », 8,4% « environ un quart » ; 12,8% « moins qu'un quart ».

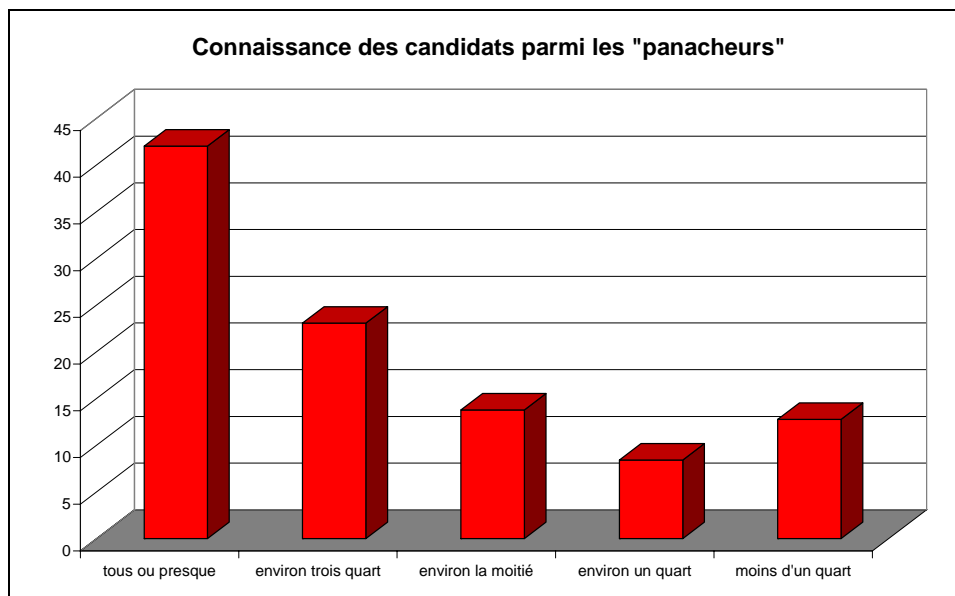


Figure 4 Connaissance des candidats parmi les « panacheurs »

Sans rentrer trop dans les détails, nous observons que la connaissance des candidats ne varie pas avec le niveau d'éducation. Elle varie par contre avec l'âge, le genre ainsi que les partis qui sont votés majoritairement.

Par rapport à l'âge on note que plus les électeurs sont jeunes moins ils sont susceptibles de connaître les candidats pour lesquels ils panachent. Ainsi les jeunes panacheurs (18-24 ans) sont 52,3% à connaître au moins trois quart des candidats qu'ils votent, alors que c'est le cas de 73% des panacheurs de plus de 75 ans. En ce qui concerne le genre, les hommes sont 69,6% à connaître au moins trois quart des candidats alors que c'est le cas de seulement 61% des femmes.

⁶ La question était formulée ainsi : « Parmi les personnes que vous avez panachées combien connaissiez-vous personnellement ou bien sur base de leur opinion politique ? ».

Concernant les partis politiques les résultats les plus marquants sont que presque la moitié des électeurs de l'ADR (46,2%) connaissait moins d'un quart des candidats panachés alors que la moyenne nationale est de 20,9%. On constate aussi que les électeurs qui connaissaient le mieux les candidats qu'ils ont panaché sont ceux de du POSL (72,4%), suivis pas les électeurs de La Gauche (66,4%).

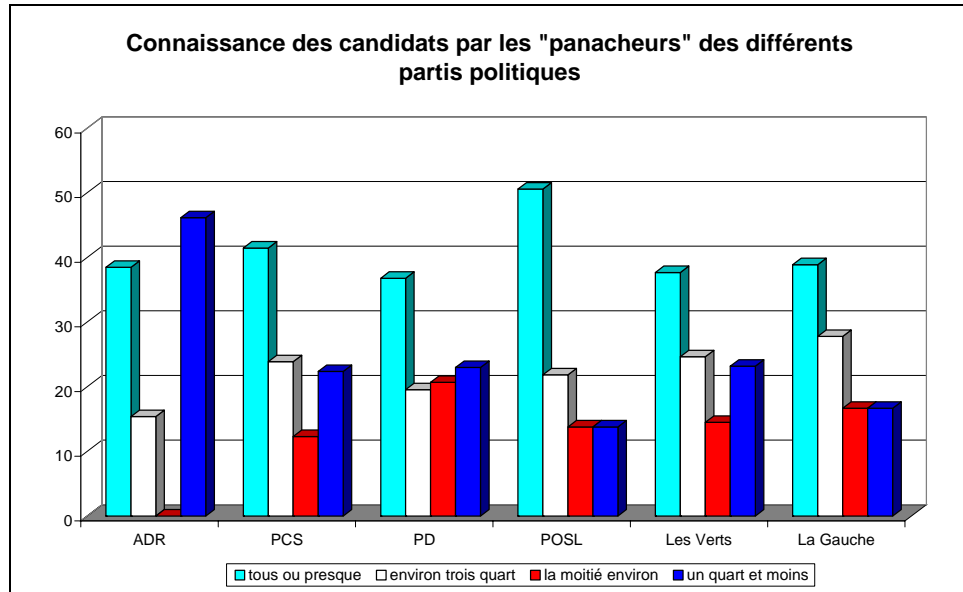


Figure 5 Connaissance des candidats par les « panacheurs » des différents partis politiques

2.1.3 Sources d'informations pour les élections législatives

a) Sources d'informations en comparaison avec 2004

Comme en 2004 les principales sources d'informations pour les élections nationales sont les « débats avec des amis ou membres de la famille » (88,9%), la « télévision » (82,1%) et la « Presse » (81,7%). On constate cependant une légère, mais significative, perte de terrain de la télévision (-4,8%) qui, si elle se confirme, pourrait correspondre au début de son déclin en faveur d'internet et autres média interactifs. Internet a en effet plus que doublé sa présence en tant que source d'information électorale. Il était de 14,5% en 2004 et est passé à 36,5% en 2009. Cette évolution exponentielle est vouée à se poursuivre dans les années à venir. Une évolution positive bien que dans une proportion moindre est aussi à remarquer pour les « réunions publiques ou meetings électoraux concernant les élections législatives ». A contre courant de ceux qui misaient sur un déclin inévitable des meetings électoraux dû à une propagation des médias interactifs, il existe une minorité croissante qui continue à s'y rendre. Celle-ci est passée de 15,1% en 2004 à 23,5% en 2009. Enfin, la présence de deux autres sources d'informations a été mesurée pour la première fois en 2009. Il s'agit de la « radio » et du système d'information électoral *Smartvote* qui a été introduit pour la première fois en 2009 au Grand-duché par l'équipe de recherche rédactrice de ce rapport. L'utilisation de la radio se situe, avec 68,4% d'utilisateurs, un cran en-dessous de la trilogie « Débat-Télé-Pressé » qui pointe tous pour ses composantes au dessus de 80%. *Smartvote* avec 22,6% des électeurs déclarant l'avoir utilisé a réalisé un score d'autant plus remarquable qu'il a été mis en place pour la première fois en 2009 un mois seulement avant la date des élections.

Le succès de ce nouvel instrument d'information électoral s'explique par plusieurs facteurs : 1) Son utilité : en donnant la possibilité de calculer les proximités des positions entre les citoyens et les candidats individuels, *Smartvote* est particulièrement adapté au contexte luxembourgeois où plus de la moitié des électeurs panache ; 2) sa neutralité et son objectif de recherche sociologique: étant mis en place par l'équipe de l'Université du Luxembourg avec le soutien du Fond national de la recherche (FNR) et ayant été rempli par plus de la moitié des candidats, *Smartvote* a transmis l'image d'un instrument sérieux et non celle d'un simple gadget communicationnel ; 3) Par sa facilité d'utilisation et par sa grande visibilité : les médias dans leur analyse quotidienne de la campagne ont salué cette nouvelle source d'information comme un vent de « fraîcheur démocratique ».

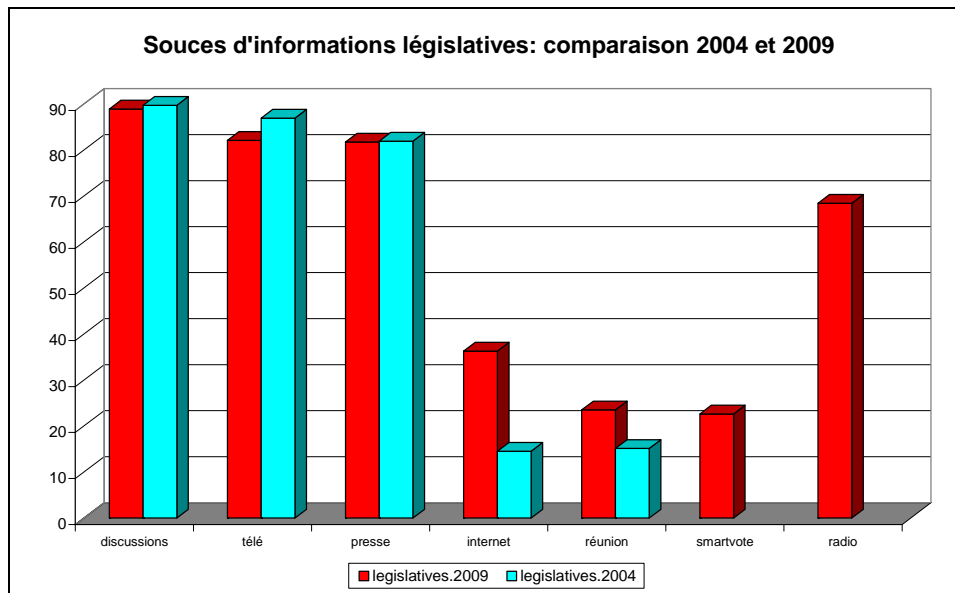


Figure 6 Sources d'informations aux législatives : comparaison 2004 et 2009

b) Sources d'informations par catégories d'âge

L'impact de l'âge sur l'utilisation des média à des fins d'information électoral peut se résumer en trois catégories. Il y a d'une part les média dont l'utilisation ne varie que marginalement avec l'évolution de l'âge. Il s'agit de la « discussion entre proche », « la radio » et la « participation à des réunions publiques » pour lesquels le niveau de ceux qui déclarent l'utiliser souvent ou parfois se maintient autour des 90% pour la première, des 70% pour la seconde et des 25% pour le troisième.

Il y a d'autre part les média dont l'utilisation augmente régulièrement avec l'âge. Il s'agit de la « télévision » dont l'utilisation passe de 70,6% pour les 18-24 ans à 91% pour les plus de 65 ans et de la « Presse » qui passe de 74,6% pour les 18-24 ans à 88,4% pour les plus de 65 ans.

Il y a enfin les médias dont l'utilisation diminue de manière très marquée avec l'avancée de l'âge. Il s'agit d'« Internet » d'une part dont la diminution est spectaculaire (de 58,9% pour les 18-24 ans à 20,4% pour les plus de 65 ans) et de *Smartvote* qui passe de 39,1% pour les 25-34 ans à seulement 12% pour les plus de 65 ans.

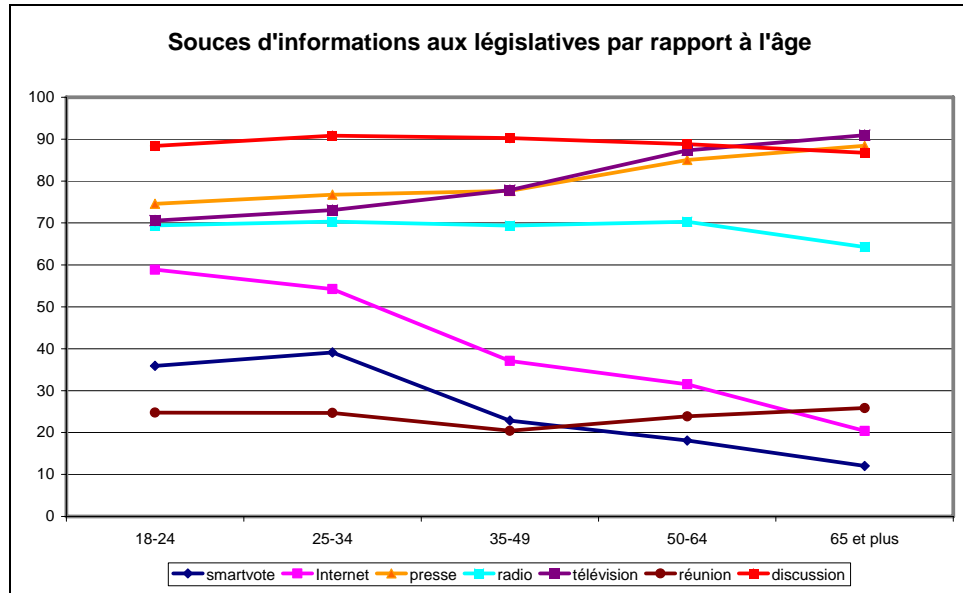


Figure 7 Sources d'informations aux législatives par rapport à l'âge

S'il ne fallait retirer qu'une leçon de cette analyse, ce serait sans doute que l'utilisation du web, qu'elle soit générale ou à des fins spécifiques tel que *Smartvote*, ne cessera de croître dans les campagnes électorales à venir.

c) Sources d'informations par partis politiques

Les différences les plus marquantes par parti sont pour chaque média les suivantes :

Les électeurs de l'ADR se situent légèrement au dessus de la moyenne en ce qui concerne les « discussions avec les membres de la famille et les proches » (+4,3%) et en ce qui concerne l'utilisation de *Smartvote* (+2,5%). A l'inverse, ils se situent en dessous de la moyenne pour toutes les autres sources d'informations. La différence étant particulièrement marquée pour la Presse (-19,1%) et la télévision (-11,7%).

Les électeurs du PCS se situent légèrement au dessus de la moyenne pour toutes les sources d'informations à l'exception d'Internet (-4,2%) et de *Smartvote* (-5,4%). Les électeurs du PD se situent légèrement en dessous de la moyenne pour les sources d'informations qui sont généralement les plus plébiscitées (discussion avec proches, télévision, Presse et radio). Ils se situent par contre au dessus de la moyenne pour Internet (+8,2%), les meetings électoraux (+6,2%) et *Smartvote* (+0,6%). Les électeurs du POSL présentent les valeurs qui sont les plus proches de la moyenne nationale. La seule variation méritant d'être soulignée concerne la participation aux meetings électoraux (+4,3%)

Les électeurs Verts sont par rapport à la moyenne particulièrement peu enclins à participer à des meetings électoraux (-18,5%) et à regarder des émissions électorales à la télévision (-7,5%). Ils sont par contre beaucoup plus nombreux à utiliser *Smartvote* (+12,6). Celui-ci aurait été utilisé par plus d'un électeur sur trois.

La Gauche est le seul parti pour lequel ses électeurs se situent au dessus de la moyenne pour toutes les sources d'informations. Les différences les plus remarquables concernent la participation aux meetings (+11,2%), *Smartvote* (+15,9%) et Internet (+22,6%).

	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	Total
Discussion	94,1 (+4,3)	90,9 (+1,1)	86,8 (-3)	87,9 (-2)	91,7 (+1,9)	92,1 (+2,3)	89,8
Télévision	71,4 (-11,7)	86,6 (+3,5)	81,0 (-2,2)	83,1 (=)	75,6 (-7,5)	84,2 (+1,1)	83,1
Presse	64 (-19,1)	87,3 (+4,2)	82,5 (-0,6)	81,1 (-2)	79,8 (-3,3)	84,2 (+1,1)	83,1
Radio	61,2 (-7,7)	70,3 (+1,4)	64,3 (-4,7)	71,8 (+2,8)	66,7 (-2,3)	73,0 (+4)	69,0
Internet	35,4 (-1,4)	32,7 (-4,2)	45,1 (+8,2)	37,3 (+0,5)	38,1 (+1,2)	59,5 (+22,6)	36,8
Réunion	14,6 (-9,5)	25,2 (+1,1)	30,3 (+6,2)	28,4 (+4,3)	5,7 (-18,5)	35,3 (+11,2)	24,1
Smartvote	26,1 (+2,5)	18,1 (-5,4)	24,2 (+0,6)	25,6 (+2,1)	36,1 (+12,6)	39,5 (+15,9)	23,6

Figure 8 Sources d'informations aux législatives par rapport aux électeurs des différents partis

d) Sources d'informations par niveau d'éducation et genre

Les électrices sont plus nombreuses que les électeurs à s'informer (parfois ou souvent) à travers les discussions entre proches (+2,5%) et la radio (+6,5%). Pour toutes les autres sources d'informations, les hommes sont clairement majoritaires. Cette tendance est significative pour la Presse (+4,9%), les réunions (+5,6%), la télévision (+7,5%) et très significative pour Internet (+10,1%) et *Smartvote* (+10,7%)

	Homme	Femme	Différence
Discussion	87,6	90,1	2,5
Télévision	86,0	78,5	7,5
Presse	84,2	79,3	4,9
Radio	65,1	71,6	6,5
Internet	41,4	31,3	10,1
Réunion	27,1	20,3	5,6
Smartvote	28,2	17,4	10,7

Figure 9 Sources d'informations aux législatives par rapport au genre

Le niveau d'éducation par rapport à l'utilisation des sources d'informations n'a un impact que pour l'utilisation d'Internet et de *Smartvote*. En ce qui concerne Internet, les électeurs qui ont une éducation faible sont 19,7% à l'utiliser, tandis que les électeurs qui ont une éducation supérieure sont 48,6% à y recourir. Pour ce qui est de *Smartvote*, on passe pour les mêmes catégories de 15% à 30,5%.

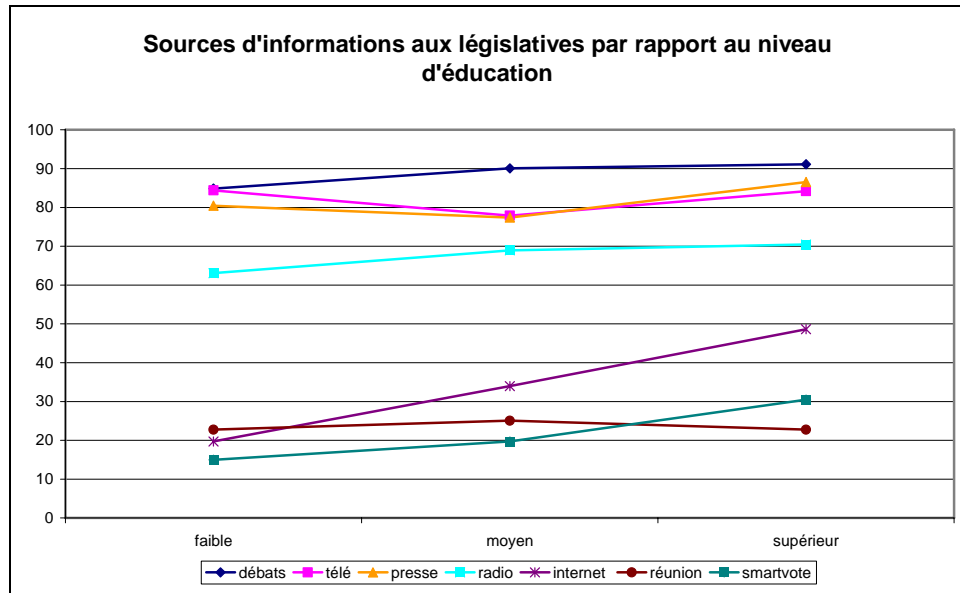


Figure 10 Sources d'informations aux législatives par rapport au niveau d'éducation

e) Principales sources d'informations

Par rapport au questionnaire de 2004, une question supplémentaire a été ajoutée en 2009 afin de connaître la principale source d'information ayant été utilisée par les électeurs. Cette question vise à déterminer quel est le médium d'information qui est le plus susceptible d'influencer le choix des électeurs.

La « télévision » et la « Presse » restent les médiums au cœur de la sphère politique et électorale du Grand-duché avec un score respectif de 31,1% et de 31%. Viennent ensuite, loin derrière, la « radio » et la « discussion avec les proches » avec un score respectif de 11,5% et 11,3%. Il est intéressant de constater que bien que la « discussion avec les proches » est une source d'information pour presque la totalité de la population (88,9%) elle n'est que très rarement considérée comme la principale source d'information. Cela pourrait signifier que l'influence sur le choix électoral de la famille et des proches n'est que relative. Les trois dernières principales sources d'informations sont Internet (5,3%), les réunions publiques (2,5%) et *Smartvote* (1,8%). Le score d'Internet est emprunt d'une certaine ambiguïté dans la mesure où il s'agit d'un médium englobant les autres média (Presse, radio, télévision, *Smartvote*).

Concrètement cela signifie que le score obtenu par celui-ci ne reflète probablement pas son véritable niveau d'utilisation. Par exemple, une personne dont la principale source d'information est le site du principal journal du pays *Wort.lu* va probablement déclarer que sa principale source est la Presse et non Internet. De même une personne qui écoute la radio ou regarde la télévision sur le principal site informatif du pays *Rtl.lu*, va en toute vraisemblance déclarer que sa principale source d'information est la radio ou la télévision et non Internet. Le score modeste des « réunions publiques » confirme qu'à l'instar des discussions entre proches, les interactions orales en réunion publique n'ont qu'une influence limitée.

Pour ce qui est de *Smartvote* le fait que seulement 1,8% de la population le considère comme la principale source d'information démontre que bien qu'étant un instrument visant spécifiquement à informer les citoyens à élaborer leur choix électoral, *Smartvote* ne remplace pas à lui seul la richesse des informations qui sont fournies par les émissions de télévision, de radio ainsi que celles offertes par les nombreux journaux luxembourgeois.

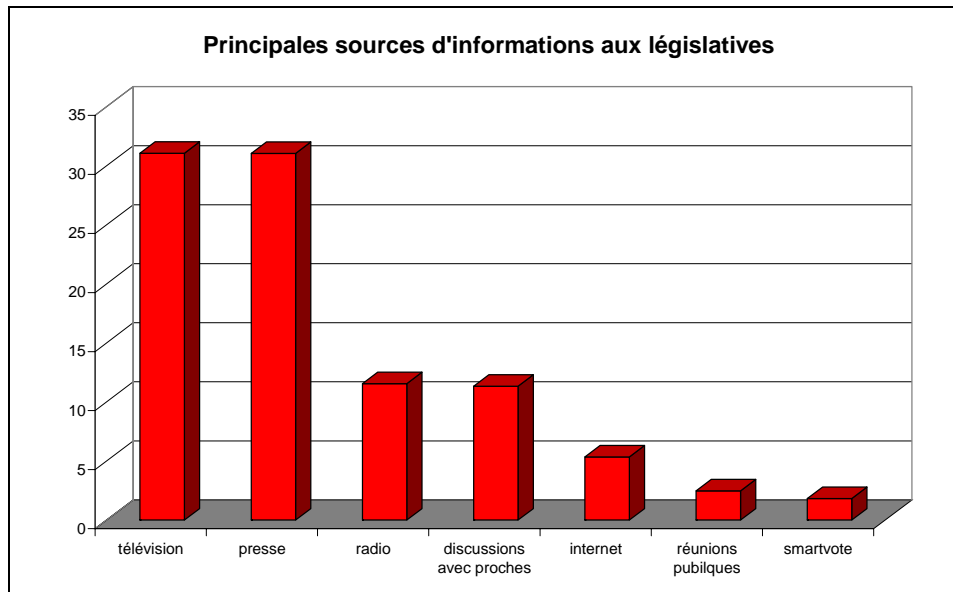


Figure 11 Principales sources d'informations aux législatives

f) Principales sources d'informations par âge

L'analyse des principales sources d'informations par rapport à l'âge met en évidence des différences importantes pour tous les médias.

La Presse et la télévision sont les seuls médias dont l'utilisation en tant que principale source d'information augmente avec l'âge. Dans les deux cas on observe une augmentation à la fois constante et intense. La Presse est ainsi perçue comme principale source d'information pour seulement 19,5% des 18-24 ans alors que c'est le cas pour 41,4% des plus de 65 ans. Pour la télévision la différence est encore plus marquée : on passe de 15,4% pour les 18-24 ans à 40,5% pour les plus de 65 ans.

Pour les autres médias on assiste à une baisse régulière avec l'âge. Celle-ci est particulièrement marquée pour la discussion avec proches : on passe de 27,6% pour les 18-24 ans à seulement 7,2% pour les plus de 65 ans. Ce résultat suggère que l'influence des proches est particulièrement marquée pour les primo-votants (18-24 ans) pour qui elle correspond à la première source d'information principale. Elle perd ensuite très clairement de son importance dès la catégorie d'âge suivante (25-34 ans) pour laquelle elle n'est que la quatrième source d'information principale. Une diminution par rapport à l'âge est également très visible pour la l'utilisation d'Internet. Celui-ci est considéré comme la principale source d'information pour 16,3% des 18-24 ans alors que c'est le cas pour seulement 1,3% des plus de 65 ans.

En ce qui concerne *Smartvote*, son utilisation est relativement importante chez les jeunes électeurs (4,1% chez les 18-24 ans et 4,8% chez les 25-34 ans) et le devient beaucoup moins à partir des 35-49 (1,6%). En d'autres termes, une partie non négligeable des jeunes électeurs, qui sont aussi ceux dont l'opinion politique est la moins « déterminée » ont basé leur vote sur base des congruences politiques calculées à travers le site *Smartvote*.

Enfin, l'âge ne semble pas avoir un impact sur le rôle des réunions publiques en tant que principale source d'information. Notons seulement que celui-ci est relativement élevé pour

les 18-24 ans (3,3%) et pour les plus de 65 ans (3,9%) et qu'il est relativement peu élevé pour les 25-34 ans (1,8%) et pour les 50-64 ans (1,4%).

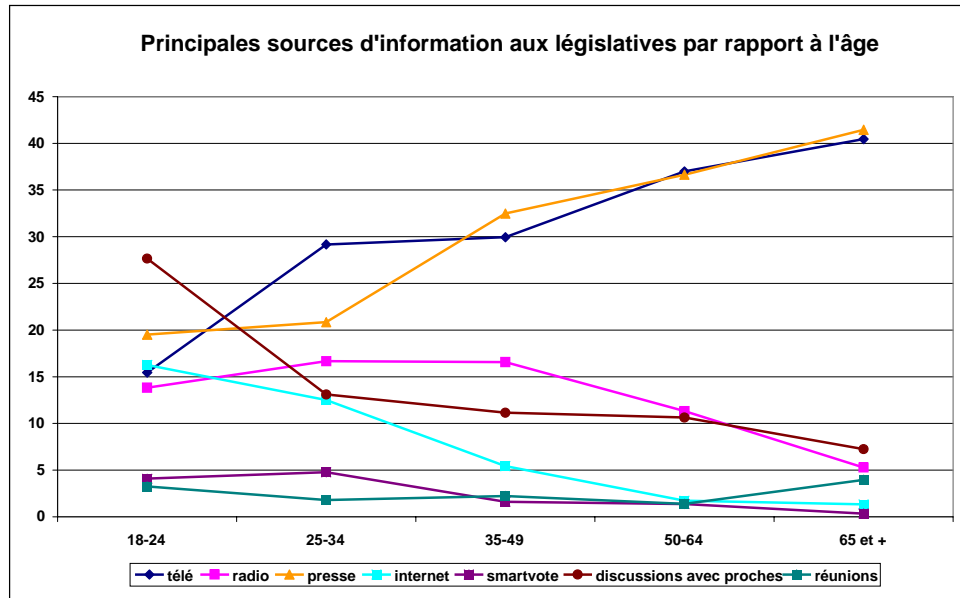


Figure 12 Principales sources d'informations aux législatives par rapport à l'âge

g) Principales sources d'informations par parti politique

Les électeurs de l'ADR sont beaucoup plus nombreux que la moyenne nationale à considérer les « discussions » (+10,4%) et *Smartvote* (+2%) comme principales sources d'informations. Ils sont moins nombreux à considérer la Presse (-11,4%) et les réunions (-2,4%) comme principales sources d'informations.

Les électeurs du PCS sont plus nombreux que la moyenne nationale à privilégier la télévision (+5,7%) et moins nombreux pour les « discussions » (-3,1%) et *Smartvote* (-1%).

Les électeurs libéraux (PD) sont plus nombreux que la moyenne à privilégier les « discussions » (+7,4%) et Internet (+2,4%) et moins nombreux à privilégier la presse (-6,1%) et la télévision (-6,1%).

Les électeurs socialistes (POSL) sont beaucoup plus nombreux que la moyenne à privilégier la presse (+6,6%) et moins nombreux les discussions (-3,2%).

Les Verts sont beaucoup plus nombreux à privilégier les discussions (+3,9%), la radio (+3,9%) et *Smartvote* (+3,8%) et beaucoup moins nombreux à privilégier la télévision (-10,2%), Internet (-3,4%) ou les réunions (-2,4%).

Enfin les électeurs de la Gauche sont plus nombreux que la moyenne à privilégier la presse (+6,1%) la radio (+4%) ainsi que *Smartvote* (+3,3%). Ils sont par contre moins nombreux à privilégier la télévision (-8,8%) et les « discussions » (-6,3%).

	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	Moyenne
Presse	22 (-11,4)	32,7 (+0,7)	27,3 (-6,1)	40 (+6,6)	32,2 (-1,2)	39,5 (+6,1)	33,4
Télévision	30 (-2,5)	38,2 (+5,7)	26,4 (-6,1)	30 (-2,5)	22,3 (-10,2)	23,7 (-8,8)	32,5
Radio	14 (+2,2)	11,1 (-0,7)	12,4 (+0,6)	10,4 (-1,4)	15,7 (+3,9)	15,8 (+4)	11,8
Discussions	22 (+10,4)	8,4 (-3,1)	19 (+7,4)	8,3 (-3,2)	21,5 (+9,9)	5,3 (-6,3)	11,6
Internet	8 (+2,1)	5,7 (-0,1)	8,3 (+2,4)	5,8 (=)	2,5 (-3,4)	7,9 (+2)	5,9
Réunions	0 (-2,4)	2,6 (+0,2)	3,3 (+0,9)	3,3 (+0,9)	0 (-2,4)	2,6 (+0,2)	2,4
Smartvote	4 (+2)	1 (-1)	2,5 (+0,5)	1,2 (-0,7)	5,8 (+3,8)	5,3 (+3,3)	2,0

Figure 13 Principales sources d'informations aux législatives par rapport aux partis politiques

h) Principales sources d'informations par sexe et niveau d'éducation

Les électrices sont plus nombreuses que les hommes à privilégier comme principale source d'information la télévision (+ 3,7%). Cette tendance est plus marquée en ce qui concerne la radio (+6,1%) et les « discussions » (+6,3%). Elles sont par contre beaucoup moins nombreuses que les hommes à privilégier la presse (-9,6%), Internet (-4,7%) ainsi que *Smartvote* (-1%).

	Hommes	Femmes	Différence
Télévision	30,9	34,6	3,7
Presse	37,8	28,1	9,6
Radio	9,0	15,1	6,1
Discussions	8,6	15,0	6,3
Internet	8,1	3,4	4,7
Réunions publiques	2,9	2,3	0,7
Smartvote	2,4	1,4	1,0

Figure 14 Principales sources d'informations aux législatives par rapport au genre

En ce qui concerne l'impact du niveau d'éducation sur le choix de la principale source d'information, on note que l'utilisation de la télévision diminue fortement avec l'augmentation du niveau d'éducation. On passe ainsi de 38,8% pour ceux qui ont une éducation « faible » à 28% pour ceux qui ont une éducation supérieure. L'utilisation de la Presse comme source principale d'information a par contre tendance à augmenter avec le niveau d'éducation. On passe ainsi de 28,3% pour ceux qui ont une éducation « moyenne » à 37,5% pour ceux qui ont une éducation « supérieure ». Notons enfin que l'importance attribuée à Internet et au *Smartvote* augmente également avec le niveau d'éducation. Pour Internet on passe de 3,1% pour une « éducation faible » à 7,9% pour une éducation élevée tandis que pour le *Smartvote* on passe sur cette même base de 1,3% à 3,3%.

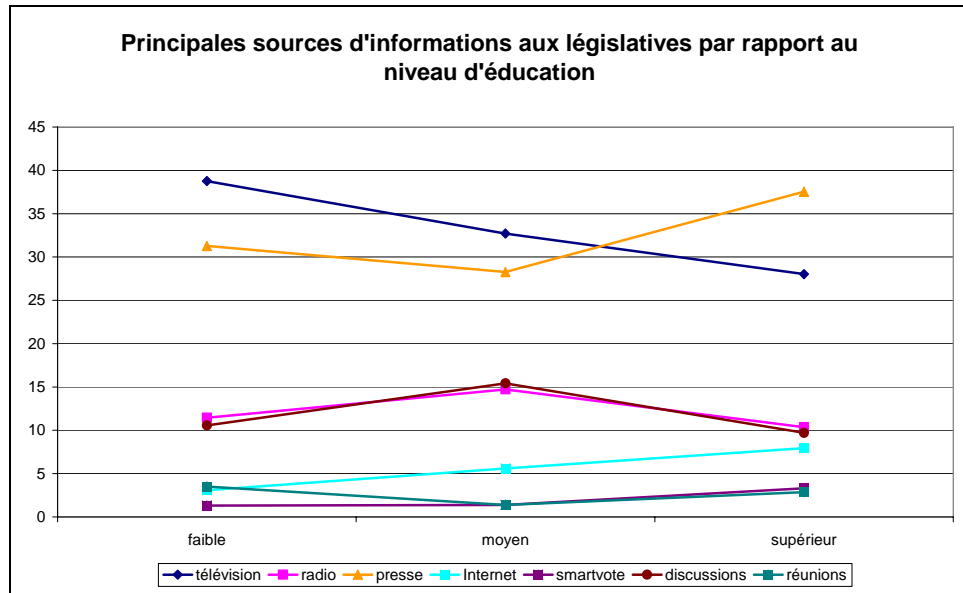


Figure 15 Principales sources d'informations aux législatives par rapport au niveau d'éducation

2.1.4 Sources d'informations pour les élections européennes

Pour l'analyse des sources des élections européennes, nous allons nous limiter à l'analyser sous trois prismes : 1) Les sources d'informations utilisées (souvent ou parfois) par rapport aux élections nationales ; 2) L'évolution des l'utilisation des sources d'informations par rapport à 2004 et 3) Les principales sources d'informations utilisées par rapport à 2004. Nous n'allons pas, comme pour les élections nationales, analyser l'impact des variables socio-démographiques (âge, éducation, sexe, appartenance partisane) dans l'utilisation des sources d'informations dans la mesure où l'on ne rencontre pas de différences majeures par rapport aux élections nationales.

a) Sources d'informations aux élections européennes par rapport aux élections nationales

Etant donné que les élections européennes se tiennent le même jour et que les élections nationales, que les enjeux européennes bénéficient d'une attention médiatique limitée et sont souvent immergés de questions purement nationales, et que les citoyens ne portent que peu d'intérêt pour les enjeux européens, on peut s'attendre à ce que les citoyens tendront à se référer aux mêmes sources d'informations que pour les nationales mais qu'ils le feront dans une proportion moindre. Comme pour les élections nationales, les sources d'informations pour les élections européennes étaient avant tout la « Presse » (70,5% ; -11,2% par rapport aux législatives), les discussions (67,2% ; -21,7% par rapport aux nationales) et la télévision (66% ; -16,1% par rapport aux nationales). On trouve en quatrième position la radio (52,6% ; -15,8% par rapport aux nationales) dont l'écart est moindre qu'au niveau national et, en queue de peloton, Internet (21% ; -15,3% par rapport aux nationales), les réunions électorales (11% ; -12,5% par rapport aux nationales) et les systèmes d'information au vote du type *Euprofiler* (10,5% ; -12% par rapport aux nationales).

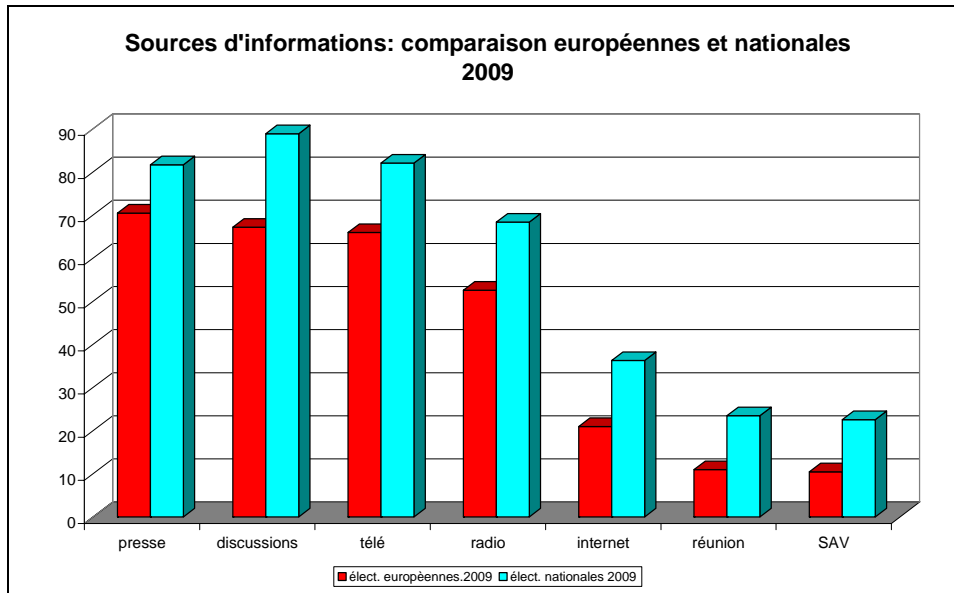


Figure 16 Sources d'informations : comparaison européennes et nationales 2009

b) Sources d'informations par rapport aux élections européennes de 2004

Par rapport à 2004 on note que les électeurs déclarent s'informer d'avantage. Il est très intéressant de constater que cette tendance se vérifie pour toutes les sources d'informations. La progression est très marquée pour la télévision (+16,2%) et pour la presse (+10,7%). Elle l'est encore plus pour Internet qui triple son score (de 7% d'utilisateurs en 2004 à 21% en 2009) et pour la participation à des réunions (de 3,5% à 11% en 2009).

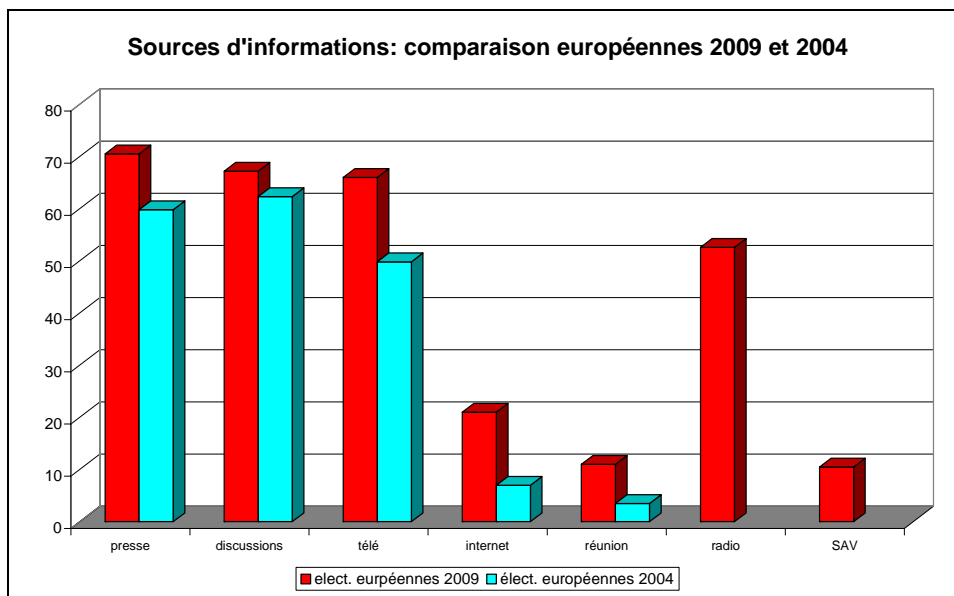


Figure 17 Sources d'informations : comparaison élections européennes de 2009 et 2004

c) Principales sources d'informations

En ce qui concerne la principale source d'information, il existe un clair parallélisme avec les élections nationales à la différence près qu'il y a eu plus de répondants qui déclarent avoir une source d'information principale pour les élections nationales que pour les élections européennes : ils étaient 94,6% pour les législatives alors qu'ils n'étaient que 83% pour les européennes. Pour ce qui est des résultats, la « Presse » était privilégiée (30,2%) suivie de près par la « télévision » (27,2%). Viennent en troisième et quatrième position la « radio » (10,8%) et les « discussions entre proches » (8,2%). Enfin, Internet (4%), *Euprofiler* (1,3%) ainsi que les réunions électorales (3%) ont été désignés comme principale source d'information seulement par une minorité d'électeurs.

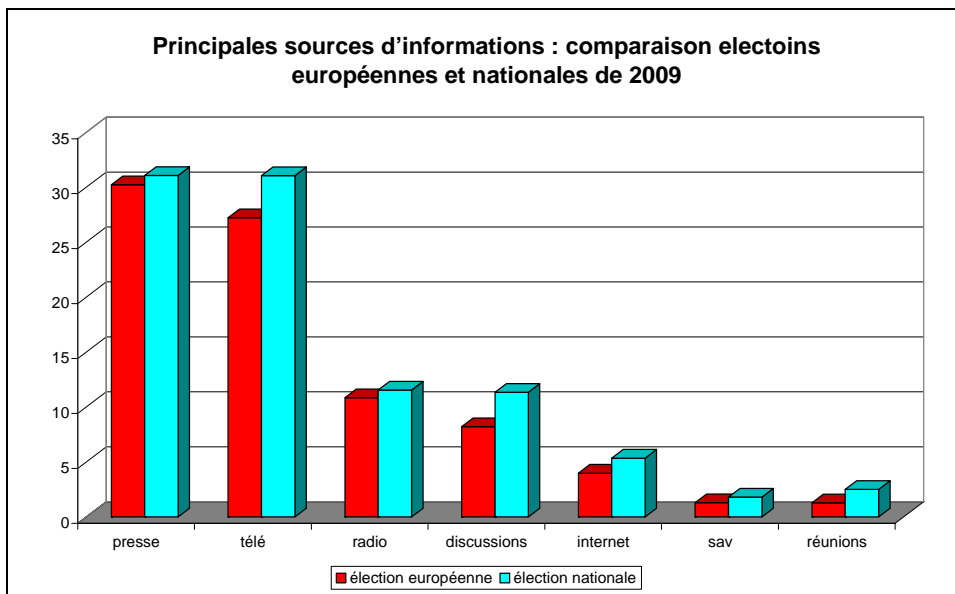


Figure 18 Principales sources d'informations : comparaison élections européennes et nationales de 2009

2.1.5 Moment de la décision électorale

Pour conclure, nous avons voulu savoir à quel moment de la campagne les électeurs ont déterminé leur choix électorale. A cette question, 40,9% des électeurs, soit une majorité relative, avaient déjà déterminé leurs votes longtemps avant le début de la campagne électorale officielle ou juste à son début. Ce type d'électorat qui n'a pas été influencé par la campagne électorale se retrouve avant tout dans les rangs de La Gauche (51,4%) et du POSL (49,4%). Il constitue aussi la première catégorie, bien qu'à un niveau moindre, auprès des électeurs du PD (43,4%) et des Verts (41,9%). Cette catégorie est par contre beaucoup moins présente auprès de l'électorat du PCS (35,6%) et l'ADR (28,8%), ce qui implique qu'une proportion relativement plus importante de l'électorat conservateur (PCS et ADR) était susceptible d'être influencé par la campagne électorale. Par ailleurs, un quart de l'ensemble de l'électorat (24,8%) avait déterminé son vote quelques semaines avant les élections, ce qui correspond au début et milieu de campagne. Cet électorat se retrouve avant tout auprès du PCS (28,2%) et l'ADR (26,9%) et était relativement moins présent chez le POSL (19,4%). Les électeurs qui se sont déterminés en fin de campagne, c'est à dire la dernière semaine avant les élections concernent encore une fois un peu moins d'un quart de l'électorat (23,6%).

Enfin, un électeur sur dix (10,7%) s'est forgé son opinion le jour même du vote. Cet électorat « de toute dernière minute » est présent avant tout chez Les Verts (13,7%) et La Gauche (13,5%). Si on cumule l'électorat qui a défini son vote lors de la dernière semaine avec celui qui s'est décidé le dernier jour, il ressort encore une fois qu'il se retrouve avant tout au sein des partis conservateurs l'ADR (44,2%) et PCS (36.1), tandis qu'il est moins nombreux dans les partis de gauche : POSL (31,2%) et La Gauche (27%).

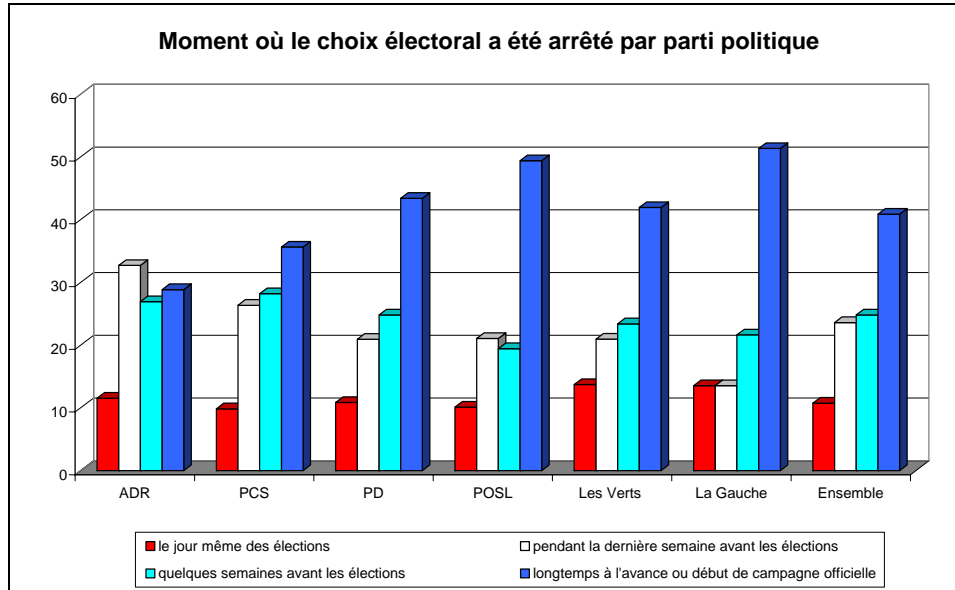


Figure 19 Moment où le choix électoral a été arrêté suivant appartenance partisane

Un des facteurs principaux pour expliquer les variations dans le moment de la détermination du vote et, par conséquent, du potentiel impact de la campagne électorale, est l'âge des électeurs. Il existe une relation presque linéaire suivant laquelle plus on est âgé plus on se détermine tôt et moins on est âgé plus on se détermine tard. Ainsi plus de la moitié des électeurs de plus de 65 ans (52,6%) avaient déterminé leur vote longtemps à l'avance ou juste en début de campagne, alors que ce n'est le cas que de 31,4% pour les 25-34 ans et de 22,1% pour les 18-24 ans. A l'inverse, les jeunes électeurs sont beaucoup plus nombreux à se positionner la dernière semaine des élections (en ce compris le dernier jour). C'est le cas de 51,5% des 18-24 ans et de 41,1% pour les 25-34 ans, alors que ce n'est le cas que de 26,9% pour les plus de 65 ans et de 33,8% pour les 50-64 ans.

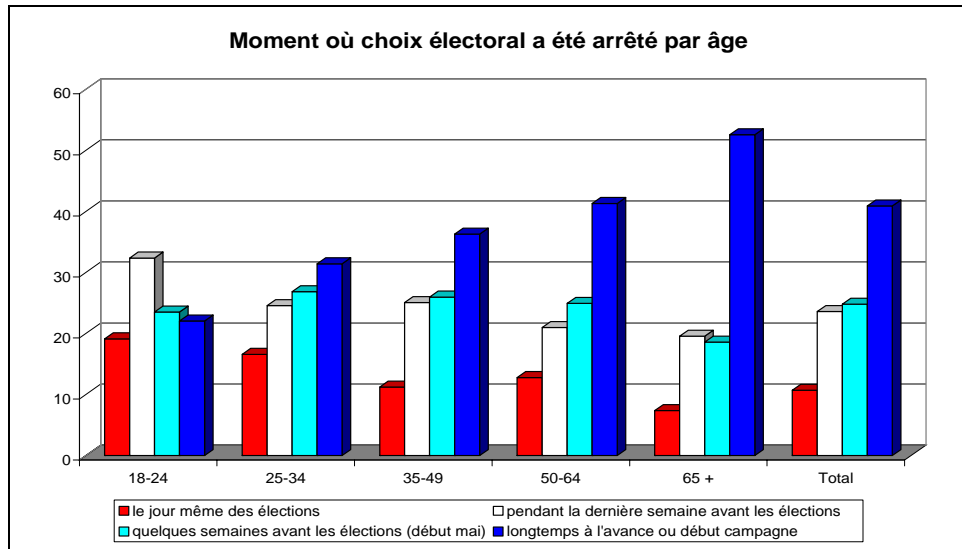


Figure 20 Moment où le choix électoral a été arrêté par âge

2.2 Constitution des listes

2.2.1 Motivation, implication et croyance des candidats

Sur base de notre enquête portant sur les candidats nous apprenons que rares sont les personnes qui se portent spontanément candidats. Parmi les 103 candidats ayant répondu à cette question, plus de la moitié déclare que la première proposition de candidature a été faite par un cadre national du parti (58,3%) qui souvent était un député national ou européen (35%). Les cadres locaux du parti ont aussi joué un rôle important dans la mesure où plus d'un tiers des candidats (32%) dit avoir été encouragé par eux. Enfin on remarque que les collègues de travail (17,5%), le conjoint (16,5%) et la famille (4,9%) jouent un rôle d'impulsion moindre et que les groupes d'intérêts n'ont quasiment pas d'influence dans le choix de se porter candidats.

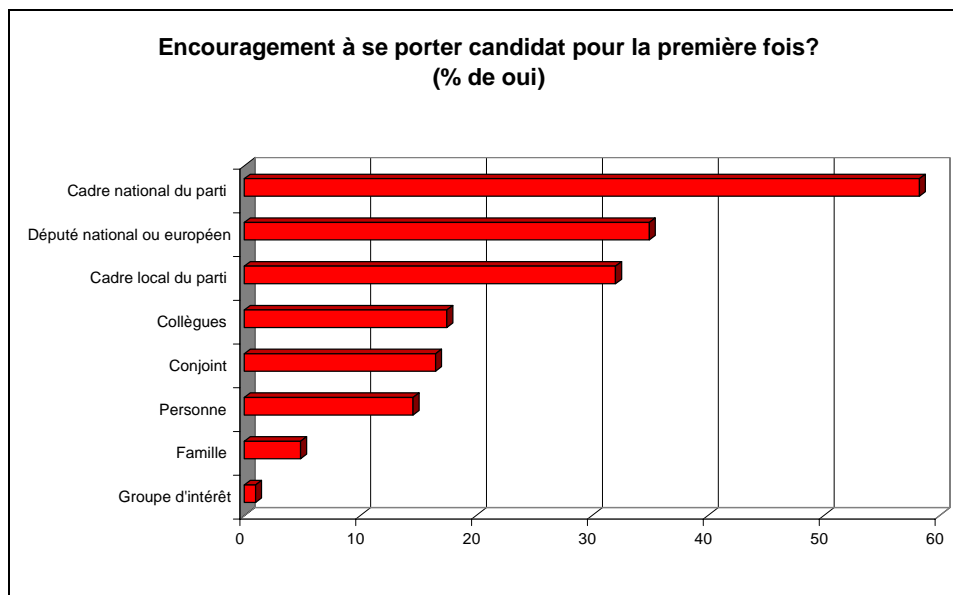


Figure 21 Encouragement à se présenter candidat pour la première fois aux élections

La plupart des candidats ne consacrent en temps normal que peu de temps aux activités du parti. Ainsi un peu moins de la moitié (43,1%) déclare avoir consacré entre 0 et 10 heures mensuelles aux activités du parti, 30,3% y consacrent un temps plus conséquent (entre 11 et 30 heures) et un quart des répondants (26,6%) déclare consacrer plus de 30 heures de son temps aux activités du parti. Sans surprises, les candidats qui disent concéder peu de temps aux activités du parti se retrouvent avant tout dans les « petits partis » (ADR et La Gauche) et ceux qui consacrent de nombreuses heures dans les partis qui ont déjà participé à un gouvernement (PCS, POSL, PD)⁷. Dans la mesure où les répondants au questionnaire sont des candidats qui sont proportionnellement plus engagés politiquement que l'ensemble des candidats, on doit s'attendre à un engagement politique moindre pour l'ensemble des candidats⁸.

⁷ A cette question 109 candidats ont répondu. Le taux de participation se subdivise ainsi : BL (3), ADR (9), PCS (19), PD (18), POSL (21), Verts (23), La Gauche (15), PCL (1).

⁸ Cette surreprésentation des candidats engagés politiquement est suggérée par le fait que presque la moitié des candidats ayant répondu au questionnaire (45,5%) estimait avoir une chance de gagner pendant la campagne et que seulement 44,5% des répondants estimait avoir peu ou aucune chance de gagner (n : 110). Sachant qu'il n'y avait que 60 places à pourvoir pour 452 candidats et que certains partis ne pouvaient espérer gagner aucun siège, il est réaliste de considérer que les candidats qui ont répondu au questionnaire sont en moyenne politiquement plus actifs que l'ensemble des candidats.

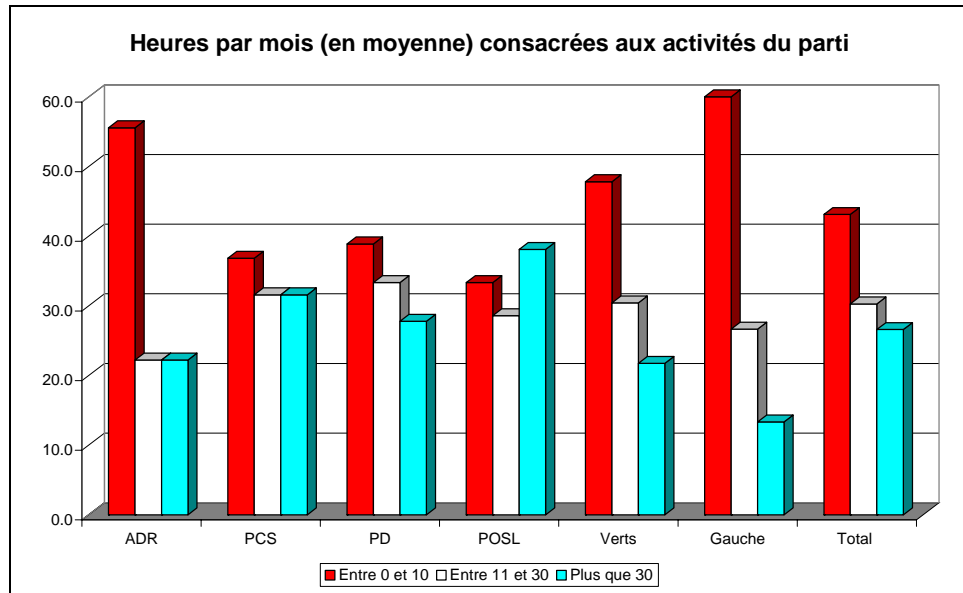


Figure 22 Heures par mois (en moyenne) consacrées aux activités du parti

Un dernier élément intéressant concerne les croyances philosophiques et religieuses des candidats. Dans notre échantillon, 50% d'entre eux se déclarent catholiques, 15,9% agnostiques et 33% athées. Les candidats catholiques se retrouvent sans surprise dans le Parti chrétien social (100%) et, dans une moindre mesure, chez les libéraux (66,7%) et l'ADR (50%). Ils sont par contre peu nombreux chez Les Verts (33,3%), le POSL (29,4%), et La Gauche (9,1%)⁹. Alors que 50% des candidats se dit catholique, ceux qui sont pratiquants sont beaucoup moins nombreux. En effet, seuls 5,3% des candidats déclarent aller au mois une ou deux fois par mois dans lieu de culte. La plupart des candidats (64,9%) se rendant à des lieux de cultes quelques fois par an. De manière générale l'appartenance religieuse, la pratique religieuse et l'éventuelle religiosité est très inférieure à celles des électeurs luxembourgeois et des électeurs « virtuels » étrangers (se rapporter au chapitre 4 et 5 de l'étude).

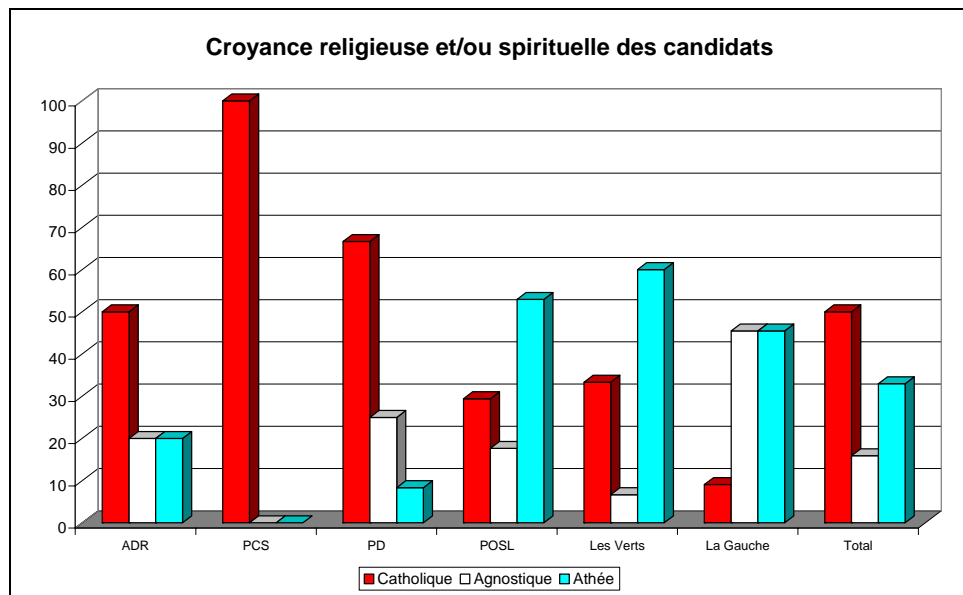


Figure 23 Croyance religieuse et/ou spirituelle des candidats

⁹ A cette question 88 candidats ont répondu. Le taux de réponses se subdivise comme ainsi: BL (1); ADR (10), PCS (19), PD (12), POSL (17), Les Verts (15), La Gauche (11); KPL (3).

2.2.2 Processus de sélection des candidats

a) La Gauche

Mode de sélection

Il n'y a pas de modifications majeures concernant les procédures suivies pour l'élaboration des listes au sein de La Gauche. Celle-ci se base toujours sur les statuts élaborés à la naissance du parti le 30 janvier 1999. Dans un premier temps, la coordination nationale d'après les listes d'adhérents et de sympathisants dresse une première liste des candidats souhaités pour les élections nationales. Ensuite les sections de circonscription en étroite collaboration avec la coordination nationale doivent faire une proposition qui doit être acceptée aux congrès de circonscription. Au niveau du congrès de circonscription, les adhérents ont la possibilité de voter soit pour la liste entière proposée conjointement par la coordination nationale et par le comité de circonscription soit d'attribuer une voix à chaque candidat. Si la majorité des adhérents réunis a voté la liste entière celle-ci est retenue. Dans le cas contraire, ce sont les candidats qui ont reçu le plus de voix qui seront présentés sur les listes officielles¹⁰.

Choix des candidats

Dans la préparation des listes de candidats, La Gauche a mené des discussions avec le député dissident de l'ADR, Aly Jaerling sans que cela ne mène à un accord, les points de divergences étant trop nombreux, en particulier pour ce qui est de la politique d'imposition, la défense des droits et privilèges des fonctionnaires ainsi que la politique d'intégration nationale¹¹. La Gauche a aussi tenté un rapprochement avec le PCL afin de présenter une liste commune pour les élections et ainsi regagner au moins un siège au Parlement. Dans une interview au *Tageblatt*, le président du parti, André Hoffman, déclara que si le PCL ne s'était pas séparé de la Gauche en 2003, celle-ci aurait maintenu aux élections nationales de 2004, son siège du Sud et aurait probablement gagné un siège au Centre¹². Dans une déclaration du 1^{er} juin 2008, La Gauche a dû cependant prendre acte de l'intention du PCL de présenter une liste individuelle pour les élections nationales et européenne.

Lors du 6^{ème} congrès ordinaire du 14 décembre 2008, le parti a nommé sa nouvelle coordination nationale qui s'est réunie pour la première fois le 22 décembre pour nommer son bureau de coordination et pour fixer les priorités de la campagne. A cette occasion le mouvement a confirmé son intention d'être présent dans toutes les circonscriptions aux élections nationales et européennes et s'est fixé comme objectif d'obtenir deux sièges : un au Centre et un au Sud. Le 29 mars 2009, La Gauche a rendu publique dans une conférence de presse la liste des candidats pour les 4 circonscriptions aux élections nationales. Les candidatures aux élections européennes ont quant à elles été rendues publiques au congrès extraordinaire en mai. Celles-ci se caractérisent par une parité sexuelle (3 hommes, 3 femmes), elle comprend 2 étrangers (Manuel Bento, portugais, et Concetta Valvason, Italienne), 2 candidats fondateurs du mouvement (André Hoffmann et Janine Frisch) ainsi que deux jeunes candidats (Fabienne Lentz et Michel Erpelding). A noter que les quatre candidats luxembourgeois se sont également présentés aux élections nationales.

¹⁰ La Gauche, *Statuten angenommen auf dem Gründungskongreß vom 30. Januar 1999 in Luxemburg, abgeändert auf dem nationalen Kongreß vom in Tetingen, Artikel 16*. 28 mai 2000.

¹¹ La Gauche, interview réalisée le pour le site Socrates.lu, <http://www.lenk.lu/de/node/84>, 31 décembre 2007

¹² "Wahlen 2009 : wir sind ein Antikapitalistische Bewegung" In, *Tageblaatt*, 23 janvier 2009.

Les Verts

Mode de sélection

Les candidatures des Verts pour les élections nationales et européennes sont proposées par une commission électorale qui est investie par le congrès national. Cette commission doit respecter la parité hommes/femmes et est composée des deux présidents de parti, d'une représentante du conseil des femmes, d'un représentant des jeunes verts ainsi que d'un représentant de chaque circonscription. Pour les législatives elle élabore les listes électorales en étroite collaboration avec les assemblées des 4 circonscriptions. Le choix final pour la liste des candidatures aux législatives revient aux assemblées de chaque circonscription et pour les la liste des candidatures européennes à l'assemblée nationale du parti. Les membres de chaque assemblée peuvent avaliser la liste proposée à la majorité simple. Si aucune majorité n'est obtenue une procédure de vote est relancée. Dans ce cas de figure, les participants doivent se prononcer sur les candidats proposés par la commission électorale ainsi que les nouveaux proposés par l'assemblée de circonscription. Chaque ayant droit au vote a autant de voix qu'il y a de candidatures à pourvoir dans les circonscriptions concernées¹³.

Choix des candidats

Conformément à leurs statuts, Les Verts ont préservé un équilibre entre les candidatures féminines et masculines, et, selon une tradition consolidée, ils ont choisi un grand nombre de candidats issus du domaine éducatif. Par rapport à 2004, il est à noter que les candidats possédant un mandat électif ont fortement augmenté. Ils sont désormais 60% alors qu'ils n'étaient que 37% en 2004. Parmi ceux-ci, les 7 députés sortants se sont représentés ainsi qu'un grand nombre d'élus locaux. Comme le fait noter le journaliste Laurent Zeimet, un avantage dont pourrait bénéficier Les Verts est d'être le seul parti à avoir des candidats qui sont présents dans le conseil échevinal des trois principales villes du pays : Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Differdange¹⁴. Bien que Les Verts n'aient pas de tête de liste officielle pour les élections nationales, c'est une position qui revient informellement à François Bausch. Il existe par contre des têtes de liste pour les circonscriptions électorales avec l'originalité que celles-ci se composent toujours d'un binôme mixte : La liste du Nord était menée par le bourgmestre de Beckerich, Camille Gira ainsi que par la conseillère communale d'Ettelbrück, Marthy Thull ; Au Sud, la liste était conduite par le député et échevin d'Esch-sur-Alzette, Félix Braz ainsi que par la conseillère communale Josée Lorsché ; A l'Est, les leaders étaient le député et échevin de Remich, Henri Kox, ainsi que Carole Dieschbourg. Enfin pour le Centre les leaders étaient les députés François Bausch et Viviane Loschetter. Dans cette liste ressort également l'ex rédacteur en chef de la principale chaîne du pays (RTL), Tom Grass.

Pour les élections européennes, Les Verts ont mis en avant l'eurodéputé sortant, et leader incontesté, Claude Turmes ainsi que la jeune politologue Nuria Garcia (23 ans). On note par ailleurs la présence de Manuel Huss (fils du député sortant Jean Huss) ainsi que l'acteur luxembourgeois, Christian Kmiotek, et de deux femmes, Maria Mendel-Manique Ramalho qui est femme au foyer et Adri Van Westerop, qui est employée communale. A l'instar des trois principaux partis du pays, Les Verts n'ont pas cumulé les candidatures nationales avec les candidatures européennes.

¹³ Les Verts, *Statuten*, Art. 27, 14 mars 2010.

¹⁴ Zeimet Laurent, „Die grüne Mannschaft : Neues Kapitel statt neum Kapital“. In, *Luxemburger Wort*, 29.janvier 2009.

b) Parti ouvrier socialiste luxembourgeois

Mode de sélection

Le processus de sélection des candidats POSL doit être initié au plus tard huit mois avant la date des élections. Une commission électorale est instaurée dans les différentes circonscriptions et a pour objectif d'établir la liste provisoire de candidats pour chaque circonscription. Chaque commission est composée de cinq membres, comportant au moins deux femmes et deux hommes. Trois membres de la commission sont désignés par le comité de la circonscription respectif et deux membres par le comité directeur (la plus haute instance du parti). Les membres de la commission qui ont été désignés par le comité directeur doivent être choisis en dehors de la circonscription pour laquelle la commission est responsable. Une fois adoptée, la liste provisoire doit être approuvée par un les congrès extraordinaire de circonscription qui doit être appelé au plus tard quatre mois avant la date des élections. Lors de ce congrès extraordinaire la liste provisoire est adoptée si elle obtient la majorité des suffrages exprimés. Si aucune majorité n'est obtenue, il est procédé à un second vote portant sur la liste des candidats proposée par la commission électorale ainsi que sur des nouveaux candidats qui auraient proposé lors du congrès. Lors de cette seconde phase chaque ayant droit au vote dispose d'autant de voix qu'il y a de candidatures à pourvoir dans la circonscription. La liste ainsi formé est ensuite soumise au comité directeur¹⁵. Si le Comité directeur n'approuve pas cette liste de candidats, il revient au le Conseil général¹⁶ de décider, en dernière instance, de la composition de la liste¹⁷.

En ce qui concerne les élections européennes, au plus tard huit mois avant celles-ci, le comité directeur instaure une commission électorale composée de sept membres dont au moins trois femmes et trois hommes¹⁸. Les membres de la commission sont désignés par le comité directeur du parti. Chaque circonscription électorale est représentée par au moins un membre. Il n'est pas nécessaire que ceux-ci soient membres du comité directeur ou d'un comité de circonscription. La commission une fois composée élabore une liste provisoire des candidats qui est ensuite présentée au congrès national. Les procédures de votes suivie au congrès national pour définir la liste européenne sont les même que celles appliquées au niveau des congrès de circonscription pour les listes nationales.

Choix des candidats

Pour la circonscription Nord, la liste a été conduite par le député sortant Romain Schneider, qui est aussi maire de Wiltz et secrétaire général du parti. On retrouve également les candidats de 2004, Claude Halsdorf et Claude Hagen.

Dans la circonscription Est, les sept candidats qui se sont présentés sont tous des primocandidats. La tête de liste est l'ancien ministre délégué aux affaires étrangères Nicolas Schmit, qui remplace la tête de liste des précédentes élections, Jos Scheuer passé sur la liste aux européennes. A noter aussi la présence de Ben Sheuer, fils de Jos Scheuer et de l'étudiante Tessy Burton, gagnante de l'édition 2005 de la compétition « reine du vin ».

Dans le Sud, une équipe solide a été mise en place afin de tenter de reprendre la première place qui lui avait été subtilisée par les chrétiens sociaux en 2004. Cette équipe se base non seulement sur les ministres sortants, Jean Asselborn (aussi tête de liste), Mars Di Bartoloméo, et Lucien Lux, mais aussi sur les maires de Dudelange (Alex Bodry), Sanem (Engel), Roeser (Tom Jungen), Kayl (John Lorent), Schifflange (Roland Shreiner), Esch-sur-Alzette (Lydia Mutsch) ainsi que les « nouvelles gardes prometteuses » du parti : le vice président du parti (Yves Cruchten), la député sortant Claudia dell'Agnol, la présidente du la jeunesse du parti, Taina Bofferding, et le secrétaire de la section jeunesse, Dan Biancalana.

¹⁵ Pour composition et fonction du comité directeur voir : voir POSL, *Statuts, Adoptés au Congrès extraordinaire du 24 mars 1991. Article 42-43.* Amendés aux Congrès du 24 janvier 1993, 23 janvier 1997, 17 mars 2002 et 25 mars 2007,

¹⁶ Pour composition du Conseil général voir POSL, op.cit, Article 40-41.

¹⁷ Pour de plus amples informations sur le processus de nomination aux législatives voir : POSL, op.cit, Article 56-64. Voir aussi : Dumont et al., op.cit., pp.193-196, 2006.

¹⁸ POSL, op.cit, Article 65.

La liste du Centre menée par le ministre sortant Jeannot Krecké, se caractérise par le désistement du député et ex-président de l'OGBL, John Castagnaro (qui a mis ainsi un point final à sa carrière politique et syndicale), par les candidatures des ministres sortants (Mady Delvaux, Lucien Lux), ainsi que celles des députés sortants Marc Angel, Fernand Diederich, Ben Fayot et Jean-Paul Klein. A noter aussi la participation de Nico Wennmacher, président du syndicat des cheminots (FNCTTFEL), l'un des leaders au « non » au Traité constitutionnel européen lors du référendum de 2005, et du point de vue des figures de notoriété publique, la présentatrice de télévision Cécile Hemmen. La catégorie des candidats « plus jeunes » est quant à elle représentée par l'ex champion de natation, Luc Decker, et par le diplomate, Christophe Schiltz.

Pour les européennes, le choix s'est porté sur l'expérience avec Robert Goebbles, vice-président du Parti socialiste européen (PES), et sur la notoriété du responsable et comédien du centre culturel de l'abbaye de Neumünster, Claude Frisoni ainsi que le député sortant, seul candidat d'origine étrangère, Jos Scheuer et le conseiller d'Etat, René Kollweleter. La gente féminine est représentée par la conseillère communale, Simone Asselborn-Blintz, et par Ginette Jones.

c) Parti démocratique

Mode de sélection

Le mode de désignation des candidatures n'est que très rapidement abordé dans les statuts¹⁹. Le comité directeur²⁰ du parti démocratique désigne les candidats aux élections législatives et européennes après proposition des comités régionaux²¹ qui correspondent aux circonscriptions électorales. Pour les élections européennes, les candidats sont nommés directement par le comité directeur.

Choix des candidats

Les candidatures du PD se caractérisent par l'absence de deux figures historiques du parti : Henri Grethen qui représente le Luxembourg à la Cour des comptes européenne et Charles Goerens qui s'est positionné comme tête de liste aux européennes. Avec Lydie Polfer, ces figures ont représenté les locomotives du parti aussi bien idéologiques qu'électorales depuis 1989. Rappelons qu'Henri Grethen était le candidat qui avait obtenu le plus de voix dans la circonscription Sud en 2004 et que Charles Goerens avait obtenu le meilleur score personnel la circonscription Nord. Le parti, qui on le rappelle avait subi une très lourde défaite en 2004 (- 5 sièges) a tenté de combler ce vide, et probable pertes de voix, par la mise en avant des jeunes candidats censés représenter un renouveau et une alternative crédible au Gouvernement sortant en adéquation avec son thème de campagne « Nei Weeër Wielen » (choisir de nouvelles voies). Cette tâche hautement délicate est revenue à Claude Meisch, président du parti et député-maire de Differdange et, bien que dans une moindre mesure, au très populaire, Xavier Bettel qui en 2004 avait obtenu un score personnel remarquable (toutes les deux dans la trentaine).

Les candidatures aux législatives ont été présentées le 26 janvier lors d'un show qui s'est tenu dans le local l'« atelier » lors duquel Claude Meisch, en maître de cérémonie, avait introduit chacun des 60 candidats qui étaient invités à se frayer un chemin vers la tribune lorsque leurs noms étaient prononcés²².

Les candidatures du Nord sont marquées par le *comeback* de la conseillère d'Etat, Agny Durdu. Parmi les candidats ayant une plus grande notoriété, on note la présence de Fernand Etgen, député-maire de Feulen et Marc Hansen, modérateur-sportif chez RTL et échevin d'Useldange. La jeunesse est représentée par Mike Poiré, échevin de Mertzig et

¹⁹ Parti Démocratique, « Statuts », modifiés en date du 21 novembre 2006, Art. 21 et 22. Voir aussi Dumont et al. 2005, p. 196-197.

²⁰ Pour composition et fonctionnement du comité directeur voir : Parti Démocratique, op. cit., art. 17.

²¹ Pour composition et fonctionnement des comités régionaux voir: Parti Démocratique, op. cit., art. 13.

²² Kieffer, Marcel, „Substanz statt Firlefanz“. In, *Luxemburger Wort*, p2, 29 janvier 2009.

par Pascale Hansen. A l'Est on note la présence de la seule candidate féminine Maggy Nagel, (bourgmestre de ville thermale de Mondorf), et du député sortant Carlo Wagner. Au Sud on trouve derrière la tête de liste, Claude Meisch, les sportifs de haut niveau tel qu'Eugène Berger, ancien secrétaire d'Etat à l'Environnement entre 1999 et 2004 et le champion de cyclisme Benoit Joachim. Enfin au Centre, le PD a présenté son équipe la plus forte en termes de notabilité avec les députés sortants, Xavier Bettel, Anne Brasseur, Colette Flesch, et Paul Helminger ainsi que le secrétaire du parti, Georges Gudenburg et la députée européenne sortante, Lydie Polfer. A noter aussi la présence de la championne de tennis, Anne Kremer.

Pour les européennes, le PD a tout misé sur la notoriété de Charles Goerens, le président du groupe à la Chambre, qui connaît bien le travail du Parlement européen pour y avoir siégé à deux reprises, entre 1982 et 1984 et entre 1994 et 1999 et qui a su habilement mener une campagne personnelle et de synthèse entre les partisans du « oui » et du « non » au TCE en 2005 par la publication d'un document de campagne pour le moins distinct de celui de son parti. La liste pour les européenne a été présentée le 18 mars : celle-ci était composée par la jeune étudiante Veronique Brück (vice présidente de la jeunesse libérale), par Léonie Grethen (sœur de Henri Grethen), par Vronny Kriepps (fonctionnaire européenne). Il y avait aussi le présentateur de télévision et journaliste, Max Kuborn et le directeur de banque et président de la Fondation Alphonse Weicker, Kik Schneider, par ailleurs concepteur habituel des programmes politiques du PD. Les résultats montrent que les candidats présents sur la liste Goerens n'ont eu qu'un rôle de figuration. Ce dernier a obtenu presque 100 000 votes de préférence en devenant ainsi le candidat aux européennes le plus plébiscité (le record était détenu auparavant par Jean-Claude Juncker en 2004), alors que le candidat se positionnement deuxième, Max Kuborn, n'a obtenu que 8 487, un score plus de dix fois inférieur à celui de Goerens !

d) Parti chrétien social

Mode de sélection

Le pouvoir de proposition des candidatures provient d'une double source : Les comités de circonscription d'une part, qui proposent pour chaque circonscription, 75 à 80% des candidatures. Celles-ci sont de trois types : 1) les candidatures proposées par les sections locale du parti, 2) Les candidatures spontanées à condition d'être membre depuis au moins un an du parti et d'avoir le soutien d'au moins 25 membres du parti, et 3) les candidatures proposées par les comités de circonscription. Une convenance interne au PCS prévoit que les députés sortants sont systématiquement reproposés. Les candidatures étant généralement plus nombreuses que le nombre de place disponible sur la liste, il appartient alors au comité de circonscription de procéder à un vote candidat par candidat. Les 20-25% des candidatures restantes sont le fait d'une commission électorale au niveau national (6 au Sud, 5 au Centre, 2 au Nord, 2 à l'Est). La commission électorale est constituée du président du Gouvernement, du président du parti, du président du groupe parlementaire et des présidents de circonscription. Il existe un certain nombre de limitation pour l'élaboration des listes. L'article 60 précise que pour l'élaboration des listes provisoires de candidatures, pas plus que deux tiers des candidatures ne peuvent dépasser les 40 ans. Une convenance interne au parti est aussi d'avoir pour objectif un tiers de candidates à la fois aux élections législatives et européennes. Une fois la liste complétée, elle est soumise pour vote au congrès extraordinaire de circonscription qui est appelé au plus tard cinq mois avant la date des élections. Si une majorité est obtenue, la liste est adoptée telle quelle. Si aucune majorité n'est obtenue, il est procédé à un second vote portant sur la liste des candidats proposée par la commission électorale ainsi que sur des nouveaux candidats qui auraient été proposés lors du congrès. Lors de cette seconde phase chaque ayant droit au vote dispose d'autant de voix qu'il y a de candidatures à pourvoir dans la circonscription. Concernant les élections européennes, seul le Comité National – qui est le principal organe décisionnel du parti – a le pouvoir d'élaborer et d'approuver la liste des candidatures²³.

²³ PCS, *Statuten*, adopté par le congrès national du 17 mars 2001, art. 56-70, version 2006.

Choix des candidatures

A la différence du PD qui a fortement renouvelé ses candidatures, le PCS, fort de son précédent succès, a voulu maintenir l'équipe gagnante en place. Comme le dit la journaliste Joëlle Merges « l'absence d'expérimentation » pourrait être l'expression qui caractérise au mieux la campagne du PCS²⁴. La liste du Centre est portée par le ministre de la Justice Luc Frieden. Elle ne compte pas moins de 3 ministres (Luc Frieden, Jean-Louis Schiltz et Claude Wiseler), six députés (Fabienne Gaul, Paul-Henri Meyers, Laurent Mosar, Marcel Oberweis, Martine Stein-Mergen, Lucien Thiel), et deux bourgmestres (Marianne Brosius-Kolber et Marc Lies). Notons aussi la présence parmi les jeunes de la championne de karaté, Tessy Scholtes ainsi que du président de la section jeunesse du parti, Serge Wilmes. A l'Est, les candidatures comptent deux membres du gouvernement (Fernand Boden et Octavie Modert), trois députés sortant (Lucien Clément, Françoise Hetto-Gaasch, Marie-Josée Frank) ainsi que deux nouveaux candidats : Léon Gloden, conseiller communal à Grevenmacher et Yves Wengler, conseiller communal à Echternach. Au nord, la liste est conduite par la ministre Marie-Josée Jacobs et compte quatre députés : Ali Kaes (qui est aussi secrétaire général adjoint du LCGB), Jean-Paul Schaaf (aussi maire de Ettelbrück), Marco Schank et Lucien Weiler (aussi Président de la Chambre sortante). Parmi les nouveaux candidats, on note la présence de Carlo Schon et Edmée Juncker. Notons enfin qu'aucun jeune candidat n'est présent sur cette liste. Enfin dans le Sud, la liste est conduite par Jean Claude Juncker, et compte 2 ministres (François Biltgen, Jean-Marie Halsdorf) et 7 députés (Sylvie Andrich-Duval, Nancy Arendt, Christine Doerner, Norbert Hauptert, Gilles Roth, Michel Wolter, Marc Spautz). Notons aussi la présence très « controversée » du président du syndicat LCGB, Robert Weber. La liste pour les élections européennes est conduite par la Commissaire européenne sortante et ancienne députée européenne (de 1989 à 1999) Vivianne Reding. Elle compte aussi dans ses rangs Astrid Lulling qui était députée européenne de 1965 à 1974, puis de 1989 à 2009 et questeur sortant du Parlement européen. Les quatre autres candidats sont aussi des notabilités dans le « pilier » chrétien-démocrate et emblématique des diverses tendances idéologiques au sein de celui-ci : Georges Bach, président du syndicat catholique des cheminots Syprolux ; Frank Engel, qui est secrétaire du groupe parlementaire et président du groupe de réflexion Joseph Bech ; Roger Weber, bourgmestre de Schengen ville symbolique de l'Europe ; et la candidate portugaise Tania Matias qui représente à elle seule les femmes, la jeunesse et la communauté étrangère.

e) Parti démocrate réformateur (ADR)

Procédure de nomination

Les statuts tels que modifiés en 2007²⁵ ont fortement décentralisé le processus de sélection et de nomination des candidatures dans l'espoir d'attirer et de renouveler les candidatures de l'ADR. Il s'agissait pour le parti en lien avec le marketing politique (« Maach mat ! »), coordonné par feu Alain Frast, ancien journaliste à RTL et à DNR, d'apparaître comme le parti des « Luxembourgeois ordinaires » qui habituellement sont écartés du système politique luxembourgeois et qui avaient su se mobiliser et exprimer leurs souhaits en politique lors de la campagne référendaire de 2005. Sur base de ces nouveaux statuts, les membres des comités de circonscription sont invités à proposer les candidats qu'ils souhaitent. Les candidatures sont discutées en présence de la commission électorale qui est composée du président et vice-président du parti ainsi que par le secrétaire générale du parti. Les statuts précisent que leur présence se justifie à des fins de « coordination ». La liste provisoire est ensuite soumise au congrès de circonscription lors duquel tous les membres sont invités à voter sur celle-ci. Si une majorité est obtenue, la liste est entérinée. Si une majorité n'est pas obtenue le comité de circonscription peut proposer de nouveaux candidats et doit voter sur la nouvelle liste de candidats. Il s'agit d'un vote individuel, ce qui signifie que les membres du comité de circonscription disposent d'autant de voix qu'il y a de candidats prévus dans les différentes listes. Sont retenus à la fin les candidats qui obtiennent le plus de voix personnelles. Pour les élections européennes, les candidatures sont définies directement par le comité national.

²⁴ Merges, Joëlle, « Kontinuität und Kompetenz ». In, *Luxemburger Wort*, 10 février 2009.

²⁵ ADR, *Statuten*, tels que modifié aux congrès national du 22 avril 2007, art.34.

Choix des candidatures

La formation des listes de l'ADR ont connu d'une part la défection du député Aly Jaerling qui ne se retrouvait plus dans un parti qui à ses yeux virait « dangereusement à droite » depuis 2007. Il s'agit d'une perte importante pour la circonscription Sud, dans la mesure où il représentait en 2004 le deuxième candidat ayant eu le plus de votes préférentiels. Cette perte à été contrebalancée, au moins partiellement, avec l'arrivée de Roy Reding, avocat et leader charismatique pour le « non » lors de la campagne référendaire de 2005, qui est devenu secrétaire général du parti et du diplomate Fernand Kartheiser, qui a fondé en 2006, l' AHL, promouvant les droits des hommes et s'inquiétant du développement des politiques du genre au seul bénéfice des femmes.

D'un point de vue général, on note un taux très important de renouvellement des candidatures (41 sur 60), une présence importante des femmes (26) et celle de pas moins de 14 candidats travaillant dans la fonction publique ou exerçant une fonction directement ou indirectement subventionné par le secteur public, marquant un revirement total dans la stratégie du parti par rapport à sa revendication originelle sur l'équité des pensions entre secteur public et secteur privé et par un discours quelque peu « anti-étatiste » de ses débuts en 1989²⁶. Cette attention apportée aux fonctionnaires dénote d'une volonté évidente du parti d'élargir sa base électorale. Concernant les candidatures aux élections nationales, Roy Reding et le député sortant Jacques-Yves Henckes étaient les têtes de liste pour le Centre. Pour la circonscription Sud, la tête de liste était le fondateur du parti et député, Gast Gybérien. Cette liste contient aussi sa fille Tania Gybérien qui en 2004 avait obtenu un score prometteur et le diplomate Fernand Kartheiser. Au Nord la liste était portée par Jean Colombera et dans la circonscription Est par le co-fondateur du parti, et député sortant, Robert Mehlen. Pour les élections européennes, l'ADR a mis en avant les six hommes forts du parti. Il a envoyé ses trois députés sortants, Gast Gybérien, Jacques-Yves Henckes, Robert Mehlen, l'ancien député Jean Colombera ainsi que les candidats symbolisant le renouveau du parti, le diplomate, Fernand Kartheiser et le juriste Roy Reding.

f) Evaluation du choix des candidatures

Dans le questionnaire qui a été envoyé à tous les candidats aux législatives plusieurs questions traitaient de leur satisfaction par rapport au fonctionnement démocratique de leur parti. Bien que ne traitant pas directement du processus de nomination des candidats un certain nombre de ces questions sont intéressantes à analyser car elles concernent au moins indirectement de la question des nominations. Ces questions qui sont reprises dans le tableau ci-dessous révèlent que les candidats sont avant tout dérangés par l'influence des organisations externes auraient sur les décisions du parti (comme les syndicats, les organisations philosophiques et religieuses, les ONG). En effet plus d'un tiers des candidats (35,7%), déclarent que celles-ci ont trop d'influence. Ce mécontentement se retrouve avant tout chez les candidats du Parti libéral (66,7%) et, dans une moindre mesure chez les candidats socialistes (36,8%). Quasiment un candidat sur quatre (24,5%) considère que les sondages ont trop d'influence sur la prise de décision de leur parti : les plus mécontents sont les candidats de l'ADR (50%) et ceux du POSL (31,6%). On peut supposer que certains de ces candidats considèrent que le choix des candidatures ainsi que du contenu du programme aient été influencés par les sondages. Par ailleurs, 23% des candidats considèrent que « la prise de décision vient d'en haut et que les militants de base n'ont pas de poids ». Ce mécontentement, qui peut être révélateur d'une impression de centralisation et contrôle du choix des candidatures a été exprimé avant tout par les candidats du PD (40%) et ceux du PCS (31,6%). Enfin 22,4% des candidats déclarent que le leader de leur parti a trop de pouvoir. Encore une fois, ceux sont avant tout les candidats libéraux qui ressentent l'existence d'un contrôle hiérarchique trop important²⁷.

²⁶ Ce calcul du travailleurs du public a été obtenu en cumulant les candidats se déclarant fonctionnaires avec ceux travaillant pour le CFL ou la poste, ceux qui travaillent dans l'enseignement et ceux qui déclarent exercer comme profession une fonction politique.

²⁷ A cette question 98 candidats ont répondu. Le taux de réponses se subdivise ainsi : BL (3), ADR (10), PCS (19), PD (15), POSL (19), Verts (17), La Gauche (12), PCL (3).

Satisfaction par rapport à démocratie interne du parti. Moyenne en % des (plutôt) Oui							
	Moyenne	ADR	PCS	PD	POSL	Verts	Gauche
Org.externes trop d'influence	35.7	30.0	31.6	66.7	36.8	23.5	16.7
Sondages trop d'influence	24.5	50.0	16.7	28.6	31.6	17.6	0.0
Prise de décision d'en haut	23.0	20.0	31.6	40.0	17.6	17.6	8.3
Leader trop de pouvoir	22.4	10.0	10.5	40.0	15.8	17.6	8.3

Figure 24 : Satisfaction par rapport à démocratie interne du parti

Le processus de nomination des candidatures a aussi été évalué en demandant aux candidats qui, selon eux, devrait pouvoir déterminer en dernière instance le choix des candidatures. Pour une majorité des candidats (65,5%), c'est les membres inscrits au parti qui devraient avoir le dernier mot. Cette opinion est presque unanimement partagée pour les candidats provenant des partis situés à gauche (POSL, Les Verts, La Gauche) et ne reflète pas en revanche la position de la majorité des candidats du PCS et du PD qui considèrent qu'au contraire le dernier mot devrait revenir aux dirigeants du parti : respectivement 95,2% pour le PCS et 70,6% pour le PD. Enfin notons que seul un quart des candidats considère que c'est le rôle des dirigeants locaux et que presque aucun des candidats considère que c'est le rôle des représentants élus ou de l'ensemble des électeurs²⁸.

Qui devrait prendre la décision finale pour le choix des candidat(e)s? (Plusieurs réponses possibles)							
	Total	ADR	PCS	PD	POSL	Verts	Gauche
Membres du parti	65,5	50	38,1	35,3	90,5	83,3	91,7
Dirigeants nationaux	52,7	60	95,2	70,6	28,6	33,3	33,3
Dirigeants locaux	24,5	60	23,8	17,6	14,3	25,0	25,0
Elus	5,5	0	14,3	0,0	4,8	0,0	0,0
Electeurs	4,5	10	0,0	5,9	9,5	4,2	0,0

Figure 25 Qui devrait prendre la décision finale pour le choix des candidatures.

2.2.3 Caractéristiques des candidatures

a) Reproduction des candidatures

Par rapport aux élections de 2004, le taux de reproduction des candidatures pour les élections de 2009 est plus limité. Globalement, un peu plus de la moitié des candidats (53,5%) se sont présentés pour la première fois aux élections de 2009. Ceci signifie que seulement 46,5% des candidats avaient déjà participé à d'autres élections nationales dans le passé. Parmi ceux-ci, 17,7% sont à leur deuxième candidature, 12,2% sont à leur troisième candidature, 16,6% sont à leur quatrième candidature ou plus. Les primo-candidats sont surtout présents dans la nouvelle formation BL (87,5%) et dans l'ADR (68,3%). Les primo-candidats sont par contre relativement peu nombreux dans les partis de la coalition sortante, PCS (40%) et POSL (43,3%) ainsi que pour le parti de La Gauche (38,3%). Les candidats qui au moment des élections de 2009 sont à leur quatrième candidature ou plus, se retrouvent avant tout dans le PCS (26,7%) et les deux partis avec lesquels il a formé un gouvernement : Le POSL (28,3%) et le PD (27,7%).

²⁸ Au total 110 candidats ont répondu à au moins une des ces propositions. Le taux de participation se subdivise comme suit : BL (2), ADR (10), PCS (21), PD (17), POSL (21), Les Verts (24), La Gauche (12), PCL (3). Le pourcentage pour chaque parti a été calculé sur base de ce taux de participation.

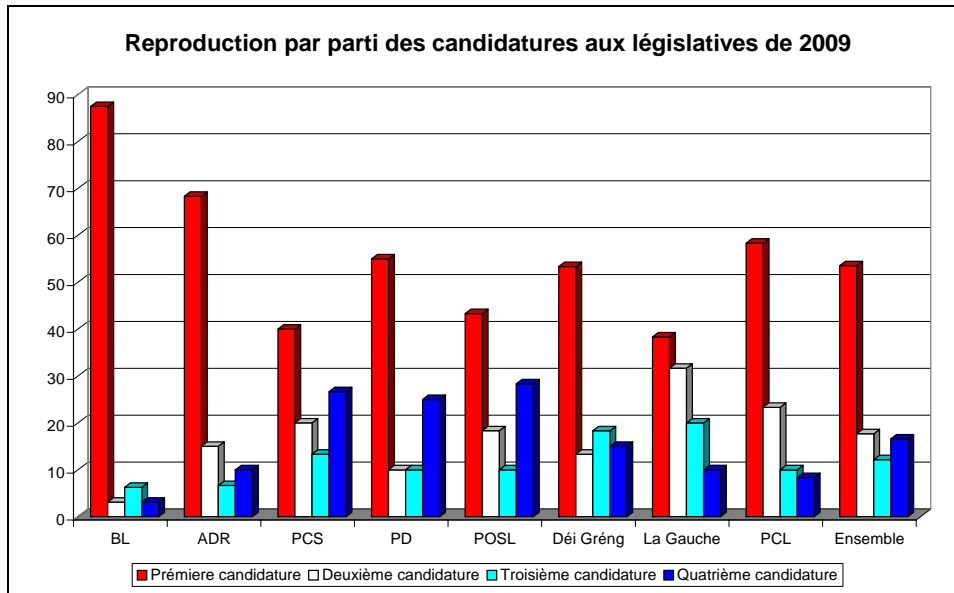


Figure 26 Reproduction par parti des candidatures aux législatives de 2009

b) Mandat politique

La plupart des candidats des grands partis possédaient un mandat politique (soit local, national ou européen) au moment des élections de 2009. C'était le cas de 81,7% des candidats du PCS et du POSL et de 73,3% des candidats du PD. Les candidats Verts sont quant eux 60% à posséder un mandat, ce qui correspond à une augmentation de plus de 20% par rapport à 2004 en relation avec la progression du nombre de leurs mandataires communaux lors du scrutin de l'automne 2005. En ce qui concerne les autres formations, la proportion diminue vertigineusement : seuls 15% des candidats de l'ADR possédaient un mandat alors qu'en 2004 ils étaient 35%, et c'est le cas de seulement deux candidats de La Gauche, d'un candidat pour le Bierger Lëscht et d'aucun candidat du Parti communiste, tous fortement handicapés par leurs contre-performances aux municipales de 2005.

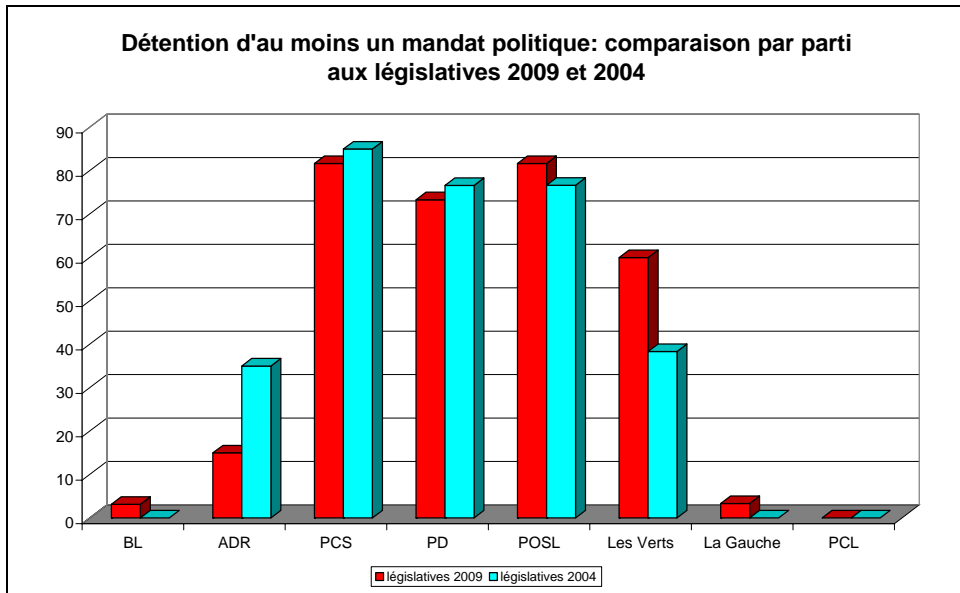


Figure 27 Détection d'au moins un mandat politique : comparaison par parti aux législatives 2009 et 2004

c) Age des candidats

Analyse au niveau national

La moyenne d'âge générale des candidats poursuit sa lente croissance en 2009. Elle est de 47,6 ans alors qu'elle était de 47,3 ans en 2004 et de 46,9 ans en 1999.

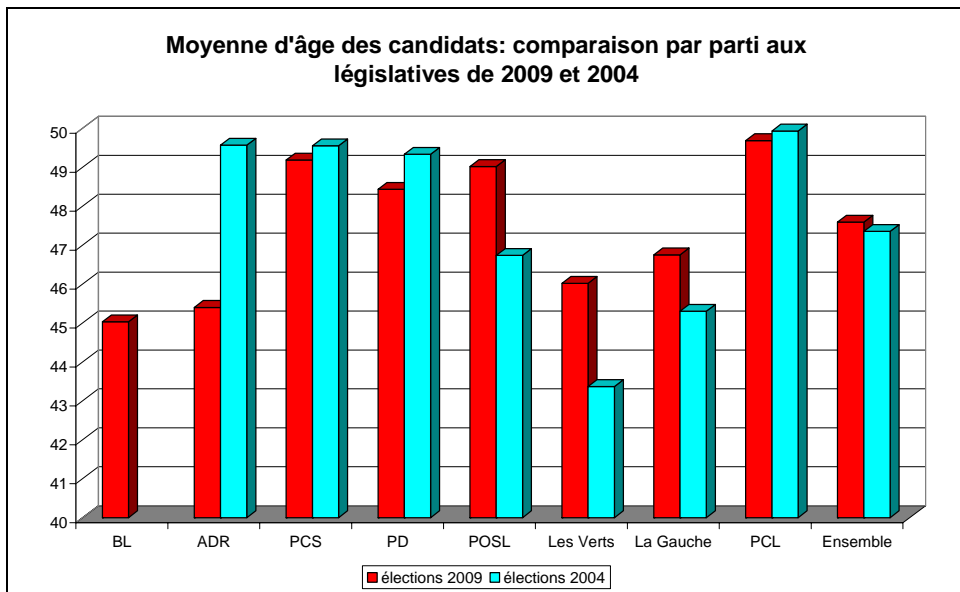


Figure 28 Moyenne d'âge des candidats par parti aux législatives

Le parti dont la moyenne des candidats était la plus basse était celui du nouveau parti Bierger Lëscht avec une moyenne de 45 ans et celui de l'ADR avec une moyenne de 45,4 ans (- 4,2 ans par rapport à 2004). Viennent ensuite le parti Vert avec une moyenne de 46 ans (+ 2,7 par rapport à 2004), La Gauche avec une moyenne de 46,7 ans (+1.5 par rapport à 2004) et le PD avec une moyenne de 48,4 ans (- 0,9 par rapport à 2004). Les trois partis dont la moyenne d'âge est la plus élevée sont le POSL avec une moyenne de 49 ans (+2,3

par rapport à 2004), le PCS avec une moyenne de 49,2 ans (-0,4 par rapport à 2004) et le PCL avec une moyenne de 49,7 ans (-0,2 par rapport à 2004).

Si on se concentre sur les catégories d'âge par candidat, la plus représentée est celle des 50-59 ans alors qu'en 2004 la première catégorie d'âge était celle des 40-49 ans. Les 50-59 ans représentent en 2009 presque un tiers des candidats : sur les 452 candidats qui se sont présentés, 148 ont entre 50 et 59 ans. Il s'agit de la première catégorie d'âge pour l'ensemble des partis à l'exception du BL, de l'ADR et du PCL. La deuxième catégorie d'âge la plus représentée est celle des 40-49 ans qui représente un quart des électeurs (27,2%). Cette catégorie est surreprésentée pour l'ADR, le PCS et Les Verts et est fortement sous-représentée chez le PD, La Gauche et le PCL. Loin derrière, on trouve la catégorie des 30-39 ans (14,6%) et celle des 60-69 ans (12,2%). Les candidats trentenaires sont très présents chez le PD et La Gauche, tandis que la catégorie des 60-69 ans se retrouve avant tout chez le BL et le PCL. Notons enfin que les candidats « juniors » (20-29 ans) représentent 10,2% des candidatures et que les candidats « seniors » (70 et plus) représentent 4,4% des candidatures. Les très jeunes candidats sont particulièrement présents dans Bierger Lëscht (15,6%), ADR (15%) et PCL (20%), alors que les candidats plus âgés sont très présents au PCL (11,7%). On peut supposer que ce haut niveau de très jeunes candidats, n'ayant souvent aucune expérience politique, provient d'une difficulté à trouver des candidats plus expérimentés. La forte proportion de candidats âgés dans le PCL par contre peut s'expliquer par le fait que s'est dans ces catégories d'âge que l'on trouve le plus grand nombre d'adhérents à une ligne « orthodoxe » du communisme.

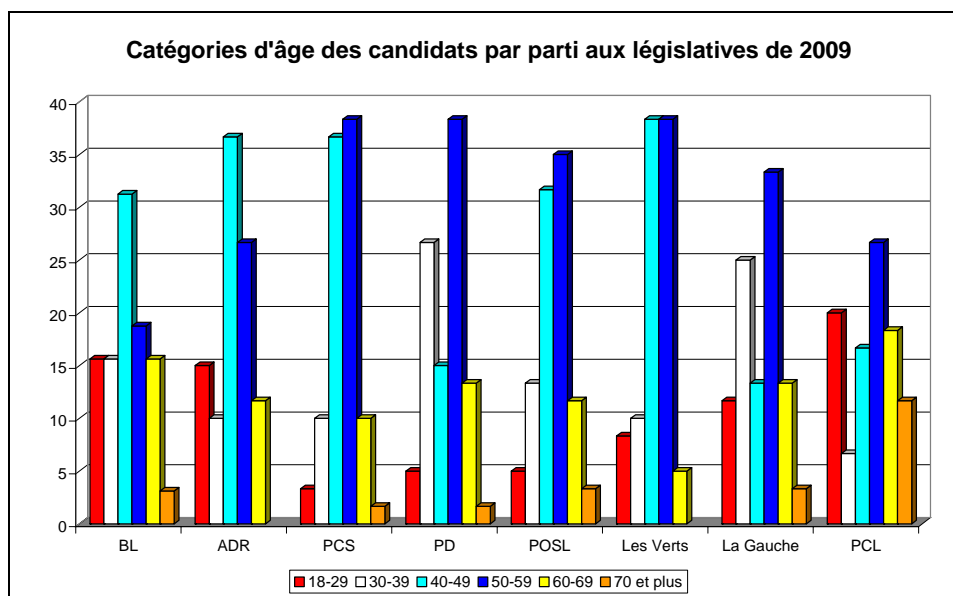


Figure 29 Catégories d'âge des candidats aux législatives de 2009

Analyse par circonscription

Concernant l'âge des candidats par rapport aux circonscriptions électorales, on observe peu de différences. En première position viennent les 147 candidats du Centre avec une moyenne d'âge de 48,6 ans. En seconde position, les 72 candidats du Nord avec une moyenne de 47,6 ans. En troisième position les 184 candidats du Sud avec une moyenne de 47,1 ans. Enfin les candidats les plus jeunes sont les 49 candidats de l'Est avec une moyenne de 46,3. Par rapport aux élections de 2004, on dénote un vieillissement important des candidats dans la circonscription du Nord (+3,5 ans) et un vieillissement faible pour la circonscription Est (+0,4 ans). Les circonscriptions Centre et Sud affichent quant à elles un faible recul (-0,6 au Centre, -0,2 au Sud).

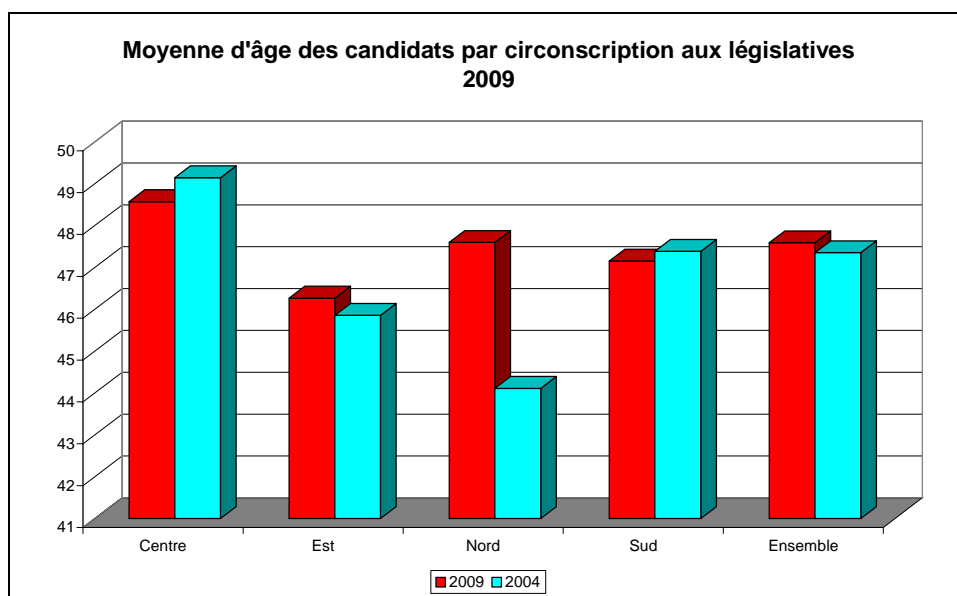


Figure 30 Moyenne d'âge des candidats par circonscription aux législatives 2009

Pour terminer, l'analyse sur l'âge des candidats nous avons pour chaque parti son score par circonscription et l'évolution de celui-ci par rapport à 2004. Le BL, qui n'a présenté des candidats que dans deux circonscriptions, se caractérise par le fait que ses candidats du Sud (46,4 ans) sont en moyenne beaucoup plus âgés que ses candidats du Nord (41,4 ans). Pour l'ADR, l'âge moyen des candidats est de loin plus bas dans le Sud (43,3 ans) et le Centre (44 ans) que dans le Nord (50 ans) et l'Est (50,6 ans). Par rapport à 2004 l'âge moyen des candidats a fortement diminué dans le Centre (-7,4 ans) et le Sud (-6,2 ans). L'âge moyen a par contre légèrement augmenté dans le Nord (+1,3 ans) et fortement augmenté dans l'Est (+ 5 ans).

Age moyen candidats ADR	2009	2004	Différence
Centre	44	51,4	-7,4
Est	50,6	45,6	+5
Nord	50	48,7	+1,3
Sud	43,3	49,4	-6,1

Figure 31 Age moyen candidats ADR par circonscription

Pour le PCS, les candidats sont en moyenne plus jeunes dans le Centre (46,5 ans) et dans le Sud (49,3 ans) et tendent à être plus âgés dans l'Est (51,3 ans) et le Nord (53,6 ans). Par rapport à 2004, l'âge moyen des candidats a fortement augmenté dans le Nord (+8 ans) et, dans une moindre mesure, dans l'Est (+3,3 ans). Il s'est stabilisé dans le Sud (- 0,2 ans) et a fortement diminué dans le Centre (-5,3 ans).

Age moyen candidats PCS	2009	2004	Différence
Centre	46,5	51,9	-5,3
Est	51,3	48	+3,3
Nord	53,6	45,6	+8
Sud	49,3	49,5	-0,2

Figure 32 Age moyen candidats PCS par circonscription

Concernant le PD, les candidats sont en moyenne beaucoup plus jeunes dans le Nord (43,9 ans) et le Sud (47,6 ans) et plus âgés dans l'Est (49,4 ans) et le Centre (51 ans). Par rapport à 2004, l'âge moyen a légèrement augmenté dans le Sud (+0,4 ans) et l'Est (+1,3 ans). Il a diminué dans le Centre (-1,1 ans) et a intensément baissé dans le Nord (-5,4 ans).

Age moyen candidats PD	2009	2004	Différence
Centre	51	52,1	-1,1
Est	49,4	48,1	+1,3
Nord	43,9	49,3	-5,4
Sud	47,6	47,2	+0,4

Figure 33 Age moyen candidats PD par circonscription

Le POSL est le parti des plus grands contrastes par rapport à l'âge des candidats. La moyenne de l'âge des candidats est de loin la plus basse dans la circonscription Est (38 ans seulement). Dans les autres circonscriptions la moyenne atteint 48,6 ans dans le Sud, 51,8 ans dans le Centre, et 52,2 ans dans le Nord. Par rapport à 2004, on note une très forte augmentation de l'âge moyen dans le Nord (+8,3 ans) et une augmentation importante dans le Centre (+3,3 ans) et le Sud (+1,7 ans). A l'inverse, on constate une diminution forte dans l'Est (-6,6 ans).

Age moyen candidats POSL	2009	2004	Différence
Centre	51,8	48,5	+3,3
Est	38	44,6	-6,6
Nord	52,2	43,9	+8,3
Sud	48,6	46,9	+1,7

Figure 34 Age moyen candidats POSL par circonscription

Pour Les Verts les différences entre circonscriptions sont peu marquées. Les candidats sont en moyennes plus jeunes à l'Est (43,1 ans) et au Nord (44,6 ans) et tendent à être plus âgés au Sud (45,5 ans) et au Centre (48,1 ans). Par rapport à 2004, l'âge moyen a augmenté dans toutes les circonscriptions. Cette augmentation était forte dans le Centre (+5,3 ans) et plus limitée dans les trois autres circonscriptions : Nord (+1,8 ans), Est (+1,7 ans) et Sud (+0,9 ans)

Age moyen candidats Les Verts	2009	2004	Différence
Centre	48,1	48,5	+5,3
Est	43,1	44,6	+1,7
Nord	44,6	43,9	+1,8
Sud	45,5	46,9	+0,9

Figure 35 Age moyen candidats Verts par circonscription

Pour la Gauche, les candidats les plus âgés se trouvent dans le Nord (49,4 ans), suivi de près par le Sud (46,8 ans) et le Centre (46,6 ans). Les candidats sont en moyenne plus jeunes dans l'Est (43,4). Par rapport à 2004 on note une très forte augmentation de l'âge moyen dans le Nord (+7,7 ans), une augmentation modérée dans le Centre (+1,5 ans) et le Sud (+0,7 ans), et une diminution importante dans l'Est (-4 ans).

Age moyen candidats La Gauche	2009	2004	Différence
Centre	46,6	45,1	+1,5
Est	43,4	47,4	-4
Nord	49,4	41,8	+7,7
Sud	46,8	46,2	+0,7

Figure 36 Age moyen candidats La Gauche par circonscription

Formation de l'opinion et candidats

118

Pour le PCL, les candidats sont en moyenne plus âgés dans le Centre (51,9 ans) et le Sud (49,8 ans). Ils sont légèrement plus jeunes dans l'Est (48 ans) et beaucoup plus jeunes dans le Nord (45,7 ans). Dans les deux communes où les candidats se sont présentés également en 2004, on note une augmentation relativement importante dans le Sud (+1,9 ans) et une diminution limitée dans le Centre (-0,4 ans).

Age moyen candidats PCL	2009	2004	Différence
Centre	51,9	52,3	-0,4
Est	48	/	/
Nord	45,7	/	/
Sud	49,8	47,3	+1,9

Figure 37 Age moyen candidats PCL par circonscription

d) Comparaison des candidatures par genre

Pour les élections législatives du 7 juin 2009, 154 candidatures ont été déposées par des femmes et 298 par des hommes. Les 154 femmes représentent 34,1% des candidatures totales, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2004 où le taux de participation des femmes s'élevait à 31,7%. En d'autres termes, la proportion des femmes candidates est de 2,4 % plus élevée que celle des élections antérieures et a dépassé le tiers de l'ensemble des candidatures. Lorsque l'on analyse l'évolution depuis 1994, on observe que l'augmentation de la participation féminine, perceptible depuis 1989, se poursuit. Cependant, alors que dans les années 70 et 80, le pourcentage des candidatures féminines s'accroissait à chaque élection de plus de cinq points, la croissance du pourcentage a tendance à se tasser. Celle-ci ne représente plus qu'une augmentation variant entre 1,4 et 2,4% à partir des années 90.

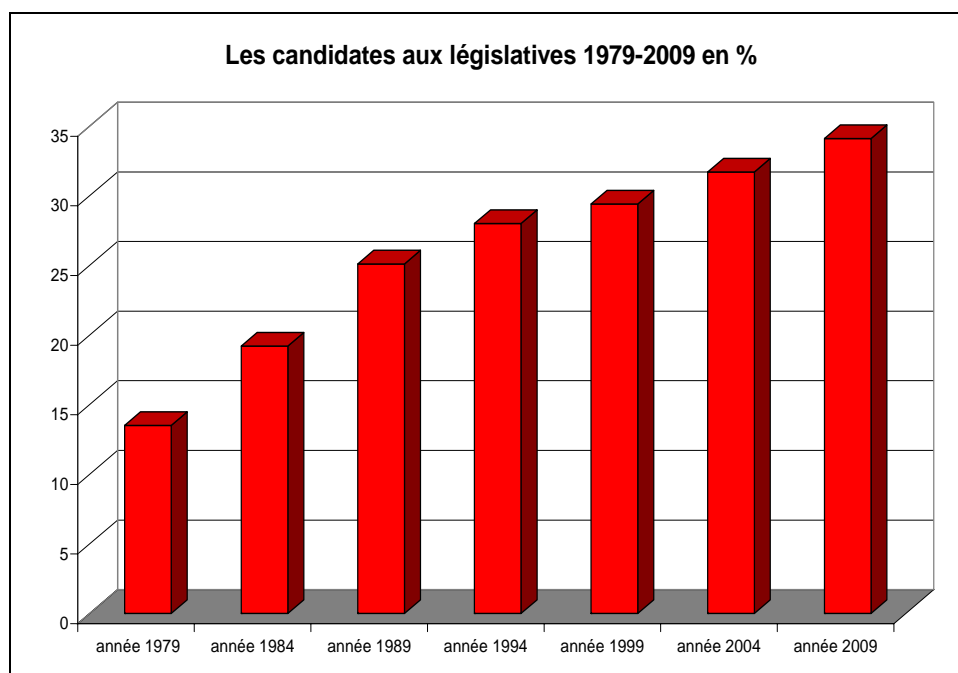


Figure 38 Evolution du pourcentage des candidates depuis 1979²⁹

²⁹ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Elections*, <http://www.elections.public.lu/fr/index.html>. CNFL, *Observatoire de la participation politique des Femmes aux élections*, <http://www.cnfl.lu/actions/observatoire/Observatoire.htm>, 2010.

Le parti présentant le plus de femmes candidates est le parti vert qui atteint la parité à deux candidatures près. Suit l'ADR dont le pourcentage de candidatures féminines dépasse la barre des 40%. Ensuite, plusieurs partis se répartissent dans la tranche des 30 à 40%: le PCL, le PCS et La Gauche. Le PD et le POSL se situent dans la tranche des 20 à 30%.

Parti Politique	Femmes	Hommes	Femmes (%)	Hommes (%)
PCL	21	39	35	65
La Gauche	19	41	31,7	68,3
Les Verts	29	31	48,3	51,7
POSL	15	45	25,0	75
PD	16	44	26,7	73,3
PCS	20	40	33,3	66,7
ADR	27	33	45	55
BL	7	25	21,9	78,1

Figure 39 Proportion des candidat-e-s aux élections législatives de 2009 par parti

En comparant les candidatures des dernières élections on constate que c'est au sein des partis ADR et PCL que les candidatures féminines ont augmenté le plus fortement (une différence de +20 points et +12.3 points respectivement pour les élections de 2009). Le PCS a stabilisé ses candidatures pour les deux dernières élections à 33,3% c'est à dire au niveau qu'il s'était fixé. On constate également une amélioration légère pour le PD, le POSL et pour Les Verts (qui évolue en direction des 50% des candidatures et dont le principe de parité fait parti de ses statuts). Seulement pour le parti La Gauche le nombre de candidatures féminines a diminué de 10 points pour les élections de 2009.

Parti Politique	Elections 1999	Elections 2004	Elections 2009	Evolution 99 - 04	Evolution 04 - 09
PCL		22,7	35		+12,3
La Gauche	41,7	41,7	31,7		-10
Les Verts	43,3	46,7	48,3	+3,4	+1,6
POSL	20	21,7	25	+1,7	+3,3
PD	16,7	25,0	26,7	+8,3	+1,7
PCS	28,3	33,3	33,3	+5	
ADR	23,3	25	45	+1,7	+20
BL			21,9		

Figure 40 Evolution des candidatures féminines depuis 1999, par parti

e) Analyse par circonscription électorale

En 2009, la part la plus importante de femmes candidates se retrouve sur les listes électorales de la circonscription du Centre (38,1%), par contre le Nord représente la circonscription la plus faible en candidatures féminines (30,6%). Les circonscriptions du Sud et de l'Est présentent un écart de respectivement 5,5 et 7,5 points par rapport au Centre.

Circonscription	Femmes	Hommes	Total	Femmes (%)	Hommes (%)
Centre	56	91	147	38,1	61,9
Est	16	33	49	32,7	67,3
Nord	22	50	72	30,6	69,4
Sud	60	124	184	32,6	67,4
Total	154	298	452	34,1	65,9

Figure 41 Proportion des candidat-e-s aux élections législatives de 2009 par circonscription

En regardant de plus près la participation politique des femmes par circonscription, on constate que la tendance à l'alignement des quatre circonscriptions ne s'est pas poursuivie depuis les dernières élections : l'écart entre le taux de la circonscription avec la présence féminine la plus forte, le Centre (38%), et celle de la plus faible, le Nord (31%), s'est à nouveau légèrement agrandi.

Formation de l'opinion et candidats

120

Par ailleurs, la circonscription du Centre a augmenté considérablement les candidatures féminines pour les élections législatives de 2009 dépassant les 38 pour cents, alors que pour l'Est, le Sud et le Nord l'évolution positive est minimale.

	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009
Centre	13,7	23	29	32,1	31,1	33,3	38,1
Est	7,1	11,4	28,6	30,6	28,6	31,0	32,7
Nord	8,2	8,9	23,8	30,2	25,4	28,6	30,6
Sud	16,2	20,4	19,7	24,5	29,8	31,7	32,6

Figure 42 Evolution de la proportion des candidates (en %) depuis 1979 par circonscription

f) Professions des candidats

Analyse globale

Au niveau national les principales professions des candidats en 2009 sont, comme pour les élections législatives de 2004, celles issues du secteur éducatif (16,6% du total des candidatures, +0,9% par rapport à 2004). En deuxième position, celles des employés privés (12,4%, +3% par rapport à 2004). Et en troisième position celles des fonctionnaires et employés publics (11,9%, +2% par rapport à 2004). En d'autres termes, les principales professions de 2004 sont renforcées avec la seule différence que la catégorie « employés privés », qui ayant connu une croissance relative plus importante, a subtilisé la seconde place aux « fonctionnaires et employés publics ». Parmi les autres professions qui priment en 2009, il y a les retraités (8,2%, +0,7% par rapport à 2004), les professions psychosociales (8,2%, +0,7% par rapport à 2004), les professions juridiques (7,3%, -0,9% par rapport à 2004), les professions liées la politique (7,1%) qui ont connu une augmentation importante (+4,4% par rapport à 2004) ainsi que les professions médicales (6%, +0,2% par rapport à 2004). Enfin, on note une diminution relativement importante des candidats « sans emplois, femme/homme au foyer » ils ne représentent plus que 3,3% des candidatures (-2,8% par rapport à 2004).

	BL	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	National	en %	Dif. 2004
agriculteur, agronome, viticulteur	0	4	2	1	0	1	0	0	8	1.8	-0.6
artisan, commerçant, vendeur	3	6	1	1	1	1	0	8	21	4.6	-0.5
autres professions libérales	3	3	0	2	0	0	4	1	13	2.9	-1.2
cadre moyen, employé de banque	1	1	1	3	3	2	0	0	11	2.4	-1.2
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	0	0	2	2	1	0	0	0	5	1.1	-0.8
CFL & P&T	1	1	1	0	3	3	1	2	12	2.7	-0.2
chauffeur, ouvrier	1	0	0	0	0	0	1	2	4	0.9	-0.3
employé privé	8	13	5	3	7	5	9	6	56	12.4	3.0
étudiant	2	3	0	1	2	2	5	2	17	3.8	1.1
fonctionariat et employé public	3	5	7	3	15	6	10	5	54	11.9	2.0
ingénieur	0	0	1	3	0	3	1	1	9	2.0	0.5
journaliste	0	1	1	4	2	0	2	3	13	2.9	-0.2
professeur/instituteur/éducateur	2	4	9	11	9	20	13	7	75	16.6	0.9
professions juridiques	0	3	12	9	6	1	2	0	33	7.3	-0.9
professions médicales	0	6	8	4	1	3	2	3	27	6.0	0.2
professions politiques	0	4	5	9	5	7	2	0	32	7.1	4.4
professions psycho-sociales	0	0	2	0	1	1	0	1	5	1.1	-1.8
retraité	7	5	1	4	1	0	6	13	37	8.2	0.7
sans profession/femme au foyer/chômeur	1	1	0	0	1	5	1	6	15	3.3	-2.8
syndicaliste	0	0	2	0	2	0	1	0	5	1.1	-1.1
Total	32	60	60	60	60	60	60	60	452		

Figure 43 Répartition des candidats par groupe de profession et parti aux législatives de 2009

Avant de rentrer dans une analyse détaillée des professions des candidats par parti nous avons voulu savoir quelle est la proportion des candidats par parti travaillant dans le secteur public et/ou dans un secteur conventionné par le public. Nous avons pour cela agrégé les données des candidats travaillant dans la « fonction publique », dans « l'éducation », dans les chemins de fer (CFL) et/ou la Poste (PT), ainsi que ceux exerçant « une profession politique ». Il est important de noter que nous n'avons pas intégré dans cette catégorie les catégories de professions qui ne sont qu'en partie, directement ou indirectement, financées par les fonds publics tels que les « professions juridiques », « professions médicales », « journalistes » et « agriculteurs ».

	2009	2004	Différence 2009-2004
PCL	23,3	/	/
La Gauche	43,4	43,4	0
Les Verts	60	50	+10
POSL	53,3	48,3	+5
PD	38,3	35,1	+3,2
PCS	36,7	20,1	+16,6
ADR	23,4	10	+13,4
BL	18,8	/	/
Moyenne	42,5	34,5	+8

Figure 44 % des candidats exerçant une profession directement ou indirectement financée par les fonds publics

La proportion des candidats travaillant directement ou indirectement pour le public a fortement progressé entre 2004 et 2009. En passant de 34,5% à 42,5%, elle correspond désormais à la profession de presque la moitié des candidats³⁰. Les partis qui ont le plus de travailleurs liés au public sont Les Verts (60%), le POSL (50%) et La Gauche (43,4%). Les partis dont les candidats sont le moins liés au public sont ceux du BL (18,8%), du PCL (23,3%) et de l'ADR (23,4%). Notons cependant que l'ADR a vu le nombre de candidats « publics » plus que doubler depuis 2004, ce qui peut être interprété comme une volonté d'élargir sa base électorale vers le secteur public. Enfin, notons que le PCS a connu l'augmentation la plus importante de candidats travaillant pour le public (+16,6%) et que le parti libéral a connu une légère augmentation de cette catégorie. Cette augmentation cependant provient, comme nous les verrons plus en détail dans la section qui suit, d'une forte augmentation des candidats travaillant dans l'éducation et dans les professions de la politique et non pas dans le secteur public à proprement parlé dont l'appartenance a fortement diminué.

g) Evolution des professions (2004-2009) par parti

BiergerLéscht et Parti communiste³¹

Les candidats de la BL, qui n'étaient que 32, sont avant tout des employés privés (25%) et des retraités (22%). Ces deux catégories sont fortement surreprésentées par rapport à la moyenne nationale des candidats qui compte 8,2% de retraités et 12,4% d'employés privés. Les candidats du Parti communiste se caractérisent également par une surreprésentation des candidats retraités (22%). Ils se caractérisent par ailleurs par une forte présence d'artisans/commerçants (13%), la moyenne nationale étant de 4,6%.

ADR

Les candidats de l'ADR comptent parmi eux beaucoup d'employés privés (21,7%), la moyenne nationale étant de 12,4%. A un niveau moindre, les catégories des « commerçants, artisans » et des « professions médicales » (10% dans les deux cas) ainsi que des « retraités » et des « travailleurs dans la fonction publique » (8,3% dans les deux cas) sont bien représentées.

³⁰ En absence de données pour 2004 pour le PCL et le BL, la moyenne a été mesurée pour 2004 et 2009 ainsi que le calcul de la différence de celle-ci sans tenir compte de ces 2 partis.

³¹ Ces deux partis sont étudiés ensemble non dans la mesure où nous ne disposons pas de données permettant de comparer l'évolution des professions de leurs candidatures par rapport à 2004.

Bien que se situant encore parmi les professions privilégiées des candidats ADR, on constate par rapport à 2004 une diminution importante des « employés privés » (-5%), des « artisans/commerçants » (-6,7%). A l'inverse on dénote une augmentation importante des candidats travaillant dans les « professions médicales » et dans la « fonction publique » (+8,3% dans les deux cas) ainsi que de candidats travaillant dans l'enseignement et des étudiants (+5%). L'apparition des candidats travaillant dans la fonction publique ainsi que dans l'enseignement s'explique en toute vraisemblance par une volonté du parti de s'ouvrir à l'électorat des fonctionnaires qui, pour cause de son programme politique originel (défense des retraites des employés privés), n'était en pas son électorat cible.

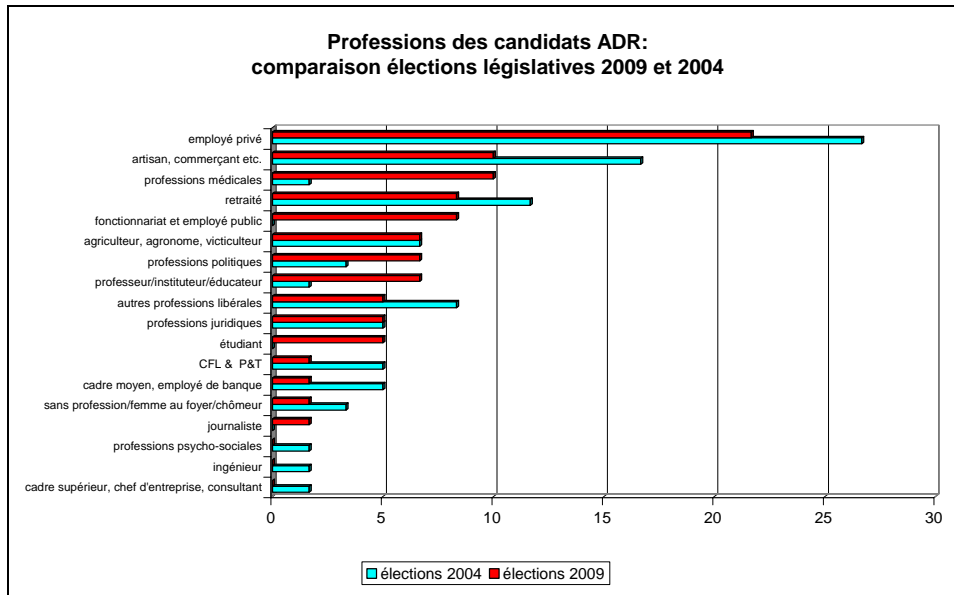


Figure 45 Professions des candidats ADR : comparaison lég. 2009 et 2004

PCS

Les candidats du mouvement chrétien-démocrate sont avant tout issus des « professions juridiques » (20%). Cette catégorie qui n'a cessé de progresser dans les dernière années (13,3% en 1999, 19,3% en 2004) correspond désormais à presque trois fois la moyenne nationale qui est de 7,3%. Viennent ensuite les « professions d'enseignement » (15% ; + 3,3% par rapport à 2004) et des « professions médicales » (13,3%). Par rapport à 2004 il y a une augmentation importante des « employés publics » (+5%), des « employés privés » (+5%), ainsi que des candidats qui ont fait de la politique leur profession (+6,7%). A l'inverse on constate une disparition des candidats « sans professions » (alors que ceux-ci correspondaient à 10% des candidatures de 2004).

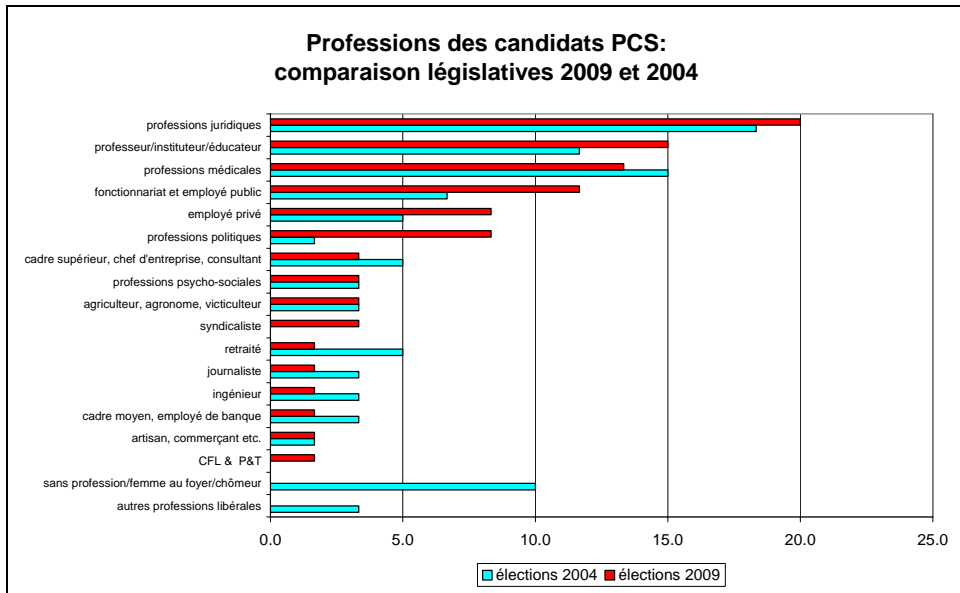


Figure 46 Profession des candidats PCS : comparaison lég. 2009 et 2004

PD

Les candidats du parti libéral sont nombreux à appartenir aux professions d'enseignement (18,3%), aux professions juridiques (15%), ainsi qu'aux professions liées à la politique (15%). Par rapport à 2004, il s'agit du parti qui a le plus profondément modifié les candidatures du point de vue de leur profession. Alors qu'en 2004, les candidats issus de la fonction publique représentaient 21,7% des candidatures, ces derniers ne représentent plus que 5% des candidatures en 2009 (-16,7%). A l'inverse, il y a eu une augmentation considérable des professionnels de la politique (+13,3%), la moyenne nationale étant de 7,1%. Il y a également une augmentation remarquable des professions liées à l'enseignement (+6,7%).

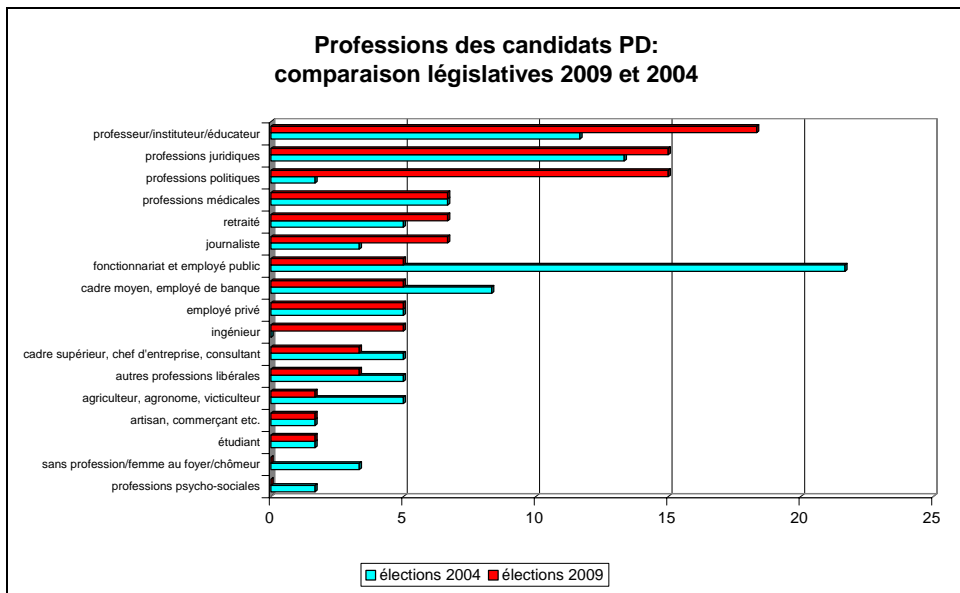


Figure 47 Professions des candidats PD : comparaison lég. 2009 et 2004

POSL

Au sein du POSL un quart des candidats proviennent de la « fonction publique » (25%) et 15% de l'« éducation ». Notons aussi une présence relativement importante des « employés privés » (11,7%) et des « juristes » (10%). Par rapport à 2004, les candidats travaillant dans la « fonction publique » se sont fortement accrus (+18,3%) ainsi que les candidats travaillant dans le « secteur privé » (+8,3%). A l'inverse, on constate une diminution importante des candidats travaillant dans l'« éducation » (-18,3%).

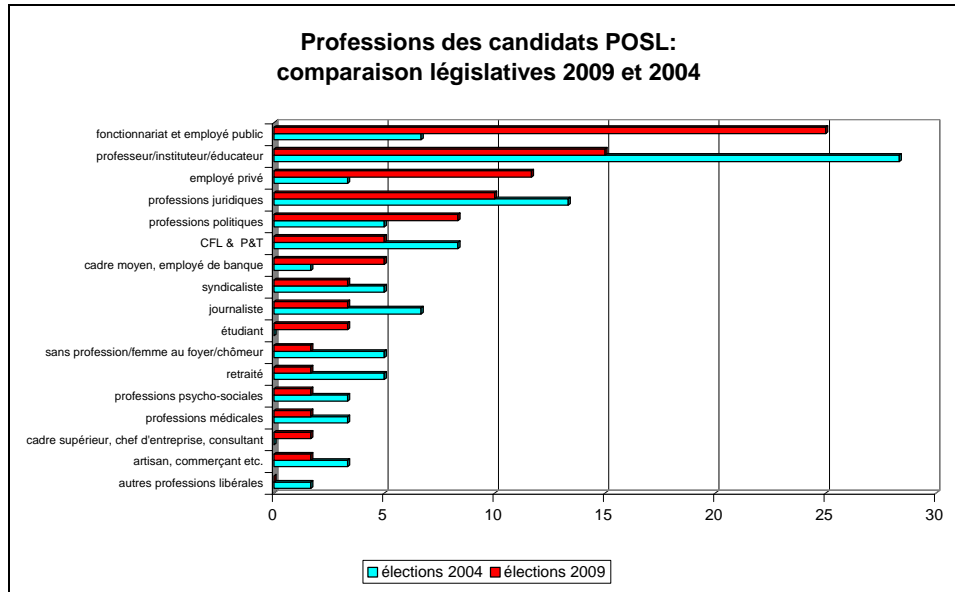


Figure 48 professions des candidats POSL : comparaison lég. 2009 et 2004

Les Verts

Comme en 2004, un tiers des candidats écologistes (33,3%) sont engagés dans l'« enseignement ou l'éducation ». Il s'agit de plus du double de la moyenne des candidats nationaux (16,6%). En 2009, un nombre important des candidats se définit aussi comme engagé dans une « profession politique » (11,7% ; + 6,7% par rapport à 2004) ainsi que dans la « fonction publique » (10% ; +3,3% par rapport à 2004). Il est aussi intéressant de constater un forte sous représentation des « professions juridiques » (1,7% ; moyenne nationale 7,3%) et une absence quasi-totale de candidats retraités et/ou journalistes.

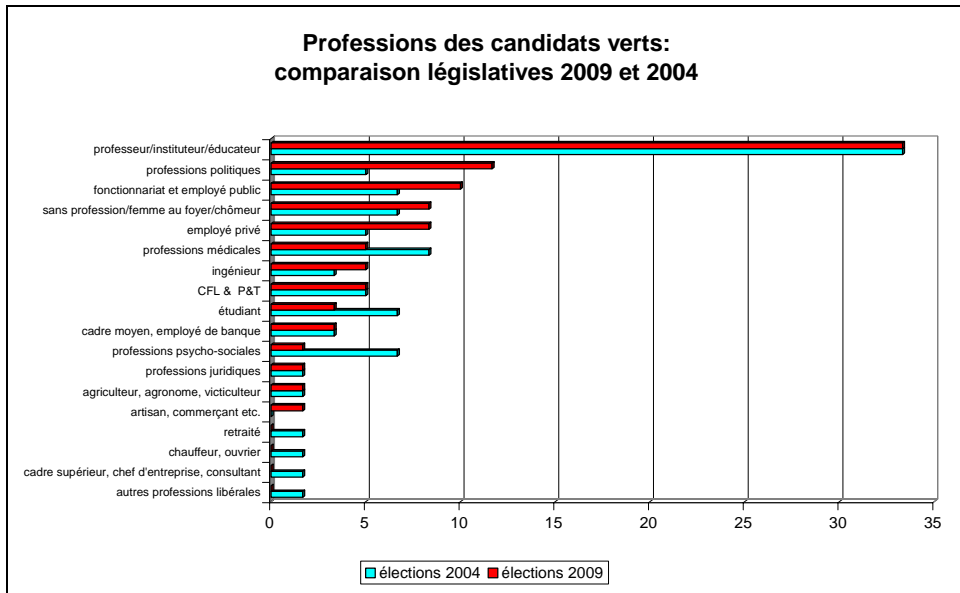


Figure 49 Professions des candidats verts : comparaison lég. 2009 et 2004

La Gauche

Comme en 2004, les candidats de La Gauche se partagent avant tout entre des professions d'enseignement (21,7%), la fonction publique (16,7%) ainsi que par une présence importante de retraités (10%). Par rapport à 2004, on constate une forte augmentation des employés privés (+10%), une baisse importante des candidats sans professions (-6,7%) ainsi qu'une baisse plus légère des fonctionnaires ainsi que des chauffeurs/ouvriers (-3,3% dans les deux cas).

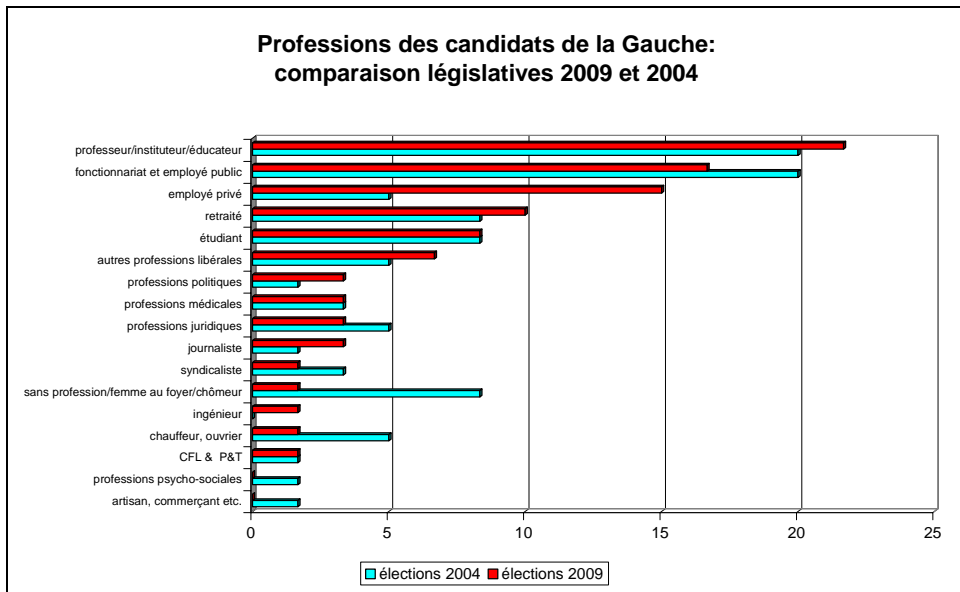


Figure 50 Les candidats de La Gauche par profession

2.2.4 Stratégie de campagne des candidats

a) Présence des candidats sur Facebook

A l'instar des citoyens qu'ils cherchent à représenter, les candidats luxembourgeois n'ont pas résisté à l'utilisation du réseau social *Facebook*. Une étude que nous avons conduite en juillet 2010, soit environ un an après les élections nationales, révèle que globalement un peu moins de la moitié des candidats possèdent un profil *Facebook* (45,6%). Il est intéressant de constater que les candidats qui sont les plus susceptibles d'avoir un profil *Facebook* sont issus des partis qui ont totalisé le plus de voix lors des élections : les socialistes (63,3%), les libéraux (60%), les chrétiens-sociaux (60%), et Les Verts (51,7%). Pour les candidats des autres partis son utilisation se situe sous la barre des 40%.

Pour les candidats qui sont portés par de fortes ambitions politiques, l'utilisation de *Facebook* dénote souvent d'une volonté de développer et entretenir un réseau informel de connaissances et de supporters afin d'asseoir leur notoriété en particulier auprès d'un électorat plus jeune et « branché ». Pour les autres candidats, ceux qui ne s'engagent que peu en politique ainsi que ceux qui ont été catapultés sur des listes faute de mieux, l'utilisation de *Facebook* est similaire à celle des « simples » citoyens, c'est-à-dire de rester en contact avec des amis plus ou moins proches ainsi que des membres de la famille.

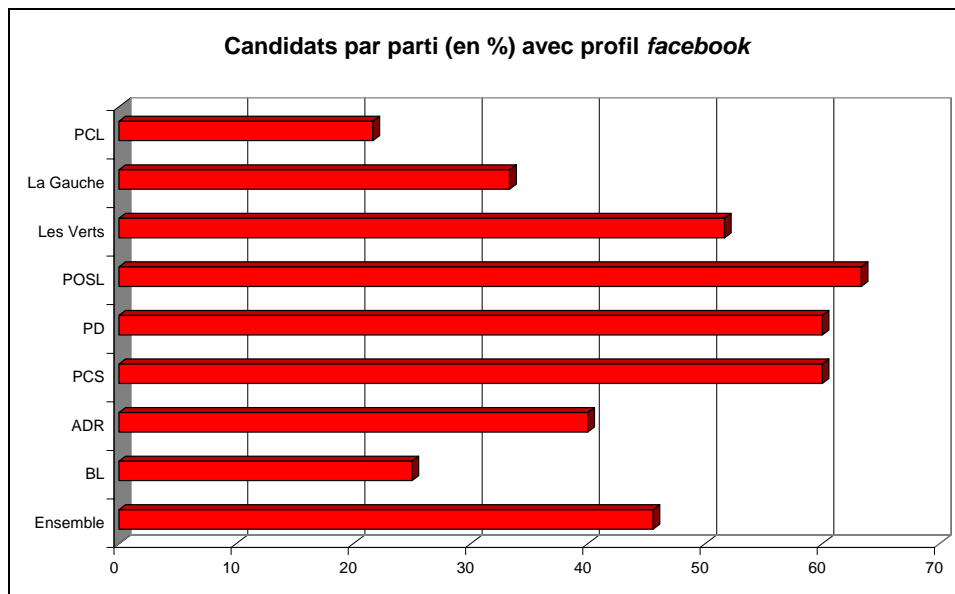


Figure 51 Candidats par parti (en %) avec profile *Facebook*

Il existe un rapport presque linéaire entre l'âge des candidats et la probabilité que ceux-ci soient présents sur *Facebook*. Jusqu'à 40 ans, plus de 60% des candidats possèdent un profil *Facebook*, de 40 ans jusqu'à 59 ans on trouve encore plus 4 candidats sur 10 utiliser *Facebook*. Enfin à partir de 60 le niveau des utilisateurs de *Facebook* diminue fortement : 25% pour les 60-69 ans et 16% pour les 70 ans et plus.

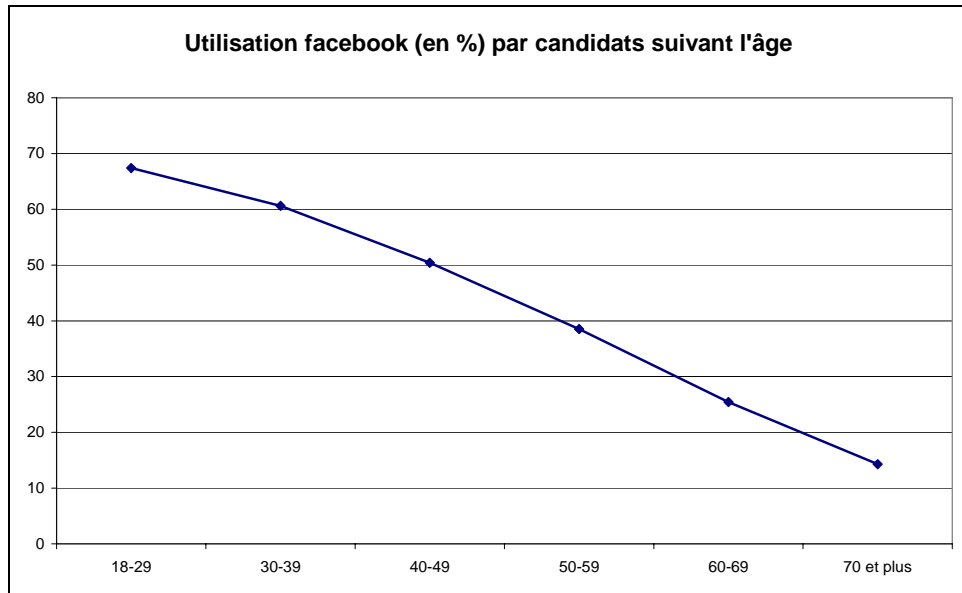


Figure 52 Utilisation Facebook par candidats suivant l'âge

En indiquant le nombre d'amis de chaque candidat, Facebook est un indicateur de leur popularité. Nous avons mesuré celle-ci à travers 4 catégories : 1) les « très populaires » (entre 801 et 4999 amis) ; 2) les « populaires » (entre 401 et 800 amis) ; 3) les « moyennement populaires » (entre 101 et 400 amis) ; 4) les « peu populaires » (entre 1 et 100 amis).

Les candidats les « plus populaires » se trouvent avant tout chez les libéraux et les socialistes. Chez les socialistes, 18 candidats ont plus de 800 amis. Chez les libéraux les candidats très populaires sont moins nombreux (13) et ont généralement moins d'amis que les candidats socialistes. Chez les candidats du PCS seulement 7 candidats ont un réseau Facebook très large. Chez Les Verts, c'est le cas seulement de 5 candidats. Pour les autres partis les candidats ayant un vaste réseau Facebook sont quasiment absents.

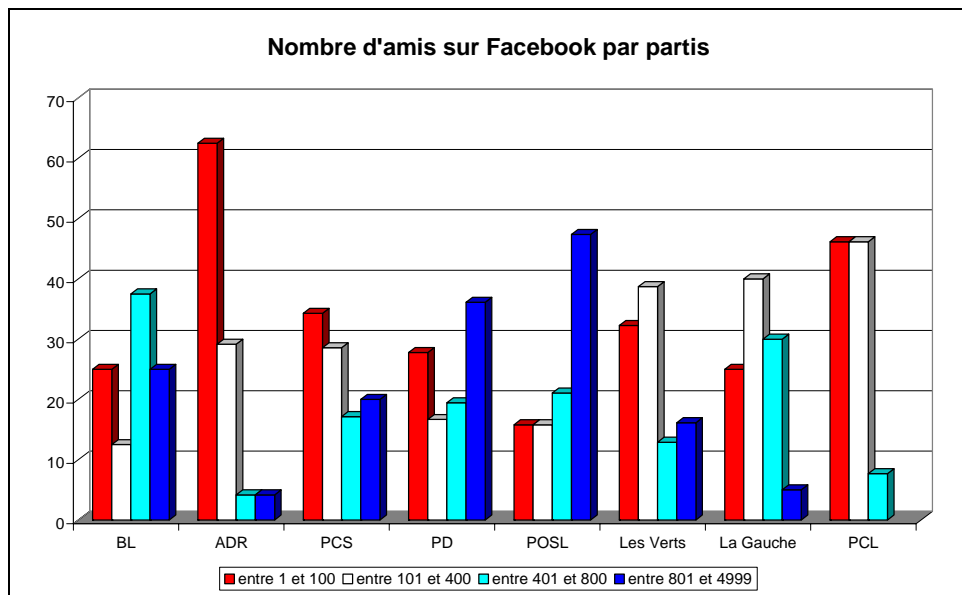


Figure 53 Nombre d'amis sur Facebook par parti

Sur les 20 candidats les plus populaires sur *Facebook*, le parti socialiste est clairement surreprésenté avec neuf candidats présents. Parmi ceux-ci les plus appréciés sont le ministre Mars di Bartoloméo et Jeannot Krecké, ainsi que le bourgmestre de Bettembourg Roby Biwer, et les députés, Claudia Dall'Agnol et Alex Bodry. Cinq candidats appartiennent au parti libéral avec en première position le député Xavier Bettel ³², et loin derrière l'ex député John Schummer, le député et maire de la Ville de Luxembourg Paul Helminger, la députée européenne sortante Lydie Polfer, ainsi que le président de la jeunesse libérale, Claude Lamberty. Le Parti chrétien social est lui représenté seulement par trois candidats : le député Michel Wolter, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la mère au foyer, Yolande Roller-Lang. En ce qui concerne les autres partis, l'ADR est présent à travers son président, Gaston Gibéryen, Les Verts, grâce à l'échevin de la Ville de Differdange, Roberto Traversini et, le BL, par l'intermédiaire d'Alberto Nerini, qui est surtout connu pour être un chanteur de musique populaire.

Nom	Parti	Nbr d'amis
Xavier Bettel	PD	4999
Mars Di Bartolomeo	POSL	4980
Albert Nerini	BL	4799
Michel Wolter	PCS	4784
Roby Biwer	POSL	4747
Roberto Traversini	Les Verts	4218
Claudia Dall'agnol	POSL	3724
Gaston Gibéryen	ADR	3578
Jean-Claude Juncker	PCS	3293
Jeannot Krecké	POSL	3292
John Schummer	PD	2643
Alex Bodry	POSL	2601
Cécile Hemmen	POSL	2479
Georges Engel	POSL	2354
Marc Angel	POSL	2312
Carine Risch	POSL	2078
Paul Helminger	PD	1576
Yolande Roller-Lang	PCS	1543
Lydie Polfer	PD	1482
Claude Lamberty	PD	1467

Figure 54 Vingt candidats les plus populaires sur *Facebook*

³² Xavier Bettel est le seul candidat qui au moment de l'enquête avait atteint la limite maximale – qui est de 4999 – des amitiés admises sur *Facebook* si on se présente en tant qu'individu.

b) Lancement de la campagne par les candidats

Quand les candidats ont-ils commencé à faire campagne ? L'enquête que nous avons menée auprès des candidats offre des indications intéressantes du moment du lancement de la campagne pour les candidats.³³

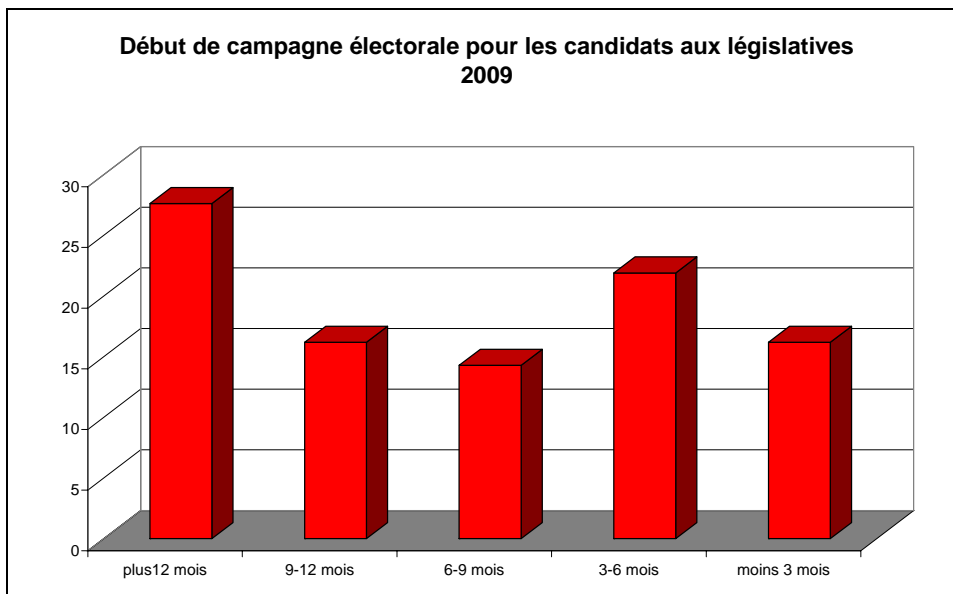


Figure 55: Début de campagne électorale pour les candidats aux législatives 2009

De manière globale, on constate une importante hétérogénéité quant au début de la campagne déclarée par les candidats. Une large proportion des répondants déclare avoir commencé plus de 12 mois avant (27,6%), et une partie non négligeable déclare avoir commencé la campagne de manière beaucoup plus rapprochée, c'est-à-dire entre 3 et 6 mois avant (21,9%), ou juste 3 mois avant l'élection (16,2%). Comme le montre la figure qui suit, cette divergence est visible pour l'ensemble des partis.

³³ Une question visait à demander aux candidats quand ils avaient commencé à faire campagne à plein temps (n : 103). A cette question 2,9 % ont indiqué « plus de 12 mois avant » ; 5,8% « de 9 à 12 mois avant » ; 23,3% « de 3 à 6 mois avant » ; 35,9% « moins de 3 mois avant » et 32% ont considéré cette question comme « non applicable ». Cette proportion élevée de candidats, qui ont répondu que la catégorie « campagne à plein temps » ne les concernait pas, signifie probablement qu'ils n'ont pas fait ou ne considèrent pas avoir fait une campagne à plein temps.

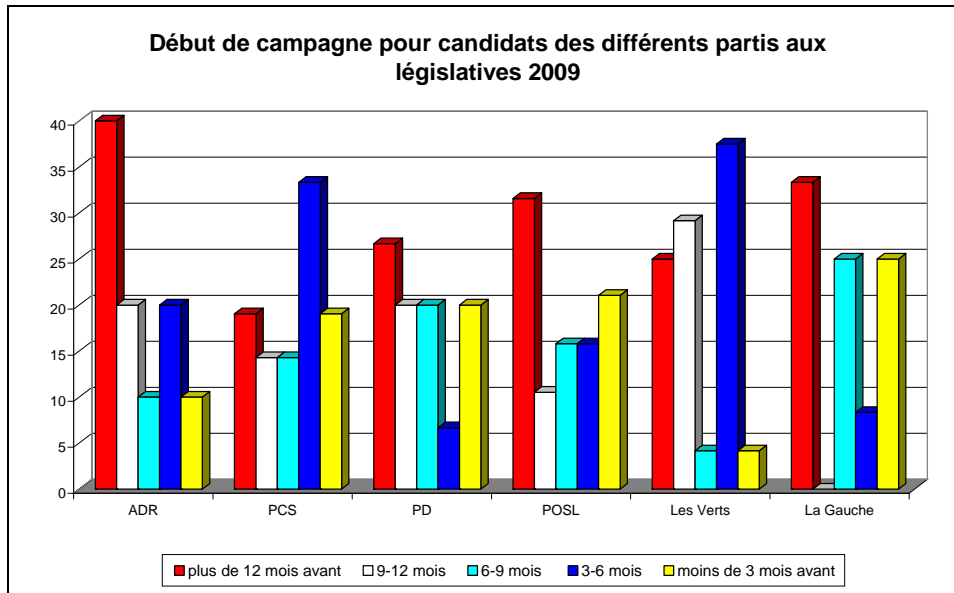


Figure 56 Début de campagne pour les candidats des différents partis aux législatives 2009

Les candidats ayant commencé plus de 12 mois avant les élections leur campagne, sont proportionnellement plus nombreux à l'ADR, dans La Gauche et, également, bien que dans une moindre mesure, au POSL et au PD. On peut supposer que les candidats qui ont commencé tôt la campagne sont avant tous des organisateurs de la campagne. A l'opposé les candidats qui n'ont commencé leur campagne que 3 mois avant les élections sont avant tout présents dans La Gauche, mais ils sont également bien représentés au POSL, au PD et au PCS. Il est frappant de constater que presque aucun candidat des Verts n'a déclaré avoir commencé sa campagne moins de 3 mois avant les élections.

Les candidats des Verts sont par contre très nombreux à avoir déclaré faire campagne entre 3 et 6 mois avant les élections. On peut supposer que les candidats qui n'ont commencé que tardivement à faire campagne sont ceux qui étaient sûr d'être élus sans être cependant dans le comité d'organisation de la campagne³⁴.

c) Temps consacré à la campagne le dernier mois précédent les élections

Afin d'avoir une mesure précise de l'implication individuelle des candidats dans la campagne, il leur a été demandé combien d'heures par semaine (en moyenne) ils ont consacrées à faire campagne le dernier mois précédent les élections.

³⁴ Il est important de préciser que les données sur la Gauche et l'ADR doivent être considérés avec prudence dans la mesure où sur les 60 candidats pour chaque parti, seulement 10 candidats ont répondu pour l'ADR et 11 pour la Gauche. Le taux de représentativité est meilleur pour les autres partis analysés. PCS (21 candidats), PD (14 candidats), POSL (18 candidats), Les Verts (24 candidats). Il est cependant possible que même dans ce cas on ait une surreprésentation des candidats s'étant impliqués dans la campagne car on peut supposer que ceux qui ne se sont pas du tout engagés dans la campagne n'ont pas également répondu au questionnaire portant sur celle-ci.

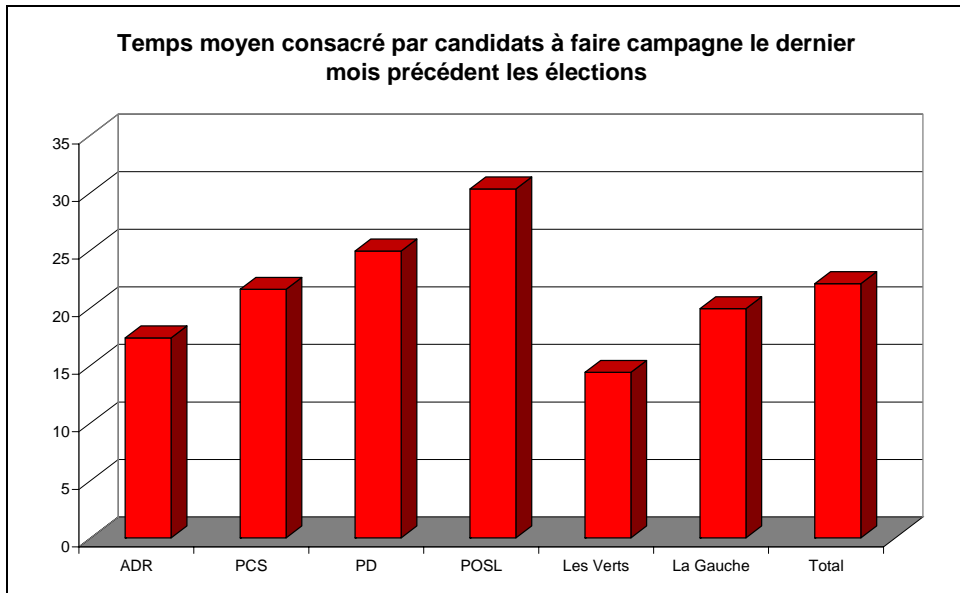


Figure 57 Temps moyen consacré par candidat à faire campagne le dernier mois précédent les élections

En moyenne, l'ensemble des candidats ayant répondu au questionnaire ont consacré 22 heures par semaine le dernier mois précédent les élections. Les candidats qui ont été les plus actifs en fin de campagne ont été ceux du POSL avec une moyenne de 30,3 heures, ils sont suivis par les candidats du PD (24,9 heures), du PCS (21,6 heures), de La Gauche (19,9 heures), de l'ADR (17,4 heures) et des Verts (14,4 heures). Ces résultats n'offrent qu'une moyenne générale de l'implication des candidats pendant la campagne. Une analyse plus détaillée de l'implication des candidats par catégories de temps, permet de mettre en évidence qu'il existe une forte variation entre l'implication des candidats en général et au sein des différents partis.

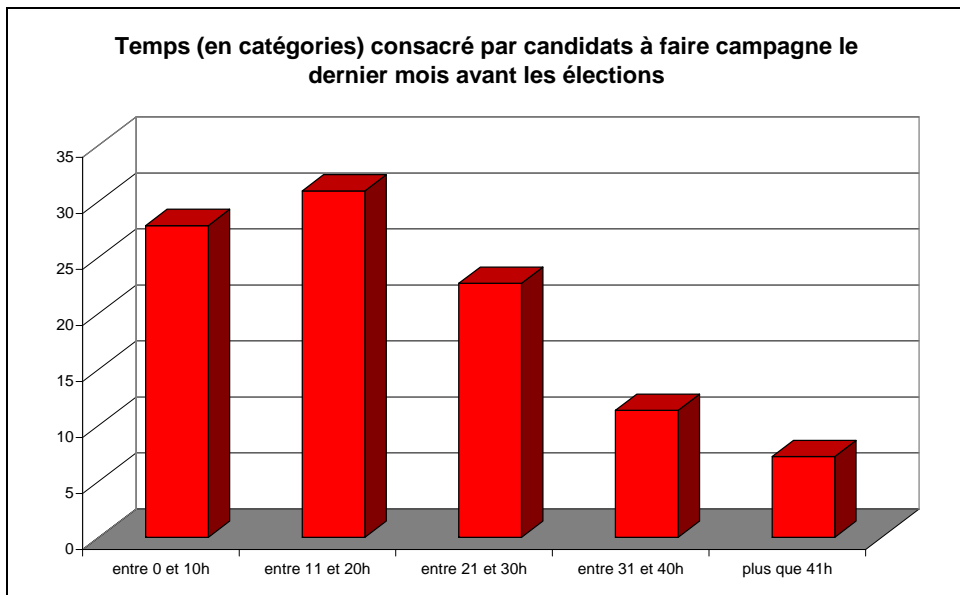


Figure 58 Temps (en catégories) consacré par candidats à faire campagne le dernier mois avant les élections

Bien que la moyenne globale soit élevée, la plupart des candidats ne se sont pas consacrés à faire une campagne à plein temps le mois précédent les élections : 27% d'entre eux ont consacré entre 0 à 10 heures par semaine à faire campagne, et 30% entre 11 et 20 heures. En d'autres termes, plus de la moitié des candidats (57%) ont fait une campagne légère pour promouvoir leur candidature. Il est très probable que ce chiffre serait bien plus élevé si l'ensemble des candidats avait répondu au questionnaire dans la mesure où on peut supposer que les candidats qui ne se sont pas du tout investis dans la campagne n'ont également pas répondu au questionnaire qui leur a été soumis. Les candidats ayant fait campagne entre 21 et 30 heures sont 22%. Par contre les candidats qui se sont consacrés à plein temps pour la campagne sont beaucoup moins nombreux : seuls 11% ont déclaré faire campagne entre 31 et 40 heures et seuls 7% plus de 41 heures. Si on relève les résultats les plus saillants par parti, on constate que :

- Pour l'ADR, parmi les 8 candidats ayant répondu au questionnaire, 4 ont déclaré n'avoir consacré qu'entre 0 et 10 heures pour faire campagne. Un seul candidat a déclaré avoir fait campagne plus de 41 heures et aucun entre 31-40 heures.
- Pour le PCS, parmi les 20 candidats qui ont répondu, 9 ont déclaré avoir fait campagne entre 11-20 heures et 8 entre 21-30 heures. Aucun candidats a déclaré faire campagne plus de 41 heures et un seul candidat a fait campagne entre 31-40 heures.
- Pour le PD, parmi les 14 candidats qui ont répondu, la moitié a fait campagne entre 11-20 heures ; 4 candidats ont fait campagne entre 0-10 heures. Et seulement 1 candidat a fait campagne entre 31-40 heures et 2 plus de 41 heures.
- Pour le POSL, parmi les 19 candidats qui ont répondu, 8 candidats ont fait campagne entre 21-30 heures, 5 entre 31-40 heures et 2 plus de 41 heures.
- Pour Les Verts, parmi les 21 candidats qui ont répondu, 11 ont fait campagne entre 0-10 heures et 8 entre 11-20 heures. Un seul candidat a fait campagne plus de 41 heures et aucun candidat entre 31-40 heures.
- Pour la Gauche, parmi les 11 candidats qui ont répondu, 4 ont fait campagne entre 11-20 heures et 3 entre 0-10 heures et 31-40 heures.

Afin d'identifier des facteurs autres que l'appartenance partisane pour expliquer l'engagement dans la campagne, nous avons analysé si celle-ci pouvait être influencée par le genre.

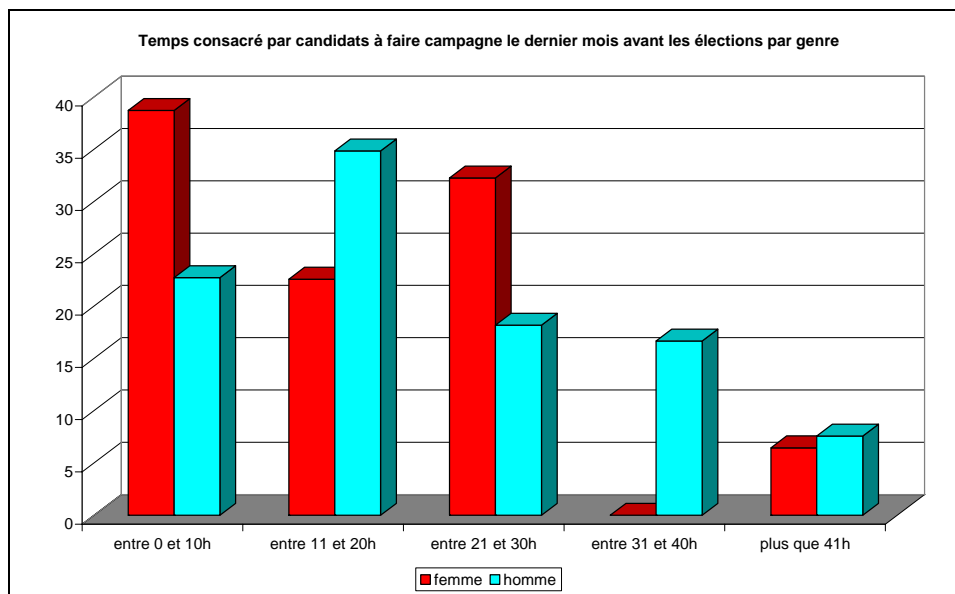


Figure 59 Temps consacré par candidats à la campagne le dernier mois avant les élections par genre

Il existe une différence assez prononcée entre l'engagement des candidates et des candidats. Les candidates sont beaucoup moins nombreuses que les candidats à s'engager à plein temps dans la campagne : alors que presque un candidat sur 4 (24%) déclare s'être engagé dans le dernier mois de campagne plus de 31 heures par semaine, c'est le cas seulement de 6% des candidates. A l'inverse, les candidates sont plus nombreuses que les hommes à avoir fait une campagne allégée (entre 0 et 10 heures) : c'est le cas de 39% des candidates et 23% des candidats. On ne peut cependant généraliser de ces données que les hommes sont beaucoup plus actifs que les femmes dans leur engagement électoral dans la mesure où celles-ci sont plus nombreuses à avoir fait une campagne relativement importante (entre 21 et 30 heures): 32% contre 18% pour les hommes³⁵.

d) Les instruments et actions de campagne

Instruments utilisés par les candidats

Les actions de campagne que l'ensemble des candidats ont déclaré entreprendre (à plus de 85 %) concernent la « rencontre avec les cadres nationaux et locaux des partis » ainsi que « la participation à des événements publics », « l'organisation et/ou participation à des manifestations dans la circonscription électorale », ainsi que « la discussion avec des gens dans la rue ». Il s'agit, en d'autres termes, d'actions génériques qui ne demandent qu'une implication limitée des candidats.

Les actions de campagne qui requièrent un engagement supérieur de la part des candidats sont moins présentes. Parmi celles-ci, « L'information et communication par Internet », entendue au sens large, est utilisée par encore 3 candidats sur 4 (75,5%). Cette large utilisation s'explique en toute vraisemblance, par la facilité d'utilisation et la multiplicité de fonctions qui caractérisent Internet pour faire campagne. On constate qu'Internet a été très largement utilisé par les candidats socialistes (89,5%) et libéraux (88,4%) et relativement peu utilisé par les chrétiens-sociaux (66,7%). Plus de la moitié des candidats a aussi indiqué avoir rencontré des associations de sa circonscription (61%). Ces candidats se retrouvent avant tout dans les rangs du POSL (80%), de l'ADR (80%) et du PD (75%). Il est intéressant de constater qu'ils sont beaucoup moins nombreux chez les candidats Verts (45,5%). Alors que les associations de la circonscription électorale ont fait l'objet d'une attention privilégiée, ce n'est pas le cas des entreprises que seuls 29% des candidats déclarent avoir rencontrées. Les candidats les ayant contactées sont avant tout les socialistes (58%) et dans une moindre mesure les libéraux (37%) et Les Verts (33%).

Concernant les médias de masse, plus de la moitié des candidats déclare avoir fait des interviews avec la presse (57%) et un peu moins de la moitié avec la télévision ou la radio (48%). Les candidats présents dans la presse se retrouvent avant tout chez les socialistes (76%) et La Gauche (73%) et, dans une moindre mesure, les chrétiens-sociaux (58%). Les candidats ayant interagi avec la radio et la télévision se retrouvent avant tout dans la BL (67%), La Gauche (63%) et les socialistes (53%).

³⁵ A cette question ont répondu 97 candidats dont 66 hommes et 31 femmes. Les pourcentages pour chaque catégorie temporelle sont calculés pour les hommes sur base de la totalité des répondants masculins et pour les femmes sur base de l'ensemble des femmes ayant répondu.

	BL	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	Total
Rencontrer des responsables locaux du parti	100	90	100	94,1	100	100	91,7	50	96,3
Participation à événements publics	66,7	100	100	100	91,7	91,7	81,8	66,7	94,5
Rencontrer des cadres nationaux du parti	33,3	90	90,9	94,1	100	95,8	100	66,7	92,9
Conversation avec des gens dans la rue	66,7	90	90,9	100	100	87,5	100	0	91,7
Org. et/ou parti à manifestations de circonscription	66,7	70	95,5	93,8	90,5	87,5	83,3	0	86,4
Informier et communiquer par Internet	66,7	77,8	66,7	82,4	89,5	73,9	72,7	33,3	75,5
Rencontrer associations de ma circonscription	33,3	80	55	75	80	45,5	45,5	33,3	61
Interviews avec la presse	33,3	50	57,9	46,7	76,2	50	72,7	0	57,3
Interviews pour la radio ou la télé	66,7	40	47,6	43,8	52,6	41,7	63,6	50	48,1
Débatte en public avec d'autres candidats	33,3	50	95,2	75	95	63,6	54,5	0	42,7
Contacteur électeurs par courrier	33,3	30	40	80	47,4	18,2	54,5	0	42
Rencontrer des entreprises de ma circonscription	0	20	15,8	37,5	57,9	33,3	0	0	28,7
Porte-à-porte	0	10	20	29,4	38,1	25	33,3	33,3	26,4
Collectes de fond	0	20	11,1	6,7	15,8	9,1	66,7	33,3	18,6
Téléphoner aux électeurs	10	0	0	6,3	9,5	0	0	0	3,8

Figure 60 Actions privilégiées par les candidats pour faire campagne

Pour ce qui est des débats publics avec d'autres candidats, ceux-ci ont été un exercice de campagne commun pour les candidats des principales formations politiques : PCS (95,2%), POSL (95%) et PD (75%). Ils ont été par contre beaucoup moins utilisés par les candidats écologistes et ceux des formations politiques plus marginales.

Parmi les actions de campagne les moins appréciées, nous trouvons les actions qui impliquent une intrusion directe dans la vie privée des électeurs telles que le « porte-à-porte » et les « appels téléphoniques » aux électeurs. Il est néanmoins intéressant de noter que plus d'un candidat sur quatre (26%) a fait du porte-à-porte, bien que cela fût interdit par la loi électorale³⁶. Il s'agit avant tout des candidats du POSL (38%), de La Gauche (33%) et du PD (29%). La campagne par téléphone n'a par contre quasiment pas eu lieu au Grand-duché.

Réception des instruments de candidats par les citoyens

Il a été demandé aux citoyens par quels moyens ils ont été approchés par les candidats ou les partis politiques aux élections nationales³⁷. Le principal instrument à travers lequel les électeurs étaient approchés était les « prospectus » qui sont distribués dans les boîtes à lettre. C'est ainsi que 88,4% déclarent en avoir eu dans la main. Les rencontres directes, c'est-à-dire en chair et en os, avec les candidats touchent environ un tiers les électeurs. Celles-ci ont tendance à avoir lieu plutôt dans les lieux publics neutres, tels que « la rue ou les marchés » (36%) que dans des lieux publics organisés, comme lors de « réunions publiques ou associatives » (27%). Les électeurs ont aussi été fortement approchés à travers internet, de manière non personnalisée grâce aux « newsletters » (34,2%) ou bien de manière plus directe à travers « Facebook » (23%) et les « courriels » (17,8%). Notons enfin que les rencontres dans le lieu de travail touchent seulement un électeur sur dix (10%) et que les modes d'action de campagne plus intrusifs tels que le « porte-à-porte » (4,8%), l'« envoi de sms » (2,6%) ou les « appels téléphoniques » (1,5%) ne concernent qu'une toute petite minorité des électeurs.

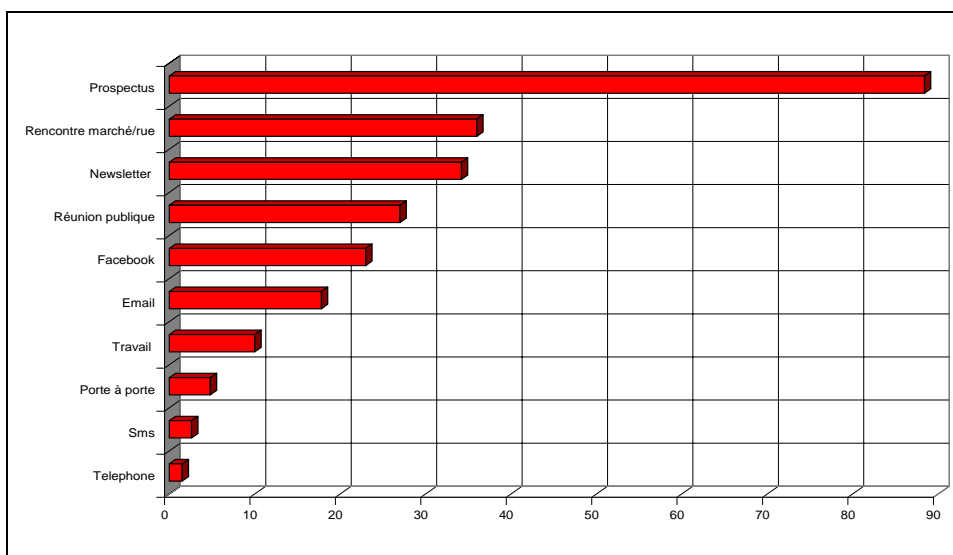


Figure 61 instruments à travers lesquels les électeurs ont été approchés par les candidats lors de la campagne

³⁶ L'art. 95 de la loi électorale prévoit une peine allant de 500 à 5000 euros pour tout candidat qui dans un but électoral, a visité ou fait visiter à domicile un ou plusieurs électeurs.

³⁷ La question posée était : « Avez-vous été contacté par une candidat ou un parti politique Luxembourgeois au sujet des élections nationales ? Si oui de quelle manière ? Diriez-vous que c'est arrivé souvent, parfois ou jamais ? » (N: 519-650)

En synthèse, la manière la plus efficace de rentrer pour le candidat de rentrer en contact avec les électeurs demeure, en dehors des médias de masse, le très classique prospectus dans les boîtes aux lettres et les rencontres directes avec les électeurs dans la rue, les marchés et les réunions publiques. Les prospectus touchent beaucoup d'électeurs et expriment un message relativement élaborés, mais sont souvent jetés à la poubelle avant même d'être parcouru. A l'inverse les rencontres personnelles avec les candidats sont souvent plus superficielles mais plus marquantes pour les électeurs potentiels. A ces modes de contact classique viennent s'ajouter les différents modes de communication et d'interactions offerts par le *Web*. Si on compare ces nouveaux instruments de campagne avec les instruments traditionnels, on peut affirmer que les *newsletters* se rapprochent d'avantage aux caractéristiques des prospectus car ils sont souvent destinés à être « *deleted* », tandis que les messages à travers les mails ou *Facebook* sont plus similaires aux rencontres personnelles et, à se titre, ont tendance à être plus superficiels mais d'avantage marquant pour les électeurs.

e) Stratégies de communication

Afin de connaître les stratégies de campagne des candidats du point de vue de la communication il leur a été demandé quels types de communication ils ont privilégiés avec les électeurs. Une première question était de savoir s'ils ont focalisé leur campagne plutôt « sur eux-mêmes » ou plutôt « sur leur parti politique ». Cette question est particulièrement intéressante pour le Luxembourg dans la mesure où le taux particulièrement élevé d'électeurs panacheurs devrait encourager les candidats à porter l'attention plutôt sur eux-mêmes que sur leur parti. Afin de mesurer cela les candidats étaient invités à se positionner sur une échelle allant de 0 à 10 dans laquelle 0 signifiait « attirer l'attention sur soi » et 10 « attirer l'attention sur son parti »³⁸. Avec un score global de 7, il ressort nettement que les candidats veulent porter l'attention plutôt sur leur parti que sur eux-mêmes. Une analyse plus détaillée montre que seuls 8,4% des candidats ont clairement focalisé l'attention sur eux-mêmes (score entre 0 et 3), un tiers des candidats (32,7%) se situent dans une position intermédiaire (score entre 4 et 6), enfin plus de la moitié des candidats (58,9%) a clairement porté l'attention sur le parti (score entre 7 et 10). Quant aux partis, les candidats du PCS et du POSL sont, avec une moyenne de 5,5 pour le premier et de 5,9 pour le second, ceux qui ont déclaré avoir le plus focalisé la campagne sur leurs personnes. Ce résultat s'explique probablement par le fait que la compétition au sein de ces partis était la plus forte et que donc une stratégie de campagne plus personnelle se justifiait pour se démarquer des autres candidats. Viennent ensuite avec un score assez proches les candidats de l'ADR (6,8), les libéraux (7,3) et les écologistes (7,6). Notons enfin, que les candidats qui ont le plus tendance à porter leur attention sur leur parti, sont ceux de La Gauche (9,2). Ce score peut s'expliquer, d'une part, par le caractère plus strictement idéologique du parti et, d'autre part, par l'absence de véritable compétition au sein du parti³⁹.

³⁸ A cette question ont répondu 107 candidats : BL (3), ADR (10), PCS (21), PD (16), POSL (21), Verts (24), La Gauche (10), PCL (2).

³⁹ Pour être complet notons que le score moyen des 3 candidats du BL et des 2 candidats du parti communiste est respectivement de 9 et de 10 ! Ceci vient confirmer l'hypothèse suivant laquelle en absence de compétition au sein des partis, les motivations pour personnaliser la campagne sont limitées.

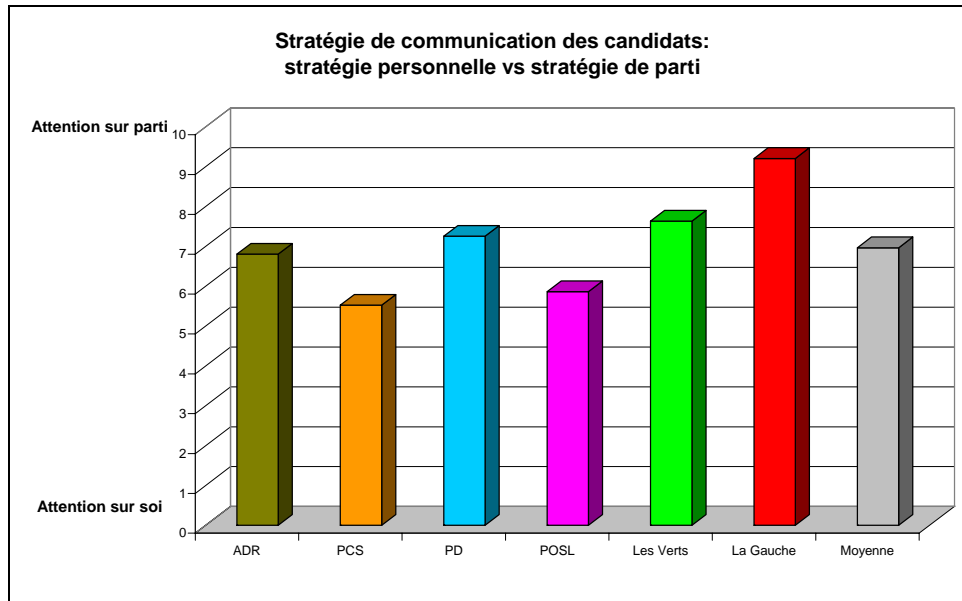


Figure 62 Stratégie de communication des candidats : stratégie personnelle vs stratégie de parti

Une analyse plus globale vise également à déterminer sur quels aspects spécifiques les candidats ont insisté pendant la campagne. Le premier aspect ayant été mentionné est le « programme électoral » du parti. 91,8% des candidats déclarent comme un élément important ou très important de leur campagne. La seule exception notable est l'ADR où c'est le cas de seulement 70%. Sont ensuite mises en avant les capacités personnelles des candidats. Ceci est particulièrement le cas pour l'ADR et Les Verts, et ça l'est beaucoup moins pour les candidats de La Gauche (23,6%).

Pour ce qui est du rapport spécifiques aux questions de la circonscription électorale, les candidats ont surtout insisté sur la « promotion des débats avec les électeurs de leur circonscription » (74%) ainsi que sur la « défense du bien-être économique de la circonscription » (70,8%). Notons que ces deux questions locales sont particulièrement prisées par les candidats de l'ADR et du PCS. Par contre, la question du bien être économique de la circonscription électorale est jugée moins importante en moyenne par les électeurs verts (54,5%) et dans une moindre mesure par les électeurs de La Gauche (63,6%). Les aspects locaux plus particularistes, voire clientélistes, ont fait l'objet de moins de considération de la part des candidats. Ainsi seulement 44,1% des candidats à déclarer « offrir des aides particulier aux personnes de leur circonscription ». Notons que les candidats qui se déclarent faire le relais pour les demandes spécifiques locales sont particulièrement nombreux à l'ADR où c'est le cas de quasiment 8 électeurs sur 10 et dans une moindre mesure chez les libéraux où c'est le cas de plus de la moitié des candidats (52,9%).

A l'opposé, les candidats qui se déclarent les plus réticents à satisfaire les demandes particulières se trouvent dans le PCS (25,4%), les écologistes (25%) et dans une moindre mesure chez les socialistes (35%). Enfin, les « coutumes et traditions locales » n'ont été soutenues pendant la campagne que par une minorité des candidats (28,5%), probablement car dans un pays à la taille modeste comme le Luxembourg la notion de coutumes et traditions locales est toute relative et n'a certainement pas la même signification que dans des pays géographiquement plus vastes et culturellement plus variés. Notons néanmoins que plus de la moitié des candidats de l'ADR (55,6%) a déclaré avoir insisté sur ces questions pendant la campagne. Il est probable que nombre de candidats de l'ADR ont interprété cette question plutôt comme la défense de traditions et coutumes nationales – en ce compris la langue luxembourgeoise – face à un risque de dilution de celles-ci à cause des résidents étrangers, des frontaliers ainsi que de l'Union européenne.

Arguments et stratégies de campagne privilégiés (% des candidats ayant répondu (plutôt) beaucoup)							
	Moyenne	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche
Programme électoral de votre parti	91.8	70 (-21.9)	95.2 (+3.4)	82.4 (-9.4)	90 (-1.8)	100 (+8.2)	100 (+8.2)
Approche personnelle de certains sujets	78.1	100 (+21.9)	85.7 (+7.6)	70.6 (-7.5)	90 (+11.9)	96.6 (+18.5)	54.5 (-23.6)
Ouverture et débat avec les électeurs de ma circonscription	74	88.9 (+14.9)	85.7 (+11.7)	76.5 (+2.5)	75 (+1)	70.8 (-3.2)	72.7 (-1.3)
Bien être économique de ma circonscription	70.8	88.9 (+18.1)	85.7 (+14.9)	82.4 (+11.6)	65 (-5.8)	54.5 (-16.3)	63.6 (-7.2)
Aides particuliers aux personnes de ma circonscription	44.1	77.8 (+33.7)	25.4 (-18.7)	52.9 (+8.8)	35 (-9.1)	25 (-19.1)	41.7 (-2.4)
Coutumes et traditions locales	28.5	55.6 (+27.1)	28.6 (+0.1)	23.5 (-5)	40 (+11.5)	23.8 (-4.7)	9.1 (-19.4)

Figure 63 Arguments et stratégies de campagne privilégiés

2.2.5 Analyse candidatures européennes

a) Reproduction des candidatures

En tout, un tiers (33%) des candidats aux européennes de 2009 s'était déjà présenté pour les élections européennes de 2004. Il s'agit d'un taux de reproduction qui est largement inférieur au scrutin national qui est de 46,5%. L'ADR est le parti avec le plus haut taux de candidatures répétées: il s'agit de Jean Colombera, Gaston Gybérien, Jacques-Yves Henckes et Robert Mehlen. La plupart des autres partis ont eu seulement deux candidats par liste qui ont été reproduits. Pour le PCS, on retrouve les candidatures d'Astrid Lulling et Vivianne Reding. Erna Hennicot-Schoepges et Jean Spautz, députés européens sortants, ne voulant plus se représenter. Pour le POSL, il s'agit de Robert Goebbels et Jos Scheuer. Pour Les Verts de Claude Turmes et d'Adri Van Westerop. Pour La Gauche, il s'agit de Janine Frisch et André Hoffman. Pour le PCL, d'Ali Ruckert et Aloyse Bisdorff. Enfin, notons que pour le PD et pour le BL un seul candidat s'était déjà présenté aux élections européennes de 2004: il s'agit de Charles Goerens pour le parti libéral et d'Aly Jaerling pour le BL.

b) Mandats politiques

Par rapport aux élections de 2004, on observe une diminution très importante des candidats possédant un mandat politique. Globalement seul 35,4% des candidats en possédait un alors qu'en 2004 plus du double (72,6%) en possédait un. Cette diminution vertigineuse des candidats ayant un mandat politique s'explique en grande partie par l'interdiction que se sont imposés les principaux partis (POSL, PCS, PD, Les Verts) de présenter des doubles candidatures pour les européennes et nationales. Les grands partis, ne pouvant plus jouer sur la notoriété de leurs meilleurs candidats sur les deux tableaux, ont privilégié de les placer dans la compétition nationale et de réserver pour la compétition européenne des têtes de listes dont la compétence européenne est reconnue, tels que

Turmes pour Les Verts, Lulling pour les PCS, et Goerens pour les libéraux. Les seuls partis n'appliquant pas la double candidature qui a maintenu un niveau de candidat avec mandats relativement élevé est le POSL dont quatre des six candidats possédaient un mandat politique. Il s'agit de Goebbels, du député national Jos Scheur et des conseillers communaux Simone Asselborn-Bintz et René Kollwelter. Les partis plus petits, qui n'avaient pas accepté de se priver du système de double candidature, ont quant à eux mis en avant leurs meilleurs candidats qui souvent possédaient un mandat national (pour l'ADR) et local pour les autres.

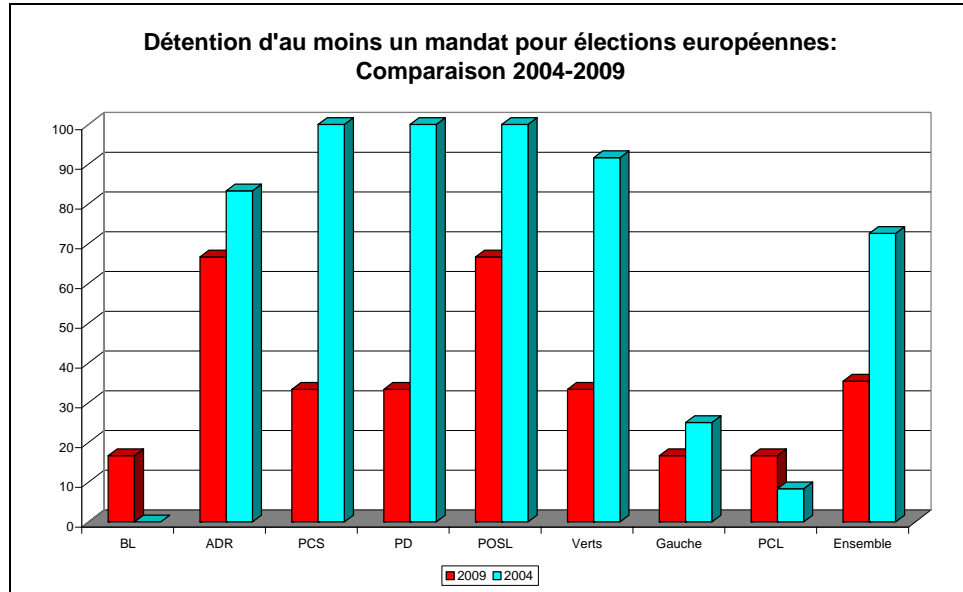


Figure 64 Détention d'au moins un mandat pour les élections européennes : comparaison 2004-2009

c) Age des candidats

La moyenne nationale des candidats aux européennes est de 50,9 ans, ce qui constitue une baisse de 1,4 an par rapport à 2004. Le parti où les candidats sont les plus âgés est celui de POSL avec une moyenne de 56,9 ans. Le POSL a voulu privilégier des candidats expérimentés comme le député européen sortant Robert Goebbels (64 ans), le député national sortant Jos Scheur (65 ans) et le conseiller d'Etat et conseiller communal de la capitale, René Kollwelter (59 ans). Les candidats de l'ADR, qui ont placé tous leurs poids lourds dans la campagne (Gaston Gybérien, Jean Colombera, Jacques-Yves Henckes, Fernand Kartheiser et Roy Reding) sont deuxièmes avec une moyenne de 55,7 ans. Viennent ensuite les candidats chrétiens sociaux avec une moyenne de 53,7 ans. Il est intéressant de noter qu'ils présentent la variation d'âge la plus marquée avec d'une part Astrid Lulling (80 ans) députée européenne sortante qui brigue son troisième mandat consécutif et, d'autre part, les candidats plus jeunes tels que le secrétaire du groupe parlementaire, Franck Engel (34 ans) et Tania Da Silva Matias (29 ans). Les candidats libéraux arrivent quatrième avec une moyenne d'âge de 50,8 ans. A noter cependant qu'ils ont présenté comme seul candidat en dessous des 50 ans, l'étudiante Véronique Bruck (20 ans). Notons enfin que Les Verts présentent la liste avec la moyenne d'âge qui est de loin la plus jeune (42,3 ans). Celle-ci comprenant deux étudiants Nurà Garcia (24 ans) fille de Robert Garcia (ex-député vert) et le fils du député Jean Huss, Manuel Huss (28 ans), qui au demeurant ont obtenu un score individuel remarquable avec respectivement le 13^{ème} et 18^{ème} score national.

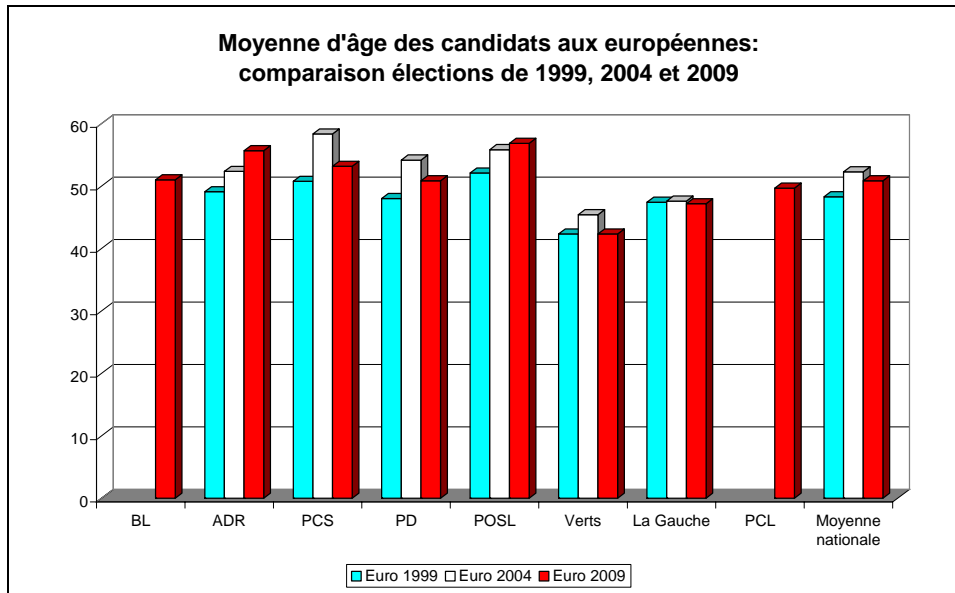


Figure 65 Moyenne d'âge des candidats aux européennes : comparaison élections 1999, 2004 et 2009

d) Profession des candidats

A l'instar des candidatures nationales, la profession la plus exercée par les candidats aux européennes était celles dédiées à l'« éducation ». Cela était le cas pour 12,5% des candidats. Il est cependant important de noter que cette profession ne domine pas comme pour élections nationales de 2009 où elle représente la profession de 16,6% des candidats, ni comme pour les élections européennes de 2004 où elle représentait 20,2% des candidatures. Notons enfin que les candidats travaillant dans l'« éducation » se retrouvent seulement dans le POSL (3), la Gauche (2) et le Parti communiste (1) et qu'ils sont absents dans tous les autres partis, même du parti Vert, où pourtant ils représentaient en 2004 un tiers de leurs candidats. On note également une forte augmentation des candidats issus des « professions politiques » et des « étudiants ». Ces catégories représentent 10,4% des candidatures chacune, alors qu'en 2004 aucun candidat ne déclarait exercer une fonction politique et seul 1,2% des candidats était étudiant. Les professionnels de la politique ou du syndicalisme politique se retrouvent avant tout dans les PCS où c'est le cas de 5 des 6 candidats qui se sont présentés. Pour conclure, notons qu'il n'y a plus de candidats qui rentrent dans la catégorie « cadre moyen employé de banque » et qu'il y a une importante diminution des candidats qui exercent une « profession juridique ». Ceux-ci étaient 16,7% en 2004 et ne sont plus que 8,3% en 2009.

Formation de l'opinion et candidats

142

	BL	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	Total	%	Différence 2004
agriculteur, agronome, viticulteur	0	1	1	1	0	0	0	0	3	6.3	2.7
Artisan, commerçant, vendeur	1	0	0	0	0	0	0	1	2	4.2	-1.8
Autres professions libérales	2	0	0	0	0	0	0	0	2	4.2	4.2
cadre moyen, employé de banque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	-4.8
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	0	0	0	1	1	0	0	0	2	4.2	4.2
CFL & P&T	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2.1	0.9
chauffeur, ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	-3.6
employé privé	0	0	0	0	0	0	2	0	2	4.2	4.2
étudiant	0	0	0	1	0	2	2	0	5	10.4	9.2
fonctionariat et employé public	0	1	0	1	0	2	0	1	5	10.4	-0.3
ingénieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	-4.8
journaliste	1	0	0	1	1	0	0	1	4	8.3	3.5
professeur/ instituteur/ éducateur	0	0	0	0	3	0	1	2	6	12.5	-7.7
professions juridiques	1	2	0	1	0	0	0	0	4	8.3	-8.4
professions médicales	0	1	0	0	0	0	0	1	2	4.2	-0.6
professions politiques	0	1	3	0	0	1	0	0	5	10.4	10.4
professions psycho-sociales	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2.1	0.9
retraité	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2.1	-1.5
sans profession/ femme au foyer/ chômeur	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2.1	-3.9
syndicaliste	0	0	2	0	0	0	0	0	2	4.2	-2.9
Total	6	6	6	6	6	6	6	6	48	100.0	

Figure 66 Profession des candidats aux élections de 2009

e) Candidatures par genre

Aux élections de 2009, 17 femmes et 31 hommes ont présenté leur candidature. Le pourcentage de femmes candidates aux élections européennes a atteint cette fois-ci 35,4 % du total des candidatures.

	Femmes	Hommes	Total	Femmes (%)	Hommes (%)
PCL	2	4	6	33,3	66,7
La Gauche	3	3	6	50	50
Les Verts	3	3	6	50	50
POSL	2	4	6	33,3	66,7
PD	3	3	6	50	50
PCS	3	3	6	50	50
ADR	0	6	6		100
BL	1	5	6	16,7	83,3
	17	31	48	35,4	64,6

Figure 67 Candidatures par genre aux élections européennes de 2009

Pour les élections européennes on observe que plusieurs partis politiques ont atteint la parité dans les listes électorales : PCS, PD, Les Vertes et La Gauche. Deux partis (POSL et PCL) ont atteint un tiers des candidatures. Seulement un parti (ADR) n'a présenté aucune candidate aux dernières élections.

Depuis 1979 tous les partis politiques (sauf ADR) présentent une évolution favorable au regard de leur candidatures féminines aux élections européennes. Cette évolution positive en plusieurs étapes est plus visible pour le PCS, le POSL et le PD, alors que Les Verts et La Gauche gardent leur participation paritaire depuis plusieurs élections.

	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009
PCL	16,7	16,7	25	16,7		33,3	33,3
La Gauche				50	50	50	50
Les Verts		50		50	50	50	50
POSL	8,3	16,7	16,7	16,7	25	25	33,3
PD	8,3	16,7	25	25	25	25	50
PCS	16,7	16,7	25	33,3	33,3	33,3	50
ADR				16,7	16,7	16,7	
BL							16,7

Figure 68 Proportion des candidatures féminines aux élections européennes par parti politique depuis 1979

f) Candidatures étrangères

La présence des candidats étrangers n'a cessé d'augmenter depuis 1994, moment où pour la première fois ils avaient le droit d'être candidats aux européennes. Celle-ci est passée de 6,8% en 1994 à 8,3% en 1999, à 11,9% en 2004, pour atteindre 16,7% en 2009⁴⁰. En tout 7 des 42 candidats aux européennes étaient des étrangers en 2009. Les candidats présentés aux européennes 2009, étaient avant tout des portugais (4 candidats), il y avait aussi un italien, un français et un allemand.

⁴⁰ Ces données ainsi que le tableau s'y référant sont reprises de l'étude réalisée par le SESOPI, *Les partis politiques et les étrangers au Luxembourg*, p.16-17, 2010.

Candidats aux élections UE	1994		1999		2004		2009	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Luxembourgeois	123	93,3%	77	91,7%	74	88,1%	35	83,3%
Etrangers	9	6,8%	7	8,3%	10	11,9%	7	16,7%
Total pays	132	100%	84	100%	84	100%	42	100%

Figure 69 Evolution des candidatures étrangères aux élections européennes

Du point de vue des partis politiques, on constate que c'est les partis d'inspiration marxiste (PCL et La Gauche) à avoir présenté deux candidats étrangers sur leur liste. Cette plus forte inclusion des étrangers sur les listes s'explique en toute vraisemblance par le fait que ces partis ne participent pas à la compétition pour obtenir un siège. Cette absence de compétition électorale leur laisse la possibilité d'afficher un esprit d'ouverture vers l'étranger sans devoir se soucier de la notoriété des candidats. Ils espèrent aussi que les étrangers, particulièrement ceux d'origine portugaise et italienne, qui ont encore des structures politiques équivalentes relativement fortes, seront attirés de voter pour eux.

En ce qui concerne l'ADR, cette volonté d'ouverture vers l'étranger ne fait pas partie de l'image que le parti veut transmettre vers l'extérieur et vers son électorat. Pour les grands partis, la présence des candidats étrangers est limitée à un siège pour les chrétiens sociaux et les socialistes et à zéro siège pour les libéraux. Cette absence de candidats étrangers est probablement due à un calcul purement électoraliste, suivant lequel les candidats étrangers apportent moins de voix. Cette analyse a d'ailleurs été confirmée par les résultats des élections de 2009, qui montre que tous les candidats étrangers sont arrivés derniers ou avant derniers sur leur liste sauf pour un candidat de La Gauche qui est arrivé troisième de sa liste.

	Parti	Voix obtenues	Position liste
Da Silva Matias Tania	PCS	8450	6
Frisoni Claude	POSL	5896	6
Ramalho Maria	Les Verts	2526	6
Da Silva Bento Manuel	La Gauche	1195	3
Fernandes Catarina	PCL	607	5
Valvason Concetta	La Gauche	315	6
Kühnemund Christoph	PCL	165	6

Figure 70 Voix obtenues par les candidats étrangers aux européennes

Il est probable que le nombre de candidats étrangers ainsi que leur popularité augmentera avec l'accroissement des résidents communautaires qui s'inscrivent pour devenir électeurs. Ceux-ci qui ne représentaient que 3,1% en 1994, ont représenté 11,5% de l'électorat aux européennes de 2009. Si cette augmentation se poursuit, on peut s'attendre à ce que les partis politiques seront plus motivés à accroître l'importance attribuée aux candidatures des étrangers.

g) Actions de campagne et utilisation de *Facebook*

Les données du sondage nous apprennent que les messages électoraux des candidats aux européennes ont touché beaucoup moins d'électeurs que pour les candidats aux législatives. En dehors des prospectus électoraux qui ont concerné plus de la moitié des électeurs (56.6%), tous les autres modes d'actions ont touché moins d'un électeur sur dix. Comparé aux candidats pour les élections nationales, la présence des candidats européens auprès de l'électorat est donc largement inférieure⁴¹. Cela s'explique en premier lieu par le fait que les candidats aux européennes avaient une force d'action incomparablement inférieure dans la mesure où ils n'étaient que 48 alors que pour les élections nationales il y avait 452 candidats.

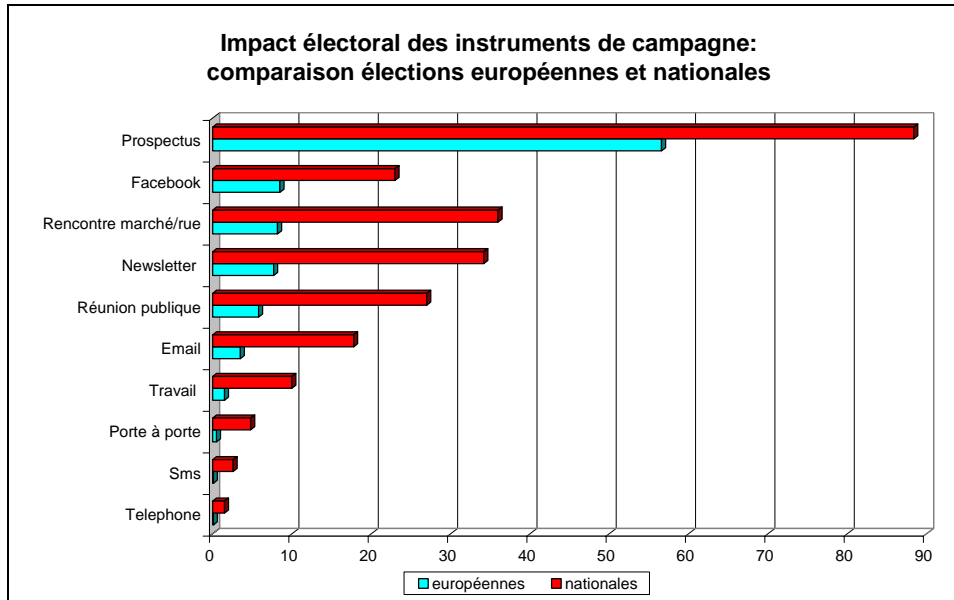


Figure 71 Impact électoral des instruments de campagne : comparaison élections européennes et nationales

Il est intéressant de noter que *Facebook* était, en dehors des prospectus par la poste, le moyen le plus efficace pour contacter les électeurs. En effet, pas moins de 8,5% des électeurs disent avoir été contacté par un candidat aux européennes à travers *Facebook*. Ce score relativement élevé de *Facebook* s'explique par le fait que parmi les candidats aux européennes, plus de la moitié (54.2%) possédaient un profil *Facebook*. Les candidats présents sur *Facebook* se trouvent avant tout dans le POSL et le PCS pour lesquels cinq candidats sur six avaient un profil, viennent ensuite avec quatre utilisateurs les candidats verts et libéraux et, avec trois utilisateurs les candidats du l'ADR et La Gauche. Enfin le PCL et le BL n'avaient qu'un seul candidat sur *Facebook*.

⁴¹ La question posée était : « Avez-vous été contacté par une candidat ou un parti politique Luxembourgeois au sujet des élections européennes ? Si oui de quelle manière ? Diriez-vous que c'est arrivé souvent, parfois ou jamais ? ».

Formation de l'opinion et candidats

146

De manière générale, on constate l'existence d'un lien entre les résultats aux européennes et le nombre d'amis sur *Facebook* dans la mesure où parmi les dix candidats aux européennes ayant le plus d'amis sur *Facebook*, quatre sont parmi les candidats qui ont reçu le plus de voix aux élections et huit se situent parmi les premiers 20 candidats aux européennes. Comme pour les élections nationales, on note que les candidats qui sont le plus présents sur ce médium sont ceux du POSL. Bien que les candidats du POSL soient plus nombreux, les plus populaires sont le fondateur de l'ADR, Gast Gybéryen, l'acteur de cinéma et candidat vert, Christian Kmiotek, ainsi que la députée européenne, Astrid Lulling.

	Parti	Nombre d'amis FB	Positionnement électoral
Gast Gibéryen	ADR	3578	6
Christian Kmiotek	Les Verts	2419	27
Astrid Lulling	PCS	1056	5
Simone Asselborn-Bintz	POSL	999	12
Claude Frisoni	POSL	973	20
Robert Goebbels	POSL	643	4
Franck Engel	PCS	626	7
Tania Da Silva Matias	PCS	513	16
Fabienne Lentz	La Gauche	499	38
Ginette Jones	POSL	481	18

Figure 72 Nombres d'amis sur *Facebook* et positionnement électoral

3 Analyse du vote d'après les résultats

3.1 Résultats généraux 150

3.1.1	Résultats aux élections législatives	150
3.1.2	Résultats aux élections européennes	158
3.1.3	Structuration du vote aux élections législatives et européennes de 2009	159
3.1.4	Non participation électorale selon le sondage.....	175

3.2 Enseignements nationaux aux législatives et aux européennes 179

3.2.1	Enseignements au niveau des circonscriptions.....	180
3.2.2	Analyse des résultats au niveau des communes	181
3.2.3	Mise en relation des résultats des différents partis aux élections législatives	206
3.2.4	Mise en relation des résultats des différents partis aux européennes	211

3.3 Vote et structure socio-démographique des communes 214

3.3.1	Elections législatives	215
3.3.2	Elections européennes	220

Figure 1 Structure du vote panaché élections 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par circonscription, au niveau national et pour les européennes	160
Figure 2 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti au niveau national	161
Figure 3 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans le Centre.....	162
Figure 4 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans le Sud	162
Figure 5 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans l'Est.....	163
Figure 6 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans le Nord	164
Figure 10 Structuration du vote aux législatives 2009 au niveau national (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)	168
Figure 11 Structuration du vote aux législatives 2009 dans le Centre (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)	169
Figure 12 Structuration du vote aux législatives 2009 dans le Sud (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)	170
Figure 13 Structuration du vote aux législatives 2009 dans le Nord (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)	170
Figure 14 Structuration du vote aux législatives 2009 dans l'Est (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)	171
Figure 15 Structuration du vote aux européennes 2009 (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)	172
Figure 16 Structuration du vote aux législatives de 2009 au niveau national (calcul sur base des proportions de voix).....	173
Figure 17 Structuration du vote aux européennes de 2009 (calcul sur base des proportions de voix)	174
Figure 18 Résultats du PCS (en %) aux législatives de 2009.....	184
Figure 19 Résultats du PCS (en %) aux européennes de 2009.....	184
Figure 21 Résultats du POSL (en %) aux législatives de 2009.....	186
Figure 22 Résultats du POSL (en %) aux européennes de 2009.....	187
Figure 23 Différences de résultats du POSL entre législatives 2004 et 2009.....	187
Figure 24 Résultats du PD (en %) aux législatives de 2009.....	189
Figure 25 Résultats du PD (en %) aux européennes de 2009.....	189
Figure 26 Différences de résultats du PD entre législatives 2004 et 2009.....	190
Figure 27: Résultats des Verts (en %) aux législatives de 2009.....	191
Figure 28 Résultats des Verts (en %) aux européennes de 2009.....	192
Figure 29 Différences de résultats des Verts entre législatives 2004 et 2009.....	192
Figure 30 Résultats de l'ADR (en %) aux législatives de 2009	194
Figure 31 Résultats de l'ADR (en %) aux européennes de 2009	194
Figure 33: Résultats de La Gauche (en %) aux législatives de 2009	196
Figure 34 Résultats de La Gauche (en %) aux européennes de 2009	197
Figure 33 Les 30 communes où la différence entre le vote PCS aux européennes et le vote PCS aux législatives a été la plus grande en 2009	200
Figure 34 Les 30 communes où la différence entre le vote POSL aux européennes et le vote POSL aux législatives a été la plus grande en 2009	201
Figure 35 Les 30 communes où la différence entre le vote PD aux européennes et le vote PD aux législatives a été la plus grande en 2009	202
Figure 36 Les 30 communes où la différence entre le vote pour les Verts aux européennes et le vote pour les Verts aux législatives a été la plus grande en 2009.....	203
Figure 37 Les 30 communes où la différence entre le vote ADR aux européennes et le vote ADR aux législatives a été la plus grande en 2009.....	204

3.1 Résultats généraux

3.1.1 Résultats aux élections législatives

Circonscription électorale du Centre : Election de 21 députés¹

Electeurs inscrits : 63.391

Nombre de votants : 56.246 (88,73%)

Bulletins blancs : 1.687 (3,00%)*- Bulletins nuls : 1.748 (3,11%)*

Bulletins blancs et nuls : 3.435 (6,11%)*-Bulletins valables : 52.811 (93,89%)*

*= du nombre de votants (idem pour les tableaux suivants)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	8568	2470	11038	1,09%	22,38%
La Gauche	22596	12812	35408	3,50%	36,18%
Les Verts	75852	57638	133490	13,21%	43,18%
POSL	80115	99995	180110	17,82%	55,52%
PD	85911	110645	196556	19,45%	56,29%
PCS	214557	175530	390087	38,60%	45,00%
ADR	47523	16268	63791	6,31%	25,50%
Total	535122	475358	1010480		47,04%

Circonscription électorale du Sud : Election de 23 députés²

Electeurs inscrits : 89.898³

Nombre de votants : 82.097 (91,32%)

Bulletins blancs : 2.724 (3,32%)- Bulletins nuls : 2.924 (3,56%)

Bulletins blancs et nuls : 5.648 (6,88%)-Bulletins valables : 76.449 (93,12%)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	22747	10806	33553	2,17%	32,21%
La Gauche	39215	24750	63965	4,13%	38,69%
Les Verts	87745	70301	158046	10,20%	44,48%
POSL	200054	236179	436233	28,16%	54,14%
PD	88573	68073	156646	10,11%	43,46%
PCS	294193	257578	551771	35,62%	46,68%
ADR	89171	33426	122597	7,91%	27,26%
BL	15502	10779	26281	1,70%	41,01%
Total	837200	711892	1549092		45,96%

Circonscription électorale du Nord : Election de 9 députés

¹ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, *Résultats officiels des élections législatives du 7 juin 2009*, http://www.elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2009/resultats_officiels/index.html, 15 juin 2009.

² Les colonnes « suffrages de liste, nominatifs, et % nominatifs » sont basées sur des estimations. Voir explication plus bas.

³ Chiffre donné sur la page des résultats officiels (<http://www.elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2009/resultats/circonscriptions/sud/index.html>); ce chiffre était de 89.928 dans la liste des inscrits par commune (<http://www.elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2009/electeurs-inscrits/circonscription-sud/index.html>). Etant donné que ce dernier chiffre, qui est supérieur à celui de la page des résultats officiels, a été publié sur le site antérieurement au premier cité, nous en déduisons qu'une révision a été opérée et gardons donc le chiffre trouvé sur le site des résultats.

Electeurs inscrits : 39.739⁴
 Nombre de votants : 36.955 (92,99%)
 Bulletins blancs : 1.286 (3,48%)- Bulletins nuls : 1.177 (3,18%)
 Bulletins blancs et nuls : 2.463 (6,66%)
 Bulletins valables : 34.492 (93,34%)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	2088	746	2834	0,98%	26,32%
La Gauche	4140	1645	5785	2,00%	28,44%
Les Verts	16236	14977	31213	10,78%	47,98%
POSL	21996	28412	50408	17,41%	56,36%
PD	19746	32907	52653	18,18%	62,50%
PCS	53091	61567	114658	39,60%	53,70%
ADR	18558	11152	29710	10,26%	37,54%
BL	1575	711	2286	0,79%	31,10%
Total	137430	152117	289547		52,54%

Circonscription électorale de l'Est : Election de 7 députés⁵

Electeurs inscrits : 30.814
 Nombre de votants : 28.237 (91,64%)
 Bulletins blancs : 992 (3,51%)- Bulletins nuls : 784 (2,78%)
 Bulletins blancs et nuls : 1.776 (6,29%)
 Bulletins valables : 26.461 (93,71%)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	1344	364	1708	0,97%	21,31%
La Gauche	2597	1325	3922	2,24%	33,78%
Les Verts	12719	12047	24766	14,13%	48,64%
POSL	14000	14602	28602	16,32%	51,05%
PD	11620	15372	26992	15,40%	56,95%
PCS	35532	37108	72640	41,44%	51,08%
ADR	10549	6112	16661	9,50%	36,68%
Total	88361	86930	175291		49,59%

Le pays en total des voix

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
somme des voix					
PCL	34747	14386	49133	1,62%	29,28%
La Gauche	68548	40532	109080	3,61%	37,16%
Les Verts	192552	154963	347515	11,49%	44,59%
POSL	316165	379188	695353	22,99%	54,53%
PD	205850	226997	432847	14,31%	52,44%
PCS	597373	531783	1129156	37,33%	47,10%
ADR	165801	66958	232759	7,70%	28,77%
BL	17077	11490	28567	0,95%	40,22%
Total	1598113	1426297	3024410		47,16%

⁴ 39.743 dans la liste des inscrits par commune (<http://www.elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2009/electeurs-inscrits/circonscription-nord/index.html>).

⁵ Les colonnes « suffrages de liste, nominatifs, et % nominatifs » sont basées sur des estimations. Voir explication plus bas.

Analyse du vote d'après les résultats

152

Le pays en 'électeurs fictifs'

Electeurs inscrits : 223.842

Nombre de votants : 203.535 (90,93%)

Bulletins blancs : 6.689 (3,29%) - Bulletins nuls : 6.633 (3,26%)

Bulletins blancs et nuls : 13.322 (6,55%)

Bulletins valables : 190.213 (93,45%)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	1821	722,33	2543,33	1,47	28,40
La Gauche	3612	2058,25	5670,25	3,28	36,30
Les Verts	11048	9186,34	20234,34	11,72	45,40
POSL	16957	20273,21	37230,21	21,56	54,45
PD	11796	14080,84	25876,84	14,99	54,41
PCS	33983	31699,54	65682,54	38,04	48,26
ADR	9709	4340,22	14049,22	8,14	30,89
BL	849	547,65	1396,65	0,81	39,21
Total	89775	82908,38	172683,38		48,01

Comme pour le rapport ELECT 2004, nous présentons les résultats de façon classique, c'est-à-dire en distinguant circonscription par circonscription le total de suffrages obtenus, le total des suffrages de liste et le total de suffrages nominatifs. Nous additionnons ensuite ces résultats pour obtenir les totaux des voix obtenues. Le nombre de députés à élire et donc de voix à distribuer pour l'électeur diffèrent de circonscription en circonscription, ce résultat est mécaniquement biaisé (les plus grandes circonscriptions sont sur-représentées dans la somme des voix au niveau national). Le dernier tableau ci-dessus reprend dès lors les résultats nationaux sur base « d'électeurs fictifs » plutôt qu'en termes de somme des voix obtenues dans chaque circonscription, une présentation devenue classique qui passe par la pondération de ces résultats par le nombre de voix à distribuer par circonscription. On divise ainsi par 21, c'est-à-dire le nombre de voix disponibles pour l'électeur, le nombre de voix obtenues par chaque parti dans la circonscription du Centre, par 23 leur score dans le Sud, par 7 leur score dans l'Est et par 9 leur résultat dans le Nord. La somme de ces résultats pondérés donne alors les résultats en « électeurs fictifs », comme si chaque électeur avait donné son (unique) vote à un parti en particulier⁶.

Chacun des tableaux ci-dessus indique également pour chaque parti et pour la circonscription entière le pourcentage de suffrages nominatifs –panachage intra et inter-listes– exprimés par rapport aux suffrages totaux. Il est néanmoins important de signaler que pour les circonscriptions Sud et Est, les procès-verbaux des recensements généraux (qui donnent les résultats officiels) n'ont pas ventilé les résultats entre votes de liste et votes nominatifs⁷. Nous avons dès lors deux possibilités : soit baser notre présentation des

⁶ Ce vote unique pour un parti ne sera en réalité comptabilisé comme « une voix » pour un parti en particulier que si un électeur a émis un vote de liste ou si il a émis un vote nominatif en utilisant l'ensemble des voix à sa disposition sera comptabilisé ; ce vote apparaîtra alors comme « une voix », quelle que soit la circonscription où l'électeur a voté, pour ce parti dans cette version pondérée des résultats au niveau national. Si en revanche l'électeur a émis un vote nominatif pour des candidats d'un seul parti mais n'a utilisé par exemple qu'un tiers des voix à sa disposition, ce vote sera reflété par un ajout de 0,34 voix au total national. Enfin, si l'électeur a panaché entre plusieurs listes, par exemple en donnant 7 voix à trois partis dans la circonscription Centre, ce vote sera comptabilisé comme 0,34 voix pour chacun de ces partis au niveau national.

⁷ Le mercredi 8 juillet lors de l'ouverture de la session extraordinaire 2009 de la Chambre des députés, il a été procédé à la validation des résultats des élections législatives dans le cadre de la vérification des pouvoirs des nouveaux élus. Le rapport de la Commission de vérification recommandait au gouvernement de publier les résultats officiels sur le site du Service information et presse mais recommandait aussi « aux Présidents des différents bureaux principaux des circonscriptions électorales d'utiliser à l'avenir le même modèle de procès-verbal ».

types de votes sur les résultats officiels tels que trouvés sur le site web <http://www.elections.public.lu>, qui ne correspondent pas tout à fait aux résultats officiels, soit faire une estimation des votes nominatifs et de liste sur base du total officiel des voix exprimées à l'aide des proportions enregistrées sur les résultats officiels⁸. Nous avons opté pour cette seconde solution ce qui nous permet de ne pas dupliquer les tableaux. Dans l'alternative nous aurions en effet dû établir des tableaux de résultats officiels pour la comparaison des forces en présence et des tableaux de résultats officiels pour l'analyse du taux de votes nominatifs.

Si l'on considère les résultats au niveau national, on constate que le record historique de 2004 en termes de proportion de votes panachés intra et inter-listes est largement battu par les dernières législatives puisque le taux enregistré en juin 2009 est de 48% (+1,4%).

La propension à recevoir une plus grande part de voix nominatives que de votes de listes analysée au niveau des partis individuels révèle un changement de taille : pour la première fois le POSL devient le parti qui récolte parmi son total de voix la proportion la plus importante de votes nominatifs (54,45%). Ce résultat est à souligner, tant la tradition pour ce parti était davantage de susciter un vote de liste. En 2004, le POSL était en troisième position de ce classement, derrière les deux autres partis traditionnels, respectivement les libéraux qui de tout temps ont davantage fait reposer leurs résultats sur la notabilité de leurs candidats, et les chrétiens sociaux. En 2009, les libéraux enregistrent un taux de votes nominatifs quasi égal à celui des socialistes, mais la part de voix nominatives régresse par rapport à 2004 (- 4%). Seuls ces deux partis comptent une proportion de votes panachés intra et inter-listes supérieure à 50% de leurs voix. Les poursuivants voient leur taux augmenter pour arriver juste en-dessous de cette barre des 50% pour le PCS, devant les Verts avec un peu de plus de 45%. A l'autre extrême nous trouvons le Parti communiste sous les 30% puis l'ADR, ces deux partis disposant de plus de deux-tiers de leurs voix par le truchement de votes de liste. Notons qu'en plus de contribuer le moins au score total de ces partis, les votes nominatifs sont en régression dans les résultats de ces deux partis. Pour La Gauche aussi, la part des votes de liste dans le résultat total a augmenté de 2004 à 2009. Une autre façon d'évaluer la part de votes nominatifs dans les résultats des partis est d'analyser la répartition du total de ces voix nominatives entre listes et de comparer ces pourcentages à ceux obtenus sur l'ensemble de voix. Ce petit calcul nous permet de confirmer les grands enseignements présentés plus haut : en ne comptant que les votes nominatifs, le POSL obtient 24,5% (3 points de % de plus que leur pourcentage des suffrages totaux) et le PD 17% (2 points de % de plus), alors que l'ADR n'engrange que 5,2% des votes nominatifs exprimés (près de 3 points de % de moins que son score). Ce dernier parti était déjà le plus déficitaire sur cet indicateur en 2004.

La part des votes nominatifs reste en 2009 la plus importante dans la circonscription Nord, avec plus de 52,5%, mais on constate un recul par rapport à 2004 de plus de 2%. Viennent l'Est avec 49,6%, puis le Centre avec 47% qui toutes deux voient la proportion de votes nominatifs augmenter et enfin le Sud où cette part grandit le plus (46%, soit une hausse de plus de 3%). En 2009, les comportements électoraux tels que révélés par les types de votes dans les quatre circonscriptions ont donc nettement convergé puisque l'étendue des scores sur cette variable « proportion des votes nominatifs » qui était de 12,4% en 2004 a été pratiquement divisée par deux : la différence entre la circonscription Sud (taux le plus petit) et la circonscription Nord (taux le plus grand) n'est en effet plus que de 6,6%.

⁸ Plus précisément, en l'absence d'hypothèses sur un comportement électoral différencié pour les scores qui diffèrent entre résultats officiels et officiels nous avons appliqué les taux de votes nominatifs calculés sur les résultats officiels aux différences de résultats en termes de voix accordées aux partis entre résultats officiels et résultats officiels. Vu la faible ampleur des différences de résultats en voix des partis entre officiels et officiels, les proportions de votes nominatifs sont finalement très proches mais pas identiques au point de % près avec celles calculées sur les résultats officiels.

Les résultats marquants de la circonscription sont les pertes de l'ADR en particulier (-4,5%) et du PD (plus de 2% de moins qu'en 2004) et le bond en avant du PCS (+3,3%). Les votes de liste permettent de limiter les dégâts pour l'ADR, puisque si les résultats n'étaient basés que sur ceux-ci ils auraient obtenu 13,5%, mais même cette caractéristique est moins saillante qu'en 2004 où ce parti avait gagné 14,8% de voix au total et pas moins de 18,9% de celles émises en votes de liste. L'absence de Charles Goerens, recordman des voix de préférence dans le Nord avec plus de 15000 voix en 2004, de la liste libérale de la circonscription (il se présentait comme tête de liste aux européennes), a handicapé le PD comme en attestent tant la chute de la part des votes nominatifs dans les résultats de la liste de 71,5% à 62,5% que le score de Fernand Etgen inférieur à celui de son prédécesseur d'environ 5000 voix. Dans le même temps on constatait d'une part un bond de plus de 6000 voix en avant pour la ministre sortante Marie-Josée Jacobs et d'autre part pourtant une proportion de votes nominatifs un peu moins importante qu'en 2004 pour le PCS.

Dans la circonscription Est, la part des voix nominatives se rapproche encore des 50% sans pour autant dépasser cette barre. Les trois grands partis se reposent désormais sur une majorité de votes nominatifs en respectant l'ordre établi PD, PCS et POSL mais avec un accroissement de près de 6% pour ce dernier. Autre fait marquant au niveau des types de votes, l'augmentation spectaculaire de la part des votes nominatifs dans les résultats des Verts (+8%). En termes de scores totaux, tout comme dans le Nord les baisses du PD (-3,6%) et de l'ADR (perte d'environ 3%) sont contemporaines de gains de plus de 2,5% pour le PCS.

Dans le Centre, les socialistes (+7,8%) surtout et les écologistes (croissance de près de 5%) connaissent une évolution à la hausse de la part des votes nominatifs dans leurs résultats. Pour les premiers, cette croissance se traduit par un score total qui est majoritairement dû à la contribution de votes personnalisés. Comme souvent, nous enregistrons ce type de hausse alors que le résultat total du parti est à la baisse dans cette circonscription, ce qui est aussi le cas du parti écologiste. Dans le même temps, la part du vote nominatif au PCS recule légèrement alors que son score augmente de plus de 3% par rapport à 2004.

Le dépassement des 45% de votes nominatifs dans la circonscription Sud est principalement dû à la hausse de près de 9% de ce type de votes pour le POSL, qui devient ainsi le seul parti dont les votes personnalisés contribuent majoritairement au score total. A nouveau, cette évolution est combinée avec un reflux du score électoral total, les socialistes passant sous la barre des 30%. Tant les Verts et le PCS qui pourtant stagnent dans le Sud, voient aussi leur proportion de votes nominatifs augmenter. Notons encore que La Gauche, qui obtient naturellement dans son fief son meilleur résultat (plus de 4%), y enregistre aussi sa proportion la plus forte de votes préférentiels. Néanmoins, alors que ce parti gagne beaucoup de voix par rapport à 2004, il augmente surtout son score en votes de liste.

La présentation des résultats permettant d'analyser le comportement électoral des électeurs « physiques » ou « réels » au niveau national, telle que nous l'avons introduite pour le rapport ELECT 2004, nous apporte d'autres enseignements. Pour rappel, nous proposons une méthode prenant en compte le nombre de bulletins valables constatés au niveau national et qui applique à celui-ci les pourcentages de voix obtenus par chacun des partis. En effet, le nombre total d'électeurs fictifs auquel on aboutit en pondérant les résultats n'est pas égal au nombre réel de bulletins valables (ici 172.683 électeurs fictifs estimés alors qu'il y avait 190.213 bulletins valables),⁹ ce qui rend l'interprétation des résultats en chiffres absolus assez abstraite¹⁰. Cette inadéquation provient du fait qu'au contraire des

⁹ En 2004 il y avait plus d'électeurs fictifs, 173.736 mais moins de votes valables, 188.910.

¹⁰ Il est évident que le calcul en termes d'électeurs fictifs ne se fait que pour obtenir un chiffre relatif, le pourcentage de voix obtenu par chaque parti pondéré par le nombre de voix en jeu dans chacune des circonscriptions, et que les chiffres absolus ne servent qu'à générer ces pourcentages. Ils ne sont pas destinés à être étudiés en tant que tels. Néanmoins, afin de générer des chiffres absolus à des fins comparatives, par exemple avec des systèmes où seul un vote est disponible, il nous semble utile de procéder à ce petit calcul supplémentaire.

bulletins où sont exprimés des suffrages de liste, les bulletins exprimant des votes nominatifs ne sont pas toujours complets (toutes les voix disponibles ne sont pas utilisées), on appelle aussi ce type de vote un « vote partiel ». Le calcul traduisant les nombres totaux de voix en électeurs fictifs, qui demande la division du nombre de voix exprimées par le nombre de députés à élire dans la circonscription, est en effet appliqué tant aux suffrages de liste (ce qui est correct) qu'aux suffrages nominatifs (ce qui est une approximation). Cette dernière approximation provoque une mésestimation des électeurs fictifs ayant émis un vote nominatif. Un exemple simple peut illustrer ce phénomène : si dans la circonscription Sud 12 électeurs votent uniquement pour le candidat Juncker (en lui accordant chacun deux voix), la méthode traditionnelle qui se base sur les voix distribuées et pas sur le nombre de bulletins (ou d'électeurs) comptabilisera seulement un électeur fictif¹¹. Les étapes de la procédure proposée sont donc les suivantes :

- Le nombre d'électeurs fictifs ayant exprimé un vote de liste (89.775) ne change pas, puisque la division par le nombre de voix à disposition est correcte ;¹²
- Nous retranchons le nombre total d'électeurs fictifs ayant exprimé un vote de liste du nombre total de bulletins valables (190.213). Ceci nous donne le nombre réel de personnes ayant émis un vote nominatif, dans le cas d'espèce 100.438, ce qui permet *au niveau agrégé* des résultats, de donner le *pourcentage réel de personnes* ayant effectué un vote de liste ou un vote préférentiel ;
- Afin de garder les pourcentages totaux obtenus par les différents partis dans le calcul classique des électeurs fictifs (en postulant donc qu'il n'y a pas de différence systématique dans l'utilisation maximale ou non des voix entre les électors nominatifs des partis), nous appliquons ce pourcentage au nombre total de bulletins valables pour obtenir une *approximation du nombre total d'électeurs de chaque parti*; il est possible de procéder autrement (voir Dumont et al. 2006 : 260), sur base des électeurs réels de chaque circonscription ce qui permet d'obtenir des proportions de types d'électorats par parti plus exactes, mais donne alors des pourcentages totaux obtenus au niveau national par chaque parti légèrement différents de ceux qui sont en général considérés comme les résultats officiels (en électeurs fictifs). Nous indiquerons plus bas les résultats obtenus par cette technique car la hiérarchie des partis dont la proportion d'électeurs émet un vote nominatif change en raison de l'extrême proximité de résultats pour les deux premiers partis sur cet indicateur.
- Enfin, afin d'approcher le nombre d'électeurs qui ont émis un vote nominatif par parti nous retranchons le nombre d'électeurs ayant exprimé un vote de liste du nombre d'électeurs total pour ce parti nouvellement calculé.

Nous insistons sur le fait que seule la dernière ligne du tableau qui suit doit être comprise comme mentionnant des chiffres exacts, en « personnes physiques ».¹³ Les autres chiffres doivent être compris comme des fictions. En particulier, la troisième colonne (« suffrages nominatifs ») reprend des chiffres par parti qui ne constituent que le minimum approché des personnes ayant émis un vote nominatif pour le parti en question, étant entendu qu'une bonne partie des plus de 100.000 électeurs qui ont panaché leurs votes l'ont fait sur plusieurs listes.

¹¹ En effet, 12 fois 2 voix égale 24 ; ce résultat divisé par 23 (le nombre de députés à élire dans le Sud) est égal à 1,04 électeur fictif. Onze électeurs qui ont exprimé un vote préférentiel sont donc ignorés.

¹² Néanmoins, puisque nous nous basons ici sur les résultats officiels et que les chiffres ventilés par type de vote ont dus être estimés pour deux circonscriptions, il ne s'agit peut-être pas de chiffres rigoureusement exacts à la personne physique près, mais il s'agit de l'approximation la plus performante possible.

¹³ Avec la seule réserve de l'estimation réalisée pour deux des quatre circonscriptions.

Le pays en 'électeurs réels'

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	1821	980,52	2801,52	1,47%	35%
La Gauche	3612	2633,85	6245,85	3,28%	42,17%
Les Verts	11048	11240,39	22288,39	11,72%	50,43%
POSL	16957	24052,56	41009,56	21,56%	58,65%
PD	11796	16707,68	28503,68	14,99%	58,62%
PCS	33983	38367,17	72350,17	38,04%	53,03%
ADR	9709	5766,40	15475,40	8,14%	37,26%
BL	849	689,43	1538,43	0,81%	44,81%
Total	89775	100438	190213		52,80%

Ainsi, autant la dernière cellule de la troisième colonne (suffrages nominatifs) du tableau classique représentant les électeurs fictifs peut être lue comme étant le nombre minimal de personnes ayant exprimé un vote nominatif (si toutes ces personnes avaient utilisé toutes les voix à leur disposition), autant la cellule correspondante du tableau ci-dessus donne une approximation réaliste du *nombre réel de personnes* ayant émis ce type de vote. En utilisant cette méthode, on découvre pour la première fois dans l'histoire des études électorales au Grand Duché du Luxembourg que plus de 100.000 électeurs (et non pas 82.908 comme le suggère le calcul des électeurs fictifs) ont choisi un vote personnalisé sur une ou plusieurs listes. En termes de proportion, en 2009, on constate donc comme en 2004 *qu'une majorité d'électeurs a décidé de voter pour des candidats* plutôt que d'émettre un vote de liste : près de 53% des électeurs ont en effet fait ce choix, une hausse de près de 2% par rapport à juin 2004 et de près de 5% par rapport à 1999.¹⁴ Nous verrons dans la section suivante de ce chapitre que parmi ces électeurs qui ont panaché leurs votes, une proportion croissante l'ont fait sur plusieurs listes.

Ces mêmes calculs réalisés par circonscription révèlent que désormais même les électeurs du Sud votent en majorité nominativement (52,4%), soit une hausse de 4% pour arriver à une proportion plus importante que celle enregistrée dans le Centre (51,7%), le record étant gardé par le Nord, pourtant en recul par rapport à 2004 sur cet indicateur (55,7%). L'Est (52,3%) est pour sa part dépassé d'une courte tête par la circonscription Sud. Rappelons qu'en 1999 seul l'électorat du Nord votait majoritairement de façon nominative. A présent on constate que toutes les circonscriptions ont passé cette barre, et en raison de la baisse de ce taux dans le Nord en 2009, on enregistre sur cette variable (son étendue est passée de 7,5% à 4%) une homogénéisation des choix de types de votes sur le territoire du Grand Duché. Enfin, comme en 2004 on remarquera que la différence entre le pourcentage de voix et le pourcentage d'électeurs est moindre dans le Nord et dans l'Est que dans les autres circonscriptions, en raison du nombre moindre de voix à attribuer dans cette circonscription et donc à une utilisation involontairement non complète de toutes les voix à disposition – voir l'étude complète des bulletins).

Comme indiqué plus haut, l'interprétation de ces calculs est sujette à caution lorsque l'on passe à la répartition des votes de liste et nominatifs *par parti*, en raison justement de la faculté laissée aux électeurs de voter pour des candidats de plusieurs listes. A strictement parler, il n'est en effet pas possible de donner la proportion exacte de personnes physiques ayant voté nominativement pour un parti, mais seulement une approximation du nombre minimal auquel nous pouvons arriver. Nous ne pouvons représenter le nombre de personnes physiques (et donc non plus la *proportion* exacte des personnes ayant voté pour la liste, même si nous avons le *nombre* exact de ces électeurs) ayant voté nominativement pour un parti qu'en « faisant comme si » ces personnes avaient panaché toutes leurs voix

¹⁴ A nouveau, nous insistons sur le fait qu'en termes de voix exprimées, ces électeurs n'ont contribué qu'à 48% du total des suffrages selon le calcul des électeurs fictifs (et 47,2% du total non pondéré des voix). Il n'en demeure pas moins qu'une majorité des électeurs a émis un vote nominatif aux élections de 2009.

sur une même liste. Par exemple, pour arriver à ce nombre minimal de personnes physiques ayant voté nominativement pour des candidats libéraux, il aurait fallu que ces électeurs donnent en moyenne 17,5 (sur 23 disponibles) voix aux candidats de cette liste dans le Sud, 17,9 (sur 21 disponibles) dans le Centre, 6,4 (sur 7 disponibles) dans l'Est et 8,1 (sur 9 disponibles) dans le Nord. Il s'agirait dans le cas du PD du taux d'utilisation le plus élevé de voix nominatives de tous les partis dans les circonscriptions Centre, Est et Nord, tandis que le POSL enregistrerait le taux maximal pour le Sud (18,4). Nous ferons un retour sur ces estimations dans l'étude des bulletins qui elle nous révélera la proportion d'électeurs votant pour les candidats d'une seule liste parmi les personnes ayant émis un vote nominatif.

Malgré ces précautions d'usage, il est intéressant de comparer la distribution des électeurs par parti entre 2004 et 2009 au moyen de cette mesure. Même en considérant donc les personnes physiques émettant un vote nominatif comme étant un nombre minimum (leur nombre est évidemment plus grand), les trois grands partis traditionnels comptent un électorat qui, comme en 2004, émet majoritairement un vote nominatif. C'est le cas dans les quatre circonscriptions, à l'exception du Centre où le vote PCS est d'extrême justesse davantage un vote de liste, et donc logiquement aussi au niveau national. Mentionnons aussi le fait que le Parti écologiste a un électorat majoritairement nominatif dans le Nord et le Sud, mais que dans l'Est son vote nominatif ne représente guère que 36,3%. Dans les deux petites circonscriptions le vote ADR est largement plus nominatif que celui des partis de gauche radicale mais le phénomène s'inverse dans les deux grandes (à l'exception du taux d'électeurs exprimant un vote nominatif pour PCL dans le Centre, qui est encore inférieur à celui de l'ADR). Notons enfin que le vote pour la BL a été nettement plus un vote de liste dans le Nord dans le Sud.

Si l'on en revient aux calculs effectués au niveau national, la formule utilisée en 2004 et par laquelle nous obtenons les chiffres du tableau ci-dessus nous donnait la même nouvelle hiérarchie que celle mentionnée plus haut, le POSL en forte hausse (près de 8% de plus) sur ce plan s'avérant être le parti dont les électeurs ont le plus voté nominativement en 2009, juste devant le PD en léger recul sur cette caractéristique, le PCS arrivant en troisième position avec une légère hausse de la part des électeurs qui personnalisent leur vote. L'électorat du parti écologiste portant lui aussi, en 2009, majoritairement un vote nominatif en passant de peu la barre des 50% (+3,3%), alors que près des deux-tiers des électeurs du PCL préféreraient cocher la case de tête de liste, pour plus de 6 électeurs sur 10 de l'ADR. Un calcul alternatif, basé sur l'addition des chiffres observés au niveau des circonscriptions (plutôt que de procéder à une estimation sur base des résultats en électeurs fictifs au niveau national), produit des résultats par parti légèrement différents¹⁵ mais nous permet d'approcher plus finement des proportions d'électeurs ayant émis un vote nominatif par parti. Selon cette formule, le PD demeurerait le parti dont l'électorat est le plus enclin à exprimer un vote nominatif (59,44%) devant le POSL (59,19%), puis le PCS (52,64). Sous la barre des 50% on trouve ensuite Les Verts (48,24%), la *Bierger Lëscht* (46%), La Gauche (41,97%) et enfin le PCL (35,70%).

Les mêmes calculs ont été opérés pour les élections européennes. Aussi, nous produisons deux tableaux pour l'analyse de ces élections ci-dessous. Le premier reprend les résultats en termes de voix obtenues, le second en termes d'électeurs (bulletins).

¹⁵ Selon ce calcul alternatif en électeurs réels, le PCL obtiendrait au niveau national 1,49%, La Gauche 3,27%, Les Verts 11,22% (l'écart le plus grand, soit un demi point de %, avec le résultat obtenu en électeurs fictifs et repris dans le calcul des électeurs réels au niveau national), le POSL 21,84%, le PD 15,29%, le PCS 37,72%, l'ADR 8,22% et la BL 0,83%.

3.1.2 Résultats aux élections européennes

Election de six députés pour le Parlement européen : Circonscription unique (nationale) ¹⁶

Electeurs inscrits : 240.673

Nombre de votants : 218.423 (90,76%)

Bulletins blancs : 11.889 (5,44%) - Bulletins nuls : 8.170 (3,74%)

Bulletins blancs et nuls : 20.059 (9,18%)

Bulletins valables : 198.364 (90,82%)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	11700	5604	17304	1,54%	32,39%
La Gauche	20466	17463	37929	3,37%	46,04%
Les Verts	102366	87157	189523	16,83%	45,99%
POSL	123048	96301	219349	19,48%	43,90%
PD	81750	128357	210107	18,66%	61,09%
PCS	209136	143958	353094	31,36%	40,77%
ADR	52080	31088	83168	7,39%	37,38%
BL	8874	6684	15558	1,38%	42,96%
Total	609420	516612	1126032		45,88%

La propension plus marquée à voter pour une liste plutôt que nominativement aux élections européennes demeure en 2009. Néanmoins on constate que la différence avec les législatives s'est considérablement réduite, passant de près de 5% en 2004 à un peu plus de 2% en 2009. A nouveau, nous constatons donc un resserrement, une homogénéisation des comportements électoraux mais cette fois entre les types de scrutins. Il est probable que les réformes de la loi électorale, qui ont visé à rendre l'élection des membres du Parlement européen plus proche dans ses modalités (autant de candidats que de sièges à pourvoir et double vote personnalisé autorisé) de celle des membres de la Chambre des Députés doivent jouer un rôle dans cette tendance. La tendance à la hausse (+4%) dans le poids des votes nominatifs provient aussi en partie de la physionomie particulière du vote pour les libéraux. Alors que leur score augmente de 3,8%, la part des votes nominatifs s'accroît elle de pas moins de 7% en raison du résultat personnel de sa tête de liste Charles Goerens. Mais l'accroissement principal du taux de votes nominatifs provient des Verts : alors que celui-ci était de 33,9% seulement en 2004, il passe à 46% en 2009, soit une hausse de plus de 12%. Dans le même temps, on enregistre aussi davantage de votes personnalisés auprès de l'ADR (+6%), de La Gauche (une hausse de près de 6%) et du POSL (+2%).

Elections européennes : en 'électeurs réels'

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	1950	1104,81	3054,81	1,54%	36,17%
La Gauche	3411	3273,87	6684,87	3,37%	48,97%
Les Verts	17061	16323,66	33384,66	16,83%	48,90%
POSL	20508	18133,31	38641,31	19,48%	46,93%
PD	13625	23389,72	37014,72	18,66%	63,19%
PCS	34856	27350,95	62206,95	31,36%	43,97%
ADR	8680	5979,10	14659,10	7,39%	40,79%
BL	1479	1258,42	2737,42	1,38%	45,97%
Total	101570	96794	198364		48,80%

¹⁶ Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Résultats officiels des élections européennes du 7 juin 2009.

<http://www.elections.public.lu/fr/elections-europeennes/2009/index.html>

Les enseignements du tableau reprenant les résultats en électeurs réels montrent que le nombre d'électeurs ayant émis un vote nominatif est à présent quasi identique à celui de ceux dont le choix se porte sur une liste. Avec près de 49%, ce taux dépasse celui de 1999 (45,6%) qui lui-même était supérieur à celui de 2004 (44,9%). A nouveau le pourcentage du PD tranche avec celui des autres partis, puisque plus de 63% des personnes qui ont voté pour les libéraux ont émis un vote nominatif. Nous verrons dans l'étude des bulletins que cette proportion minimale sous-estime nettement le nombre de personnes ayant au moins voté pour un candidat du PD aux élections européennes.

3.1.3 Structuration du vote aux élections législatives et européennes de 2009

a) Structuration du vote panaché (sur base de l'échantillon de bulletins nominatifs)

L'échantillon de 6.008 bulletins de vote panachés pour les législatives, et de 3.273 pour les européennes tirés après le scrutin nous permet, comme dans les études précédentes, d'estimer la proportion de votes panachés intra-liste (plusieurs candidats sur une même liste) et inter-listes parmi les personnes ayant émis un vote panaché.¹⁷ Sans entrer dans l'analyse détaillée des bulletins (une section de ce rapport y est spécialement dédiée), nous pouvons observer au niveau du pays que le nombre de personnes effectuant un vote panaché entre plusieurs listes (76,6%) est à présent plus de trois fois supérieur au vote panaché sur une seule liste (23,4%). Le rapport de 1 à 3 n'était pas atteint en 2004 au niveau national. Les deux circonscriptions où le vote inter-listes est le plus répandu sont à présent les deux plus grandes, car le Sud devient en 2009 la circonscription électorale où la proportion de bulletins comprenant des votes pour différentes listes est la plus grande, approchant les 80% (78,8%), juste devant le Centre (77,7%) et le Nord (76,1%). L'Est ferme la marche comme précédemment avec 68,4% de bulletins exprimant un vote pour plusieurs listes. En 2009, nous pouvons pour la première fois évaluer le taux de bulletins inter-listes parmi les bulletins exprimant des votes nominatifs pour les élections européennes. Cette analyse révèle une proportion très proche de celle observée aux législatives, avec un rapport de 1 à 3 quasi parfait, les bulletins comprenant des votes inter-listes représentant presque 75% (74,8%) de notre échantillon. Ce nouveau résultat ne fait que renforcer une des conclusions tirées plus haut, celle de la ressemblance (croissante) des comportements électoraux entre les types de scrutins. Si nous ne pouvons ici nous référer à une tendance dans le temps, faute d'évaluation de la structuration du vote panaché aux européennes lors de précédentes élections, nous ne pouvons qu'observer la très grande similitude de cette structuration entre législatives et européennes en 2009. Notons juste qu'il demeure une très légère propension à voter davantage pour plusieurs listes lors du scrutin national.

¹⁷ L'échantillon représente 6% du total des bulletins panachés (100.438, voir tableau plus haut en « électeurs réels ») émis lors des élections législatives de 2009, pour 3,4% (de 96.794) aux élections européennes.

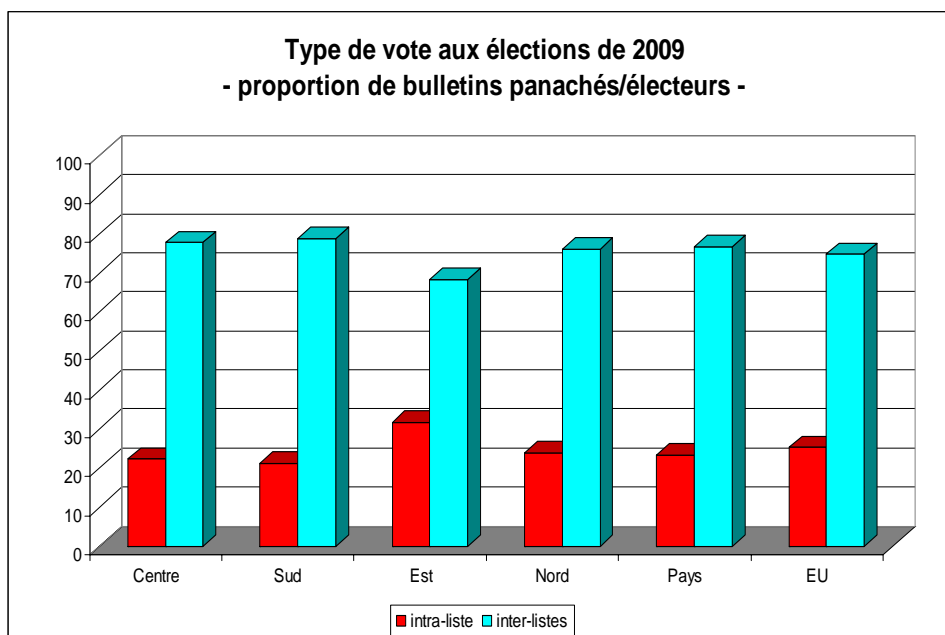


Figure 1 Structure du vote panaché élections 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par circonscription, au niveau national et pour les européennes

Au niveau national, la part des bulletins exprimant un panachage inter-listes a augmenté de plus de 3 points de %, après avoir déjà connu une augmentation de plus de 2 points de % entre 1999 et 2004.¹⁸ L'augmentation du taux de bulletins panachés entre plusieurs listes se fait sentir dans toutes les circonscriptions, alors qu'en 2004 les deux petites circonscriptions voyaient cette proportion baisser tandis qu'elle augmentait dans les deux grandes. En 2009, cette augmentation est faible dans le Nord (+0,8 points de %), et également sous la moyenne nationale pour le Centre (+1,6 points de %) et l'Est (+2,1 points de %). Cette moyenne nationale est en effet tirée vers le haut par l'accroissement spectaculaire des bulletins à votes panachés inter-listes dans le Sud (+5,4 points de %).¹⁹ Notons qu'en 2004 déjà nous avons constaté que la part des bulletins inter-listes avait augmenté de plus de 4 points de % dans le Sud, la tendance à la hausse est d'autant plus confirmée que la circonscription Sud devient en 2009 celle où le panachage inter-listes, parmi les bulletins exprimant des votes nominatifs, est le plus répandu. Par rapport à 2004 où le Sud arrivait en troisième place sur cet indicateur, il dépasse donc tant le Nord que le Centre. L'évolution des comportements électoraux dans le temps est frappante : en 2004, le Centre était la circonscription où l'on trouvait la plus grande proportion de bulletins inter-listes et en 1999 il s'agissait du Nord. Entre ces trois circonscriptions, l'ordre a changé et l'écart s'est légèrement resserré. Si l'Est reste, de loin, la circonscription où l'on trouve la part de bulletins exprimant des votes nominatifs pour des candidats d'une seule liste la plus importante, comme en 1999 et 2004, on constate par ici un légère augmentation de la différence entre cette circonscription en queue de classement pour les bulletins inter-listes et celle où l'on en compte le plus (on passe d'un écart de 9,8 points de % à 10,4 points de %).

¹⁸ Fehlen, Fernand, Piroth Isabelle & Poirier, Philippe, *op.cit*, p125, 2000 ; Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, *op. cit*, p263, 2006.

¹⁹ Nous verrons plus loin que la représentativité de notre échantillon pour cette circonscription, et cette circonscription seulement, peut poser question pour le niveau de résultats de certains partis. En revanche, nous n'avons pas de raisons de croire que la proportion de bulletins intra et inter-listes ait été affectée dans cette circonscription Sud, le codage des voix entre partis étant selon notre analyse la source du biais.

La part relative des deux types de panachage parmi les bulletins se distribue de cette façon entre partis :²⁰

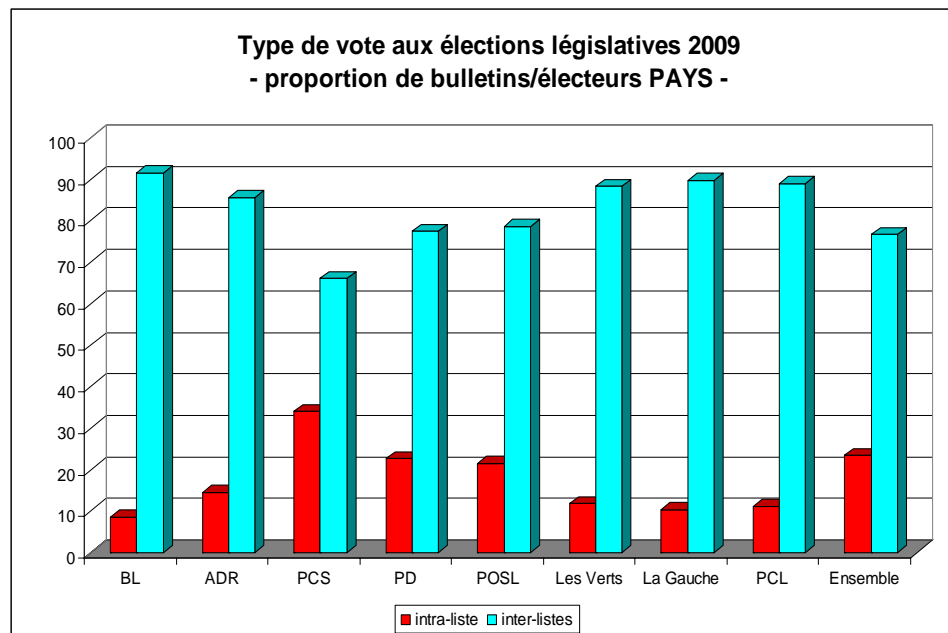


Figure 2 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti au niveau national

Comme en 2004, on observe au niveau national que le PCS est le parti dont la part de bulletins panachés sur une seule liste est la plus importante (elle représente toujours près d'un tiers des bulletins exprimant des votes nominatifs), mais désormais la différence est très nette avec tous les autres partis en raison de l'accroissement considérable des bulletins panachés sur plusieurs listes pour le POSL. Cette part augmente en effet de près de 10 points de % (+9,6 points de %) pour se rapprocher les 80% (78,5%) chez les socialistes alors qu'elle n'évolue que très légèrement (+0,5 points de %) chez les chrétiens sociaux. Le taux de bulletins inter-listes se tasse pour le PD et demeure donc légèrement inférieur aux 80% (et au niveau désormais atteint par le POSL), tandis que tous les autres partis flirtent ou dépassent la barre des 90%. L'ADR en est le plus éloigné (85,4%) malgré une augmentation forte (+6,9 points de %), alors que le taux des Verts est en recul (-1,6 points de %) par rapport à 2004. Le PCL (en hausse de 3 points de % dans les deux circonscriptions où il se présentait en 2004) et La Gauche sont juste en dessous des 90% alors que le nouveau venu BL culmine à 91,5%. La tendance à trouver des proportions plus importantes de bulletins panachés sur plusieurs listes dans les votes exprimés pour les plus petits partis est logique et avait déjà été observée par le passé. Les résultats dans les différentes circonscriptions apportent des enseignements complémentaires.

²⁰ Afin d'assurer la comparaison avec les élections précédentes nous travaillons avec la même formule : afin d'arriver au nombre total de bulletins (et donc de ne pas les compter plusieurs fois lorsque l'électeur a voté pour des candidats de plusieurs listes) nous divisons le nombre bulletins où le parti a reçu au moins une voix par le nombre de partis pour lesquels des voix ont été données.

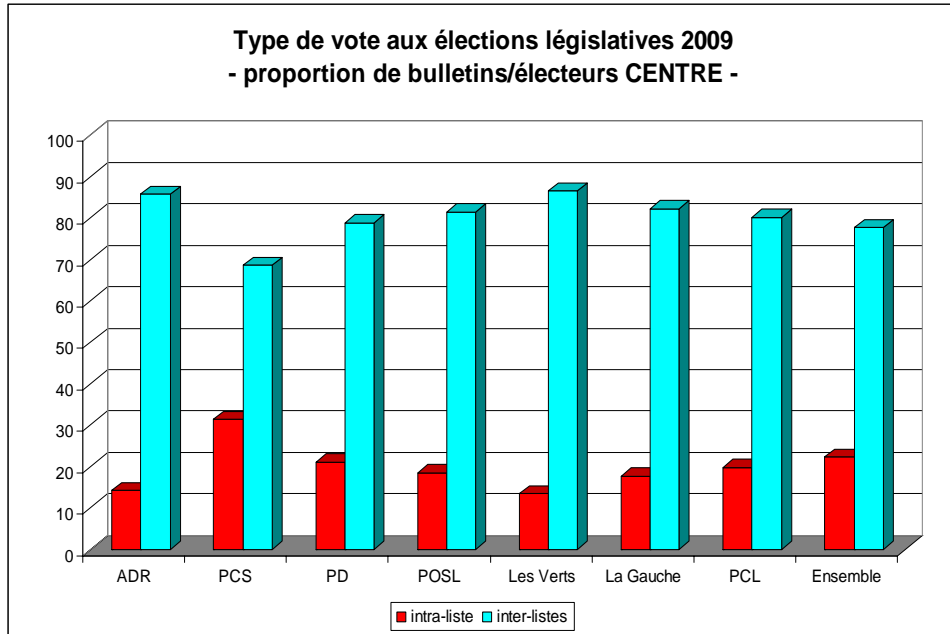


Figure 3 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans le Centre

A l'exception des listes de gauche radicale (elles y ont un niveau de bulletins panachés inter-listes nettement moindre qu'au niveau national, dus à des baisses fortes par rapport à 2004 dans cette circonscription), on constate comme en 2004 qu'en termes de distribution des types de votes panachés, les électeurs de la circonscription du Centre ont un comportement très semblable à ce que nous avons constaté pour l'ensemble du pays. Notons cependant en termes de dynamiques électorales que l'augmentation de la proportion de bulletins inter-listes pour l'ADR est environ moitié moindre que celle enregistrée au niveau national et que celle du POSL est aussi (mais plus légèrement) plus faible que celle observée sur le pays. Par ailleurs, Les Verts gardent (malgré un taux en baisse) l'électorat qui a le plus panaché sur plusieurs listes.

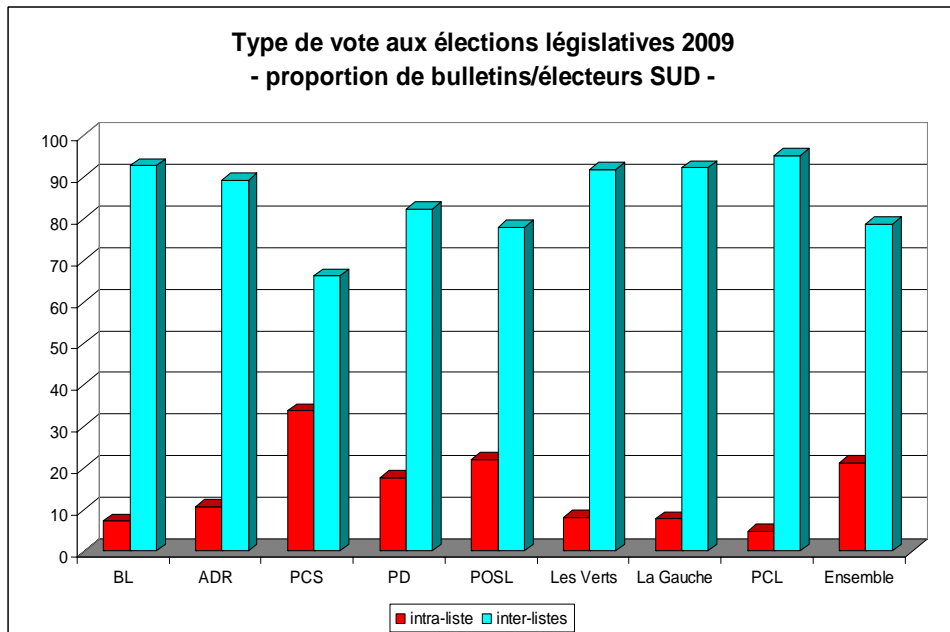


Figure 4 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans le Sud

Comme indiqué plus haut, le Sud est désormais la circonscription où l'on trouve la proportion la plus élevée de bulletins panachés sur plusieurs listes. Outre les trois plus petites listes, on remarque que Les Verts, malgré une baisse nette sur cet indicateur (-4,4 points de %) qui leur vaut de ne plus être le parti dont l'électorat qui vote nominativement est le plus panacheur inter-listes, comptent encore sur 92% de bulletins de ce type. Les libéraux sont les seuls avec Les Verts à voir cette proportion faiblir. En revanche, les socialistes y trouvent leur plus grande augmentation (+13,1 points de %) par rapport à 2004, pour se rapprocher de la moyenne de tous les partis dans le Sud et de la moyenne du POSL sur l'ensemble du pays. Voici donc un résultat particulièrement intéressant qui indique une homogénéisation nette dans le comportement électoral des personnes qui votent pour le POSL dont le Sud a toujours constitué la circonscription de référence. Tant l'autre parti de gauche traditionnelle PCL (+9,1 points de %) que son alternative de gauche radicale, La Gauche, voient aussi leur taux de bulletins inter-listes augmenter nettement plus dans le Sud qu'au niveau national.

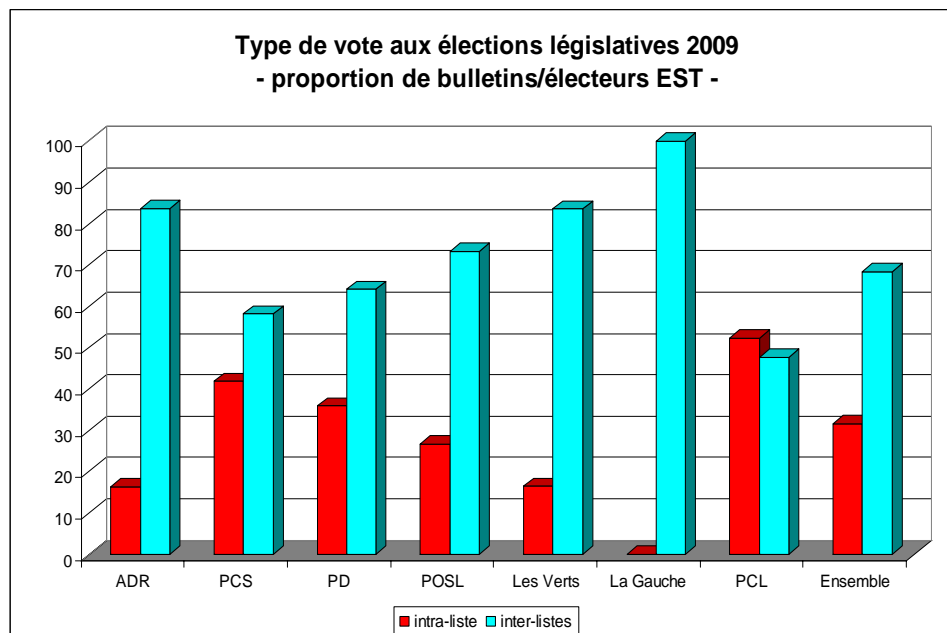


Figure 5 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans l'Est

Comme en 2004, dans l'Est, la part des bulletins à votes panachés sur des candidats d'une même liste dépasse les 40% pour le PCS (cette part croît d'un point de %). En raison de la petite taille de la circonscription et par là même de celle de notre échantillon, les résultats concernant les plus petits partis (100% de bulletins inter-listes pour La Gauche ou la majorité de bulletins intra-liste pour le PCL) sont à relativiser. En revanche il nous paraît important de noter que l'Est est la circonscription où la part de bulletins inter-listes augmente le plus pour l'ADR (+14 points de %), alors que celle du PD y chute (-4 points de %).

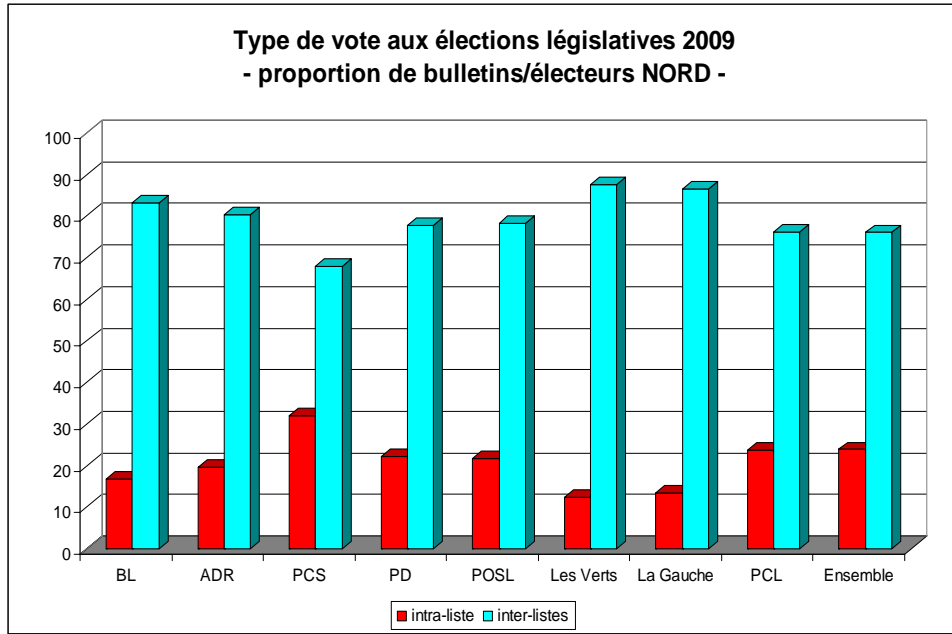


Figure 6 Structure du vote panaché élections législatives 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti dans le Nord

Enfin, dans le Nord, la part relative des bulletins panachés inter-listes est la plus importante dans le vote pour Les Verts, juste devant La Gauche (qui arrivait en premier en 2004 mais qui voit en 2009 cette proportion baisser de plus de 6 points de %). Le PD augmente (+2,5 points de %) son taux de bulletins inter-listes par rapport dans cette circonscription alors qu'il baissait dans les autres (ou se maintenait dans le Centre).

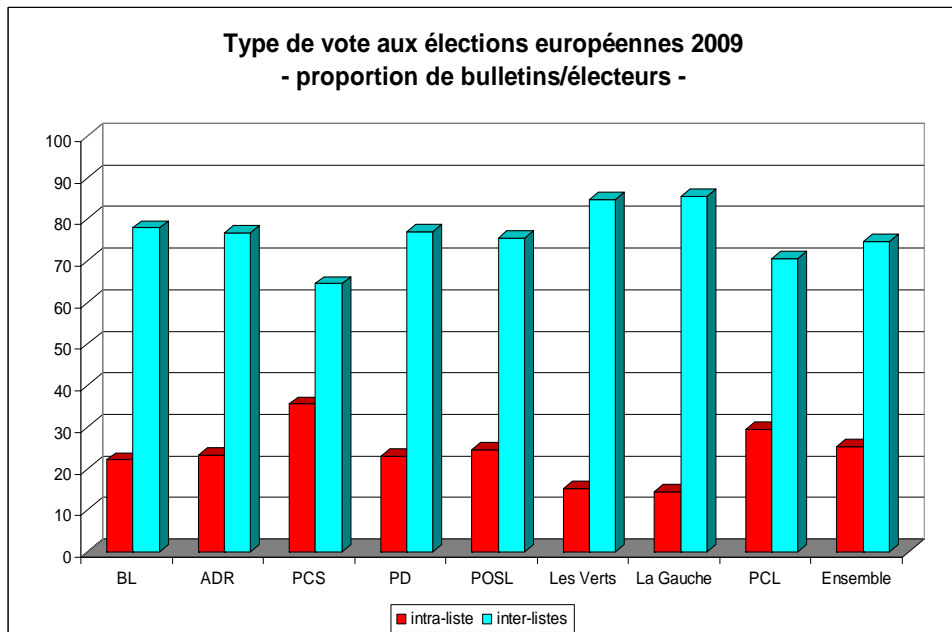


Figure 7 Structure du vote panaché élections européennes 2009 – Proportion de bulletins intra- et inter-listes par parti

Comme indiqué plus haut, l'évaluation de la part des bulletins inter-listes dans les bulletins exprimant des votes nominatifs aux élections européennes est pour la première fois possible en 2009, et nous obtenons un niveau sensiblement similaire, mais un peu moindre (1,8 points de % de différence), que celui observé aux élections législatives au niveau

national. Toujours en comparaison avec les législatives, nous constatons que la proportion maximale observée aux européennes, 85,5% pour La Gauche, est nettement moindre que celle de ce même parti (qui arrive en deuxième position derrière la Bierger Lëscht) aux législatives (89,7%, soit une différence de plus de 4 points de %). La différence est plus nette encore pour le PCL (88,8% aux législatives pour seulement 70,5% aux européennes) et pour la Bierger Lëscht (91,5% aux législatives et 77,9% aux européennes). Elle est également forte pour l'ADR (une différence de 8,7 points de %). Parmi les plus grands partis, on constate que les différences entre les proportions de bulletins inter-listes aux deux scrutins sont les plus faibles pour le PD et le PCS, tandis que tant Les Verts que le POSL affichent une différence supérieure à 3 points de %, c'est-à-dire bien plus que la moyenne nationale. Au niveau de la hiérarchie des partis en fonction de leur taux de bulletins inter-listes, La Gauche avec ses 85,5% devance de peu Les Verts (84,7%), ces deux partis pouvant compter aux européennes sur des têtes de liste attirant le vote panaché sur plusieurs listes,²¹ tandis que le PCS ferme la marche (comme aux législatives) avec un taux de 64,5% seulement. Signalons encore que si l'écart entre les proportions de bulletins inter-listes par parti est de 25,5 points de % aux législatives, il n'est que de 21 points de % aux européennes.

b) Structuration du vote aux élections législatives et européennes de 2009 et comparaison dans le temps

Nous pouvons à présent reporter les proportions estimées à l'aide de l'analyse de l'échantillon des bulletins panachés aux pourcentages de votes nominatifs officiels, afin de présenter la structuration des votes selon toutes les modalités prévues dans la loi électorale (vote de liste ; vote pour des candidats sur une même liste ; panachage inter-listes). Etant donné que le calcul des proportions votes intra-liste / votes inter-listes s'opère (et cela toujours été le cas) sur base des bulletins et donc des électeurs plutôt que sur les voix, on voit ici encore l'intérêt d'avoir calculé le nombre précis, et donc la proportion réelle, d'électeurs ayant émis un vote nominatif. Ceci nous permet, comme en 2004, de produire des analyses basées sur les bulletins/électeurs. Cette fois nous avons aussi décidé d'étudier les proportions de voix exprimées sur les bulletins de notre échantillon, ce qui nous permet aussi d'obtenir une unité d'analyse comparable entre votes de liste et votes intra- et inter-listes.

Etant donné que dans le passé la formule de calcul impliquait tant les voix distribuées (pour séparer votes de liste et votes nominatifs) que les types de votes exprimés (pour faire la part entre votes intra-liste et votes inter-listes) sur base des bulletins/électeurs (les taux obtenus dans les graphiques présentés ci-dessus), nous procédons néanmoins tout d'abord à l'analyse de la structuration des votes selon cette formule pour comparer son évolution dans le temps. Par souci de concision cependant nous nous en tiendrons ici à l'analyse des élections législatives au niveau national (pour comparer avec les élections précédentes) et des élections européennes (pour comparer les deux types de scrutin). Les graphiques représentant la structuration du vote et utilisant des unités d'analyse strictement identiques²² seront quant à eux aussi déclinés par circonscription.

²¹ Ce fut bien entendu aussi le cas des Libéraux comme nous le verrons avec l'analyse de la structuration totale du vote (entre vote de liste, vote nominatif intra-liste et inter-listes) tant en nombre de voix attribuées que sur base des électeurs/bulletins.

²² Rappelons néanmoins que les pourcentages de voix ou de bulletins intra- et inter-listes proviennent d'un échantillon alors que la part des voix et des bulletins/électeurs émettant un vote de liste versus un vote nominatif proviennent des résultats officiels.

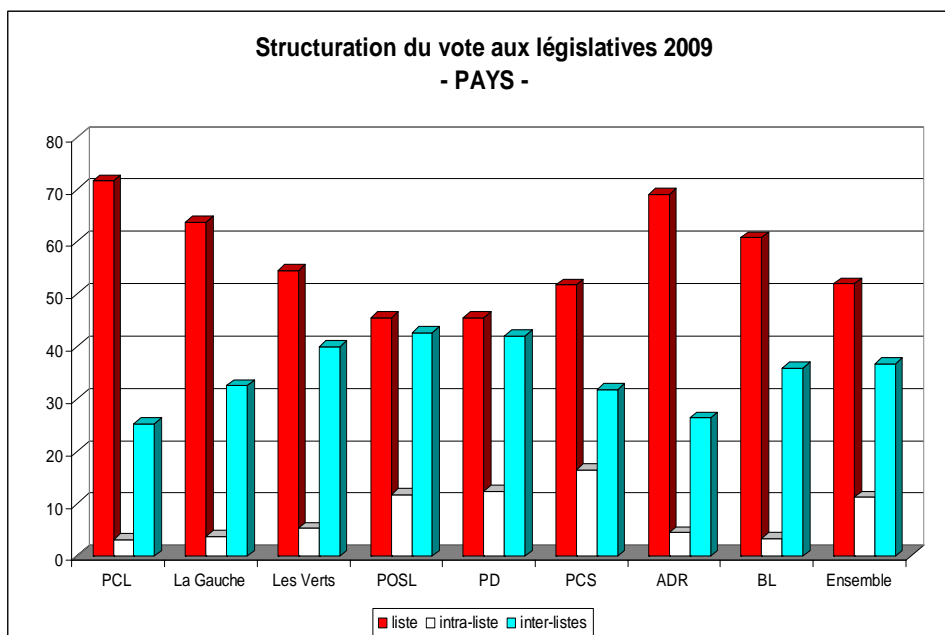


Figure 8 Structuration du vote aux législatives 2009 au niveau national

Au total, en utilisant la formule de calcul classique, le panachage inter-listes représente 36,8% des votes exprimés, soit 2,5 points de % de plus qu'en 2004. De 1999 à 2004 ce taux avait augmenté deux fois plus (plus de 5 points de %).²³ Cette fois l'augmentation du vote panaché inter-listes se fait au détriment tant du vote de liste (qui passe de 53,4% de 2004 à 52% en 2009) qu'au détriment du vote nominatif pour des candidats d'une même liste, qui recule de 12,3% à 11,2%. En 2004 c'était surtout la différence entre vote de liste et vote nominatif qui avait changé, tandis qu'en 2009 cette proportion évolue encore en faveur du vote nominatif mais c'est aussi en interne de ce type de vote que le changement s'effectue, le vote inter-listes devenant encore plus dominant. Nous pouvons à présent comparer la situation dans le temps à l'aide des analyses effectuées avec la même formule pour les élections législatives de 1974 à 2009 (CRISP, ELECT 1 et 2) :

- les élections législatives de 2009 marquent un nouveau record en termes de part du vote de liste la plus faible (52%) ; les records précédant étaient de 53,4% en 2004 et de 58% en 1974 ;
- la part du vote pour des candidats sur une même liste, qui avait connu un maximum en 1984 (17,2%), et qui ne baissait plus depuis 1994, n'a jamais été aussi faible, 2009 marquant un record avec 11,2% soit environ un point de % de moins que lors des élections de 1994, 1999 et 2004 ;
- ces taux minima jamais observés pour les deux autres types de vote ont évidemment leur corollaire dans la proportion record de votes inter-listes en 2009 ; cette part du panachage inter-listes a plus que doublé en trente ans; elle était en effet de 18% en 1979 (et encore de 18,3% en 1984) et est passée à 36,8% en 2009 ;

Au niveau national et en utilisant cette formule classique on observe encore que les plus petits partis demeurent ceux pour lesquels les votes de liste constituent encore la plus grande part des votes, les libéraux et les socialistes fermant la marche avec une minorité de votes de ce type dans leur soutien électoral. Comme en 2004, le vote nominatif intra-liste est le plus fort au PCS (16,4%), cette fois devant le PD (12,3%) –en 2004 le POSL arrivait en deuxième position– les petits partis n'y trouvant guère que 5% ou moins de leurs votes. Enfin, alors qu'en 2004 seuls les libéraux obtenaient plus de 40% de leurs votes par des voix panachées entre plusieurs listes, il n'y a pas moins de trois partis qui partagent cette caractéristique en 2009 : le POSL arrive de justesse en tête (42,7%) devant le PD (42,1) et Les Verts (40,1%). Comme les libéraux en 2004, le POSL semble avoir limité les dégâts

²³ Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p214, 2000.

électorales principalement grâce à ses personnalités (ministres sortants, députés, mandataires communaux) comme c'est souvent le cas pour le parti junior du Gouvernement lorsque la conjoncture est plus difficile et que les actions du parti au Gouvernement n'ont pas convaincu ou n'ont pas été à la hauteur des espérances. Notons néanmoins que contrairement au PD qui était traditionnellement un parti de notables, le POSL a historiquement davantage eu de ressources en termes de votes d'adhésion au parti et donc à la liste.

Si ce résultat est obtenu suite à une légère baisse de son taux de votes inter-listes pour le PD, c'est en revanche suite à une augmentation impressionnante pour les socialistes (qui passent de 32,1% à 42,7%) et plus modérée pour Les Verts (passant de 37,8% à 40,1%). Enfin, et c'est une différence de taille, remarquons que contrairement à 2004 (où les libéraux étaient les seuls à avoir un électoral choisissant majoritairement de voter pour plusieurs partis) la majorité relative des votes pour tous les partis provient à nouveau en 2009 des votes de liste.

Nous utilisons ci-dessous la même formule dite classique pour estimer pour la première fois la structuration du vote aux européennes et pouvoir la comparer à celles des élections législatives de 2009 (et passées).

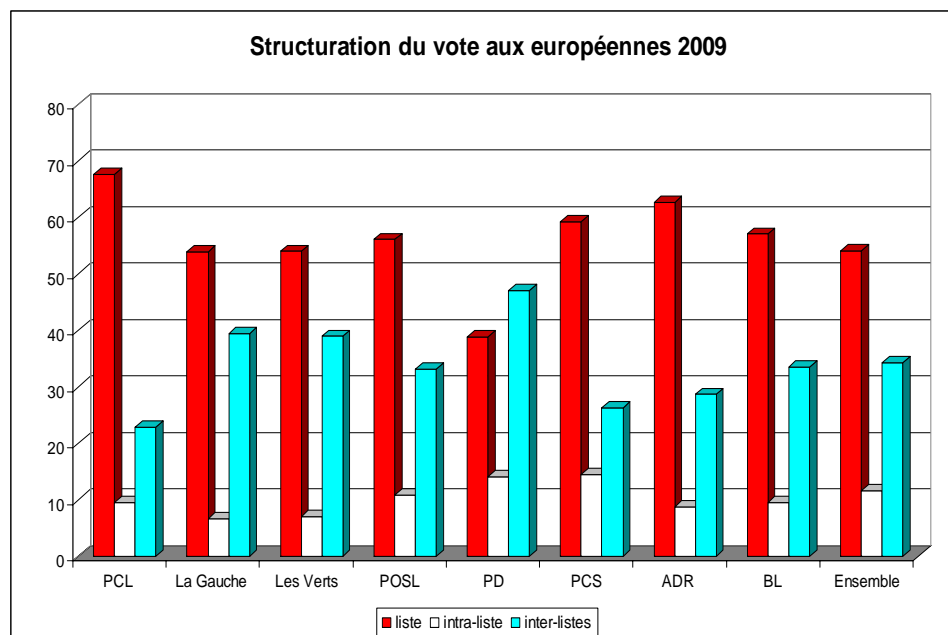


Figure 9 Structuration du vote aux européennes 2009

Si la proportion de votes nominatifs intra-liste est sensiblement la même pour les européennes (11,6%) que pour les législatives (11,2%) au niveau national, le vote de liste (54,1%) y domine davantage les autres formes de vote, le vote panaché entre plusieurs listes représentant ici 34,3%, soit exactement la proportion enregistrée pour ce type de vote aux législatives de 2004. La comparaison avec les législatives de 2004 vaut aussi pour le taux de votes inter-listes du PD, qui est le mode le plus répandu de vote pour ce parti aux européennes de 2009 (47%, soit encore plus qu'aux législatives de 2004). Notons que le vote nominatif intra-liste pour les libéraux est presque aussi développé que celui des chrétiens sociaux (tous les deux sont à plus de 14%), tandis que le vote de liste pour le PD se situe à 38,9%. Les autres différences marquantes avec les élections législatives de 2009 concernent le POSL et le PCS. Pour ces deux partis, on constate que le vote de liste est bien plus important (10,6 points de % de plus pour le POSL, 7,5 points de % pour le PCS) aux européennes qu'aux législatives et le vote inter-listes bien moindre (9,6 points de % de moins pour les socialistes et 5,6% de moins pour les chrétiens sociaux). Contrairement aux deux partis de gouvernement sortants, La Gauche et l'ADR obtiennent une part de vote de liste plus basse aux européennes qu'aux législatives et une proportion de votes panachés

inter-listes plus grande. Le PCL et la BL eux ont des taux de vote de liste et de votes nominatifs inter-listes inférieurs mais des parts de votes intra-liste supérieures aux européennes. Enfin, la structuration du vote pour Les Verts est quasiment identique aux deux types de scrutins, la balance entre votes intra-liste et inter-listes étant seulement corrigée à la marge en faveur des premiers aux européennes.

c) Structuration du vote aux élections législatives et européennes de 2009 : analyses selon des méthodes alternatives

Les premières analyses qui suivent sont basées sur un calcul éterné lors de l'étude des élections de 2004,²⁴ qui ont l'avantage de garder la même unité d'analyse, soit ici l'électeur (voir le calcul des résultats en électeurs réels au niveau national et pour les européennes dans les sections 3.1.1 et 3.1.2 ; la base en électeurs réels a aussi été calculée pour chacune des circonscriptions) ou le bulletin de l'électeur (voir la répartition entre vote intra-liste et inter-listes sur base de notre échantillon de bulletins dans la section 3.1.3.a). Nous présentons donc comme en 2004 des graphiques basés sur cette formule pour les quatre circonscriptions (ce qui permet la comparaison avec les élections précédentes). Nous commençons cependant avec le niveau national (non illustré en 2004) et nous terminons avec les élections européennes (qui ne pouvaient pas être analysées en 2004 faute de tirage d'échantillon pour ce scrutin).

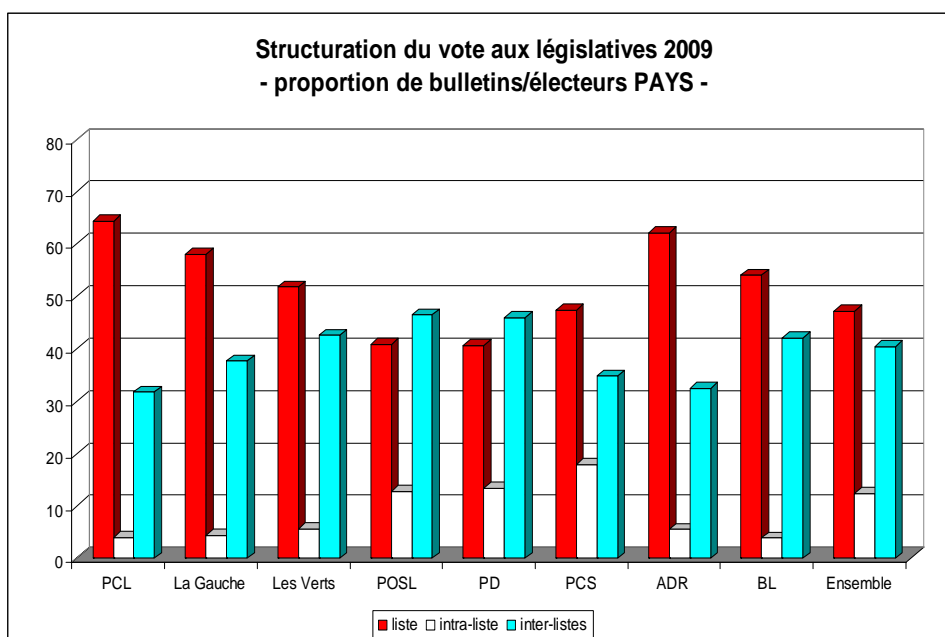


Figure 7 Structuration du vote aux législatives 2009 au niveau national (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)

Au niveau national, le calcul en individus-électeurs nous révélait dans la section 3.1.1 que 47,2% des électeurs avaient émis un vote de liste aux élections législatives. En reportant les proportions de bulletins intra- et inter-listes aux 52,8 autres %, nous pouvons estimer que 40,5% de électeurs qui ont voté en juin 2009 ont voté pour des candidats de plusieurs listes, le vote nominatif pour des candidats d'une seule liste n'étant le choix que de 12,4% des électeurs. On observe donc avec la formule tenant compte des électeurs et des bulletins/électeurs que le vote inter-listes est principalement sous-estimé par le calcul classique, puisqu'il concerne pas moins de 4 électeurs sur 10, mais aussi que le vote nominatif intra-liste est lui aussi légèrement supérieur dans le calcul alternatif. La répartition par partis apporte des enseignements supplémentaires. Ainsi, tant pour le POSL

²⁴ Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, *op. cit.*, p269-271, 2006.

que pour le PD, on voit que l'électeur est principalement panacheur inter-listes. Quatre électeurs des Verts sur dix sont aussi des personnes qui ont émis un vote inter-listes, mais pour ce parti comme pour les autres le vote de liste reste le mode normal de vote. Ce vote de liste est moindre pour les chrétiens sociaux sans pour autant que ceux-ci bénéficient d'une proportion supérieure à celle des Verts d'électeurs votant pour plusieurs listes. La raison tient dans la part que représentent les électeurs du PCS qui votent pour des candidats de ce parti uniquement, 17,9% de l'électorat du parti du Premier ministre, soit près d'un électeur sur cinq.

Comme en 2004 c'est dans le Nord que la part des électeurs panacheurs inter-listes est la plus importante mais cette fois leur part n'est pas plus grande que celle des électeurs émettant un vote de liste. Seule la circonscription Est ne compte pas une proportion d'électeurs qui panachent leurs voix sur plusieurs listes de quatre sur dix, mais c'est dans cette circonscription qu'on trouve en revanche le plus de personnes (16,5%) qui votent nominativement pour des candidats d'un même parti. Dans le Centre et dans le Nord, comme au niveau national, tant le POSL que le PD ont des électors principalement panacheurs inter-listes, alors que ce n'est le cas que pour les socialistes dans le Sud. Notons aussi que dans le Sud et le Nord l'électorat des Verts est presque équitablement réparti entre électeurs émettant un vote de liste et électeurs panachant leurs voix sur plusieurs listes. Dans l'Est, seul l'électorat des libéraux est principalement panacheur inter-listes.

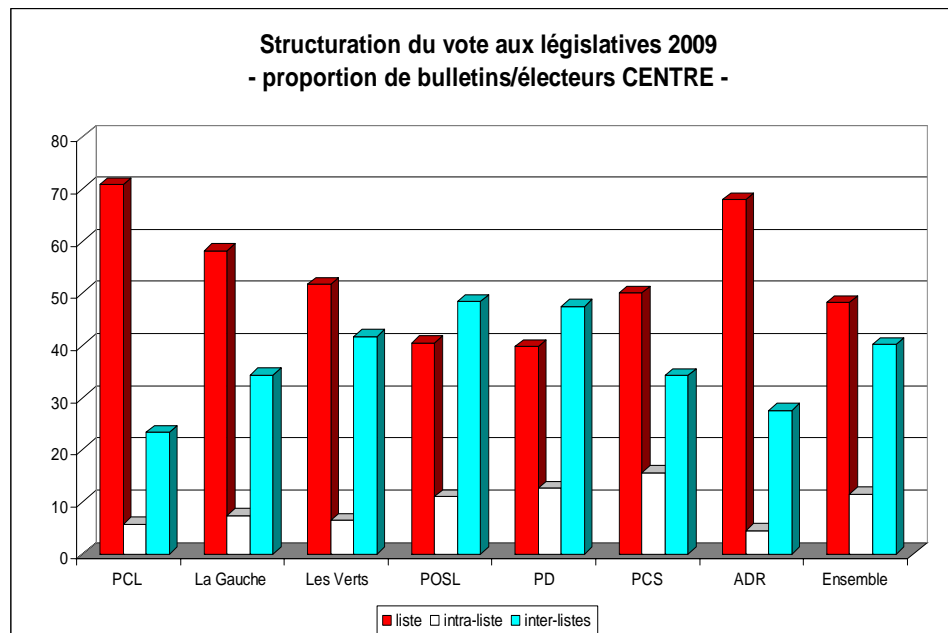


Figure 8 Structuration du vote aux législatives 2009 dans le Centre (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)

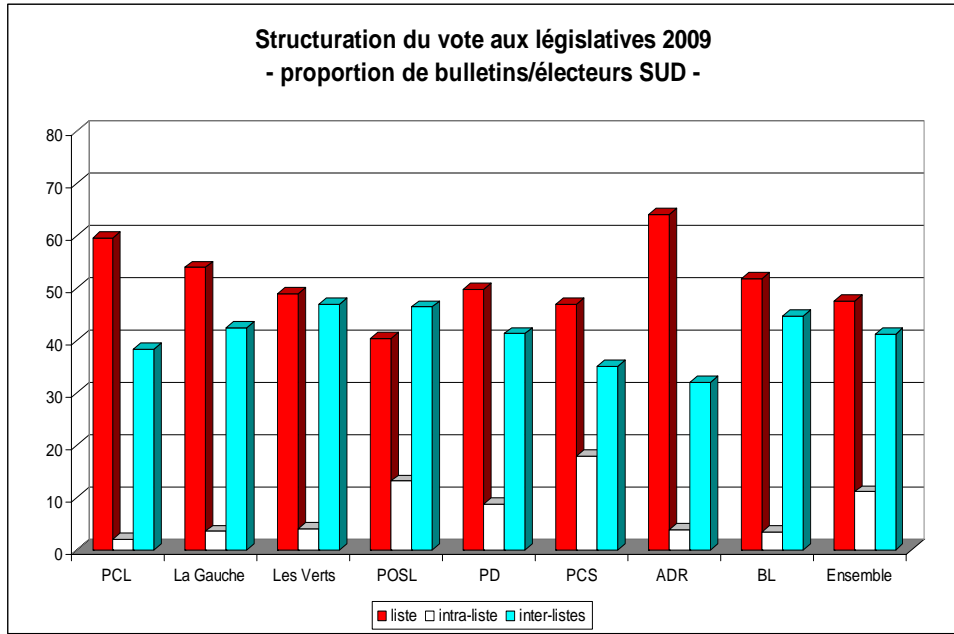


Figure 9 Structuration du vote aux législatives 2009 dans le Sud (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)

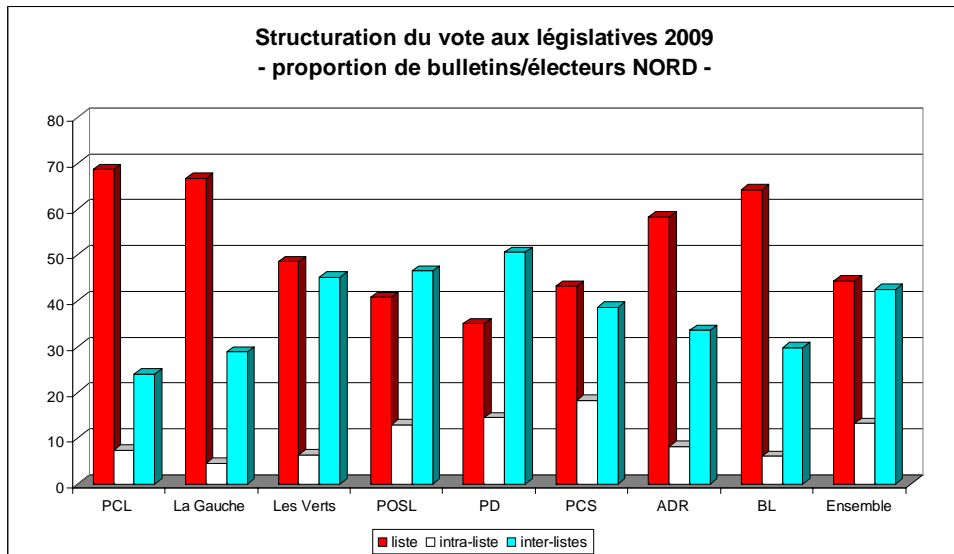


Figure 10 Structuration du vote aux législatives 2009 dans le Nord (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)

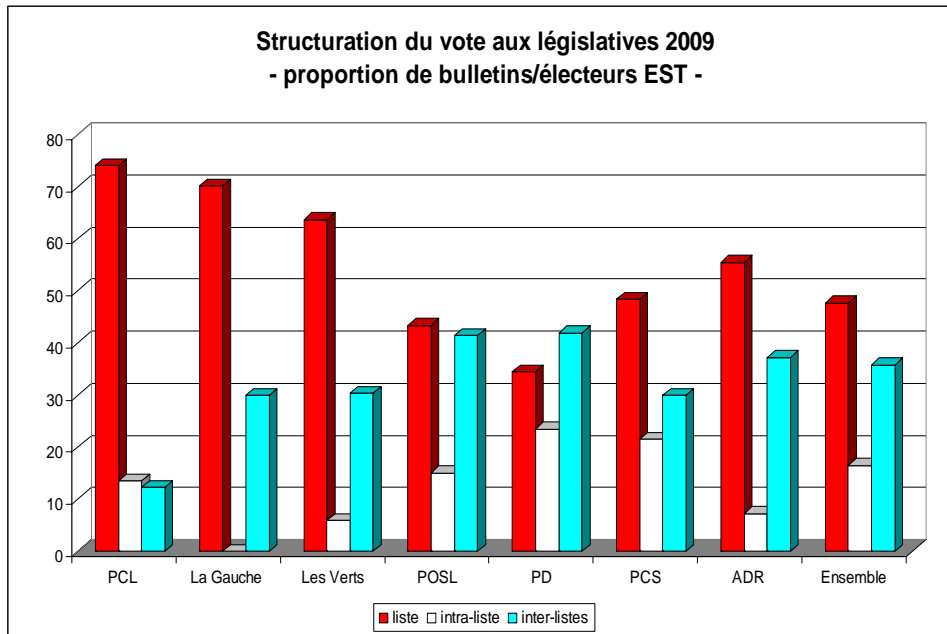


Figure 11 Structuration du vote aux législatives 2009 dans l'Est (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)

Nous avons déjà indiqué plus haut que plus de six électeurs sur dix ayant voté pour les libéraux aux élections pour le Parlement européen avaient émis un vote préférentiel pour certains candidats. Le graphique ci-dessous nous montre que près de la moitié des électeurs du PD ont en fait aussi voté pour des candidats d'un ou plusieurs autre(s) parti(s), les gains de ce parti aux européennes se faisant sans doute en grande partie grâce à l'attractivité en votes panachés inter-listes de sa tête de liste Charles Goerens. La Gauche et les Verts ont eux aussi pu compter sur une tête de liste attirant ce type de vote, puisque pour chacun de ces partis plus de quatre électeurs sur dix ont voté pour des candidats d'une ou plusieurs autre(s) liste(s). L'ADR, le PCS et surtout le PCL ont quant à eux eu beaucoup plus de peine à attirer des électeurs d'autres partis, leur taux d'électeurs panacheurs inter-listes étant bien en-dessous de la moyenne observée pour l'ensemble de l'électorat des européennes (36,5%).

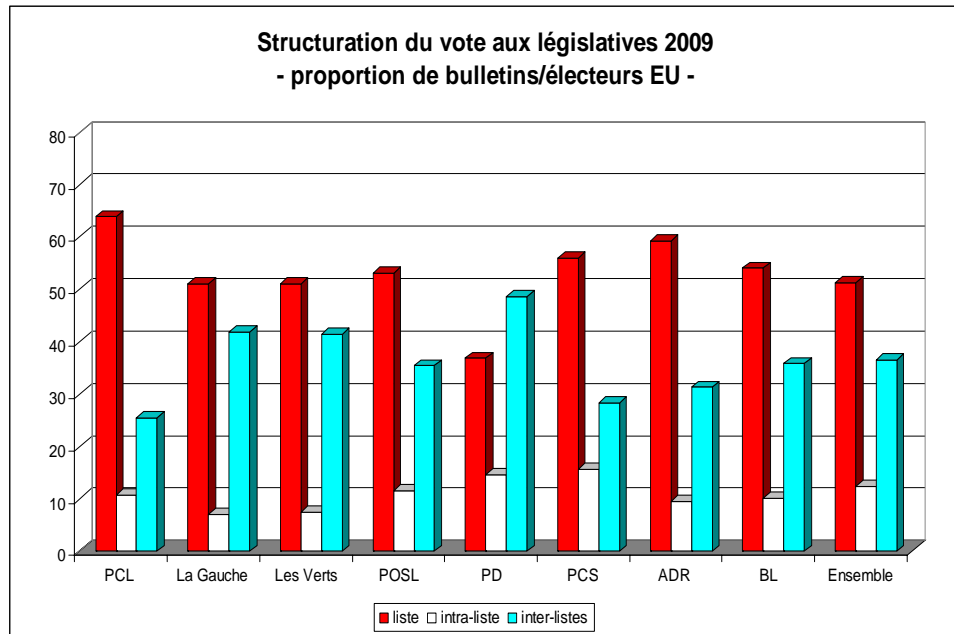


Figure 12 Structuration du vote aux européennes 2009 (calcul sur base des proportions de bulletins/électeurs)

Dans l'étude de 2009, nous innovons à nouveau en proposant une analyse de la structuration du vote en voix, prenant cette fois la composante des résultats officiels (résultats en électeurs fictifs pour le niveau national, voir 3.1.1 et résultats des européennes 3.1.2) et le nombre de voix sur les bulletins faisant partie de notre échantillon, dont nous reportons ensuite les proportions pour obtenir la part relative en voix des bulletins intra-liste et inter-listes (en opérant la division par le nombre de voix en jeu dans chacune des circonscriptions, comme nous le faisons pour obtenir les électeurs fictifs au niveau national pour les législatives, et en comptant simplement les voix exprimées sur les bulletins tirés pour les européennes). Il s'agit ici encore de produire des résultats sur base d'unités d'analyse similaires. Si le précédent calcul nous donnait donc des proportions sur base d'individus-électeurs (ou sur base de bulletins physiques), celui-ci nous donne des proportions en termes de voix exprimées.

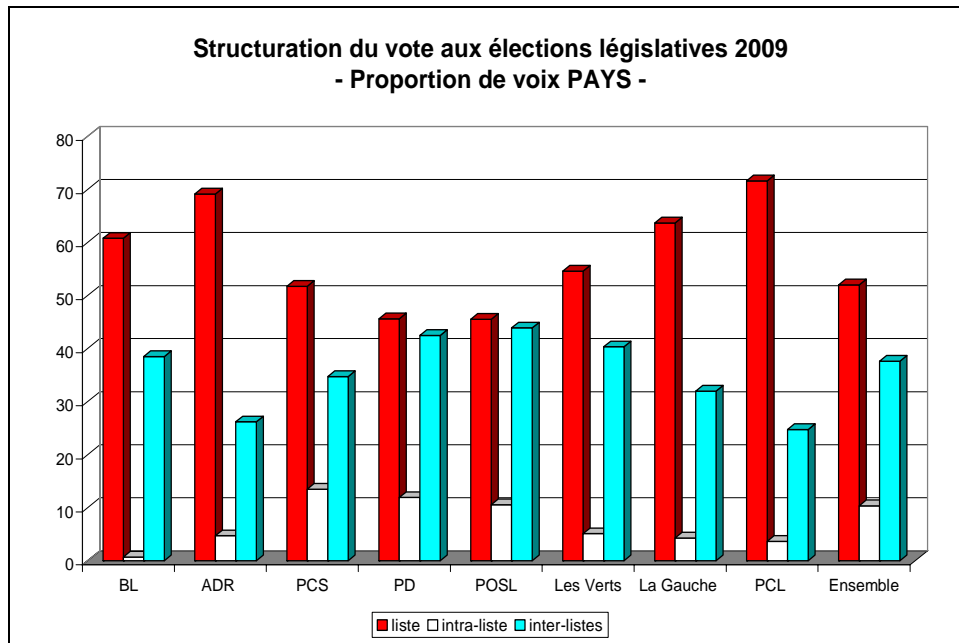


Figure 13 Structuration du vote aux législatives de 2009 au niveau national (calcul sur base des proportions de voix)

Il est normal de constater que les votes de liste prennent une proportion plus importante dans le calcul en voix que dans le calcul en électeurs-individus, étant donné que ces votes comptent à chaque fois pour autant de voix qu'il y a en jeu, tandis que les votes nominatifs n'utilisent pas toujours toutes les voix à disposition. Nous verrons dans la section de ce rapport consacré à l'étude des bulletins comment les électeurs utilisent ces voix à disposition lorsqu'ils décident de voter nominativement. Les différences les plus nettes (plus importantes que la moyenne) dans la proportion des votes de liste entre calculs en électeurs-individus et en voix sont observées dans l'ordre décroissant pour le PCL, l'ADR, la BL, La Gauche et enfin les libéraux. Réciproquement on observe des plus grandes différences pour ces partis entre les deux types de calcul concernant la part de voix provenant de bulletins inter-listes. A nouveau, il est logique de principalement trouver ici les plus petits partis puisque la part de voix allant à ces partis dans les votes inter-listes qu'ils obtiennent est le plus souvent très faible, les électeurs donnant principalement leurs voix aux candidats des autres partis pour lesquels ils votent.

En revanche, on notera que la part des voix reçues par le PCS sous la forme de votes inter-listes ne diffère qu'au centième de % près entre les deux types de calculs. La part d'électeurs émettant un vote inter-listes et la proportion de voix récoltées par le parti grâce à ces bulletins est donc identique. C'est par contre au niveau des votes intra-liste que la différence se marque le plus (et nettement plus que la moyenne) pour le PCS, les voix provenant de ce type de vote ne représentant que 13,5% du total de ses voix alors que celles-ci proviennent de 17,9% de ses électeurs. Les panacheurs intra-liste du PCS n'utilisent donc qu'une petite partie des voix à leur disposition en les concentrant sur quelques candidats. Cette différence est par contre moindre pour La Gauche, le PCL, Les Verts, l'ADR et le PD.

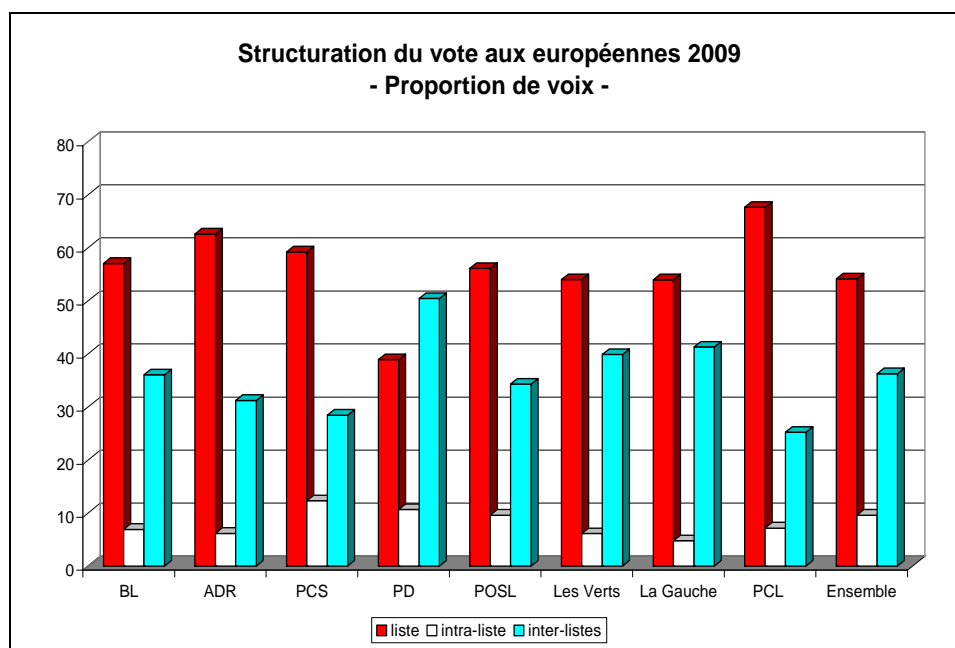


Figure 14 Structuration du vote aux européennes de 2009 (calcul sur base des proportions de voix)

Pour les européennes, le calcul en voix donne à nouveau une proportion plus grande aux votes de liste dans le total des voix, mais cette fois la part des votes inter-listes ne change presque pas, sans doute en raison du fait que les panacheurs inter-listes sont plus enclins à utiliser toutes leurs voix ou presque pour un scrutin où ils ne peuvent au maximum en distribuer que six. En revanche, la balance des différences se fait presque exclusivement au détriment des votes intra-liste, ce qui montre qu'aux européennes le vote pour des candidats d'une seule liste se résume bien souvent à un vote pour un seul, voire deux, candidats. Si l'on constate ce phénomène pour tous les électors, c'est plus clairement le cas pour les libéraux et leur locomotive électorale Goerens mais moins vrai pour le POSL et encore moins pour Les Verts. Enfin, la part des voix inter-listes dans le total des voix obtenues par les libéraux est plus grande (1,8 points de % en plus) que la proportion révélée par le calcul en électeurs-individus²⁵, pour atteindre de loin la plus grande proportion de voix de ce type de votes (50,4%). Selon notre estimation, les voix provenant de bulletins sur lesquels des voix partent aussi vers d'autres partis sont donc majoritaires dans le vote pour le PD aux européennes. Sans avoir procédé au tirage d'échantillon pour les élections européennes et sans avoir expérimenté une nouvelle méthode de calcul permettant d'utiliser des proportions calculées sur base d'une même unité d'analyse (ici le nombre de voix), nous n'aurions pas pu mettre à jour cette spécificité du vote libéral aux européennes de 2009.

²⁵ Ce phénomène existe aussi pour la Bierger Lëscht et pour le PCS, mais avec une différence nettement moindre voire négligeable.

3.1.4 Non participation électorale selon le sondage

Le vote obligatoire minore l'intérêt de l'analyse de la non-participation dans les études électorales effectuées au Grand-duché. Nous l'avons néanmoins traitée plus haut sur base des résultats agrégés, dans la continuité des études du CRISP et du rapport Elect 1999 de 2000 (notamment dans la distinction faite dans ce dernier entre non participation latente et non participation effective).

Nous la poursuivons ici avec les données des sondages dont nous disposons afin de tenter de caractériser la population des non votants. Comme mentionné par l'ILReS dans son rapport à la Chambre reprenant les enseignements du sondage post-électoral de 1994, ce type d'instrument n'est pas idéal pour rechercher les motivations des non votants au Luxembourg. Tout d'abord à cause de la sur-représentation de catégories plus éduquées et/ou plus intéressées par la chose politique dans les personnes qui acceptent de se faire interroger sur leur comportement électoral. Ces mêmes caractéristiques ayant un effet sur la probabilité de ne pas se rendre aux urnes, il est difficile d'obtenir un nombre représentatif de répondants qui n'ont pas voté. Deuxièmement, le vote étant obligatoire et des sanctions étant prévues pour ceux qui ne respecteraient pas ce devoir de citoyen, le répondant non votant est moins susceptible d'avouer qu'il s'abstiendra ou qu'il s'est abstenu de participer au scrutin.

a) Abstention électorale

Le sondage post-électoral de 2009 confirme ces difficultés, avec un pourcentage de non votants déclarés de moins de 1% (0,9% de l'échantillon) pour les législatives, une proportion encore moindre que celles enregistrées en 2004 (1,6%) et 1999 (3%). Pour les élections européennes on dépasse de peu ce niveau (1,1%) – il y a donc quelques répondants qui ont indiqué ne pas avoir voté aux européennes alors qu'ils se rendaient aux urnes pour voter pour les législatives. Notons que pour les deux types de scrutins le pourcentage de répondants déclarant qu'ils n'iraient pas voter est encore plus faible dans le sondage pré-électoral. Ces chiffres sont bien éloignés du taux de non-participation celui constaté aux bureaux de vote (plus de 9%) tant pour les législatives que pour les européennes.

Parmi cette très petite population des sondés qui déclarent ne pas avoir participé au vote, on peut néanmoins relever une série d'enseignements ou de confirmations d'éléments déjà connus dans la littérature scientifique concernant ou non le cas luxembourgeois. Comme lors de précédentes études, on remarque qu'il y a davantage de femmes qui déclarent n'avoir pas voté (80% des non votants déclarés dans le post-électoral, 67% dans le pré-électoral)²⁶. Etant donné que les personnes âgées de plus de 75 ans sont dispensées de l'obligation de voter d'office il est normal de trouver une (courte) majorité de répondants de cet âge parmi les non votants. Remarquons comme en 2004 que le taux de participation déclaré chez les plus de 75 ans, pour qui le vote devient facultatif, est tout de même supérieur à 90%, un résultat qui ferait rêver dans la plupart des pays où le vote n'est pas obligatoire²⁷. La seconde catégorie d'âge la plus importante (un peu moins d'un tiers) des

²⁶ Les questions étaient les suivantes : A) « Des gens ne sont pas allés voter pour les élections législatives du 13 juin dernier, d'autres sont quand même allés voter. Vous personnellement avez-vous voté aux élections législatives ? », B) « Puis-je vous demander pourquoi vous n'avez pas voulu voter aux élections législatives ? 1. Je ne comprends rien à la politique ; 2. Je ne sais pas comment voter ; 3. la politique ne m'intéresse pas ; 4. Mes voix ne servent à rien ; 5. Je n'ai aucune confiance en la politique ; 6. Je ne suis pas d'accord avec les orientations de mon parti ; 7. Je suis contre l'actuelle coalition ; 8. L'opposition actuelle n'est pas une alternative ; 9. J'étais à l'étranger ; 10. J'ai plus de 75 ans [dispensé de l'obligation du vote] ; 11. Ces derniers temps aucun parti ne m'a donné satisfaction ; 12. Autres raisons ; 13. Ne sait pas ; 14. Sans réponse ».

²⁷ On voit bien ici que le fait d'avoir connu le vote obligatoire pendant la plus grande partie de sa vie engendre chez les personnes âgées un attachement fort à ce devoir de l'électeur, puisqu'elles votent encore massivement après 75 ans.

non votants déclarés est quant à elle la plus jeune de l'échantillon, puisqu'il s'agit de la tranche des 18-24 ans. On retrouve donc avec les classes d'âge la courbe classique de participation électorale qui prend la forme d'un U inversé, une constante des études empiriques traitant de la question indépendamment du système électoral (et donc de l'obligation de voter ou non) en vigueur.

A nouveau, on trouve davantage de personnes à plus faible formation scolaire et moindres revenus parmi les non votants. Les répondants qui disaient plutôt peu ou pas du tout intéressés par la politique étaient aussi disproportionnellement représentés parmi les non votants (notons que dans le sondage pré-électoral, les répondants qui déclaraient qu'ils n'iraient pas voter se disaient pourtant principalement « assez intéressés » par la politique). L'intérêt pour la campagne électorale était aussi nettement moins grand que parmi les votants.

Enfin, contrairement à 2004, les non votants déclarent avoir une position plus au centre-droit et à droite que la moyenne de l'échantillon (notons à nouveau que cette tendance n'existe pas pour le sondage pré-électoral). Trois non votants sur dix déclarent ne pas se sentir proche d'un parti politique, mais près de la moitié de ceux qui s'estiment proche d'une formation pointent le PCS (qui arrive aussi en tête dans le sondage pré-électoral ainsi que, un peu plus nettement encore, parmi les personnes indiquant un non vote aux européennes), un bon quart le POSL, et enfin le PD et l'ADR. Notons donc qu'aucun répondant se disant proche d'un parti de gauche, outre le POSL, indique qu'il n'a pas voté. Si ceci peut s'avérer logique en raison des faibles effectifs se disant proches du PCL, notons que le nombre de répondants s'affirmant proches de La Gauche est plus grand dans notre échantillon que ceux qui se déclarent proches de l'ADR, et que le contingent de sympathisants des Verts est aussi plus important dans notre échantillon que ceux qui se déclarent des affinités avec le parti libéral.

Comme en 2004 la justification la plus fréquente donnée par les répondants pour leur non participation est celle de l'âge, ce qui paraît logique vu que plus de la moitié des non votants avaient effectivement 75 ans ou plus. Pourtant, certains d'entre eux ont invoqué une autre raison que celle de l'âge pour leur non vote car on ne trouve qu'un bon tiers des non votants mentionnant la dispense de vote comme justification. Parmi celles-ci se trouvent notamment les raisons de santé. Toujours comme en 2004 on constate que certains prétendent ne pas être inscrits sur les listes électorales, mais cette fois ceux-ci arrivent en même nombre que ceux qui indiquent ne pas voter par conviction, c'est-à-dire parce qu'ils s'opposent au vote obligatoire. Enfin certains indiquent ne pas savoir pour qui voter ou arguent du fait que leur voix ne sert à rien. Rappelons que ces résultats sont à relativiser vu l'effectif négligeable, mais notons qu'à nouveau l'excuse du voyage à l'étranger n'est plus fréquente (on l'avait déjà vu en 2004, contrairement à 1999 où cette raison arrivait en tête des justifications des non votants).

Si l'on ne constate pas de différences claires entre les profils des non votants pour les législatives et ceux des européennes, ce qui est normal en raison du comportement similaire de ceux-ci pour les deux élections, leurs justifications diffèrent d'un type de scrutin à un autre. Les répondants qui déclarent ne pas avoir voté pour les élections européennes ne font pas que mentionner en partie leur désintérêt pour la politique européenne ou leur incompréhension par rapport à celle-ci. Ils évoquent aussi un rejet de la politique et du personnel politique (en particulier un manque de confiance envers les hommes et les femmes politiques alors que celui-ci était totalement absent des justifications pour la non-participation aux élections législatives).

b) Vote blanc

Outre les non-votes, les sondages nous permettent d'analyser le comportement d'électeurs ayant émis volontairement un vote non valide, c'est-à-dire blanc ou nul. Etant donné que les votes nuls sont le plus souvent involontaires et proviennent de l'incertitude des électeurs sur le nombre de votes qu'ils peuvent émettre – un dépassement du nombre maximal de votes à distribuer rend le bulletin invalide – dans un système qui permet le panachage des voix entre un nombre important de listes, il paraît évident que seule une

petite partie des répondants au sondage pourraient revendiquer ce type de vote. Néanmoins, la catégorie de réponse utilisée dans nos sondages reprend tant le 'vote blanc ou nul', afin de tenir compte d'éventuels votes nuls volontaires (par exemple en raturant le bulletin, en votant sciemment pour plus de candidats qu'il n'y a de voix à distribuer, etc.). Afin de simplifier le propos, et étant entendu que la part estimée des votes nuls volontaires dans les fréquences observées est effectivement minime par rapport au vote blanc,²⁸ nous nous référerons dans cette section au 'vote blanc' déclaré par les répondants.

En 2009, les effectifs déclarant un vote blanc aux législatives dans le sondage post-électoral représentent 1,7% de l'échantillon. Pour les européennes cette proportion est plus élevée, puisque pas moins de 4% des répondants indiquent qu'ils ont exprimé volontairement un vote non valide. Ceci reflète la différence constatée dans les chiffres de participation et les résultats officiels montrant que le vote blanc est nettement plus important (5,44%) pour les élections européennes que pour les législatives (3,29%). Il est donc intéressant de se pencher sur ces différences en analysant le profil des électeurs émettant un vote blanc selon le scrutin.

Notons aussi que respectivement 2,3% (législatives) et 4,2% (européennes) des répondants déclaraient qu'ils allaient voter blanc dans le sondage pré-électoral alors que pour le non vote nous enregistrons le phénomène inverse, c'est-à-dire moins d'intentions déclarées (dans le sondage pré-électoral) de ne pas aller voter que d'affirmations (dans le sondage post-électoral) de ne pas avoir été voté. Ceci est particulièrement intéressant à relever dans le contexte du vote obligatoire : avant les élections, il semble moins désirable pour les répondants d'indiquer qu'ils ne se rendront pas au bureau de vote que de dire qu'ils y exprimeront un vote blanc, même si une fois les élections passées, ils indiquent un comportement électoral plus en phase avec les résultats officiels (la non participation étant plus fréquente que le vote blanc).

3.1.4.b.1 Législatives :

Si l'abstention électorale était principalement féminine, le vote blanc est davantage réparti entre les genres (45% d'hommes et 55% de femmes dans le sondage post-électoral et la proportion inverse dans le sondage pré-électoral, révélant peut-être une tendance masculine plus forte à se revendiquer d'un vote blanc ex ante que post hoc). De même, comme en 2004, on observe une répartition plus équitable entre classes d'âge, avec néanmoins une surreprésentation nette des 20-29 ans et une sous-représentation des plus de 65 ans. Outre les plus jeunes, on retrouve des contingents plus importants que leur poids dans l'échantillon dans certaines tranches d'âge de la population active, en particulier les 35-44 (surtout dans le pré-électoral) et les 55-64 ans, soit en bonne partie les répondants entrant dans les catégories ayant eu le même comportement en 2004 mais qui ont vieilli de cinq ans.

Comme en 2004, on observe que le niveau d'éducation et les revenus (ce qui est normal vues les différences en termes de classes d'âge et donc d'accès aux études et d'appartenance à la population active) sont plus élevés que pour les non-votants.

De grandes différences existent quant aux attitudes par rapport à la politique et la campagne électorale. Si nous constatons déjà un intérêt moindre parmi les non-votants que dans l'échantillon dans son ensemble, les personnes ayant émis ou allant émettre un vote blanc se distinguent encore plus par le désintérêt. Ainsi, alors que les répondants « pas du tout intéressés » par la politique ne comptent que pour 3% dans l'échantillon, ils représentent environ 30% (donc dix fois plus...) parmi les électeurs qui déclarent voter blanc. Le rapport de forces est similaire en ce qui concerne l'intérêt pour la campagne électorale, puisque 50% des personnes émettant un vote blanc se disaient « pas du tout intéressés » alors que cet avis n'était partagé que par 5,3% de l'échantillon total.

²⁸ C'est particulièrement le cas pour les élections européennes, où la part des votes nuls, volontaires ou non, est de toutes façons bien plus faible (3,74%) que celle des votes blancs (5,44%).

Dans le sondage post-électoral, un quart seulement des personnes ayant émis un vote blanc ont répondu à la question concernant leur proximité éventuelle avec un parti politique, alors que répondre à cette question ne posait problème qu'à un tiers environ des non-votants. Ils étaient cependant plus nombreux dans le pré-électoral à mentionner des proximités partisanes, et ce que nous pouvons en retirer est assez conforme à nouveau aux différences observées avec le profil des non-votants puisque ici, outre les partis traditionnels sont aussi mentionnés Les Verts.

Notons encore une différence importante entre le non vote et le vote blanc : ce dernier se concentre clairement parmi les personnes qui se disent davantage de gauche (avec une moyenne de 3,8 sur notre échelle allant de 1 à 10). Signalons encore que dans le sondage pré-électoral cette tendance est moins nette (4,4 en moyenne alors que le point neutre représentant le centre serait 5,5), en raison d'un léger phénomène extrémiste (de gauche mais aussi de droite, qui tire la moyenne vers le centre) absent dans le post-électoral.

Près de 60% (la principale raison aussi en 2004 mais en hausse en 2009) des répondants ayant émis un vote blanc se justifient en arguant de leur manque de confiance envers les hommes et les femmes politiques. A nouveau on retrouve des signes de vote de protestation par rapport à l'offre politique, avec plus de la moitié des répondants indiquant qu'aucun parti ne leur convenait. Un tiers des personnes ayant voté blanc justifient ce type de vote par leur opposition au vote obligatoire. Le manque d'intérêt pour la politique luxembourgeoise, la conviction que leur vote ne sert à rien et le manque déclaré de compréhension de la politique viennent ensuite dans cet ordre. Comme en 1999 et en 2004 domine donc l'impression que le vote blanc exprime une défiance et une protestation contre la politique et la manière dont elle est menée par les partis et les hommes et femmes politiques.

3.1.4.b.2 Européennes :

En termes de variables socio-démographiques, malgré le nombre nettement plus élevé des répondants déclarant un vote blanc aux élections européennes, on ne distingue pas de différences avec le profil établi pour les législatives.

En revanche, la proportion de répondants déclarant ne pas s'intéresser du tout à la politique ou la campagne électorale est nettement moindre que parmi ceux qui ont émis un vote blanc aux législatives, respectivement 11,6% et 23,8%. Les préférences sur l'axe gauche-droite sont aussi bien différentes, se rapprochant du point neutre mais demeurant dans le sondage post-électoral et le dépassant pour se situer en moyenne au centre-droit dans le sondage pré-électoral. Comme aux législatives seul un tiers des électeurs ayant émis un vote blanc déclare une proximité partisane, mais vus les effectifs plus larges, on trouve dans le sondage post-électoral des proximités partisanes avec chacun des partis (outre la BiergerLëscht), avec en tête le PCS, puis Les Verts, puis le POSL et La Gauche. Les chiffres du sondage pré-électoral sont globalement similaires, même si l'on trouve plus de répondants déclarant qu'ils voteraient blanc et affirmant une proximité à La Gauche.

La méfiance par rapport aux hommes et femmes politiques arrive encore en tête des raisons invoquées pour un vote blanc aux élections européennes, mais pour celles-ci la part n'est que de 4 électeurs votant blanc sur 10. Nous trouvons en effet un plus grand éventail de justifications pour les élections européennes. Le manque d'intérêt arrive en seconde position et motive plus d'un électeur de ce type sur trois. A égalité avec l'opposition au vote obligatoire on retrouve une motivation qui relève d'une méconnaissance de la politique européenne, puisque les répondants indiquent ne pas connaître les partis européens... Le manque de compréhension de la politique européenne proprement dite ou avouée arrive ensuite, à égalité avec le rejet de l'offre politique (« aucun parti ne me convenait »). Enfin, un vote blanc émis pour indiquer son opposition à l'intégration européenne n'est le fait que d'un électeur sur sept.

3.2 Enseignements nationaux aux législatives et aux européennes

Avec les gains du PCS et les pertes du POSL, l'écart entre les résultats du premier parti et ceux du second s'est encore accru en 2009, établissant au passage un nouveau record dans la politique luxembourgeoise d'après-guerre (16,5 points de %). Si le parti du Premier ministre enregistrait sa deuxième victoire d'affilée pour arriver à un niveau électoral (38,05%) qu'il n'avait plus atteint depuis 1959, le partenaire socialiste de coalition tombait à un taux plancher dans son histoire (21,56%). Les principaux partis d'opposition n'ont pas profité de cette baisse du POSL puisque le PD en passant de justesse sous la barre des 15% (14,99%) réalise son plus mauvais résultat aux élections législatives depuis celles de 1964. L'ADR subit comme les libéraux une deuxième défaite électorale successive et ne récolte guère que le deuxième plus petit score de son histoire (8,14%), son minimum ayant été atteint lors de sa première participation au scrutin national en 1989. Les Verts eux stabilisent leur soutien électoral (11,72% au lieu de 11,58% en 2004) et réalisent donc leur meilleur score jamais atteint, mais leur très faible hausse n'en fait pas les principaux vainqueurs des partis d'opposition. Les bonds en avant des plus petits partis sont effet plus significatifs. Ainsi, le score combiné des deux partis de gauche radicale – soit La Gauche qui parvient avec 3,28% à récupérer son siège perdu en 2004 et le PCL avec 1,47% – grimpe de près de 2 points de % (soit un peu plus que le gain du PCS) pour arriver à un niveau proche des 5% (4,75%) que cette mouvance n'avait plus atteint depuis les années 1970²⁹. Enfin, sans atteindre 1% des voix le nouveau venu Bierger Lëscht fit en 2009 presque aussi bien (0,81%) que le Parti communiste en 2004 (0,91%) qui se présentait dans les deux plus grandes circonscriptions et pouvait se targuer d'une longue histoire politique, et fit un peu mieux dans le Nord que le FPL en 2004 qui y avait concentré ses forces en ne se présentant que dans cette circonscription (au niveau national la BL comptabilise en 2009 près de sept fois le score du nouveau venu de 2004).

Le résultat du PCS aux européennes contraste nettement avec celui réalisé aux législatives, puisque le PCS dont les résultats à l'élection du Parlement européen étaient habituellement supérieurs à ceux pour la Chambre des Députés, est cette fois nettement moindre (31,36%). Sa chute de près de 6 points de % (soit la plus lourde qu'il ait enregistré à ce type de scrutin) lui procure son moins bon résultat électoral depuis la première élection directe de l'assemblée européenne en 1979.³⁰ La situation électorale du POSL est encore plus préoccupante puisque les socialistes passent pour la première fois sous la barre des 20% (19,48%), un plancher historique ici aussi. Ils sont désormais talonnés par les libéraux (qui avaient obtenu un meilleur score que les socialistes en 1979 aux européennes mais demeuraient derrière ceux-ci en 1999 malgré leur statut de deuxième plus grand parti aux législatives de cette année-là qui les vit revenir aux affaires) suite à leur regain net de près de 4 points de %. Notons cependant que le résultat du PD (18,66%) est seulement son deuxième plus faible score (après 2004) depuis l'élection directe du Parlement européen, la moyenne de ses résultats absolus à ce type de scrutin dans la période 1979-2009 étant supérieure à 20%. Alors que Les Verts avaient frappé fort en 2004 aux européennes en passant la barre des 15%, ils confirment en augmentant leur score de 1,81 points de % soit une hausse environ quinze fois supérieure à celle des législatives, le résultat du parti écologiste emmené par son député européen sortant établissant son nouveau record à 16,83%. Il s'agit du deuxième plus gros score d'un parti écologiste aux élections européennes derrière Ecolo en Belgique qui dépasse les 20% dans le collège électoral français où ce parti se présentait, et donc du meilleur en Europe si l'on s'en tient aux résultats des partis au niveau national. Notons que les partis écologistes des autres pays

²⁹ Il est aussi évident que les résultats de 2009 sont très éloignés des niveaux des années 1960 qui étaient supérieurs à 10%. Cependant, il est important de constater que malgré la division en deux listes concurrentes qui ne peut que freiner un certain nombre d'électeurs préférant voter davantage 'utilement' pour un parti dont la probabilité d'obtenir des élus est plus grande, la gauche radicale réalise un score plus élevé que ceux obtenus (en 1984 et 1989) dans la décennie qui vit le mur de Berlin s'écrouler.

³⁰ Ses résultats de 1994 et 1999 étaient très légèrement supérieurs.

voisins ont aussi gagné des points (c'est manifestement le cas en France) ou ont consolidé leur score (en Allemagne) malgré un contexte économique de crise que d'aucuns auraient pu estimer néfaste pour l'écologie politique.³¹ Le parti souverainiste recule moins aux européennes qu'aux législatives, mais avec 7,39% il est bien trop faible pour espérer remporter un des six sièges à pourvoir. L'ADR ayant toujours obtenu un moins bon score aux élections nationales qu'aux européennes, le parti reçoit encore en 2009 davantage de soutien aux premières mais la différence qui était de plus de 2 points de % dans les années 1990s est à présent inférieure à 1%. Enfin La Gauche et le PCL font tous deux un peu mieux qu'aux législatives, leur score combiné approchant d'autant plus les 5% (4,91%) malgré le résultat du nouveau venu BL lui aussi meilleur aux européennes qu'au scrutin national, avec un niveau très proche de celui du Parti communiste, soit près de 1,5%. Au total donc, les petites listes obtiennent 6,29% (pour 5,56% aux législatives) à l'élection du Parlement européen.

3.2.1 Enseignements au niveau des circonscriptions

Nom du parti	Centre	Sud	Nord	Est	Pays
PCL	1,09%	2,17%	0,98%	0,97%	1,47%
La Gauche	3,50%	4,13%	2,00%	2,24%	3,28%
Les Verts	13,21%	10,20%	10,78%	14,13%	11,72%
POSL	17,82%	28,16%	17,41%	16,32%	21,56%
PD	19,45%	10,11%	18,18%	15,40%	14,99%
PCS	38,60%	35,62%	39,60%	41,44%	38,04%
ADR	6,31%	7,91%	10,26%	9,50%	8,14%
BL	-	1,70%	0,79%	-	0,81%

Même si il n'augmente pas significativement son score dans le Sud, contrairement au Centre qui était la circonscription où il obtenait son moins bon résultat en 2004, le Parti chrétien social conserve une homogénéité géographique de scores remarquable pour un parti qui obtient de tels niveaux de soutien électoral, la différence entre le Sud et l'Est se limitant à moins de 6 points de %. Nous faisons pour les élections de 2004 l'hypothèse de la fin de la vivacité d'une spécificité régionale, jusqu'alors une des données fondamentales du système politique luxembourgeois. Si les quatre partis qui augmentent leur score national accroissent leur différence entre circonscription la plus faible et la plus forte, les autres réduisent ce différentiel. En se concentrant sur les six partis représentés à la Chambre en 2009 on constate que le différentiel moyen perd un point de % (de 7,2% à 6,2%), ce qui tend à vérifier l'hypothèse de 2004. Les chutes spectaculaires d'étendue de résultats du POSL (de 16,5% à 11,8% en 2009), celle de l'ADR (de 6,9% à 3,9%) – plus significative en termes relatifs mais intervenant moins dans le calcul de cet indicateur basique du différentiel moyen – puis celle du PD (de 11,9% à 9,3%) expliquent en partie cette baisse observée des spécificités régionales en termes de résultats électoraux. Outre la hausse de l'étendue des scores du PCS on constate en effet des accroissements plus modestes pour La Gauche (ce qui est naturel vu son niveau moyen de résultats) et des Verts (qui devient néanmoins le parti où l'homogénéité des résultats entre circonscriptions est la plus grande – l'étendue est donc la plus faible – parmi les cinq plus grandes formations).

C'est la lourde défaite du POSL dans le Sud (plus de 4 points de % en moins) qui provoque la baisse du parti au niveau national, ses gains dans le Nord compensant presque son petit recul dans le Centre et sa piètre performance dans l'Est. Si l'on prend l'histoire électorale du parti sur les 50 dernières années (1959-2009) on constate que si 2009 est un record historiquement bas pour le POSL au niveau national et dans le Sud, ce n'est pas le cas pour le Centre (1999 était encore moins bon) ni pour l'Est (1979 était le score plancher) et encore moins pour le Nord (1979, 1999 et 2004 étaient en-dessous du niveau de 2009). En réalité, les baisses des libéraux dans les trois circonscriptions qui leur étaient

³¹ Boy, Daniel, Chiche, Jean. 'Une vague verte ?' In *Revue Internationale de Politique Comparée*, 16, 4, pp.623-635, 2009.

les plus favorables font en sorte d'assurer aux socialistes leur statut de deuxième parti dans la plus grande (le POSL y était certes historiquement le plus grand parti mais la différence avec le PD est de 18 points de % dans ce bassin électoral le plus peuplé) et, contrairement à 1999 et 2004, dans la plus petite des circonscriptions du pays, l'Est, où la différence entre premier et deuxième parti n'a jamais été aussi grande, avec 25 points de % entre PCS et POSL. En outre, dans le Centre et le Nord, le score du POSL est très proche de celui du PD : il n'avait plus été aussi proche depuis 1984 dans le Centre, tandis qu'il faut remonter aux élections de 1969 où les socialistes étaient devant les libéraux pour trouver un résultat relatif (les scores absolus étaient en général meilleurs dans la période allant jusqu'à 1994) du POSL aussi favorable dans le Nord. Malgré son léger regain dans le Sud, le Parti Démocratique demeure en outre, comme en 2004, le troisième parti dans cette circonscription puisque Les Verts obtiennent à nouveau un score (cette fois légèrement) supérieur. Les résultats du parti écologiste au niveau des circonscriptions appellent aussi d'autres commentaires puisque sa légère augmentation au niveau national cache des résultats régionaux contrastés : il enregistre en effet une stagnation dans le Sud et le Nord, un recul de 0,5 point de % dans le Centre où il était le plus fort en 2004, et seulement une forte progression dans l'Est (+ 2 points de %) qui devient ainsi en 2009 la circonscription qui lui est la plus favorable avec 14,1% (en compétition dans cette circonscription avec le PCS dans les zones nouvellement loties). En termes de rang, on a déjà indiqué que Les Verts sont comme en 2004 la troisième formation en importance dans le Sud, largement derrière les deux grands, mais en 2009 il est particulièrement intéressant de constater qu'ils dépassent aussi l'ADR dans les deux bastions de ce dernier parti, devenant ainsi la quatrième puissance électorale du Nord (de peu) et de l'Est (plus nettement, talonnant désormais socialistes et libéraux). Les dynamiques électorales des concurrents PD et ADR en particulier, davantage que les performances propres des Verts, font donc de 2009 une élection très satisfaisante pour ce parti.

L'ADR essuie un revers électoral important dans les deux petites circonscriptions du pays qui lui étaient historiquement et en 2004 encore les plus favorables. Il n'y a plus que dans le Nord, et de justesse, que le parti dépasse la barre des 10%, après une chute de 4,5 points de % qui le ramène pratiquement au score réalisé lors de sa première participation aux élections législatives en 1989. Le résultat de l'Est est encore plus symbolique puisque l'ADR y avait toujours obtenu, y compris lors des élections de 1989, plus de 11% (il est de 9,5% en 2009). Le même constat peut être fait pour le Centre : même si la baisse est moins forte (notamment en raison du niveau de départ), l'ADR y réalise son score historiquement le plus bas, toutes élections et circonscriptions confondues. Seul le Sud n'est pas à proprement parler une déception électorale pour l'ADR qui a pu y compter sur des résistances locales : le recul de l'ADR est en effet plus de trois fois plus faible que le score réalisé par la liste (BL, qui y fait pourtant autant que le PCL en 2004 soit 1,7%) dirigée par un de ses dissidents dans un contexte électoral aussi marqué par la hausse des petites listes de gauche radicale. Excepté dans le Sud où les communistes réalisaient encore des scores supérieurs à 7%, un niveau que ne parvient à atteindre les résultats combinés de La Gauche et du PCL, il faut en revanche remonter aux années 1970 ou la fin des années 1960 pour trouver de meilleurs scores pour la gauche radicale dans les trois autres circonscriptions. Le Parti communiste atteint presque 1% dans les deux petites circonscriptions où il ne se présentait pas en 2004, dépasse ce niveau dans le Centre et est au-delà des 2% dans son bastion historique du Sud. La Gauche obtient aussi son meilleur résultat dans la circonscription Sud, avec plus de 4% qui lui permet de retrouver une représentation à la Chambre. C'est néanmoins dans le Centre que ce parti grimpe le plus proportionnellement à sa taille de 2004, des hausses de plus de 50% de son électorat d'alors étant enregistrées aussi dans l'Est et dans le Nord, ce dernier fermant néanmoins la marche tant en termes de niveau absolu que de dynamiques électorales.

3.2.2 Analyse des résultats au niveau des communes

Avant de passer à l'analyse des résultats, parti par parti, au niveau des communes, nous procédons à un commentaire spécifique et comparé des performances électorales des différentes formations dans les deux grandes villes du pays.

On constate que si l'on analyse les performances des chrétiens sociaux et des libéraux aux législatives et aux communales, les courbes électorales des deux partis se croisent à nouveau en 2009 dans la capitale du Grand-duché, un phénomène qui avait commencé entre les élections de 1999 et de 2004. Lors de scrutins communaux, le PD a constamment battu le PCS depuis les communales de 1987, alors que les chrétiens sociaux avaient repris le leadership aux législatives en 2004 (les libéraux ayant dominé la scène locale tant lors d'élections communales que législatives dans les années 1990). Après s'être approchés des 35% aux législatives de 2004, les chrétiens sociaux avaient essuyé une lourde déception aux communales de 2005 en tombant à 22,2% et en étant éjectés de la majorité communale alors qu'ils ambitionnaient de diriger la Ville. Aux législatives de 2009, le PCS réalise une grosse performance en remportant près de 37% des suffrages, un score qu'il n'avait plus atteint depuis 1979, tandis que le PD qui avait effectué un bond en avant entre son score historiquement bas des législatives de 2004 et les communales de 2005 (près de 36%) chute vertigineusement pour établir un nouveau record à 21,4% seulement. Les Verts qui avaient obtenu le troisième score (plus de 16%) aux communales de 2005 ce qui leur valu d'entrer au collège échevinal voient en revanche leur éclat se ternir en baissant à 13%, un niveau inférieur aussi à leur score des législatives de 2004. Le POSL en profite pour reprendre la troisième place de la hiérarchie tout en gardant un niveau électoral (loin de la barre des 20%) peu impressionnant en ville de Luxembourg. Notons encore le phénomène habituel des résultats de l'ADR, toujours meilleurs aux législatives qu'aux communales (catastrophiques en 2005 avec moins de 4% pour 6,1% en 2009), mais néanmoins en 2009 avec une baisse enregistrée par rapport aux législatives de 2004 dans la capitale.

La puissance de feu du PCS aux législatives se matérialise aussi dans la deuxième plus grande ville du pays où cette fois le champion local qui lui dispute le leadership est socialiste. Tout comme pour la relation avec les libéraux dans la ville de Luxembourg, on constate depuis 2004 que le PCS parvient à surpasser son concurrent aux législatives alors que le scrutin communal de 2005 avait vu le POSL réaliser un score supérieur à 40% qu'il n'avait plus atteint depuis les années 1980. En 2009, l'avance du PCS sur le POSL s'accroît par rapport aux législatives précédentes (plus de 5 points de %), les socialistes chutant de plus de 10 points de % par rapport aux communales de 2005 et ne parvenant plus à passer la barre des 30% dans un de ses fiefs principaux. Quatre formations se tiennent ensuite de près (1%), Les Verts devançant de peu le PD, tandis que La Gauche réalise une performance légèrement en-deçà de celle des communales de 2005 où elle se plaçait devant les libéraux, l'ADR fermant la marche de ces partis 'moyens' mais comparativement très faibles par rapport aux deux principales formations puisqu'aucune d'entre elles ne passe la barre des 10%. Enfin, notons que la Bierger Lëscht parvient à réunir plus de suffrages que le PCL à Esch-sur-Alzette, le résultat combiné des deux partis de gauche radicale ne parvenant d'ailleurs pas à égaler les scores obtenus aux communales de 2005 et même de 2000 ni même ceux des législatives de 1999.

a) Le PCS

En 2004, nous commentons les résultats du PCS en ces termes : « Ce qui frappe le plus dans l'analyse des résultats du PCS, par rapport aux autres partis luxembourgeois, c'est sa forte implantation dans l'ensemble des communes : on le rappelle, son score minimal est en effet de 26% (à Dudelange), soit plus d'un électeur sur quatre. On ne peut donc parler de points faibles qui constitueraient une priorité à régler » (p. 276). Force est de constater que cette conclusion vaut plus que jamais en 2009, avec un score minimal qui frôle les 28%, toujours dans la citadelle socialiste de Dudelange (le POSL y réalise encore son meilleur résultat en 2009 avec 41,9% même si il y essuie une de ses plus lourdes pertes, - 7,1%, dont chaque autre parti profite, en particulier La Gauche et le PCS ainsi que la nouvelle venue Bierger Lëscht). Les chrétiens sociaux passent par ailleurs la barre des 50% et obtiennent donc une majorité absolue des voix dans trois communes : deux dans le Nord, Tandel (51%) et Munshausen (50,8%), et une dans l'Est, Bous (50,2%). Comme on le voit sur la carte, le PCS gagne en outre plus de 45% des voix dans neuf autres communes dont une du canton de Capellen dans le Sud, Hobscheid (45,2%) qui était une des trois seules communes où le PCS dépassait les 45% en 2004, et qui fait partie (comme

les deux autres où les chrétiens sociaux recueillaient plus de 45% des suffrages) des 24 sur 116 où le parti du Premier ministre a perdu des voix en 2009. Les autres communes proviennent des circonscriptions Nord et Est, les cantons de Clervaux, Vianden et Remich étant même représentés à deux reprises au moins parmi les douze communes au total où le PCS fait mieux de 45% en 2009.

En 1999, le score minimal du PCS (Bettborn) n'était que de 20,9%. Cet indicateur a donc augmenté de 7 points de % (et donc d'environ 30% par rapport au résultat minimal de 1999) en dix ans. Avec 23,2%, l'étendue des scores du PCS aux législatives de 2009 se situe entre celle des élections précédentes (20,4 points) et celle de 1999 (25,9 points). La moyenne des 116 communes du vote chrétien-social est de 39,7%. Notons que nous prenons ici la moyenne non pondérée par la taille des communes, c'est-à-dire que nous prenons les pourcentages obtenus par le parti dans les 116 communes et nous divisons la somme par 116. Il est donc normal que cette moyenne soit, pour le PCS qui réalise ses meilleurs scores dans des entités de plus petite taille, supérieure à son niveau national qui est pondéré par la population (et les voix à pourvoir par circonscription dans le calcul des électeurs fictifs). Cette moyenne non pondérée était de 37,1% sur 118 communes en 2004.

En 2009, le PCS a obtenu un meilleur score aux législatives par rapport à 2004 dans près de 80% (79,3%) des communes luxembourgeoises. Dans 17 de ces communes, ses gains dépassent les 6 points de %. Comme on le voit sur la carte des dynamiques électorales du PCS, ces communes sont principalement (11 sur 17, en vert foncé) situées dans le Nord, en particulier dans les communes des cantons de Diekirch et Clervaux (une commune dans chacun de ces cantons voit les chrétiens sociaux obtenir au moins dix points de % en plus qu'en 2004) qui sont comme les quatre communes de la circonscription Est limitrophes avec l'Allemagne. Les trois communes où le parti du Premier ministre obtient en 2009 une majorité absolue font aussi partie des 17, tout comme deux communes du Centre (canton de Mersch), Bissen et Tuntange. En revanche, près de la moitié des communes où le PCS a perdu (en bleu) sont situées dans le Sud mais aussi dans l'Est.

Nous nous sommes efforcés de garder les mêmes bornes de résultats entre élections législatives et européennes d'un même parti (une analyse plus poussée des différentiels suit dans la prochaine section) afin de visualiser clairement les niveaux de résultats de ceux-ci selon le type d'élections, celles-ci se démarquant davantage que par le passé par une offre politique différenciée en termes de candidats des principaux partis. Pour le PCS cependant, les résultats divergent tellement que seules les catégories centrales sont complètement ou partiellement comparables. Le meilleur score du parti aux élections européennes est de 43,8% dans la commune symbolique de Schengen (dont l'un de ses candidats était originaire) alors que le PCS obtenait une majorité absolue dans trois communes en 2004. En 2004 toujours il passait la barre des 40% des suffrages exprimés dans 54 communes soit presque la moitié des communes grand-ducales, mais en 2009 ce n'est plus le cas que pour deux communes du canton de Remich dans l'Est, Schengen et Bous. Dans 23 communes (notamment les plus peuplées dans le Sud) le niveau du PCS est en-dessous des 30% alors qu'il n'y a guère que deux communes dans ce cas aux législatives. Bref, il n'est pas étonnant de constater que l'étendue des résultats du PCS aux européennes est désormais (c'était l'inverse en 2004) plus faible (20,1 points pour 26,6 points en 2004) qu'aux législatives, témoignant en 2009 d'une répartition des suffrages PCS plus homogène pour les premières.

Le mauvais score du PCS aux européennes est encore plus crûment illustré par un examen des gains et des pertes, puisqu'une seule commune a vu le score du PCS augmenter (nettement, +3,3 points de %), encore une fois il s'agit de Schengen dont le bourgmestre Roger Weber fermait la liste du parti. Des pertes de plus de 10 points de % sont enregistrées dans 16 communes, toutes du Nord (principalement le canton de Diekirch) et de l'Est, à l'exception de Colmar-Berg, commune du Centre limitrophe de la circonscription nordiste.

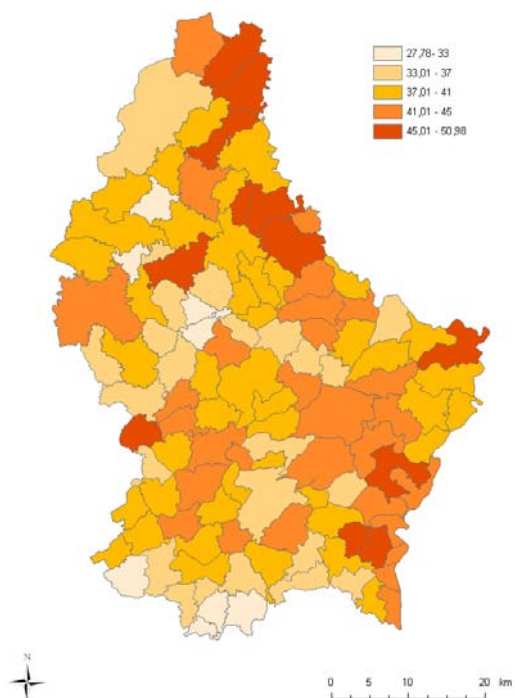


Figure 15 Résultats du PCS (en %) aux législatives de 2009

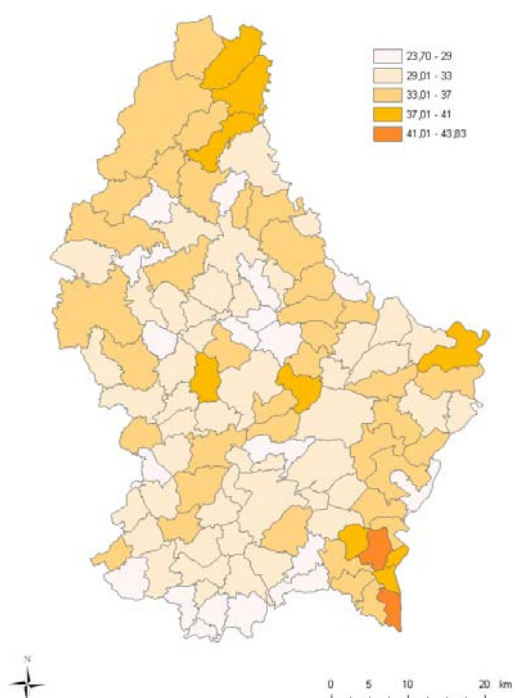


Figure 16 Résultats du PCS (en %) aux européennes de 2009

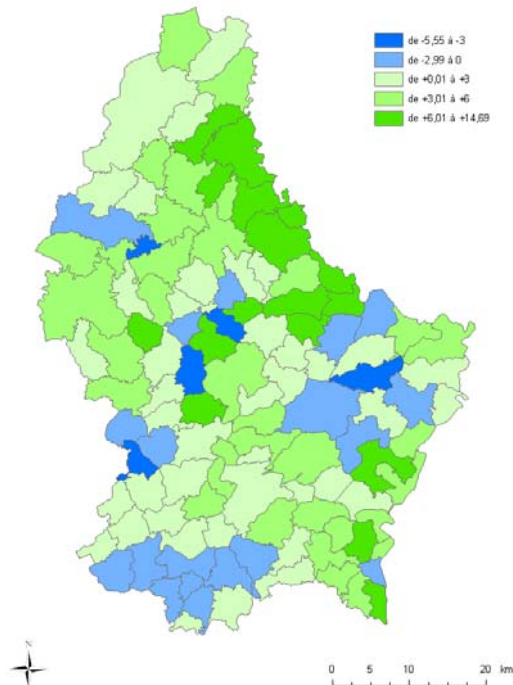


Figure 20 Différences de résultats du PCS entre législatives 2004 et 2009

b) Le POSL

Le POSL, avec 18,5%, a la deuxième moyenne non pondérée de résultats derrière le PCS mais force est de constater que ce dernier est à un niveau plus de deux fois supérieur à celui de son plus proche poursuivant. Pour un parti comme le POSL qui réalise ses meilleurs scores dans les communes les plus peuplées, il est normal d'observer que cette moyenne est inférieure à son score national. On note cependant que cet indicateur ne baisse que très légèrement par rapport à 2004 (elle était de 18,8% sur 118 communes), soit moins qu'au niveau national où les scores des communes sont pondérés par leur taille. Il est un fait que le POSL ne perd des points « que » dans 50,9% des communes. L'étendue des scores socialistes s'est radicalement réduite, passant des 42 points entre les 49% de Dudelange et les 6,9% de Weiswampach en 2004 à 33,1 points entre les 41,9% de Dudelange et les 8,75% de Ell en 2009. Comme on le voit sur la carte, quatorze communes sont sous la barre des 12%. Il s'agit de dix communes de la circonscription Nord (Munshausen, Saeul, Hoscheid, Heiderscheid, Heinerscheid, Ermsdorf, Clervaux, Wahl, Weiswampach, Ell), trois de l'Est (Remich, Bous, Wormeldange) et une seule du Centre (Fischbach). A l'exception de Wiltz dans le Nord (38,5%) – où il réalise généralement de bons scores et détient la municipalité, son premier échevin étant d'ailleurs candidat, et est en 2009 une des deux seules communes du top socialiste à voir le parti gagner des voix (3,7 points de %) – les sept communes où le POSL dépasse la barre des 30% sont situées dans la circonscription Sud et plus particulièrement dans les bastions du canton d'Esch-sur-Alzette où pourtant il perd lourdement (plus de 5% à Schifflange, Rumelange et Dudelange). En 2004, le POSL obtenait plus de 30% dans douze communes sur 118, dont dix dans le Sud.

La carte des gains et pertes montre clairement que les plus fortes hausses de résultats se concentrent surtout dans le nord-ouest de la circonscription Nord, dans la circonscription

Analyse du vote d'après les résultats

186

Est et dans le canton de Mersch du Centre (c'est d'ailleurs là où étaient ses objectifs de campagne). La commune de Kehlen dans le Sud fait aussi partie de celles où les gains du POSL dépassent les 3 points de %. Les pertes concernent un peu plus de la moitié des communes luxembourgeoises, les plus importantes provenant, comme indiqué plus haut, du canton d'Esch-sur-Alzette dans le Sud et du canton de Mersch dans le Centre où est même enregistrée la plus forte chute (-11,2 points de %) dans la commune de Bissen.

La comparaison des niveaux de résultats absolus entre législatives et européennes est ici plus aisée que pour le PCS puisque nous avons pu garder les mêmes catégories pour nos cartes. Si les résultats les plus faibles aux européennes ne sont pas nettement moins bons que ceux des législatives (8,15% au lieu de 8,75%), la catégorie des scores entre le minimum et 12% s'agrandit par l'adjonction d'une série de communes du canton de Redange dans le Nord. Pour le reste il est clair que les meilleurs résultats des socialistes aux européennes sont nettement moins bons que ceux des législatives, en raison notamment de pertes plus fortes aux européennes qu'aux législatives : ainsi à Dudelange qui est la commune qui a le plus voté POSL aux deux élections, la perte aux européennes est de -9,9 points de % pour -7,1 points de % aux législatives, accroissant l'écart entre les deux niveaux des scores à plus de 5 points de %. Déjà en 2004 nous constatons que l'étendue des résultats du POSL aux européennes était moindre que celle des législatives. Le nivellement des scores les plus élevés aux européennes réduit largement cette étendue (28,6 points contre 39,5 points en 2004) qui demeure donc inférieure à celle constatée pour l'élection de la Chambre des Députés. Enfin, aux élections européennes les gains des socialistes se concentrent sur un tiers seulement des communes, principalement dans l'Est et le Nord, toutes les autres (dont toutes les communes du Sud à l'exception de Kehlen dans le canton de Capellen) voyant le parti régresser, jusqu'à -10,2 points de % à Rumelange.

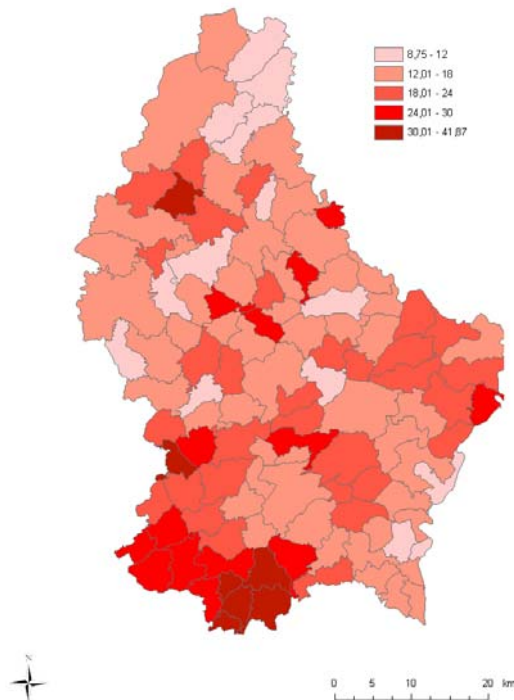


Figure 17 Résultats du POSL (en %) aux législatives de 2009

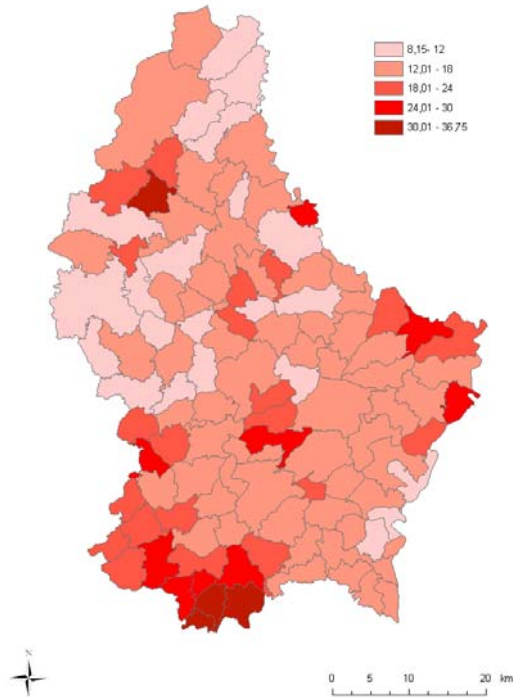


Figure 182 Résultats du POSL (en %) aux européennes de 2009

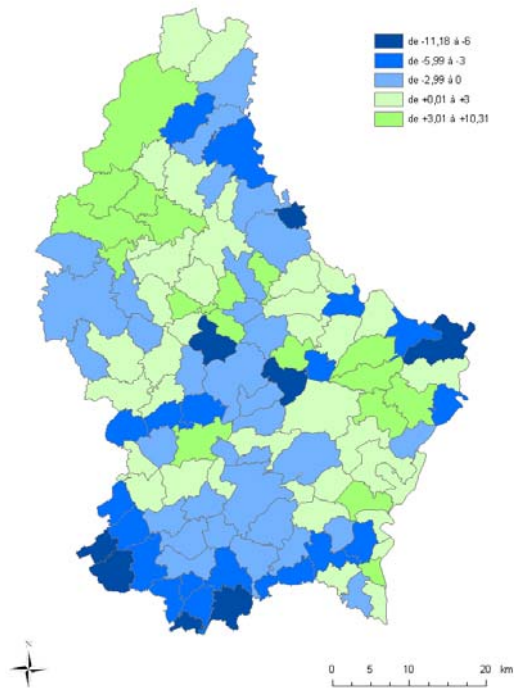


Figure 19 Différences de résultats du POSL entre législatives 2004 et 2009

c) Le PD

L'étendue des résultats des libéraux s'est elle aussi largement réduite en comparaison avec 2004, puisqu'elle passe de 30 à 22,8 points, entre son score minimal à Dudelange (5,9%) et maximal à Feulen (28,7%). Pour le PD, c'est uniquement en raison de la forte baisse de son score maximal (en 2004, celui-ci était de 35,6% à Schieren ; deux autres communes dépassaient la barre des 30%), qui était déjà réalisé dans une commune du canton de Diekirch, que l'étendue se réduit. La moyenne non pondérée des résultats de 2009 baisse de près de 2 points, de 17,6% à 15,7%, ce qui la rapproche de sa moyenne nationale pondérée, un résultat normal puisque les libéraux ont perdu dans plus de 7 communes sur 10 (la moyenne non pondérée étant sensible à ce nombre de scores à la baisse et leur ampleur tandis que la moyenne pondérée prend elle aussi en compte la taille de la population), comme la carte des dynamiques électorales des libéraux le démontre. Les plus grosses pertes se concentrent dans le Nord et l'Est, tandis que proportionnellement au nombre de communes par circonscription on trouve le Sud (en particulier le canton d'Esch-sur-Alzette où il réalise son plus grand bond en avant, +6,1%, à Differdange dont le bourgmestre et président de parti Claude Meisch tirait la liste) et le Centre mieux représentés parmi les gains du PD, alors qu'on n'y recense guère que deux communes sur les 26 que compte la circonscription Est.

La carte des scores absolus du PD montre qu'en 2009, il n'y a plus que sept communes, cinq dans le Nord, une dans l'Est (Wormeldange) et une dans le Centre (Bertrange) dans lesquelles le PD obtient plus de 25%, alors que ce niveau était dépassé par douze communes en 2004. Les treize communes sous la barre des 10% proviennent toutes de la circonscription Sud, et en particulier dix du canton d'Esch-sur-Alzette, des résultats qui ne surprennent guère en regard de ceux de 2004.

A l'inverse du PCS et du POSL, les résultats des libéraux donnent davantage de couleur à la carte des scores du parti aux élections européennes. Il n'y a pas moins de 19 communes, dont 15 dans le Nord, où le PD passe la barre des 25%, avec des pics dans le canton de Diekirch – dont le meilleur score à Schieren (37,2%), lié à la présence en tête de liste de l'enfant du pays Charles Goerens – dus à des gains souvent supérieurs à 10 points de % (tout comme dans plusieurs communes des cantons de Wiltz et Clervaux). Le contraste avec les dynamiques électorales des libéraux aux nationales est saisissant, puisque aux européennes seules sept communes sur les 116, toutes dans l'Est et en particulier dans le canton de Remich, ont vu le PD baisser de niveau par rapport à 2004. En termes de niveaux de résultats, notons encore que les quatorze scores absolus les plus faibles, en-dessous des 15%, sont tous situés dans le Sud et quasi exclusivement dans le canton d'Esch-sur-Alzette, à l'exception de Mertert dans l'Est. Néanmoins, pour toutes ces communes le PD a augmenté ses scores par rapport à 2004. L'étendue des résultats libéraux aux européennes augmente par rapport à 2004 (passant de 24 points à 27,9 points) et devient plus faible que celle des législatives.

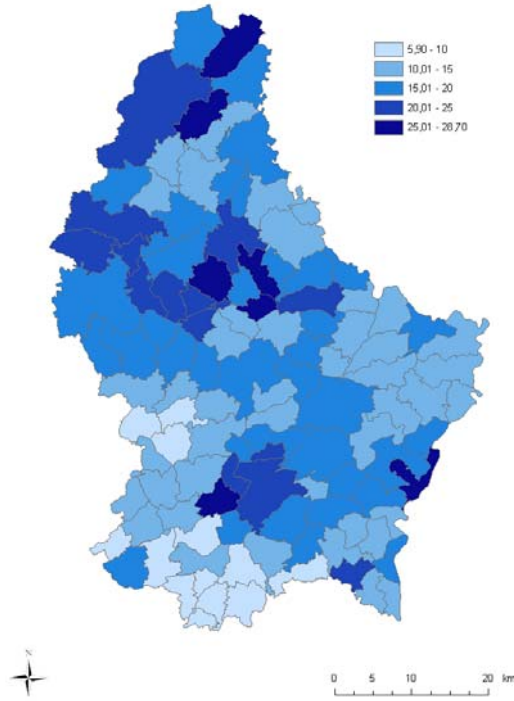


Figure 20 Résultats du PD (en %) aux législatives de 2009

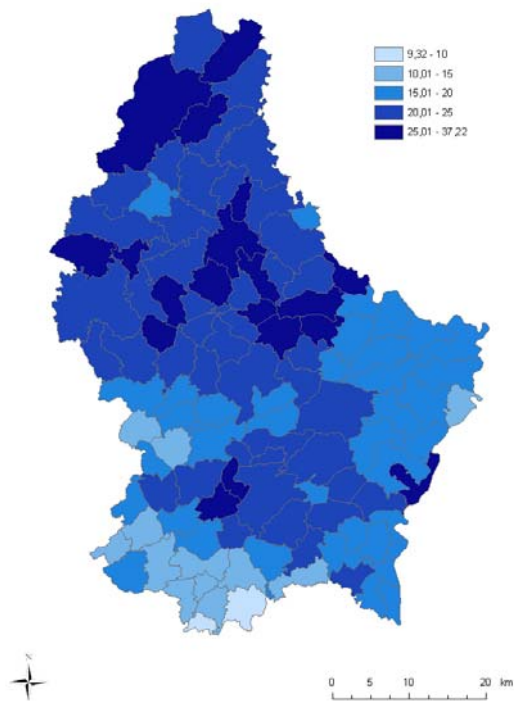


Figure 21 Résultats du PD (en %) aux européennes de 2009

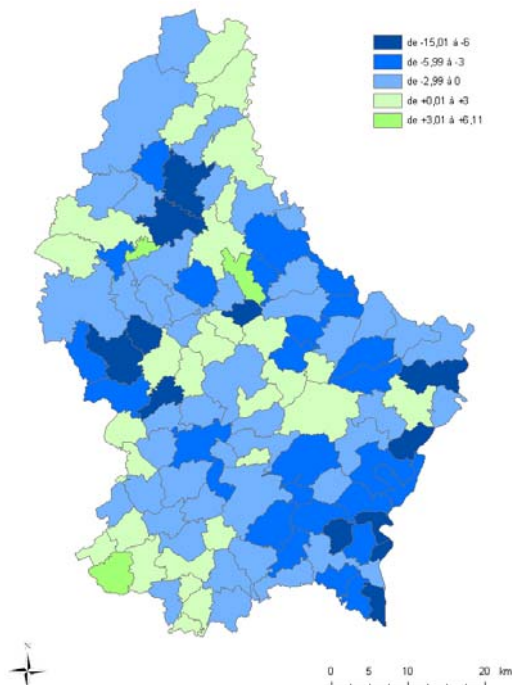


Figure 226 Différences de résultats du PD entre législatives 2004 et 2009

d) Les Verts

La commune de Ell dans le canton de Redange (Nord) entre dans le club fermé des entités où Les Verts dépassent les 20%, grâce à son bond en avant le plus important (+6,81 points de %) de 2009, la présence sur la liste d'une échevine de la commune n'étant pas étrangère à ce résultat qui classe Ell en seconde position (22,2%) derrière l'indétrônable Bekerich (25,9% suite à un léger tassement) du député-maire sortant Camille Gira, dans le même canton. Tuntange est la troisième commune où le parti écologiste passe la barre des 20%. La carte montre bien que c'est comme en 2004 au Nord-Ouest de la ville de Luxembourg (y compris à Septfontaines dans le canton de Capellen, seule entité du Sud à se hisser dans les 30 meilleurs résultats des Verts) que l'on trouve les meilleurs scores des Verts (plus de 16%) mais aussi plus généralement à l'Est de la ville. Les cinq communes où le parti n'atteint pas les 8% se situent dans le Nord, avec une sur-représentation du canton de Clervaux, mais la carte montre bien que plusieurs communes limitrophes dans le Sud demeurent des citadelles socialistes difficiles à prendre d'assaut et où les Verts n'atteignent pas les 10%.

Par rapport à 2004, l'étendue des scores se réduit, comme pour la plupart des autres partis, passant de 22 à 20,5 points, tandis que la moyenne non pondérée des résultats augmente légèrement (de 11,8% à 12,2%), même si Les Verts ont perdu des points par rapport à 2004 dans près de la moitié (47,4%) des communes luxembourgeoises. Comme on le voit sur la carte, parmi les 28 communes dans lesquels Les Verts ont gagné au moins 2 points de % on dénombre pas moins de 16 entités de l'Est (qui en compte 26 au total), le reste étant situé dans le Nord, deux communes dans le Centre tandis que Septfontaines est la seule dans le cas pour le Sud.

Comme pour les libéraux, la carte des européennes respecte les catégories de résultats des législatives et nous montre que la plupart des communes passent à une teinte plus foncée, indiquant de meilleurs résultats pour Les Verts. Pas moins de 25 communes passent la barre des 19% (il n'y en avait que deux aux législatives), dont neuf dans la circonscription du Centre, la plupart des autres y étant adjacentes. Sans surprise, les deux seules communes où le parti écologiste n'atteint pas les 10% sont situées dans le Nord (canton de Clervaux) mais la différence avec le score des législatives est nette (près de 3 points de % de plus à Wincrange et plus de 4 points de % de plus à Weiswampach). L'étendue des résultats, de 18% est légèrement inférieure à celle de 2004 (19,2%) et à celle des législatives de 2009. Notons enfin que Les Verts ont vu leur score augmenter dans 85% des communes aux européennes, ce qui contraste nettement avec les dynamiques électorales des législatives, avec notamment quatre gains notables de plus de 5 points de % dans des communes du Nord (Hoscheid et Ell) et de l'Est (Lenningen et Wellenstein, toutes deux dans le canton de Remich où d'autres gros gains ont été réalisés), des communes où les scores de 2004 étaient faibles ou moyens.

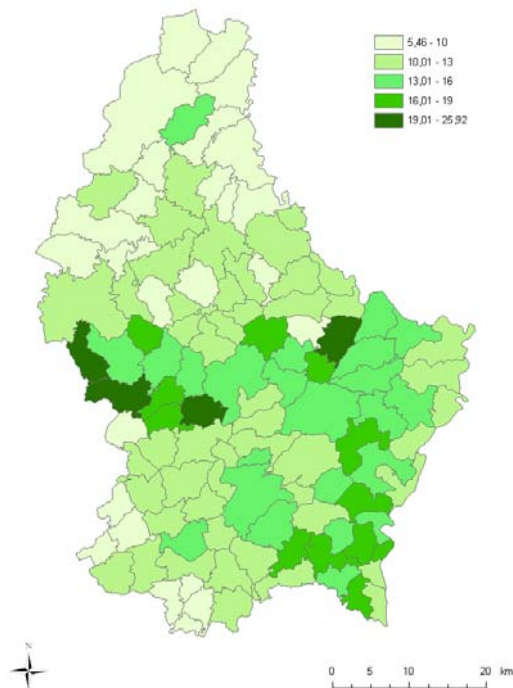


Figure 23: Résultats des Verts (en %) aux législatives de 2009

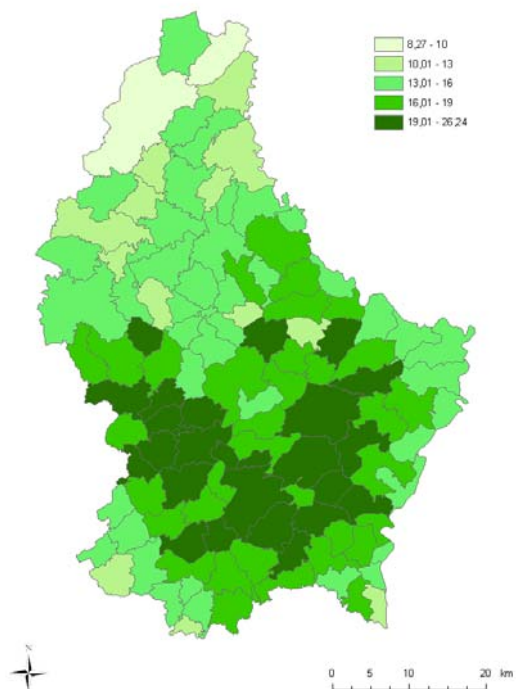


Figure 24 Résultats des Verts (en %) aux européennes de 2009

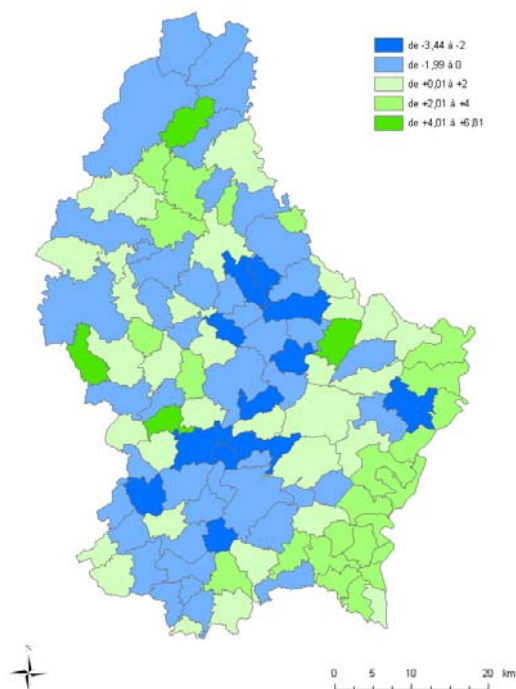


Figure 259 Différences de résultats des Verts entre législatives 2004 et 2009

e) L'ADR

Avec des pertes dans 90,5% des communes (les pertes concernaient déjà 80,5% des 118 communes en 2004), l'ADR voit sa moyenne de résultats non pondérée tomber de 12,4% à 9,4%. La carte des dynamiques électorales montre bien que les quelques gains sont principalement engrangés dans des communes du Sud et en particulier du canton d'Esch-sur-Alzette qui ne fait à proprement parler pas partie des terres acquises à la cause du parti, les deux autres entités à contre-courant des résultats de 2009 étant Fischbach dans le Centre et Stadbredimus dans l'Est. Les plus grosses pertes sont elles clairement à trouver dans des bastions où l'ADR dépassait parfois les 20% (le parti subit sa perte la plus sévère à Consthum, pas moins de 11,5 points de % alors qu'il y réalisait son meilleur score en 2004 avec 26,7%), soit des communes du canton de Clervaux et de Diekirch. L'analyse des scores absolus nous montre que le meilleur score du parti en 2009 chute à 17,3% et met encore plus en lumière la particularité de cette commune, liée à la notabilité du président de la sensibilité politique à la Chambre, Gast Gibéryen (même si il n'est plus le bourgmestre de la commune depuis 2006, le score de l'ADR s'y est stabilisé), puisqu'il s'agit de Frisange, soit comme on le voit sur la carte l'unique commune de la circonscription Sud où le parti dépasse les 9%. La carte rend aussi compte du fait qu'alors que le parti obtenait plus de 15% dans 35 communes sur 118 en 2004, ce n'est plus le cas que pour six d'entre elles en 2009, soit Frisange et cinq communes nordistes. Même si le résultat le plus faible est désormais de 3,8% à Bertrange, soit un score encore plus bas qu'en 2004, la dégringolade du résultat maximal résulte dans une étendue amoindrie des résultats sur l'ensemble des communes, passant de 21,4 points à 13,6 points en 2009.

L'ADR perd moins aux européennes qu'aux législatives, mais il y avait moins de niveaux élevés de résultats à défendre. Le score maximal aux européennes (16,5%) est d'ailleurs encore inférieur à celui des législatives mais il se matérialise à nouveau à Frisange où le parti gagne 1,5 points de %, Gast Gibéryen étant présent tant sur la liste des européennes que sur celle de la circonscription Sud pour l'élection de la Chambre des Députés. Les autres résultats supérieurs à 12% se trouvent logiquement principalement dans le Nord et dans certaines communes de l'Est limitrophes de l'Allemagne. Bertrange est à nouveau la commune où le score de l'ADR est le plus faible mais il est légèrement supérieur à son niveau des législatives (4,4%), l'étendue résultante des scores (12,2 points) étant de peu plus faible que celle des législatives et en net recul par rapport aux 17 points des européennes de 2004.

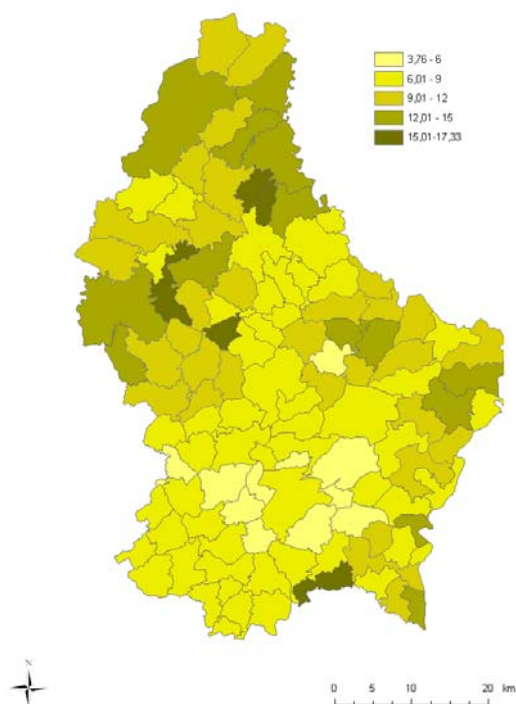


Figure 26 Résultats de l'ADR (en %) aux législatives de 2009

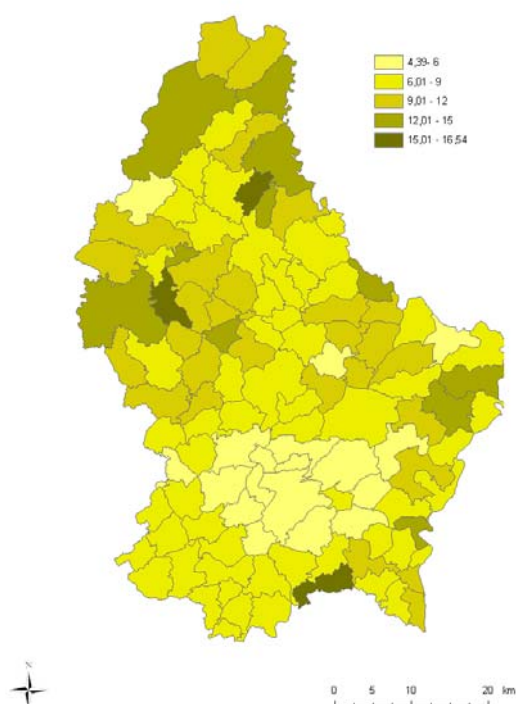


Figure 27 Résultats de l'ADR (en %) aux européennes de 2009

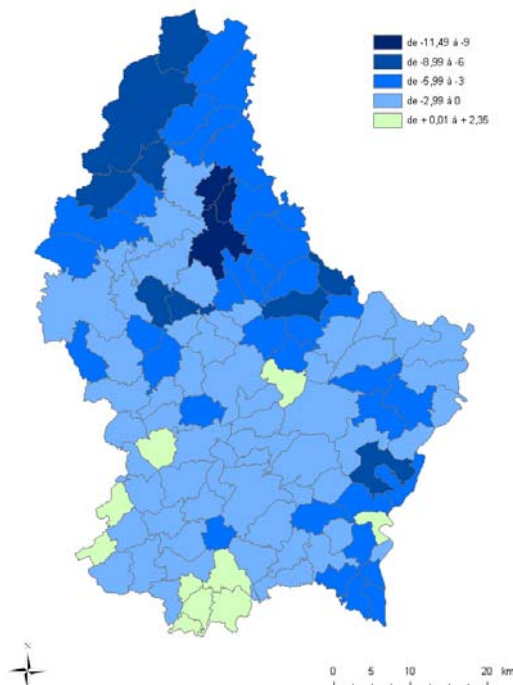


Figure 32 Différences de résultats des Verts entre législatives 2004 et 2009

f) La Gauche

Le dernier parti représenté à la Chambre depuis juin 2009, La Gauche, a gagné des points dans 90,5% des communes, soit une proportion identique à celle des pertes de l'ADR. Son meilleur résultat est enregistré à Esch-sur-Alzette, d'où son élu (André Hoffmann qui l'avait déjà été de 1990 à 2000) provient et a été échevin lors de deux législatures passées, avec 7,3%. Le précédent record du parti revenait à Neunhausen dans le Nord, commune de laquelle la tête de liste du parti est premier échevin, qui fait partie des rares communes où La Gauche perd des points mais demeure une exception en termes de niveau de résultats absolus du parti dans le Nord. Notons encore que la ville de Luxembourg figure, comme en 2004, dans le top 10 des résultats de La Gauche, mais cette fois avec un score qui dépasse les 4%. Comme on le voit sur la carte, les 32 communes où le parti de gauche radicale ne parvient toujours pas à dépasser les 2% sont toutes situées dans le Nord et l'Est. Pour autant, bien des gains les plus spectaculaires de La Gauche proviennent de ces circonscriptions, en particulier de l'Est. Dans six communes la gauche radicale a plus que triplé son score de 2004, la palme revenant à Colmar-Berg dans le Centre où La Gauche passe de 0,5% à 2,7%, soit un résultat multiplié par 5,2.

Le résultat étonnant de La Gauche à Wormeldange³² (11,4%) dans l'Est est tout à fait exceptionnel puisqu'il est 4 points de % supérieur à celui d'Esch-sur-Alzette qui lui doit beaucoup à la double candidature d'André Hoffmann, le parti obtenant un résultat identique (7,3%) aux deux types d'élections, toutes les autres communes se situant toutes sous la barre des 5%. L'étendue des scores de La Gauche aux européennes s'en ressent forcément. La proportion de communes où le parti de gauche radicale a gagné des points

³² Compte tenu du caractère exceptionnel de ce résultat tel que paru sur le site <http://www.elections.public.lu/fr/> reprenant les résultats officiels (notre seule source pour les résultats au niveau des communes), nous avons contacté tant le Ministère d'Etat que la commune de Wormeldange qui n'ont pas remis ce score en question.

Analyse du vote d'après les résultats

196

est encore plus impressionnante que pour les législatives, puisqu'elle atteint 95% (soit encore un peu mieux que le taux de gains des libéraux aux européennes, même si l'ampleur de ces gains est bien différente, +1,5 points de % en moyenne notamment grâce au bond surprenant de Wormeldange pour La Gauche, alors que le gain moyen est de +5,1 points de % pour le PD).

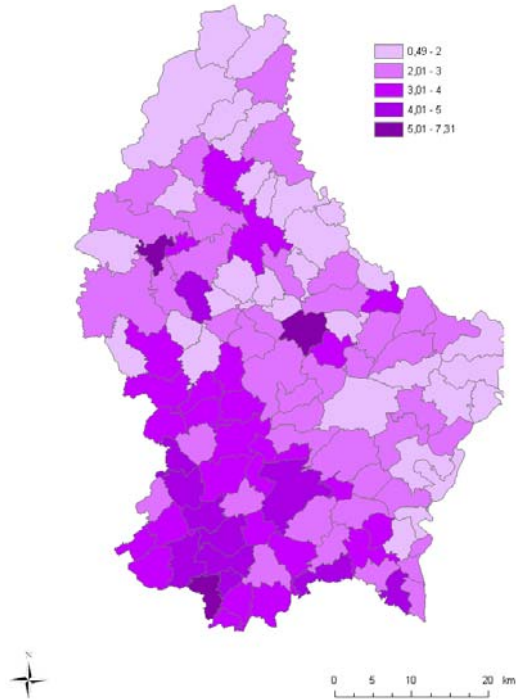


Figure 28: Résultats de La Gauche (en %) aux législatives de 2009

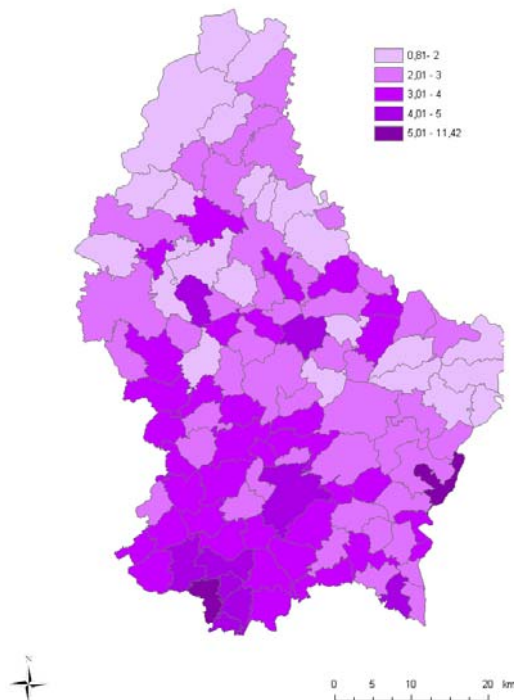


Figure 29 Résultats de La Gauche (en %) aux européennes de 2009

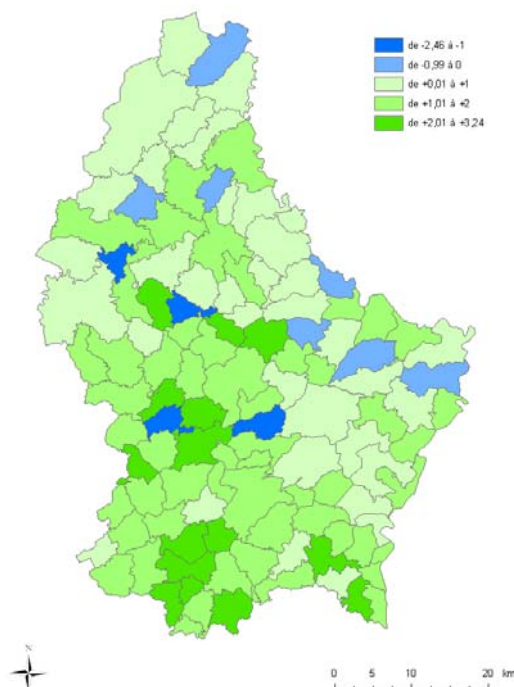


Figure 35 Différences de résultats de La Gauche entre législatives 2004 et 2009

Les sorts électoraux des cinq principaux partis aux élections de 2009 ont eu un effet important sur l'étendue de leurs scores dans les 116 communes, le PCS étant, malgré son niveau général nettement plus élevé que les autres, le parti pour lequel cet indicateur de la dispersion géographique des électors était le plus faible en 2004 mais devient le deuxième plus élevé en 2009. Ceci est dû à un accroissement de cette étendue pour les chrétiens sociaux mais aussi à la baisse de cet indicateur pour les quatre autres, en particulier le POSL, PD et l'ADR, ce dernier devenant le parti en 2009 dont l'étendue de résultats est la plus faible. Un autre indicateur, la déviation standard qui est basée sur une mesure de la dispersion des résultats autour de la moyenne, prenant en compte tous ceux-ci et pas uniquement le score maximal et le score minimal, montre que là aussi que l'ADR a la distribution de résultats la plus homogène (2,85 alors qu'elle était de 4,38 en 2004), devant Les Verts qui avaient la déviation standard la plus faible en 2004 (3,41, une petite augmentation par rapport aux 3,22 de 2004), puis le PCS lui aussi en augmentation sur cet indicateur en 2009 (4,39 au lieu de 4,17), le PD (4,95 pour 6,05 en 2004) et le POSL qui garde la répartition la plus disparate de ses électors, même si celle-ci devient moins éclatée qu'en 2004 (6,70 au lieu de 8,10).

Notons encore que la moyenne non pondérée des résultats du POSL aux européennes est au même niveau que celle des Verts (16,6%) mais inférieure à celle du PD (20,4%). Si le POSL est encore devant ces deux partis au niveau national, cela est seulement dû à leurs scores dans les communes les plus peuplées, la moyenne non pondérée dans les 116 communes ne tenant par définition pas en compte la taille de celles-ci.

Contrairement au constat établi pour les législatives, le vote PCS est ici l'avant-dernier des cinq grands partis en termes d'homogénéité géographique des résultats³³.

³³ Il en va de même pour le calcul de la déviation standard.

g) Les différences entre résultats des élections législatives et européennes

En 2004 nous avons constaté en étudiant le différentiel de résultats entre les élections législatives et les élections européennes que le score européen du PCS était supérieur de plus de 5 points par rapport au scrutin législatif dans 22 communes sur 118. En 2009, il n'y a plus qu'une seule commune sur 116 où le résultat européen des chrétiens sociaux est plus grand (de 2,39% seulement) à celui des élections législatives : Schengen, qui est aussi la commune où le PCS réalise son meilleur résultat absolu (43,83%). A l'opposé, son moins bon score a été enregistré à Dudelange (23,7%), suite à une perte de plus de 4% qui pourtant est une perte de faible ampleur (voir tableau 35). Dans 22 communes sur 116, le différentiel à l'avantage des législatives est de plus de 10%, soit un renversement total par rapport à ce qui avait été observé en 2004. Parmi celles-ci on retrouve les trois communes du canton de Vianden (la nouvelle commune fusionnée de Tandel, Putscheid et Vianden) et cinq parmi les douze communes du canton de Diekirch. Plus généralement onze communes du top 15 des plus grands différentiels, tous négatifs, proviennent de la circonscription Nord tandis que onze communes (dont sept en commun avec le PCS) du top 15 des plus grand différentiels des libéraux, tous positifs, viennent aussi de cette circonscription. Quatre communes du top 15 des différentiels les plus négatifs pour le PCS aux européennes figurent aussi dans le top 6 des plus grands différentiels (au moins 8% de différence entre européennes et législatives), positifs ceux-là, des Verts (Kopstal et Leudelange dans le Sud,³⁴ Niederanven dans le Centre et Saeul dans le Nord).

³⁴ Notons que Leudelange était la seule commune dans le top 30 en 2004 à afficher de meilleurs résultats aux législatives qu'aux européennes. Ce différentiel a doublé en cinq ans.

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Tandel	Vianden	Nord	35,84	-15,14
2	Wormeldange	Grevenmacher	Est	27,90	-13,14
3	Hoscheid	Diekirch	Nord	33,27	-12,56
4	Consthum	Clervaux	Nord	28,59	-12,21
5	Putscheid	Vianden	Nord	34,03	-12,20
6	Reisdorf	Diekirch	Nord	28,73	-11,96
7	Heiderscheid	Wiltz	Nord	34,23	-11,95
8	Ermsdorf	Diekirch	Nord	33,13	-11,85
9	Niederanven	Luxembourg	Centre	31,11	-11,74
10	Kopstal	Capellen	Sud	33,00	-11,34
11	Saeul	Redange	Nord	30,55	-11,30
12	Munshausen	Clervaux	Nord	39,64	-11,19
13	Medernach	Diekirch	Nord	33,48	-11,03
14	Leudelange	Esch-sur-Alzette	Sud	31,82	-10,88
15	Schieren	Diekirch	Nord	27,18	-10,81
16	Flaxweiler	Grevenmacher	Est	34,72	-10,71
17	Septfontaines	Capellen	Sud	30,95	-10,65
18	Dippach	Capellen	Sud	33,18	-10,54
19	Nommern	Mersch	Centre	25,41	-10,50
20	Junglinster	Grevenmacher	Est	31,96	-10,16
21	Vianden	Vianden	Nord	31,52	-10,16
22	Bourscheid	Diekirch	Nord	30,45	-10,12
23	Bissen	Mersch	Centre	34,27	-9,79
24	Hesperange	Luxembourg	Centre	34,61	-9,74
25	Garnich	Capellen	Sud	31,20	-9,67
26	Hobscheid	Capellen	Sud	35,75	-9,49
27	Tuntange	Mersch	Centre	30,30	-9,25
28	Echternach	Echternach	Est	31,23	-9,13
29	Reckange/Mess	Esch-sur-Alzette	Sud	31,07	-9,10
30	Contern	Luxembourg	Centre	31,02	-9,09

Figure 30 Les 30 communes où la différence entre le vote PCS aux européennes et le vote PCS aux législatives a été la plus grande en 2009

Le POSL n'obtient de meilleurs résultats aux européennes que dans 22 communes sur 116, principalement dans l'Est (15 communes sur 22, dont Echternach où le différentiel positif, 4,1%, est presque deux fois supérieur au second dans la liste). Dès lors, dans le top 30 des plus grandes différences on ne retrouve que le cas d'Echternach pour lequel le score des européennes est supérieur à celui des législatives, les 29 autres étant du signe opposé. Huit communes du Sud, dont six du canton d'Esch-sur-Alzette, qui sont parmi les communes les plus peuplées du Grand Duché, figurent dans le top 15 des plus grands différentiels, supérieurs à 4,5% au détriment du score des européennes vis-à-vis des législatives. Trois communes de ce top 15 sont dans le top 15 des Verts, mais cette fois avec des scores supérieurs aux européennes (Reckange/Mess, Mamer et Roeser).

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Mertzig	Diekirch	Nord	16,58	-8,54
2	Bech	Echternach	Est	13,13	-7,65
3	Wiltz	Wiltz	Nord	31,22	-7,27
4	Colmar-Berg	Mersch	Centre	20,26	-7,07
5	Boevange/Attert	Mersch	Centre	11,87	-6,19
6	Roeser	Esch-sur-Alzette	Sud	21,19	-5,68
7	Useldange	Redange	Nord	15,47	-5,63
8	Mamer	Capellen	Sud	14,40	-5,44
9	Dudelange	Esch-sur-Alzette	Sud	36,75	-5,12
10	Steinfort	Capellen	Sud	26,79	-4,90
11	Bettembourg	Esch-sur-Alzette	Sud	26,69	-4,89
12	Schifflange	Esch-sur-Alzette	Sud	26,61	-4,84
13	Kayl	Esch-sur-Alzette	Sud	30,81	-4,65
14	Reckange/Mess	Esch-sur-Alzette	Sud	17,95	-4,63
15	Lac Haute-Sûre	Wiltz	Nord	11,97	-4,60
16	Rumelange	Esch-sur-Alzette	Sud	33,99	-4,50
17	Eschweiler	Wiltz	Nord	18,43	-4,45
18	Diekirch	Diekirch	Nord	21,93	-4,42
19	Steinsel	Luxembourg	Centre	25,10	-4,36
20	Winseler	Wiltz	Nord	18,71	-4,35
21	Bettendorf	Diekirch	Nord	12,17	-4,31
22	Kehlen	Capellen	Sud	17,52	-4,28
23	Schuttrange	Luxembourg	Centre	17,46	-4,18
24	Echternach	Echternach	Est	25,09	4,10
25	Wincrange	Clervaux	Nord	13,64	-4,09
26	Ettelbruck	Diekirch	Nord	18,94	-3,93
27	Vichten	Redange	Nord	10,43	-3,76
28	Consthum	Clervaux	Nord	15,40	-3,72
29	Septfontaines	Capellen	Sud	13,73	-3,65
30	Schieren	Diekirch	Nord	11,84	-3,55

Figure 31 Les 30 communes où la différence entre le vote POSL aux européennes et le vote POSL aux législatives a été la plus grande en 2009

Les résultats divergents des libéraux aux élections européennes et législatives provoquent un renversement total des différentiels observés par rapport à 2004, comme pour le PCS mais avec une direction opposée. Toutes les communes du top 30 exhibent un différentiel nettement en faveur du score des européennes (au moins 6% de plus qu'aux législatives) et ce phénomène concerne en réalité 113 des 116 communes luxembourgeoises. Les trois seules communes où le résultat des législatives est plus important sont Wormeldange, Wellenstein et Mondorf, toutes trois dans l'Est mais pour aucune d'entre elle la différence ne dépasse les 2%. Comme indiqué plus haut, les plus grands différentiels se trouvent dans le Nord, et l'on remarque un lien avec les différentiels négatifs du PCS. Pour compléter le tableau nous pouvons dire que dans le top 15 des différentiels du PD nous trouvons aussi cinq communes pour lesquelles les différences négatives (à l'avantage des législatives) de l'ADR ont été observées (Munshausen et Putscheid – qui ont le point commun d'être dans le top 15 des différentiels les plus négatifs tant de l'ADR que du PCS – Hoscheid, Kiischpelt et Nommern, cette dernière ayant la particularité d'avoir été la seule commune au différentiel positif du top 30 des libéraux en 2004, ce différentiel positif s'accroissant encore plus en 2009).

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Septfontaines	Capellen	Sud	18,47	11,19
2	Nommern	Mersch	Centre	25,29	10,50
3	Hoscheid	Diekirch	Nord	26,51	10,26
4	Schieren	Diekirch	Nord	37,22	10,09
5	Tandel	Vianden	Nord	24,39	9,43
6	Heiderscheid	Wiltz	Nord	24,84	9,35
7	Garnich	Capellen	Sud	22,89	8,80
8	Kiischpelt	Wiltz	Nord	22,20	8,58
9	Colmar-Berg	Mersch	Centre	23,05	8,35
10	Putscheid	Vianden	Nord	23,29	8,35
11	Eschweiler	Wiltz	Nord	20,46	8,13
12	Consthum	Clervaux	Nord	24,31	7,94
13	Ettelbruck	Diekirch	Nord	22,98	7,94
14	Winseler	Wiltz	Nord	23,12	7,94
15	Munshausen	Clervaux	Nord	20,90	7,82
16	Neunhausen	Wiltz	Nord	27,85	7,74
17	Ell	Redange	Nord	23,14	7,67
18	Mamer	Capellen	Sud	21,48	7,56
19	Reckange/Mess	Esch-sur-Alzette	Sud	16,86	7,50
20	Goesdorf	Wiltz	Nord	22,51	7,18
21	Manternach	Grevenmacher	Est	17,06	6,87
22	Consdorf	Echternach	Est	19,09	6,77
23	Ermsdorf	Diekirch	Nord	26,74	6,62
24	Redange	Redange	Nord	21,64	6,59
25	Bech	Echternach	Est	18,79	6,47
26	Reisdorf	Diekirch	Nord	26,27	6,46
27	Medernach	Diekirch	Nord	25,53	6,43
28	Boevange/Attert	Mersch	Centre	21,29	6,24
29	Hobscheid	Capellen	Sud	14,24	6,24
30	Kehlen	Capellen	Sud	18,05	6,17

Figure 32 Les 30 communes où la différence entre le vote PD aux européennes et le vote PD aux législatives a été la plus grande en 2009

Chez les Verts, en 2004, les trente plus grands différentiels étaient déjà positifs, indiquant que les résultats des européennes étaient meilleurs que ceux des législatives. En 2004, on observe que l'ampleur de ces différentiels a augmenté, puisque la commune où celui-ci est le plus important, Kehlen, approche les 10% alors qu'en 2004 le maximum était de 8% pour la commune de Bech. De même, la trentième commune recensée (Bettembourg) signalait un différentiel de 4,3% en 2004 alors qu'en 2009 cette différence est de plus de 6% à Schiffflange. Comme pour les libéraux, seules trois communes ont connu des scores plus élevés aux législatives qu'aux européennes : Schengen et Remich dans le canton du même nom dans l'Est et Ell dans le Nord, cette dernière commune connaissant le plus grand différentiel négatif, qui n'est néanmoins que de -3,24%. Presque toutes les communes du canton de Capellen dans le Sud sont dans le top 30, Bascharage arrivant en 34^{ème} position du 116 communes avec un différentiel de 5,88%, le Sud étant surreprésenté (cette circonscription place 19 de ses 25 entités dans ces trente communes) parmi celles pour lesquelles ont enregistré les plus grandes différences entre élections européennes et législatives. Huit des 22 communes font aussi partie de ce top 30, pour trois des 43 du Nord et aucune de l'Est.

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Kehlen	Capellen	Sud	21,08	9,50
2	Kopstal	Capellen	Sud	21,47	9,28
3	Reckange/Mess	Esch-sur-Alzette	Sud	21,81	8,63
4	Leudelange	Esch-sur-Alzette	Sud	20,13	8,38
5	Niederanven	Luxembourg	Centre	21,03	8,35
6	Saeul	Redange	Nord	25,90	8,29
7	Walferdange	Luxembourg	Centre	21,53	8,27
8	Steinfort	Capellen	Sud	19,35	8,08
9	Dippach	Capellen	Sud	18,21	7,94
10	Contern	Luxembourg	Centre	20,65	7,76
11	Mamer	Capellen	Sud	20,00	7,63
12	Schuttrange	Luxembourg	Centre	21,18	7,52
13	Steinsel	Luxembourg	Centre	17,18	7,02
14	Frisange	Esch-sur-Alzette	Sud	17,81	6,90
15	Roeser	Esch-sur-Alzette	Sud	18,28	6,83
16	Esch/Sûre	Wiltz	Nord	15,11	6,77
17	Septfontaines	Capellen	Sud	25,51	6,74
18	Strassen	Luxembourg	Centre	18,52	6,70
19	Erpeldange	Diekirch	Nord	17,00	6,69
20	Luxembourg	Luxembourg	Centre	19,72	6,67
21	Koerich	Capellen	Sud	19,26	6,64
22	Hobscheid	Capellen	Sud	16,55	6,58
23	Bettembourg	Esch-sur-Alzette	Sud	17,61	6,57
24	Clemency	Capellen	Sud	15,99	6,56
25	Junglinster	Grevenmacher	Est	20,25	6,43
26	Mondercange	Esch-sur-Alzette	Sud	17,46	6,34
27	Garnich	Capellen	Sud	17,29	6,29
28	Hesperange	Luxembourg	Centre	19,24	6,14
29	Esch/Alzette	Esch-sur-Alzette	Sud	14,45	6,13
30	Schifflange	Esch-sur-Alzette	Sud	14,74	6,09

Figure 33 Les 30 communes où la différence entre le vote pour les Verts aux européennes et le vote pour les Verts aux législatives a été la plus grande en 2009

Seules 24 communes sur 116 ont vu l'ADR gagner davantage de voix aux européennes qu'aux législatives. Le top 30 compte ainsi 29 résultats indiquant un meilleur score aux législatives, avec une répartition assez proportionnelle entre les quatre circonscriptions (on observe néanmoins une légère surreprésentation de l'Est et une sous-représentation du Centre).

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Schengen	Remich	Est	11,10	-3,76
2	Berdorf	Echternach	Est	8,82	-3,16
3	Nommern	Mersch	Centre	8,33	-3,13
4	Clervaux	Clervaux	Nord	7,64	-2,77
5	Munshausen	Clervaux	Nord	10,68	-2,77
6	Hoscheid	Diekirch	Nord	13,35	-2,71
7	Koerich	Capellen	Sud	6,01	-2,50
8	Burmerange	Remich	Est	7,88	-2,28
9	Putscheid	Vianden	Nord	11,66	-2,07
10	Schuttrange	Luxembourg	Centre	5,57	-2,06
11	Medernach	Diekirch	Nord	10,06	-2,05
12	Waldbillig	Echternach	Est	10,81	-2,01
13	Wincrange	Clervaux	Nord	12,20	-1,98
14	Manternach	Grevenmacher	Est	12,15	-1,94
15	Kiischpelt	Wiltz	Nord	8,50	-1,90
16	Waldbredimus	Remich	Est	7,78	-1,89
17	Redange	Redange	Nord	8,68	-1,88
18	Kehlen	Capellen	Sud	5,30	-1,87
19	Septfontaines	Capellen	Sud	6,29	-1,75
20	Betzdorf	Grevenmacher	Est	5,78	-1,70
21	Reckange/Mess	Esch-sur-Alzette	Sud	6,24	-1,59
22	Garnich	Capellen	Sud	7,16	-1,57
23	Junglinster	Grevenmacher	Est	6,51	-1,50
24	Ell	Redange	Nord	11,94	-1,43
25	Colmar-Berg	Mersch	Centre	7,16	-1,39
26	Bissen	Mersch	Centre	9,54	1,35
27	Bettembourg	Esch-sur-Alzette	Sud	6,39	-1,33
28	Boevange/Attert	Mersch	Centre	8,13	-1,33
29	Eschweiler	Wiltz	Nord	7,79	-1,30
30	Consthum	Clervaux	Nord	16,51	1,26

Figure 34 Les 30 communes où la différence entre le vote ADR aux européennes et le vote ADR aux législatives a été la plus grande en 2009

En 2009, les résultats de La Gauche ont été supérieurs aux européennes par rapport aux législatives dans 67 des 116 communes. On retrouve une balance proche des 50-50 dans le top 30 des différentiels, les différences à l'avantage des européennes se concentrant comme attendu dans les communes de l'Est et du Nord et les pertes dans le Sud et le Centre.

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Wormeldange	Grevenmacher	Est	11,42	9,54
2	Esch/Sûre	Wiltz	Nord	0,81	-2,85
3	Neunhausen	Wiltz	Nord	3,83	-2,39
4	Stadbredimus	Remich	Est	3,43	1,64
5	Préizerdaul	Redange	Nord	2,68	1,34
6	Vichten	Redange	Nord	3,92	1,34
7	Erpeldange	Diekirch	Nord	3,36	1,23
8	Larochette	Mersch	Centre	2,34	-1,23
9	Septfontaines	Capellen	Sud	2,65	-1,23
10	Flaxweiler	Grevenmacher	Est	2,66	1,15
11	Reisdorf	Diekirch	Nord	2,59	1,14
12	Wahl	Redange	Nord	1,39	-1,10
13	Reckange/Mess	Esch-sur-Alzette	Sud	3,82	-1,04
14	Bech	Echternach	Est	1,82	1,02
15	Medernach	Diekirch	Nord	1,79	1,01
16	Frisange	Esch-sur-Alzette	Sud	3,64	-0,99
17	Nommern	Mersch	Centre	4,50	-0,93
18	Consdorf	Echternach	Est	1,54	-0,83
19	Mertzig	Diekirch	Nord	2,63	0,83
20	Ettelbruck	Diekirch	Nord	2,28	0,80
21	Schieren	Diekirch	Nord	2,48	0,80
22	Waldbredimus	Remich	Est	2,22	-0,80
23	Waldbillig	Echternach	Est	3,29	0,79
24	Bourscheid	Diekirch	Nord	2,95	-0,78
25	Consthum	Clervaux	Nord	1,24	0,75
26	Diekirch	Diekirch	Nord	2,10	0,72
27	Kehlen	Capellen	Sud	3,17	-0,72
28	Rumelange	Esch-sur-Alzette	Sud	4,42	0,71
29	Boevange/Attert	Mersch	Centre	2,84	-0,68
30	Dippach	Capellen	Sud	3,50	-0,68

Figure 40 Les 30 communes où la différence entre le vote La Gauche aux européennes et le vote La Gauche aux législatives a été la plus grande en 2009

L'autre parti de gauche radicale a lui aussi obtenu de meilleurs résultats (ou un résultat égal, comme c'est le cas à Wormeldange et Troisvierges) aux européennes qu'aux législatives dans 67 communes des 116, les plus grandes différences du top 30 étant ici plus nettement positives et donc en faveur des européennes. Comme pour La Gauche, les différentiels positifs viennent principalement du Nord puis de l'Est.

	Commune	Canton	Circonscri.	% Europ. 2009	Diff % Europ-législ.
1	Consthum	Clervaux	Nord	2,00	1,15
2	Berdorf	Echternach	Est	2,36	1,05
3	Putscheid	Vianden	Nord	1,68	0,95
4	Heiderscheid	Wiltz	Nord	1,37	0,80
5	Wellenstein	Remich	Est	0,41	-0,74
6	Boevange/Attert	Mersch	Centre	1,97	0,65
7	Larochette	Mersch	Centre	1,91	-0,59
8	Bous	Remich	Est	1,94	0,51
9	Grosbous	Redange	Nord	0,93	-0,50
10	Kehlen	Capellen	Sud	0,99	-0,49
11	Vichten	Redange	Nord	0,57	-0,48
12	Merttert	Grevenmacher	Est	1,04	0,47
13	Feulen	Diekirch	Nord	1,35	-0,46
14	Useldange	Redange	Nord	1,43	0,43
15	Dalheim	Remich	Est	0,71	0,41
16	Consdorf	Echternach	Est	1,02	-0,40
17	Esch/Sûre	Wiltz	Nord	1,62	0,40
18	Clervaux	Clervaux	Nord	0,63	0,38
19	Neunhausen	Wiltz	Nord	1,58	0,37
20	Rosport	Echternach	Est	0,88	-0,37
21	Differdange	Esch-sur-Alzette	Sud	3,77	0,36
22	Ermsdorf	Diekirch	Nord	0,67	-0,36
23	Leudelange	Esch-sur-Alzette	Sud	0,40	-0,36
24	Mompach	Echternach	Est	1,70	-0,36
25	Diekirch	Diekirch	Nord	1,24	0,35
26	Kiischpelt	Wiltz	Nord	1,83	0,34
27	Colmar-Berg	Mersch	Centre	0,93	0,32
28	Boulaide	Wiltz	Nord	1,62	0,31
29	Kopstal	Capellen	Sud	0,94	0,31
30	Reisdorf	Diekirch	Nord	0,75	0,31

Figure 41 Les 30 communes où la différence entre le vote PCL aux européennes et le vote PCL aux législatives a été la plus grande en 2009

3.2.3 Mise en relation des résultats des différents partis aux élections législatives

Nous comparons ci-dessous entre eux les résultats des partis exprimés en pourcentages de votes au niveau des communes, qu'il s'agisse des résultats absolus pour les législatives de 2009 et 2004 ou des dynamiques électorales (gains ou pertes en pourcentage) entre 2004 et 2009. Nous procédons de même pour les scores des partis aux élections européennes. Entre les élections de 2004 et celles de 2009, le nombre de communes est passé de 118 à 116 en raison de la fusion de plusieurs d'entre elles. Afin de comparer les résultats entre les deux scrutins pour ces communes, nous avons donc agrégé les résultats de 2004 selon la distribution des communes de 2009 en « créant » des communes qui n'existaient pas (Tandel, qui regroupe les anciennes communes de Bastendorf et Fohren, et Kiischpelt, précédemment divisée entre Wilwerwiltz et Kautenbach) encore lors des élections précédentes. Etant donné que l'unité d'analyse est la commune, un poids égal est donné à la plus petite d'entre elles (Esch-sur-Sûre avec 149 inscrits) et à la plus grande

(Luxembourg ville avec 26.570 inscrits – notons au passage qu'en 2004 Luxembourg ville comptait plus de 1.500 inscrits de plus qu'en 2009) en termes d'électeurs.

Comme en 2004, nous établissons ci-dessous des corrélations bi-variées entre le score obtenu par un parti et celui obtenu par un autre parti. Le coefficient de corrélation de Pearson (r) varie de 1 (corrélation complètement positive lorsque les scores de deux partis varient toujours dans le même sens – si l'un augmente, l'autre aussi ou si l'un diminue, l'autre aussi – en passant en revue toutes les communes) à -1 (corrélation complètement négative, lorsque la variation est systématiquement en sens contraire) en passant par zéro qui indique une absence de lien entre les deux variables. Par exemple, un coefficient de corrélation de -0.620 entre les scores du PCS et du POSL aux législatives de 2009 indique que plus le score du PCS est important (faible) dans une commune, plus le score du POSL est faible (important). En d'autres termes, leurs résultats absolus évoluent dans un sens contraire, là où l'un est faible l'autre est fort et vice versa.

Ci-dessous on trouvera également une mesure qui permet de s'assurer que le résultat obtenu, la valeur du coefficient de corrélation, n'est pas dû au hasard. Lorsque l'on travaille sur base d'échantillons, cette mesure est essentielle pour l'identification de relations entre variables car elle indique le degré de certitude avec lequel on aurait obtenu le même résultat en tirant d'autres échantillons que celui dont nous disposons d'une population de départ. Même si nous travaillons ici avec une population (toutes les communes du pays, ou toutes les communes d'une circonscription) et que l'analyse ne nécessite donc pas d'inférence statistique vers une population de référence plus large, nous préférons ici spécifier cette mesure (par convention nous indiquons deux étoiles en exposant du coefficient de corrélation pour une relation établie en tolérant un taux d'erreur maximal de 1% et une étoile pour un taux d'erreur maximal de 5%) afin de disposer d'un critère objectif pour séparer les liens significatifs, que nous tentons d'interpréter, de ceux qui ne le sont pas, et que nous ne mentionnerons pas par souci de concision.

a) Evolution des électorats des partis : comparaison des résultats des législatives de 2009 avec les résultats des législatives de 2004

Pour les partis qui se présentaient aux élections de 2004 sur l'ensemble des circonscriptions, nous pouvons réaliser une première comparaison purement longitudinale entre par exemple le score du PCS aux législatives de 2004 et son score en 2009. Ceci nous permet d'analyser un aspect de la stabilité de l'électorat de chacun des partis. Si les résultats sont essentiellement inchangés, ou si les gains et pertes de 2009 ne remettent pas en cause la linéarité de la relation entre les scores absolus de 2004 et de 2009, la corrélation sera de 1. Plus les gains et pertes de 2009 perturberont ce classement des communes qui va du moins bon résultat d'un parti à son meilleur score, plus le coefficient de corrélation diminuera.

Sur ce plan, c'est le POSL qui obtient la corrélation la plus élevée ($.881^{**}$) et qui donc est le parti dont la structure des résultats au niveau des communes diffère le moins de celle observée pour les législatives de 2004. Viennent ensuite les libéraux ($.832^{**}$), l'ADR ($.827^{**}$) et Les Verts ($.820^{**}$) dans un mouchoir de poche. Il y a en revanche des changements nettement plus marqués dans les résultats du PCS ($.662^{**}$) et de La Gauche ($.603^{**}$), soit les deux grands vainqueurs du scrutin de 2009. Si ce résultat était attendu pour les seconds, qui ont le plus élargi leur électorat proportionnellement à leur poids de 2004, il l'était à première vue un peu moins pour le PCS au vu de ce que représentent en agrégé au niveau national les gains engrangés par rapport aux scores de 2004. Néanmoins, en dehors de la question du niveau de ses résultats nous avons observé en 2004 une grande homogénéité géographique des scores absolus du PCS. Cette homogénéité rend la structure hiérarchique des résultats plus sensible aux changements, a fortiori s'ils sont d'une certaine amplitude, comme par exemple si les plus grands gains ont été réalisés là où les scores absolus du précédent scrutin étaient les plus faibles. C'est le cas pour le PCS en particulier dans la moitié des communes où il obtenait moins de 30% en 2004 : si deux

d'entre elles restent sous cette barre grâce à un gain électoral modeste et une troisième enregistre une progression seulement légèrement supérieure à la moyenne, les trois autres comptent parmi les dix communes aux plus grands gains du parti. D'autre part, les quatre communes où l'on enregistrait les meilleurs résultats de 2004 pour le PCS font partie des 24 communes où le parti a connu un ressac électoral en 2009.

En 2004 nous avons constaté, en comparant les évolutions de résultats 1999-2004 de chacun des partis avec leur niveau de score absolu de 1999, qu'en général les partis avaient le plus gagné (ou ont le moins perdu, selon que l'on parlait des partis vainqueurs ou des battus de 2004) là où leurs performances de 1999 étaient les plus modestes et/ou le plus perdu (ou les plus petits gains et les stagnations pour les partis vainqueurs) là où ces partis étaient les plus forts en 1999. C'était principalement le cas de l'ADR, du PCS et du PD, tandis que le POSL était l'exception à la règle puisque les gains et les pertes de ce parti n'étaient pas liés significativement à son niveau électoral de 1999. En 2009, on constate qu'à nouveau c'est l'ADR pour lequel le lien est le plus évident : ce parti a presque systématiquement le plus perdu là où il était le plus fort en 2004, puisque cette association est encore nettement plus forte qu'en 2004 et plafonne à $-.785^{**}$. Le PD est à nouveau dans le trio de tête, avec également une corrélation négative plus forte qu'en 2004 ($-.574^{**}$) mais cette fois c'est le POSL qui complète le podium en talonnant les libéraux ($-.569^{**}$), montrant donc contrairement à 2004 que les pertes de 2009 se situaient dans les bastions du parti et les gains provenaient en revanche de communes où les scores absolus de 2004 étaient en général les plus faibles des socialistes. Les corrélations pour le PCS et pour Les Verts sont quant à elles moindres qu'en 2004 (respectivement $-.357^{**}$ et $-.216^{*}$), La Gauche se situant entre ces deux partis sur ce plan ($-.307^{**}$).

En résumé, si le POSL, le PD et l'ADR ont des résultats absolus aux législatives qui correspondent le plus à ceux de 2004 lorsque l'on compare leurs scores au niveau des communes, ils ont néanmoins connu leurs plus grandes défaites là où ils étaient les plus forts lors de ce précédent scrutin. En revanche, la structure géographique des scores du PCS et de La Gauche, les deux vainqueurs, est davantage contrastée par rapport à 2004, alors que les plus grands gains de ces partis ne se sont pas uniquement concentrés là où ils étaient comparativement moins forts aux élections législatives de 2004.

b) Comparaisons entre résultats des législatives et des européennes de 2009 :

Une autre comparaison « intra-partis » s'impose, celle qui met en relation les scores absolus de chaque parti aux élections législatives avec ceux obtenus aux européennes en juin 2009. Ici encore, c'est pour le POSL que la corrélation est la plus forte ($.946^{**}$), cette fois juste devant l'ADR ($.942^{**}$). Ces deux partis affichent donc une très grande similitude entre niveaux de résultats aux élections législatives et européennes. Rappelons à nouveau que cela ne veut pas pour autant dire que les résultats absolus sont identiques aux deux scrutins, mais que si le score aux législatives est meilleur dans une commune que dans une autre, on retrouvera cette phénomène aux européennes même si le niveau général des performances y est plus faible, comme c'est le cas pour l'ADR. Le PD arrive en troisième position ($.870^{**}$), suivi des Verts ($.766^{**}$) et du PCS ($.727^{**}$), pour lesquels les meilleurs (et les moins bons) scores aux législatives correspondent donc moins à ceux des européennes. Il s'agit aussi des deux partis dont les résultats agrégés au niveau national sont les plus différents entre les deux types d'élections. La Gauche vient ensuite avec une association encore nettement plus basse ($.566^{**}$). Dans pratiquement toutes les communes où le score de La Gauche était très faible (de 0 à 1%) aux législatives, il était deux à trois fois supérieur aux européennes. En revanche, dans la plupart des communes où la gauche radicale obtenait ses meilleurs scores aux législatives on observait des résultats inférieurs ou seulement légèrement supérieurs aux européennes.

En ce qui concerne l'association entre évolutions de scores aux deux élections, le PCS et le PD se démarquent nettement des autres partis avec des corrélations positives relativement faibles (respectivement .390** et .449**), ce qui ne peut nous étonner au vu des résultats divergents observés pour ces deux partis aux élections législatives et européennes. La Gauche (.506**), le PCL (.604**) et Les Verts (.608**) ont également des corrélations relativement modestes par rapport aux évolutions clairement conjointes des pertes de l'ADR (.803**) et des dynamiques de résultats du POSL (.721**) aux deux types de scrutin.

c) Comparaisons inter-partis :

L'étude des corrélations entre résultats absolus des partis aux législatives de 2009 révèle des évolutions importantes dans la structure géographique des différents électors. Si pour les trois élections précédentes on constatait un lien significatif négatif entre le PCS et le POSL qui signifiait que les bastions chrétiens sociaux correspondaient aux communes où les socialistes obtenaient comparativement leurs moins scores, l'ampleur de cette corrélation était moyenne.³⁵ En 2009, celle-ci a presque doublé (elle se situe à présent au niveau de -.620**), témoignant d'un renforcement évident de ce contraste entre électors socialiste et chrétien social. En revanche, depuis 1994 on observait (même si celui-ci était plus faible que celui entre le PCS et le POSL et s'il avait baissé dans le temps) aussi un lien négatif entre scores absolus du PCS et ceux des libéraux. En 2009, les niveaux électoraux de ces deux partis sont désormais complètement indépendants les uns des autres, ce qui veut dire que le PD ne se porte pas forcément mieux là où le PCS est faible et vice versa. Le fait que le PD s'est clairement le plus déforcé là où il réalisait ses meilleurs scores cinq ans plus tôt explique en partie l'évaporation de ce lien statistique. Comme en 2004 et 1999, le lien potentiel entre résultats du PCS et des Verts est nul (il était significatif et négatif en 1994), tandis que celui avec l'ADR est positif mais non significatif, comme en 2004 (en 1999 et 1994 il était positif et significatif, indiquant que les deux partis avaient tendance à obtenir leurs meilleures performances dans les mêmes communes). Signalons encore les liens négatifs avec les scores de La Gauche (-.318**) et du PCL (-.410**) qui confirment que les bastions du PCS correspondent aux moins bons scores des partis de gauche et vice versa.

La structure géographique du soutien électoral du POSL continue à se démarquer nettement des autres partis, à l'exception de La Gauche et du PCL dont les niveaux électoraux sont faibles ou forts conjointement à ceux des socialistes, comme en témoignent les corrélations positives avec les résultats de ces partis (respectivement .310** et .461**). En revanche, les meilleurs résultats absolus socialistes se trouvent résolument là où, comme indiqué plus haut, les scores des chrétiens sociaux sont les moins bons (-.620**), mais aussi là où le PD (-.523**), l'ADR (-.415**) et Les Verts (-.323**) obtiennent leurs moins bons scores et vice versa. Notons que la différenciation des électors écologiste et socialiste est en constante augmentation depuis 1994, alors que le niveau de la corrélation négative est plus faible qu'en 2004 tant pour le lien avec le PD qu'avec l'ADR.

Le niveau de résultats du PD en 2009 est donc principalement (et négativement) corrélé avec celui du POSL, mais il l'est aussi avec les deux autres partis dont les positions sur l'axe socio-économique gauche-droite sont à sa gauche. C'est principalement le cas avec La Gauche et le PCL (-.370** pour les deux) mais aussi avec Les Verts (-.195*) alors qu'aucun lien statistique n'existait entre les résultats absolus des deux formations en 2004. Comme indiqué plus haut il n'y a plus de lien entre niveaux de résultats du PCS et du PD. Comme constamment depuis 1994 il n'y en a pas non plus avec les scores de l'ADR.

³⁵ Voir l'étude ELECT 2004 pour les analyses de même type portant sur les élections de 2004 et 1999 et pour les élections de 1994 : Fehlen, Fernand, « Comportement électoral et indicateurs socio-démographiques ». In, Bulletin du STATEC, n°7, p258-259, 1994.

Les scores des Verts sont uniquement négativement liés à ceux du POSL et à ceux des libéraux, avec des coefficients de corrélation plus faibles que ceux enregistrés pour l'autre parti qui n'affiche que deux corrélations significatives avec les résultats absolus de ses adversaires politiques, le PCS. Alors qu'une corrélation significative existait avec les scores de l'ADR depuis 1994, il n'y a désormais plus de lien entre les deux. Cette différence avec 2004 ainsi que la corrélation négative observée avec le PD pour la première fois en 2009 semblent davantage dues aux évolutions des profils électoraux des libéraux et de l'ADR qu'à des changements importants de celui des Verts.

Enfin, l'ADR ne se démarque fortement que de la structure géographique des scores absolus du POSL (lien néanmoins en baisse par rapport à 2004) et de La Gauche (-.272**). Pour le reste, aucune corrélation n'est désormais significative depuis qu'on n'en observe plus avec le PCS (elle était positive jusqu'en 1999) ni avec les Verts (elle était négative jusqu'en 2004). La Gauche quant à elle obtient ses meilleurs et moins bons scores conjointement à ceux du POSL (.310**) mais en contradiction avec ceux du PD (-.370**), du PCS (-.318**) et de l'ADR (-.272**), tandis qu'aucun lien n'existe avec ceux des Verts.

Une mise en relation des gains et des pertes des différents partis permet d'affiner l'analyse. Ainsi, comme en 2004, les évolutions de résultats du PCS sont assez fortement et négativement corrélées avec celles du PD et de l'ADR (respectivement -.398** et -.364**), puis avec celles de La Gauche et du POSL (respectivement -.250** et -.245**). Pour les chrétiens sociaux il est intéressant de constater des corrélations négatives de plus grande ampleur avec les partis davantage situés à la droite (sur un axe socio-économique) de l'échiquier politique qu'avec ceux davantage situés à gauche, indiquant bien que ces partis se partagent un électorat de centre-droit dans un mouvement de vases communicants : les gains les plus importants du PCS se trouvent donc à nouveau principalement dans les communes où le PD et l'ADR subissent leurs pertes les plus importantes. Il n'y a en revanche pas de lien entre évolutions de scores des Verts et celles du PCS, alors qu'en 2004 on observait un faible lien positif et significatif.

Une seule corrélation négative est de plus grande ampleur que celle entre gains et pertes du PCS et du PD, mais elle concerne deux partis dont les électorats sont à la base plus nettement différents, le POSL et l'ADR (-.415**). On observe aussi des évolutions divergentes des socialistes avec les libéraux (-.305**) et des corrélations négatives également significatives mais de moindre ampleur du POSL avec les trois autres partis. En ce qui concerne le PD on notera encore la corrélation négative assez nette avec les évolutions de scores des Verts (-.359**) – ceci constitue d'ailleurs le lien le plus important des Verts avec tout autre parti (les autres corrélations négatives significatives pour ce parti concernent les deux partis de gauche) – puis celle qui lie les performances des libéraux à celles des socialistes (-.305**), des phénomènes déjà observés en 2004. Enfin, pour l'ADR, outre le lien fortement négatif avec les gains et pertes du POSL et un peu moindre avec le PCS, on note que les évolutions électorales ont en revanche été conjointes à celles de La Gauche (.313**). Cette unique corrélation positive montre que les plus gros gains de La Gauche ont été enregistrés là où l'ADR se maintenait le mieux (ou perdait peu), tandis que le parti de la gauche radicale évoluait peu à la hausse dans les communes où l'ADR s'écroulait, un résultat qui indique bien que ces partis aux discours volontiers radicaux ne séduisent pas le même type d'électeurs.

En règle générale, nous voyons qu'il y a beaucoup plus de corrélations significatives entre les évolutions de scores des six partis principaux que ce que nous avons pu observer en 2004. Voyons enfin si les partis vainqueurs ont gagné dans des communes où d'autres formations étaient comparativement bien implantées en 2004. Cette analyse révèle que, cette fois encore, l'évolution des scores du PCS est positivement corrélée (.397**) au niveau électoral du PD en 2004, le premier gagnant davantage dans les communes où les libéraux obtenaient leurs meilleurs scores en 2004. C'était déjà le cas en 2004 mais cette fois l'ampleur de la corrélation a doublé.

En 2009, les chrétiens sociaux ont aussi réalisé leurs plus gros gains là où l'ADR était comparativement plus fort en 2004 (.284**), ce qui constitue une nouveauté car en 2004 ce lien était négatif mais non significatif. De plus, contrairement à 2004 où une association positive (mais non significative) existait avec les niveaux absolus de résultats du POSL, on voit que les gains du PCS sont négativement corrélés avec les scores de 2004 des socialistes (-.222**).

Les gains de La Gauche ont surtout été engrangés dans les communes qui votaient comparativement le plus pour Les Verts (.290**) et pour le POSL (.239**) en 2004, soient dans des communes qui ont un réservoir assez important d'électeurs susceptibles de voter pour un parti de gauche. En revanche, les gains ont été moindres là où résultats des absolus des libéraux (-.293**) et de l'ADR (-.285**) étaient parmi les meilleurs scores de ces partis en 2004.

Tout comme le PCS, les socialistes ont eux aussi eu tendance à gagner là où les libéraux étaient les plus forts et à perdre là où le vote PD était le moins important en 2004 (.420**), et l'on observe aussi une corrélation positive entre évolutions de scores du POSL et résultats absolus de l'ADR (.274**). En revanche, les liens avec les niveaux électoraux des autres partis en 2004 sont non significatifs. Les libéraux ont quant à eux le plus perdu là où le vote pour les socialistes était le plus faible en 2004, et se sont donc davantage maintenus dans les bastions du POSL (.347**), sans que leurs pertes et rares gains soient liés aux niveaux électoraux d'autres partis. L'absence d'associations est encore plus parlante pour les évolutions de scores des Verts, puisque aucun lien avec les résultats absolus d'autres partis n'est statistiquement significatif. Enfin, notons que l'ADR s'est le mieux comporté dans les communes où le vote socialiste est important et a en général fortement baissé dans celles où le POSL était le plus fort en 2004 (.523**), l'ampleur de corrélation la plus forte entre la dynamique électorale d'un parti et le niveau d'un autre aux élections précédentes) mais qu'il a le plus perdu dans les citadelles libérales (-.311**). A nouveau – bien que nous nous situons ici au niveau des communes et qu'il faut se garder de commettre 'l'erreur écologique' d'attribuer aux individus des comportements observés à un niveau d'analyse supérieurs – on voit que les élections sont un jeu à somme nulle où les compétiteurs d'un camp, qu'il soit plutôt de droite ou de gauche, parviennent en général à convaincre un certain type d'électeur au détriment des partis du même camp.

3.2.4 Mise en relation des résultats des différents partis aux européennes

a) Evolution des électorats des partis : comparaison des résultats des européennes de 2009 avec les résultats des européennes de 2004

Plus largement encore que pour les législatives, c'est La Gauche qui obtient la corrélation la plus faible entre résultats aux européennes de 2004 et 2009, puisque son ampleur est deux fois moins grande que pour les élections de la Chambre des députés (.309**). A l'autre extrême on retrouve une fois de plus le POSL (.912**), avec une association encore plus grande qu'aux législatives entre les deux dates. Les Verts et l'ADR sont eux aussi un peu proches de la distribution des résultats entre communes de 2004 aux européennes qu'aux législatives (respectivement .891** et .847**). Les différences sont logiquement plus nettes pour les deux partis qui ont le plus connu de changements de niveaux de résultats entre 2004 et 2009 aux européennes (en ampleur absolue, La Gauche ayant quant à elle doublé son score de 2004), soient le PD et le PCS (respectivement .711**, c'est-à-dire une corrélation nettement moindre que celle enregistrée pour les législatives, et .631**).

Pour le PCS, le POSL et l'ADR, les gains (ou moindres pertes) ont clairement été enregistrés dans les communes où ces partis étaient comparativement les plus faibles lors des européennes de juin 2004. Il est intéressant de constater que la corrélation la plus forte se trouve cette fois chez les chrétiens sociaux, avec une ampleur deux fois plus grande, donc plus nette, qu'aux législatives (-.663**). Le lien est moins évident mais néanmoins aussi deux fois plus fort que pour les législatives chez Les Verts (-.413**) tandis qu'il est plutôt ténu et divisé par deux par rapport aux législatives pour les libéraux (-.249**). En revanche, nous n'enregistrons pas de lien statistique entre les gains des partis radicaux de gauche en 2009 et leur niveau absolu de résultats en 2004.

b) Comparaisons inter-partis :

Comme en 2004, les résultats du PCS sont significativement et négativement corrélés avec ceux du POSL (-.433**) ce qui signifie que là où le PCS est le plus fort, les socialistes obtiennent leurs moins bons résultats. En revanche cette fois, si une corrélation négative avec le niveau des Verts existe toujours, elle n'est plus significative,³⁶ pas plus que la corrélation positive qui existait avec l'ADR en 2004. Il n'y a d'ailleurs pas d'autres corrélations significatives entre le score du PCS et ceux des autres partis à l'exception, tout comme en 2004, de La Gauche (-.320**) et du PCL (-.222**). On retrouve donc ici les mêmes corrélations significatives que pour l'exercice réalisé sur les scores absolus des législatives, même si l'ampleur de ces corrélations est plus faible aux élections européennes.

Comme pour les élections législatives de 2009 et comme en 2004, la structure géographique du soutien électoral du POSL est assez nettement différente de celle des autres grands partis. Comme pour les législatives les meilleurs résultats absolus socialistes se trouvent résolument là où les scores des chrétiens sociaux, des libéraux et de l'ADR sont les moins bons. Seules les ampleurs observées changent assez nettement, puisque la corrélation la plus forte observée est ici celle qu'on enregistre entre le POSL et le PD (-.624**, soit un lien plus fort qu'aux législatives alors qu'il était plus faible en 2004), puis avec le PCS (-.433**, une corrélation nettement moindre qu'aux législatives) et avec l'ADR (-.426**). Contrairement aux législatives les liens avec La Gauche (positif) et avec Les Verts (négatif) ne sont en revanche pas significatifs,³⁷ tandis que les résultats absolus socialistes évoluent conjointement avec ceux du PCL (.460**) et de la Bierger Lëscht (.195*).

Si les scores absolus des libéraux aux européennes ne sont en rien liés à ceux du PCS, ils ne le sont pas plus à ceux de l'ADR (c'était déjà le cas pour ce dernier lien aux européennes de 2004). On observe en revanche un lien significatif, comme aux législatives, avec les résultats des Verts (-.226*), mais ce sont les corrélations avec les partis de gauche traditionnelle qui sont les plus négatives, comme on l'a vu plus haut pour l'association avec le POSL et comme on le voit avec celle qui existe avec le PCL (-.424**). On observe enfin des corrélations négatives entre résultats du PD et de La Gauche (-.243**) et de la Bierger Lëscht (-.264**). Tant les liens avec Les Verts qu'avec La Gauche n'étaient pas significatifs en 2004.

Les Verts n'entretiennent aucune relation significative avec les résultats du PCS et du POSL, même si une corrélation négative existe bien et est assez proche du seuil statistique. D'autre part, on observe un lien positif également non significatif avec La Gauche, qui constitue une autre offre électorale alternative par rapport aux clivages traditionnels. Des corrélations significatives (toutes négatives) sont donc enregistrées avec l'ADR (-.355**),

³⁶ En 2004 nous avons observé que la corrélation négative qui s'était éteinte entre performances du PCS et des Verts aux législatives depuis 1994 demeurait au niveau des européennes. Cette fois le lien n'est donc plus significatif pour les européennes non plus.

³⁷ En 2004 nous avons aussi signalé qu'aux européennes il n'y avait pas lien significatif entre scores absolus du POSL et de La Gauche.

le PD (-.229*), le PCL (-.228*) et la Bierger Lëscht (-.210*), Les Verts étant plus forts là où ces partis sont comparativement plus faibles.

On l'aura compris, les scores absolus de l'ADR aux européennes ne sont significativement liés qu'à ceux des socialistes, des Verts mais aussi à ceux de La Gauche (-.270**), soient des partis de gauche et/ou d'alternative aux clivages traditionnels. Le lien avec le PD est néanmoins positif mais non significatif.

Enfin, nous observons des corrélations positive et significatives mais modestes entre les résultats absolus de La Gauche et du PCL (.223*) ainsi qu'entre La Gauche et la Bierger Lëscht (.244**), alors que les liens de la liste emmenée par André Hoffmann avec les scores du POSL et des Verts sont également positifs mais non significatifs. L'absence de lien significatif avec les résultats des socialistes tranche avec l'analyse des législatives. En revanche, les meilleurs scores de La Gauche se situent là où le PCS (-.320**), le PD (-.243**) et l'ADR (-.270**) y enregistrent leurs moins bons résultats. La corrélation entre les résultats des deux plus petites formations, le PCL et la Bierger Lëscht, est positive et forte (.519**), ce qui indique que ces deux listes ne se sont pas fait concurrence pour un même électorat. Ce qui n'empêche que les corrélations positives entre La Gauche, le PCL et la BL peuvent suggérer qu'un certain électorat sensible aux arguments du Comité du « non » lors du référendum de 2005 aurait pu voter massivement pour une liste unique portant son message si ces trois partis avaient préféré faire cause commune aux élections européennes. Un élément important à noter est cependant les corrélations positives et significatives entre les résultats absolus tant du PCL que de la Bierger Lëscht avec ceux du POSL (respectivement .460** et .195*) alors que le lien avec les socialistes n'était pas significatif pour La Gauche. Les meilleurs (mais tout est relatif) scores des communistes et de la liste emmenée par Aly Jaerling sont par ailleurs réalisés là où les libéraux en particulier (-.424** pour le lien avec le PCL), puis Les Verts et le PCS (corrélation non significative avec la BL) sont les plus faibles.

L'analyse des dynamiques électorales révèle des phénomènes assez attendus, comme par exemple le lien négatif entre les évolutions de scores du PD et celles du PCS et de l'ADR, qui montre que les libéraux ont le plus gagné aux européennes là où ces deux partis ont le plus perdu. Notons pourtant que ce lien est plus fort avec l'ADR (-.339**) qu'avec le PCS (-.310**) malgré la plus grande amplitude des pertes de ce dernier et des gains des libéraux qui aurait pu nous faire penser à une hiérarchie inverse. Les grands mouvements de voix vers les libéraux sont aussi corrélés négativement aux performances de La Gauche (-.320**). Les gains et pertes du POSL sont quant à eux corrélés à ceux du PCS (-.186**) mais encore plus avec La Gauche (-.212*), le PCL (-.269**) et l'ADR (-.284**). Notons encore le lien positif et significatif entre évolutions de scores des Verts et du PCL (.215**), ces deux partis ayant donc tendance à gagner ou perdre donc conjointement. De même, l'ADR et La Gauche partagent un lien de ce type (.279**), ces deux derniers résultats montrant bien que des partis assez différents ne puisent pas dans le même réservoir d'électeurs.

Un autre résultat ne peut nous étonner au vu du choix de la tête de liste des libéraux et du plébiscite dont il fut l'objet : les plus grands gains du PD aux européennes ont été enregistré là où l'ADR était comparativement le plus fort en 2004 (.432**). Ce lien est de loin le plus fort lorsque l'on compare les dynamiques électorales d'un parti aux niveaux de résultats absolus des autres lors des élections précédentes. Les libéraux sont aussi allés puiser leurs plus gros gains là où Les Verts (-.288**) et le POSL (-.213*) obtenaient leurs moins bons scores en 2004. Le POSL a lui gagné des points là où le PD (.333**) et le PCS (.307**) étaient les plus forts en 2004 et là où les communistes n'obtenaient que très peu de voix (-.360**). Le PCS a lui limité les dégâts là où l'ADR (-.260**) et La Gauche (-.199*) étaient les moins bons en 2004, tandis que les évolutions de scores de Verts ne sont liées au niveau électoral d'aucun autre parti lors des élections précédentes. L'ADR s'est le mieux maintenu là où le POSL et le PCL faisaient leurs meilleurs scores en 2004 (respectivement .351** et .196*) et là où les libéraux étaient comparativement plus faibles (-.221*). Enfin, La Gauche est allée gagner le plus sur les terres les plus socialistes (.184*) et là où le capital en voix de l'ADR en 2004 était le plus faible (-.336**).

3.3 Vote et structure socio-démographique des communes

Comme en 2004, nous nous intéressons à présent au lien possible entre les performances électorales des différents partis au scrutin de juin 2009 et la structure socio-démographique des communes luxembourgeoises. Le dernier recensement général de la population datant de 2001 (le prochain est en cours de préparation), nous avons dû cette fois nous limiter aux données générales sur la démographie des communes (2009) et sur l'emploi des résidents (2008) telles que publiées par le STATEC sur le site <http://www.statistiques.lu>. D'autre part, le fichier du 31 mars 2009 de la base de données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) nous a fourni des variables plus détaillées sur le statut socio-professionnel et le secteur d'emploi des travailleurs de nationalité luxembourgeoise, c'est-à-dire de la population qui se rapproche le plus de l'électorat aux législatives (ne manquent que les non-actifs, c'est-à-dire les étudiants, chômeurs et pensionnés qui ont le droit de vote aux élections législatives). Les données du STATEC révèlent, elles, le contexte socio-démographique général de la commune et offrent, par la question du statut socio-professionnel des résidents, une image d'une population que l'on pourrait postuler davantage proche du corps électoral pour les européennes (en tout cas de la population susceptible d'avoir de droit de vote pour ce type de scrutin). Des comparaisons avec certains résultats d'une analyse similaire en 2004 seront apportées là où elles se révèlent les plus pertinentes.

Les indicateurs choisis pour l'analyse des résultats des différents partis au niveau de la commune et la structure socio-démographique de celle-ci sont les suivants :

- Les résultats des différents partis : nous analysons les résultats absolus aux législatives et européennes des partis ainsi que l'évolution de ces résultats par rapport aux élections de 2004 (le cas échéant nous comparons avec les résultats absolus de 2004);
- Le statut socio-professionnel : les données de la Sécurité sociale répertorient les actifs luxembourgeois selon six grandes catégories. Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, les indépendants, les travailleurs intellectuels indépendants³⁸ et les agriculteurs. Nous prenons donc la proportion de ces catégories parmi les actifs luxembourgeois. Ces chiffres datent de mars 2009, soit trois mois avant les élections. En outre, le STATEC publie la répartition des actifs parmi les résidents, c'est-à-dire en comptant également les non-luxembourgeois, cette fois en trois catégories : les ouvriers, les employés et les fonctionnaires, et enfin les indépendants. Ces données datent de 2008. Nous disposons en outre du taux de chômage dans la population totale de la commune en 2008. En utilisant ces deux sources relatives à l'emploi, nous pouvons également calculer le pourcentage de travailleurs étrangers résidant dans la commune en prenant le nombre d'actifs luxembourgeois et en le retranchant du nombre d'actifs total, avant d'en déduire la proportion de travailleurs étrangers dans la population active de la commune. Notons qu'il s'agit ici d'une approximation (les données sont respectivement de mars 2009 pour les luxembourgeois et de 2008 pour la population totale).
- Le secteur d'activité : comme en 2004, les grands secteurs d'activité retenus ici sont l'agriculture, l'industrie (manufacturière et extractive), le commerce, les secteurs financiers, l'administration publique, l'éducation et la santé ; nous y ajoutons en 2009 le secteur de la construction. Pour chacun de ces secteurs, la part prise dans la population luxembourgeoise active de 2009 est calculée ;
- La taille et la densité de population (en 2009), l'accroissement (en %) de la population dans les cinq dernières années (estimation du STATEC 2004-2009). Ces variables indiquent le caractère rural ou urbain de la commune ainsi que la dynamique de changement démographique.

³⁸ Tels que les avocats, médecins, architectes, etc.

3.3.1 Elections législatives

a) Le PCS

Seules deux variables offrent des corrélations positives et significatives avec l'évolution du score du PCS entre 2004 et 2009 : la croissance de la population de la commune dans les cinq dernières années (.292**) et la part des actifs de la commune travaillant dans le secteur agricole – agriculture, pêche, cueillette – (205*). Au plus ces variables ont des valeurs élevées, au plus les gains du PCS aux législatives sont importants. Le PCS a donc davantage évolué positivement dans des communes où l'agriculture est un secteur d'activité comparativement plus important et là où la population de la commune a le plus changé (a le plus crû) entre 2004 et 2009.

Les variables négativement et significativement corrélées avec l'évolution du score PCS entre 1999 et 2004 sont également au nombre de deux. Il s'agit de la part d'employés dans la population active luxembourgeoise (-.193*) et de la densité de population de la commune en 2009 (-.185*), les plus grands gains du PCS étant donc enregistrés là où ces deux indicateurs ont des valeurs plus faibles. En reprenant les enseignements précédents, on constate donc que les différences de résultats des chrétiens sociaux par rapport à 2004 sont davantage positives dans les communes rurales que celles à forte densité mais que ces communes à forte croissance des scores du PCS sont aussi celles qui ont connu un accroissement fort de leurs chiffres absolus de population dans les cinq dernières années.

En 2004, on observait que les gains du PCS par rapport aux législatives de 1999 s'étaient surtout concentrés dans des communes plutôt privilégiées, caractérisées par des concentrations d'employés, fonctionnaires (luxembourgeois ou internationaux) et travailleurs intellectuels indépendants, les accroissements moindres (voire les quelques tassements) de juin 2004 étant localisés dans les communes les plus modestes et rurales (à fortes concentrations d'ouvriers luxembourgeois et d'agriculteurs). Les gains de 2009 semblent donc « corriger », « compenser » ou en tout cas « compléter » la physionomie de ceux engrangés en 2004. Notons néanmoins que non seulement nous trouvons moins de liens statistiques avec des indicateurs socio-démographiques qu'en 2004, mais qu'en plus, les taux de corrélation observés en 2009 sont nettement plus faibles : les évolutions des scores du parti étaient plus clairement associées à certaines caractéristiques des communes en 2004.

Sept variables socio-démographiques sont significativement corrélées avec le résultat absolu (et non plus les gains ou pertes par rapport à 2004) du PCS. Tout comme en 2004 et en 1999, les meilleurs résultats absolus du PCS se rencontrent encore là où la part d'agriculteurs luxembourgeois est la plus forte (.315*). Alors que ce lien avait faibli en 2004 suite aux gains engendrés alors dans les communes les moins rurales, il reprend de l'ampleur en raison des évolutions de résultats de juin 2009 qui ont surtout été importantes là où le secteur agricole dans son ensemble représente encore une part non négligeable de l'activité. C'est la raison pour laquelle la part de ce secteur dans la population active totale, et non pas uniquement luxembourgeoise, est aussi positivement lié aux résultats absolus du PCS (.195*), alors que lien n'existait plus en 2004 et était ténu en 1999. Comme en 2004 nous observons par ailleurs que les communes à faible proportion dans la population active totale de travailleurs ayant le statut d'ouvrier (-.230*) sont celles où les scores des chrétiens sociaux sont comparativement les meilleurs. En 2009, on enregistre aussi une nouveauté puisqu'on observe que le PCS fait mieux là où la part des indépendants dans la population active totale (et non pas exclusivement luxembourgeoise) est forte (.382**). Il s'agit même du lien positif le plus clairement corrélé aux scores du parti chrétien-social.

Comme en 1999 et en 2004, le vote PCS est aussi plus important dans les communes qui connaissent un taux de chômage comparativement faible (-.250**) et qui n'ont pas enregistré de grandes différences de densité dans les cinq dernières années (-.250**) malgré les gains de 2009 localisés principalement là où les mouvements de population ont

été les plus forts, et l'on retrouve toujours les meilleures performances absolues des chrétiens sociaux dans les communes les moins peuplées (-.211*).

b) Le POSL

Les gains et les pertes du POSL aux législatives n'ont un lien statistique significatif qu'avec trois variables socio-démographiques. Les socialistes se sont mieux comportés électoralement là où la proportion d'indépendants dans la population résidente est élevée (.290**) et là où la part des agriculteurs dans la population active luxembourgeoise est comparativement plus importante (.249**), soit dans des communes où le parti est en général le moins performant. Les évolutions des résultats sont en revanche négativement corrélées à la densité de population (-.279**). Ces deux résultats indiquent que le POSL a subi des pertes dans ses bastions et a gagné du terrain là où il est comparativement le moins puissant.

Ceci ne change pas foncièrement la donne du profil socio-démographique des communes où le vote socialiste est le plus important (en scores absolus) : certes, au lieu d'observer comme en 2004 un repli sur sa clientèle traditionnelle on voit en 2009 un petit affaiblissement de certains liens statistiques dû aux pertes et gains enregistrés lors des élections de juin. C'est donc le cas avec la densité de population et la part des agriculteurs luxembourgeois dans la population active,³⁹ mais ces caractéristiques restent celles qui sont les plus nettement associées (positivement pour la première, .441**, et négativement pour la seconde, -.555**) aux résultats absolus par les socialistes. Comme auparavant, les meilleurs scores du POSL sont enregistrés là où la taille de la population est importante (.216**) mais aussi dans les communes qui ont le moins crû en nombre d'habitants (-.290**). Ils le sont aussi là où le taux de chômage est le plus fort (.329**), un lien positif d'une ampleur supérieure à celle enregistrée avec cette variable pour les partis de gauche radicale (pas de lien avec La Gauche et lien légèrement moins fort en ce qui concerne le PCL). Le lien avec la part d'employés luxembourgeois demeure clairement positif (.320**) mais subit lui aussi un tassement. Comme en 2004 en revanche les socialistes n'obtiennent pas de résultats sensiblement meilleurs dans les communes à forte proportion d'ouvriers luxembourgeois alors que c'était le cas en 1999; cependant on notera que la part d'ouvriers dans la population résidente totale de la commune est positivement corrélée aux performances électorales du POSL (.234*), alors que la proportion d'indépendants résidant dans la commune est elle fortement négativement corrélée avec celles-ci (-.542**). On observe donc des caractéristiques davantage 'attendues' pour un parti socialiste lorsque l'on analyse les données socio-professionnelles au niveau de la population totale de la commune que lorsque l'on s'attache uniquement à celle de nationalité luxembourgeoise, qui pourtant est la seule à avoir le droit de vote. Cette différence peut s'expliquer en partie en tenant compte du dernier résultat significatif, qui indique que les socialistes obtiennent de meilleurs scores dans les communes où la part d'actifs étrangers est la plus forte (.346**), et en rappelant que certains modèles explicatifs du vote insistent sur le 'milieu' sociologique dans lequel les électeurs évoluent.

c) Le PD

Alors qu'en 2004 les pertes du PD aux élections législatives étaient corrélées à une série impressionnante de caractéristiques socio-démographiques des communes, elles ne le sont plus qu'à trois d'entre elles en 2009, qui concernent toutes les secteurs d'activités: le parti libéral a limité la casse dans les communes à part comparativement forte de luxembourgeois travaillant dans le secteur de la santé (.211*) et des commerces (.194*) et

³⁹ On trouve aussi un lien négatif significatif en ce qui concerne la part de luxembourgeois travaillant dans le secteur agricole (-.237*), du même ordre que la corrélation avec la part prise par le secteur de l'éducation (-.227*), cette dernière indiquant donc que le score absolu du POSL est meilleur dans les communes où la proportion de luxembourgeois travaillant dans l'éducation est plus basse.

a en revanche eu tendance à perdre davantage là où la part de nationaux travaillant dans l'administration publique est plus forte (-.183*). Couplé à l'enseignement de 2004 de pertes plus marquées du PD dans les communes où les fonctionnaires étaient proportionnellement les plus nombreux, ce résultat semble indiquer qu'en 2009 le parti libéral n'en avait pas fini d'enregistrer un désamour auprès de cette part importante de l'électorat luxembourgeois, après l'idylle de 1999.

La part de Luxembourgeois dans l'administration publique et la proportion de ceux-ci ayant un statut de fonctionnaire n'ont désormais plus aucun lien avec les performances absolues du Parti démocratique. Une part peut-être du secteur public pourrait demeurer proche du PD puisque on note néanmoins une corrélation positive avec la part de luxembourgeois travaillant dans l'éducation (.348**). Comme en 2004 on observe que les meilleurs scores libéraux se trouvent dans les communes à concentration comparativement forte d'agriculteurs luxembourgeois (.247**) et les moins bons dans celles où les employés luxembourgeois sont proportionnellement moins nombreux (-.262**), avec des niveaux d'association assez stables aussi en termes d'ampleur. Le lien avec la densité de population demeure significatif et négatif (les meilleurs scores du PD sont à trouver là où la densité est plus faible) mais il décroît en ampleur (-.187*) par rapport à 2004. Notons enfin que l'on trouve aussi les meilleurs résultats des libéraux là où la part d'indépendants dans la population active résidente (.297**) est forte, alors que la corrélation avec les indépendants luxembourgeois est positive mais non significative, montrant à nouveau que le profil attendu d'un parti, en l'occurrence le lien escompté entre parti libéral et proportion des indépendants dans la commune, se matérialise davantage au niveau de la population totale plutôt que de la population de nationalité luxembourgeoise.

d) Les Verts

En 2004, nous notons que le niveau absolu de résultats des Verts est négativement lié à la proportion d'ouvriers dans la commune (plus celle-ci est faible, meilleur est le score du parti) et positivement lié à celle des employés, fonctionnaires et travailleurs intellectuels indépendants luxembourgeois. Les évolutions électorales de 2009 indiquent que les gains se sont plutôt concentrés là où les Verts étaient les plus faibles en scores absolus (et là où ils avaient le plus progressé en 2004), notamment là où la part des luxembourgeois travaillant dans l'industrie est la plus forte (.213*), alors que les pertes concernaient plutôt leurs bastions, notamment les communes à forte proportion de travailleurs intellectuels indépendants luxembourgeois (-.274**) et d'électeurs travaillant dans l'administration publique (-.248**). La quatrième corrélation significative renforce ce sentiment : plus la part d'agriculteurs est grande dans la population active luxembourgeoise de la commune, meilleur était le résultat des Verts en 2009 par rapport à 2004 (.202*).

Les gains des Verts dans les communes à proportion comparativement forte de travailleurs du secteur de l'industrie ne parviennent pas à effacer une des caractéristiques traditionnelles des scores absolus des écologistes : en 2009, les meilleurs résultats des Verts sont encore à trouver dans les communes les moins marquées par une population travaillant dans l'industrie (-.229*). Il en va de même pour les secteurs de la santé et de l'action sociale (-.452**) et du commerce (-.295**), alors qu'en revanche on constate comme en 2004 que les résultats absolus du mouvement sont plus importants là où les électeurs sont plus nombreux à travailler dans le secteur financier (.393**), une corrélation encore forte mais en légère baisse par rapport à 2004. Trois autres liens statistiques corroborent le profil établi lors des dernières élections : les scores absolus des Verts sont meilleurs là où les employés (.322**) et les fonctionnaires (.305**) de nationalité luxembourgeoise⁴⁰ sont proportionnellement plus nombreux et là où la part d'ouvriers est la plus faible (-.432**). Enfin, notons encore que le taux de chômage est négativement corrélé (-.335**) aux niveaux de soutien électoral des Verts, soit un profil inverse à celui des socialistes et des communistes sur cette variable.

⁴⁰ Le statut d'employé ou de fonctionnaire (.419**), ainsi que le statut d'ouvrier (-.410**) dans la population résidente sont significativement liés au scores des Verts.

e) L'ADR

Alors que les évolutions de score de l'ADR n'étaient corrélées avec aucun de nos indicateurs socio-démographiques en 2004, les liens statistiques sont nombreux en 2009. Les plus grandes pertes se situent là où l'ADR obtenait ses meilleurs scores absolus en 1999 et en 2004, soit là où les proportions d'agriculteurs (statut ou secteur agricole, respectivement $-.488^{**}$ et $-.240^{**}$) et d'ouvriers (statut ou secteur de l'industrie, respectivement $-.320^{**}$ et $-.213^{*}$)⁴¹ sont les plus fortes. Notons aussi les liens négatifs et significatifs avec les parts d'actifs dans les secteurs de la construction, du commerce et de la santé. Il existe enfin une corrélation négative assez forte ($-.410^{**}$) avec la proportion d'indépendants dans la population résidente, indiquant que plus celle-ci est grande, plus le déclin de l'ADR en 2009 était prononcé, alors que le lien n'existe pas avec la part d'indépendants dans la population active de nationalité luxembourgeoise seulement. En revanche, le parti limite les dégâts dans les communes où son poids électoral est traditionnellement le plus faible, soit celles qui comptent des proportionnellement importantes d'employés ($.520^{**}$), de fonctionnaires ($.290^{**}$)⁴² ou de luxembourgeois travaillant dans le secteur public ($.325^{**}$), de travailleurs intellectuels indépendants ($.242^{**}$) et de personnels du secteur financier ($.398^{**}$). Enfin, le contraste avec le profil traditionnel des bastions de l'ADR se confirme encore avec le lien positif entre évolutions des scores en 2009 et la part d'actifs d'étrangers ($.250^{**}$) dans la commune, la densité de population ($.336^{**}$) et sa taille ($.212^{*}$) – tandis que l'accroissement de la population de la commune est lui négativement corrélé avec l'évolution de ses scores.

Malgré ces résultats, comme en 1999 et 2004, on trouve les meilleurs résultats absolus de l'ADR en 2009 à mesure où la proportion d'agriculteurs (statut ou secteur agricole, respectivement $.590^{**}$ et $.199^{*}$) et d'ouvriers (statut ou secteur de l'industrie, respectivement $.380^{**}$ et $.342^{**}$) s'accroît, ainsi que dans les communes qui ont le plus changé en taille de population dans les cinq dernières années ($.272^{**}$). On peut y ajouter les corrélations positives avec le taux d'indépendants (mais pas exclusivement luxembourgeois) résidant dans la commune ($.393^{**}$) ainsi que la part des luxembourgeois travaillant dans les secteurs de la construction, du commerce et de la santé. Les moins bons résultats de l'ADR se situent là où les employés ($-.536^{**}$), les intellectuels indépendants ($-.492^{**}$), les actifs étrangers ($-.449^{**}$), les fonctionnaires et travailleurs de l'administration publique (respectivement $-.353^{**}$ et $-.373^{**}$) ainsi que ceux du secteur financier ($-.373^{**}$) sont comparativement plus nombreux. Des corrélations significatives négatives existent encore avec la densité et la taille de la population de la commune (respectivement $.363^{**}$ et $-.265^{**}$). Etant données les évolutions de scores enregistrées en 2009, qui montraient des pertes dans les bastions et de meilleurs résultats là où le parti est traditionnellement plus faible, on constate – contrairement à la contraction vers l'électorat traditionnel de l'ADR lors de la défaite de 2004 qui se traduisait par un renforcement des associations avec plusieurs variables – un léger affaiblissement de l'ampleur de ces corrélations, mais le profil général de l'ADR vu sous l'angle socio-démographique au niveau des communes n'a pas connu de véritable changement de 1999 à 2009. De nouveau, l'électorat de l'ADR en 2009 est l'expression d'une anomie sociale et urbaine liée à la continentalisation des économies européennes et à la confrontation des identités et des cultures qui l'accompagnent.

D'une part, l'électorat souverainiste luxembourgeois est le témoignage malgré lui de la fin de la culture agrarienne, c'est-à-dire d'un ensemble de représentations sociales où la communauté, l'autorité et la cohésion en auraient été les marqueurs. Confrontés au triomphe de la culture dite urbaine, elle-même supposément construite sur l'individuation, le libéralisme culturel, et la mobilité, les électeurs de l'ADR subliment l'idée de la communauté d'autant, celle de la ruralité, unie et homogène culturellement.

⁴¹ Signalons que le lien avec les ouvriers résidents est non significatif, la corrélation ne concerne donc que la proportion d'agriculteurs dans la population active de nationalité luxembourgeoise.

⁴² Le lien avec la catégorie « employés et fonctionnaires » dans la population résidente est lui aussi significatif.

D'autre part, les électeurs de l'ADR (notamment ouvriers) sont parmi les premiers à avoir été les sujets de la restructuration de l'économie luxembourgeoise marquée notamment à la fois par une lente désindustrialisation au bénéfice des services et par des délocalisations de la production d'abord en Europe centrale et orientale, puis dans le bassin méditerranéen et enfin vers l'Asie du sud-est. Qui plus est, ces électeurs sont en concurrence directe avec des ouvriers frontaliers, eux-mêmes fragilisés par les mêmes phénomènes liés à la continentalisation et à la globalisation économique. Dans ces conditions, cet électorat en voie de déclassement ou se considérant comme tel, à tort ou à raison, recherche des formations politiques qui comme l'ADR sont les promoteurs du stato-providentialisme national. Ces électeurs nous les avons trouvés aussi parmi les cohortes des votants pour le « non » au Traité constitutionnel européen.

f) La Gauche

En 2004 on notait une absence de profil très typé pour les résultats absolus de La Gauche. Non seulement ses scores n'étaient corrélés qu'à un nombre limité de variables, comme la densité de population et le taux de chômage, mais en plus la plupart de ses caractéristiques étaient partagées avec l'électorat de l'autre parti de la gauche radicale, le PCL. La spécificité de La Gauche résidait néanmoins dans le lien positif entre ses performances électorales et la proportion d'employés luxembourgeois dans la commune (et le niveau des salaires, une variable que nous n'avons pas pu utiliser cette fois), qui tendait à laisser croire que cette mouvance pouvait attirer un électorat de « nouvelle gauche ».

Les gains de 2009 ont changé la donne dans le nombre de corrélations significatives et précise une certaine tendance observée en 2004 : La Gauche enregistre de meilleurs résultats absolus non seulement là où les employés (.382**) luxembourgeois sont comparativement plus nombreux, mais aussi là où la proportion de fonctionnaires et autres salariés de l'administration publique est importante (respectivement .239** et .279**), un résultat confirmé par le lien avec le statut d'employé ou de fonctionnaire dans la population résidente (.298**). Un profil socio-professionnel bien éloigné de celui de l'électorat traditionnel de gauche radicale se confirme avec les corrélations positives avec le taux de travailleurs intellectuels indépendants (.221*) dans la commune et celui des personnes travaillant dans le secteur financier (.189*). En revanche, les moins bons scores sont enregistrés là où les ouvriers parmi la population luxembourgeoise (-.258**) et dans la population résidente (-.183*)⁴³ sont les plus nombreux, ainsi que là où on trouve davantage de personnes travaillant dans la construction, le secteur de la santé et dans l'éducation. Plus la part d'agriculteurs dans la population active luxembourgeoise est grande, moins bon est le score absolu de La Gauche (-.329**), et il en va de même pour la proportion d'indépendants dans la population résidente. Bref, si l'on retrouve comme pour les partis socialiste et communiste des bastions électoraux dans les grandes villes (.302**) densément peuplées (.439**), on voit que les caractéristiques socio-professionnelles des communes où les scores de La Gauche sont les meilleurs se démarquent par un profil davantage 'cols blancs'.

Etant donné le niveau moyen très bas des scores de La Gauche en 2004, ce profil désormais plus nettement différencié est dû aux caractéristiques des communes où le parti a le plus gagné en 2009. En comparant les corrélations significatives entre variables socio-démographiques et scores absolus et entre ces mêmes variables et les évolutions de scores entre 2004 et 2009 on constate en effet une quasi-parfaite correspondance. Une seule différence nous semble pertinente : alors que le lien avec les résultats absolus est nul, la corrélation entre scores relatifs de La Gauche et proportion d'actifs étrangers est positive (.218**), les plus grands gains étant donc enregistrés dans des communes où la part de résidents non luxembourgeois au travail est la plus grande.

⁴³ Il n'y a pas de lien significatif avec le taux de personnes travaillant dans l'industrie.

g) Le PCL

A des fins de stricte comparabilité avec les résultats précédents, nous nous limitons ici à l'analyse de corrélation des résultats absolus avec les données socio-démographiques des communes pour le PCL, alors qu'une autre liste, la Bierger Lëscht se présentait mais n'a pas obtenu de représentation à la Chambre des Députés. La raison en est simple : tout comme pour le PCL en 2004, la BL ne se présentait que dans deux circonscriptions électorales aux législatives de 2009. Nous nous en tenons donc à l'étude des corrélations entre scores électoraux absolus des communistes en 2009 afin de fonder nos analyses sur l'entièreté des 116 communes luxembourgeoises comme nous l'avons fait pour les dynamiques électorales et les résultats absolus des autres partis qui eux se présentaient dans toutes les circonscriptions lors des deux scrutins successifs.

Comme indiqué ci-dessus, le profil socio-démographique du PCL au niveau des communes est similaire à celui des autres partis de gauche en termes de taille et densité de population. Les communistes ont aussi tendance à obtenir de meilleurs résultats absolus là où la part des agriculteurs et des indépendants (tant luxembourgeois que dans la population totale) est faible. En revanche, on note des différences importantes avec l'électorat de La Gauche et partiellement du POSL dans le lien avec le monde ouvrier : comme pour le POSL, plus la part d'ouvriers dans la population résidente est importante, meilleur est le score du PCL, mais aussi plus la proportion de luxembourgeois travaillant dans l'industrie est grande, plus ce résultat est bon. Bref, un tableau toujours fidèle à la connaissance empirique existante sur l'électorat classique des partis communistes dans les pays occidentaux après l'effondrement de l'Union soviétique.⁴⁴ On notera néanmoins au passage que contrairement à 2004 le pourcentage d'ouvriers (statut) luxembourgeois dans la commune n'est plus significativement corrélé au score du PCL alors que celui de l'ADR l'est, et de manière positive, alors que le lien est négatif avec les performances de La Gauche. Les meilleurs scores du PCL comme ceux du POSL et à la différence de La Gauche sont obtenus là où le taux de chômage est plus élevé. A la différence de La Gauche encore on voit une corrélation négative avec la part d'employés ou fonctionnaires dans la population résidente, alors que les deux partis affichent une corrélation de même type avec le pourcentage de luxembourgeois travaillant dans l'éducation. Enfin, on ne note plus comme en 2004 de lien négatif significatif avec la proportion de fonctionnaires luxembourgeois ou de travailleurs intellectuels indépendants.

3.3.2 Elections européennes

a) Le PCS

En 2004, nous avons observé lors d'un exercice similaire (ainsi que dans l'analyse du transfert de voix sur base du sondage post-électoral) des différences importantes entre le profil de l'électorat du PCS des législatives et celui des élections européennes. Ainsi, par exemple, les scores absolus du PCS aux européennes étaient meilleurs dans les communes à niveau moyen de loyers les plus bas et là où les plus fortes proportions d'ouvriers luxembourgeois vivaient, alors que les liens statistiques observés pour l'électorat des législatives avaient un signe inverse. Le fait que les communes où le PCS avait le plus gagné aux législatives entre 1999 et 2004 étaient caractérisées par une forte proportion de fonctionnaires et d'employés luxembourgeois, de salariés du secteur public et financier mais aussi de travailleurs intellectuels indépendants pouvait expliquer ce phénomène, car c'est là où l'on trouvait les moins bons résultats absolus du parti aux élections européennes.

⁴⁴ Moreau, Patrick (sous la direction), *Les Partis Communistes et Postcommunistes en Europe occidentale*. Paris : La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n°830-831, 1999.

Comme analysé plus haut, en 2009, le PCS a enregistré les dynamiques électorales les plus contrastées de tous les partis depuis la première élection directe du Parlement européen. En complète contradiction avec les liens observés au niveau des différences de résultats aux législatives, il se maintient le mieux dans les communes où les employés luxembourgeois sont comparativement les plus nombreux (.320**) et sombre par contre là où les agriculteurs sont proportionnellement mieux représentés (-.248*). D'autres caractéristiques des gains et pertes du PCS aux européennes contredisent également la direction de liens non significatifs avec les dynamiques des législatives. C'est le cas de la proportion d'ouvriers luxembourgeois (-.237*), de travailleurs du secteur de la construction (-.296**) et de la santé (-.227*) qui lorsqu'elles sont importantes correspondent aux pires pertes des chrétiens sociaux aux européennes, tandis que les taux de fonctionnaires (.187*), de luxembourgeois travaillant dans le secteur public (.189*) ou encore de la finance (.284**) sont eux corrélés positivement aux évolutions de scores du PCS.

Ces dynamiques particulièrement contrastées ont pour effet de rapprocher à nouveau les profils des électors des chrétiens sociaux aux différents niveaux. Il n'y a plus guère que trois variables relatives à la composition socio-démographique des communes qui diffèrent dans leur lien aux résultats absolus du PCS des législatives par rapport à ceux des européennes. C'est le cas pour la part de personnes travaillant dans l'administration publique, qui est négativement lié aux performances électorales du parti aux européennes (-.198*) alors qu'aucun lien n'existe pour les législatives (il est très faiblement positif et loin d'être significatif).⁴⁵ En revanche, seuls les résultats absolus du PCS aux législatives sont significativement liés au taux de chômage de la commune (avec les meilleurs scores là où ce taux est faible). Il en va de même pour la proportion de luxembourgeois travaillant dans l'agriculture (les meilleurs résultats aux législatives se trouvant là où cette proportion est forte) mais le lien avec les résultats aux européennes est aussi positif et presque significatif (.178).

Outre ces divergences désormais toutes relatives en comparaison avec celles observées en 2004, on constate à présent que tant l'électeur chrétien social des législatives que celui des européennes a tendance à davantage provenir de communes où les luxembourgeois déclarant un statut d'agriculteur est plus important, mais aussi là où les indépendants ont une plus grande part dans la population résidente (le lien avec les indépendants luxembourgeois est aussi positif mais non significatif). Les meilleurs scores absolus se trouvent tant pour un niveau que l'autre dans les communes les moins peuplées et où la densité de population est aussi plus faible. De plus, notons que l'ampleur de ces corrélations est sensiblement la même pour les législatives et les européennes.

Ainsi, alors que les résultats respectifs du PCS aux législatives et européennes étaient bien plus contrastés au niveau agrégé en 2009 qu'en juin 2004, les électeurs de ce parti y ont révélé un profil socio-démographique sensiblement plus proche que celui observé lors du précédent scrutin.

b) Le POSL

L'évolution des scores socialistes aux européennes se distingue de celle aux législatives sur davantage de points que ce que nous avons observé pour le PCS, même si les différences enregistrées ici sont toutes seulement des différences de degré (aucun lien avec une variable socio-démographique n'a une direction inverse par rapport aux dynamiques de scores aux législatives) et de surcroît d'assez faible ampleur.

⁴⁵ Notons qu'on observe aussi des différences de direction pour le taux de fonctionnaires ou d'employés et fonctionnaires dans la population totale mais aucune de ces corrélations n'est significative.

Ainsi, en 2009, le POSL s'est le mieux comporté aux européennes dans les communes à taux d'indépendants luxembourgeois (.211*) et de personnes travaillant dans l'administration publique comparativement plus importants (.208*), tandis qu'il enregistrait le plus de pertes là où les employés, les salariés de l'industrie et les travailleurs du secteur du commerce sont proportionnellement plus nombreux. Les moins bons scores par rapport à 2004 sont aussi observés dans les communes les plus peuplées. Aucun de ces liens n'était significatif dans notre analyse des législatives. Les autres corrélations significatives pour les évolutions de scores aux européennes le sont en revanche aussi pour les législatives, soient de meilleures performances dans les communes où les agriculteurs sont les plus nombreux ainsi que les indépendants dans la population totale (ce qui renforce le lien positif observé aux européennes avec les indépendants luxembourgeois) et dans les communes les moins densément peuplées.

Comme en 2004 on constate donc, malgré les nombreuses différences – mais de faible degré – de liens entre les évolutions électorales, que les électors du POSL restent remarquablement homogènes lorsque l'on compare le profil socio-démographique des communes aux performances du parti : toutes les variables significatives pour les scores absolus du parti le sont tant pour les législatives que pour les européennes, et les différences d'ampleur sont presque inexistantes. L'électorat socialiste demeure aussi nettement « marqué » puisque pas moins que la moitié des variables analysées ont un lien significatif avec les résultats du parti aux deux types d'élections.

c) Le PD

Comme pour le PCS, les évolutions de scores des libéraux aux législatives et aux européennes en 2009 ont été divergentes. Les gains des européennes ont été engrangés de façon spectaculairement marquée d'un point de vue de la socio-démographie des communes concernées : presque toutes les variables analysées ici ont un lien statistique significatif avec les différences de résultats entre 2004 et 2009, et parfois avec des amplitudes de coefficients de corrélation très élevés.

Ainsi, on voit que les plus grands gains du PD aux européennes proviennent des communes à forts taux d'ouvriers (.597** ; dans la population résidente le lien est un moins fort mais est néanmoins de l'ordre de .343**, tandis que la corrélation avec les travailleurs luxembourgeois dans l'industrie est de .354**) et d'agriculteurs luxembourgeois (.255** ; travailleurs du secteur agricole, .339**) mais aussi à faible taux d'employés (-.593**) et fonctionnaires (-.378**) luxembourgeois et dans la population totale (le statut employé ou fonctionnaire, -.417**). Le lien avec les travailleurs intellectuels indépendants est aussi significatif et négatif (-.323**). Les évolutions de scores les plus positives concernent encore les communes à forte proportion de salariés de la santé, de la construction, du commerce et de l'éducation, et à faible taux de personnes travaillant dans le secteur de la finance (-.636**). Enfin, les gains du PD aux européennes ont surtout été importants là où le taux de chômage est le plus grand (.191*), là où la part d'actifs étrangers est comparativement basse (-.264**) et la densité de population plutôt faible (-.242**). Bref, alors que nous avons observé en 2004 que l'électorat libéral (en termes de scores absolus) aux européennes semblait clairement provenir de communes plus aisées que celui des législatives, les gains de 2009 qui se sont surtout faits dans des communes à profil moins aisé ont dû avoir un effet important sur cette conclusion de l'étude des élections précédentes.

L'effet sur les liens avec les résultats absolus du PD est en effet radical : l'électorat libéral des européennes partage à présent les caractéristiques principales de celui des législatives mais en accentuant les traits saillants et en y ajoutant d'autres. Ainsi, les corrélations négatives enregistrées au niveau européen avec le taux d'employés luxembourgeois dans la commune (-.400**) et la densité de population (-.361**) sont nettement plus fortes que celles des législatives. Il en va de même pour le lien positif avec les agriculteurs (pour les européennes la corrélation avec le secteur agricole est aussi significatif alors qu'il ne l'est pas pour les législatives) et avec le secteur de l'éducation. En outre, l'électorat libéral des européennes est davantage marqué que celui des législatives sur plusieurs points : les résultats sont meilleurs à mesure que le taux d'indépendants luxembourgeois augmente (.186* ; une corrélation significative avec ce même taux dans la population résidente existait avec les législatives mais ici aussi l'ampleur est plus grande dans le cas des européennes, de l'ordre de .362**) mais aussi à mesure que le taux d'actifs étrangers diminue (-.305**).

Enfin, on note aussi qu'au plus les travailleurs de la santé sont plus nombreux et ceux de la finance sont moins nombreux dans la commune, au mieux est le niveau électoral absolu du PD. Sur base de cette étude agrégée au niveau des communes, l'électorat libéral semble avoir nettement changé par rapport à 2004 en s'accroissant largement aux européennes. Il ne se trouve plus dans des communes plus aisées que celui des législatives, mais au contraire dans des communes similaires voire encore plus typées que ces dernières, un « rattrapage » semblant à l'œuvre par le retour d'électeurs libéraux du monde rural et des classes moyennes (indépendants) dans l'électorat des européennes.

d) Les Verts

Les évolutions de scores des Verts aux élections européennes entre 2004 et 2009 ne sont significativement liées à aucune des variables socio-démographiques des communes luxembourgeoises. Comme en 2004, on constate en revanche que l'électorat des Verts, en résultats absolus, aux européennes est plus typé que celui des législatives. Sans exception, pour les liens significatifs observés aux législatives, on note donc des coefficients de corrélation, qu'ils soient positifs ou négatifs, de plus grande ampleur pour les résultats des écologistes aux européennes.

De plus, alors que le lien avec la proportion de travailleurs intellectuels indépendants et celle des agriculteurs luxembourgeois, ainsi qu'avec la part représentée par les travailleurs de l'administration publique était inexistant dans l'analyse des législatives,⁴⁶ il est d'une certaine ampleur et significatif aux européennes. Ainsi, les meilleurs résultats absolus des Verts pour l'élection du Parlement européen se trouvent à mesure où la proportion des travailleurs intellectuels indépendants augmente (.389**) et la part d'agriculteurs luxembourgeois baisse (-.235*), et là où la part de l'administration publique dans les secteurs de travail des luxembourgeois est plus importante (.457**). Les conclusions de l'analyse de 2004 sont donc ici confirmées : l'électorat des Verts aux européennes est, malgré de meilleurs résultats à ce scrutin, encore plus typé qu'aux législatives.

e) L'ADR

L'ampleur des pertes de l'ADR aux élections européennes est associée à une série de variables socio-démographiques dont on a observé qu'elles étaient liées à celles des législatives. Les corrélations communes sont néanmoins de moindre ampleur pour les européennes, et on ne constate pas de lien significatif avec la part de travailleurs intellectuels indépendants, celle des actifs étrangers, la distribution du travail entre

⁴⁶ Le lien avec les personnes ayant un statut de fonctionnaire était quant à lui clairement significatif dans l'étude des liens avec les résultats des élections législatives, mais le coefficient de corrélation avec ceux des européennes est presque deux fois plus élevé (.305** aux premières pour .590** aux secondes).

secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce ou encore de la finance, ni avec la taille et la densité de la population, variables qui étaient toutes corrélées aux résultats absolus du parti aux législatives. Si les caractéristiques de l'électorat de l'ADR aux européennes n'étaient pas plus marquées que celles de son électorat des législatives, la situation change sensiblement en 2009, où l'on remarque au contraire que l'ampleur de la majorité des corrélations est plus forte avec les résultats absolus des européennes. Notons néanmoins une des exceptions à la règle qu'est le lien avec la part de luxembourgeois travaillant dans le secteur de l'agriculture, significatif avec les scores absolus de l'ADR aux législatives alors que ce lien est inexistant avec les performances électorales du parti aux européennes.

f) La Gauche

On peut noter quelques différences entre le profil de l'électorat de La Gauche aux européennes et celui déjà décrit des législatives. Globalement, les meilleurs résultats du parti à l'élection du Parlement européen se trouvent largement là où l'on trouve ses meilleurs scores aux législatives. Néanmoins, l'électorat des européennes apparaît moins typé (par exemple, on ne trouve pas de lien significatif avec les parts de fonctionnaires, travailleurs intellectuels indépendants et agriculteurs luxembourgeois) que celui des législatives, même si un lien positif et significatif avec la part d'actifs étrangers est observé aux européennes (.242**) alors qu'il ne l'était pas aux législatives.⁴⁷

g) Le PCL et la Bierger Lëscht

Vues les faibles variations de scores dues au niveau électoral général du parti, il n'est pas étonnant de constater que les performances électorales du PCL aux européennes et aux législatives sont caractérisées par leur association avec les mêmes variables socio-démographiques des communes. La principale différence entre l'électorat communiste des européennes et celui des législatives réside dans la part des fonctionnaires habitant dans la commune, qui est significativement et négativement corrélé au score absolu du PCL aux européennes alors qu'il ne l'est pas avec ses résultats des législatives. Pour le reste, on constate que deux variables sont significativement corrélées avec les résultats absolus du PCL des législatives ou des européennes mais pas des deux, sans pour autant que ces différences soient importantes en regard de l'ampleur des corrélations observées. Elles concernent la part des indépendants (plus ils sont nombreux, moins bon est le résultat absolu du PCL aux législatives mais le lien n'est pas significatif avec les européennes) et celle des ouvriers luxembourgeois dans la commune (plus ils sont nombreux, meilleur est le résultat absolu du PCL aux européennes mais le lien n'est pas significatif avec les législatives).

Enfin, la Bierger Lëscht reprend du FPL, le petit parti qui s'était présenté en 2004, deux caractéristiques : une corrélation significative et positive avec le monde ouvrier et une négative avec la part des travailleurs intellectuels indépendants. On trouve aussi ses meilleurs résultats là où les proportions de fonctionnaires et personnels de l'administration publique sont les plus basses. Ces caractéristiques sont des réminiscences du profil de l'électorat du parti duquel le leader de la BL s'est détaché et a créé sa propre liste. En revanche, les meilleurs scores de cette liste sont observés là où le taux de chômage est le plus important et dans les grandes villes densément peuplées, des variables plus typiquement liées aux partis de gauche et résolument à l'opposé de l'électorat de l'ADR.

⁴⁷ Notons cependant que c'est dans ce type de communes que La Gauche a le plus progressé par rapport à 2004 aux législatives.

4 Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral

4.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives 230

4.1.1	Structure par âge des différents partis.....	230
4.1.2	Implantation géographique des partis.....	233
4.1.3	Structure par genre des électorats	235
4.1.4	Structure de l'électorat par niveau de formation	236
4.1.5	Structure de l'électorat selon l'activité, l'occupation, le secteur et le statut professionnel	238

4.2 Analyse des électorats à travers les valeurs 246

4.2.1	Positionnement sur la politique, la démocratie et ses institutions	249
4.2.2	Positionnement gauche-droite.....	262
4.2.3	Attitudes vis-à-vis de l'économie et de l'égalité	270
4.2.4	Attitudes vis-à-vis de l'Europe et des Européens.....	277
4.2.5	Attitudes vis-à-vis de la religion et de la vie personnelle.....	287
4.2.6	Valeurs matérialistes et post-matérialistes	292

4.3 Migrations électorales 297

4.3.1	Migrations aux élections législatives	297
4.3.2	Votes distincts entre élections législatives et européennes	306

Figure 1 Structure de l'électorat par âge.....	232
Figure 2 Vote principal des moins de 70 ans, des 70-75 ans, des plus de 75 ans et de l'ensemble de l'échantillon	233
Figure 3 Structure de l'électorat par circonscription	234
Figure 4 Structure de l'électorat selon le genre	236
Figure 5 Structure de l'électorat par niveau d'instruction.....	237
Figure 6 Structure de l'électorat selon le niveau de formation en trois catégories	238
Figure 7 Structure de l'électorat selon l'activité	239
Figure 8 Structure de l'électorat par occupation professionnelle	240
Figure 9 Vote des retraités par anciens secteurs d'activité.....	240
Figure 10 Vote des actifs par secteurs d'activités.....	241
Figure 11 Structure de l'électorat selon la condition professionnelle	242
Figure 12 Structure de l'électorat d'après la condition d'indépendant.....	243
Figure 13 Structure de l'électorat d'après la condition d'employé.....	244
Figure 14 Structure de l'électorat d'après la condition d'ouvrier.....	244
Figure 15 Structure de l'électorat d'après la condition fonctionnaire et employé public.....	245
Figure 16 Structure de l'électorat selon l'intérêt pour la politique	250
Figure 17 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un parti.....	251
Figure 18 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un syndicat	251
Figure 19 Structure de l'électorat selon l'affiliation syndicale	252
Figure 20 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur la démocratie au Luxembourg.....	253
Figure 21 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur de la démocratie dans l'UE	254
Figure 22 Structure de l'électorat selon la confiance envers l'Ombudsman luxembourgeois.....	254
Figure 23 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Gouvernement	255
Figure 24 Structure de l'électorat selon l'avis sur le bilan du Gouvernement sortant.....	256
Figure 25 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Chambre des Députés.....	256
Figure 26 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Tripartite	257
Figure 27 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Justice	257
Figure 28 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Cour de Justice de l'Union européenne	259
Figure 29 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Cour de Justice de l'Union européenne	259
Figure 30 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Parlement européen	260
Figure 31 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Conseil européen	261
Figure 32 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Commission européenne	261
Figure 33 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-droite	263
Figure 34 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-centre-droite	263
Figure 35 Structure de l'électorat selon le positionnement extrême gauche- extrême droite.....	264
Figure 36 Motif principal du vote par électorat : Ensemble.....	265

Figure 37 Motif principal du vote par électorat : PCL	266
Figure 38 Motif principal du vote par électorat : La Gauche	266
Figure 39 Motif principal du vote par électorat : Les Verts	267
Figure 40 Motif principal du vote par électorat : POSL	267
Figure 41 Motif principal du vote par électorat : PD	268
Figure 42 Motif principal du vote par électorat : PCS	268
Figure 43 Motif principal du vote par électorat : ADR	269
Figure 44 Motif principal du vote par électorat : Bierger Lëscht	269
Figure 45 Structure de l'électorat selon l'élément déterminant dans le choix de vote	270
Figure 46 Structure de l'électorat selon le mode d'organisation de l'économie	271
Figure 47 Structure de l'électorat selon l'axe « Protection de l'environnement - Sécurité de l'emploi »	272
Figure 48 Structure de l'électorat selon l'axe « Protection de l'environnement – Croissance économique »	272
Figure 49 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'égalité sociale	273
Figure 50 Les syndicats doivent poursuivre un politique beaucoup plus dure	274
Figure 51 L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite	274
Figure 52 L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus	274
Figure 53 Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale	275
Figure 54 Les écarts entre les revenus les plus bas et plus hauts devraient croître	275
Figure 55 Les chômeurs devraient accepter tout emploi proposé par l'ADEM	275
Figure 56 Structure de l'électorat sur la situation économique au Luxembourg en 2009	276
Figure 57 Structure de l'électorat sur la situation économique à venir au Luxembourg	277
Figure 58 Structure de l'électorat sur la priorité nationale à l'emploi	278
Figure 59 Structure de l'électorat sur le droit de vote des étrangers à toutes les élections	278
Figure 60 Structure de l'électorat selon l'appréciation de l'appartenance du Luxembourg à l'UE	279
Figure 61 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'intégration européenne	280
Figure 62 Structure de l'électorat sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du Luxembourg	280
Figure 63 Structure de l'électorat selon l'avis sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts personnels	281
Figure 64 L'élargissement et l'approfondissement sont des buts contraires ...	282
Figure 65 L'intégration fait penser à... ..	282
Figure 66 La poursuite de l'élargissement est une bonne chose	283
Figure 67 Structure de l'électorat selon la Menace du modèle social luxembourgeois par l'intégration européenne	284
Figure 68 Structure de l'électorat selon la responsabilité accordée au Luxembourg et à l'Union européenne à la politique... ..	284
Figure 69 Structure de l'électorat selon la responsabilité accordée au Luxembourg à la politique	285
Figure 70 Structure de l'électorat selon la responsabilité accordée à l'Union européenne à la politique... ..	285
Figure 71 Structure de l'électorat selon le sentiment d'identité européenne ...	286

Figure 72 Structure de l'électorat selon la fierté d'être citoyen de l'UE	286
Figure 73 Structure de l'électorat selon l'harmonie communautaire	287
Figure 74 Structure de l'électorat selon l'appartenance religieuse ou philosophique	290
Figure 75 Structure de l'électorat selon la pratique religieuse	291
Figure 76 Structure de l'électorat vis- vis de la légalisation de l'euthanasie.....	291
Figure 77 Structure de l'électorat selon l'approbation de la publicisation d'éléments de la vie personnelle des hommes et des femmes politiques.	292
Figure 78 Structure de l'électorat selon l'échelle matérialiste - post-matérialiste	293
Figure 79 Où sont allés les électeurs de 2004 du PCS ?.....	298
Figure 80 Où sont allés les électeurs de 2004 du POSL ?.....	298
Figure 81 Où sont allés les électeurs de 2004 du PD ?.....	299
Figure 82 Où sont allés les électeurs de 2004 des Verts ?	299
Figure 83 Où sont allés les électeurs de 2004 de l'ADR ?	300
Figure 84 Où sont allés les électeurs de 2004 de La Gauche ?	300
Figure 85 Quels partis « reçoivent » les électeurs migrants aux élections législatives de 2009 ?.....	301
Figure 86 Migrations des électeurs aux législatives entre 2004 et 2009	302
Figure 87 : Les 11 plus importants mouvements d'électeurs entre 2004 et 2009, analyse au niveau national (N personnes déclarant un vote en 2004 et en 2009 = 977 ; N personnes ayant migré d'un parti à un autre = 212)	303
Figure 88 : Les 5 plus importants mouvements d'électeurs entre 2004 et 2009, analyse au niveau des circonscriptions	304
Figure 89 Pourcentage d'électeurs ayant émis un vote différent aux élections européennes (sur base des électors des législatives).....	307
Figure 90 Vers quels partis vont les électeurs migrants aux élections européennes ?	308
Figure 91 Votes disjoints entre élections législatives et européennes de 2009.....	309
Figure 92 Positions (moyennes) des partis et des électors sur l'axe intégration européenne, selon le vote aux législatives au 2009	312
Figure 93 Congruence entre positions (moyennes) des partis telles que vues par leurs électeurs et les positions (moyennes) des électors des partis sur l'axe intégration européenne, selon le vote aux législatives au 2009.....	312

4.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives

Dans les graphiques qui suivent, nous avons pris le parti pour lequel les électeurs déclarent avoir « principalement » voté (soit un vote de liste, soit un vote personnalisé sur une seule liste, soit un vote panaché inter-listes mais avec une dominante pour les candidats d'un parti en particulier). Nous avons croisé ce vote avec une série de variables sociodémographiques, de motivations données pour justifier son vote, et de positions sur une série de valeurs afin de caractériser les différents électorats des partis politiques luxembourgeois en 2009. Nous utilisons les données pondérées pour l'âge et le sexe, la circonscription électorale et la situation par rapport à l'activité (actifs - inactifs).

4.1.1 Structure par âge des différents partis

L'âge est une donnée fondamentale dans l'explication du vote. Généralement, dans les démocraties de l'Europe de l'Ouest, quatre états coïncident avec un comportement électoral particulier.

Primo, les 18-25 ans, c'est-à-dire les primo-votants, votent tendanciellement beaucoup plus au centre gauche et à gauche que l'ensemble de l'électorat. Ce sont eux aussi qui reproduisent plus fortement les votes de leurs milieux sociaux d'origine. Leur volatilité électorale est la plus élevée de tous les électorats pendant une campagne et entre deux scrutins du même type à partir du moment où ils ont commencé à voter. C'est un défi permanent pour les partis politiques d'une part de les amener à voter pour eux et d'autre part à rendre cette population électorale captive pour les futurs scrutins.

Les 25-34 ans, constituant les nouvelles cohortes sur le marché du travail, de plus en plus qualifiés en termes d'éducation et d'expériences professionnelles, sont soucieux de l'emploi et de la réussite pour une majorité d'entre eux. Ces préoccupations provoquent des réalignements électoraux parfois brutaux entre deux élections du même type en raison de l'appréciation de la situation économique et de la supposée responsabilité politique de tel ou tel gouvernement. Ils sont aussi dans la période de détermination de choix de vies d'un point vue affectif, familial, géographique et qualitatif. Ces orientations personnelles participent parfois à la création et à la fixation d'une génération politique. Autrement dit, ils reproduiront plus facilement à l'avenir le vote qu'ils ont exprimé au moment de leurs 25-34 ans¹.

Les 35-59 ans, les cohortes d'électeurs qui sont encore les plus nombreuses dans les démocraties de l'Union européenne, mais en recul, connaissent quant à eux un parcours de distanciation critique vis-à-vis de la vie politique confinée à l'activité partisane et aux politiques publiques. Ces électorats se concentrent sur ce qui les touche de manière privée ou vivent, sous d'autres formes, un engagement à prétention politique, conscient ou inconscient, à travers des activités culturelles, économiques, internationales et sociales. Ces électorats qui font toujours la balance dans les résultats aux législatives, sont « conservateurs », dans le sens où ils veillent à maintenir leur position sociale acquise pendant leur 25-34 ans et craignent de la perdre (par exemple, l'arrivée du chômage aux alentours des 50 ans). Ils seront donc plus susceptibles de revoter pour un parti qui leur assure la pérennité de leur « confort social ». Ce groupe peut être néanmoins sujet à émettre de vives critiques à l'endroit du système partisan et des institutions politiques, les conduisant alors à opérer des votes de sanction à l'encontre même de leurs préférences partisans affichées ou quand cela est possible à se réfugier dans l'abstention. Ces électorats qui sont les plus distants de la vie politique quotidienne sont aussi avec les 18-25 ans, ceux qui se déterminent le plus tard dans une campagne électorale, renforçant la

¹ Achen Christopher H., "Parental socialization and rational party identification". In, *Political Behavior*, 24, pp.151-169, 2002. Kroh, Martin & Selb, Peter, "Inheritance and the Dynamics of Party Identification". In, *Political Behavior*, 31, 4, pp.559-574, 2009.

difficulté des formations politiques à articuler leurs revendications diffuses et contradictoires par la position sociale différente et parfois antagonique que les 35-59 ans occupent dans le domaine du travail et de la vie privée.

Les 59 ans et +, qui sont de plus en plus nombreux dans les démocraties occidentales européennes, qui quittent le marché du travail (ou sont entrain de le faire) avec satisfaction, de manière contrainte ou avec regret, qui peuvent avoir un pouvoir d'achat beaucoup plus important que les 35-59ans, qui souhaitent vivre autrement leur période de retraite que leurs parents, ne modifient quasiment plus leurs comportements électoraux. En 2009, les plus jeunes d'entre-deux correspondent à la première génération de « baby-boomers ». Ils ont connus à la fois une transformation radicale des valeurs occidentales dans un sens libertaire en appuyant celle-ci ou la rejetant fortement. Ils ont généralement un attachement très fort à l'Etat providence et protecteur dans le domaine de la santé, de la sécurité et dans sa responsabilité dans la transmission d'un ensemble de valeurs qu'ils ont reçues ou acquis. Dans la perspective de R. Inglehart², ils sont plutôt matérialistes, même parmi les moins âgés. Phénomène récent, dans la plupart des enquêtes de sociologie électorale, leur angoisse est souvent supérieure sur la situation économique et sociale de leur Etat et ils se préoccupent plus du devenir des 18-25 ans et des 25-34 ans que les premiers concernés. Leurs votes sont plutôt captifs à partir du moment où le parti et le gouvernement qu'il anime sont en mesure de leur assurer la pérennité de leurs systèmes de sécurité et de protection sociale tout en incluant les nouvelles cohortes d'électeurs dans le modèle social hérité mais ébranlé par la continentalisation des économies européennes et la mise en concurrence accrue des ensembles régionaux. Il n'existe toutefois aucune preuve que les électeurs les plus âgés votent de manière préférentielle pour les partis conservateurs. Seule certitude, les personnes âgées semblent avoir une préférence pour les grands partis issus du libéralisme, du socialisme et de la démocratie chrétienne qui peuvent laisser des impressions de « bonne gouvernance » sur eux à mesure qu'ils vieillissent indépendamment de la situation économique et sociale réelle.

Les élections législatives de juin 2009 au Luxembourg sont plutôt fidèles à cette modélisation des électorats par âge. Pour ce premier croisement, nous disposons de deux points de comparaison dans le temps. Cette analyse figure en effet également dans les rapports pour la Chambre des Députés sur les élections parlementaires de 1999 et celles de 2004.

En 1999, l'étude comparée du poids des cohortes de répondants âgées de plus de 65 ans parmi les différents électorats aboutissait au constat suivant : sur une période d'environ 10 ans, les électorats du PCS mais aussi et surtout du POSL avaient vieilli. Pour ce dernier parti, on constatait même un triplement du poids de cette catégorie (de 9% à 27%). Pour l'électorat du PCS comme pour celui du POSL cette catégorie d'âge était devenue la composante la plus importante. Pour ces deux échantillons, les 35-49 ans qui étaient pourtant au total les plus nombreux n'arrivaient qu'au troisième rang dans les électorats du POSL et du PCS (en 1999 les 35-49 ans avaient un poids équivalent aux 50-64 ans et étaient donc en réalité au deuxième rang ex aequo).

En 2004, la catégorie des 35-49 ans arrivait en tête dans les électorats des quatre plus grands partis (PCS, POSL, PD et Verts). Pour l'électorat du PCS, il avait suffi d'un petit tassement de la catégorie des personnes âgées de plus de 65 ans (qui constituait encore 27% des électeurs chrétiens-sociaux, soit 1% de moins qu'en 1999) pour que la classe des 35-49 devienne la plus imposante. Pour le POSL la diminution de poids de la catégorie des plus de 65 ans était plus marquée, puisqu'elle passait de 27% à 22,4% tandis que la classe des 35-49ans bondissait à plus de 29%.

² Inglehart, F. Ronald, *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles among Western Publics*. Princeton: Princeton University Press, 1977. Goerres, Achim, "The grey vote: Determinants of older voters' party choice in Britain and West Germany". In *Electoral Studies*, 27, 2, pp.285-304, June 2008. Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p318-319, 2000. Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, op.cit, p333-334, 2005.

Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral

232

En 2009, les 35-49 ans sont toujours les plus nombreux à voter par catégorie d'âge mais on constate un léger vieillissement de l'ensemble de la population électorale. Les plus de 50 ans représentent 48,6% alors qu'ils étaient « seulement » 45,2% en 2004.

L'ADR n'a plus l'électorat le plus âgé en 2009. C'est une première depuis 1999. En 2009, la part des plus de 50 ans ne représente plus que 36,5% contre 50,4% en 2004 ! L'électorat le plus âgé se situe cette fois-ci au PCS et au POSL (respectivement 52,9% et 52,6% ont plus de 50 ans). Les partis de la coalition sortante renouent donc avec la structure d'âge des élections précédant le scrutin de 2004.

Le mouvement souverainiste, dans sa contraction électorale générale, enregistre une plus grande diversité sociale au niveau de l'âge avec un relativement bon score chez les 18-24 ans (13,5%). C'est désormais le second parti dans cette classe d'âge détrônant dans cette position, par rapport à 2004, La Gauche (12,5% en 2009). Surtout, ce pluralisme générationnel de l'ADR s'explique par la part croissante des 25-49 ans qui représente 50% de son électorat à elle seule (+ de 8 points par rapport à 2004).

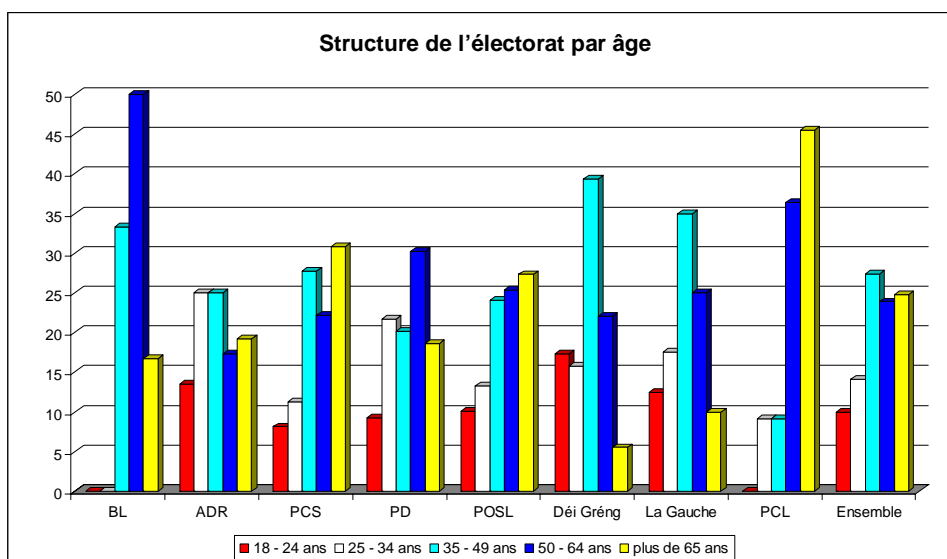


Figure 1 Structure de l'électorat par âge

Chez Les Verts, la catégorie des 35-49 ans est comme en 2004 de très loin dominante, puisqu'elle représente à elle seule près de 40% de l'électorat écologiste. Les 50-64ans (la génération des fondateurs du parti) arrivent désormais en seconds avec 22%. Le déclin du vote écologiste dans la cohorte 25-34 ans se poursuit (15,7% en 2009, 18% en 2004 près de 30% en 1999) ce qui est préoccupant pour son maintien électorale. Notons toutefois un léger progrès parmi les 18-25 ans (17,3% en 2009 contre 16,4% en 2004). C'est aussi et surtout le meilleur score de tous les partis en lice en 2009.

La faible part des 25-34 ans dans l'électorat écologiste trouve en partie sa raison dans l'importance qu'il occupe dans celui du Parti démocratique (21,7%). C'est le meilleur score de tous les partis concourant aux élections de juin 2009. Sa part croît de 4% par rapport à 2004. Logiquement avec le vieillissement de la population électorale, la part des 50-64 ans devient aussi pour la première fois depuis 1999 la cohorte la plus importante de l'électorat du PD (30,2%). Toutefois, le mouvement libéral ne parvient toujours pas à fixer un électorat parmi les plus jeunes, la part des 18-24 ans, comme en 1999 et en 2004, est en dessous de la barre des 10%.

En interprétant avec une très grande prudence, aux vues des effectifs des plus réduits de notre enquête, notons que les électorats de la liste Jaerling et du PCL seraient avant tout très âgés alors que l'électorat de La Gauche (bien qu'en recul par rapport à 2004) serait le second parti (après les écologistes) dont la part des moins de 50 ans serait la plus forte (65%).

Dans cette logique, il est intéressant de nouveau de se pencher plus particulièrement sur le vote des plus de 70 ans en 2009, étant donné que la dispense du vote obligatoire est passée de 70 à 75 ans depuis le scrutin de 2004.

Premier enseignement, les libéraux et Les Verts sont toujours désavantagés par le relèvement de l'âge de la dispense de vote obligatoire et pour la première fois, c'est aussi le cas pour l'ADR. Second enseignement, le parti bénéficiaire est essentiellement en 2009 le PCS, et dans une moindre mesure le POSL. Le mouvement chrétien démocrate par rapport à 2004 améliore ses positions dans l'ensemble des catégories d'âge de plus de 65 ans (+ 25 points dans les + de 75 ans ! + 15 points parmi les 70-75 ans ! + 7 points parmi les moins de 70 ans). Le PCS doit donc en grande partie sa large victoire aux législatives par sa capacité à monopoliser un électorat de plus en plus vieillissant en moyenne.

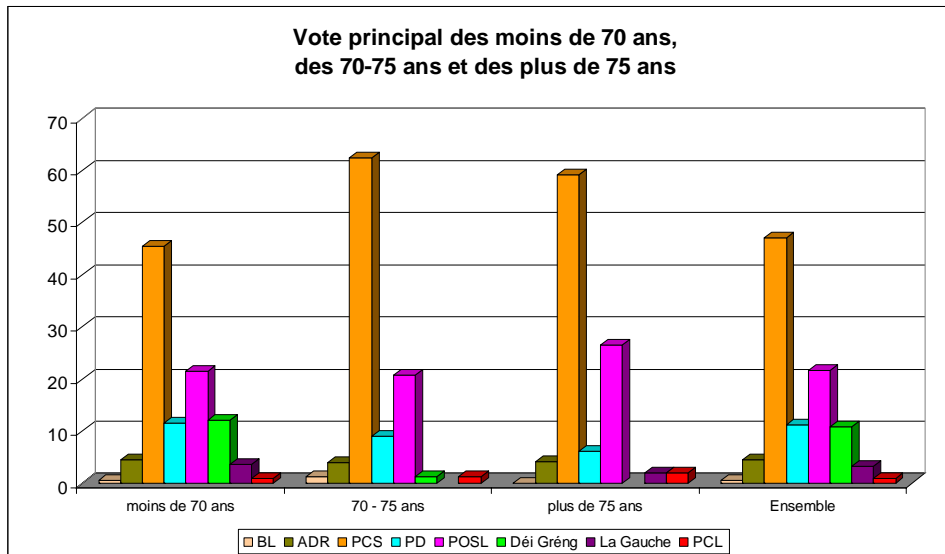


Figure 2 Vote principal des moins de 70 ans, des 70-75 ans, des plus de 75 ans et de l'ensemble de l'échantillon

4.1.2 Implantation géographique des partis

Le vote, on l'oublie souvent est l'expression d'un territoire et d'une culture politique qui le domine. Jusqu'à la fin des années 90, les études électorales en Europe de l'Ouest, à l'exception de certaines grandes agglomérations, montraient la pérennité du vote local et/ou régional dominé par une ou deux cultures politiques dans des proportions stupéfiantes aussi bien dans leur importance que dans leur durée³. Par exemple, la circonscription de Carmaux dans le Tarn en France n'a jamais échappé aux formations socialistes depuis sa création, idem pour celle de Ratisbonne en Bavière pour les partis catholiques.

L'enracinement géographique électoral est désormais fortement perturbé par de nombreux facteurs (dont la liste n'est pas exhaustive) :

- par les migrations internes aux Etats pour des raisons économiques ou de qualité de vie ;
- par les effets d'émigrations à caractère politique et économique extracommunautaires ;
- par la modification de la trajectoire personnelle dans la sphère privée (croissance exponentielle des divorces et des unions hors mariage, des familles « monoparentales », du vieillissement de la population, etc.) ;

³ Elaza, Daniel J., "Political science, geography, and the spatial dimension of politics". In, *Political Geography*, 18, 8, pp.875-886, November 1999.

- par la fin de la grande industrie au service d'une économie sans cesse plus tertiaire qui entraîne une redéfinition du rapport de la personne au travail et aux organisations censées le représenter ;
- par la restructuration industrielle et économique de nombreuses régions européennes, parfois de manière brutale et rapide, indépendamment de la taille des Etats ;
- par la transformation du rapport culturel, économique et social d'un centre urbain vis-à-vis de sa périphérie et de son hinterland immédiat.

Aux élections de juin 2009, le Luxembourg n'est pas exempt de telles transformations, particulièrement dans les circonscriptions Centre et Est. Le sondage postélectoral montre, comme repéré dans l'étude de 2004, une vaste recomposition sociologique dans ces circonscriptions bénéficiant principalement au PCS et dans une moindre mesure aux Verts. Les recompositions peuvent aussi être liées à l'émergence ou la lassitude vis-à-vis de telle ou telle tête de liste, comme Claude Meisch dans le Sud pour le PD et Robert Mehlen dans l'Est pour l'ADR.

Fait historique pour les libéraux, la circonscription Centre compte en 2009 seulement pour 29,2% de ses électeurs dans l'enquête contre 47,5% en 2004. Désormais ce sont les « sudistes » qui seraient les plus nombreux pour le PD (31,5%). En revanche, la majorité des électeurs du POSL se trouve toujours dans la circonscription Sud mais en léger recul (54,8% en 2009 contre 56,8% en 2004, mais supérieur de 2 points par rapport à 1999) et son déclin dans la circonscription Centre peut-être qualifié de préoccupant pour une formation qui a toujours la prétention d'être la première force électorale des gauches luxembourgeoises. Selon le sondage, tout comme en 2004, Les Verts comptent la plus grande partie de leur électorat dans la circonscription Centre (35,2%). Cette part des « centristes » est la plus importante de tous les partis. Mais en réalité leur électorat dans la circonscription Sud est plus important en valeur absolue (se rapporter aux résultats en nombre d'électeurs fictifs). Les Verts sont à la fois un mouvement intégrant de nouvelles cohortes d'électeurs qui ne sont pas issus forcément d'une culture politique marquée à gauche tout en conservant un socle d'électeurs enraciné dans une culture « ouvriériste » et « internationaliste ».

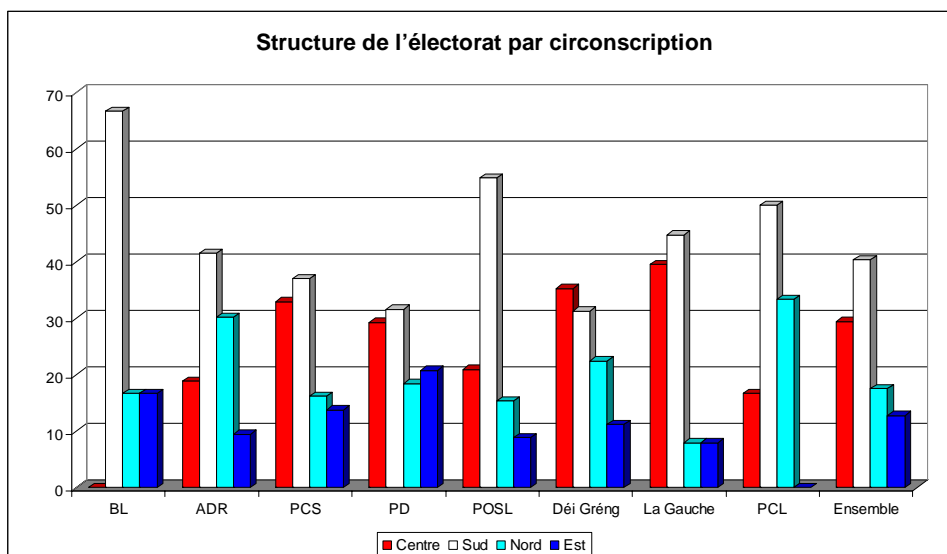


Figure 3 Structure de l'électorat par circonscription

La distribution géographique de l'électorat du PCS éclaire à nouveau son excellent résultat dans toutes les circonscriptions, puisqu'il s'agit de loin, tout comme en 2004, de la ventilation la plus proche de la moyenne de l'échantillon. Tant dans le sondage qu'en termes de résultats réels, le poids du Sud dans l'électorat du PCS est très légèrement en-dessous de la moyenne (37% pour le PCS contre 40,3% pour l'ensemble des partis), celui

du Centre un peu plus nettement au-dessus de cette moyenne (33% pour le PCS contre 29,4% pour l'ensemble).

La forme de la distribution géographique de l'électorat de l'ADR exacerbe ces différences par rapport à la moyenne de l'échantillon avec des surreprésentations (le Nord et le Sud, ce qui est une nouveauté par rapport à 1999 et à 2004 pour cette dernière) et des sous-représentations (l'Est et le Centre). Ce déclin dans l'Est, innovation par rapport à 2004, au-delà de l'émoussement de sa locomotive électorale, est lié assurément aux développements continuelles des nouvelles zones loties qui transforment en profondeur la sociologie électorale de cette circonscription et que le parti (tout comme dans le Centre), même, en adoptant un discours plus cohérent sur l'identité, ne parvient toujours pas à capter.

Notons encore la physionomie de l'électorat de La Gauche, proche de celle du POSL mais avec un déséquilibre nettement moindre entre le Sud et le Centre, tandis que l'électorat du PCL selon le sondage provient essentiellement du Sud, confirmant les résultats électoraux pour les deux partis à la gauche de la gauche.

4.1.3 Structure par genre des électeurs

La question du genre est devenue omniprésente dans les politiques publiques des Etats – membres de l'Union européenne par l'adoption depuis le milieu des années 90 d'un ensemble de directives qui visent à garantir, du moins au travail et dans la formation, l'égalité des chances. Il succède à l'adoption d'un agenda culturel libertaire dans le domaine des mœurs initié pendant les années 70 où les droits de la Femme occupent désormais une place de choix. En 2009, la question de la représentativité des femmes en politique demeure mais contrairement aux élections de 1999 et de 2004, les partis, à l'exception des Verts, n'ont plus comme priorité sur l'agenda politique des mesures de type paritaire. Les acteurs politiques considèrent à tort ou à raison d'une part qu'il n'existe pas une forte demande de leur électorat sur cette question et que la féminisation du personnel politique s'opère progressivement par des mesures propres à chacun d'entre eux. En d'autres termes, les phénomènes susmentionnés ont encore des répercussions sur la structuration électorale par le genre mais dans une moindre amplitude que l'on pouvait constater en 1999.

Comme en 1999 et 2004, bien qu'en léger retrait, un peu plus de la moitié des personnes interrogées sont des femmes (50,6%). Certains électeurs se distinguent comme étant majoritairement masculins. C'est le cas de l'ADR (54,7%), caractéristique également présente en 1999 et en 2004, du POSL (53, 6% en 2009 pour 52,5% en 2004) et avec une grande précaution suivant les effectifs, des mouvements de la gauche radicale. Pour le PCL, 66,7% en 2009 (contre 60% en 2004) et pour La Gauche (56,4%), ce qui pour ce dernier est une innovation par rapport à 2004. Cette masculinisation des gauches originellement ouvriéristes est un fait important du scrutin de 2009, mais non isolée en Europe occidentale.

Au contraire, 61,9% des électeurs des Verts sont des femmes. Près de 7 points de mieux par rapport à 2004. Le PD lui aussi connaît une certaine féminisation de son électorat dans les mêmes proportions que l'élection de 1999 (51,5%) alors qu'en 2004, il était légèrement plus masculin (près de 50%). Notons encore que la composition par genre de l'électorat chrétien démocrate est comme en 1999 et en 2004 (51,6%) majoritairement féminin. La part des femmes âgées renforce cette féminisation pour le PCS.

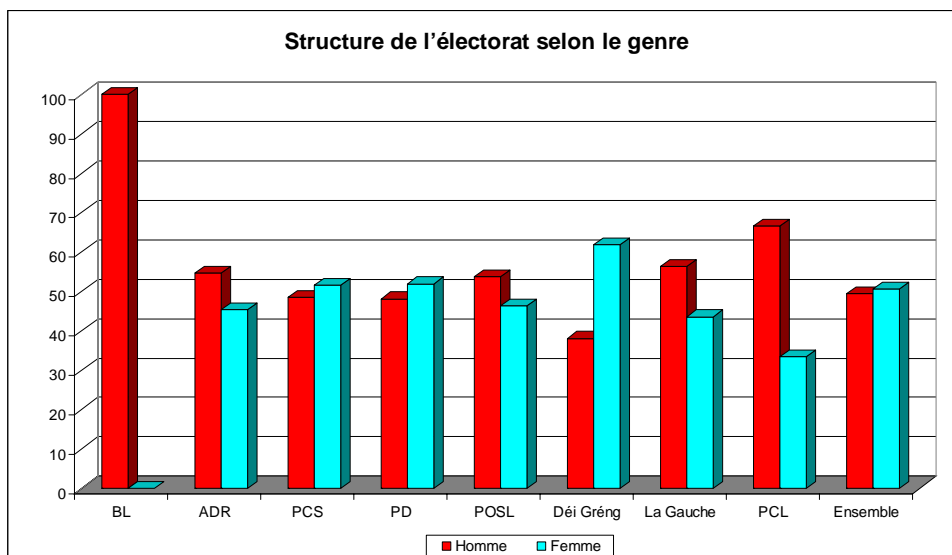


Figure 4 Structure de l'électorat selon le genre

4.1.4 Structure de l'électorat par niveau de formation

En 2004, l'analyse se révélait assez délicate par niveau de formation, étant donné que le nombre de répondants peu instruits (études primaires seulement) était largement sous-représenté dans l'échantillon par rapport au dernier recensement de la population, tandis que les personnes très instruites étaient légèrement surreprésentées. Tout au plus, nous avons pu regrouper les variables « primaire » et « secondaire 1^{er} cycle » afin d'approcher la proportion réelle de la population ayant un niveau de formation assez faible, en faisant l'hypothèse d'un comportement électoral assez semblable de ces deux catégories de répondants (confirmée en 2009). Nous avons faits de même pour les répondants les plus éduqués (les deux catégories « études supérieures ») en regroupant ceux qui ont obtenu un diplôme au moins égal à Bac +1.

En 2009, nous avons réussi non seulement à redresser la représentativité des catégories par niveau de formation dans le sondage postélectoral par rapport au poids réel dans la société mais aussi nous avons continué à regrouper les électeurs aussi entre trois catégories « artificielles » (« faible », « moyen » et « supérieur »). La comparaison entre les électors de 1999, de 2004 et de 2009 reste donc toujours valide.

De manière générale le niveau d'instruction des électeurs progresse depuis 1999 fortement. Les électeurs, ayant suivi seulement des études primaires, sont 4,2% en 2009 contre 18,6% en 1999. Deux électors sont toutefois les plus représentés parmi ces derniers : l'électorat du PCS et celui du POSL. Mais, à la différence de 1999, cette catégorie n'arrive plus en tête des différents niveaux de formation composant l'électorat chrétien-social et socialiste. Surtout, la part de cette catégorie d'instruction se rétracte nettement par rapport à 2004 (presque de 7 points pour le POSL et plus de 4 points pour le PCS). Il est à noter que l'ADR n'apparaît plus surreprésenté dans la catégorie primaire contrairement à 1999 et à 2004. Sans doute ses électeurs, au-delà du phénomène de rétraction générale des « primaires » susdit, ont préféré choisir la catégorie « autre » pour justifier leur niveau de formation. Le mouvement souverainiste y réalise le meilleur score de tous les partis (15,1% contre 9,3% pour l'ensemble des électors). Comme hypothèse, dans un contexte d'élévation du niveau général, des personnes en bas de la hiérarchie scolaire, adoptent des stratégies de réponse afin de minorer ou de manifester leur déclassement social qu'ils ressentent difficilement et les conduits à soutenir des mouvements qui incarnent la « tradition d'une société », en l'occurrence par le volet linguistique.

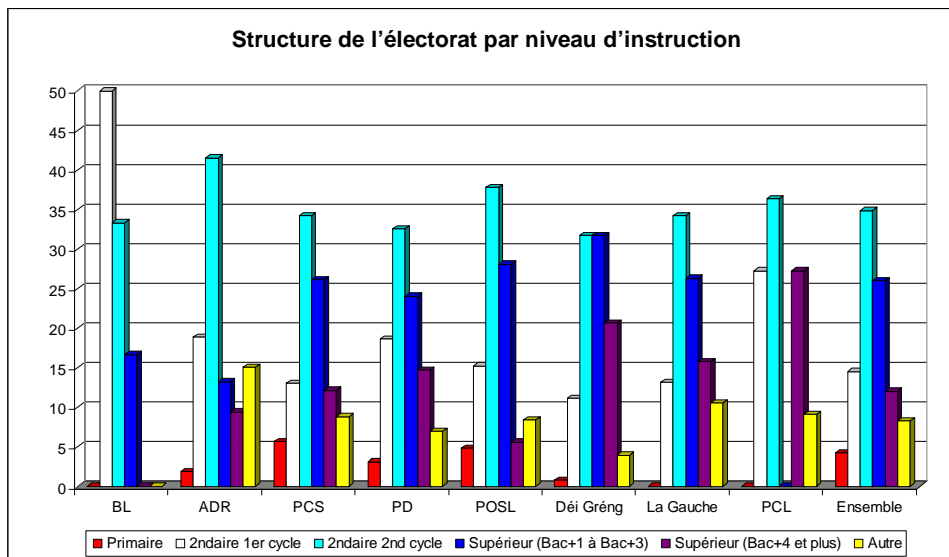


Figure 5 Structure de l'électorat par niveau d'instruction

Pour autant, la caractérisation d'un électorat « populaire » par le niveau de formation demeure importante pour l'ADR tout comme pour le POSL. Ces deux formations politiques se distinguent en effet par un poids plus important de la catégorie « secondaire 1^{er} cycle » que la moyenne de l'échantillon (respectivement 18,9% et 15,3% contre 14,5% pour l'ensemble des électeurs). Le PD est aussi bien représenté dans cette catégorie (18,6%), autre signe de la recomposition sociale de son électorat, phénomène lié aussi à sa « bonne tenue » dans la circonscription Sud.

Les Verts se démarquent avec des proportions très faibles d'électeurs peu instruits. En 2009, la catégorie « primaire » vaut pour un cinquième à peine du poids de cette catégorie dans la moyenne de l'échantillon contre 1/3 en 2004. On constate aussi une proportion moins élevée de l'ordre de 4 points de la catégorie « secondaire 1^{er} cycle » et de 3 points pour les « secondaire 2nd cycle ». Les Verts sont le premier parti, et de très loin, par rapport à la moyenne de tous les électeurs parmi ceux qui ont fait des études supérieures : 52,3% contre 38%. Son électorat était déjà le plus instruit parmi ceux des partis ayant une représentation au Parlement en 1999 et en 2004. Cette tendance semble s'être renforcée encore en 2009.

Il est frappant de constater, à part le niveau des électeurs « primaires », que l'électorat PCS, et dans une moindre mesure, l'électorat PD, est le parti politique dont la moyenne par catégorie d'instruction est la plus proche de la moyenne de l'ensemble des électeurs.

Enfin, l'électorat des deux partis de la gauche radicale est lui aussi très éduqué par rapport à la moyenne (cela était déjà le cas en 1999 où les deux partis s'étaient réunis sur une même liste et en 2004 avec deux listes séparées).

Un coup d'œil au graphique ci-dessous permet de reclasser les électeurs par niveau de formation, du plus faible au plus élevé. Avec toutes les précautions d'usage, l'électorat « populaire » par le niveau d'instruction en 2009 demeure l'apanage de l'ADR et de sa dissidence (BL), du surissement du PD dans cette catégorie et du relatif maintien des gauches ouvriéristes d'origine, le POSL et le PCL. C'est aussi l'électorat désormais le plus faible avec 20,6% de l'ensemble du corps électoral. L'électorat « élitare » par le niveau d'instruction en 2009, désormais le plus nombreux, avec 41,3%, pour la première fois depuis 1999, est surreprésenté parmi Les Verts et La Gauche et bien représentés parmi le PCS et le PD.

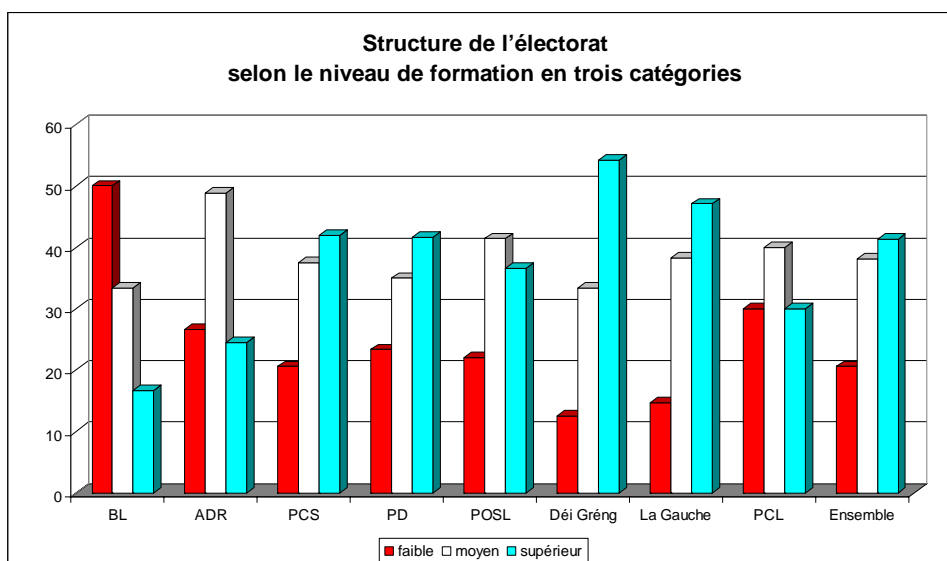


Figure 6 Structure de l'électorat selon le niveau de formation en trois catégories

4.1.5 Structure de l'électorat selon l'activité, l'occupation, le secteur et le statut professionnel

La trajectoire professionnelle et l'état par rapport au travail des électeurs sont des éléments essentiels de la compréhension du vote. La puissance des partis socialistes et communistes dans l'Europe d'après 1945 tient au fait de la part du vote ouvrier dans l'électorat et de l'importance de la fonction publique liée au développement de l'Etat providence. Qui plus est, les gouvernements et les partis politiques, dans l'élaboration des programmes et des politiques publiques, sont obligés en effet de représenter la relation que les personnes entretiennent au travail et de tenir compte des secteurs d'activité dans l'économie, dans la distribution des emplois et des recettes fiscales. La lente transformation du monde de travail luxembourgeois se poursuit de nouveau en 2009 avec quatre enseignements majeurs : - La quasi disparition d'un vote agricole ; - la portion congrue du vote ouvrier luxembourgeois ; - la domination des non actifs sur les actifs dans l'électorat et le renforcement du vote des électeurs issus du secteur public et parapublic !

Pour la première fois depuis 1999, la part des non-actifs est en effet légèrement supérieure à celle des actifs (50,9% contre 49,1%). C'est un léger biais dans l'analyse de la structure de l'électorat par rapport à la réalité. Mais cette évolution témoigne (et que l'on retrouve dans les enquêtes du STATEC)⁴ de la part croissante des plus âgés dans le corps électoral luxembourgeois et de l'importance du contexte économique qui a poussé de nombreuses personnes à ne plus chercher un emploi et/ou à bénéficier de mesures de préretraites, sans compter la lente croissance de la part de la population estudiantine et le maintien d'une forte proportion de personnes sans activités rémunérées.

⁴ Statec, *Recensement de la Population, Population d'après l'âge (en %) 1981, 1991, 2001 - 2010*, décembre 2010.

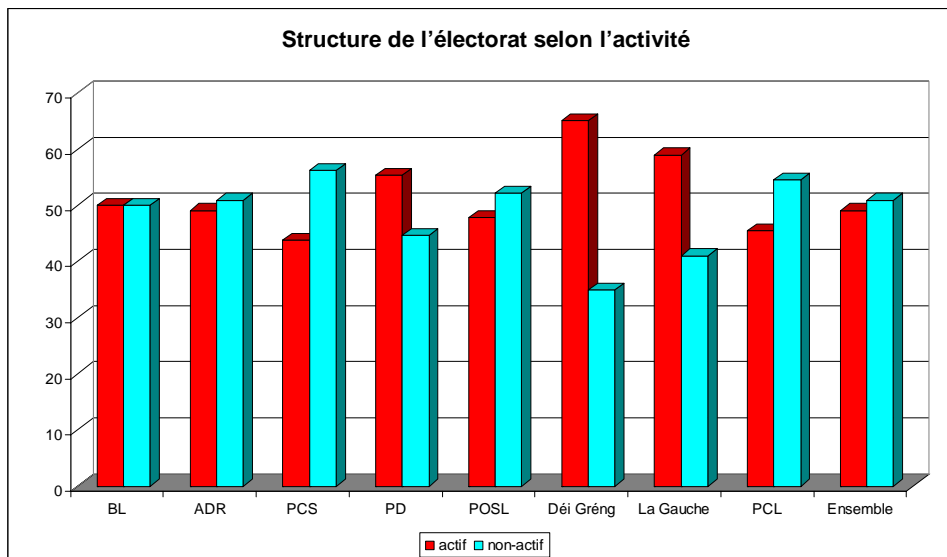


Figure 7 Structure de l'électorat selon l'activité

Les non actifs sont toujours majoritaires dans l'électorat de l'ADR mais en très fort recul par rapport à 2004 (près de 9 points). Ils sont en revanche toujours largement minoritaires (moins de 45%) parmi les électeurs des Verts, de La Gauche et des libéraux. L'électorat du PCS est avant tout caractérisé par une surreprésentation des non actifs (56,2%). On constate également une légère surreprésentation dans celui du POSL (52,2%) par rapport à la moyenne de l'échantillon.

En 2009, si nous regardons la seule variable « occupation actuelle », 43,5% des personnes interrogées se déclarent « salarié », un léger recul de deux points. La part des salariés est surreprésentée dans les électeurs de La Gauche, des Verts, du PD et très légèrement de l'ADR (respectivement, 53,8, 55,2, 49,2 et 43,4%). Depuis 1999, mis à part l'apparition du mouvement souverainiste, la surreprésentation de cette catégorie est une constante dans les électeurs des partis susmentionnés.

30,7% de l'ensemble de l'électorat se déclare « être en retraite » (soit près de 8% de plus par rapport à 2004). L'ADR n'est plus le premier parti des retraités comme en 1999 et en 2004. Sa moyenne est même inférieure à celle de tous les électeurs : 24,5%.

Le premier parti des retraités est désormais le PCS (36,7%), suivi du POSL (34,7%).

Les personnes au foyer, 10,9% de l'échantillon, ont un poids bien plus grand dans l'ADR (15,1%) que dans tout autre électorat (idem en 1999 et en 2004).

Parmi les actifs, on remarque toujours la surreprésentation des indépendants dans l'électorat PD, chez Les Verts, mais aussi et surtout dans celui de l'ADR. Les personnes à la recherche d'un emploi (en très légère augmentation 1,3% en 2009, soit 0,4 points de plus qu'en 2004) sont surreprésentés dans l'électorat de La Gauche (10,9%).

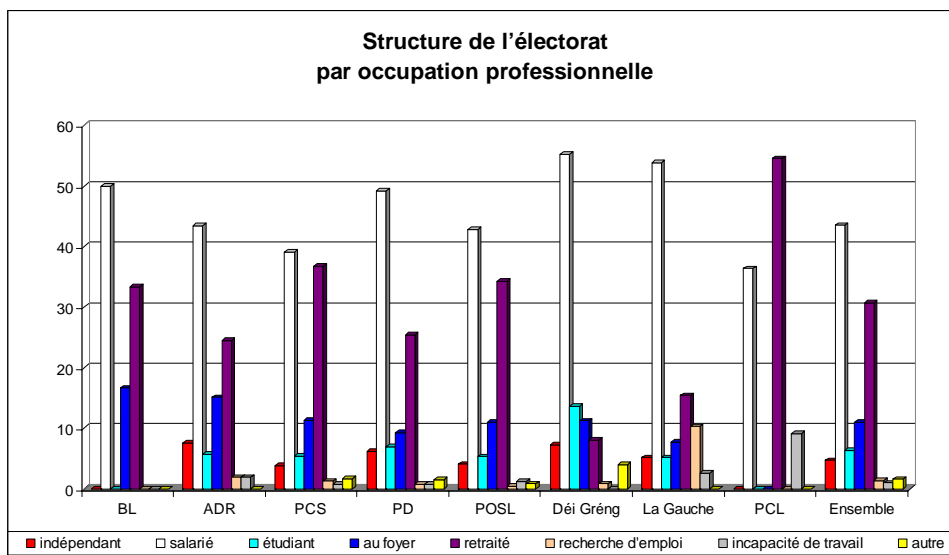


Figure 8 Structure de l'électorat par occupation professionnelle

Comme il a été déjà indiqué, le comportement électoral des seniors devient de plus en plus important pour les formations politiques, du fait de l'accroissement de l'espérance de vie due à l'amélioration des conditions de vie, des systèmes de soins et de protection sociale et aux progrès de la médecine. Nous proposons ici d'analyser, tout comme en 2004, le choix partisan des retraités selon le secteur dans lequel ils étaient actifs avant de prendre leur pension.

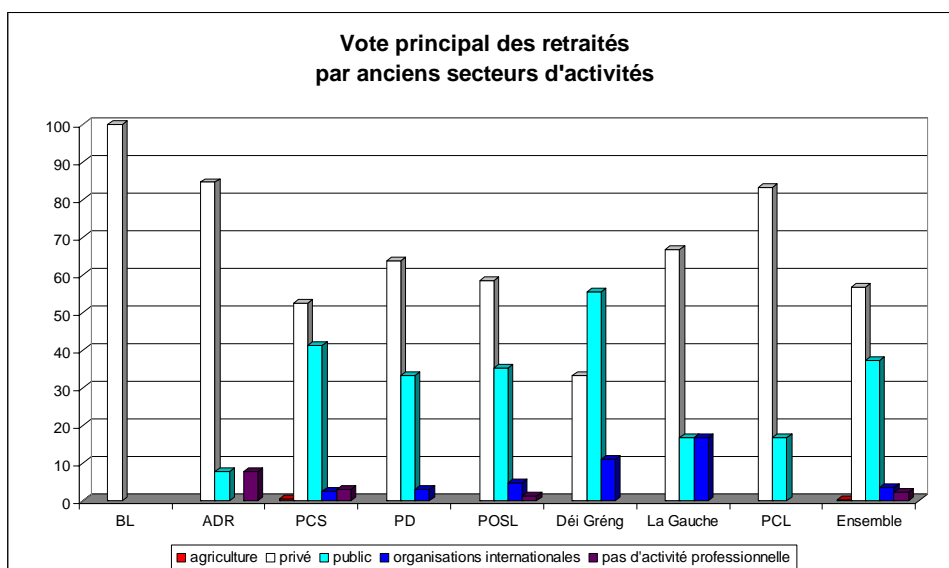


Figure 9 Vote des retraités par anciens secteurs d'activité

Contrairement à la structure des actifs, la majorité des retraités sont toujours issus du secteur privé (56,8% mais en recul de deux points par rapport à 2004). La part des retraités du secteur agricole s'effondre (0,3% en 2009 contre 4% en 2004). Le PCS est une nouvelle fois le premier parti des retraités et sa part a progressé de plus de 17 points en 2009 (38,7% en 2004 pour 56,5% en 2009) ! Il récupère au passage toutes les dernières cohortes du secteur agricole au détriment de l'ADR. Le POSL est le second parti des retraités avec 23,7% de l'ensemble de l'échantillon. Les Verts ont essentiellement une structure de retraités issus du secteur public, en légère augmentation par rapport à 2009 (66,7% aujourd'hui pour 64% en 2004).

Ceci explique partiellement l'absence de lien positif fort entre le vote pour le principal parti de gauche et le fait d'avoir travaillé pendant sa vie active dans le secteur public, ce qui est une exception en Europe de l'Ouest. Autre particularité luxembourgeoise, en raison d'une structuration originale de l'Etat moderne, qui se reproduit encore en 2009, les retraités du public votent nettement plus que la moyenne pour le parti libéral, tandis que l'ADR obtient son plus mauvais résultat parmi cette sous-population.

Si nous regardons désormais le vote des actifs (y compris les personnes à la recherche d'un emploi) au niveau des secteurs d'activités, la comparaison avec 1999 et 2004 s'avère plus difficile. Le questionnaire du sondage en 2009 n'a pas pu reprendre exactement les mêmes catégories pour tenir compte des exigences liées à la standardisation internationale des enquêtes en sociologie électorale et de l'apparition et le développement de nouveaux secteurs d'activités comme l'économie solidaire.

Si nous considérons les actifs du secteur public et parapublic comme les personnes qui travaillent pour l'Etat, pour une organisation internationale publique et/ou une organisation sans but lucratif et dépendant majoritairement pour son fonctionnement des subventions publiques, alors son poids s'est considérablement accru depuis 2004 jusqu'à devenir majoritaire pour la première fois en 2009 (50,4%), soit une progression de 10 points par rapport à 2004 ! C'est une exception dans l'Europe des 27 !

En 2009, le PCS réussit le tour de force d'être le premier parti à la fois dans les secteurs privé et public (respectivement 43,8% et 38,4%) et dans toutes les sous-catégories y afférentes (voir ci-dessous). Le vote agricole et viticole est devenu en 2009 une citadelle du PCS, puisque 83,3% de cette catégorie déclare avoir voté pour le mouvement chrétien démocrate. Le PD y maintient aussi des positions relativement importantes avec 15,7% de l'ensemble de l'électorat agricole. On notera particulièrement l'évanescence du vote pour l'ADR du secteur primaire : moins 28 points par rapport à 2004 !

L'électorat issu du milieu associatif et de l'économie solidaire occupe la première place dans ceux du POSL et des Verts (il représente un peu plus de 22%). Ces partis, comme en 2004, enregistrent qui plus est de très bonnes performances dans le secteur public. Finalement, il faut remarquer aussi pour le mouvement socialiste, la surreprésentation de ceux qui déclarent ne pas avoir d'activité professionnelle précise.

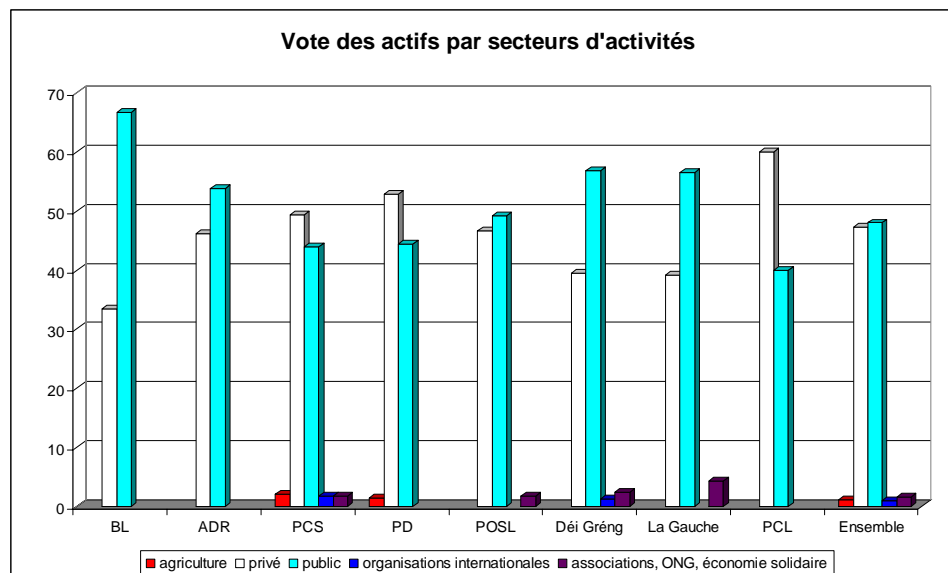


Figure 10 Vote des actifs par secteurs d'activités

Si l'on porte son attention seulement au vote principal et la condition professionnelle (graphique ci-dessous), on s'aperçoit de ceci :

- Les indépendants (catégorie en net retrait par rapport à 2004, -4,5 points) sont toujours surreprésentés dans les électorats du PD et de l'ADR (respectivement 12,7% et 12,5% pour une moyenne de 8,4%) ;
- Les employés le sont également dans l'électorat du PCS comme en 2004 (41,2% pour une moyenne de 39%) ;
- Les ouvriers (catégorie en très net déclin par rapport à 2004, -6 points) sont encore en surnombre dans les électorats de l'ADR et du POSL (respectivement 16,7% et 13,5% pour une moyenne de 11,5%) ;
- Les fonctionnaires (catégorie en très forte expansion par rapport à 2004, + 10 points) le sont – toute proportion gardée vu les effectifs du PCL et de La Gauche – dans les électorats des gauches luxembourgeoises, avec par ordre décroissant Les Verts, les mouvements communistes et le POSL (respectivement 48,7%, 47,2%, 45,5% et 42,4% pour une moyenne de 41,1%).

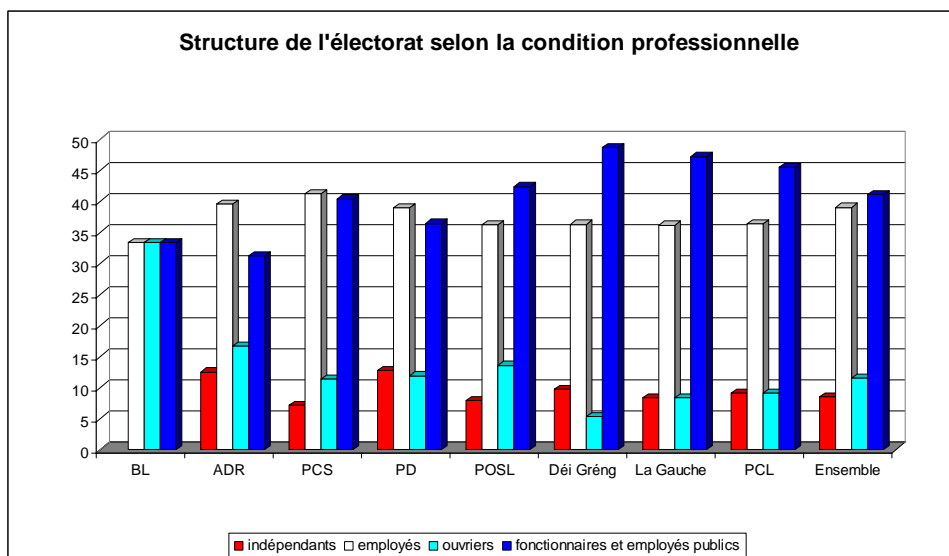


Figure 11 Structure de l'électorat selon la condition professionnelle

Parmi les indépendants, 50% de l'électorat du PD provient des chefs d'entreprises, catégorie qui en 2004 était la moins bien représentée parmi les libéraux (les plus grandes cohortes se retrouvaient alors parmi le PCS et le POSL). Alors que la part des professions libérales augmente très nettement en 2010 (près de 30 points), le PD réalise un score relativement médiocre. Les professions libérales ne représentent que 16,7% contre 40,8% de l'ensemble de l'échantillon. Ce sont Les Verts qui auraient le plus bénéficié de la restructuration sociologique des indépendants puisque 70% de leur électorat proviendrait des professions libérales. Au niveau des indépendants, il faut encore noter que les électeurs de l'ADR sont avant tout des commerçants (40% pour une moyenne de 27,6%) et les exploitants agricoles logiquement avec ce qui avait été susdit au sujet des secteurs d'activités surreprésentés dans les électorats du PCS et du PD (respectivement 21,9 et 16,7 contre une moyenne de 11,8%). Les commerçants sont également surreprésentés dans l'électorat socialiste (40% contre 27,6% en moyenne).

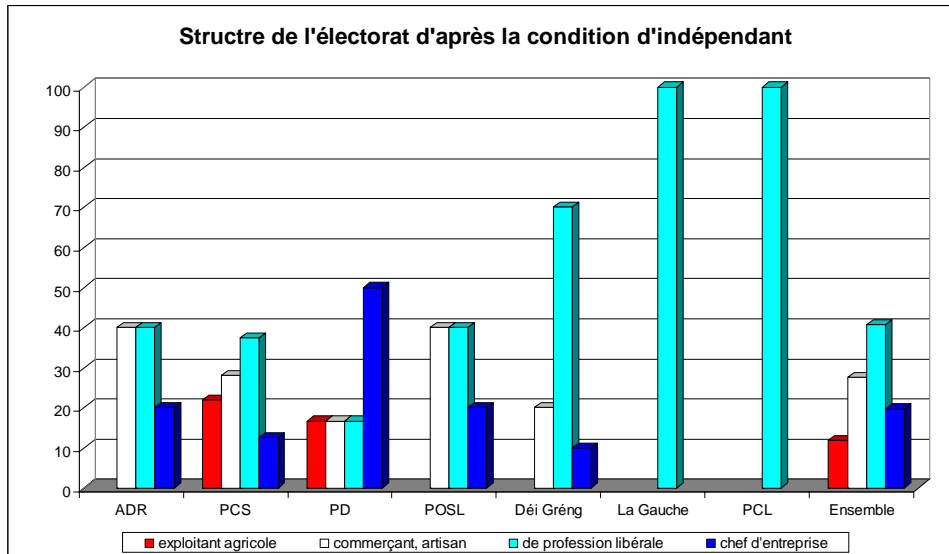


Figure 12 Structure de l'électorat d'après la condition d'indépendant

Au niveau des employés, de manière générale la composition sociologique de l'ensemble de l'échantillon en 2009 est quasi identique à celle de 2004. La comparaison en est donc beaucoup plus aisée et plus sûre. Remarquons toutefois que les électeurs ont toujours une grande difficulté à définir précisément leur statut d'employé. Répétition de 2004, ils sont plus nombreux à se déclarer comme « autres employés ».

Pour le PCS, où les employés sont surreprésentés comme en 2004, ce sont les « autres employés » qui sont au dessus de la moyenne de l'échantillon (48,2% contre 45,7%). Ces « autres employés » sont également bien présents chez le PD (47,8%). Les cadres moyens sont aussi plus nombreux en moyenne dans le mouvement chrétien social que parmi l'ensemble des répondants (respectivement, 17,4% et 14,2%). Même situation dans les électors de l'ADR et du PD (respectivement 15,8% et 15,2%). C'est une caractéristique forte et constante des électors de centre droit et de droite.

Tout comme en 2004, les électeurs de La Gauche – toute proportion gardée – sont avant tout des employés de bureau (63,6% pour une moyenne de 31,7%). Les employés de bureau sont également surreprésentés parmi les électors du POSL et des Verts (respectivement 36,9% et 36,8%). Les cadres supérieurs plus nombreux parmi les électeurs de l'ADR (15,8% pour une moyenne de 4,8%) et en nette augmentation par rapport à 2004 (+6 points). C'est aussi le cas dans une moindre mesure et fait nouveau pour l'électorat des Verts (10,5%).

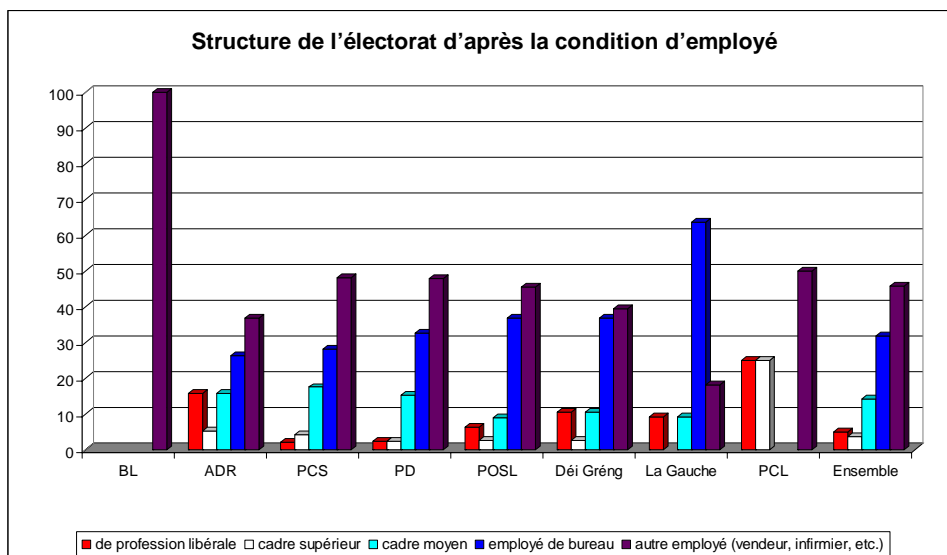


Figure 13 Structure de l'électorat d'après la condition d'employé

Au niveau des ouvriers, dont la part dans l'ensemble du corps électoral interrogé a encore décliné comme susmentionné, ce sont désormais les ouvriers qualifiés qui sont les plus nombreux (jusqu'alors c'étaient les non qualifiés). En 2009, ils représentent plus de 61% des sondés. Cette catégorie d'ouvriers est au-dessous de la moyenne chez Les Verts (80%) et au POSL (67,9%). Il faut remarquer également que les agents de maîtrise (chef d'équipe) sont en surnombre dans l'électorat de l'ADR (50% pour une moyenne de 12,9%) et que les ouvriers non qualifiés le sont dans celui du PD (37,5% pour une moyenne de 25,8%).

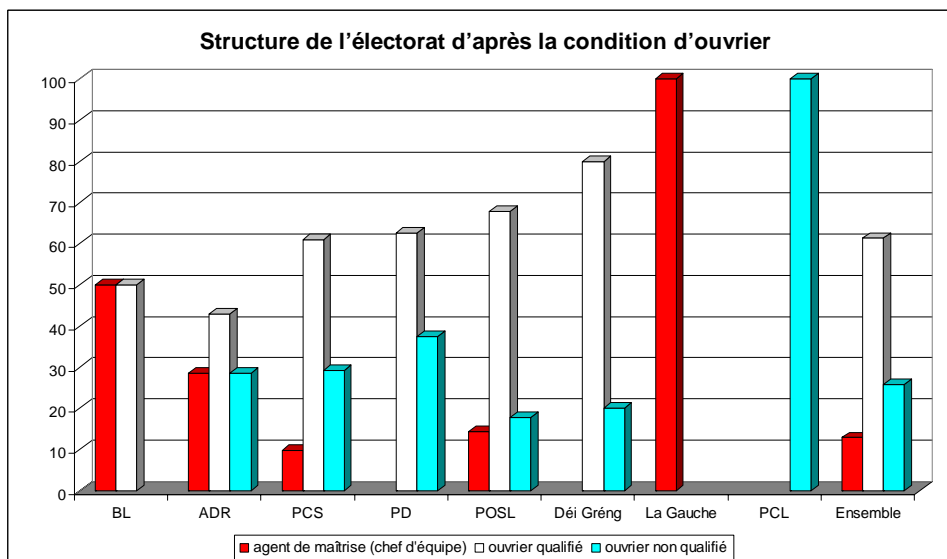


Figure 14 Structure de l'électorat d'après la condition d'ouvrier

Au niveau de la fonction publique et des statuts apparentés, une classification nouvelle a été adoptée. Elle tient compte à la fois de la comptabilité des résultats avec les autres études électorales nationales en Europe et de la structuration particulière de la scène syndicale de la fonction publique. La coexistence d'une confédération ultra-majoritaire (CGFP) et une confédération d'origine ouvrière (OGBL) provoquent des tensions internes entre centrales syndicales suivant l'administration ou le statut. Dans ces conditions, plutôt que de parler d'un vote de la fonction publique, il est préférable d'évoquer le vote majoritaire et éclaté de la fonction publique au Luxembourg. Ainsi :

- 53,7% des répondants étaient des fonctionnaires de l'Etat. Le nouveau discours stato-providentialiste et national de l'ADR à ces élections de 2009, lui aurait permis d'attirer à lui un nombre certain de ces fonctionnaires qui sont surreprésentés (jusqu'à 70%) dans son électorat. De même, le POSL conserve un poids non-négligeable dans la fonction publique d'Etat avec une composition de 62,9% de son électorat se déclarant ainsi.
- Les fonctionnaires dans le domaine de l'enseignement (21,7% de l'échantillon) sont surreprésentés dans les électorats du PCS et du PD (respectivement 25,9% et 23,1%). Les Verts fléchissent de manière importante par rapport à 2004 (-9 points) et sont en dessous de la moyenne de l'ensemble des électorats (20%).
- Les fonctionnaires communaux (19,3% de l'échantillon) sont en revanche surreprésentés parmi les électorats des Verts et du PD (respectivement 27,5% et 25,6%).
- Au niveau des forces de sécurité – à l'exclusion du PCL et du BL dont les effectifs sont trop faibles pour être significatifs – ce sont les électeurs du PCS et légèrement du PD qui sont en surnombre (respectivement 4,1% et 2,6% pour une moyenne de 2,5%).

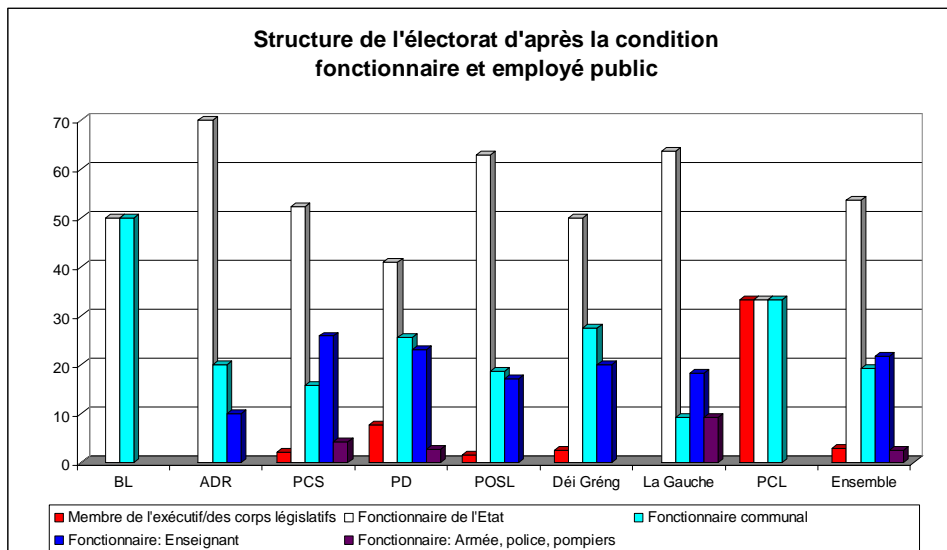


Figure 15 Structure de l'électorat d'après la condition fonctionnaire et employé public

4.2 Analyse des électorats à travers les valeurs

L'ensemble des valeurs des électorats des démocraties occidentales font l'objet depuis les années 70 de nombreuses enquêtes internationales (*European Values Survey*, *World Values Survey*, *International Social Survey Programme*, etc.). Ces études répétées tous les cinq, six ou huit ans ont permis de vérifier notamment que les modifications des opinions individuelles sur la démocratie, l'économie, l'environnement, la religion, la sécurité et le travail, et bien d'autres choses encore, ont entraîné progressivement des réalignements électoraux⁵. Au Luxembourg, les modes opératoires et les catégories d'analyse de ces programmes internationaux de recherche ont été opérationnalisés déjà dans les études pour la Chambre des Députés en 1999 et en 2004 et dans l'enquête sur les Valeurs au Luxembourg de 2002 menée par le Sesopi Centre- Intercommunautaire⁶.

Sur un plan institutionnel, les élections de juin 2009 confirment la confiance très élevée dans les fondements et les institutions de la démocratie parlementaire nationale par les Luxembourgeois. Dans le même temps, on note l'amplification d'une indifférence, voire d'un rejet du système de gouvernance de l'Union européenne et d'une perte de confiance dans les instruments de la concertation sociale au Grand-duché pour répondre aux défis de la mondialisation économique qui se poursuit. Un pôle d'électeurs eurosceptiques et d'inquiets sur la pérennité et la performativité du modèle économique et social national s'est donc constitué et renforcé depuis le référendum sur le Traité constitutionnel européen de juin 2005.

Sur un plan économique et social, le scrutin montre aussi toute l'ambivalence des Luxembourgeois. Une majorité d'entre eux protégés par la détention d'un emploi public et parapublic demeure toujours très attachée à l'égalité sociale et aux fonctions de l'Etat régulateur et providentialiste. Pour autant, leur pouvoir d'achat, encore renforcé depuis 2004, et la ferme volonté de maintenir d'une certaine forme de souverainisme fiscal, conduisent les Luxembourgeois à adopter aussi des positions plus libérales en économie. En d'autres termes, l'Etat demeure le garant de la protection individuelle des nationaux luxembourgeois dans un contexte de globalisation économique et de rivalité exacerbée entre les personnes sur le marché de l'emploi. Mais, la viabilité d'un tel système passe nécessairement par le maintien et le développement de la compétitivité de l'économie nationale et de son hinterland, quitte à soutenir et à prendre des mesures visant à accroître la concurrence des économies, y compris avec celles des autres Etats membres de l'Union⁷.

La progression du libéralisme culturel sur les questions de société s'accroît. L'accentuation du libertarisme et le développement de l'individu « egocrate », conscient ou inconscient, mènent à une remise en cause de l'humanisme chrétien et à l'effacement des solidarités issues de la culture ouvriériste au Luxembourg. Ils participent aussi au rejet

⁵ Halman, Loek, *the European Values Study: A Third Wave. Sourcebook of the 1999-2000 European Values Study Surveys*, Tilburg, WORC-Tilburg University, 2002. Inglehart, F. Ronald, *Modernization and Postmodernization. Cultural, Economic and Political Change in 43 Societies*. Princeton: Princeton University Press, 1997. Bréchon, Pierre, « Les grandes enquêtes internationales (eurobaromètres, valeurs, ISSP) : apports et limites ». In, *L'Année sociologique*, 52, 1, pp.105-130, 2002. Rezsóhazy, Rudolf. *Sociologie des Valeurs*. Paris :. Éditions Armand Colin, collection Cursus, 2006.

⁶ Legrand, Michel, (sous la direction de), *Les Valeurs au Luxembourg : portrait d'une société au tournant du 3^e millénaire*, Luxembourg : éditions Saint-Paul, 2002. Les premiers résultats de l'enquête de 2008, ont été publiés par le CEPS en juillet 2010.

⁷ Poirier, Philippe, « Forces et faiblesses de la contestation européenne aux élections européennes de 2009 ». In, Reynié, Dominique, *Opinion européenne en 2010*. Paris : Editions ligne de repères, pp.29-45, 2010. Lefort, Claude, *L'Invention démocratique*. Paris : Fayard, 1981.

de l'autorité – et de son discours globalisant – incarnée aussi bien par l'État, les partis politiques, les syndicats ouvriers que la famille.

De plus, ce libéralisme, dans un contexte de crise financière et économique, affecte la notion même du travail, et des desseins de celui-ci. Le travail est partiellement remplacé par la recherche du plaisir, de l'émancipation personnelle, de la qualité de vie ou de l'environnement pris au sens large (l'effet « nimby » étant très important). Si, le libéralisme culturel est désormais majoritaire dans la communauté des Luxembourgeois, il provoque pour autant la constitution d'un pôle minoritaire d'électeurs qui manifestent de plus en plus leur affection pour le conservatisme social. Cet attachement à des valeurs présentement minoritaire est partagé toutefois par toutes les cohortes d'électeurs avec des proportions plus élevés parmi les moins de 25 ans que parmi les 49-60ans.

Cette pluralisation des valeurs et leur cohabitation dans la société ont donc encore de lourdes de conséquences en politique et permettent de redistribuer les électeurs selon de nouveaux clivages dont le plus important est toujours la division entre l'électorat « matérialiste » et l'électorat « post-matérialiste » (désormais dominant dans tous les électorsats luxembourgeois) mais aussi à travers des pôles de valeurs⁸.

En premier lieu, les électeurs se positionnent par rapport au libéralisme culturel, c'est-à-dire à l'ensemble des attitudes et des valeurs hédonistes qui se sont développées depuis le début des années 60 dans le monde occidental dans le domaine de l'éducation, du genre, des mœurs, de la sexualité, de la santé et de la bioéthique. Dans ces domaines, l'autonomie individuelle et la souveraineté du sujet sont préférées à un système normatif collectif et/ou transcendantal. L'individu est estimé comme doué de jugement et de responsabilité par nature et devant exercer aussi dans ces domaines sa pleine liberté de choix. Parmi les législations libérales culturelles, on notera par exemple la légalisation de l'avortement, la dépénalisation de stupéfiants ou bien encore la reconnaissance juridique des couples homosexuels.

D'autres se rapprochent du conservatisme social, autrement dit l'ensemble des attitudes et des valeurs qui visent à réaffirmer le principe d'autorité, de naturalité et de normes transcendantes dans le domaine de l'éducation, du genre, des mœurs, de la sexualité, de la santé et de la bioéthique. Dans ces domaines, il existerait un caractère immuable de certaines normes et règles de comportements en société s'imposant à tout individu. Le respect de ces normes et règles admises collectivement garantirait l'harmonie de la société. Parmi les législations conservatrices sociales, on notera par exemple la définition constitutionnelle de la famille composée d'un homme et d'une femme, le moratoire d'expériences scientifiques sur les embryons ou bien encore l'instauration des soins palliatifs au moment de la fin de vie de préférence à l'euthanasie.

Des Luxembourgeois se rapprochent également du libéralisme économique, c'est à dire l'ensemble des attitudes et des valeurs qui consacrent le travail, la propriété, la liberté d'appropriation et la croissance comme les moteurs essentiels pour assurer l'équilibre et le bonheur d'une société. L'agent de régulation n'est pas l'Etat ou toute autre institution publique mais le marché lui-même composé d'individus et d'entreprises acceptant librement de contractualiser leurs rapports. Depuis le début des années 80, le libéralisme économique est considéré aussi comme l'ensemble des politiques publiques qui ont été mises en place principalement par l'administration de R. Reagan aux Etats- Unis et par les gouvernements de B. Mulroney et de Lady M. Thatcher au Canada et au Royaume-Uni (et qui se sont répandues dans l'ensemble des démocraties occidentales) visant à proposer une « alternative » à l'Etat-providence supposé « en crise ». Parmi les politiques publiques du libéralisme économique, on notera l'équilibre budgétaire de l'Etat assuré par la loi ou la Constitution, la libéralisation ou la privatisation de l'ensemble des mécanismes ou des agents économiques dans le domaine des transports, de l'intermédiation bancaire, etc. la libéralisation des échanges économiques au niveau européen et au niveau mondial à travers l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

⁸ Inglehart, F., Ronald, "Changing Values among Western Publics from 1970 to 2006". In, *West European Politics*, 1& 2, pp.130-146, 2008.

Certains Luxembourgeois sont en revanche plus proches du modèle universaliste qui relève de l'ensemble des attitudes et des valeurs qui considèrent que des droits, des devoirs et des normes sont partagés par tous les Hommes indépendamment du contexte culturel, économique, politique et social. L'universalisme suppose que la société tend à l'harmonie à partir du moment où sont garantis l'échange, l'égalité de traitement et les libertés fondamentales. L'universalisme tend aussi à imaginer des systèmes de gouvernance de plus en plus intégrés et incluant un maximum d'acteurs. L'universalisme croit aux principes fonctionnalistes et à l'interdépendance croissante des sociétés humaines. Parmi les exemples de législations universalistes, on notera par exemple l'extension des droits politiques depuis le XIX^{ème} siècle, la dissociation progressive de la nationalité de la citoyenneté, l'adoption de règles juridiques communes et le principe de cohésion sociale.

Des Luxembourgeois plébiscitent la protection de l'environnement, autrement dit l'ensemble des attitudes et des valeurs qui estiment que le développement culturel, économique et social ne peut faire abstraction de l'état et de la transformation de la Nature par l'action des sociétés humaines. Il s'agit de penser non seulement à des mesures de préservation de la Nature mais aussi d'assurer un développement qualifié de « durable » dans la mesure où il serait moins dispendieux en termes de ressources naturelles et surtout moins polluant. La protection de l'environnement implique également de manière individuelle (ou en groupe) d'autres modes de consommation notamment en termes de transport ou d'alimentation, la recherche d'une qualité de vie dont le pouvoir d'achat et des attitudes consuméristes ne seraient plus les attributs essentiels. La protection de l'environnement peut s'accompagner d'un discours de décroissance économique et de recherche de la mise en pratique de l'écologie sociale stipulant développement durable, droits sociaux universels et échange « équitable ». Parmi les législations environnementales, on notera par exemple les mesures incitatives fiscales pour le développement des énergies renouvelables et l'amélioration d'isolation des logements, le protocole de Kyoto pour la limitation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère ou bien encore les programmes de dénucléarisation civile.

Des électeurs insistent sur la participation démocratique comprise comme l'ensemble des attitudes et des valeurs qui supposent que le fonctionnement et la légitimité d'un régime politique passent nécessairement par l'extension continue des droits politiques, une représentation équitable notamment entre les sexes, l'existence de mécanismes et d'instruments du contrôle démocratique (séparation des pouvoirs, Charte des droits et des libertés fondamentaux, ordre et juridiction constitutionnels, Cour des comptes, parlementarisme, Médiateur, référendums, etc.). La participation démocratique est l'expression du libéralisme politique caractérisant tous les systèmes politiques de l'Union européenne dont les pierres angulaires sont égalité et liberté. Parmi les législations de participation démocratique, on notera par exemple le Traité de Maastricht en 1993 qui autorise depuis la libre inscription des ressortissants communautaires sur les listes électorales dans la perspective des communales et des européennes, l'introduction de quotas par sexe pour la constitution des listes de candidats présentées par les partis politiques ou bien encore le droit d'initiative populaire pour l'organisation de référenda.

Des Luxembourgeois seront à proprement parler des traditionalistes, c'est à dire l'ensemble des attitudes et des valeurs qui évaluent l'harmonie d'une société à partir du moment où les Hommes qui la composent acceptent de reconnaître que leur souveraineté et leur liberté d'action sont limitées par des principes supérieurs, et pour certains immuables, qui les dépassent. L'innovation est rendue possible et acceptable dans le respect de certains us et coutumes et si son caractère de « bien » est reconnu « supérieur » à l'existant et à l'héritage. Le traditionalisme insiste sur la nécessité de la religion, de la solidarité, de la communauté culturelle d'origine, de l'éthique au moment de l'adoption de législations se rapportant à la vie, aux questions économiques ou bien encore aux relations internationales. Parmi les législations traditionalistes, on notera par exemple la création des Comités d'éthique dans chacun des Etats membres de l'Union, les incitations fiscales pour les placements éthiques et socialement responsables ou bien encore la définition constitutionnelle du mariage composé d'un homme et d'une femme.

Des Luxembourgeois se réfèrent à l'Etat social, autrement dit l'ensemble des attitudes et des valeurs qui considèrent que pour garantir l'égalité entre les Hommes il est indispensable que l'Etat, en plus des attributs de souveraineté, de justice et de sécurité, exerce une fonction régulatrice en économie et réparatrice dans le domaine social. De telles fonctions supposent l'égalité de traitement de tous les individus et de tous les groupes qui composent une société indépendamment de leurs appartenances culturelles, communautaires, raciales, sexuelles et sociales. Les politiques publiques mises en pratique par l'Etat social ont un caractère providentiel, c'est-à-dire de soutien et de régulation, principalement dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé, du travail et de l'économie. Parmi les législations de l'Etat social, on notera la mise en place d'un revenu minimum garanti, les allocations familiales ou bien encore la limitation de la durée du temps de travail.

Finalement, ils se positionneront sur l'ordre et la sécurité, c'est-à-dire l'ensemble des attitudes et des valeurs qui estiment que la protection des biens et des personnes et le respect de la loi et de l'autorité sont fondamentaux pour le bon fonctionnement d'une société. Il s'agit en l'occurrence d'identifier et de juguler les formes de criminalité contemporaines, les « déviances », les expressions du terrorisme et les actes de violence ou de dégradation envers les biens publics et privés en recourant notamment à tout l'appareil répressif policier et judiciaire à disposition dans un Etat de droit. Le caractère répressif est privilégié par rapport au caractère préventif. L'Etat doit toujours avoir l'exercice du monopole de la violence. Au-delà du caractère sécuritaire, ce type d'attitudes souhaite restaurer les principes d'autorité dans la famille, à l'école ou bien encore au niveau des pouvoirs publics qui supposément auraient été ébranlés et « défaits » par le libéralisme culturel initié dans les années 60 par toutes les démocraties occidentales. Parmi les législations sécuritaires, on notera par exemple l'abaissement de l'âge pour l'incarcération des jeunes délinquants, la multiplication des caméras de surveillance en permanence dans les communes ou bien encore le renforcement de la durée des peines incompressibles notamment pour les actes de terrorisme et les agressions à caractère sexuel.

4.2.1 Positionnement sur la politique, la démocratie et ses institutions

En 2009, l'intérêt pour la politique demeure toujours très fort au Luxembourg. Cinq ans après, les pourcentages n'ont quasiment pas changé : 22,2% des sondés affirment être « très intéressés » et 54,2% « assez intéressés » par la politique⁹. Contrairement à 2004, la structuration du vote sur l'intérêt de la politique ne révèle plus une nette différence entre ceux qui votent pour les partis les plus à gauche (PCL, La Gauche) et les plus à droite (l'ADR), jusqu'alors peu politisés, et ceux qui se prononcent pour les formations qui ont déjà participé à un gouvernement (PCS, POSL, PD) ou à la gestion d'une commune importante (Les Verts), jusqu'alors plus avertis de la Chose publique. Certes comme en 2004, les électeurs qui sont en plus grande nombre « peu intéressés » ou « pas du tout intéressés » par la politique sont plus en faveur de l'ADR (37% pour une moyenne de l'échantillon de 23,3%) que pour les autres formations politiques. Mais c'est aussi le cas de 37,4% des électeurs des Verts, ce qui est absolument une nouveauté depuis 1999 pour ce mouvement.

⁹ La question était la suivante : « Dans quelle mesure diriez-vous que vous vous intéressez à la politique? 1. Très intéressé, 2. Assez intéressé, 3. Peu intéressé, 4. Pas du tout intéressé, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

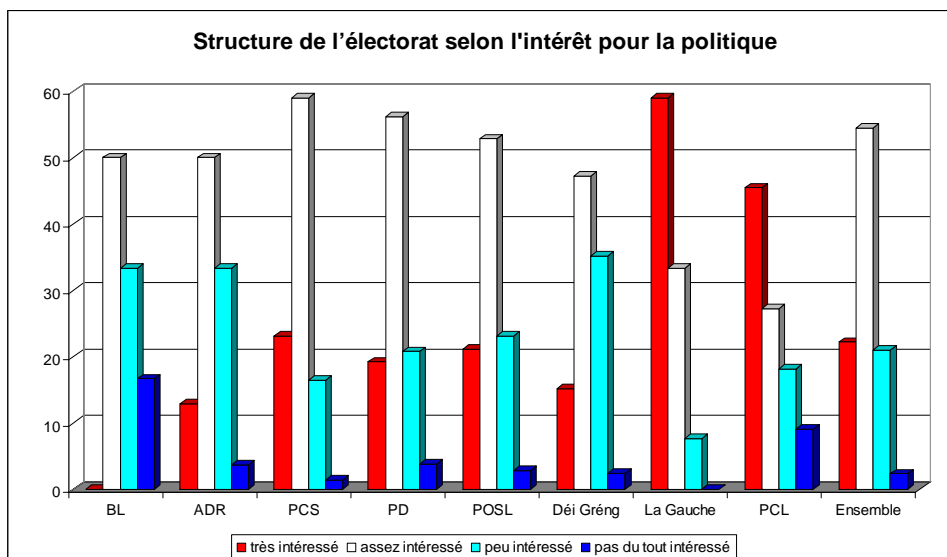


Figure 16 Structure de l'électorat selon l'intérêt pour la politique

En 2009, l'ensemble des personnes interrogées sont 18,2% à déclarer être membre d'un parti ou d'une association politique¹⁰, soit une augmentation de plus de 4 points par rapport à 2004. Les électeurs des partis les plus anciens à gauche (la Gauche et le POSL) ont un taux d'adhésion élevé (respectivement 23,7% et 20,1%). C'est toutefois un phénomène assez classique de ce type de partis car la socialisation politique de ces électeurs construit une frontière très poreuse entre le sympathisant et le militant. Qui plus est, l'action politique est l'héritière du principe de l'agir collectivement issue du syndicalisme ouvrier dont la force ne repose que sur la capacité de mobilisation du plus grand nombre.

Cette non porosité entre celui qui adhère à la cause et qui s'encarte est aussi une donnée bien connue pour les partis les plus à droite qui ayant des clientèles précises et circonscrites, dans la perspective de rechercher une plus grande efficacité, seront amenés à établir une pression sociale beaucoup plus forte sur le sympathisant afin qu'il adhère administrativement et de façon pécuniaire à la cause. C'est aussi le moyen pour ces électeurs de se construire un « nous » en participant activement à la vie du parti alors qu'ils sont isolés par leurs positions idéologiques du reste de la société. Hors, sur cet indice, l'ADR est en mauvaise posture puisque en 2009 seulement 8,2% des personnes interrogées affirment en être adhérent

En revanche, il est toujours très étonnant de trouver parmi les électeurs libéraux ceux qui déclarent être les plus nombreux membres d'un parti (27,3%, soit 5 points de plus quand 2004). Et, inversement de voir les électeurs démocrates chrétiens (16,3%) être – avec les électeurs Verts (7,3%) mais ceci n'est pas une surprise en raison même de l'histoire de l'institutionnalisation des partis écologistes qui se sont construits d'abord sur une multitude de micro-associations jalouses de leurs prérogatives – être numériquement les plus faibles à le faire. C'est d'autant plus un paradoxe, que le PCS affirme par ailleurs regrouper plus de 10000 membres en 2008 et ce faisant être la première formation politique luxembourgeoise.

¹⁰ La question était la suivante : « Etes-vous membre d'un parti ou d'une association à caractère politique ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'une association à caractère politique ? 1. Oui, je suis membre d'une association de ce type, 2. Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'une association de ce type, 3. Oui, 1 et 2, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

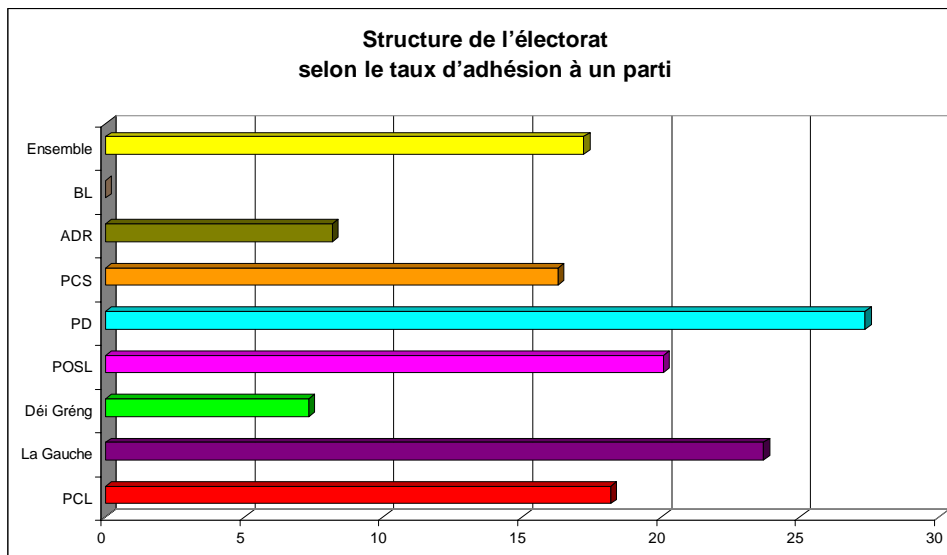


Figure 17 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un parti

Au niveau de l'affiliation syndicale¹¹, les électeurs des partis de gauche (PCL, La Gauche, POSL) demeurent toujours ceux où le taux de syndicalisation est le plus élevé, (respectivement 72,2%, 51,3% et 50,2% pour 41,1% dans l'échantillon (en baisse toutefois de 10 points par rapport à 2004 pour les partis). Avec moins d'affiliés au sein de l'électorat PCS (36,8% en 2009, 41% en 2004) que dans l'échantillon, il pourrait sembler que les liens entre syndicats chrétiens et le parti chrétien social se soient encore plus distendus qu'entre syndicats socialistes et POSL par rapport à 2004. Compte tenu de la taille de l'électorat du PCS par rapport à celui du POSL, ceci n'est cependant pas étonnant, et ce résultat témoigne aussi du succès du PCS en dehors d'un électorat traditionnel davantage lié au « pilier » chrétien et confirmant son statut de « parti attrape-tout ». C'est dans l'électorat PD que l'on trouve le moins d'affiliés aux syndicats (35,7%), tandis que les taux des Verts et de l'ADR sont assez proches et supérieurs à celui du PCS (respectivement 42% et 40,3%).

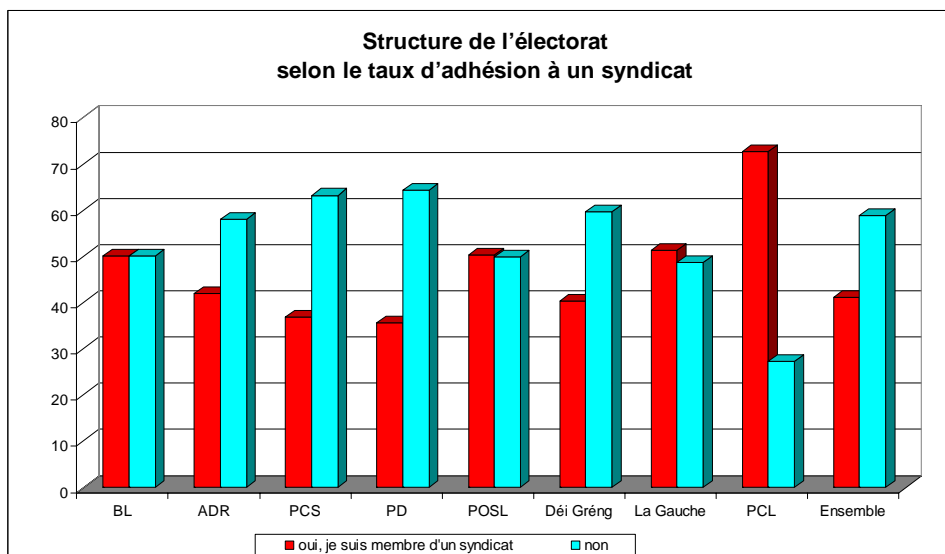


Figure 18 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un syndicat

¹¹ La question était la suivante : « Etes-vous membre d'un syndicat ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'un syndicat ? 1. Oui, je suis membre d'un syndicat, 2. Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'un syndicat, 3. Oui, 1 et 2, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Parmi les électeurs syndiqués, la première organisation professionnelle est l'OGBL avec 37% de l'ensemble des répondants, puis la CGFP (36,1%) et le LCGB (21,8%). Par rapport à 2004, le taux de syndicalisation s'est accru de 6 points pour les syndicats de la Fonction publique et a diminué respectivement de 3 points pour l'OGBL et de 5,5 points pour le LCGB.

L'examen des réponses données par les personnes ayant indiqué une affiliation syndicale révèle aussi des informations complémentaires quant aux liens entre partis et syndicats chrétiens et socialistes. On constate une lente érosion des piliers socialiste et chrétien social. Les électeurs de ces formations sont moins syndiqués auprès de leurs centrales respectives. 60,3% des électeurs syndiqués du POSL sont affiliés à l'OGBL (SEW, ACAL etc.), en diminution de près de cinq points par rapport à 2004. 34,2% des électeurs syndiqués du PCS sont affiliés au LCGB et au SYPROLUX, soit une baisse de presque 7 points. La part des électeurs syndiqués migrants au-delà du pilier d'origine s'accroît fortement. En 2004 7,5% des électeurs syndiqués du POSL étaient affiliés au LCGB, ils sont désormais 15% !

La part prise par les syndicats de fonction publique CGFP (FGEC, APESS, FEDUSE) dans l'électorat du PCS s'est encore renforcée par rapport à 2004 (37,93%, plus de 10 points de progression).

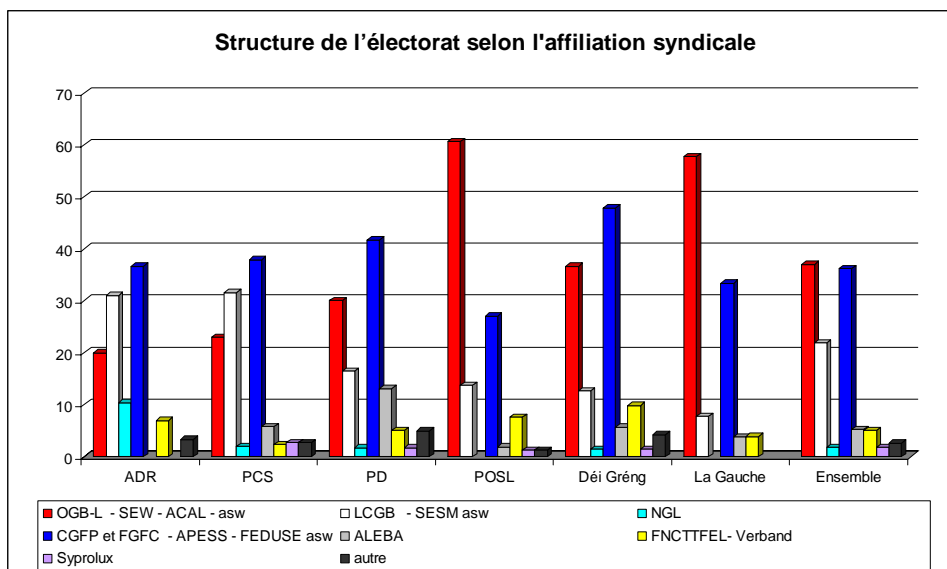


Figure 19 Structure de l'électorat selon l'affiliation syndicale

Parmi les autres électorats, une série d'autres enseignements sont à relever :

- Conformément à la structure de cet électorat par secteur d'activités, celui des Verts est principalement affilié aux syndicats de la fonction publique et ce phénomène s'est encore amplifié par rapport à 2004 (47,9%, soit 16 points de plus !). La part des syndiqués LCGB s'est rétracté (21% en 2004, 12,7 en 2009).
- Les électeurs du PD ne sont plus majoritairement affiliés auprès des syndicats de la fonction publique (58,5% en 2004, 41,7 en 2009). La bonne tenue du PD dans la circonscription Sud explique en partie que 30% de l'électorat libéral se déclare être membre de l'OGBL !
- Les électeurs syndiqués de l'ADR sont de moins en moins nombreux auprès de la NGL (17% en 2004, 10,4% en 2009) et ceux affiliés à l'ALEBA disparaissent complètement (7,1% en 2004, en dessous de 0,2% en 2009). En revanche, le taux de syndiqués auprès de la CGFP a fortement progressé (36,37% en 2004 pour 17,6% en 2009). Le discours sur l'Etat national et t protecteur a donc trouvé un certain écho

après d'une fonction publique plutôt rétive jusqu'alors à l'ADR en raison de la querelle sur les pensions entre secteur privé et public pendant les années 90.

Les Luxembourgeois sont toujours très satisfaits du fonctionnement de leur démocratie nationale en 2009 (86,7% se déclaraient « très satisfaits » et « assez satisfaits »)¹². Si les électeurs expriment toujours une confiance majoritaire dans le fonctionnement de la démocratie européenne, le total des satisfaits s'élèvent à 58,9%, ce sentiment recule de près de 4 points par rapport à 2004¹³. Fait marquant, continuité du référendum sur le feu Traité constitutionnel européen de juin 2005, l'électorat des gauches luxembourgeoises est très critique vis-à-vis de l'état de la démocratie au niveau de l'Union européenne. En 2004, nous avons déjà remarqué le développement de cet euroscepticisme chez une forte minorité des électeurs des partis plus anciens à gauche (PCL, La Gauche et POSL). Cette contestation de l'Union européenne, que l'on retrouve dans d'autres questions par la suite, s'amplifie encore puisque respectivement selon les électorats des partis susmentionnés, 80%, 86,9% et 45,7%, se déclarent le plus insatisfaits quant au fonctionnement de la démocratie européenne, pour une moyenne de 41,2% dans l'échantillon. L'électorat des Verts n'est pas épargné par ce phénomène. 44,6% ne sont pas heureux de la situation démocratique européenne (+ 4 points par rapport à 2004).

Le souverainisme libéral, qui avait également contribué aux forces du « non » au Traité constitutionnel européen, se porte également plutôt bien. 43,6% des électeurs libéraux se déclarent insatisfaits de la démocratie en Europe. On constate aussi une certaine radicalisation de l'électorat PD sur le niveau national (33,4% d'insatisfaits pour une moyenne de 13,3%), soit une augmentation de plus de 10 points par rapport à 2004. Qui plus est, comme en 2004, une forte cohorte d'électeurs de l'ADR n'est pas satisfait des deux niveaux de démocratie (respectivement, 32,8% et 61,2% étaient « peu satisfaits » et « pas du tout satisfaits » de la démocratie nationale et européenne.

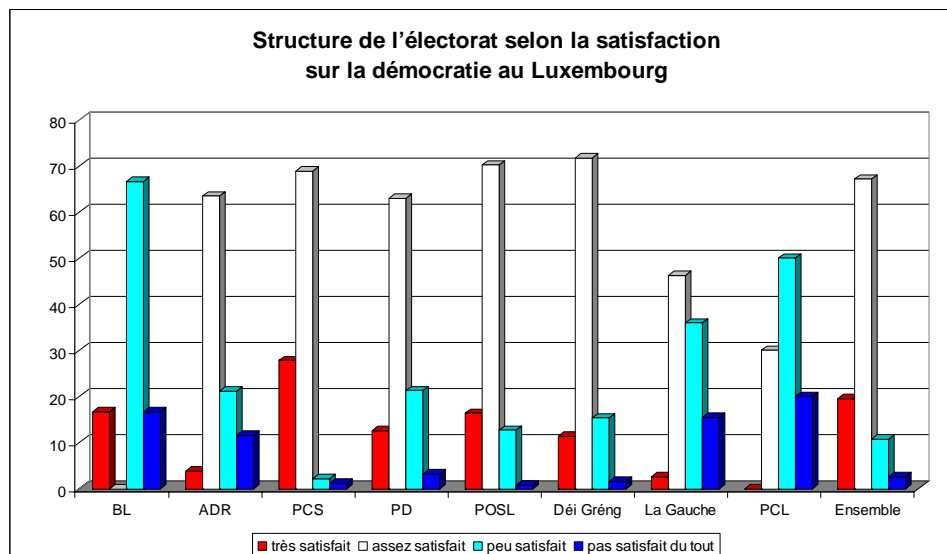


Figure 20 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur la démocratie au Luxembourg

¹² La question était la suivante : « Dans l'ensemble, êtes vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait ou pas du tout satisfait du fonctionnement de la démocratie au Luxembourg ? Diriez-vous que vous êtes : 1. Très satisfait, 2. Assez satisfait, 3. Peu satisfait, 4. Pas satisfait du tout, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

¹³ La question était la suivante : « En ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie dans l'Union Européenne? Diriez-vous que vous êtes : 1. Très satisfait, 2. Assez satisfait, 3. Peu satisfait, 4. Pas satisfait du tout, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

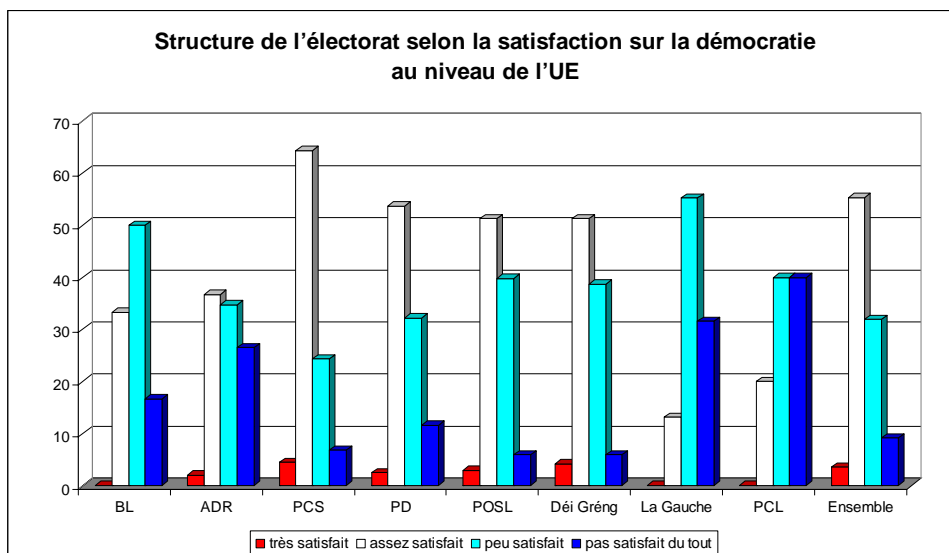


Figure 21 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur de la démocratie dans l'UE

Logiquement avec ce qui précède, tous les électeurs accordent une plus grande confiance en 2009 aux institutions nationales plutôt qu'aux instances européennes¹⁴. Au niveau des institutions nationales, l'Ombudsman (intégré pour la première fois dans l'étude) arrive en première position (66,6% des personnes interrogées lui accordent leur confiance) puis la Chambre des Députés (62,5%) et le Gouvernement (62,5%), qui en 2004 occupait la première place. Tout comme en 2004, la Tripartite est sévèrement jugée (seulement 43% ont confiance dans cette institution), idem pour la Justice (46,4%).

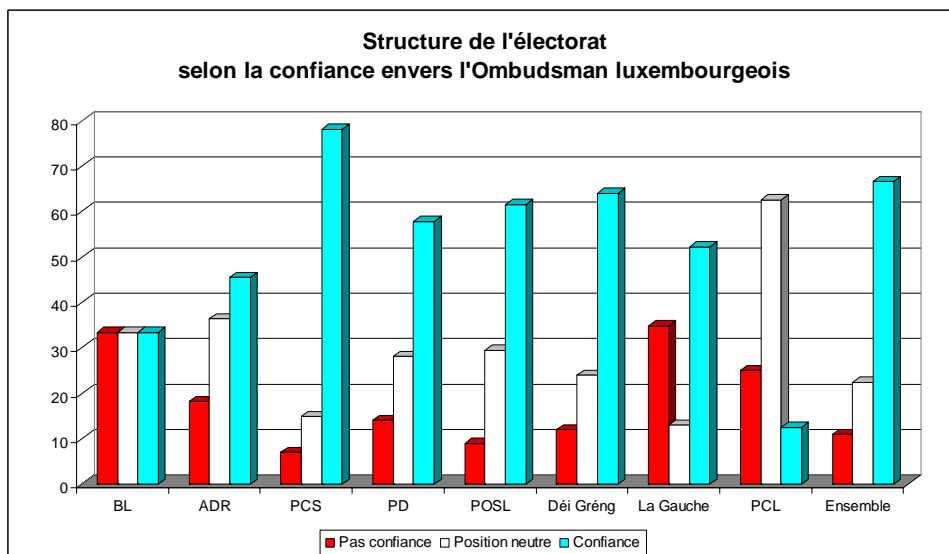


Figure 22 Structure de l'électorat selon la confiance envers l'Ombudsman luxembourgeois

¹⁴ Dans quelle mesure faites-vous confiance de 1 à 10 aux instances suivantes, sachant que 1 signifie « vous ne faites pas du tout confiance à l'instance en question » et 10 signifie que « vous faites pleinement confiance » ? Si vous ne connaissez pas suffisamment bien une de ces instances, dites-le moi et je passerai à la suivante : 1. La Chambre des Députés, 2. Le Parlement européen, 3. Le Gouvernement, 4. La Commission européenne, 5. Le Conseil européen, 6. La Cour de Justice de l'Union européenne, 7. La Tripartite (Gouvernement, syndicats, associations des employeurs), 8. La Justice, 9. Le Médiateur (ombudsman) du Luxembourg, 10 Le Médiateur (ombudsman) européen ».

Les électeurs de la gauche de la gauche méfiants par nature dans les institutions du régime démocratique parlementaire et l'électorat ADR fidèle à une posture toujours rédemptrice et tribunicienne de la démocratie, sont en 2009 les moins enclins à soutenir le Médiateur luxembourgeois, nouvelle institution introduite en 2003 : respectivement 34,8% pour La Gauche, 25% pour le PCL et 18,2% pour l'ADR pour une moyenne de l'échantillon de 11% d'opinions défavorables. Les électeurs socialistes sont aussi les plus nombreux à adopter une position neutre sur la fonction du Médiateur luxembourgeois (29,5% pour une moyenne de 22,5%).

Il faut remarquer également en 2009 une radicalisation de la perte de confiance dans le Gouvernement parmi les électeurs du PCL, de la Gauche et de l'ADR (mais ce sentiment était déjà fort en 2004), respectivement 62,5%, 48% et 25% affirment ne pas avoir confiance en cette institution pour une moyenne de 12,6% dans l'échantillon. La défiance vis-à-vis de l'institution Gouvernement est plus forte aussi parmi les électeurs libéraux (en 2009, 28,8% n'ont pas confiance, près de 25 points de plus qu'en 2004 !) et dans une moindre mesure pour les électeurs des Verts (15,2%, + 5 points).

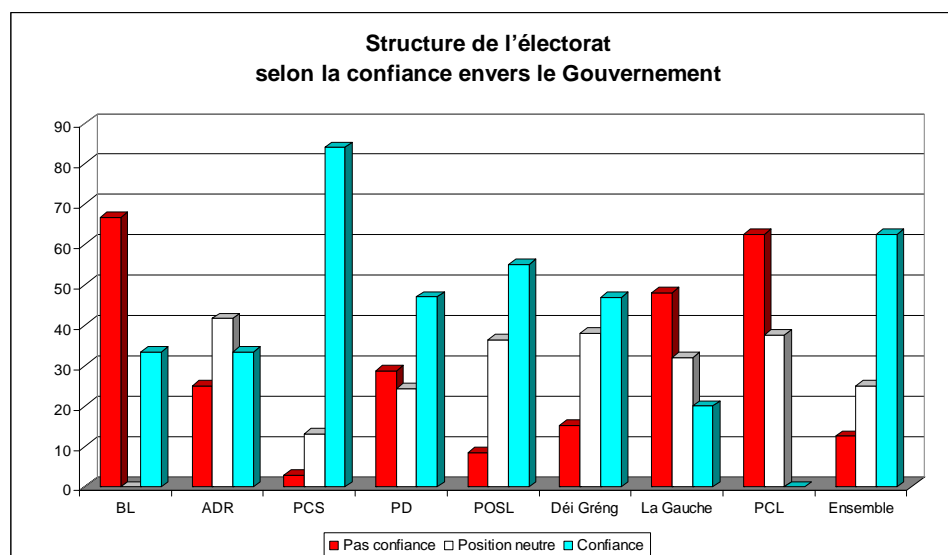


Figure 23 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Gouvernement

L'action du Gouvernement sortant est plébiscité en 2009 (78,2% d'opinions favorables, soit près de 18 points supplémentaires par rapport à 2004)¹⁵. Bien que rejetés dans l'opposition, seulement 40,6% des électeurs écologistes critiquent le bilan du Gouvernement sortant contre 46% en 2004. Parmi les plus « farouches » opposants, on retrouve ceux qui désapprouvaient la plus fortement aussi l'institution Gouvernement mais suivant une répartition différente : 72% des électeurs de La Gauche, 66,7% pour ceux de l'ADR, 62,5% pour le PCL et 60,9% pour les libéraux. La moyenne de désapprobation était de 21,8% parmi les sondés.

Les libéraux étaient au pouvoir en 2004, inscrits durablement dans l'opposition, leur électorat adopte donc plus facilement une posture protestataire mais c'est aussi un signe encourageant pour le PD car il parvient de ce fait à cristalliser de nouveau un électorat, qui peut servir de base à la relance et à la restructuration organisationnelle et identitaire de cette formation.

¹⁵ La question était la suivante : « Revenons maintenant au Luxembourg. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le bilan du Gouvernement sortant ? 1. Approuve, 2. Désapprouve, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

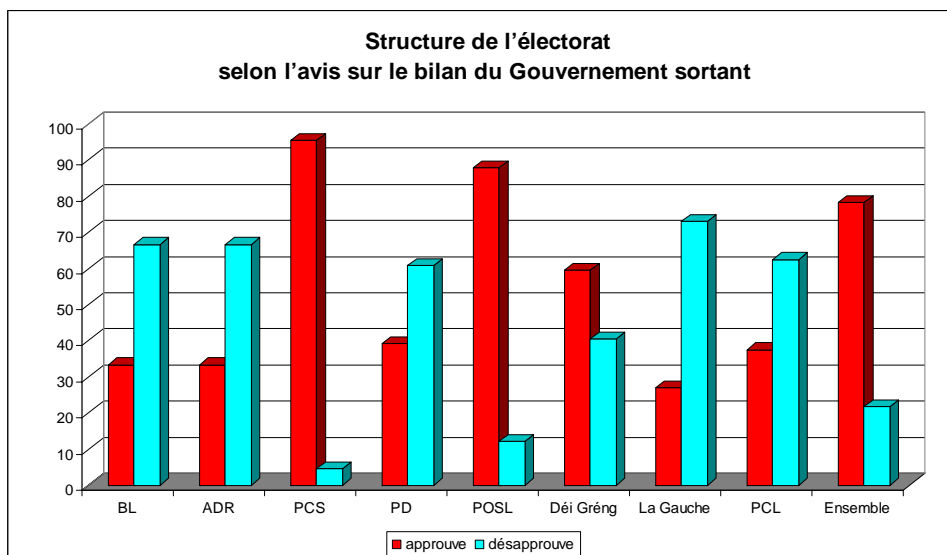


Figure 24 Structure de l'électorat selon l'avis sur le bilan du Gouvernement sortant

Seuls 10% des électeurs en 2009 ont une confiance limitée dans l'institution parlementaire nationale (+3 points toutefois par rapport à 2004). Ce très léger frémissement de contestation institutionnelle parlementaire a pour origine de nouveau les électeurs de La Gauche, du PCL, du PD et de l'ADR (respectivement 37,5%, 28,6%, 20,9% et 16,2% n'ont pas confiance dans la Chambre des Députés).

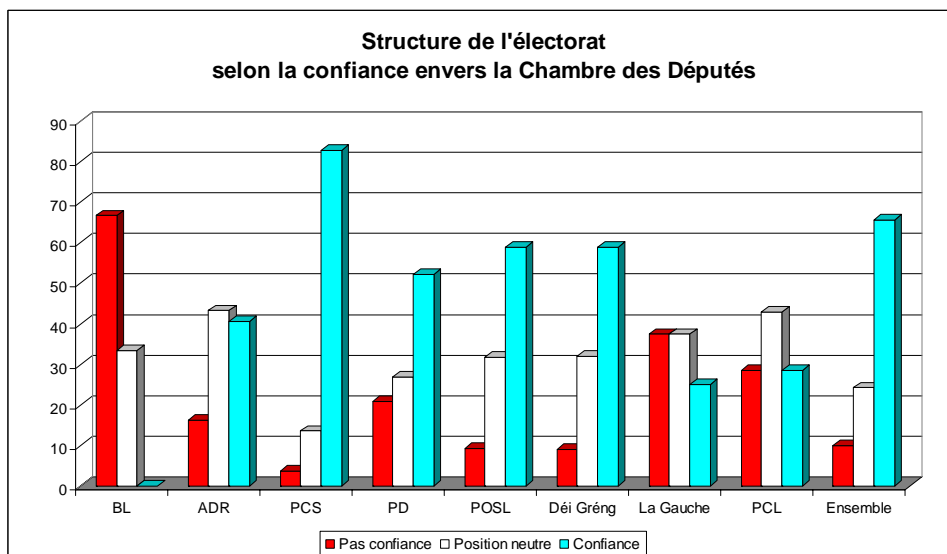


Figure 25 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Chambre des Députés

Tout comme en 2004 et en lien avec l'état de défiance vis-à-vis des autres institutions nationales, les électeurs communistes et souverainistes sont les plus nombreux à ne pas avoir confiance dans la Tripartite (45,8% pour La Gauche, 87,5% le PCL et 40% pour l'ADR). L'électorat libéral, non seulement opposé par tradition au modèle corporatiste luxembourgeois mais aussi dans une logique exacerbée d'opposition manifeste en 2009, est aussi 37,3% à déclarer à ne pas avoir confiance dans cette institution. La moyenne de désapprobation est par ailleurs de 22,9% (+ 7 points par rapport à 2004). Inversement, il faut noter qu'en 2009, seuls les électeurs chrétiens sociaux sont ceux qui de façon majoritaire accordent leur confiance à l'organisme de concertation sociale (55,5%). Mais ce n'est plus le cas pour les socialistes contrairement à 2004 (42,2% lui accordent leur

confiance), nouveau témoignage de tensions internes sur la question sociale au sein des « piliers » et particulièrement entre POSL et OGBL.

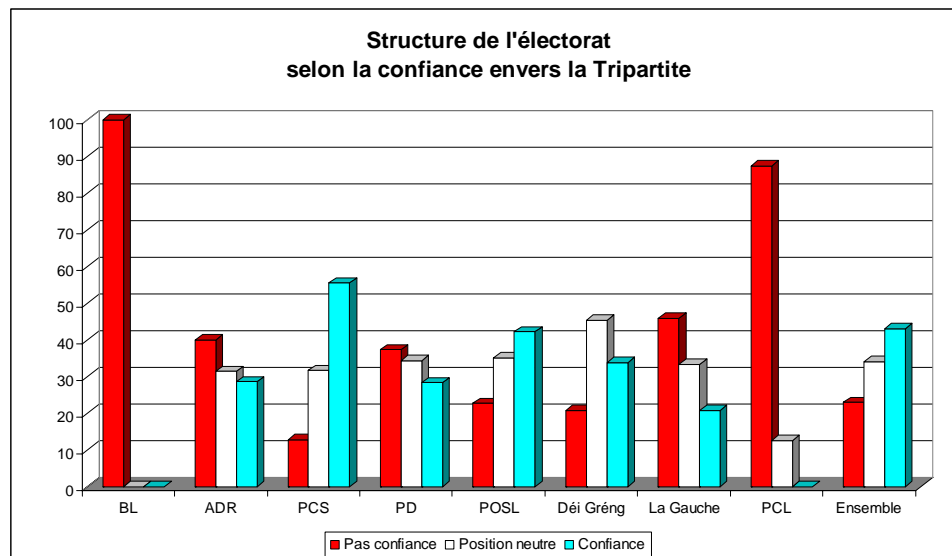


Figure 26 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Tripartite

L'état de la confiance dans l'appareil judiciaire et comment la Justice est rendue au Luxembourg est particulièrement préoccupant. Seul l'électorat chrétien social a confiance dans les instances de la Justice de manière majoritaire (58,1% pour une moyenne de 46,4%). De nouveau les électeurs marxisant, souverainiste et libéral se distinguent dans leur sentiment de confiance vis-à-vis de l'institution. 62,5% des communistes, 50% des partisans de La Gauche, 37,3% des libéraux et 29,7% des électeurs de l'ADR n'ont pas confiance en 2009 dans le fonctionnement de la Justice au Luxembourg pour une moyenne de 23,8%.

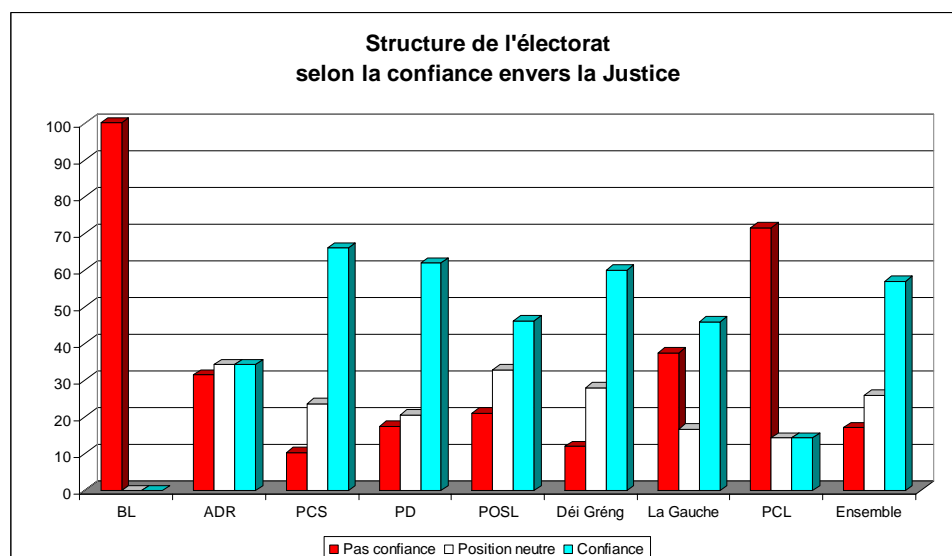


Figure 27 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Justice

L'enquête de 2009 montre de nouveau le déclin de la confiance accordée aux institutions européennes que d'autres études menées au niveau européen durant les deux dernières années précédant le scrutin soulignent également¹⁶. Seule, la Cour de Justice de l'Union européenne, située à Luxembourg, reçoit une approbation majoritaire des Luxembourgeois. 57% des personnes interrogées déclarent avoir confiance dans cette institution. Le Médiateur européen, figurant également pour la première fois dans notre étude, institution généralement peu connue des citoyens européens, reçoit un niveau de confiance de 34,7%. Tout comme le Médiateur luxembourgeois, on peut émettre l'hypothèse d'un désir certain pour une autre forme de gestion et de règlement des conflits non seulement avec l'administration mais aussi au-delà d'un cadre strictement partisan.

Moins d'un tiers des répondants accordent leur confiance au Parlement européen (29,3%, - 1 point par rapport à 2004), au Conseil européen (27,6%, - 4,8 points) et à la Commission européenne (25,3% -2,4 points) qui sont pourtant les acteurs essentiels de la Gouvernance européenne. Comme nous l'avons remarqué dans l'étude consacrée aux résultats référendaires sur le Traité constitutionnel européen en 2005, ces sentiments sont les témoignages conjoints : - d'un euroscepticisme de gauche, de plus en plus inquiet de la portée réelle d'un modèle social européen ; - d'un souverainisme libéral, c'est-à-dire l'attachement aux principes de compétitivité et de concurrence fiscale des économies européennes ; - une incompréhension et une indifférence dans le fonctionnement de l'Union européenne par une forte minorité d'électeurs.

La confiance dans la « judiciarisation » du processus décisionnel européen est avant tout soutenue par les électors chrétiens sociaux, libéraux et écologistes (respectivement 66%, 61,9% et 60% accordent leur confiance à la Cour de Luxembourg). Les électors traditionnellement eurosceptiques et opposés à la méthode communautaire¹⁷, sont naturellement ceux qui sont les moins enclins à le faire : 71,4% des communistes, 37,5% des électeurs de La Gauche et 31,4% des partisans de l'ADR affirment ne pas avoir confiance dans une telle institution pour une moyenne générale de rejet de 17,1%.

¹⁶Commission européenne, *Eurobaromètre 71 Opinion Publique dans l'Union Européenne. Rapport Luxembourg. La perception des politiques de l'UE et de ses institutions ainsi que les élections européennes*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb71/eb71_lu_lu_nat.pdf, pp.41-46, septembre 2009.

¹⁷L'Union européenne repose sur trois piliers jusqu'à l'introduction du Traité de Lisbonne. Le premier pilier est constitué de la Communauté européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et l'ancienne Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le second pilier de la politique étrangère et de sécurité commune et le troisième pilier de coopération policière et judiciaire en matière pénale. La méthode communautaire est le mode de fonctionnement institutionnel du premier pilier de l'Union, reposant sur une logique d'intégration caractérisée par le monopole du droit d'initiative de la Commission, le recours général au vote à la majorité qualifiée au Conseil, le rôle actif du Parlement européen, l'uniformité d'interprétation du droit communautaire assurée par la Cour de justice. Elle s'oppose au mode de fonctionnement institutionnel des deuxième et troisième piliers, qui repose sur une logique de coopération intergouvernementale.

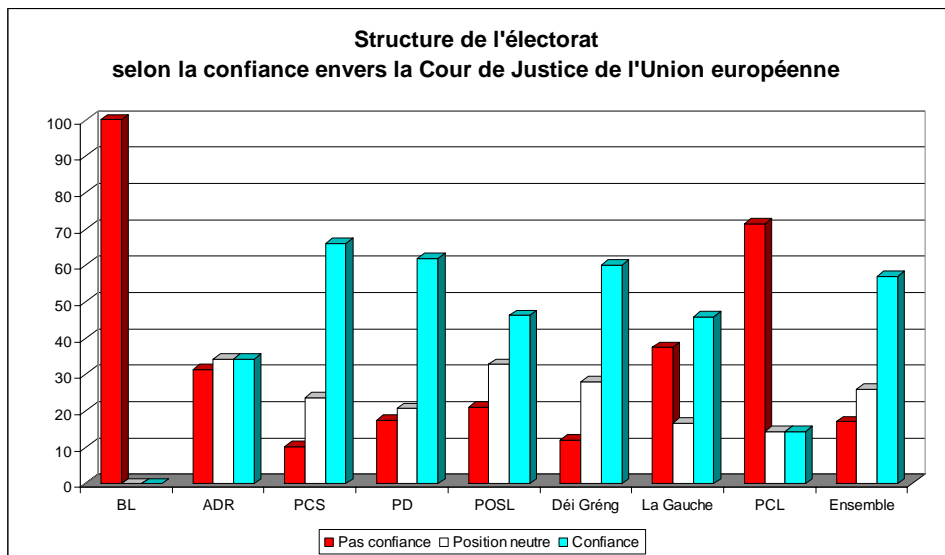


Figure 28 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Cour de Justice de l'Union européenne

Les nouveaux instruments du fonctionnement de la démocratie européenne comme le Médiateur européen sont, de manière intéressante, soutenus à la fois par l'électorat traditionnellement le plus « europhile »¹⁸ et par celui, qui dans les 80 et 90, était le plus sévère quant au fonctionnement institutionnel de l'Union européenne et sur sa légitimité démocratique, à savoir Les Verts. Les électeurs écologistes sont en effet 46,2% à accorder leur confiance au Médiateur européen quand 44,9% des votants chrétiens démocrates le font. Ces deux groupes sont aussi ceux qui étaient les plus favorables au rôle du Médiateur au Luxembourg. La « non confiance » l'emporte sur la confiance dans tous les autres électors, avec de plus fortes proportions habituelles par les électors marxisant, l'ADR et sa dissidence.

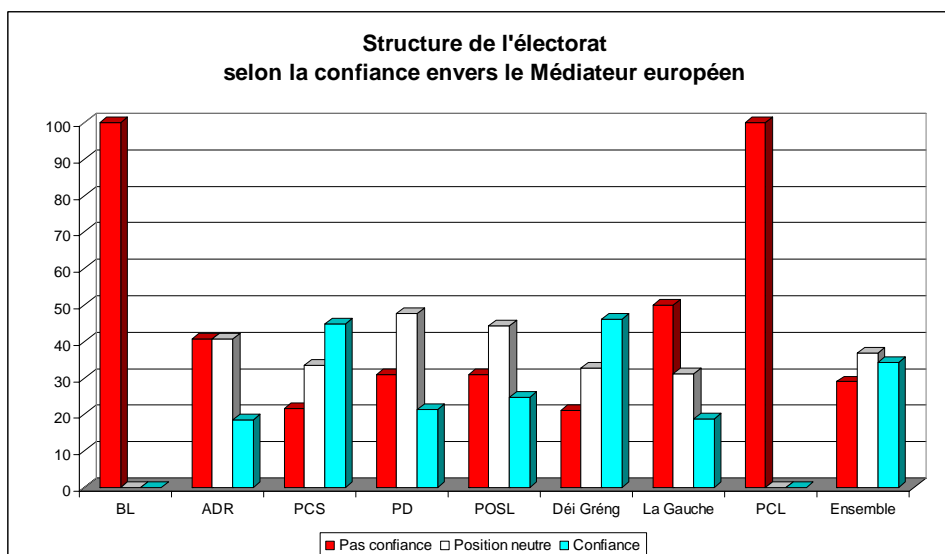


Figure 29 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Cour de Justice de l'Union européenne

¹⁸ Kopecký, Peter, & Mudde, Cas, "The two sides of euroscepticism". In, *European Union Politics*, 3, n°3, pp.319-320, 2002. Voir également Rovný, Jan, "Conceptualizing party-based euroscepticism: magnitude and motivations". In, *Collegium*, n°29, pp.31-49., hiver 2004,

Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral

260

Les électeurs au Luxembourg n'ont pas non plus encore intégré le rôle du Parlement européen dans le processus de codécision que lui réserve le Traité de Lisbonne et/ou ne perçoivent pas sa nature si différente d'un parlement national. De nouveau, les électeurs chrétiens sociaux et écologistes sont les plus enclins à accorder leur confiance à cette institution européenne (mais seulement entre 30 et 40%). En 2004, les électeurs écologistes étaient au-dessus de la moyenne quant à la « non confiance » accordée au Parlement européen (26,6% pour une moyenne de 23,2%).

Les électors socialistes et libéraux sont plutôt dans une position neutre bien que leurs groupes parlementaires soient parmi les acteurs proéminents du Parlement de Strasbourg depuis son élection au suffrage universel en 1979 (53,6% des libéraux adoptent une position neutre et 46,1% pour les électeurs socialistes). Les électors communistes et souverainistes au Luxembourg, qui n'ont jamais eu d'élus dans cette enceinte, affichent de façon majoritaire leur « non confiance » dans le Parlement européen (respectivement 75%, 62,5% et 41,2% pour une moyenne de 28,7% dans l'échantillon).

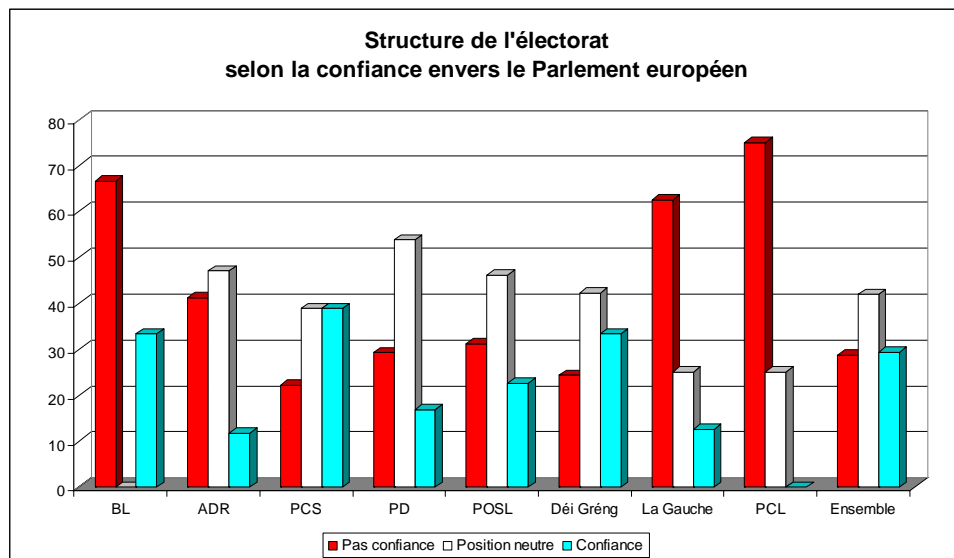


Figure 30 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Parlement européen

Le Conseil européen, institution par nature de la souveraineté des Etats et de l'intergouvernementalité de la Construction européenne, n'est plus aux élections de 2009 la première institution européenne soutenue par les Luxembourgeois. Les électors de la gauche communiste et communiste avec ceux de l'ADR sont comme en 2004 les plus critiques vis-à-vis de cette institution et de façon majoritaire. Mais 45% des électeurs libéraux et 43,7% des socialistes n'accordent pas non plus leur confiance, une progression de + de 20 points pour les deux électors !

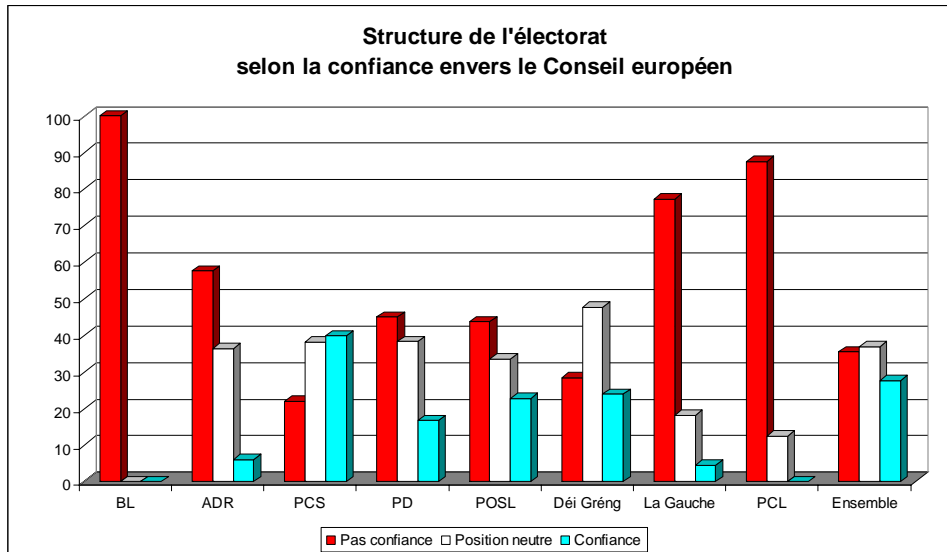


Figure 31 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Conseil européen

La Commission européenne, institution gardienne des traités européens, ayant le monopole de l'initiative législative dans l'Union européenne et incarnation de la méthode communautaire, est la seule institution, quel soit de niveau national ou européen, où les positions négatives sont supérieures à toutes les autres. Les électeurs de la gauche radicale et de l'ADR la rejettent de nouveau majoritairement. Mais ce qui retient l'attention, c'est la progression des opinions négatives à son endroit parmi les électeurs libéraux et socialistes. Par rapport à 2004, la « non confiance » a augmenté de 20 points pour les premiers et de 18 pour les seconds !

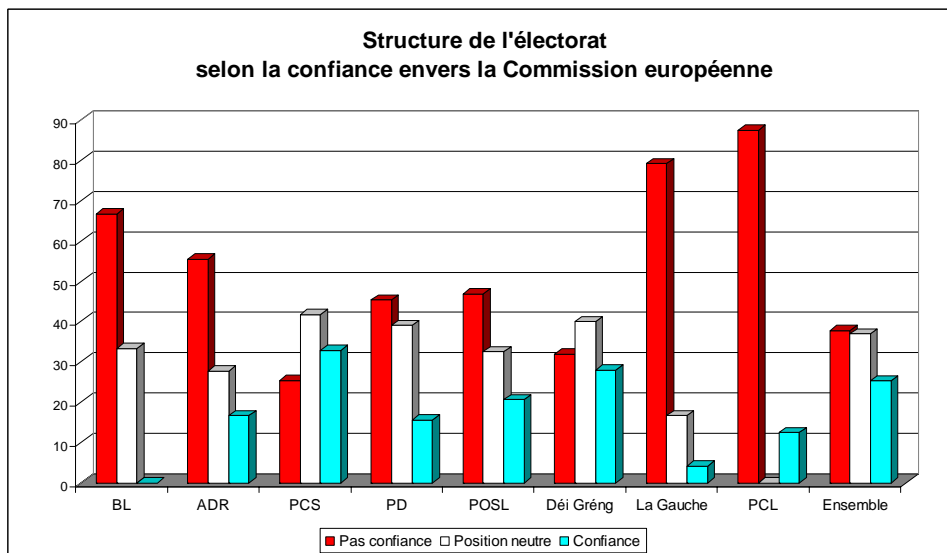


Figure 32 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Commission européenne

4.2.2 Positionnement gauche-droite

Les partis politiques au Luxembourg, à l'exception de ceux situés à gauche, refusent traditionnellement de s'inscrire officiellement dans une dichotomie droite-gauche pourtant fondatrices des systèmes politiques européens et dans laquelle les électeurs européens, y compris ceux au Luxembourg affirment s'y reconnaître à la fois comme identité politique personnelle et comme élément structurant la vie politique nationale.

Les gauches de manière majoritaire souhaitent le développement d'un Etat social, arbitre et régulateur de l'activité financière et économique au risque sinon du maintien et de l'accroissement des inégalités sociales. Les gauches considèrent dès lors que la mission fondamentale de l'Etat est d'assurer les conditions de l'égalité, la justice et l'équité sociale par la loi. Les gauches désirent que des législations encadrent le capital, le travail et les revenus et que l'Etat ou tout autre organisme parapublic ne se prive pas d'être lui-même un agent économique si besoin par la nationalisation, la collectivisation ou la prise de participation dans plusieurs secteurs d'activité. Les gauches, pour assurer la fonction providentielle de l'Etat, privilégient le recours à l'impôt direct progressif suivant les revenus des personnes physiques et des entreprises. Les gauches sont en faveur de politiques publiques redistributives de richesse.

Le centre droit et les droites de manière majoritaire souhaitent le développement d'un Etat subsidiaire dont la mission fondamentale est d'assurer la libre entreprise, la convention sans recours excessif à la loi entre les partenaires économiques et sociaux et le respect de la propriété privée. L'Etat n'est nullement un agent ou un acteur économique, son rôle est d'assurer avant tout les conditions de l'enrichissement personnel, gage de prospérité et de stabilité pour une société, ce qui suppose le minimum « d'entraves » fiscales ou du nombre et de l'ampleur de législations sur le travail. A l'exception de la droite nationale et la droite sociale, l'Etat n'intervient pas comme une institution régulatrice de l'économie mais au contraire comme une instance garantissant la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des Hommes. A un régime progressif d'imposition suivant les revenus, le centre droit et les droites préfèrent la mise en place d'incitants fiscaux pour investir par exemple dans la recherche développement des entreprises ou dans le crédit accordé aux sociétés à travers l'actionariat et les marchés financiers internationaux.

Les gauches croient dans la force de l'Etat social et subliment l'idée d'égalité. Le centre droit et les droites accordent une plus grande confiance dans la force du marché et subliment l'idée de liberté¹⁹.

En 2009, les électeurs luxembourgeois sont toujours plus nombreux à adopter une position centre-centre droit (50,5%, +1,8% par rapport à 2004)²⁰. On constate toutefois que l'écart entre les électeurs se situant à droite (dans une position intervalle de 6 à 9 dans le graphique ci-dessous) et à gauche (de 1 à 4) s'est nettement accru au profit des premiers (respectivement 38,5% contre 23,9%), soit une augmentation de près de 14 points !

¹⁹ Se reporter à Bobbio, Noberto, *Left & Right: The significance of a political distinction*. Cambridge: Polity Press, "The objection which can easily be raised is that ideologies have not disappeared at all, but are still very much with us. The ideologies of the past have merely been replaced by others, which are new or claim to be new. The ideological tree is always green. Besides, it has been shown repeatedly that there is nothing more ideological than declaring the demise of ideologies. To reduce them to purely ideological expressions would be an unjustifiable simplification: they indicate opposing programmes in relation to many problems whose solutions are part of everyday political activity. These contrasts concern not only ideas, but also interests and judgements on which direction society should be moving in, they exist in all societies, and it is not apparent how they could disappear", p3, 1996.

²⁰ La question était la suivante : « En politique, on parle souvent de « gauche » et de « droite » comment vous situez-vous sur une échelle allant de 1 à 10 ? Le 1 signifie « extrême gauche » et le 10 « extrême droite ». 1 « gauche » 2. 3. 4. 5.6. 8. 9. 10. « droite », 97 refuse de se positionner, 98 Ne sait pas 99, Sans réponse ».

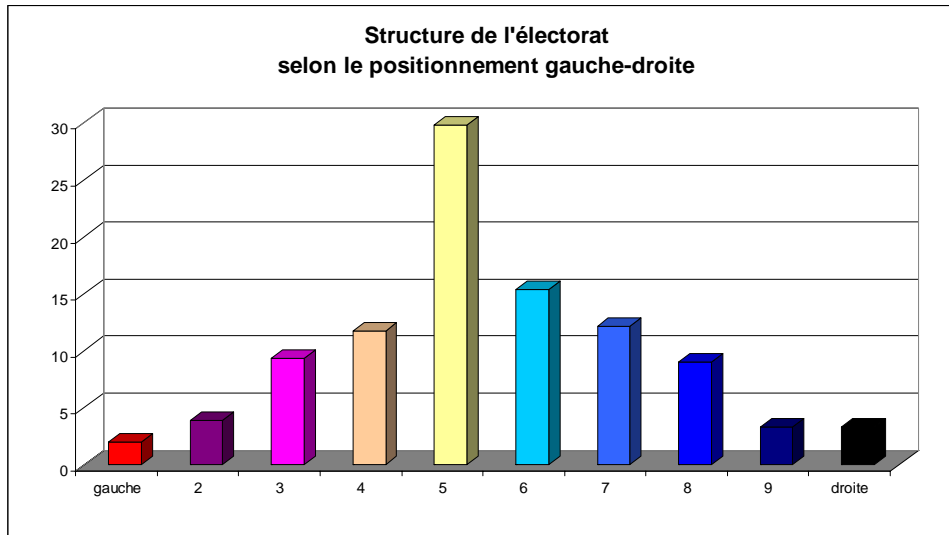


Figure 33 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-droite

La domination du centre et du centre droit (l'intervalle 5-6 ci-dessus) dans le chef de l'électeur luxembourgeois n'est pas alimentée et ressentie de la même manière suivant son vote en faveur de tel ou tel parti. De manière générale on constate une plus forte polarisation entre la droite et la gauche. En 2004, à l'exception des électeurs de La Gauche et de ceux de l'ADR, tous les électors des partis se positionnaient en premier lieu par rapport au centre de l'échiquier politique. Seuls les électeurs du PD le font encore en 2009 (60,5% dans une proportion quasi identique à 2004). Comme en 2004, plus les partis se situent à droite ou appartiennent à des familles politiques européennes de centre droit ou de droite, plus les électeurs se déclarent de droite mais avec une nouveauté de taille. Si 46,5% des électeurs chrétiens sociaux se déclarent encore centristes, ce sont les premiers à le faire aussi à droite (43,6%, + 13 points par rapport à 2004). Les électeurs de l'ADR le sont un peu moins en 2009 (38,3%, -3,3 points) ainsi que ceux du PD (22,8%, moins 3 points). Enfin, en 2004, il avait été remarqué que des électeurs écologistes et socialistes se situaient dans des proportions non négligeables à droite. Qui plus est, les électeurs étaient plus nombreux à se déclarer du centre qu'à se réclamer de la gauche. En 2009, les effectifs « droitistes » ont été divisés par deux dans ces formations et de nouveau comme en 1999, une majorité de ces électeurs se déclarent cette fois-ci de gauche. Ce phénomène est lié aux transferts de voix du POSL et des Verts vers le PCS comme nous le verrons plus tard.

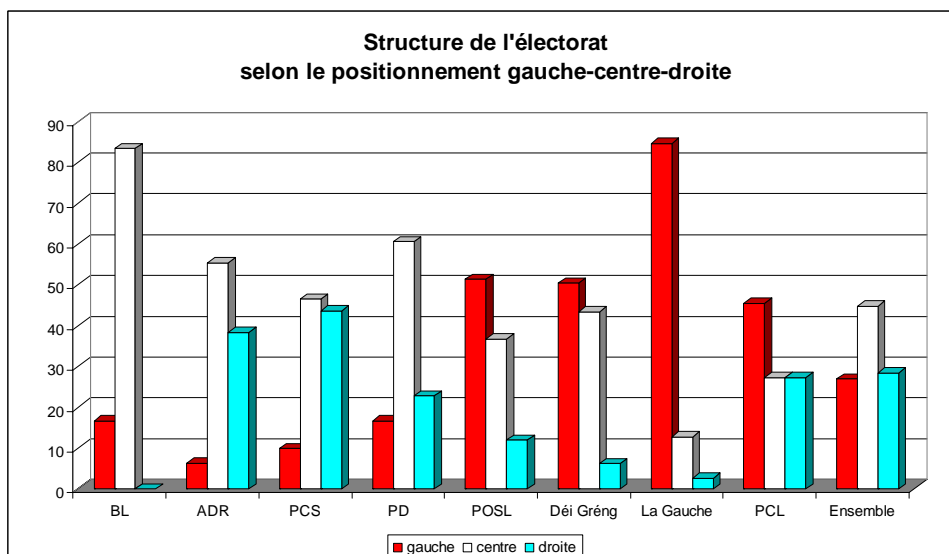


Figure 34 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-centre-droite

Un résultat qui doit être souligné également, c'est le faible nombre d'électeurs luxembourgeois qui s'auto-positionnent clairement à l'extrême droite 6,8% (6,3% en 2004). En revanche, ceux qui se déclarent ainsi constituent près de 14,9% dans l'électorat de l'ADR (20% en 2004) et 11,1% de l'électorat du PCS (6,6% en 2004). Le mouvement chrétien social a donc su reprendre des électeurs les plus à droite à l'ADR, dans une opération similaire à celle du référendum sur le Traité constitutionnel européen en 2005, où les électeurs de droite disposés à voter « non » avaient été finalement plus nombreux à changer d'avis que les électeurs à gauche tentés par le « non » par la thématique stato-nationale adoptée par le PCS dans les deux dernières semaines de campagne électorale.

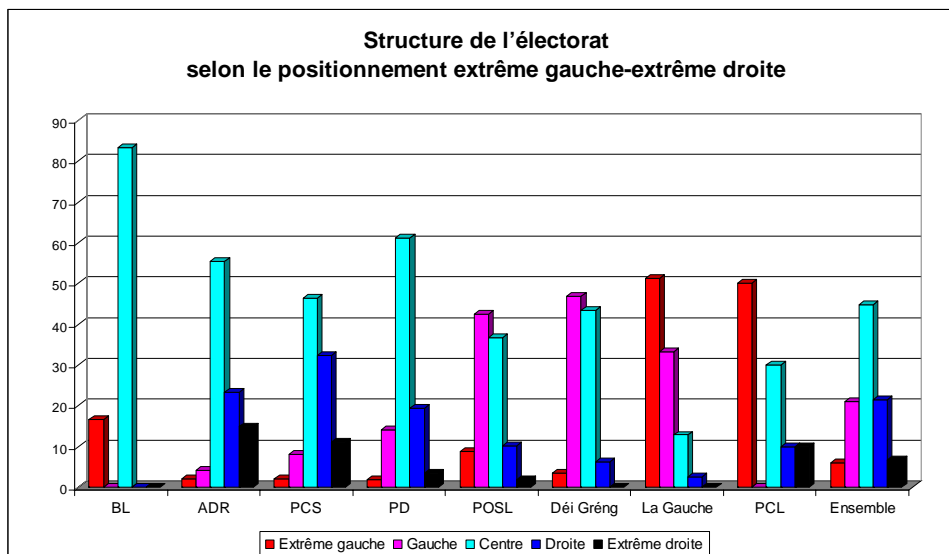


Figure 35 Structure de l'électorat selon le positionnement extrême gauche-extrême droite

Il faut remarquer dans le même temps que les électeurs dans leur ensemble continuent avant tout à se déterminer par rapport aux principes de base du parti (24%, soit 4 points de + qu'en 2004)²¹. Les principes de base étant compris comme étant l'identité politique dont se réclame le parti. Cette identification partisane sur les valeurs du parti ne renseigne pas si les électeurs connaissent exactement les valeurs du parti d'autant plus qu'en moins de quatre ans avant les élections législatives, l'ADR, le POSL, le PD et Les Verts ont révisé fortement leurs programmes fondamentaux respectifs. Il existe néanmoins de fortes disparités selon les électors des partis politiques.

Dans un ordre différent (avec une inversion entre la seconde (désormais « Réalisation des 5 dernières années » et la troisième raison « Confiance hommes et femmes du parti »), les six premières raisons invoquées par les électeurs sont exactement les mêmes qu'en 2004, avec des proportions quasi similaires. Le programme électoral n'est invoqué seulement par

²¹ Nous aimerions savoir les raisons pour lesquelles vous avez choisi le parti auquel vous avez donné le plus de voix. Voici une liste de motifs possibles, dites-nous pour chacun d'entre eux s'il a joué oui ou non un rôle pour vous : 1. Les principes de base de ce parti à vos convictions, 2. A cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années, 3. Vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti, 4. Vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti parce que des personnes que vous connaissez bien sont actives dans ce parti, 5. A cause du programme électoral de ce parti, 6. Par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement, 7. Par protestation contre l'actuel gouvernement, 8. Pour exprimer mon avis vis-à-vis d'un point spécifique, 9. Parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes, 10. Parce que je serais content si ce parti entrait à la Chambre des Députés, 11. Parce que je serais content si ce parti entrait au Gouvernement, 12. Parce que leur tête de liste doit devenir chef de gouvernement, 13. Parce que ce parti pourrait me procurer des avantages personnels parce que la campagne d'un parti était convaincante, 14. Pour dénoncer les pratiques clientélistes de certains partis, 15. Autres raisons, lesquelles..., 16. Aucun de ces motifs, 98. Ne sait pas, 99. Sans réponse.

7% des personnes interrogées et perd ainsi sa quatrième place acquise en 2004 pour devenir seulement la sixième en 2009. La notion de mandat impératif n'est nullement inscrite dans les déterminants du vote parmi les Luxembourgeois.

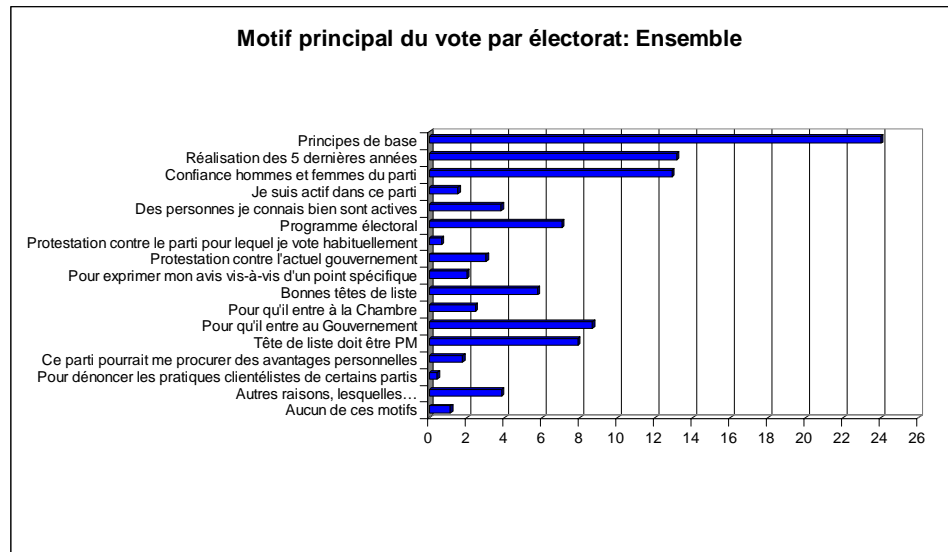


Figure 36 Motif principal du vote par électorat : Ensemble

De manière générale, les électeurs des partis de gauche et de centre gauche se déterminent encore plus volontiers par rapport aux principes de base (59,5% pour ceux de La Gauche, +19,5 points, 51,2% pour ceux des Verts, + 13 points, 40% pour ceux du PCL, +6,8 points, 25,6% pour ceux du POSL + 4 points par rapport à 2004).

Les électorats de l'ADR, des Verts et du PD se distinguent de l'ensemble par leur moyenne supérieure à se déterminer par rapport au programme électoral (respectivement 19,6%, + 4 points par rapport à 2004, 14%, -1,5 par rapport à 2004, 10,6% + 5 points par rapport à 2004). C'est un élément encourageant pour ces formations dans leurs restructurations identitaires à l'œuvre.

Les électeurs de La Gauche se distinguent fortement dans l'invocation d'avoir des élus au Parlement (13,5% en 2009 pour une moyenne de 2,4%, 4 points de + qu'en 2004).

Les électorats de l'ADR (et sa dissidence), du PCL et du PD sont les plus nombreux à voter par protestation contre l'actuel gouvernement (respectivement 20, 13 et 9,4 pour une moyenne de 3%). La contestation de l'action gouvernementale s'accroît de 4 points chez les électeurs du parti souverainiste par rapport à 2004. Les électeurs communistes sont aussi les plus nombreux à déclarer avoir voté par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement (10% pour une moyenne de 0,6%).

Ceux qui ont voté pour le mouvement libéral et les socialistes en 2009, sont les plus nombreux en moyenne à désirer que leur formation rentre au gouvernement (respectivement 16,4% et 12,8% pour une moyenne de 8,7%). Les électeurs de ces formations ont donc intégrés l'idée que leurs formations sont le *parti junior* d'une coalition au Luxembourg.

L'électorat de l'ADR est de tous les électorats celui qui souhaite aussi le plus exprimer son avis sur un point spécifique (16,7% pour une moyenne de 2%) et « Autres raisons, lesquelles ? » (16,7% pour une moyenne de 3,8%). Parmi les raisons invoquées c'est la redéfinition de l'identité nationale du Luxembourg qui motive le vote pour le mouvement souverainiste. 4,1% des électeurs des Verts, le font pour un point spécifique, à savoir l'environnement.

Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral

266

On vote PCS d'abord pour ses réalisations au cours des cinq dernières années (17,9%). Néanmoins, tout comme en 2004, la personnalisation du vote est particulièrement forte parmi les votants PCS. 17,5% de ses électeurs votent parce qu'ils ont confiance dans ses hommes et ses femmes politiques (22,9% en 2004). 16% (-2,7% par rapport à 2004) le font car sa tête de liste doit être Premier ministre pour une moyenne de 7,9%. 9,9% parmi ses électeurs en raison des bonnes têtes de liste qu'ils présentent.

Le phénomène de notabilisation du vote demeure aussi dans une moindre mesure au sein de l'électorat du POSL : 7,9% votent pour lui car ils connaissent des personnes actives dans le parti pour une moyenne de 7%. Les socialistes le font aussi à cause de ses réalisations pendant les 5 dernières années (14,5% pour une moyenne de 13,2%).

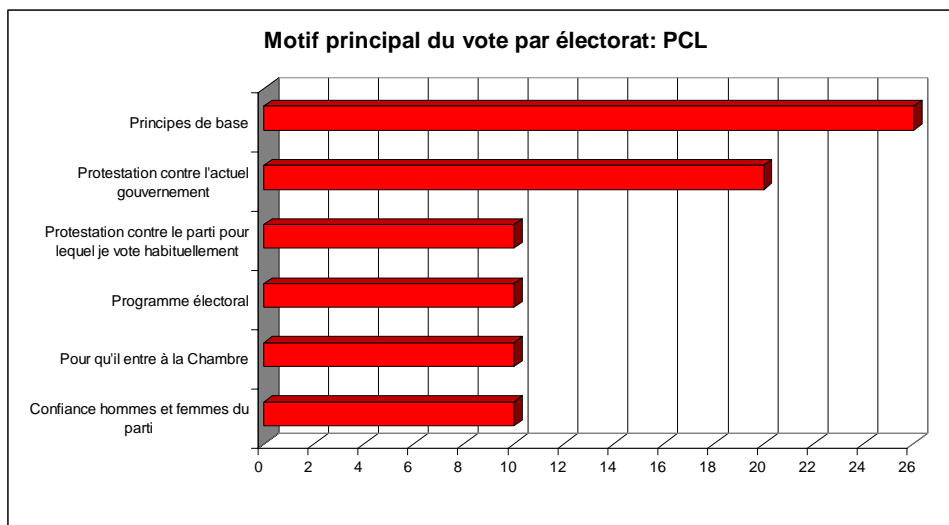


Figure 37 Motif principal du vote par électorat : PCL

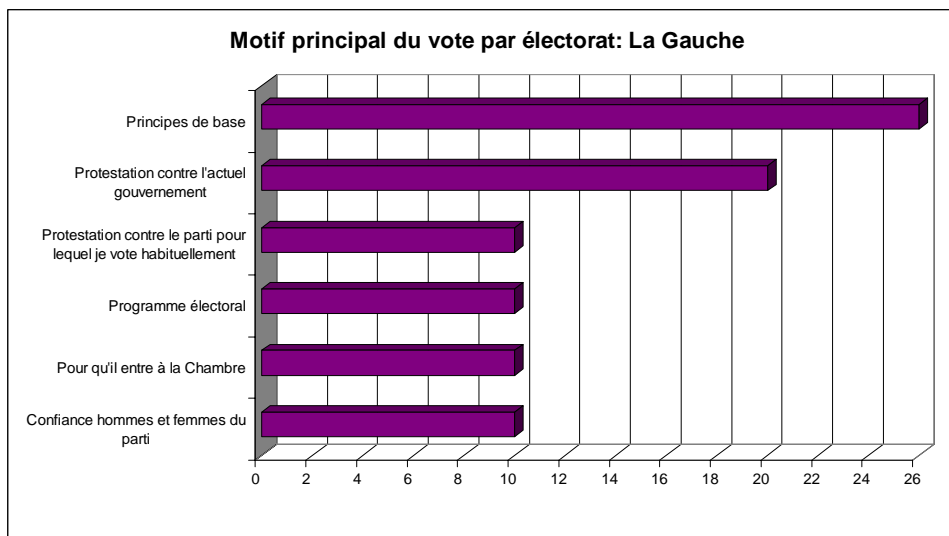


Figure 38 Motif principal du vote par électorat : La Gauche

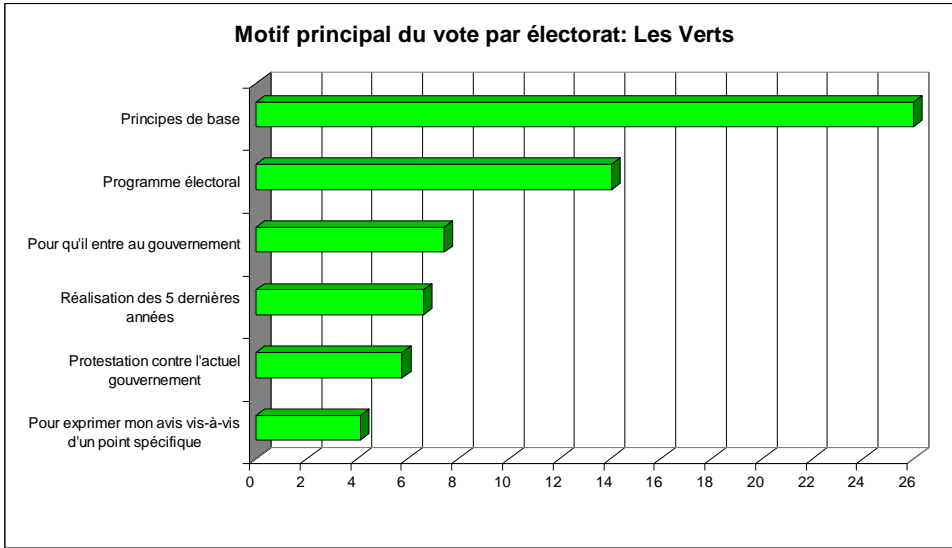


Figure 39 Motif principal du vote par électorat : Les Verts

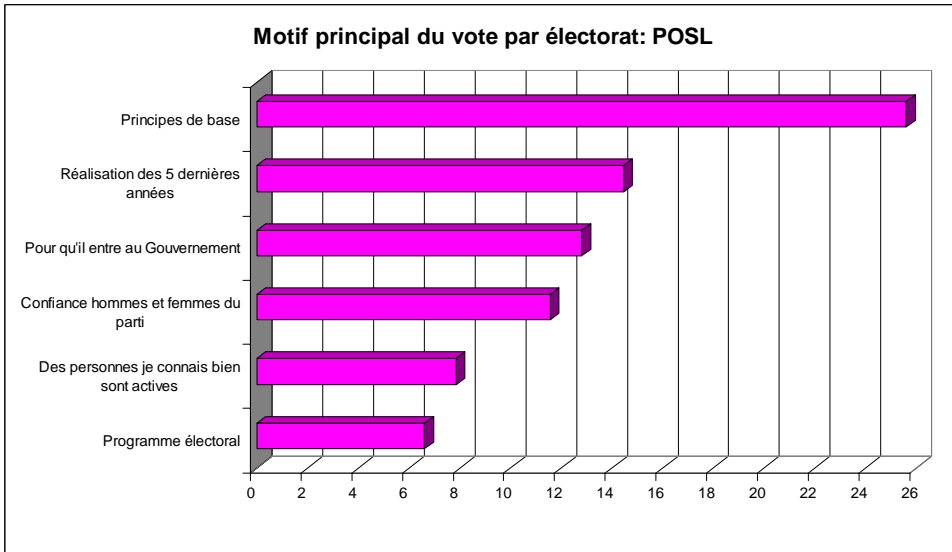


Figure 40 Motif principal du vote par électorat : POSL

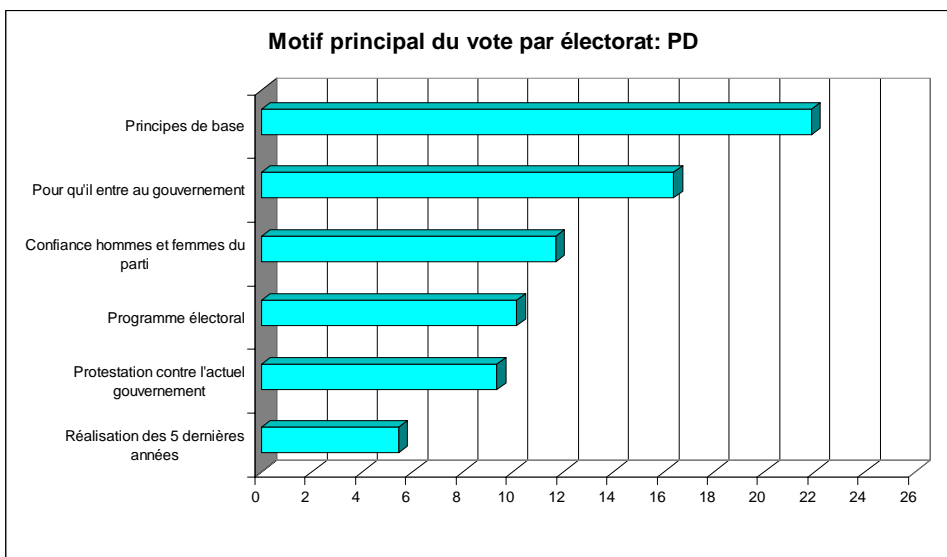


Figure 41 Motif principal du vote par électorat : PD

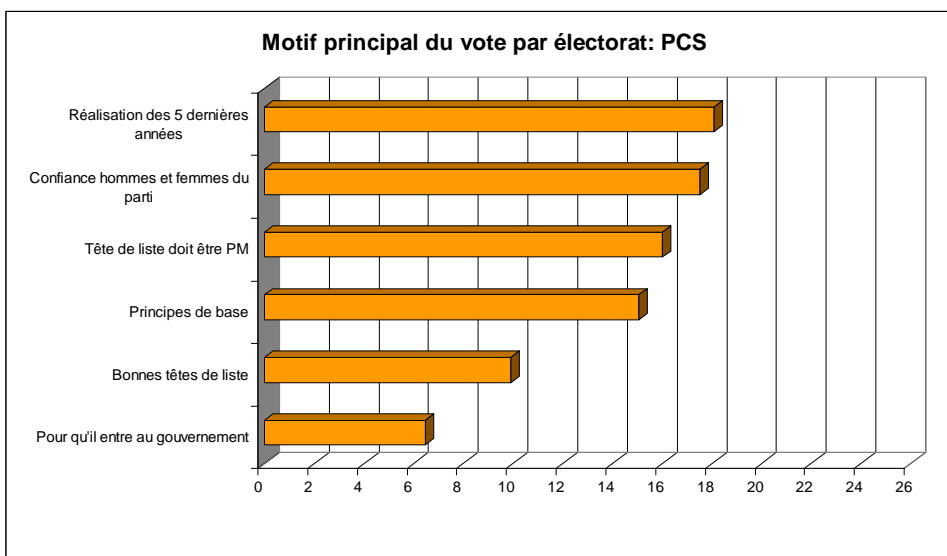


Figure 42 Motif principal du vote par électorat : PCS

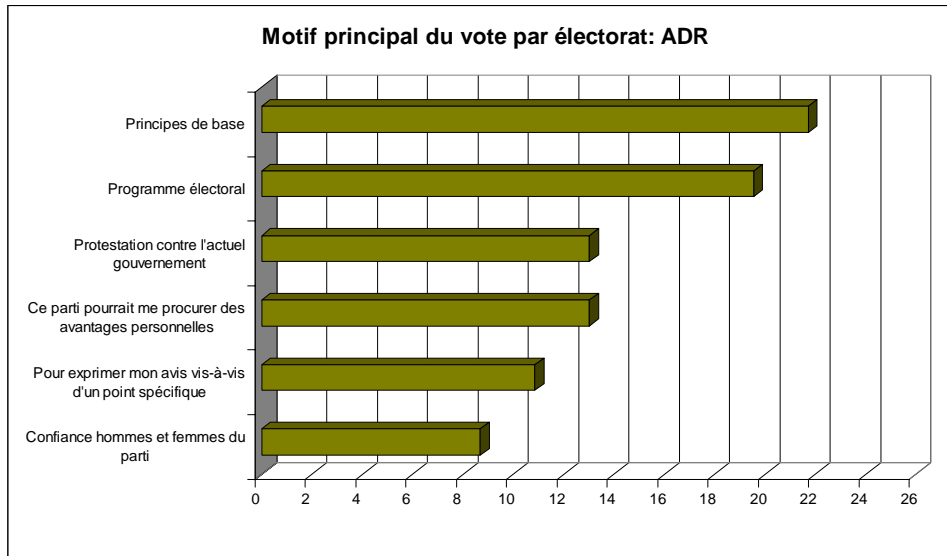


Figure 43 Motif principal du vote par électorat : ADR

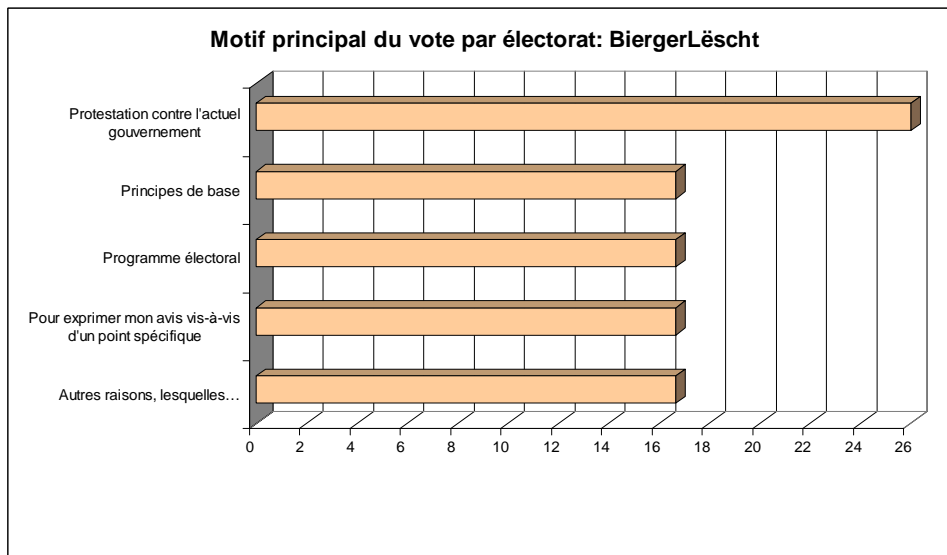


Figure 44 Motif principal du vote par électorat : Bierger Lëscht

D'une autre manière, il faut remarquer que les partis à la gauche de la gauche, les écologistes et l'ADR, c'est-à-dire les partis qui sont toujours rejetés dans l'opposition depuis 1946 sont ceux dont les électorats votent en plus grand nombre pour le « programme politique uniquement » et que les partis qui sont membres du gouvernement (PCS et POSL) ou qu'ils l'ont l'été (PD) sont ceux dont les électorats votent le plus « uniquement les candidats ». L'électorat libéral se démarque toutefois des électorats ayant eu leur formation au pouvoir par sa forte antipathie vis-à-vis du bilan des cinq dernières années (seulement 5,5% de ces derniers choisissent cet item).

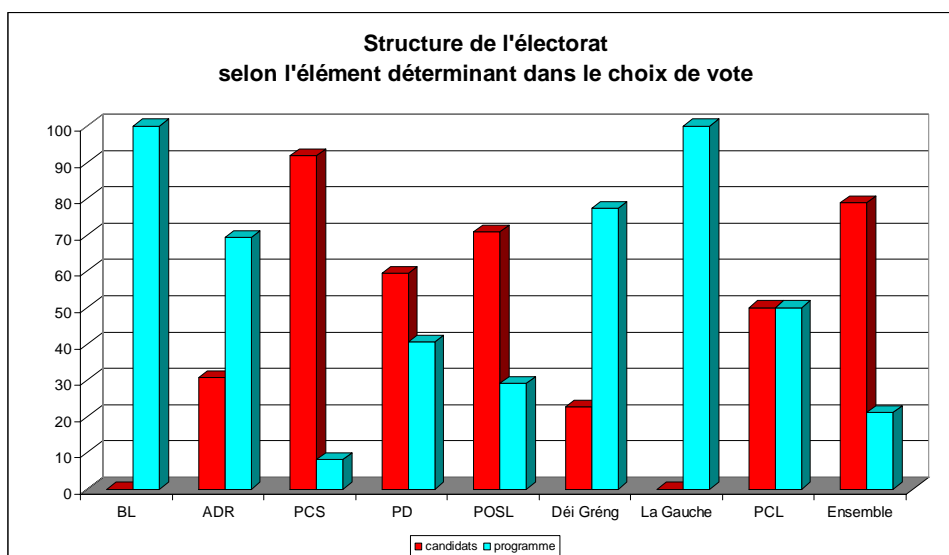


Figure 45 Structure de l'électorat selon l'élément déterminant dans le choix de vote

4.2.3 Attitudes vis-à-vis de l'économie et de l'égalité

Les personnes interrogées dans le sondage postélectoral étaient 41,9% (-4,1 points par rapport à 2004) à penser tendanciellement que l'Etat devait avoir un certain contrôle sur les entreprises. Ce n'est pas une surprise de constater que l'ensemble des électeurs des partis de la gauche de la gauche non seulement sont les plus nombreux à penser ceci mais aussi que cette attitude est en nette augmentation par rapport à 2004 (72,7% pour le PCL et 75% pour La Gauche en 2009). La crise financière et économique et la restructuration du système bancaire nord-américain et européen, initiées à l'automne 2008, a conforté leurs idées sur le capitalisme contemporain.

En revanche, grande différence par rapport à 2004, c'est le net fléchissement du contrôle des entreprises par l'Etat voulu dans l'électorat socialiste (44,94% en 2009 pour 54% en 2004)²² et dans une moindre mesure pour celui du PCS (39,9% en 2009 pour 46,4% en 2004). De nombreuses hypothèses peuvent être énoncées. Première hypothèse, les électeurs de ces partis ont une confiance absolue dans le Gouvernement sortant au moment du déclenchement de la crise et jugent par ailleurs suffisant les modalités d'interventionnisme de l'Etat en économie prévues dans le cadre du modèle de concertation luxembourgeois. Seconde hypothèse, les électeurs socialistes et chrétiens sociaux continuent de se « droitiser » sur les questions économiques à la fois par l'augmentation de leur pouvoir d'achat, par l'accès plus rapide et en plus grande nombre à la propriété privée sur les vingt dernières années et par la constitution d'ailes « libérales » au sein de leurs partis respectifs qui les « travaillent » (tendance « Frieden » pour le PCS et courant « Krecké » pour le POSL) au détriment des ailes « syndicales keynésiennes » jusqu'alors en position de force.

L'idée d'une plus grande liberté souhaitée aux entreprises (18,4% pour l'ensemble, +1,4% par rapport à 2004) est supportée avant tout par l'électorat du PD (31%, +9,3% par rapport à 2004) de l'ADR (24%, -9 points), et tout comme en 2004 par les électeurs écologistes (en légère diminution toutefois, 19%, - 1,3 points). Comme il avait été énoncé en 2004 ce résultat n'est nullement surprenant, car bien souvent les électeurs écologistes sont aussi porteurs d'une culture libertaire qui par définition ne se limite nullement au libéralisme

²² La question était la suivante : « Dans le domaine politique, il y a des opinions différentes en ce qui concerne l'organisation de l'économie. Certains estiment que les entreprises doivent être libres de faire tout ce qu'elles veulent, alors que d'autres estiment que l'Etat doit avoir un certain contrôle sur les entreprises. Par rapport à vos convictions personnelles, où vous situez-vous sur une échelle de 1 à 10 ? Libres de faire ce qu'elles veulent = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = Etat doit contrôler ».

politique et social. En revanche, une ampleur telle les distingue toujours plus des électeurs des autres formations écologistes en Europe de l'Ouest, particulièrement d'Allemagne et de France. Le recul important de la liberté des entreprises souhaitée au sein de l'électorat ADR montre ô combien aussi qu'en 2009, celui-ci a fait l'amalgame entre soutien à l'Etat nation et attachement à l'Etat providence dans un contexte de crise économique globalisée. Nous avons déjà relevé ce phénomène pour le référendum de 2005.

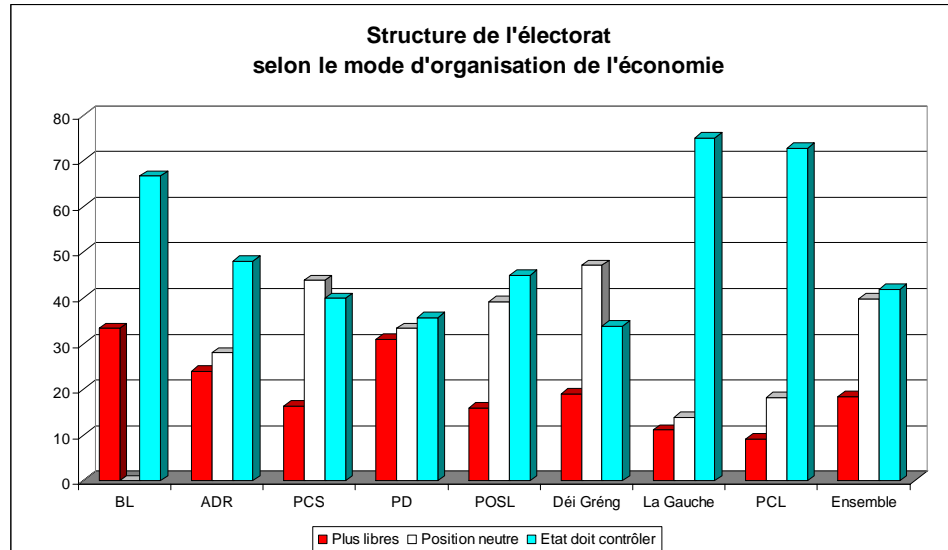


Figure 46 Structure de l'électorat selon le mode d'organisation de l'économie

De manière générale, dans un contexte de ralentissement économique au Luxembourg et d'appréhension de baisse des revenus et de la consommation des ménages luxembourgeois, au dilemme protection de l'environnement/sécurité de l'emploi, les Luxembourgeois soutiennent très nettement le second ou adoptent une position neutre (respectivement 47% (+ 9 points) et 38,2%)²³.

Par ordre décroissant les électeurs du PD (53,5% + 14 points par rapport à 2004), du PCS (51,3% + 11 points) et de l'ADR (51%, +0,2%) et du POSL (49,6% +5,2%) privilégient très nettement la sécurité de l'emploi à la protection de l'environnement. Les électeurs des Verts (en forte croissance + 9 points par rapport à 2004), de La Gauche et du PCL se distinguent toujours des autres par leur fidélité à la protection de l'environnement (respectivement 44,7%, 27% et 18,2% pensent qu'il est « important de préserver plutôt l'environnement » pour une moyenne de l'échantillon de 14,2%). Les électeurs marxisant et postcommuniste se rejoignent pour la première fois sur l'importance qu'il faut accorder à la protection de l'environnement. Les héritiers de l'ouvriérisme et de la grande industrie, après avoir longtemps continué d'adopter des positions matérialistes sur cet item jusqu'en 2004, poursuivent donc leurs mûes idéologiques par une réinterprétation de l'idée qu'ils se font du travail et du progrès social en y incluant les problèmes écologiques.

²³ La question était la suivante : « En politique, il faut parfois choisir entre des alternatives. Par exemple, il est parfois difficile de poursuivre en même temps une politique qui garantit la protection de l'environnement et une politique qui vise la sécurité de l'emploi. Supposons qu'on vous demande d'indiquer votre préférence. Où vous situeriez-vous une échelle de 1 à 10 ? 1 Protection de l'environnement = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = croissance économique 98 Ne sait pas 99 Sans réponse 2 Protection de l'environnement = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = sécurité de l'emploi 98 Ne sait pas 99 Sans réponse 3 Qualité de vie = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = croissance économique 98 Ne sait pas 99 Sans réponse ».

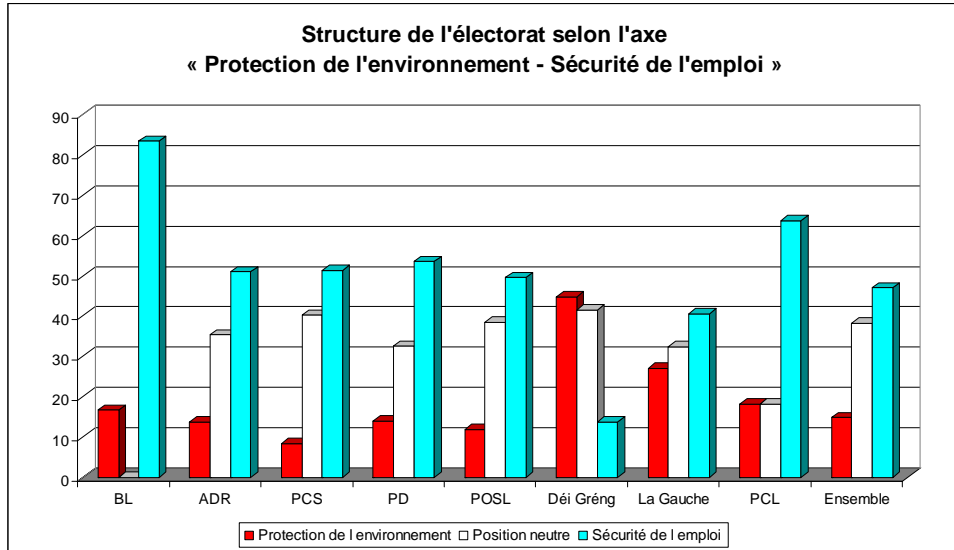


Figure 47 Structure de l'électorat selon l'axe « Protection de l'environnement - Sécurité de l'emploi »

Les résultats sont plus mitigés dès lors qu'il s'agit de choisir entre la protection de l'environnement et la croissance économique. Les Luxembourgeois, face à la difficulté d'apporter des réponses précises sur ce qu'est la protection de l'environnement, adoptent avant tout une position neutre (47,5%). Dans l'ensemble, on constate aussi un fort recul de l'attachement à la protection de l'environnement (27,3% en 2009 pour 40,9% en 2004). A l'exception des 62,1% des électeurs écologistes et des 58,3% votants de La Gauche qui plébiscitent toujours la protection de l'environnement, tous les autres électorsats sont de moins en moins préoccupés par celle-ci.

De nouveau, les électeurs des formations du centre droit et de la droite sont plus enclins à favoriser la croissance économique. Cela représente à peine un tiers de leurs électeurs mais c'est en augmentation en moyenne de 6 à 7 points par rapport à 2004. La surreprésentation du monde des entrepreneurs et des indépendants dans les électorsats de l'ADR et du PD peuvent expliquer ce fort soutien à la croissance économique mais aussi les inquiétudes du salariat privé de nationalité luxembourgeoise qui votent avant tout pour le PCS dans un contexte économique délicat.

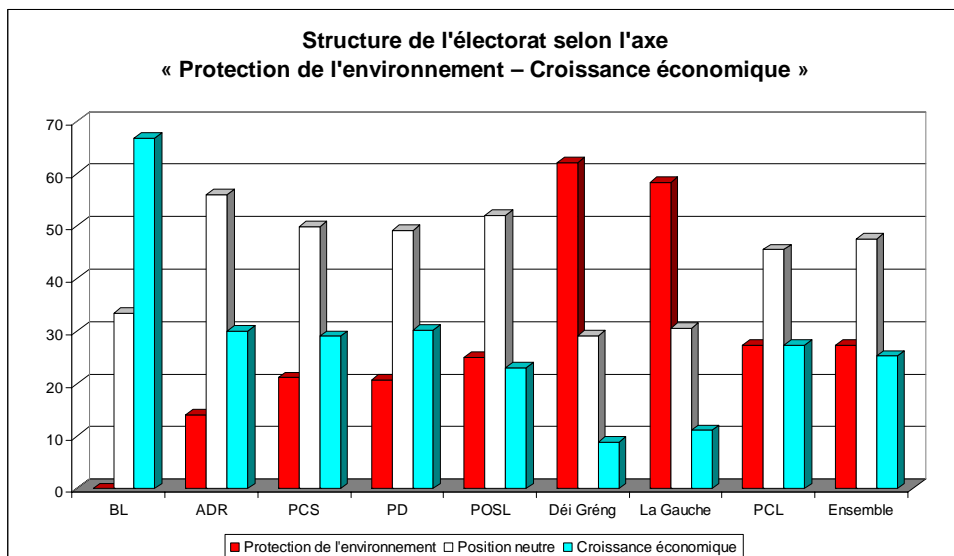


Figure 48 Structure de l'électorat selon l'axe « Protection de l'environnement - Croissance économique »

La lutte contre les inégalités est devenue par rapport à 2004, une préoccupation majeure de l'ensemble de l'électorat. 54,3% d'entre eux se déclarent « égalitaires » et 20,3% « très égalitaires »²⁴. C'est parmi les électeurs de l'ADR et du PD – toute proportion gardée et en léger recul par rapport à 2004 – que l'on retrouve les électeurs les moins enclins à l'égalité (respectivement 8,3% et 7,1% se déclarent inégalitaires).

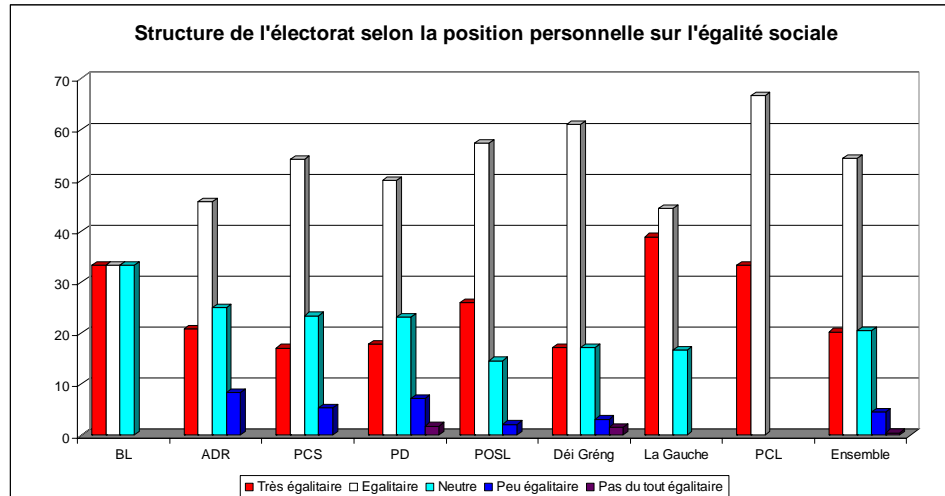


Figure 49 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'égalité sociale

En 2009, l'indice de l'égalité sociale a été construit avec plusieurs affirmations : - Les syndicats doivent poursuivre un politique beaucoup plus dure ; - L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite ; - L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus ; - Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale ; - Les chômeurs devraient accepter tout emploi proposé par l'ADEM ; - Les écarts entre les revenus les plus bas et plus hauts devraient croître ; Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale.

Nous reproduisons ci-dessous les tableaux en détail avec deux enseignements primordiaux. En premier lieu, la réitération du clivage gauche-droite est très forte sur les questions liées à l'égalité. A chaque fois les électeurs des partis de centre droit et de droite sont toujours au dessus de la moyenne de l'échantillon, quelque soit l'item, pour déclarer être les plus en désaccord avec un des principes d'égalité sociale, particulièrement sur l'idée que l'Etat devrait intervenir pour réduire l'écart entre les salaires (55% pour l'ADR, 46% pour le PD et 40% pour le PCS pour 38% en moyenne). En second lieu, les électeurs du PCS sur les questions de l'égalité sociale sont beaucoup plus « libéraux » que le programme du parti et beaucoup plus à droite que ses dirigeants sur les questions économiques. Un tiers de ses électeurs sont par exemple opposés à une action plus vive des syndicats pour une moyenne de 28% dans l'ensemble des électeurs.

²⁴ La question était la suivante : « Voici un certain nombre d'opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes d'accord ou non ? Si vous n'avez pas encore réfléchi à la question, dites-le moi : 1. Les syndicats doivent poursuivre une politique beaucoup plus dure s'ils veulent protéger les intérêts des travailleurs, 2. Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale, 3. L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite, 4. Les écarts entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts devraient continuer à s'accroître, 5. L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus, 6. Les chômeurs devraient être obligés d'accepter tout emploi proposé par l'ADEM.

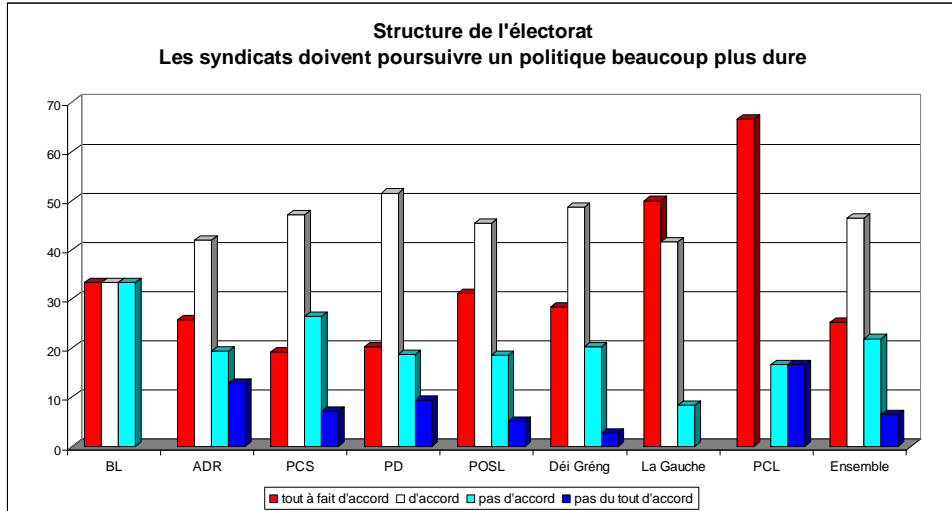


Figure 50 Les syndicats doivent poursuivre un politique beaucoup plus dure

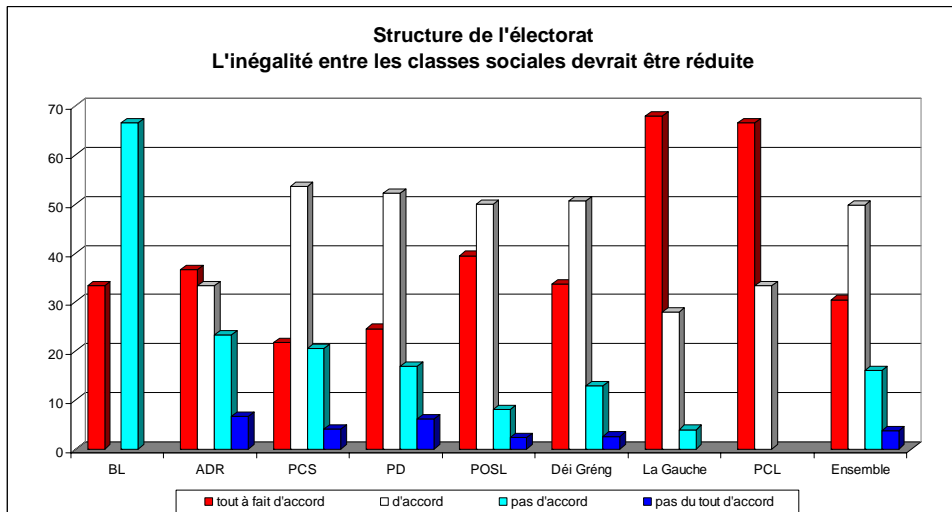


Figure 51 L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite

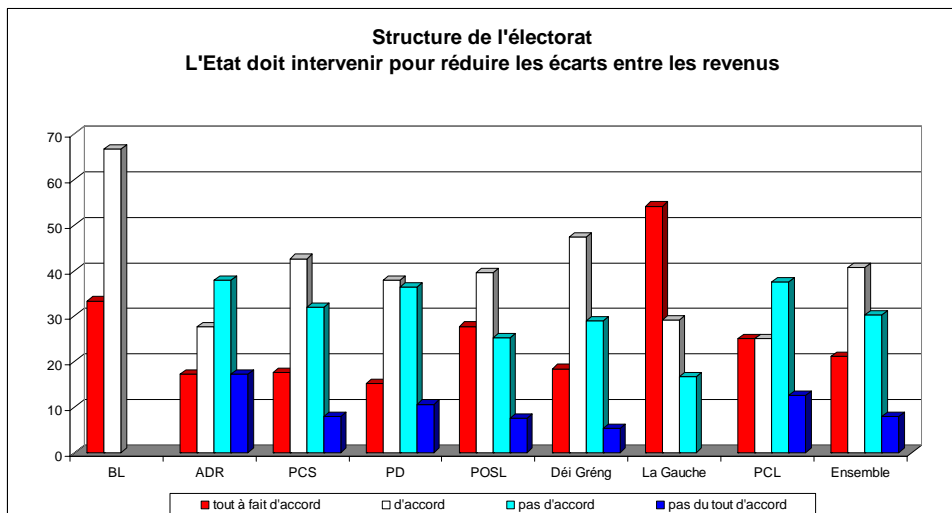


Figure 52 L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus

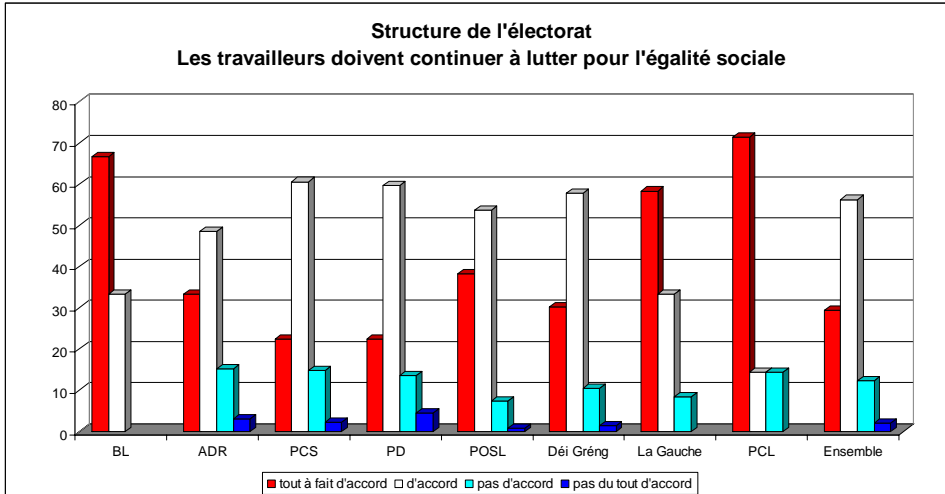


Figure 53 Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale

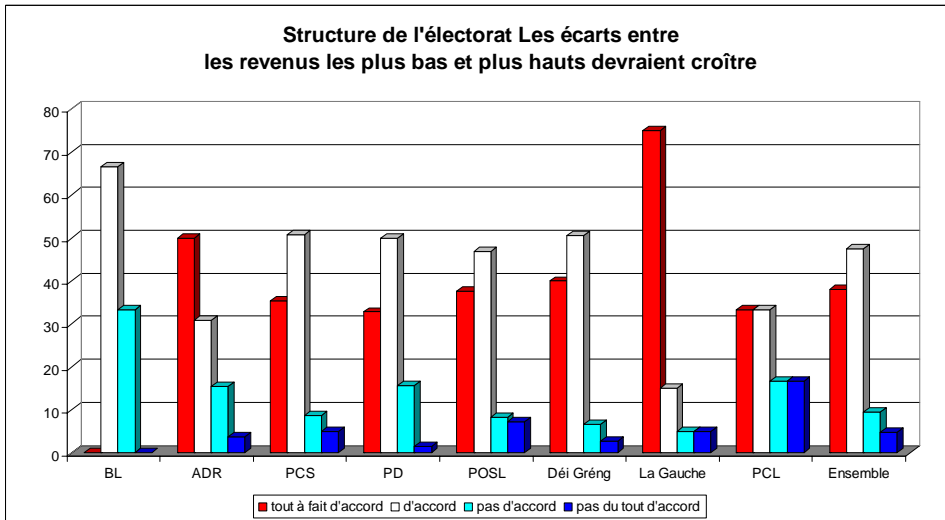


Figure 54 Les écarts entre les revenus les plus bas et plus hauts devraient croître

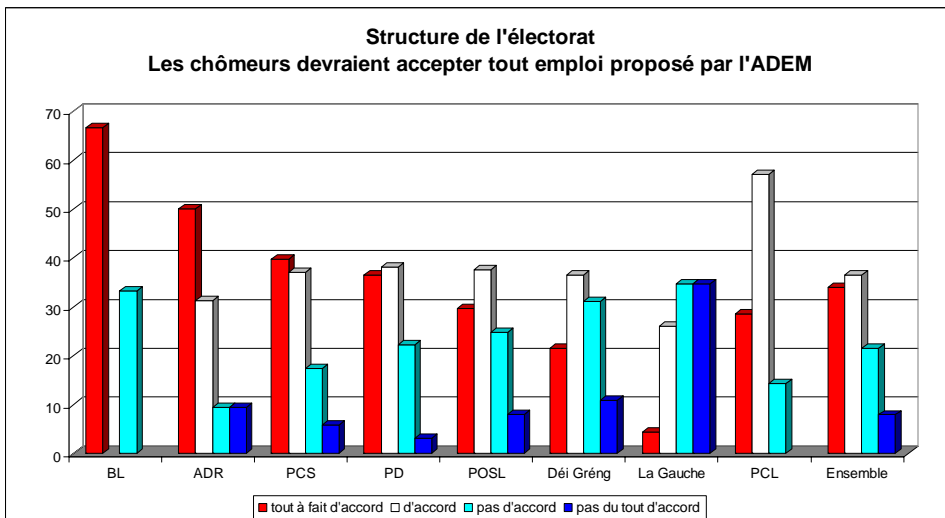


Figure 55 Les chômeurs devraient accepter tout emploi proposé par l'ADEM

En 2009, 44,5% des personnes interrogées déclarent que la situation économique est « moins bonne » qu'un an auparavant (34,8% en 2004) et 39,1% beaucoup « moins bonne » (10,2% en 2004)²⁵. C'est l'un des éléments clés de compréhension du vote de juin 2009. Le sentiment de dégradation de l'état économique du Luxembourg n'a jamais été aussi fort dans les enquêtes d'opinion qui sont à notre disposition depuis les élections de 1984.

L'angoisse quant à l'état de l'économie dans les douze derniers mois précédant l'élection est surtout partagée par les électors des partis communisants (89,7% des électeurs du PCL et 89,4% des électeurs de la Gauche croient que la situation s'est dégradée) et par l'ADR (90,4% d'entre eux l'affirment) et dans une moindre mesure par l'électorat du PD (46,9% d'entre eux jugent que la situation « beaucoup moins bonne »). Les électors populaires de gauche radicale et le plus à droite expriment à nouveau, comme ils l'avaient fait en 2005, leur sentiment de décrochage social et professionnel au Luxembourg et, sont persuadés qu'il va s'accroître dans un futur proche avec la crise économique et financière européenne et mondiale. L'électorat libéral, surreprésenté parmi les indépendants comme nous l'avons vu dans la structure de l'électorat par occupation professionnelle, au-delà de l'inquiétude générale, manifeste aussi sa désapprobation sur la politique économique menée par le Gouvernement sortant et sans doute sur le rythme des réformes notamment par rapport à l'index ou à la fiscalité des entreprises.

Parmi ceux les moins enclins au pessimisme – toute proportion gardée et en léger recul par rapport à 2004 –, on trouve les électors chrétiens sociaux et socialistes, même si pour ce dernier une très forte minorité estime aussi que la situation économique s'est un peu détériorée (45,1%, soit une augmentation de près de 10 points par rapport à 2004).

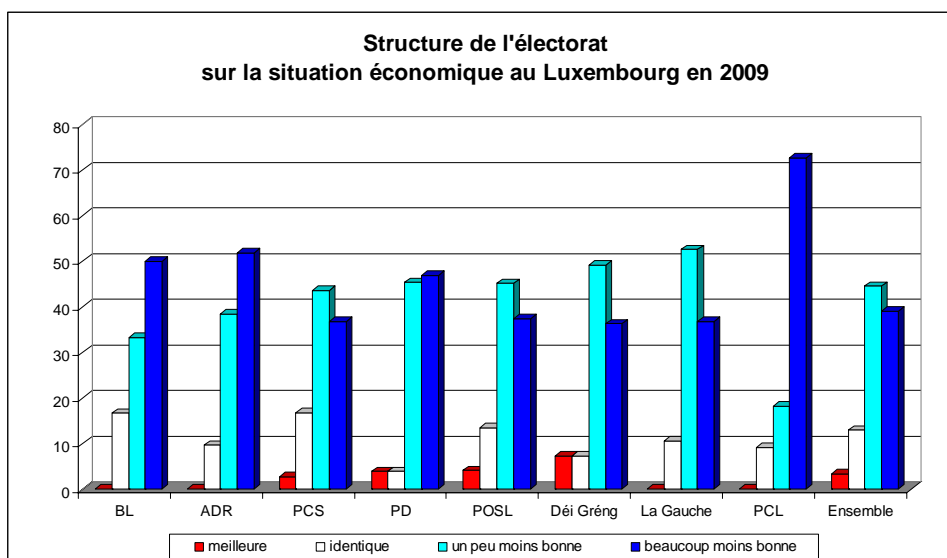


Figure 56 Structure de l'électorat sur la situation économique au Luxembourg en 2009

Le constat affirmé de la dégradation de la situation économique se transforme également en une inquiétude assez forte dans les électors susmentionnés²⁶ et particulièrement dans ceux des mouvements de la gauche radicale et de l'ADR sur l'avenir de l'économie luxembourgeoise. 27,1% des électeurs estiment que dans l'année qui vient, l'économie sera un peu moins bonne et 14,5% beaucoup moins bonne. Les angoisses, témoignage de

²⁵ La question était la suivante : « Que pensez-vous de la situation économique actuelle ? En comparaison avec la situation économique du Luxembourg par rapport il y a un an, pensez-vous que la situation actuelle est ? : 1. Meilleure, 2 Identique, 3. Un peu moins bonne, 4. Beaucoup moins bonne, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

²⁶ La question était la suivante : « Dans les 12 mois à venir pensez-vous que la situation économique du Luxembourg sera ? 1. Meilleure, 2 Identique, 3. Un peu moins bonne, 4. Beaucoup moins bonne, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

l'anomie sociale des électeurs souverainistes et communistes, s'accompagnent qui plus est, d'un pessimisme très fort parmi les électeurs du PD et des Verts. De nouveau, les électeurs du PCS, du POSL – mais aussi une frange du PD – sont plus optimistes à l'amélioration de la situation économique ou à son état de stagnation dans les douze mois à venir. Ce relatif optimisme montre ô combien que la position sociale et économique que l'on possède détermine le jugement général sur les politiques économiques et sociales menées par un gouvernement et en la capacité « quasi naturelle » du rétablissement de la performance de l'économie grand-ducale.

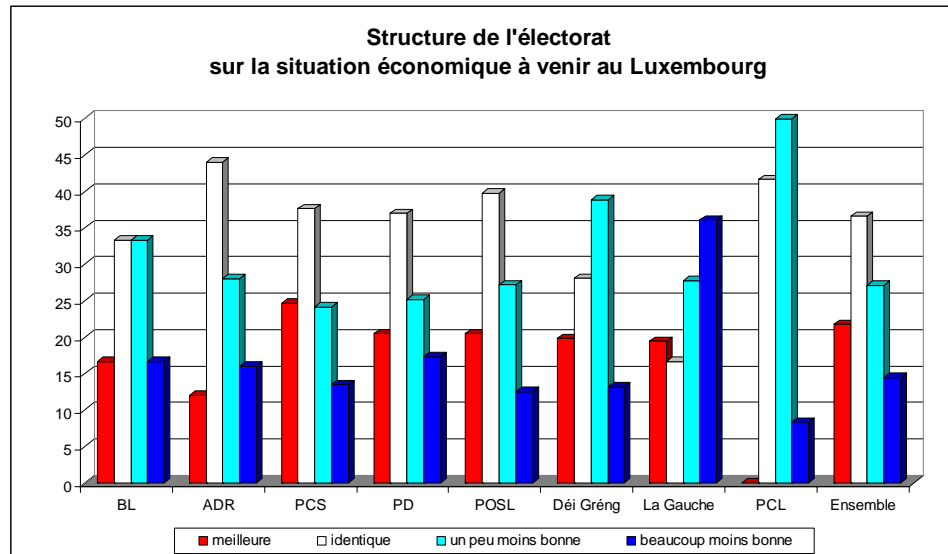


Figure 57 Structure de l'électorat sur la situation économique à venir au Luxembourg

4.2.4 Attitudes vis-à-vis de l'Europe et des Européens

Cette interrogation sur l'avenir économique révèle aussi, comme en 2004 aux élections législatives et en 2005 lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen, une convulsion identitaire forte notamment lorsque l'on prête attention au taux d'adhésion à la préférence nationale au travail²⁷. 71,1% de l'ensemble des sondés sont d'accord avec une telle proposition (+3,1% par rapport à 2004). Seul l'électorat de La Gauche, positionnement identique à 2004, n'accorde pas de façon majoritaire son soutien à une telle mesure. C'est un record dans l'Europe des 15 où la moyenne 2008 était de 34,7% !

²⁷ La question était la suivante : « Lorsque le nombre d'emplois diminue, pensez-vous que les employeurs devraient donner la priorité à l'engagement de Luxembourgeois plutôt qu'à d'autres ressortissants de l'Union européenne ? 1. Tout à fait d'accord, 2 D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse. ».

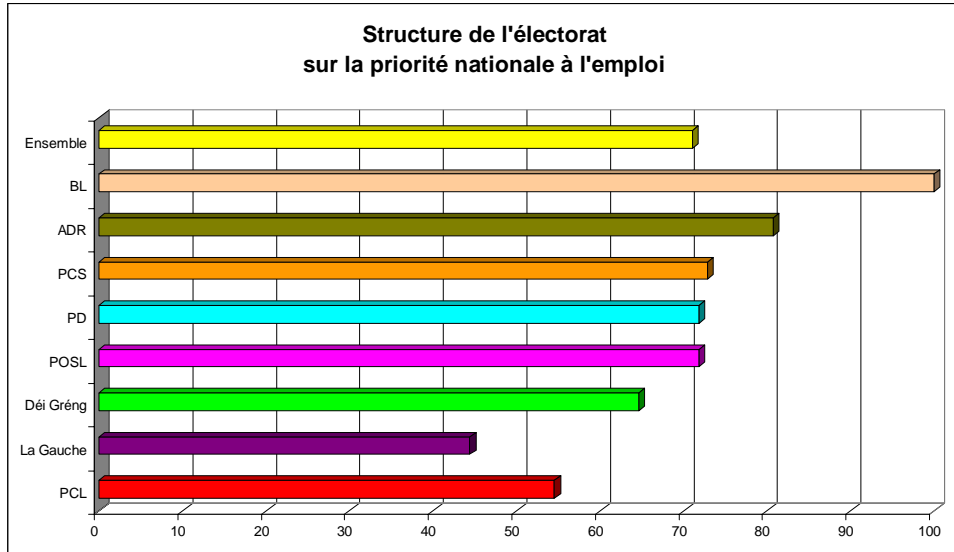


Figure 58 Structure de l'électorat sur la priorité nationale à l'emploi

Ce « chauvinisme social » ne s'accompagne pas d'un processus de légitimation de l'exclusion politique. Ce paradoxe avait déjà été remarqué en 2004. Bien au contraire, la participation électorale des ressortissants communautaires et extracommunautaires à toutes les élections (européennes, législatives et communales) est fortement soutenue par les citoyens luxembourgeois à la condition d'un délai de résidence de cinq ans²⁸. Plus de 57,9% d'entre eux sont d'accord avec cette proposition (en léger recul toutefois par rapport à 2004). Tous les électors des partis supportent de façon majoritaire cette offre politique à l'exclusion de l'ADR et de sa dissidence, BL. 13% des Luxembourgeois sont aussi en faveur d'une telle proposition après un délai de deux ans et 7,3% sans conditions particulières. Su une échelle droite-gauche, plus le parti est à gauche, plus ses électeurs souhaitent une redéfinition de la communauté des citoyens politiques au bénéfice d'une plus grande inclusion mais dans une proportion moins grande par rapport à 2004 (plus de 67,6% pour les électeurs de La Gauche et plus de 65,5% pour Les Verts, etc.).

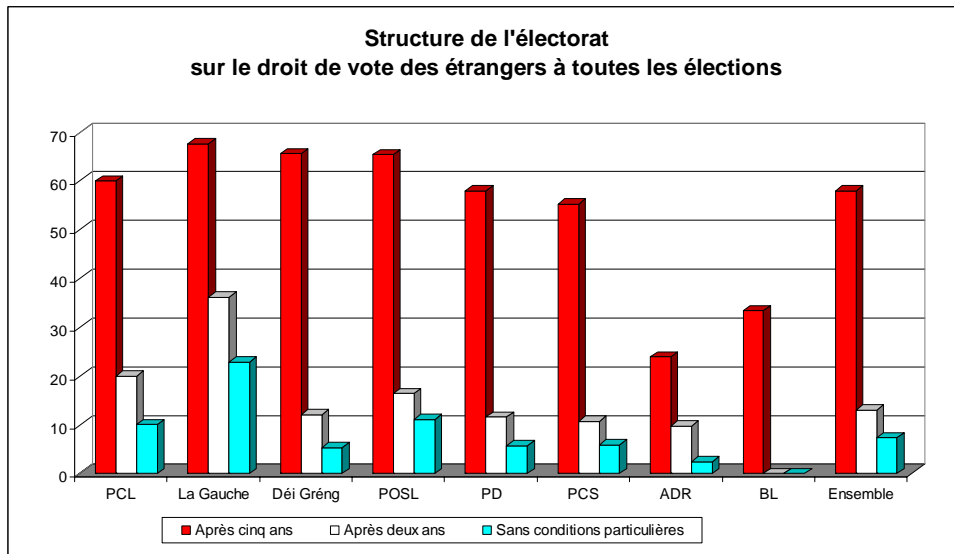


Figure 59 Structure de l'électorat sur le droit de vote des étrangers à toutes les élections

²⁸ La question était la suivante : « Estimez-vous que les étrangers doivent bénéficier du droit de vote pour les élections législatives ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse... ».

Le soutien à l'appartenance du Luxembourg à l'Union européenne, bien qu'en légère baisse est toujours très élevé (81% en 2009, 86,3% en 2004), avec une nouveauté de taille : pour la première fois depuis 1999, deux électors, en l'occurrence celui du PCL et de l'ADR (et sa dissidence) ne considèrent plus majoritairement que cette adhésion européenne soit une « bonne chose ».

De plus, le sentiment que c'est une « bonne chose » a reculé aussi de près de dix points dans l'électorat des Verts et de sept dans celui de La Gauche par rapport à 2004. Le « non » de gauche au Traité constitutionnel européen est donc renforcé et a jeté les fondations d'un euroscepticisme politique à moyen terme.

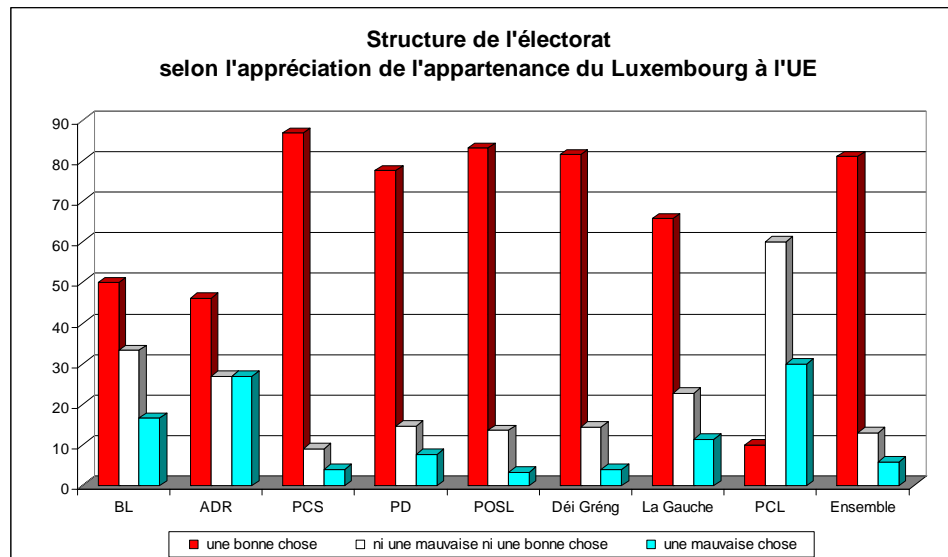


Figure 60 Structure de l'électorat selon l'appréciation de l'appartenance du Luxembourg à l'UE

Ce phénomène est confirmé à travers d'autres items où socialisme national et souverainisme libéral²⁹ s'ajoutent l'un à l'autre dans le chef de l'électeur luxembourgeois. Ainsi 46,1% des personnes interrogées jugent tendanciellement que l'intégration de l'Union européenne est déjà allée trop loin (35,6% en 2004)³⁰ !

L'électorat de l'ADR – par ailleurs le plus attaché à la préférence nationale des partis représentés à la Chambre des Députés – est comme en 2004 en adéquation avec le choix idéologique de la direction du parti puisqu'ils sont 64,7% (et sa dissidence) à considérer que l'approfondissement de la méthode communautaire et la poursuite de l'élargissement sont allés trop loin. Mais il faut remarquer aussi que 50% des libéraux, 44,4% des chrétiens sociaux et 43,6% de l'électorat socialiste sont du même avis et donc en contradiction avec les principes fondamentaux de leurs partis sur la question européenne !

²⁹ Poirier, Ph., op.cit, pp.75-127, avril 2010.

³⁰ « Certains pensent que l'intégration européenne doit être menée plus loin. D'autres pensent que l'on est déjà allé trop loin. Qu'en pensez-vous ? Merci de donner votre avis sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie que l'intégration européenne « est déjà trop avancée » et 10 signifie « qu'il faut aller encore plus loin. Vous pouvez utiliser n'importe quel chiffre entre 1 et 10 pour préciser votre opinion. Quelle note décrit le mieux votre opinion ? 1 l'intégration est déjà allée trop loin 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 l'intégration doit aller encore plus loin, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse.».

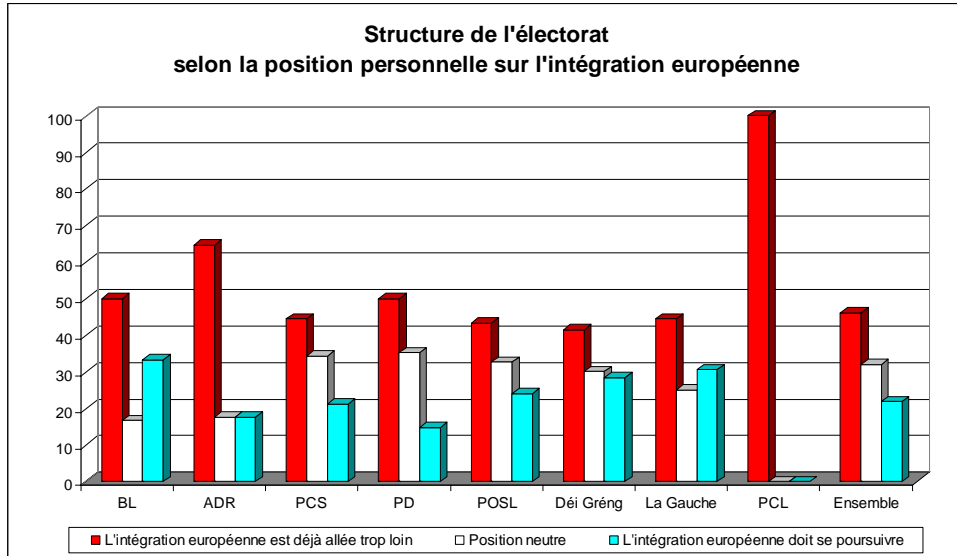


Figure 61 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'intégration européenne

Qui plus est, moins d'un tiers des sondés affirment que les intérêts du Luxembourg sont bien en accord avec les politiques de l'Union européenne, soit près de 12 points de moins qu'en 2004³¹ ! Ce sont toujours les électeurs de l'ADR qui sont les plus souverainistes, en y ajoutant cette année les électeurs communistes.

Ce qui frappe le plus encore une fois, c'est la perte de confiance sur cet item chez les électeurs chrétiens sociaux, libéraux et socialistes dont les formations sont pourtant très attachées à la méthode communautaire. Le sentiment de conformité des décisions prises par l'UE avec les intérêts du Grand-duché suivant les partis, qui ont toujours été membres d'un des gouvernements depuis 1957, perd entre 10 et 12 points d'opinions positives par rapport à 2004 !

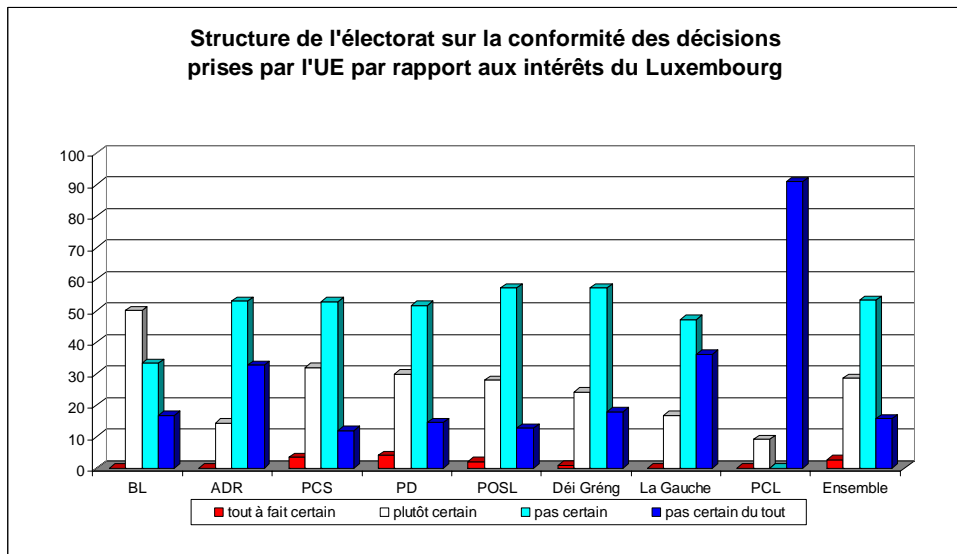


Figure 62 Structure de l'électorat sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du Luxembourg

³¹ La question était la suivante : « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes aux intérêts du Luxembourg ? 1. Tout à fait d'accord, 2 D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Plus grave pour la légitimité de l'Union européenne et de son fonctionnement, 27,8% des électeurs estiment que les décisions prises par l'Union sont conformes à leur intérêt personnel (-5 points par rapport à 2004)³². Les électors marxisants et souverainistes le sont persuadés du contraire dans des proportions gigantesques (entre 91% et + suivant les partis). Les votants démocrates, socialistes et écologistes partagent aussi, à plus de deux tiers ce sentiment et, de manière exponentielle par rapport à 2004. La crise de confiance personnelle envers l'Union européenne est d'autant plus forte que par exemple 67% des électeurs chrétiens sociaux ne sont pas « certains », et « pas du tout certains », que l'Union européenne correspond à leur intérêt personnel³³!

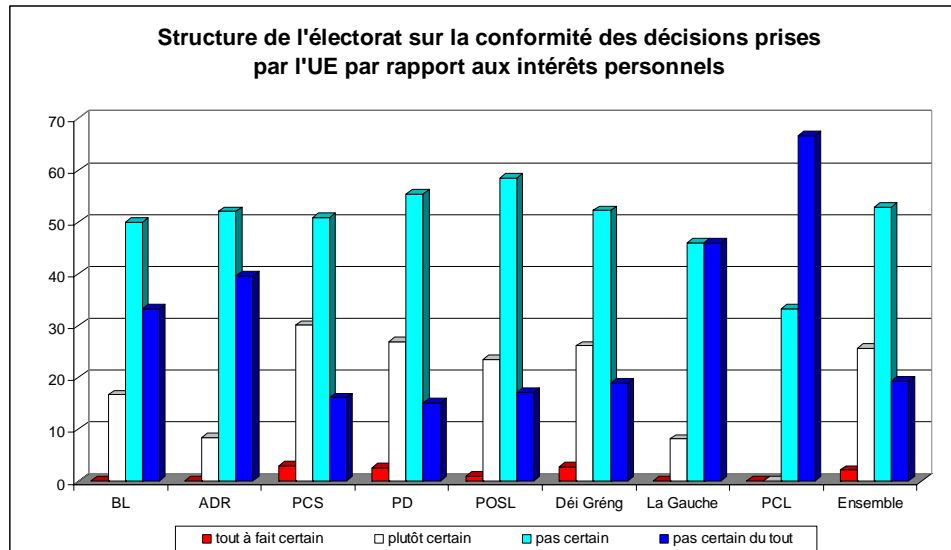


Figure 63 Structure de l'électorat selon l'avis sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts personnels

Pour mieux mesurer l'ambivalence des sentiments à l'égard de l'Union européenne, nous avons introduit de nouvelles questions sur l'approfondissement³⁴ (c'est-à-dire l'extension de la méthode communautaire à toutes les piliers de l'Union européenne et l'élargissement de celle-ci (c'est-à-dire l'accueil de nouveaux membres). 68,2% des personnes interrogées considèrent que l'élargissement et l'approfondissement de l'Union sont des buts contraires. Tous les électors partagent ce sentiment de façon majoritaire.

³² La question était la suivante : « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ? 1. Tout à fait d'accord, 2 D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas 99 Sans réponse ».

³³ Van der Brug, Wouter, van der Eijk Cees, and Franklin, Martin, *The Economy and the Vote. Economic conditions and elections in fifteen countries*, New York, Cambridge University Press, 2007. Tiberj, Vincent et al, *Le Jour où la France a dit non. Comprendre le référendum du 21 mai 2005*, Paris, Fondation Jean-Jaurès/Plon, 2005. Crum, Ben, "Party stances in the referendums on the EU Constitution: causes and consequences of competition and collusion". In, *European Union Politics*, 8, 1, pp. 61-82, 2007.

³⁴ La question était la suivante : « Pensez-vous que l'élargissement (le fait d'accueillir de nouveaux Etats-membres) et l'approfondissement (le renforcement de ses institutions) de l'Union européenne sont des buts contraires ? 1. Oui, 2. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

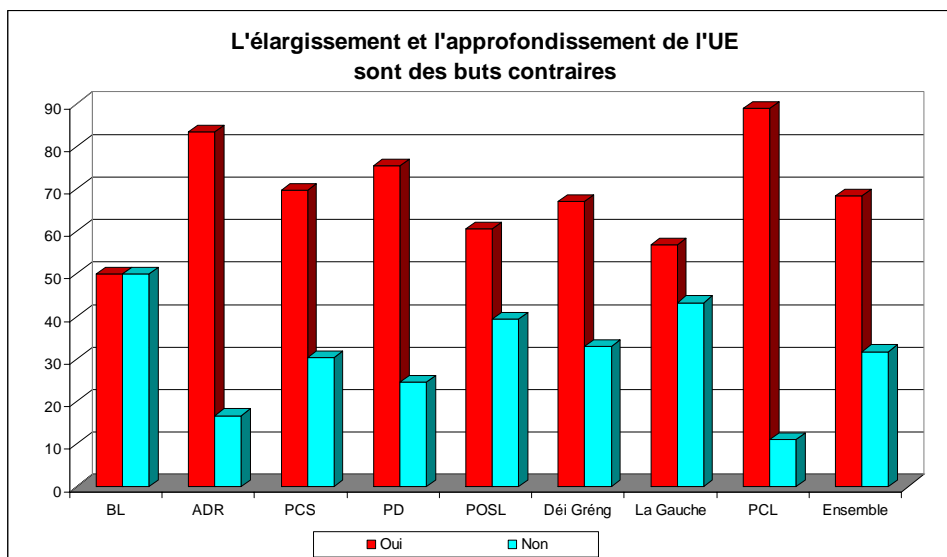


Figure 64 L'élargissement et l'approfondissement sont des buts contraires

A l'exclusion de l'électorat de l'ADR, tous les autres estiment que l'intégration européenne signifie d'abord l'approfondissement de l'Union européenne de façon majoritaire, avec une moyenne de 65,5%³⁵.

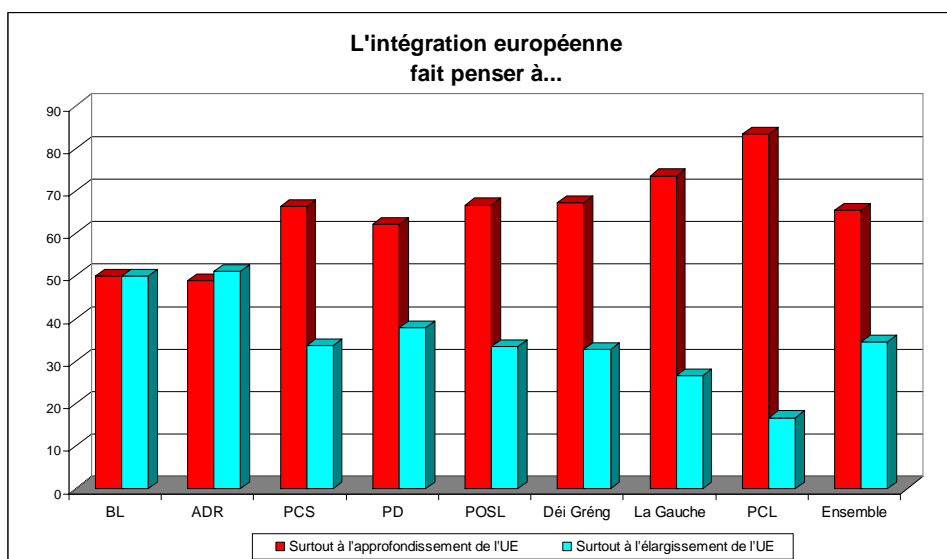


Figure 65 L'intégration fait penser à...

Cet attachement à la méthode communautaire dès lors que des intérêts du Luxembourg sont garantis n'empêche nullement que les Luxembourgeois veulent clairement une pause dans le processus d'acceptation de nouveaux Etats-membres et particulièrement vis-vis de la Turquie. Seulement 17,3% d'entre eux souhaitent que l'Etat d'Asie mineure devienne membre de l'Union européenne. 29,9% seulement sont d'accord pour dire que tout nouvel élargissement serait une bonne chose pour le fonctionnement institutionnel de l'Union. En revanche, l'élargissement est apprécié de façon majoritaire par les Luxembourgeois au

³⁵ La question était la suivante : « Et lorsque l'on parle de l'intégration européenne, pensez-vous ? 1 Oui, 2 Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

niveau des économies européenne et luxembourgeoise à l'exception de l'ADR et de La Gauche pour les deux niveaux, du POSL pour le niveau national³⁶.

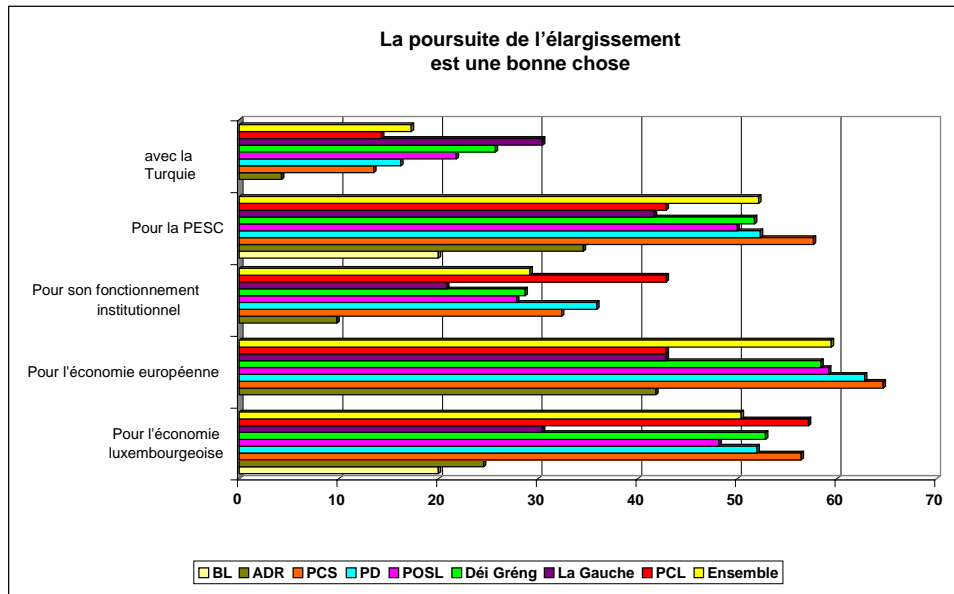


Figure 66 La poursuite de l'élargissement est une bonne chose

Les Luxembourgeois manifestent très fortement à nouveau, après le référendum sur le Traité constitutionnel européen en 2005, l'estime qu'ils portent à leur modèle social national. 46,3% des électeurs de juin 2009 jugent que le modèle social luxembourgeois est menacé par l'intégration européenne³⁷. Tous les électors de gauche et de centre gauche sont au dessus de la moyenne nationale, à l'exception des Verts et de l'électorat souverainiste. Cette très forte minorité est très proche sur cette question de l'euroscpticisme scandinave. Celui-ci revendiqué comme tel après coup par les mouvements d'initiative populaire dans les États scandinaves qui se sont opposés à l'adhésion à l'Union (en 1972 et en 1994 en Norvège, en 1972 au Danemark) et contre l'euro en 2003, en Suède, et qui par la suite ont toujours présenté des candidats aux élections européennes (Mouvement du peuple contre l'Union européenne (F mod Eu) et la Liste de juin (JuniB) au Danemark et la Liste de juin en Suède (J)³⁸ sont persuadés que l'Union met en péril leurs régimes nationaux de prestation et de concertation sociale par sa conversion originelle aux principes du libéralisme économique depuis le Traité de Rome en 1957 jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009. Ces électeurs et mouvements croient aussi que les instruments du contrôle démocratique sont supérieurs dans leurs démocraties nationales et, suivant les États, que l'utilisation souveraine de nouveaux instruments de concertation et de politiques sociales est empêchée ou amoindrie par les grandes orientations économiques et par la politique monétaire décidées au niveau de l'Union européenne. Bien souvent aussi ils font le lien que la destruction des modèles nationaux est programmée par les plus grands États de l'Union afin que ces derniers, n'adoptant pas les plus hauts standards sociaux, restent compétitifs avec les autres grandes économies de la planète³⁹.

³⁶ La question était la suivante : « Selon vous l'élargissement la poursuite de l'élargissement de l'union européenne est une bonne chose ? 1. Oui, 2. Non, 98. Ne sait pas, 99. Sans réponse ».

³⁷ La question était la suivante : Selon vous, le modèle social luxembourgeois est menacé par l'intégration européenne ? 1. Tout à fait d'accord, 2 D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 5 neutre, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse.»

³⁸ Sørensen, Catharina, "Danish and British Popular Euroscpticism Compared: A Skeptical Assessment of the Concept". In, Danish Institute For International Studies, Working Paper n°25, 2004.

³⁹ Sunnus, Milena, « Swedish euroscpticism: democracy, sovereignty and welfare ». In, Harmsen, Robert, and Spiering, Menno, *Euroscpticism. Party politics, national identity and European integration*, Amsterdam, Editions Rodopi B.V., pp.193-205, 2005.

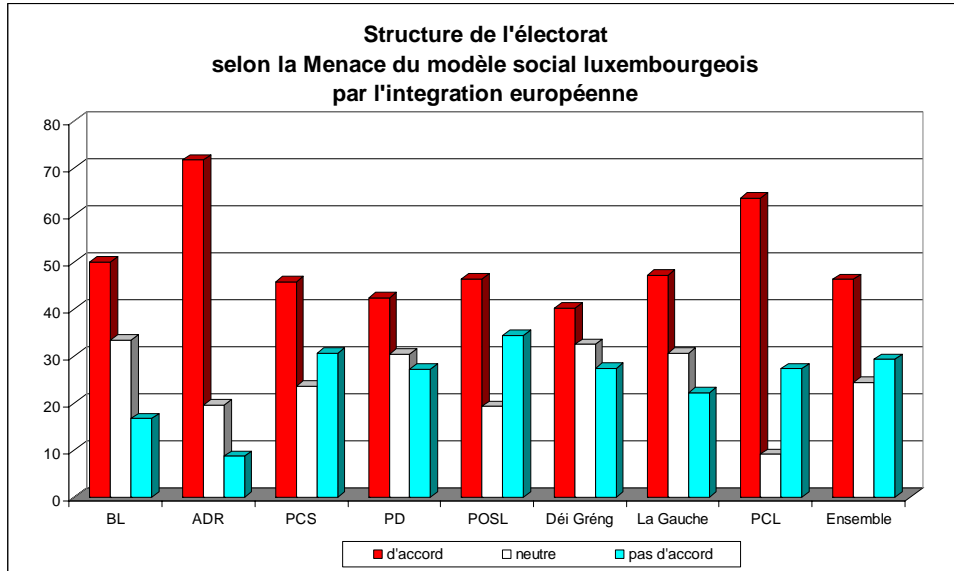


Figure 67 Structure de l'électorat selon la Menace du modèle social luxembourgeois par l'intégration européenne

De manière générale, l'ensemble des Luxembourgeois estiment que le Gouvernement du Luxembourg, entre 70 et+ de 90%, doit intervenir dans les principales politiques publiques contemporaines. A plus de 90% dans la politique de la santé et de la fiscalité. De nouveau, nous retrouvons l'attachement au modèle social national et au souverainisme fiscal.

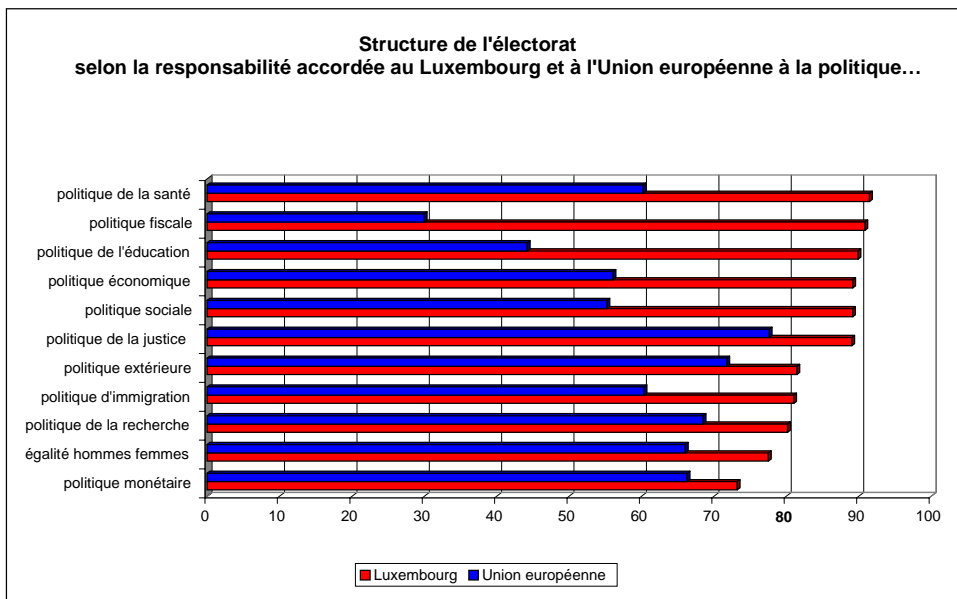


Figure 68 Structure de l'électorat selon la responsabilité accordée au Luxembourg et à l'Union européenne à la politique...

Seulement 30% des répondants souhaitent que l'Union intervienne dans la politique fiscale. L'Union doit agir dans la politique de la justice, extérieure, de la recherche, l'égalité hommes-femmes et monétaire (respectivement 77,6%, 71,8%, 68,5%, 66,3% et 66%). Particulièrement l'électorat du PD est acquis au souverainisme libéral. Seulement 38,5% de celui-ci partage l'idée que l'Union devrait intervenir dans la politique économique (pour une moyenne de 56,1%) et 17,1% dans le domaine de la fiscalité. 66,3% de l'ensemble de l'échantillon croit important l'intervention de l'Union dans la

politique monétaire c'est « seulement » le cas pour 55,6% des libéraux⁴⁰. En moyenne sur toutes les politiques proposées, ce sont les écologistes qui peuvent être considérés comme les plus europhiles. Verts et PCS convergent aussi une nouvelle fois par leurs moyennes bien supérieures aux autres sur l'action souhaitée de l'Union dans le domaine de la justice, de la politique extérieure, sociale, de la recherche et de l'environnement.

Luxembourg	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	Ensemble
politique de la santé	86,5	94,4	84,6	92,2	89,7	87,5	100	91,5
politique fiscale	86,8	95,1	86,2	89,2	89,7	83,3	71,4	90,9
politique de l'éducation	84,2	92,6	83,1	90	91,0	88	100	89,9
politique économique	81,1	93,3	84,6	89,8	87	80	83,3	89,2
politique sociale	86,8	92,9	83,1	86,8	88,3	91,7	83,3	89,1
politique de la justice	89,5	93,7	86,2	86	90,9	62,5	85,7	89
politique de l'environnement	81,1	87,6	76,9	83,8	83,3	79,2	66,7	83,9
politique extérieure	73	85,6	80	83,5	80,8	62,5	50,0	81,5
politique d'immigration	78,4	84,2	70,3	81,9	80,8	79,2	85,7	81
politique de la recherche	78,9	86,7	72,3	76,6	76,6	76,0	66,7	80,2
égalité hommes femmes	81,1	81,5	67,2	72,1	84,4	66,7	83,3	77,5
politique monétaire	73	77,7	68,8	70,3	72,7	54,2	71,4	73,2

Figure 69 Structure de l'électorat selon la responsabilité accordée au Luxembourg à la politique...

Union européenne	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	Ensemble
politique de l'environnement	72,2	80,5	70,8	74,8	92,1	75	80	78,8
politique de la justice	69,4	82,1	78,1	74,6	80,5	58,3	66,7	77,6
politique extérieure	61,8	75,2	59,1	69,8	83,1	65,2	60	71,8
politique de la recherche	67,6	70	58,5	66,4	78,9	65,2	60	68,5
politique monétaire	58,3	69	55,4	66,4	75,3	62,5	20	66,3
égalité hommes femmes	55,6	68,2	56,3	62,7	77,9	73,9	60	66
politique d'immigration	44,4	64,2	45,3	63,5	68,8	54,2	20	60,3
politique de la santé	48,6	64,9	53,1	56,6	68,8	39,1	83,3	60,2
politique économique	45,9	61,9	38,5	52,9	62,3	54,2	80	56,1
politique sociale	45,9	58	37,5	53,7	69,7	50	60	55,2
politique de l'éducation	33,3	48,1	40,6	39	50,6	33,3	66,7	44,2
politique fiscale	17,1	34,8	17,7	28,5	34,2	21,7	40	30

Figure 70 Structure de l'électorat selon la responsabilité accordée à l'Union européenne à la politique...

⁴⁰ La question était la suivante « Maintenant nous voudrions vous demander d'estimer sur une échelle de 1 à 4 la part de responsabilité que vous voudriez que le gouvernement et/ ou de l'Union européenne exerce : 1. Sans responsabilité, 2. Peu de responsabilité, 3. Responsabilité, 4 Beaucoup de responsabilité ».

Tout comme en 2004, la construction sociale de son identité révèle aussi d'une forte inclination envers la seule nationalité luxembourgeoise. 29,7% (31% en 2004) des Luxembourgeois jugent qu'ils n'ont jamais pensé être à la fois citoyen luxembourgeois et citoyen européen. 59,1% (57,5% en 2004) des électeurs de l'ADR pensent de même. Plus de 35% pour les électeurs du PD, plus de 30% à la fois des électeurs des Verts et de La Gauche le font aussi. L'appartenance identitaire multiple est avant tout le fait des électeurs chrétiens sociaux qui sont 30% à la penser souvent (en progression par rapport à 2004). Le PD perd près de 17 points sur l'item d'une identité luxembourgeoise et européenne vécue « souvent ».

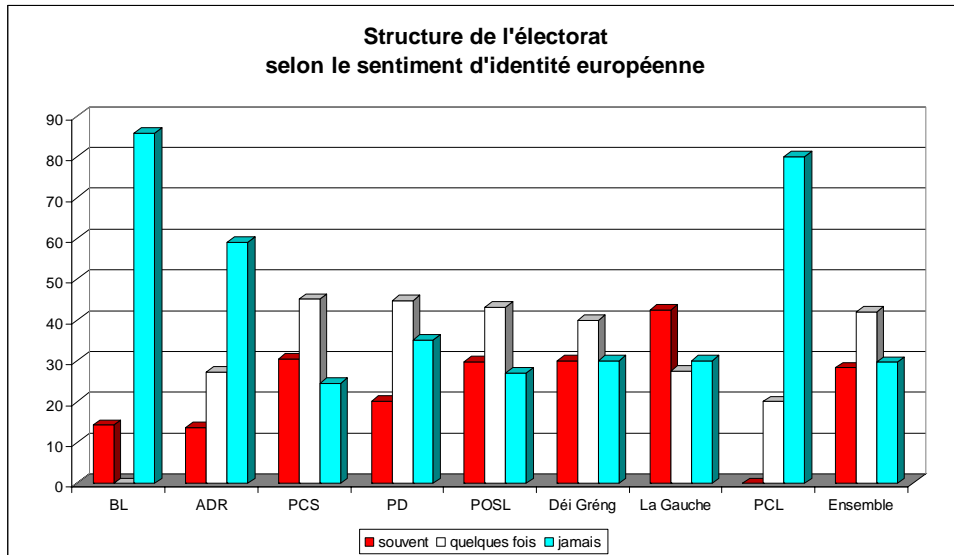


Figure 71 Structure de l'électorat selon le sentiment d'identité européenne

En revanche, et c'est là un paradoxe, les Luxembourgeois étaient très fiers d'être citoyens de l'Union européenne. C'est parmi les électeurs du PCS et du PD que l'on retrouvait le plus ce sentiment d' « orgueil citoyen européen » (respectivement 33,5% et 30,1%)⁴¹.

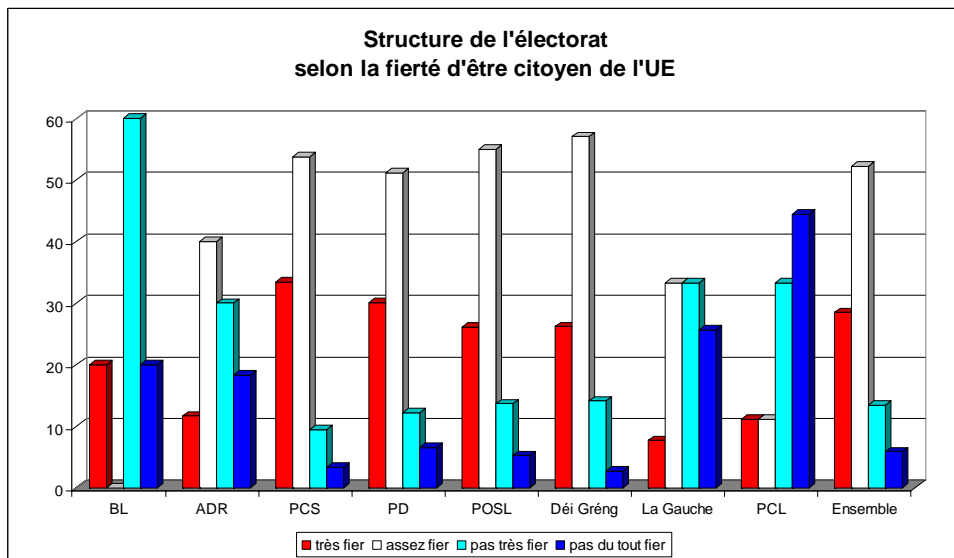


Figure 72 Structure de l'électorat selon la fierté d'être citoyen de l'UE

⁴¹ La question était la suivante : « Etes-vous personnellement fier ou non d'être citoyen de l'Union européenne ? ».

La majorité des électeurs luxembourgeois considèrent que l'harmonie et la compréhension entre les différentes communautés culturelles et linguistiques au Luxembourg va plutôt bien (54,8%)⁴². Toutefois, les électeurs de l'ADR, de La Gauche, du POSL et du PD sont au dessus de la moyenne lorsqu'il s'agit de croire que la situation va « plutôt mal ». Deux hypothèses peuvent être avancées.

Première hypothèse, les électeurs de ces partis ne vivent nullement de la même façon le pluralisme de la société au Luxembourg. Leurs inquiétudes peuvent à la fois se construire dans un sens positif « nous devrions faire plus » ou dans un sens négatif « nous perdons notre identité », « ils sont trop visibles ». Dans l'étude sur le référendum de 2005, nous avons remarqué que l'électorat socialiste et souverainiste partageait l'idée du déclin des formes de sociabilité et de solidarité qui auraient été propres à un certain Luxembourg.

Deuxième hypothèse, des électeurs de tous les partis, en lien avec la situation économique, peuvent constater ou s'imaginer des tensions qui apparaissent au travail, à l'école et dans les réunions de quartier des villes de la circonscription Centre et Sud.

Il faut remarquer aussi qu'une fois de plus les électeurs chrétiens sociaux et écologistes sont beaucoup plus optimistes (respectivement 59,9% et 58,1% estiment que cela va « plutôt bien » dans la société multiculturelle luxembourgeoise).

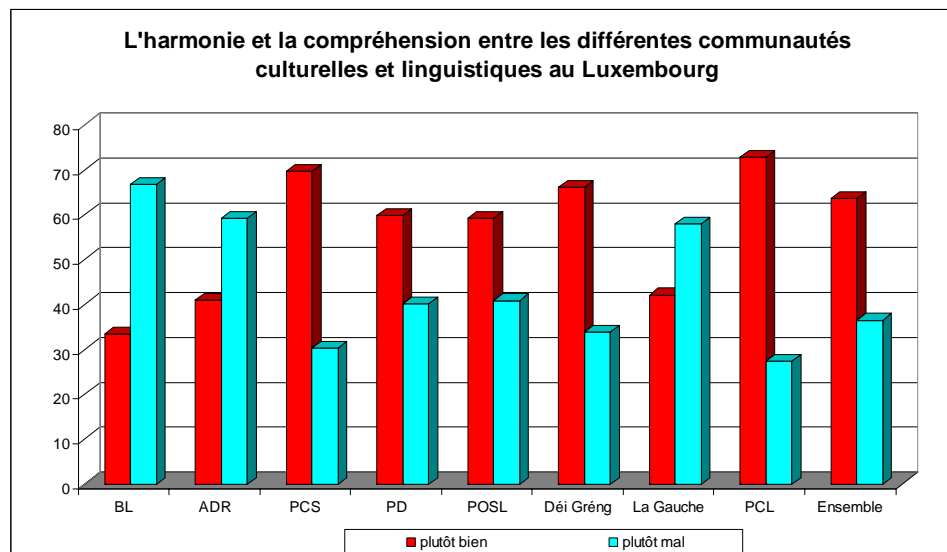


Figure 73 Structure de l'électorat selon l'harmonie communautaire

4.2.5 Attitudes vis-à-vis de la religion et de la vie personnelle

De la même manière que les autres Etats de l'Europe occidentale, le Luxembourg, un ancien bastion du catholicisme, et dont le système politique s'est fondé notamment sur le clivage « Laïcité des politiques publiques l'Etat/Humanisme chrétien éclairant l'action politique », fait l'objet d'un large processus de sécularisation initié avec la révolution libérale des années 70 et qui se poursuit. Il faut toutefois constater que le Grand-duché est confronté à un renouveau religieux dans le contexte institutionnel spécifique où la coopération entre l'Etat et les cultes est officialisée et où la diversité religieuse y est reconnue⁴³.

⁴² La question était la suivante : « En ce moment, diriez-vous que cela va bien, plutôt bien, plutôt mal ou mal en ce qui concerne l'harmonie et la compréhension entre les différentes communautés culturelles et linguistiques au Luxembourg ? 1. Bien, 2. Plutôt bien, 3. Plutôt mal, 4. Mal, 98 Ne sait pas, 99 Sans opinion ».

⁴³ Robbers, Gerhard, *State and church in the European Union*. Auflage: Nomos, 2005.

D'une part, dans les différentes enquêtes sur les valeurs de ses habitants, qui ont été réalisées au cours des deux dernières décennies (European Values Study-EVS, 1981, 1990, 1999), pour une grande partie de la population luxembourgeoise, la religion avait « disparu » de son horizon. Ainsi, en 2008, 57,3% des répondants estimaient que la religion est « peu importante » ou « pas du tout importante »⁴⁴. En outre, les principes de conduite, issus de la religion anciennement et encore dominante chrétienne, ne servent plus ou peu à adopter de nouvelles législations particulièrement dans les domaines éthiques et sociétaux, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de l'étude.

Dans le même temps, la progressive sécularisation ne fait pas obstacle à une effervescence religieuse dans une minorité de la population luxembourgeoise en particulier par l'activité croissante des mouvements catholiques, de nouvelles églises apostoliques et/ou évangéliques et des confréries musulmanes. Comme il a été déjà analysé pour d'autres pays européens de l'Ouest, les débats sociétaux et éthiques provoquent auprès d'une partie des citoyens un retour vers la religion pour trouver des réponses adéquates et dans le même temps un regain d'activités d'associations et de mouvements philosophiques et maçonniques, qui militent par exemple pour la fin de la relation existant encore entre l'Etat et les cultes⁴⁵.

Ces phénomènes précités sont désormais si important, non seulement au Luxembourg mais aussi dans le reste des pays européens que les sciences sociales sont obligées de repenser leurs approches pour comprendre et analyser l'état de la foi, le niveau d'influence réciproque de la politique et la religion et de comprendre la demande sociale pour la reconnaissance institutionnelle de la diversité religieuse. En d'autres termes, le processus final de la sécularisation des sociétés européennes est de plus en plus remis en cause par les transformations en cours des valeurs des Européens de l'Ouest (et ses réactions contradictoires) et par la coexistence des différents modes de gouvernance religieuse par les Etats membres de l'UE⁴⁶.

La thèse de la sécularisation irrévocable des sociétés européennes doit être en effet amendée pour trois raisons. Tout d'abord, il faut considérer que la sécularisation est une transformation du pluralisme structurel et culturel de la civilisation européenne sans dissoudre ses multiples sources religieuses et ses composantes philosophiques. Deuxièmement, l'Europe est confrontée à la renaissance de la religion suivant deux modes complémentaires.

D'une part, le sécularisme, mode d'intégration culturelle de l'Union européenne, est contesté par l'impact croissant des religions non chrétiennes qui n'acceptent pas ou peu le principe de sécularisation que les religions judéo-chrétiennes historiquement dominantes ont vécu depuis la fin de l'antiquité.

D'autre part, le mouvement actuel de mondialisation croissante de l'immigration et l'intensification des interactions entre les civilisations s'accompagnent d'une recrudescence non seulement des débats éthico-religieux sur les questions sociétales mais aussi les relations entre la politique et la religion parmi des populations de plus en plus diverses et dont les identités et pratiques culturelles sont souvent dissonantes, quelles soient chrétiennes, musulmanes ou autres dans les sociétés européennes. Le pluralisme

⁴⁴ Hausman, Pierre & Zahren, Paul, *Les valeurs au Luxembourg : Premiers résultats du programme, European Values Study. Enquête 2008 sur les valeurs. 2010*. In, *Les Cahiers du CEPS/INSTEAD*, juillet, 2010.

⁴⁵ Joas, Hans, *Do we need Religion? On the Experience of Self-transcendence*. Boulder: Paradigm Publishers, 2008.

⁴⁶ Berger, Peter L., 1967. *The Sacred Canopy*. New York: Doubleday. Spohn, W., 2007, *Europeanization, religion and collective identities in an enlarged Europe - a multiple modernities perspective*. New York City: paper presented at the annual meeting of the American Sociological Association. Davie, Grace, *Religion in modern Europe*. Oxford : Oxford University Press, 2000. Commission européenne, Eur-Lex, 2007. Traité de Lisbonne. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 306, 50^e année, 17 décembre, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML>, 2008.

constitutionnel concernant les relations entre l'Etat, la religion et les mouvements philosophiques dans l'Union, tel que prévu à l'article 16 C du traité de Lisbonne, permet une relance des identifications partisanes par rapport à la religion et/ou aux mouvements philosophiques.

En conséquence l'Europe et les Etats multiculturels comme le Luxembourg sont les sujets une modernité « multiple »⁴⁷. La transformation libertaire des années 60 ne conduit pas à une unification et à une convergence des structures sociales. Comme élément constitutif supplémentaire des sociétés européennes, elle implique certes un changement dans les systèmes de croyances religieuses et philosophiques mais aussi elle met en relation des groupes qui jusqu'ici s'ignoraient dans l'espace public. Le libéralisme culturel triomphant relativise aussi la portée générale de son discours dans la société et oblige ceux qui le refusent à réaffirmer leurs identités religieuses. Les dis-connexions et les dissonances importantes sur leurs valeurs et leurs médiations par les partis politiques peuvent s'accroître.

Logiquement avec ce qui a été susmentionné, les élections de juin 2009 marquent éventuellement la réminiscence d'un clivage sur les valeurs religieuses et philosophiques. Première surprise, la part des Luxembourgeois qui se déclarent catholiques a progressé fortement entre les deux scrutins. En 2009, 74,7% des personnes interrogées témoignent de leur catholicité contre 64,9% en 2005. Les « sans religion », c'est-à-dire, ceux qui de déclarent « personne athée » et/ou « agnostique » sont en net recul (29,3% en 2004, 20,7% en 2009)⁴⁸.

Les catholiques sont présents dans tous les électorsats de manière majoritaire à l'exception de celui de La Gauche. Plus particulièrement, la déclaration d'appartenance au catholicisme est toujours beaucoup plus forte et s'est renforcée par rapport à 2004 au sein du PCS dans une proportion non négligeable (88,3% en 2009, pour 75,8% en 2004). Elle a cru de près de 10 points parmi Les Verts (58,3% en 2009, 47,9% en 2004) et de 4 points au POSL (61,9% en 2009, 54,9% en 2004).

Les partis de centre gauche et de gauche continuent d'avoir les électorsats qui affirment, en plus grande nombre, ne posséder aucune religion. L'athéisme et l'agnosticisme sont néanmoins aussi en recul par rapport à 2004 parmi ces électorsats. Respectivement, pour une moyenne de 20,7% qui déclarent être « sans religion » de l'échantillon en 2009, 29,5% le sont aussi chez les socialistes, 36,1% chez Les Verts, 43,8% chez La Gauche et 33,3% pour le PCL.

Les électeurs des cultes réformés sont surreprésentés dans les électorsats de l'ADR, du PD et du POSL. On note aussi que ceux qui déclarent être d'une autre religion (musulmane et bouddhiste) sont également largement au dessus de la moyenne nationale parmi les votants socialistes, écologistes et de La Gauche.

⁴⁷ Byrnes, Timothy A., and Katzenstein, Peter J., eds. *Religion in an expanding Europe*, Cambridge (UK)/New York: Cambridge University Press, 2006. Preyer, Gerhard, "Shmuel Eisenstadt: Multiples modernities. A paradigm of social and cultural evolution". In, *Protosociology*, 24, pp.5-19, 2007.

⁴⁸ La question était la suivante : « Considérez-vous que vous appartenez à une religion particulière? Si oui laquelle ? 1. Religion catholique, 2. Religion protestante, 3. Religion orthodoxe, 4. Religion juive, 5. Religion musulmane, 6. Religion bouddhiste, 7. Religion hindouiste, 8. Autre religion, 9. Aucune religion, 10. Libre penseur, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

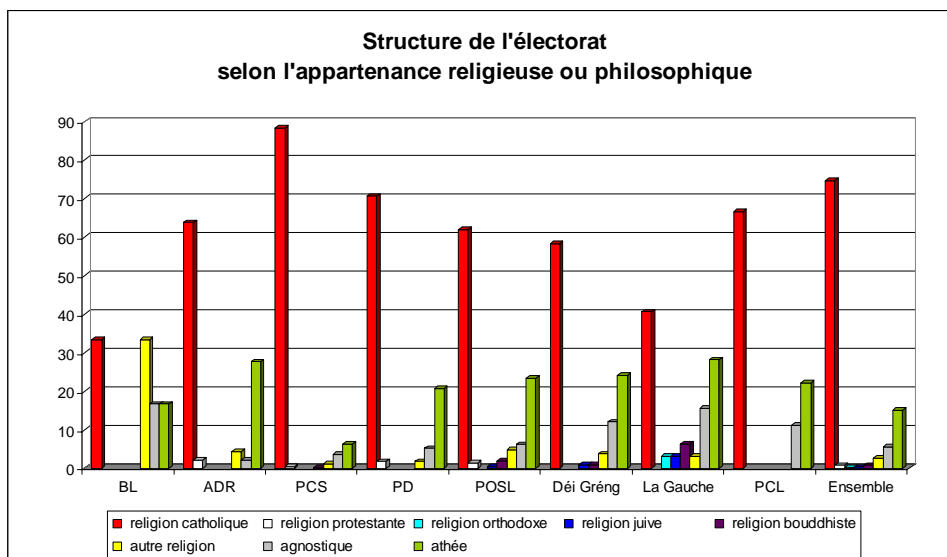


Figure 74 Structure de l'électorat selon l'appartenance religieuse ou philosophique

Cette réaffirmation d'appartenance religieuse au détriment de conviction philosophique n'entraîne pas toutefois une recrudescence de la pratique religieuse hebdomadaire qui fléchit encore⁴⁹. Seulement 8,2% des Luxembourgeois en 2009 vont de manière hebdomadaire à l'église, au temple, à la synagogue ou à la mosquée pour 13,1% en 2004. La pratique religieuse est vécue d'abord lors des fêtes marquant les différentes étapes de la vie (naissances, mariages et enterrements). C'est le cas de 38,6% des personnes interrogés.

En revanche, la pratique mensuelle et bimensuelle progresse fortement par rapport à 2004 : 15,5% en 2009 pour 8,8% lors des précédentes législatives. Surtout, la part de ceux qui ne fréquentent jamais un lieu de culte baisse de plus de 30 points (45,1% en 2004 pour 15,5% en 2009). Sans surprise, les électeurs du PCS sont parmi ceux qui pratiquent le plus fortement leur religion aussi bien d'un point de vue hebdomadaire, mensuelle et bimensuelle par rapport au reste de l'échantillon. L'échelle gauche-droite est aussi toujours pertinente quant à la pratique religieuse puisque les électeurs des gauches sont toujours les plus nombreux à ne jamais pratiquer, à aller une seule fois par an ou uniquement à l'occasion de mariages, et des enterrements, mais là encore dans des proportions moindres qu'en 2004.

⁴⁹ La question était la suivante : « Avec quelle régularité fréquentez-vous un lieu de culte ? 1. (au moins) Une fois par semaine, 2. Pour les fêtes religieuses (type Noël, Pâques, Ramadan etc.), 3. Quelquefois par an à l'occasion de mariage, d'enterrement, 4. Une fois par an ou moins, jamais, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

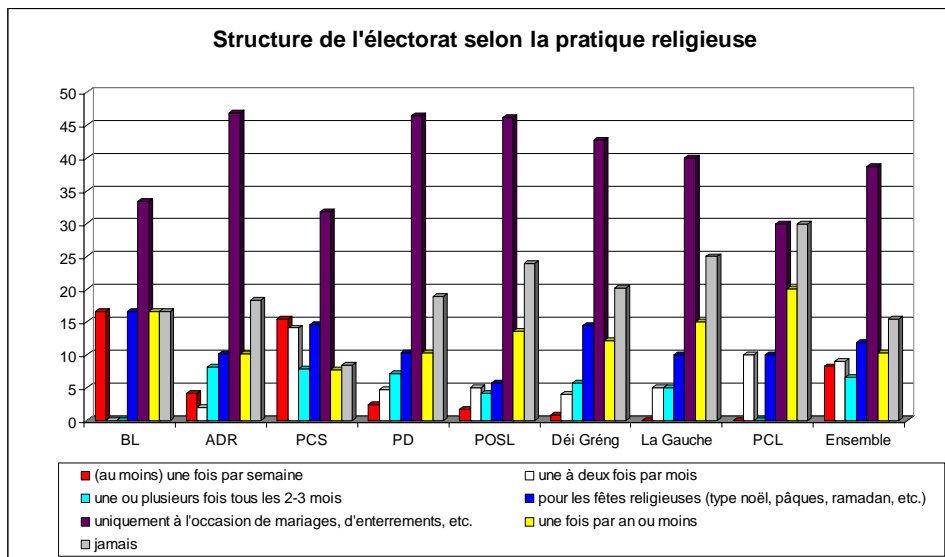


Figure 75 Structure de l'électorat selon la pratique religieuse

La distinction importante entre identité et pratique religieuse se retrouve d'une autre manière sur l'avis concernant l'entrée en vigueur de la loi sur l'euthanasie. 70% des Luxembourgeois en 2009 se déclarent favorables à cette législation (72,4% en 2004). Comme en 2004, L'électorat PCS soutient de nouveau majoritairement cette loi (55,9%) mais c'est le seul de tous les partis en dessous de la moyenne de l'échantillon. Surtout, les opposants à cette mesure au sein de la formation chrétienne sociale sont plus nombreux qu'en 2004 (20,6% en 2004, 31,5% en 2009)⁵⁰.

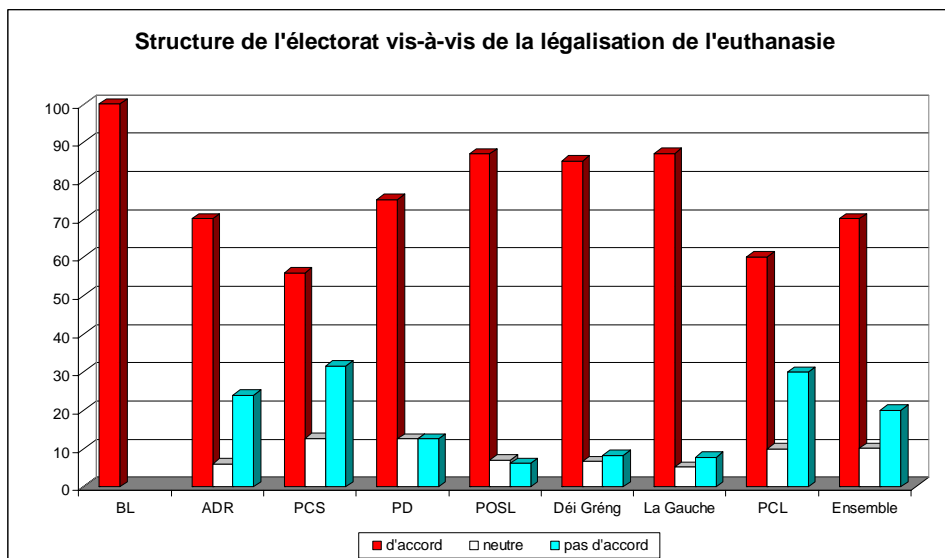


Figure 76 Structure de l'électorat vis- vis de la légalisation de l'euthanasie

Pour la première dans une étude de sociologie électorale en Europe, il a été introduit des questions concernant la vie privée des hommes et des femmes politiques et l'acte de publicisation, voir de marketing politique, qui en est fait. Il en ressort que la majorité des Luxembourgeois, à l'exception de l'électorat communiste ne s'offusque nullement de l'affichage par les politiciens de leurs préférences sexuelles, de leurs convictions

⁵⁰ La question était la suivante : « La légalisation de l'euthanasie au Luxembourg est une bonne chose ? 1. Tout à fait d'accord, 2 D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 5. Neutre, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

religieuses ou philosophiques ou bien encore de la communication de son patrimoine. Les électorats des gauches héritières de l'ouvriérisme sont d'ailleurs les plus enclins à la transparence sur les items susmentionnés⁵¹.

En revanche, les électorats luxembourgeois sont très majoritairement opposés à l'usage du conjoint et des autres membres de la famille restreinte dans le combat politique. Tout au plus l'électorat majoritairement de l'ADR, un tiers de l'électorat PCS et des Verts soutiendraient l'idée de la mise en scène du conjoint comme le font désormais les démocraties allemandes, britanniques et françaises.

Union européenne	ADR	PCS	PD	POSL	Les Verts	La Gauche	PCL	Ensemble
Préférences sexuelles	58,6	60,3	72,3	73,8	70	86,	28,5	66,5
Convictions religieuses et/ou philosophiques	58,6	69	63	72,6	67,1	81,8	25	68,3
Communiquer son patrimoine	68,7	53,1	50	71,1	53,2	78,2	100	59,5
Médiatiser son conjoint	50	36	26,6	25,4	32,7	21,7	5	14,3
Médiatiser sa famille	18,5	12,5	14	14,9	11,2	5	42,8	13,7

Figure 77 Structure de l'électorat selon l'approbation de la publicisation d'éléments de la vie personnelle des hommes et des femmes politiques

4.2.6 Valeurs matérialistes et post-matérialistes

Aux élections de 1999, 54% des personnes interrogées pouvaient être définies comme « matérialistes » et 45% comme « post-matérialistes » suivant l'échelle de Ronald Inglehart. Le scrutin de 2004 montrait que le rapport de force avait changé : désormais 53,3% des sondés étaient « post-matérialistes » et 46,7% étaient « matérialistes ». Aux élections de juin 2009, une nouvelle stratégie de réponse pour les Luxembourgeois semble s'opérer⁵². Plus de 80% des enquêtés refusent désormais de se positionner suivant cette échelle⁵³ !

⁵¹ La question était la suivante : « Nous allons vous soumettre une série de propositions concernant la vie privée des hommes et des femmes en politique : Les hommes et les femmes politiques ont raison d'afficher leurs préférences sexuelles, leurs convictions religieuses ou philosophiques, devraient communiquer leur patrimoine et leur niveau d'imposition, La médiatisation du conjoint est une bonne chose, L'exposition de la famille est une bonne chose 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3 Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 5. Neutre, 98 Ne sait pas 99 Sans réponse ».

⁵² Se reporter à Fehlen, F., Piroth, I. & Poirier Ph., op.cit, p350 et suivante, 2000 et à Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. & Poirier Ph., op.cit, p383 et suivante, 2005.

⁵³ La question était la suivante : « En politique, il est parfois impossible d'atteindre un grand nombre d'objectifs en même temps. Pouvez-vous me dire parmi la liste suivante quels sont pour vous les cinq objectifs les plus importants ? 1. Maintenir l'ordre dans le pays (matérialiste), 2. Augmenter la participation des citoyens aux décisions du Gouvernement, 3. Combattre la hausse des prix (matérialiste), 4. Garantir la liberté d'expression (post-matérialiste), 5. Maintenir un haut niveau de croissance économique (matérialiste), 6. Assurer à son pays une armée forte pour se défendre (matérialiste), 7. Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail (post-matérialiste), et dans leur commune, 8. Améliorer l'environnement (post-matérialiste), 9. Assurer une marche régulière de l'économie (matérialiste), 10. Lutter contre la criminalité (matérialiste), 11. Construire une société plus amicale et moins impersonnelle (post-matérialiste), 12. Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent (post-matérialiste) ».

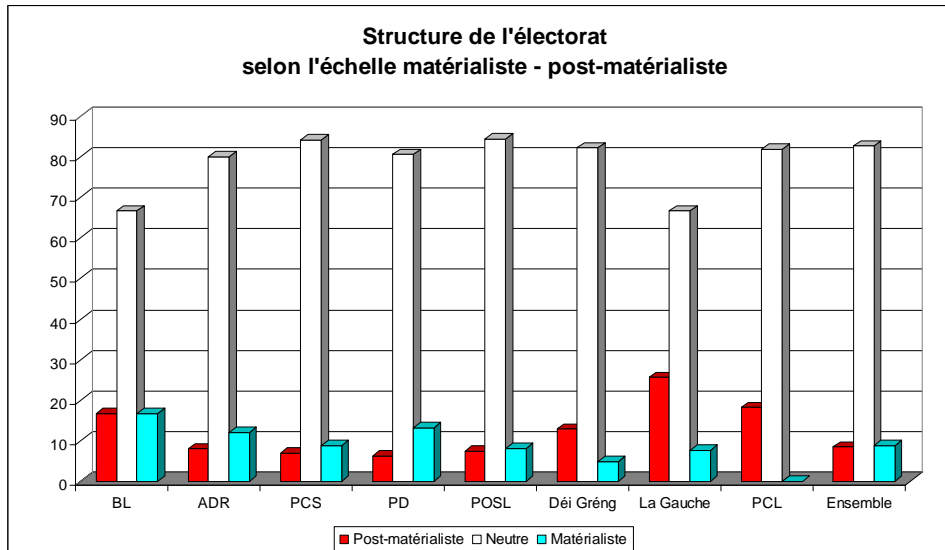


Figure 78 Structure de l'électorat selon l'échelle matérialiste - post-matérialiste

En réalité, après le croisement avec le vote principal pour un parti politique et à partir du moment où les électeurs choisissent par exemple 4 items « matérialistes » sur 6, il est dès lors possible d'affirmer que les Luxembourgeois aux élections de juin 2009 ont d'abord et de nouveau une identité matérialiste. En effet, s'ils sont attachés de prime abord à améliorer l'environnement (et nous avons vu en 2004, qu'ils ne limitent nullement cette catégorie au soutien du développement durable et à la protection de la nature mais à d'autres politiques comme la sécurité alimentaire et/ou la mobilité) et aux libertés fondamentales, c'est bien d'un côté le volet économique et de l'autre le volet sécuritaire qui déterminent en réalité les valeurs des électeurs luxembourgeois dans leur ensemble aux élections législatives de juin 2009. Ce résultat corrobore l'inquiétude manifestée sur la situation de l'emploi et de l'économie du Luxembourg qui remonte au minimum à 2005 mais aussi de la droitisation des Luxembourgeois constatée déjà aux élections de 2004.

Le matérialisme de tous les électeurs

Le post-matérialisme de tous les électeurs

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	66,9
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, etc.	59,7
Combattre la hausse des prix	56,7
Lutter contre la criminalité	54,3
Maintenir un haut niveau de croissance économique	42,7
Maintenir l'ordre dans le pays	41,1
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	38,6
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	33,8
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	32,4
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	29,3
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	2,3

Ce glissement de nouveau vers le matérialisme ne s'opère pas cependant pour les électeurs des partis à la gauche de la gauche et des Verts. Il faut remarquer néanmoins deux glissements importants sur la longue durée de ces votants.

Les communistes sont de moins en moins ouvriéristes et ont d'abord comme valeurs d'identification politique le désir moral d'une société moins consumériste, plus participative et garante des libertés fondamentales. A l'intérieur des électorats « gauchistes », il faut constater que les partisans de La Gauche sont toujours plus post-matérialistes que ceux du PCL même si l'écart tend à se réduire par rapport à 2004 et encore plus à 1999. Si l'électorat écologiste demeure majoritairement post-matérialiste, pour la première fois depuis 1999, il n'est plus le plus champion de cette catégorie et cela au profit de l'électorat de La Gauche. Le post-matérialisme des Verts s'arcboute toujours sur la défense de l'environnement et les libertés fondamentales, mais la part et le pourcentage de son électorat choisissant des items proprement matérialistes s'accroît de manière relativement importante par rapport à 2004 et bien plus à 1999. Au-delà, du contexte économique délicat, à mesure que le mouvement croît électoralement, il est rejoint par des électeurs des classes moyennes, toujours âprement disputés dans les circonscriptions Centre et Est avec le PCS et le PD, qui ont des positions plus médianes sur l'importance qu'il faut accorder aussi à l'économie et sur les questions de sécurité. C'est une amplification du phénomène qui s'esquissait déjà en 2004.

Le matérialisme des électeurs du PCL

Le post-matérialisme des électeurs du PCL

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	81,8
Combattre la hausse des prix	58,3
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	58,3
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	50
Améliorer l'environnement	50
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	45,5
Lutter contre la criminalité	45,5
Maintenir l'ordre dans le pays	41,7
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	36,4
Maintenir un haut niveau de croissance économique	25
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	

Le matérialisme des électeurs de la Gauche

Le post-matérialisme des électeurs de la Gauche

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	68,4
Améliorer l'environnement	68,4
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	68,4
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	61,5
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	55,3
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	46,2
Combattre la hausse des prix	42,1
Lutter contre la criminalité	33,3
Maintenir l'ordre dans le pays	20,5
Maintenir un haut niveau de croissance économique	15,8
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	0

Le matérialisme des électeurs des Verts		
Le post-matérialisme des électeurs des Verts		
Les propositions retenues	Pourcentage	des électeurs
Améliorer l'environnement	88,9	
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	65,1	
Combattre la hausse des prix	55,6	
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	48,4	
Lutter contre la criminalité	41,6	
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	36,5	
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	33,3	
Maintenir un haut niveau de croissance économique	27,0	
Maintenir l'ordre dans le pays	25,6	
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	24,6	
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	0,8	

Les électors du POSL, du PD, du PCS et de l'ADR ont accru leur part de valeurs matérialistes par rapport à 2004. On constate d'abord la « communauté de vue » qu'ils partagent s'agissant de la lutte contre l'inflation et contre la criminalité qui en 2009 sont les deux premiers items les plus discriminants du matérialisme de ces électors.

Ce nouveau glissement vers les valeurs dites « matérialistes » se fait toutefois par un « recentrage » sur les questions de sécurité pour le PCS (72,2% en 2004, 58,2% en 2009), idem pour le PD (67,2% en 2004, 61,5% en 2009) et même pour l'ADR, qui si la lutte contre la criminalité demeure le premier choix de ses électors, est en net régression (76,1% en 2004, 61,5% en 2009).

Au contraire, la question sécuritaire devient une préoccupation forte pour l'électorat socialiste qui pour la première fois est choisi depuis 1999 par une majorité (50,6% en 2009). Enfin, le matérialisme des ces électors est nourri avant tout de l'inquiétude très forte au sujet de la hausse des prix et dans une moindre mesure du maintien d'un haut niveau de croissance économique, nouvelle preuve de l'inquiétude économique caractérisant le scrutin de 2009.

Le matérialisme des électeurs du POSL		
Le post-matérialisme des électeurs du POSL		
Les propositions retenues	Pourcentage	des électeurs
Améliorer l'environnement	67,9	
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	67,5	
Combattre la hausse des prix	62,2	
Lutter contre la criminalité	50,6	
Maintenir un haut niveau de croissance économique	46,6	
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	40,7	
Maintenir l'ordre dans le pays	38,2	
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	36,1	
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	31,0	
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	29,7	
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	2,8	

Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral

296

Le matérialisme des électeurs du PD

Le post-matérialisme des électeurs du PD

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Combattre la hausse des prix	69,2
Améliorer l'environnement	64,6
Lutter contre la criminalité	61,5
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	56,2
Maintenir un haut niveau de croissance économique	44,2
Maintenir l'ordre dans le pays	42,3
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	37,7
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	37,2
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	26,9
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	26,9
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	1,6

Le matérialisme des électeurs du PCS

Le post-matérialisme des électeurs du PCS

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	65,2
Lutter contre la criminalité	58,2
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	56,2
Combattre la hausse des prix	53,6
Maintenir l'ordre dans le pays	47,2
Maintenir un haut niveau de croissance économique	47,1
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	35,9
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	31,1
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	28,0
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	26,7
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	2,8

Le matérialisme des électeurs de l'ADR

Le post-matérialisme des électeurs de l'ADR

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Lutter contre la criminalité	61,5
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc.	54,7
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	53,8
Combattre la hausse des prix	47,2
Améliorer l'environnement	38,5
Maintenir l'ordre dans le pays	37,7
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	32,1
Maintenir un haut niveau de croissance économique	30,8
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	30,2
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	26,4
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	3,8

4.3 Migrations électorales

Selon notre sondage post-électoral, 21,6% déclarant un vote pour un parti tant en 2004 qu'en 2009 (soit environ mille personnes dans notre échantillon de près de 1200 répondants) a voté différemment entre les deux élections législatives. En 2004, nous avons estimé ces transferts à plus de 25% mais nous faisons d'emblée remarquer que les particularités du système électoral luxembourgeois (il est en effet possible de « quitter partiellement » le parti pour lequel on a voté précédemment sans complètement le « renier » à la suivante) peuvent en partie expliquer cette ampleur. Nous verrons d'ailleurs plus loin comment les modalités du vote diffèrent entre les électeurs « loyaux », c'est-à-dire ceux qui déclarent avoir donné un vote principal au même parti aux deux élections, et les « migrants », ou électeurs « mobiles » qui déclarent avoir changé de vote principal entre les deux échéances électorales.

4.3.1 Migrations aux élections législatives

Selon notre sondage, la fidélité au parti voté en 2004 va de 62% pour Les Verts à 89% pour le PCS. Ces résultats sont largement dans la continuité de ceux observés pour les dynamiques entre 1999 et 2004, où l'on voyait certes un taux de fidélité légèrement supérieur pour Les Verts mais néanmoins assez médiocre (seul le PD faisait moins bien), et une constance record pour l'électorat chrétien social, qui se renforce encore en 2009 (le taux de fidélité de 2004 était de 84%). Ne pas parvenir à fidéliser son électorat n'a pas de conséquences électorales concrètes si le parti, comme ici Les Verts, parvient à séduire de nouveaux électeurs parmi les jeunes qui votent pour la première fois (comme on l'a vu plus haut) et/ou parmi des électeurs qui faisaient confiance à d'autres partis lors du scrutin précédent. De plus, on le rappelle, il s'agit ici de vote principal, dont on reparlera encore dans l'analyse des bulletins, qui permet donc à des électeurs de « migrer » vers un autre parti sans pour autant abandonner complètement le parti pour lequel ils votaient précédemment.

Les libéraux, comme en 2004, ont un taux de fidélité assez bas (65%), mais cette fois-ci meilleur que les 58% des élections précédentes⁵⁴. L'ADR, qui obtenait en 2004 un taux de fidélité assez imposant malgré sa défaite électorale (ce qui signifiait que ce parti n'était pas parvenu à séduire un nombre compensatoire de soutiens parmi les primo-votants et les électeurs d'autres partis), voit cette fois son électorat migrer plus largement vers d'autres partis (67% de ses électeurs de 2004 lui ont encore accordé un vote principal en 2009). Le PD et l'ADR sont clairement les deux principaux perdants des élections de 2009 vu leur statut de partis d'opposition au moment du vote et même si le déclin du mouvement souverainiste est plus lourd dans les chiffres.

Le lien plus complexe que généralement escompté entre fidélisation et résultats réels est encore illustré par le POSL dont environ trois-quarts des électeurs, comme en 2004 mais avec une conséquence électorale différente, ont encore accordé un vote principal à ce parti en 2009. Enfin, notons que La Gauche a le taux de fidélité le plus important (80%) après celui du PCS.

⁵⁴ Note de lecture des figures « où sont allés les électeurs de... ? » : par exemple, pour la figure 79, il faut comprendre que 89% de l'électorat du PCS en 2004 a de nouveau voté principalement pour ce parti en 2009.

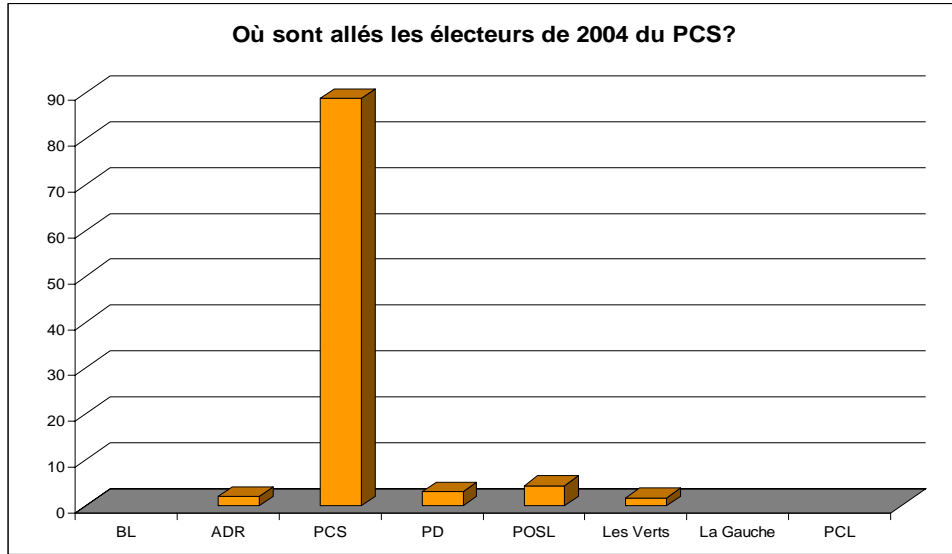


Figure 79 Où sont allés les électeurs de 2004 du PCS ?

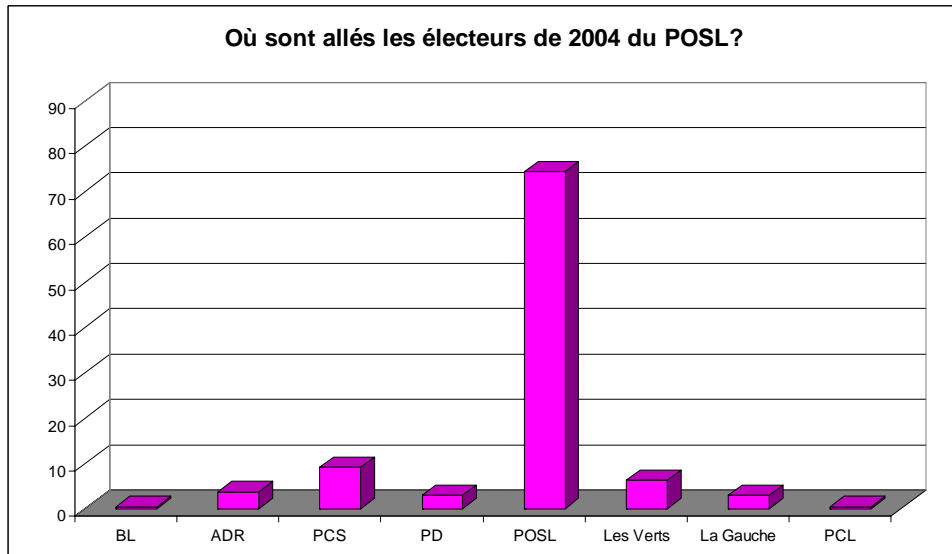


Figure 80 Où sont allés les électeurs de 2004 du POSL ?

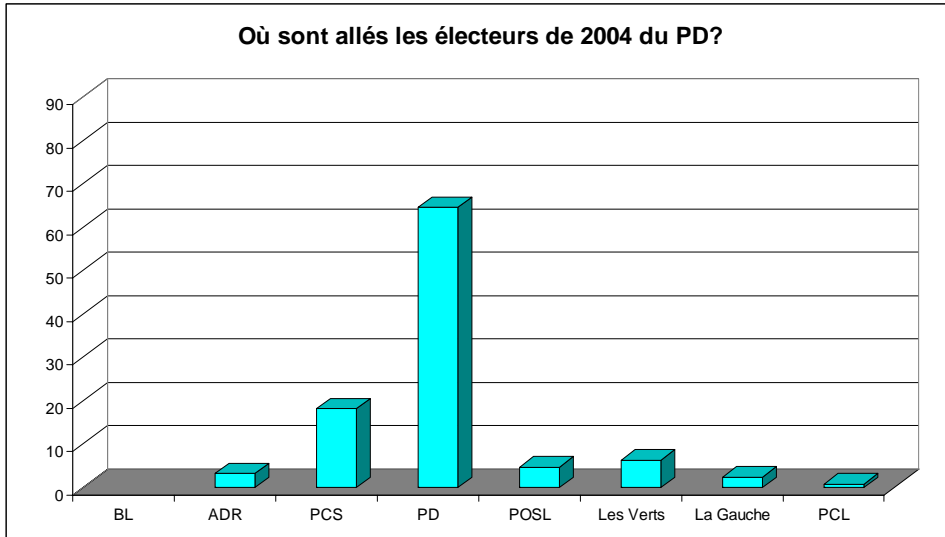


Figure 81 Où sont allés les électeurs de 2004 du PD ?

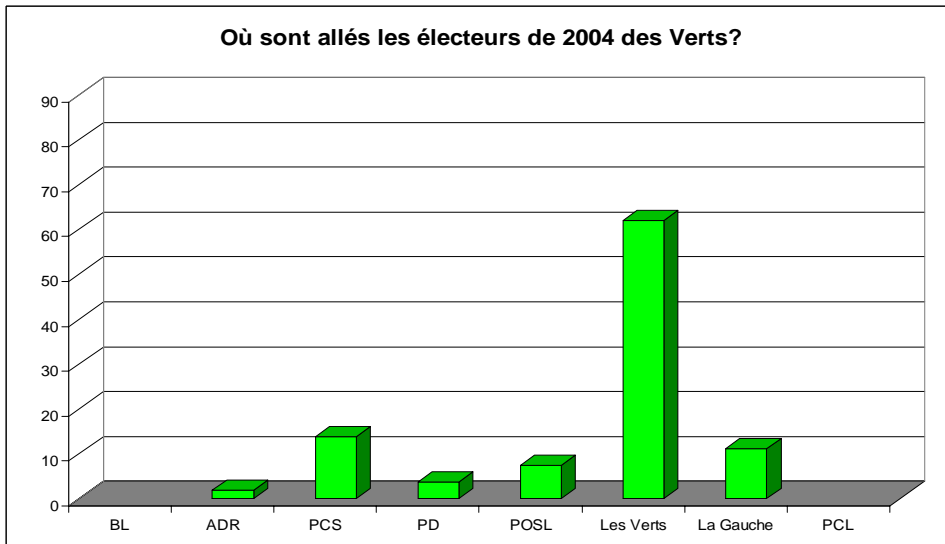


Figure 82 Où sont allés les électeurs de 2004 des Verts ?

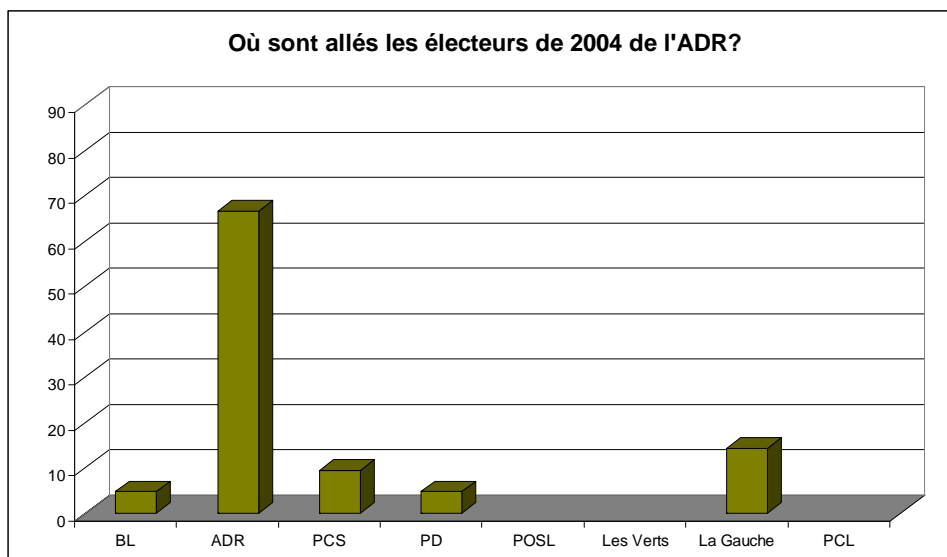


Figure 83 Où sont allés les électeurs de 2004 de l'ADR ?

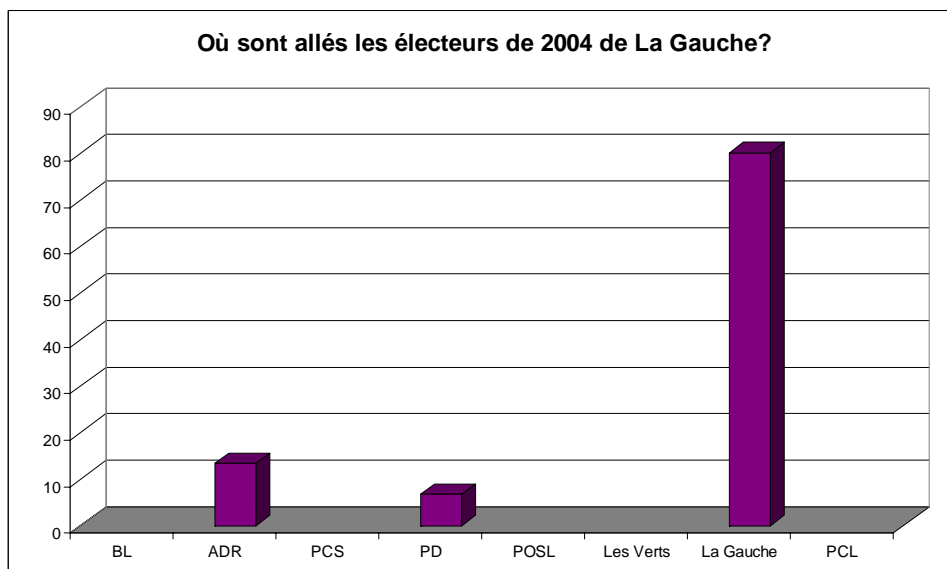


Figure 84 Où sont allés les électeurs de 2004 de La Gauche ?

Les figures *Où sont allés les électeurs de 2004 de [...]* nous permettent de voir quels sont les partis qui bénéficient du départ des électeurs migrants, par parti d'origine. On notera que les destinations favorites des deux partis du gouvernement sortant, si elles ne sont certes pas massives, sont l'autre parti de la coalition. Il est important de signaler que les départs minimes en pourcentage de l'électorat du PCS en 2004 sont en réalité très conséquents en chiffres absolus dans les transferts observés entre 2004 et 2009, comme nous le verrons dans le détail plus loin.

Néanmoins, en termes relatifs (sur base de l'électorat de 2004 des différents partis), il demeure intéressant de constater que les électeurs qui ont quitté le PD vont principalement, comme en 2004 – mais dans une proportion un peu moindre, ici 18% – vers le PCS. Il en va de même pour les électeurs qui quittent (au moins partiellement) Les Verts. La plupart d'entre eux s'en vont vers le PCS (14%), puis vers La Gauche (11%) qui voit ainsi arriver un contingent nouveau d'électeurs séduits par une formation alternative avec un message de nouvelle gauche qui résonne aux cœurs d'une partie des sympathisants des partis écologistes en général. Le POSL, avec lequel Les Verts

entretenaient d'intenses transferts (entrants et sortants) en 2004 voit sa capacité d'attraction d'électeurs écologistes réduite de moitié par rapport au scrutin précédent.

L'électorat ADR, dont la fidélité a chuté en 2009, voit ses migrants s'en aller principalement (14% de l'électorat de 2004) vers La Gauche. Ici c'est sans doute le caractère protestataire du parti de destination qui a motivé des électeurs qui avaient émis un vote principal pour l'ADR en 2004 qui a motivé leur départ. Quoi qu'il en soit, on voit que le nouvel électorat du parti de gauche radicale qui a retrouvé son siège perdu en 2004 à la Chambre a une composition pour le moins hétéroclite, sachant que ce parti et donc une partie de ses premiers soutiens est lui-même issu du Parti communiste luxembourgeois. L'ADR voit encore 10% de son électorat de 2004 se tourner vers le PCS. Enfin, un certain degré de vases communicants semble décidément à l'œuvre entre l'ADR et La Gauche puisque 13% des électeurs de cette dernière vont vers la formation souverainiste, ce résultat doit être toutefois relativisé car il ne représente pas beaucoup d'électeurs et donc très peu de répondants à notre sondage.

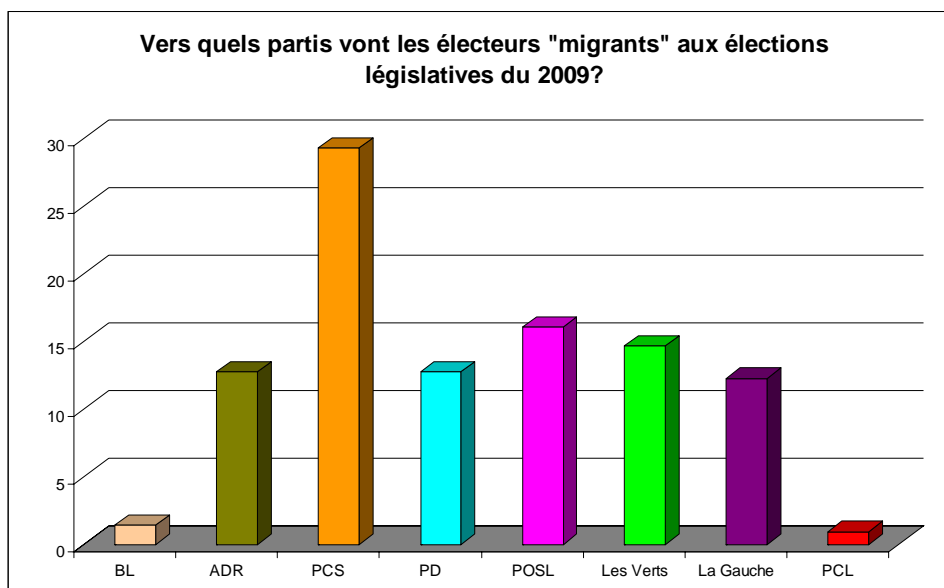


Figure 85 Quels partis « reçoivent » les électeurs migrants aux élections législatives de 2009 ?

Le PCS est le parti où le plus grand nombre d'électeurs migrants ont abouti, plus d'un sur quatre décidant de voter pour les chrétiens sociaux en 2009 alors qu'ils ne le faisaient pas aux élections précédentes. Le parti dominant du paysage politique grand-ducal était déjà le pôle d'attraction principal des migrants en 2004. Les proportions pour les trois autres quarts sont réparties de façon assez équilibrée entre les cinq autres partis qui sont représentés à la Chambre depuis juin 2009, puisqu'elles oscillent entre 16% pour le POSL et 12% pour La Gauche. Si ces entrées ne permettent au premier de compenser ses pertes (le poids de son électorat en 2004 est plus large que celui de l'ensemble des migrants, et le POSL perd selon notre sondage un quart de ses électeurs – ceux qui déclaraient avoir voté principalement pour les socialistes en 2004), l'apport pourtant moins important en termes relatifs au parti de gauche radicale « booste » au contraire son soutien électoral.

La figure suivante permet de cerner plus précisément les mouvements entre partis en rendant compte de l'ampleur en termes absolus des migrations électorales. Le nombre total de répondants ayant indiqué un changement dans leur choix électoral (nos migrants) entre 2004 et 2009 est de 212. L'épaisseur des flèches représente l'importance en nombre d'électeurs de ces migrations. Pour la clarté du graphique nous n'avons représenté que les flux de groupes d'au moins dix électeurs (en faisant une exception pour l'ADR dont aucun flux ne dépassait ce minimum).

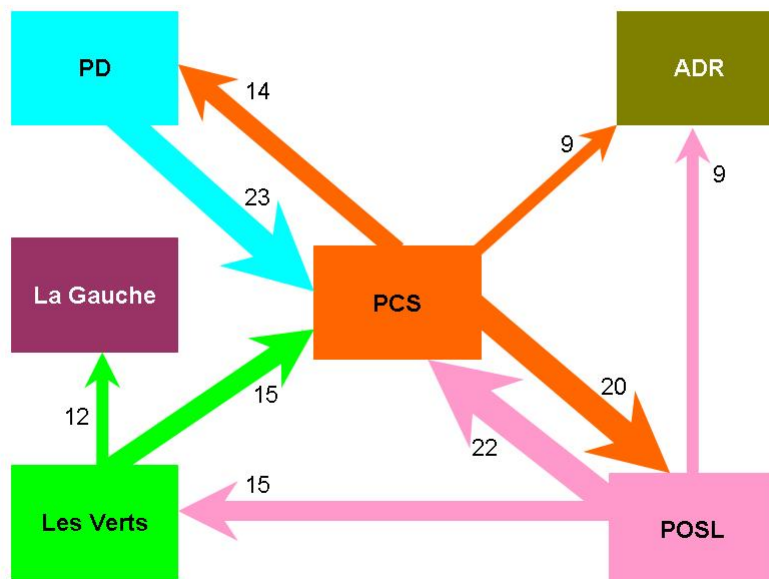


Figure 86 Migrations des électeurs aux législatives entre 2004 et 2009

Comme en 2004 le PCS est le parti qui a le plus bénéficié de gros transferts d'électeurs, en provenance principalement des libéraux et de son partenaire gouvernemental le POSL. Vue sa capacité d'attraction il occupe la place centrale du graphique. Notons néanmoins que les transferts entre PCS et POSL sont plus équilibrés que ceux entre PCS et PD, avec un gain net très important des chrétiens sociaux au détriment de ce dernier, qui explique d'ailleurs en bonne partie les gains du PCS et principalement les pertes du Parti démocratique. L'autre explication du score du parti du Premier ministre aux législatives réside dans ses gains nets vis-à-vis des Verts, alors que le PCS était au contraire un contributeur net pour le vote écologiste de 2004. Les transferts nets, qui étaient particulièrement positifs pour le *Staatstragend* vis-à-vis des deux partis traditionnels (POSL et PD) mais négatifs avec les partis « challengers » en 2004, ne sont donc plus de même nature en 2009 : d'une part, les rapports se sont équilibrés avec les partenaires du Gouvernement (un contingent de socialistes rentre peut-être même au bercail alors que d'autres électeurs POSL prennent le chemin inverse), et d'autre part, il paraît plausible que des électeurs chrétiens sociaux qui avaient été séduits par Les Verts en 2004 s'en sont retournés en 2009 auprès du parti qu'ils avaient quittés.

Les Verts eux voient donc partir de grands contingents vers le PCS mais aussi vers La Gauche mais obtiennent un arrivage d'électeurs socialistes (ils reçoivent aussi une part des migrants du PD non représentée ici en raison de sa taille inférieure à dix effectifs, la compensation lui permettant de se maintenir électoralement provenant des primo-votants et d'éventuels votes partiels peu éloignés en voix d'un vote principal).

Outre sa relation équilibrée avec le PCS et sa perte nette dans ses transferts avec Les Verts, on observe aussi que le POSL voit une partie de son électorat migrer vers l'ADR. Un nombre équivalent d'anciens électeurs du PCS rejoint aussi ce parti qui voit en

contrepartie de plus petits nombres de sympathisants s'éloigner de lui pour aller vers La Gauche et le PCS notamment⁵⁵.

1	du PD	au PCS	23
2	du POSL	au PCS	22
3	du PCS	au POSL	20
4	du POSL	aux Verts	15
5	des Verts	au PCS	15
6	du PCS	au PD	14
7	du PCS	à l'ADR	9
8	du POSL	à l'ADR	9
9	du PD	aux Verts	8
10	du PCS	aux Verts	8
11	des Verts	au POSL	8
	Total des 11		151
	Total des migrants		212

Figure 87 : Les 11 plus importants mouvements d'électeurs entre 2004 et 2009, analyse au niveau national (N personnes déclarant un vote en 2004 et en 2009 = 977 ; N personnes ayant migré d'un parti à un autre = 212)

En ne prenant en compte que les cinq plus grands partis, le total théorique des « chemins » empruntés par les électeurs de ses partis est de 5 (partis pour lesquels les électeurs ont voté en 1999) * 4 (partis pour lesquels les électeurs ont voté en 2004 exception faite de celui pour lequel ils votaient en 1999) = 20. Les onze plus grands flux (nous voulions établir un top 10 mais trois chemins ont une même ampleur et nous ne pouvons donc choisir d'en laisser une de côté pour arriver au nombre escompté) représentent environ 70% de toutes les migrations déclarées (y compris donc les votes en provenance ou en direction des plus petits partis), ce qui indique une plus grande variété qu'en 2004 où les dix premiers mouvements comptaient pour 80% des migrations. Le flux massif du PD vers le PCS en 2004, environ deux fois plus important que le groupe de migrants, n'a pas d'équivalent en 2009. Comme en 2004 en revanche on remarquera que les trois migrations les plus importantes à l'échelle du pays sont issues dans l'ordre du PD, du POSL et du PCS. Elles ont le PCS pour destination pour les deux premières (comme en 2004 mais avec une ampleur divisée par deux pour le flux allant des libéraux aux chrétiens sociaux) et le POSL pour la troisième (en 2004 il s'agissait d'un flux allant du PCS aux Verts). Si le PD et le PCS étaient les partis d'où provenaient le plus de migrants qui choisissaient de voter pour Les Verts en 2004, c'est en revanche cette fois en provenance du POSL que vient le premier contingent rejoignant le parti écologiste. Le PD n'est qu'à une reprise dans la colonne des bénéficiaires, pour deux fois au POSL et à l'ADR, les trois perdants des élections.

Il y a peu de différences entre circonscriptions en ce qui concerne l'ampleur des migrations de 2004 à 2009, mais l'Est semble en 2009 plus volatil avec un taux de migrants d'un électeur sur quatre, devant le Sud (23%) qui était en 2004 le district électoral le plus stable. Dans les deux autres circonscriptions on dépasse aussi mais de peu les 20% de migrants.

Il n'y a que dans le Centre (surtout) et le Nord qu'un flux se détache des autres chemins de migrations. Pour le Centre, il s'agit du groupe allant du PD vers le PCS, et pour le Nord celui allant du PCS à l'ADR. Le parti du Premier ministre est d'ailleurs à trois reprises

⁵⁵ La faiblesse des effectifs pour l'électorat de l'ADR commande la prudence pour l'interprétation de ces résultats, qui laisseraient croire que le mouvement a en fait connu un gain net aux électeurs entre 2004 et 2009. En réalité, les électors PCS et POSL étant très bien représentés dans l'échantillon, même une proportion modeste de répondants déclarant avoir migré vers l'ADR ne peut être compensée par des départs de ce parti pour refléter une perte nette.

Analyse du vote des Luxembourgeois d'après le sondage post-électoral

304

dans la colonne de départ sur les cinq flux les plus importants dans cette circonscription sans jamais apparaître dans la colonne de destination. A contrario, le PCS réceptionne des électeurs à trois reprises dans le top 5 des flux du Sud et de l'Est. Les Verts eux sont plutôt des contributeurs nets dans le Centre (vers le PCS mais aussi La Gauche) alors qu'ils engrangent des arrivées du POSL et du PD dans le Nord.

Sud

du POSL	au PCS	11
du PCS	au POSL	10
du PCS	au PD	8
du PD	au PCS	6
des Verts	au PCS	6
Total des migrants		92

Centre

du PD	au PCS	10
des Verts	au PCS	7
des Verts	à La Gauche	6
du POSL	aux Verts	6
du PCS	au POSL	4
Total des migrants		59

Nord

du PCS	à l'ADR	6
du POSL	aux Verts	4
du PD	aux Verts	3
du PCS	au POSL	3
du PCS	au PD	3
Total des migrants		33

Est

du PD	au PCS	6
du POSL	au PCS	6
du PCS	au POSL	3
du PCS	aux Verts	3
des Verts	au PCS	2
Total des migrants		31

Figure 88 : Les 5 plus importants mouvements d'électeurs entre 2004 et 2009, analyse au niveau des circonscriptions

Quelques croisements de variables dans le sondage post-électoral permettent de se faire une idée plus claire du profil de ces électeurs qui ont voté différemment aux législatives de 2004 et 2009. Nous réalisons ces analyses au niveau agrégé, c'est-à-dire en prenant l'entièreté des personnes déclarant un vote différent (les migrants) comme groupe de base et en comparant celui-ci aux répondants qui déclarent un vote identique entre 2004 et 2009 (les « stables » ou « loyaux »). Nous affinons ensuite, lorsque la taille des effectifs le permet, l'analyse pour les groupes d'électeurs migrants d'un parti en particulier vers un autre.

Le fait de changer de parti pour lequel l'on vote principalement entre deux élections est principalement le fait de jeunes électeurs, puisqu'on retrouve des parts plus importantes que la moyenne de migrants chez les moins de 40 ans (la différence est encore plus marquée pour les moins de 35 ans, plus de 30% de migrants alors que le niveau général est de 21,6%) et des taux de loyaux plus élevés que la moyenne chez les plus de 55 ans. Le lien avec le milieu (rural ou urbain) est quant à lui tenu même si l'on observe une légère

propension à trouver des comportements mobiles dans les grandes villes, tandis qu'il est nul avec le sexe du répondant, le genre n'affectant donc pas significativement le comportement (en tout cas la décision de rester fidèle au parti que l'on soutenait aux élections précédentes).

On remarque assez naturellement que les électeurs qui ont changé de vote sont nettement moins nombreux à se déclarer proche d'un parti politique que les loyaux, dans des proportions quasi identiques à celles observées en 2004 (un peu plus de 60% pour les uns et un peu plus de 80% pour les autres)⁵⁶. Parmi ceux qui ont indiqué une préférence, on constate que l'intensité de cette proximité est plus faible chez les migrants, de l'ordre de quatre électeurs sur dix se déclarant très ou assez proche d'un parti alors qu'ils sont six sur dix parmi les électeurs stables. A nouveau, comme en 2004, on trouve beaucoup plus d'électeurs qui se disent proches des Verts parmi les électeurs migrants que parmi les électeurs stables (on voit le même phénomène pour La Gauche), alors que c'est le contraire cette fois-ci pour le PCS et le POSL.

L'affiliation à une organisation ou à une association à caractère politique est encore plus discriminante : seuls 7,5% (ils étaient 15% en 2004) des migrants déclarent qu'un membre du foyer est membre d'un parti ou d'une association politique contre 21% (25% en 2004) parmi les électeurs stables. En revanche, contrairement à 2004 nous ne pouvons distinguer les deux groupes sur l'affiliation à un syndicat.

Quand et pour quels motifs certains électeurs ont-ils décidé de changer de vote en 2009 ? Les migrants se décident clairement plus tard que les fidèles (on trouve plus de 30% de migrants parmi les personnes se décidant dans la semaine précédant le vote). Parmi les migrants sept électeurs sur dix se font une idée de leur vote quelques semaines avant le scrutin alors que ce n'est le cas que pour la moitié des électeurs stables, chez qui la plupart (42%) se décide longtemps à l'avance. L'appréciation du Gouvernement est plus discriminante qu'en 2004, seuls 56% des migrants qui répondent à cette question approuvant le bilan de celui-ci pour 80% parmi les électeurs loyaux. On trouve aussi plus d'insatisfaits vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie au Luxembourg chez les « mobiles » (58%) que chez les « stables » (39%).

Dans les motifs généraux du vote déclarés par les répondants, on note quelques différences qui sont néanmoins moins flagrantes qu'en 2004, la hiérarchie des quatre premières raisons ne changeant pas entre les deux groupes. On note cependant que les « stables » sont plus nombreux à mentionner le lien entre leurs convictions et les principes de base du parti pour lequel ils ont voté, les réalisations du parti voté pendant la dernière législature, la confiance envers les hommes et les femmes politiques du parti voté et la volonté du voir le chef du parti devenir Premier ministre. Les « mobiles » eux, sont plus nombreux à citer le programme électoral du parti, la protestation contre le Gouvernement sortant et l'expression de leur avis sur un point spécifique. Ces distinctions correspondent encore de façon générale à celle que l'on peut faire entre vote de conviction et de tradition (qui se perpétuent grâce aux réalisations du parti et à la confiance envers le personnel politique du parti) et vote davantage sophistiqué (intérêt pour le programme plutôt que pour les principes de base des partis), sur enjeu (une politique ou un point spécifique) et/ou de protestation.

Enfin, le type de vote exprimé se révèle différent entre électeurs stables et électeurs mobiles. Si, intuitivement, on pourrait croire que les électeurs mobiles étaient avant tout des panacheurs inter-listes (ce qui leur permet de voter encore pour certains candidats du parti qu'ils ont quitté), on aurait aussi pu s'attendre à ce que le vote de liste soit plus fréquent chez les électeurs stables. Ce n'est pas pourtant pas le cas, le taux de vote de liste étant équivalent entre les deux groupes. Par contre les migrants panachent bien davantage leurs voix sur plusieurs listes (plus de 40% parmi les migrants pour 30% parmi les loyaux). L'autre différence importante existe pour le vote intra-liste, deux fois plus

⁵⁶ Comme en 2004, on n'observe pas de différences nettes entre loyaux et stables en termes d'intérêt pour la politique (80,6% pour les uns et 78,2% pour les autres se disent au moins assez intéressés).

fréquent chez les stables que chez les mobiles. On constate donc qu'une partie (un quart) des migrants tranche nettement avec son vote principal de 2004 en émettant un vote de liste pour un autre parti en 2009, alors que quatre sur dix préfèrent panacher leurs voix sur plusieurs listes ce qui leur permet éventuellement d'encore voter partiellement pour le parti qui avait leur préférence en 2004. On voit donc deux logiques à l'œuvre, avec un changement radical et une conviction forte pour un parti dans le premier cas, et un attrait pour des personnalités du parti que l'on quitte qui demeure dans le cas des migrants, même si la plupart des voix s'en vont vers un autre parti (le plus souvent comme nous l'avons vu plus haut en raison de son programme, d'un enjeu ou par protestation). Un choix exclusif de personnalités d'un autre parti que celui voté précédemment est par contre exceptionnel, alors que chez les loyaux l'attachement au parti voté se manifeste par une proportion plus élevée de votes préférentiels pour les candidats d'une même liste. Nous arrivions aux mêmes conclusions en 2004.

4.3.2 Votes distincts entre élections législatives et européennes

Au niveau agrégé, les différences de résultats absolus des partis luxembourgeois aux élections législatives et européennes, qui ont lieu simultanément depuis la première élection du Parlement européen au suffrage universel (1979) sont assez faibles et les évolutions des scores entre deux scrutins successifs sont rarement divergents. L'élection de 2009 marque cependant un changement important puisque des gains et pertes de grande ampleur ont été enregistrés aux européennes alors que des résultats inverses (même si de moindre ampleur) ont été observés aux législatives qui se tenaient le même jour.

La simultanéité des deux élections, le petit nombre de députés européens à élire sur une circonscription unique, la possibilité offerte aux partis de présenter les mêmes candidats sur leurs listes pour les législatives et pour les européennes⁵⁷ et le comportement même des partis (d'utiliser pleinement cette possibilité de présenter leurs « poids lourds » et de faire du scrutin européen un test de popularité à l'échelle du pays, mais aussi d'éviter de séparer clairement – et avec des budgets équilibrés – leurs campagnes électorales selon les enjeux propres aux deux scrutins, etc.) étaient avancés, avant 2009, comme arguments renforçant le caractère de « scrutin de second ordre » de l'élection du Parlement européen au Luxembourg. La modification du système électoral et l'accord entre la majorité des partis de ne plus présenter les mêmes candidats sur leurs listes pour les législatives et pour les européennes ont changé la donne, et nous verrons plus loin (notamment dans l'étude des bulletins) quels types d'effets ces changements ont eu sur le comportement électoral aux élections européennes.

Seul un examen des données individuelles quant au choix partisan (vote principal émis) nous permet d'estimer les différences de comportement électoral entre les deux élections afin de tenter répondre à cette question dont l'importance renvoie au statut et à l'enjeu des élections européennes au Grand Duché du Luxembourg. Dans le cadre du rapport sur les élections de 2004 commandité par la Chambre, nous avons procédé pour la première fois dans l'histoire des études électorales du pays à l'analyse des divergences dans le vote principal au niveau individuel. Nous avons découvert que plus d'un électeur sur quatre (26,1%) n'avait pas voté principalement pour le même parti lors d'élections qui étaient pourtant simultanées, avec une offre politique (en ce qui concerne les partis en lice et les candidats les plus en vue) quasiment identique. D'autre part, notre étude du referendum de juillet 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe avait révélé que plus d'un tiers des votants avaient eu un comportement de « dissident », c'est-à-dire qu'ils avaient voté contre l'avis (sur ce texte) du parti qu'ils soutenaient habituellement aux élections législatives. Dans un contexte nouveau en termes d'organisation des élections et après ce choc du referendum, il était intéressant de voir si la part de migrants avait augmenté ou au contraire baissé aux élections de 2009.

⁵⁷ Pour rappel, en 2004, pour les cinq grands partis, pas moins de 58 des 60 candidats (soit près de 97%) qui se présentaient aux élections pour le Parlement européen se présentaient aussi aux élections législatives.

Ampleur et structure des votes distincts entre législatives et européennes de 2009

Sur un peu plus de 1000 répondants mentionnant leur choix électoral (leur vote principal) tant pour les législatives que pour les européennes de 2009, on observe que 203 déclarent un vote différent aux deux élections. Cette proportion, d'exactement 20%, est plus faible que celle que nous enregistrions en 2004 (26,1%). Dans quels électors (des législatives) trouve-t-on le plus d'électeurs qui votent de la même façon aux deux élections ou au contraire votent différemment aux élections européennes ? Le graphique ci-dessous nous permet de constater que les libéraux, Les Verts (et le PCL) ont pu le plus compter sur des électeurs des législatives qui leur ont aussi fait confiance aux européennes (plus de 90%, un peu moins pour le PCL). Le PCS peut se targuer d'un taux assez important aussi (supérieur à la moyenne générale), puisqu'il semble garder près de 80% de son électors des législatives aux européennes (le score européen correspond malgré sa chute à plus de 80% de celui des législatives, rendant ce résultat tout à fait plausible), ce qui est mieux que le POSL (73,8%) et clairement un meilleur taux que ceux de l'ADR, La Gauche et la BL. Les faibles taux de loyauté de ces partis qui n'ont jamais obtenu de sièges au Parlement européen laissent penser que la thèse des élections de second ordre est malmenée à Luxembourg, puisqu'en raison du faible nombre de députés européens à élire, un vote « utile » semble s'opérer aux européennes au détriment de ces plus petits partis.

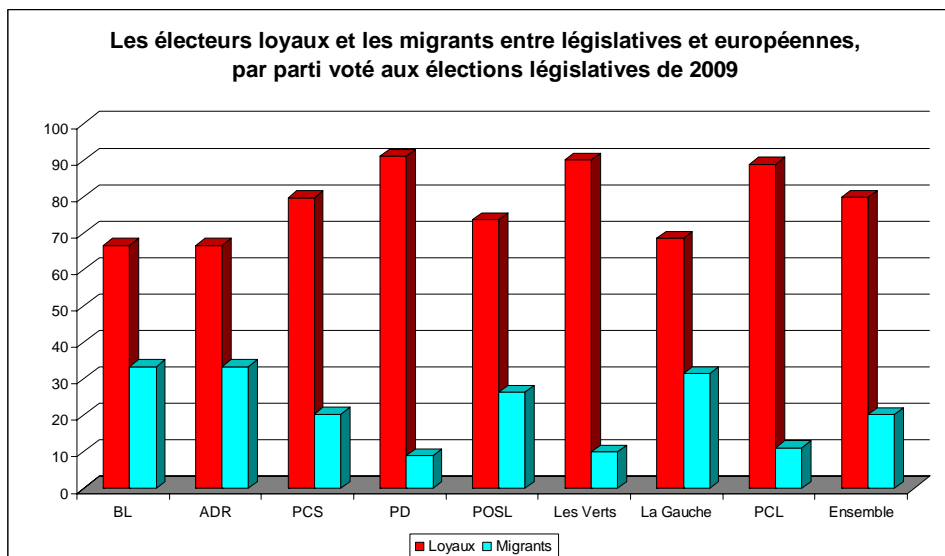


Figure 89 Pourcentage d'électeurs ayant émis un vote différent aux élections européennes (sur base des électors des législatives)

Quels sont les partis qui bénéficient le plus de ces « migrations » aux élections européennes ? Le graphique ci-dessous est très clair et désigne les partis vainqueurs, qui, non contents d'être les partis qui voient le moins leurs électeurs des législatives les quitter pour un autre parti aux européennes, sont aussi, et de très loin, les partis qui captent le plus de migrants. Près de quatre migrants sur dix ont voté pour les libéraux aux européennes (un résultat encore plus impressionnant que le taux des Verts en 2004), tandis que trois sur dix rejoignent Les Verts alors qu'ils n'avaient pas voté pour eux aux législatives. La part du PCS dans les migrants est, comme attendu, relativement faible mais nettement supérieure à celle des partis restants comme le POSL.

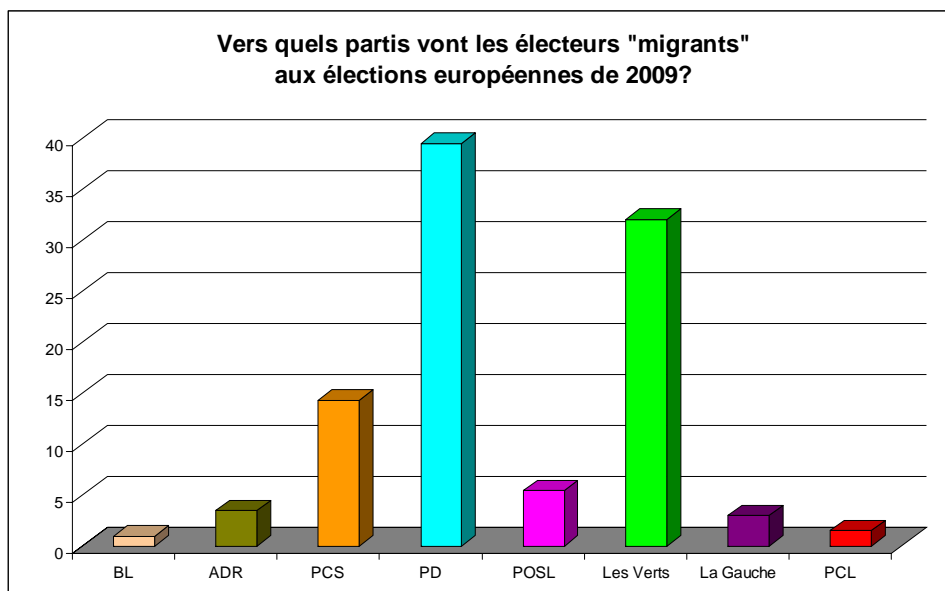


Figure 90 Vers quels partis vont les électeurs migrants aux élections européennes ?

Le graphique complet des migrations révèle les trajectoires possibles et l'importance de chacune d'elle⁵⁸. Il permet aussi de constater en chiffres absolus (sur un total de 203 migrants) que 20% de l'électorat des législatives du PCS représente un important contingent dont profite en particulier la liste du Parti démocratique emmenée par Charles Goerens. Le transfert en provenance du PCS vers le PD est d'ampleur deux fois plus importante que celui du chemin le plus fréquent en 2004, allant du PCS vers Les Verts. Le PCS demeure néanmoins aussi un contributeur net important pour Les Verts aux européennes de 2009, même si la relation est moins asymétrique qu'entre chrétiens sociaux et libéraux. En revanche, la liste emmenée par la Commissaire européenne Viviane Reding bénéficie d'un report important d'électeurs socialistes des législatives, et est clairement un bénéficiaire net dans la relation avec le POSL. Des flux importants partent aussi du POSL vers Les Verts et plus modestement vers le PD, ce dernier recevant aussi des contributions de l'ADR (celui-ci avait pourtant été pourvoyeur d'électeurs pour le PCS en 2004, les têtes de liste d'aujourd'hui et d'alors pouvant avoir eu un effet sur ces électeurs pas forcément séduits par la position eurosceptique de l'ADR sur les questions européennes mais suivant leur discours anti-système et libéral sur la scène nationale). Notons enfin les transferts de voix d'un autre petit parti, La Gauche, qui se reportent sur Les Verts.

⁵⁸ Les migrations d'au moins quatre répondants sont mentionnées.

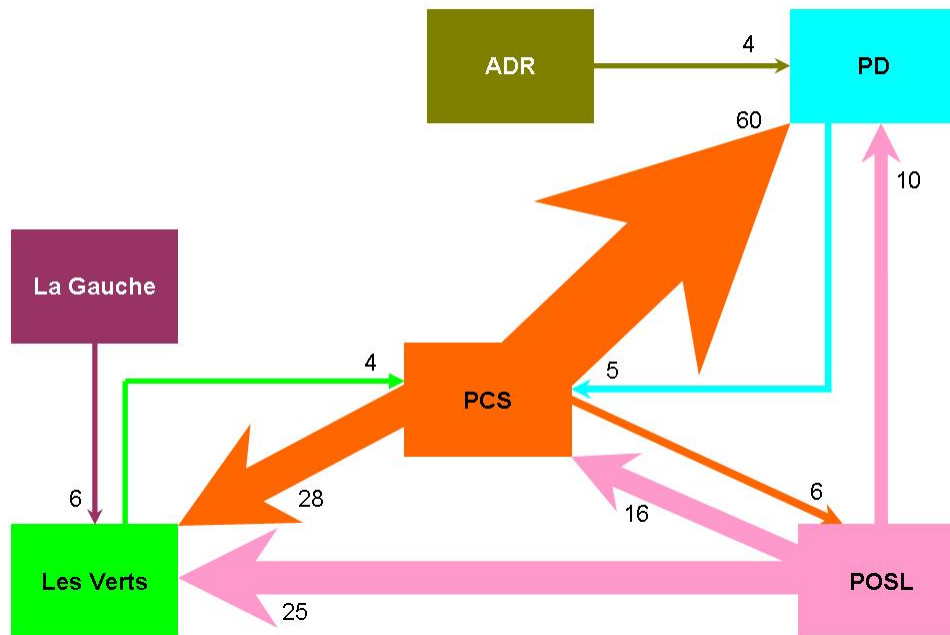


Figure 91 Votes disjoints entre élections législatives et européennes de 2009

Les explications du vote disjoints

Plusieurs explications ont été émises pour comprendre ces comportements à l'échelle de l'Europe, et en considérant donc les votes disjoints entre élections nationales et européennes dans des pays où ces deux scrutins ne se tiennent pas en même temps. Dès lors, étant entendu que les préférences des électeurs peuvent changer avec le temps, le fait de voter pour des partis différents aux différents niveaux est exacerbé en raison du cycle électoral national (à l'instar des *mid-term elections* aux Etats-Unis) et de la difficulté des gouvernements de mettre en place leur politique et de marquer de leur empreinte la législature avant de se présenter à nouveau devant l'électeur. Les élections européennes peuvent donc servir de signal envoyé par les électeurs à leurs dirigeants nationaux, « punissant » ces derniers si leur action en cours de législature n'est pas considérée convaincante.

Etant donné que les élections pour le Parlement européen ne mènent pas à la formation d'un Gouvernement européen – et que donc ces élections paraissent de moindre importance que les scrutins nationaux – les électeurs ont tendance à considérer que le vote pour un petit parti, aux positions plus extrêmes ou à enjeu particulier, n'est pas un vote perdu dans le contexte européen, alors qu'ils seraient tentés de voter plus « utilement » pour des grands partis de gouvernement aux élections législatives. Cette vision des choses illustre l'hypothèse des élections de second ordre, où l'électeur sanctionne les grands partis de gouvernement sur base de leur performance sur la scène nationale et vote pour de plus petits partis (quand il ne s'abstient pas) sans crainte de voir ceux-ci « monter au pouvoir », les élections européennes étant dans leur esprit de moindre importance.

Pourtant, comme nous l'avons déjà indiqué, dans le cas du Luxembourg, la simultanéité des élections (qui donne l'occasion aux électeurs de sanctionner leurs dirigeants nationaux aux élections nationales) et le petit nombre de députés (qui rend le vote « sincère » pour de plus petits partis inutile car ils ne disposent que de peu de chances d'obtenir un siège) à élire peuvent contrecarrer les hypothèses posées plus haut. Depuis 2009 néanmoins, le changement de système électoral et l'abandon des doubles candidatures pour les grands partis (qui permettait, sur la circonscription nationale, de tester la popularité des locomotives électorales d'envergure nationale des différents partis plutôt que celle du

gouvernement) rendent les particularités luxembourgeoises moins saillantes. Ce changement peut expliquer en partie la baisse de l'ampleur des votes disjoints par rapport à 2004 : dans le chef d'une partie des électeurs qui migraient pour cette raison, il n'a plus été possible comme au scrutin précédent de profiter de l'opportunité de la circonscription nationale des européennes pour voter pour certains ténors de la politique nationale. En effet, si une partie des électeurs du Centre votant PD ou du Nord votant ADR aux législatives par exemple, pouvaient en 2004 encore voter pour Jean-Claude Juncker (pour lequel ils ne pouvaient pas voter aux législatives, le Premier ministre sortant se présentant dans le Sud) et faire de leur vote aux européennes un vote principalement orienté vers le PCS, cette possibilité ne leur était plus offerte en 2009.

Avant d'aller plus avant dans l'analyse du vote disjoint à l'aune des hypothèses précitées, nous étudions quelques dimensions sur lesquelles les électeurs loyaux et les migrants pourraient se différencier, ainsi que les caractéristiques saillantes de ces deux groupes. Tout d'abord, contrairement aux migrants des législatives entre 2004 et 2009, les électeurs qui votent différemment aux élections législatives et européennes de 2009 sont tendanciellement plus nombreux dans les catégories d'âge supérieures à 40 ans. Les populations de migrants, si elles se recoupent parfois, sont donc loin d'être identiques, une migration d'un parti à l'autre aux législatives étant moins plausible chez les personnes plus âgées qui ont développé une habitude de vote, tandis que la possibilité de différemment à deux scrutins simultanés offre des opportunités qui peuvent tout autant (voire ici plus) séduire la population électorale plus expérimentée. Les différences entre hommes et femmes sont minimes mais ces dernières ont davantage tendance à faire usage du vote disjoint. Les migrants se trouvent aussi plus souvent dans les grandes villes et moins souvent dans les milieux ruraux que la structure de milieu d'habitat des loyaux. Enfin, si les migrants aux européennes sont nettement moins souvent (quatre fois moins) membres d'un parti ou organisation politique que les électeurs stables, on remarque que le contraire est vrai pour l'affiliation à un syndicat, puisque une majorité de migrants (56%) sont syndiqués alors que la proportion est inverse chez les loyaux (44%). A nouveau, nous voyons bien que les votes disjoints aux européennes ne sont pas le fait d'une population identique à celle qui a changé de vote aux législatives entre 2004 et 2009.

Comme pour les migrants des législatives, le moment du vote est clairement plus tardif que pour les électeurs qui votent pour le même parti aux deux scrutins. Le type de vote est lui aussi nettement discriminant, puisque pas moins de 44% des migrants ont panachés leurs voix sur plusieurs listes aux deux scrutins, pour seulement 28% des loyaux dont le type de vote le plus fréquent est le vote de liste aux deux élections (30%), un comportement qui a une fréquence moitié moindre parmi les migrants (chez les migrants, le deuxième type de vote le plus fréquent est le panachage inter-listes dans leur circonscription aux législatives et un vote de liste aux européennes).

L'appréciation du bilan du gouvernement sortant, qui était saillante dans l'explication du vote disjoint entre 2004 et 2009 aux législatives, et qui devrait également jouer ici selon la thèse des élections de second ordre, ne discrimine pas les loyaux des migrants. Comme on pouvait s'y attendre, ceux-ci ne choisissent pas de « punir » les partis de gouvernement aux élections européennes si ils leur font grief de leur action, puisqu'ils ont la possibilité de le faire aux législatives qui ont lieu simultanément au Grand Duché. Ils peuvent néanmoins, et ils l'indiquent davantage que les loyaux pour justifier leur choix des européennes, voter pour un autre parti pour protester contre l'intégration européenne et contre le parti pour lequel ils votent habituellement (souvent sans doute en raison de la position de celui-ci sur l'axe intégration européenne, comme nous le verrons par la suite), mais aussi parce qu'ils considèrent que le parti qui a leur préférence aux européennes a de bonnes têtes de liste, voire parce que son leader devrait devenir Président de la Commission européenne. La différence principale avec les loyaux réside dans l'invocation des principes de base du parti et des convictions du votant (qui arrive en première position dans la liste des raisons données pour le vote aux européennes chez les électeurs stables, pour seulement une sixième place chez les migrants), ainsi que du programme du parti, nettement plus fréquente chez les loyaux. Cette dernière observation nuance anticipativement l'analyse que nous ferons des positions des électeurs et des partis, puisqu'elle indique que le programme en tout cas dans son entièreté n'est pas le motif

principal du migrant. Comme on l'a vu avec l'importance des têtes de liste, les personnalités comptent nettement dans leur choix, puisque la confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti arrive en première position (une petite différence avec les loyaux pour qui cette raison arrive en deuxième place) des raisons invoquées par les migrants pour leur choix aux européennes.

L'analyse de l'importance accordée aux élections européennes, un indicateur crucial pour évaluer la thèse des élections de second ordre (qui voudrait que ceux qui considèrent les élections européennes comme peu importantes changent davantage de vote entre les législatives et les européennes), nous donne des résultats étonnants : si l'on agrège les catégories « très important » et « important » pour la question de l'importance du scrutin européen, la différence est négligeable, mais si l'on se concentre sur la catégorie « très important », on voit que les migrants sont proportionnellement plus nombreux que les loyaux à accorder une grande importance aux élections européennes. La question de la participation si le vote aux européennes n'était plus obligatoire ne nous en dit pas beaucoup plus, les migrants étant là moins nombreux (58% pour 65% chez les loyaux) à déclarer qu'ils voteraient toujours, mais en revanche plus nombreux à dire qu'ils voteraient encore souvent.

Les migrants font en général moins confiance que les loyaux à toutes les institutions qui leur étaient soumises dans le sondage post-électoral, et donc aussi aux institutions européennes. Cependant, le différentiel observé entre les deux groupes n'est pas plus grand pour le Parlement européen que pour la Chambre des députés. Il est le plus grand parmi les instances nationales pour le mécanisme de la Tripartite, tandis que parmi les institutions européennes c'est la confiance envers Commission (qui par ailleurs est la plus mal aimée de toutes) qui permet de distinguer le plus les loyaux des migrants.

Enfin, quelques indicateurs nous permettent d'investiguer la possibilité d'un vote sincère des migrants aux élections européennes qui ne pourrait s'exprimer aux élections législatives à cause de l'importance de l'enjeu. Certains peuvent ainsi révéler non seulement des comportements électoraux séparés selon les enceintes parlementaires à élire mais aussi des motivations davantage liées aux enjeux particuliers (national/européen) selon le niveau.

Tout d'abord, sur une question de politique européenne qui divise nettement les Luxembourgeois, celle de l'élargissement, on voit que 68% déclarent qu'il ne s'agit pas d'une bonne chose, soit un taux supérieur à celui observé chez les loyaux (62%). On remarque aussi qu'un « migrant » sur quatre pour un « loyal » sur trois est certain que les décisions prises par l'UE sont conformes aux intérêts du Luxembourg, une différence du même type (plus de scepticisme chez les migrants) est constatée pour les décisions de l'UE et l'intérêt personnel du répondant.

En second lieu, nous allons investiguer les positions des partis et des électeurs relatives à la poursuite ou non de l'intégration européenne. Avant de se pencher sur les résultats de nos analyses, il nous a paru intéressant de renseigner le lecteur non seulement sur la position des électors sur la dimension européenne mais aussi comment ceux-ci perçoivent la position du parti pour lesquels ils ont voté aux législatives. La figure suivante a été classée selon la position des partis telle que vue par l'ensemble des électeurs de l'échantillon qui ont bien voulu tenter de positionner les différents partis, allant du PCS avec la position la plus europhile, devant le POSL, le PD puis Les Verts, La Gauche et enfin la BL, l'ADR et le PCL. Le lecteur peut ainsi déjà évaluer la distance perçue sur l'axe intégration européenne entre les électeurs et les partis pour lesquels ils votent aux législatives. La figure suivante clarifie encore cette analyse. Elle permet aussi de constater que tous les électors des partis, à l'exception de l'ADR, considèrent le parti pour lequel ils votent aux législatives comme trop « pro-intégration », ce qui pourrait tenter certains de voter différemment aux européennes.

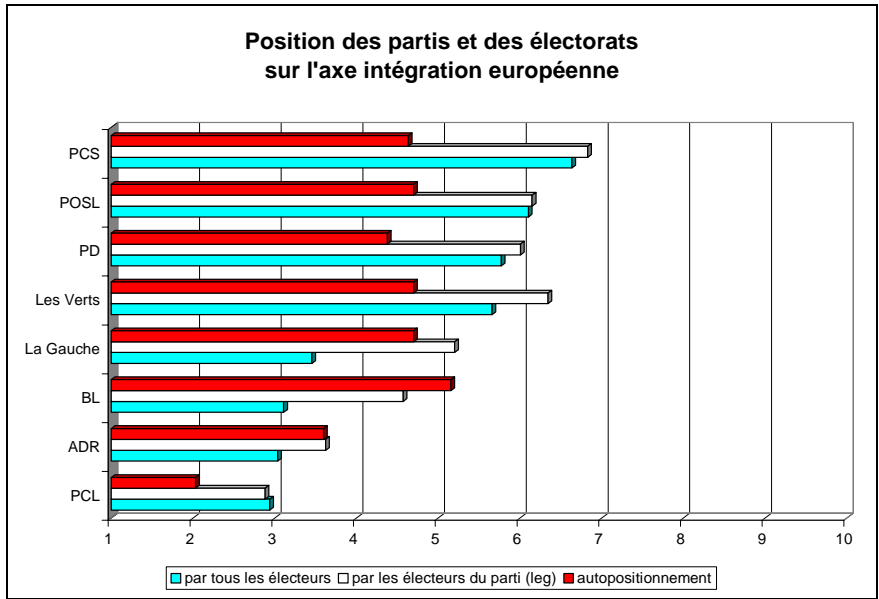
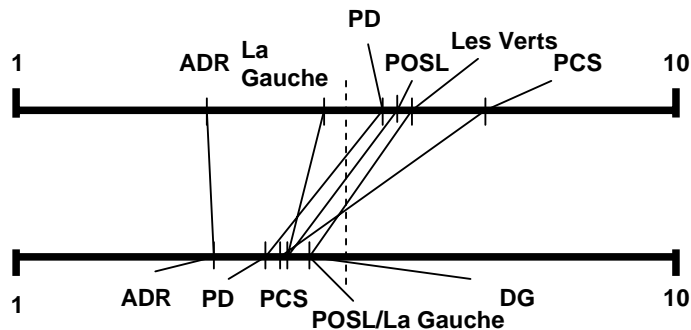


Figure 92 Positions (moyennes) des partis et des électorats sur l'axe intégration européenne, selon le vote aux législatives au 2009

A cet égard, on observe que le PCS est de loin le parti pour lequel la congruence entre électeurs et position perçue du parti est la plus faible (la distance est donc plus grande), la position partisane la plus proche de celle des électeurs du PCS étant celle de La Gauche (telle que vue par ses propres électeurs...). Les meilleurs degrés de congruence concernent les partis les moins euro-enthousiastes, à savoir l'ADR et La Gauche, les distances partis-électeurs pour les quatre formations vues comme étant le plus en faveur de l'intégration européenne par l'ensemble des électorats étant particulièrement importantes. Les travaux comparés sur cette question avaient établi en 2004 que le Luxembourg était marqué par une congruence sur la dimension européenne nettement en-deça de la moyenne (seuls le Royaume-Uni et la Hongrie affichaient des distances absolues moyennes plus élevées entre partis et électeurs)⁵⁹. Nos estimations nous permettent de dire que cette distance moyenne a encore (légèrement) augmenté en 2009.

Positionnement des partis par leur électorat respectif



Autopositionnement des électeurs par parti

Figure 93 Congruence entre positions (moyennes) des partis telles que vues par leurs électeurs et les positions (moyennes) des électorats des partis sur l'axe intégration européenne, selon le vote aux législatives au 2009

⁵⁹ Voir Mattila, Mikko and Tapio, Raunio, "Cautious Voters -Supportive Parties : Opinion Congruence between Voters and Parties on the EU Dimension". In, *European Union Politics*, 7(4), p438, 2006.

Nous pouvons à présent tester l'hypothèse selon laquelle les électeurs font clairement la différence entre les deux élections et votent selon leurs positions personnelles et celles exprimées par les partis politiques sur ces enjeux différenciés que sont les questions de politique nationale et d'intégration européenne. Si tel était le cas, nous devrions constater que la distance entre la position personnelle sur l'intégration européenne et la position perçue par l'électeur du parti pour lequel il vote aux européennes est plus réduite que celle entre sa position personnelle sur ce même axe et la position perçue par l'électeur du parti pour lequel il a voté aux législatives. Autrement dit, l'électeur choisirait un parti qu'il considère plus proche de lui sur les questions européennes que ne l'est le parti pour lequel il a voté aux législatives. Afin de comprendre le lien entre positions personnelles et positions perçues des partis sur le choix de vote, nous étudions aussi les distances entre ces positions sur l'axe gauche-droite qui résume le clivage socio-économique censé dominer la compétition électorale nationale. Nous nous limitons ici à un test assez simple puisque nous comparons les moyennes des distances absolues entre positions personnelles et positions perçues des partis, sur la population des électeurs qui ont voté différemment aux deux élections et plus particulièrement dans les cinq groupes de plus de dix électeurs. Quels enseignements pouvons-nous retirer de cette analyse ?

- Comme en 2004, nous ne pouvons pas complètement confirmer (ou infirmer) l'hypothèse, mais en 2009 celle-ci est néanmoins vérifiée pour 3 groupes sur 5. Plus précisément, on remarque tout d'abord que les deux groupes qui migrent d'un vote PCS aux législatives, pour aller vers le PD ou vers Les Verts aux européennes, partagent cette caractéristique. Dans leur large majorité, ces électeurs considèrent que le PCS a une position trop euro-enthousiaste et trouvent donc un parti dont la position (telle qu'ils l'évaluent eux-mêmes) leur semble plus proche de la leur. Notons encore que les électeurs migrants dans leur ensemble prennent en moyenne une position légèrement moins favorable (signalons que, par contre, on ne perçoit aucune différence pour les positions sur l'axe gauche-droite) à l'intégration européenne que les loyaux. Deuxièmement, pour les trois groupes qui votent socialiste aux législatives mais pour un autre parti aux européennes, on constate qu'une plus grande proximité avec le parti « de destination » sur l'axe intégration européenne ne se matérialise que pour ceux qui décident de voter PCS à l'élection du Parlement européen. Pour ceux qui migrent vers Les Verts la différence est minime mais ne va pas dans le sens de l'hypothèse d'un vote répondant à une proximité sur l'enjeu supposé de l'élection, tandis que pour ceux qui votent pour les libéraux eux s'éloignent encore plus de leur position personnelle sur l'intégration européenne en agissant de la sorte.
- Il est intéressant de constater également que quatre des cinq principaux groupes d'électeurs qui migrent aux élections européennes (l'exception étant le groupe qui quitte le POSL pour voter PD aux européennes), qui votent donc PCS ou POSL aux législatives, affichent une distance moyenne inférieure sur la dimension intégration européenne avec le parti qu'ils ont choisi de soutenir pour le scrutin européen que celle des électeurs qui sont restés loyaux au PCS et au POSL aux deux types d'élection. Ceci va également dans le sens d'un choix différencié guidé par la proximité sur l'enjeu européen pour l'élection du Parlement de Strasbourg. En tout état de cause, ce n'est pas une congruence entre position personnelle sur l'axe gauche-droite qui les fait voter différemment aux élections européennes : on constate en effet que les loyaux au PCS et au POSL affichent une distance absolue inférieure aux migrants sur cette dimension qui structure davantage la compétition partisane nationale.

Enfin, il est intéressant de s'interroger sur la question traditionnelle de l'identification partisane (un concept hérité des études électorales américaines et qui n'est que rarement utilisé en Europe, tant la corrélation entre cette identification partisane et le vote est forte) dans le cadre de l'observation de votes disjoints. Cette identification, qu'elle soit comme dans le concept originel de l'ordre de l'affectif (mêlant l'aspect psychologique avec sans doute une base sociologique comme une tradition familiale, un milieu social etc.) ou qu'elle

proviennent d'un choix rationnel de la part de l'électeur, se construit en général sur la dimension de la compétition politique principale ou sur enjeu particulièrement saillant pour l'électeur. En raison notamment de la faible visibilité des enjeux européens dans la campagne électorale et des divisions très modérées des positions des partis au Luxembourg, il est peu probable que des positions sur l'intégration européenne soient à la base de l'identification partisane d'un grand nombre d'électeurs. C'est en tout cas sur base de cette présupposition que l'hypothèse du « vote sincère » pour des élections de second ordre a pu être développée. Ici, plutôt que de tenter de mesurer la congruence des positions sur cette dimension (qui démontrerait un comportement différencié des migrants en fonction des enjeux différenciés des élections), on voudrait voir si le vote sincère, soit celui qui correspond à l'identification partisane (qui se base la plupart du temps sur des questions de politique nationale) déclarée par le répondant à notre sondage, se matérialise davantage aux élections européennes qu'aux élections législatives. Un tel résultat apporterait de l'eau au moulin des tenants de la thèse des élections de second ordre qui voudrait que le vote stratégique serait plus répandu aux élections législatives car l'enjeu y est plus important, tandis que l'électeur voterait avec le cœur pour des élections de moindre importance. Les résultats pour 2009 sont les suivants :

- Plus de 80% des électeurs loyaux ont voté pour leur parti préféré (par définition) aux deux élections, seuls les électeurs libéraux (76,7%) et de l'ADR (60,7%) faisant exception à la règle. La situation est bien différente chez les migrants, puisque seuls les votes écologiste et socialiste aux législatives (avec donc un vote pour un parti différent aux européennes) dépassent les 50% de vote « sincère », le taux le plus bas étant atteint par l'ADR (21,4%), suivi par le PD (30%); ceci indique que ces migrants pour lesquels le parti voté aux législatives n'est pas la formation politique préférée pourraient en revanche avoir voté « sincèrement » pour le parti dont ils se sentent le plus proche aux européennes ;
- Si les proportions de vote sincère ne changent évidemment pas pour les électeurs qui votent de façon identique aux deux élections lorsque l'on regarde le vote aux européennes, elles varient pour les migrants ; on voit ainsi que le vote sincère pour le POSL aux européennes est de 36,4% parmi ceux qui votaieut autrement aux élections législatives ; pour Les Verts le taux est de 17%, pour l'ADR et le PCS de 14%. Pour les électeurs qui ont rejoint La Gauche aux européennes en ayant voté autrement aux législatives, par contre, la motivation n'a jamais été de voter pour le parti auxquels ils s'identifient ; si ce résultat peut être dû à la faiblesse des effectifs, tel n'est pas le cas pour le très faible taux de vote sincère pour le PD (2,5%) aux européennes.

Notons finalement que sans faire de distinction entre loyaux et migrants, le vote sincère est plus fréquent aux européennes qu'aux législatives pour le POSL, l'ADR et (de peu) pour le PCS. En revanche, pour les deux partis qui ont gagné les élections européennes, le taux de vote sincère est largement plus réduit aux européennes qu'aux législatives : pour le PD, seuls 44% des électeurs des européennes ont pointé les libéraux comme parti favori (alors qu'ils étaient 72,5% parmi les électeurs des législatives), tandis que pour Les Verts le taux est de 55% (pour 78% aux législatives). Dès lors on peut dire que le vote sincère motivé par des enjeux nationaux n'a en général pas été la raison pour laquelle les électeurs ont plébiscité ces partis aux européennes. Avec la constatation que les migrants ne sont pas plus mécontents de la politique gouvernementale que les loyaux, et qu'ils ne pensent pas que les élections européennes sont moins importantes que les législatives, les implications principales de la thèse des élections de second ordre semblent en 2009 (encore) davantage battues en brèche qu'en 2004. Au contraire, plusieurs résultats semblent indiquer un vote stratégique ou utile aux européennes. En revanche, nous avons vu que la proximité sur des positions politiques tenant aux enjeux européens pouvait avoir motivé certains migrants, et que malgré la fin des doubles candidatures les personnalités présentées par les différents partis avaient influencé le comportement électoral de certains électeurs, les poussant à émettre des votes disjoints (même si ceux-ci sont moins nombreux qu'en 2004).

5 Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le sondage pré & post-électoral

5.1 Les étrangers et l'offre politique au Luxembourg 320

5.1.1	Positionnement sur les problèmes économiques et sociaux du Luxembourg.....	324
5.1.2	Droits électoraux et politiques au sein du système politique luxembourgeois.....	328
5.1.3	Intérêt et votes des étrangers aux élections législatives	332
5.1.4	Intérêt et votes des étrangers aux élections européennes	338

5.2 Analyse des étrangers à travers les valeurs 346

5.2.1	Positionnement sur la politique, la démocratie et ses institutions 346	
5.2.2	Positionnement gauche-droite.....	353
5.2.3	Attitudes vis-à-vis de l'économie et de l'égalité	357
5.2.4	Attitudes vis-à-vis de l'Europe et des Européens.....	364
5.2.5	Attitudes vis-à-vis de la religion et de la fin de vie	372
5.2.6	Valeurs matérialistes et post-matérialistes	376

Figure 1 Les étrangers et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter.....	324
Figure 2 Les étrangers « écologistes » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter	325
Figure 3 Les étrangers « socialistes » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter	325
Figure 4 Les étrangers « libéraux » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter	326
Figure 5 Les étrangers « populaires » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter	326
Figure 6 Les étrangers et le parti qui parvient le mieux à solutionner ce problème.....	327
Figure 7 Les étrangers et la proximité partisane	328
Figure 8 Les étrangers et la connaissance de la loi électorale.....	329
Figure 9 Les étrangers et le maintien du système électoral actuel	329
Figure 10 Les étrangers et l'obligation de vote.....	330
Figure 11 Les étrangers et les dates différentes pour les élections législatives et européennes	330
Figure 12 Les étrangers en faveur d'une circonscription nationale	331
Figure 13 Les étrangers et les droits politiques.....	331
Figure 14 Les étrangers et les entraves à une meilleure participation politique	332
Figure 15 Les étrangers et l'intérêt pour la campagne aux élections législatives	333
Figure 16 Les étrangers et la source d'information principale aux élections législatives.....	333
Figure 17 Les étrangers et le vote virtuel aux élections législatives de 2009	334
Figure 18 Comment auraient voté les étrangers par nationalité.....	335
Figure 19 D'où proviendraient les votes par parti par nationalité ?.....	336
Figure 20 Les étrangers et le vote « virtuel exclusif » par parti.....	336
Figure 21 Les étrangers et le motif du vote « virtuel »	338
Figure 22 Les étrangers et l'intérêt pour la campagne pour les élections européennes au Luxembourg	339
Figure 23 Les étrangers et la source principale d'information sur les élections européennes par parti	339
Figure 24 Les étrangers et les motifs du vote aux élections européennes.....	340
Figure 25 Les étrangers et les motifs pour ne pas voter aux élections européennes	341
Figure 26 Les étrangers et le parti voté aux élections européennes de 2004	341
Figure 27 Les étrangers et le Traité constitutionnel européen de 2005	342
Figure 28 Les étrangers et le parti voté aux élections européennes de 2009	343
Figure 29 Les étrangers et le vote exclusif aux élections européennes de 2009	344
Figure 30 Les étrangers et la connaissance des partis politiques européens	344
Figure 31 Les sièges réservés dans les parlements nationaux pour les expatriés	345
Figure 32 Les étrangers et l'intérêt pour la politique	347
Figure 33 Les étrangers et le taux d'adhésion à un parti.....	348
Figure 34 Les étrangers et le taux d'adhésion à un syndicat par organisation.....	349
Figure 35 Les étrangers et la satisfaction sur la démocratie au Luxembourg	350

Figure 36 Les étrangers et la satisfaction sur la démocratie du pays d'origine	350
Figure 37 Les étrangers et la satisfaction sur de la démocratie dans l'UE.....	351
Figure 38 Les étrangers et la confiance aux institutions nationales et européennes	352
Figure 39 Les étrangers et le bilan du gouvernement sortant.....	352
Figure 40 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite	354
Figure 41 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite Les Verts	355
Figure 42 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite POSL	355
Figure 43 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite PD ...	356
Figure 44 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite PCS .	356
Figure 45 Les étrangers et le mode d'organisation de l'économie	357
Figure 46 Les étrangers l'axe « Protection de l'environnement - Sécurité de l'emploi ».....	358
Figure 47 Les étrangers selon l'axe « Qualité de la vie – Croissance économique ».....	359
Figure 48 Les étrangers et les catégories de l'égalité sociale.....	360
Figure 49 Les syndicats doivent poursuivre une politique beaucoup plus dure	360
Figure 50 L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite.....	361
Figure 51 L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus.....	361
Figure 52 Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale ...	362
Figure 53 Les écarts entre les revenus les plus bas et plus hauts devraient croître.....	362
Figure 54 Les chômeurs devraient accepter tout emploi proposé par l'ADEM	363
Figure 55 Les étrangers et l'évaluation la situation économique au Luxembourg en 2009	363
Figure 56 Par nationalité, la position personnelle sur l'intégration européenne	364
Figure 57 Les étrangers et la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du Luxembourg	365
Figure 58 Les étrangers et la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du pays d'origine	365
Figure 59 Les étrangers et la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts personnels	366
Figure 60 L'élargissement et l'approfondissement de l'UE sont des buts contraires par nationalité	367
Figure 61 L'intégration fait penser	367
Figure 62 La poursuite de l'élargissement est une bonne chose	368
Figure 63 Les étrangers et le modèle social luxembourgeois menacé par l'intégration européenne	368
Figure 64 les étrangers et la priorité nationale à l'emploi	369
Figure 65 Les étrangers et la responsabilité accordée au Luxembourg et à l'Union européenne à la politique... ..	370
Figure 66 Les étrangers et la responsabilité accordée au Luxembourg à la politique.....	370
Figure 67 Les étrangers et la responsabilité accordée à l'Union européenne à la politique.....	371
Figure 68 Les étrangers et le degré d'attachement au niveau administratif ...	371
Figure 69 Les étrangers et l'harmonie communautaire	372

Figure 70 Les étrangers et l'appartenance religieuse ou philosophique	373
Figure 71 Les étrangers selon la pratique religieuse	374
Figure 72 Les étrangers et la loi sur l'euthanasie	374
Figure 73 Les étrangers et l'approbation de la publicisation d'éléments de la vie personnelle des hommes et des femmes politiques	375
Figure 74 Les étrangers et l'échelle post matérialiste et matérialiste	377
Figure 75 Les Portugais et les objectifs importants à atteindre en politique...	377
Figure 76 Les Français et les objectifs importants à atteindre en politique	378
Figure 77 Les Italiens et les objectifs importants à atteindre en politique	378
Figure 78 Les Belges et les objectifs importants à atteindre en politique :.....	379
Figure 79 Les Allemands et les objectifs importants à atteindre en politique	379
Figure 80 Les Autres nationalités et les objectifs importants à atteindre en politique.....	380

5.1 Les étrangers et l'offre politique au Luxembourg

La restructuration économique du continent européen entamée avec la crise sidérurgique, suite au premier choc pétrolier de 1973 (avec ce qu'elle entraîne comme transformations sociales, notamment la mobilité croissante des personnes à la recherche d'un emploi et d'un meilleur statut social) et l'approfondissement politique de l'intégration européenne, principalement à travers l'Union européenne, font que la citoyenneté aujourd'hui peut revêtir de multiples formes pour les étrangers¹ :

- Elle est « locale », ce qui signifie axée sur le lieu de résidence ;
- Elle est « nationale », c'est-à-dire comportant une double référence au pays d'origine et au pays d'accueil ;
- Elle est « supranationale », la personne s'identifie à un système de valeurs dit universel et/ou juridique déterritorialisé, en l'occurrence l'Union européenne ;
- Elle est « distincte », c'est-à-dire l'exercice de droits économiques et sociaux peut s'opérer sans l'acquisition de droits politiques de même portée et inversement.

Au Luxembourg, comme ailleurs en Europe, l'exigence d'une nouvelle articulation du politique est d'autant plus légitime qu'il ne s'agit plus de « *souder les citoyens qui se trouvent sous ce gouvernement ou sous cet Etat, mais il s'agit de constituer le gouvernement politique au niveau où les citoyens se sentent soudés et capables de vertu* »². Dans la société moderne, la liberté laissée aux individus de se détacher du bien commun, comprise comme la nation, a davantage de valeur que le bien commun lui-même ou, si l'on préfère, la liberté des individus constitue la première condition de l'institution d'un bien commun. Dans le même temps, l'ouverture potentielle de la citoyenneté en Europe ne signifie pas pour autant qu'elle soit acquise de fait : « *son accessibilité est déterminée selon des modalités variables en fonction des lieux, des temps et de l'intérêt de chaque nation tel que le perçoivent leurs dirigeants et ceux qui sont en mesure déjà d'exercer leurs droits de citoyens. C'est ce que traduisent les droits de la nationalité* ». D'une autre manière, tout Etat qui affirme son attachement aux valeurs démo-libérales prévoit que l'étranger puisse se voir reconnaître le droit d'entrer dans la communauté politique, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions fixées par le droit. Le droit a une dimension d'universalité : « *Serait-ce la suite normale de cette histoire que d'accorder désormais la nationalité à tous les individus, quelle que soit leur nationalité, qui résident sur le territoire national ? La « citoyenneté-résidence » serait-elle le couronnement de l'histoire de l'extension du suffrage universel ?* »³.

Le Luxembourg, plus que tout autre Etat en Europe est concerné par les défis de la participation, de l'intégration et de la médiation politique susmentionnés puisque 43,7% de la population résidente était d'origine étrangère en 2009⁴. Il est donc plus qu'utile, voir légitime, d'analyser notamment les valeurs des résidents étrangers au Grand-duché vis-à-vis du système politique national, de ses institutions, de ses partis politiques et de les mettre en situation virtuelle de vote. Qui plus est, mises à part, les études du Sesopi-Centre Intercommunautaire, avec la dernière en date, sur les partis politiques et les étrangers au Luxembourg, les données sont plus que lacunaires dans le domaine⁵.

¹ Badie, Bertrand, « Quelles citoyennetés à l'heure de la mondialisation ? ». In, *Hommes et migrations*, n°1206, pp.5-13, mars-avril 1997.

² Delsol, Chantal, *La République, une question française*. Paris : Presses universitaires de France, pp.128-129, 2002.

³ Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris : éditions Gallimard, « NRF Essais », p149 et suivante, 2000.

⁴ Statec, *Le Luxembourg en chiffres 2010*.
<http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/horizontales/luxChiffresFR/luxChiffresFR.pdf>
p9, 2010.

⁵ Sesopi- Centre Intercommunautaire, *les partis politiques et les étrangers au Luxembourg*. Luxembourg : Recherche, Etude, Documentation (RED), n°13, 2010.

Le rapport à la politique des étrangers résidents dans un autre Etat membre de l'Union européenne peut être reconstruit suivant cinq catégories d'analyse : l'indifférence, le rejet/surestimation de son système politique national et d'accueil, la réification communautaire, la multiple appartenance et le processus d'européanisation⁶. Les données des sondages pré et post électoraux à l'occasion des élections législatives et européennes de 2009 et leurs analyses confirment en partie cette systématisation quant à la construction et l'identification politique d'un étranger dans une société d'accueil avec des modalités plus ou moins fortes selon les groupes nationaux.

En premier lieu, les étrangers demeurent indifférents à la vie politique de leur société d'accueil. Il s'agit le plus souvent des populations récemment immigrées qui concentrent leurs efforts dans la recherche et l'amélioration de leur situation économique par rapport à leur Etat d'origine. Ils investissent beaucoup de temps dans l'apprentissage des nouveaux codes sociaux. Pour ceux et celles qui viennent de sociétés moins avancées économiquement ou issus de systèmes a-démocratiques libérales, ils intériorisent encore plus un rapport de sujétion politique vis-à-vis des nouvelles autorités publiques auxquelles ils sont confrontés que les autres étrangers et que les nationaux⁷. Les étrangers vivant au Luxembourg, particulièrement les Lusophones, n'échappent pas à ces tendances lourdes repérées dans d'autres Etats européens mais avec une particularité forte. Plus de 85% des ressortissants étrangers en 2009 étaient des ressortissants communautaires dotés en principe des mêmes droits sociaux et économiques que les Luxembourgeois et dont les systèmes politiques d'origine ne sont pas ou plus inférieurs dans leur essence et dans leur fonctionnement au système politique grand-ducal. A l'indifférence marquée des primo-arrivants vis-à-vis de la vie politique de la société d'accueil s'ajoute donc au Luxembourg le maintien d'un intérêt fort pour celle du pays d'origine, du moins lorsqu'il préexiste, et s'établit très souvent une comparaison systématique entre les deux.

En second lieu, les expatriés ont une relation plus ambiguë à leur système politique national d'origine que leurs autres compatriotes restés.

D'un côté, ils sont en rupture affective avec leur société d'origine. Leur départ voulu ou subi, pour des raisons le plus souvent économiques mais non exclusivement, provoquent chez eux une distanciation forte non seulement de leur système politique d'origine mais aussi de la politique en général⁸. Le lien politique qu'ils continuent d'avoir à la fois avec l'Etat d'origine et celui d'accueil est essentiellement administratif et dans une logique de prestations de services. La politique ne constitue plus un référent dans leur vie personnelle et en aucune manière un instrument de promotion sociale et économique individuelle. Autrement dit, les expatriés sont alors tentés de surévaluer leurs actions personnelles dans l'acquisition de nouveaux droits, de nouvelles compétences et d'un nouveau statut sans lien social et sans une problématisation de celui-ci dans l'espace public.

De l'autre, les expatriés, suivant les conditions de leur départ et du travail qu'ils occupent dans la société d'accueil, par exemple un lien étroit avec une entreprise de leur pays d'origine ou parce que cette activité professionnelle est très intégrée à l'« économie monde », auront tendance à surinvestir leur temps dans la vie politique nationale d'origine et souvent à jeter un regard encore plus critique sur l'état de celle-ci que leurs autres conationaux. Là encore, le Luxembourg n'échappe pas à ce phénomène d'autant plus que plus de 55 % des étrangers occupent en 2009 une position de cadres moyens et cadres supérieurs qu'ils ont un capital culturel et un niveau de revenu au dessus de la médiane. Mais comme les étrangers « trustent » largement les postes à responsabilité dans le secteur privé internationalisé, le degré de criticisme vis-à-vis de la classe politique locale peut-être très élevé.

⁶ Hochschild, Jennifer L., Mollenkopf, John H., *Bringing Outsiders In: Transatlantic Perspectives on Immigrant Political Incorporation*. Ithaca: Cornell University Press, 2009.

⁷ Jones-Correa, Michael, *Between Two Nations: The Political Predicament of Latinos in New York City*. Ithaca: Cornell University Press, 1998.

⁸ Tribalat, Michèle, *De l'immigration à l'assimilation - Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris: La Découverte, 1996.

En troisième lieu, les étrangers dans la société d'accueil ont une façon inégale, et suivant des modes opératoires très complexes et fort divers, de reconstruire un « nous collectif ». Parmi les trois étapes du « nous collectif » généralement admises, il s'agit d'abord de rechercher le semblable aussi bien d'un point de vue linguistique que culturel. Les solidarités qui se forment sont dénuées de toute politisation. Il s'agira pour les expatriés de trouver des solutions pour créer un réseau amical de substitution, un système d'entraide vis-à-vis de démarches administratives à entreprendre ou bien encore de fonder un système d'éducation alternatif et/ou complémentaire des plus jeunes, d'autant plus dans une situation linguistique et institutionnelle que l'on ne maîtrise pas. La seconde étape peut-être caractérisée comme l'affirmation communautaire et l'importance que l'on accorde à celle-ci non seulement par rapport à la société d'accueil mais aussi à celle d'origine. L'acquisition de nouveaux codes sociaux et leur maîtrise, en plus du capital social et culturel d'origine, provoquent chez les expatriés le désir de reconnaissance et d'égal traitement à la fois par le personnel politique et les administrations publiques d'origine et d'accueil. La personne et la communauté sont donc intimement liées dans l'espace public qui lui-même est composé des entités nationales de départ et d'accueil. Finalement, la troisième étape, surtout dans la seconde génération de l'expatriation, consiste à la survalorisation d'une identification à une seule société et à un unique système politique. Ce choix opéré, souvent pour la personne par une reconstruction presque complète de son identité sociale en dépit de multiples expériences communautaires et culturelles, entraîne un investissement syndical et politique relativement fort avec des catégories d'action et des registres de référence souvent plus dynamiques et plus publicisés que pour ceux et celles qui sont déjà des acteurs politiques dans la société de départ et la société d'accueil. A cette étape, il existe aussi une cohabitation entre la construction de son identité politique et l'investissement au choix dans l'un des deux systèmes politiques et/ou au contraire l'éloignement définitif vis-vis de la politique⁹. Les expatriés ne parviennent pas, et les plus jeunes d'entre eux, à opérer un choix partisan et systémique ou même à se le représenter. L'oscillation permanente dans le centre et le niveau d'intérêt à une vie politique particulière provoque une confusion créatrice d'absentéisme de la politique à long terme et suivant la communauté d'origine et les conditions de son accueil peut entraîner une rupture sociale porteuse d'attitudes protestataires et de disjonction avec les codes sociaux et politiques des deux systèmes politiques, de départ et de réception.

En quatrième lieu, les révolutions technologiques des transports, des communications et des médias mettent à mal le processus d'intégration, voir d'assimilation, à la société d'accueil qui opérait jusqu'à la fin des années 80 dans les Etats européens à forte immigration. En d'autres termes, le conditionnement culturel et l'impossible va-et-vient linguistique, communicationnel et physique entre les deux sociétés qui produisaient in fine le développement progressif et irréversible d'une seule identité sociale demeure désormais impensable¹⁰.

D'ailleurs, au terme de « populations immigrées », supposées assimilables, il serait préférable de substituer le vocable de « populations expatriées ». Les systèmes d'information et de médiatisation des problèmes économiques et sociaux sont effet mis en concurrence permanente et consultés simultanément par les étrangers et par les nationaux. Ainsi les réseaux sociaux sur internet, les multiples chaînes d'information accessibles par Smartphone, par ordinateur, par câble et par satellite (idem pour les radios et la presse écrite) renforcent tant les identifications sociales et politiques multiples que la conservation et la juxtaposition de traits culturels.

⁹ Georgiou, Myria, "Identity, Space and the Media: Thinking through Diaspora". In, *Revue européenne des migrations internationales*, volume 26, n°1, pp.17-35. 2010. Morawska, Ewa, "Immigrant Transnationalism and Assimilation: A Variety of Combinations and the Analytic Strategy it Suggests". In, Joppke, Christian and Morawska, Eva, *Toward Assimilation and Citizenship: Immigrants in Liberal Nation-States*. New York: Macmillan-Palgrave, pp.133-194, 2003, Levitt, Peggy, "Keeping Feet in Both Worlds': Transnational Practices and Immigrant Incorporation.". In, Joppke, Christian and Morawska, Eva, op.cit, pp.177-195, 2003.

¹⁰ Portes, Alejandro, « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales ». In, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, pp.15-25 1999.

Il ne s'agit pas ici du simple maintien de la langue, du rapport à la religion et à la sécularisation ou de l'organisation de la famille mais bel et bien aussi de la réminiscence de la culture politique d'origine ou de la constitution d'un « transnationalisme politique ». Mais à cette « présence absence » et à cette répétition de la culture politique, parfois et désormais sur plusieurs générations, s'ajoutent de nouveaux instruments et nouvelles catégories d'action acquis par porosité avec les cultures politiques d'accueil et ceux qui en sont les porteurs, les partis politiques. Aujourd'hui, des étrangers en Europe, notamment les cohortes nées après 1960, vivent pleinement dans deux systèmes politiques nationaux, voir trois, avec des interférences les conduisant à avoir une relation à la politique très originale par rapport aux citoyens qui n'ont qu'un mode de référence, mais aussi et sans contradictions pour leur identité politique plurinationale, à adopter des valeurs et des comportements politiques très semblables aux autres citoyens tant des systèmes politiques de départ que d'accueil.

En dernier lieu, les processus d'europanisation modifient également les comportements et les attitudes politiques des immigrés et des expatriés. Particulièrement au Luxembourg, leur poids conséquent et très majoritairement des ressortissants communautaires, dotés qu'ils sont des droits économiques, sociaux et en partie politiques depuis le traité de Maastricht, entraînent leurs réalignements électoraux à la fois lorsqu'ils retournent voter dans leur société de départ et dans celle d'accueil. Le processus d'europanisation ne se fait pas uniquement à travers l'exercice inégal de la citoyenneté européenne politique mais aussi par rapport aux institutions européennes et à la vie politique entre les Etats membres de l'Union. Citoyen d'un territoire européen des étrangers entendent aussi bien contester l'organisation de l'Union européenne que la politique des Etats membres au niveau européen quelque soit le lieu de leur résidence et de la détention ou non de la citoyenneté nationale, et si besoin de comparer les niveaux d'efficacité¹¹.

Cette nouvelle identification à un espace public européen en chantier n'empêche nullement que les expatriés puissent préférer aussi le personnel politique ou les politiques de la société d'accueil à celui et à celle de la société de départ et inversement. Il ne s'agit pas ici forcément de renationaliser le cadre d'action politique préférable ou de refuser de participer à un espace public européen mais de s'identifier au contraire à des particularités nationales de la société d'accueil ou de départ pour justifier de leur légitimité et de leur efficacité éventuelle au niveau européen et pour tous les Etats membres. Qui plus est, opèrent sur les territoires européens de multiples organisations associatives religieuses et laïques, des syndicats et des partis politiques faisant fi des frontières des systèmes politiques nationaux. Rien qu'au Luxembourg, on recense plus de 20 formations politiques non luxembourgeoises ayant des représentations et menant des activités classiques d'un parti politique à l'exception de concourir aux scrutins nationaux. C'est sans compter aussi sur l'activité proactive et récente de nombreux partis politiques luxembourgeois afin de capter le vote communautaire étranger particulièrement aux élections communales. Les organisations politiques étrangères et nationales participent à leur manière avec des résultats inégaux à une politisation ou à un ré-enchantement de la politique auprès des populations immigrées et expatriées et à l'instauration d'espaces publics plurinationaux et européen.

¹¹ Fibbi Rosita & D'Amato, Gianni, « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits ». In, *Revue européenne des migrations internationales*, volume 24, n°2, pp.7-22, 2008. Magnette, Paul, « La citoyenneté dans l'Union européenne. Force et limites des nouvelles formes de participation ». In Cautrès, Bruno et Belot, Céline, *La vie démocratique de l'Union européenne*. Paris, La Documentation française Etudes de la Documentation française, n°5236, pp.115-128, 2006.

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

324

Dans ces conditions, dans les graphiques qui suivent, nous avons pris le parti pour lequel les étrangers déclarent vouloir « principalement » voté (soit un vote de liste, soit un vote personnalisé sur une seule liste, soit un vote panaché inter-listes mais avec une dominante pour les candidats d'un parti en particulier) à la fois aux élections législatives et aux européennes s'ils étaient en mesure ou pas de la faire. A l'image du vote des Luxembourgeois, nous avons croisé ce vote « virtuel » avec une série de variables sociodémographiques, de motivations données pour justifier son vote, et de positions sur une série de valeurs afin de caractériser les « différents électorats potentiels étrangers » des partis politiques luxembourgeois en 2009. Comme pour l'électorat luxembourgeois, nous utilisons les données pondérées pour l'âge et le sexe, la circonscription électorale, la situation par rapport à l'activité (actifs - inactifs), la nationalité et le vote principal estimé.

5.1.1 Positionnement sur les problèmes économiques et sociaux du Luxembourg

Les réponses apportées aux questions sur les problèmes les plus importants auxquels est confronté le Luxembourg confirment l'inquiétude sociale de l'ensemble de la population du Grand-duché¹². Après les Luxembourgeois, les étrangers résidents sont en effet préoccupés (mais dans une moindre mesure et toutefois toujours dans le même ordre) à la fois par la situation de l'emploi (17%), par les répercussions éventuelles de la crise financière (17%), par l'état de la formation (10,9%) et de la cohésion sociale (8,4%). Une différence est à noter entre les deux groupes sociaux : l'importance accordée à la question de l'habitat et du logement par les étrangers (6,2%) alors que les nationaux se préoccupaient à ce stade de la situation de la sécurité sociale et de la santé (5,3%). Cette divergence minime, intervenant sur le quatrième item s'explique à la fois par la structure foncière, par la répartition de la propriété privée et par la composition de la pyramide des âges (les étrangers étant plus « fertiles » et plus jeunes que les nationaux). Dans les graphiques qui suivent concernant les caractéristiques de chaque électorat virtuel étranger, à côté de préoccupations fortes et classiques par parti (par exemple l'environnement et la mobilité pour les écologistes) surgit aussi la question du vivre ensemble entre les Luxembourgeois et les étrangers. Cette problématique se nourrit du ralentissement des taux de croissance, de la volonté de réaffirmation identitaire (notamment mais pas exclusivement par un emploi plus large du luxembourgeois) d'une partie des nationaux et des étrangers eux-mêmes, par la transformation de l'identité sociale et la réflexion sur le sentiment d'appartenance ou non à la société d'accueil des étrangers.

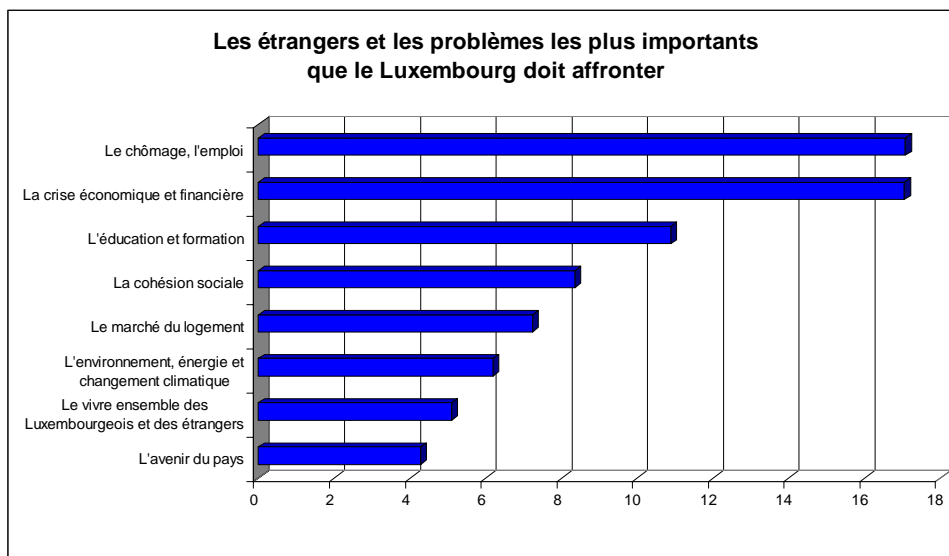


Figure 1 Les étrangers et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter

¹² La question était la suivante : « Quels sont, selon vous, les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter ? En voyez-vous d'autres ? ».

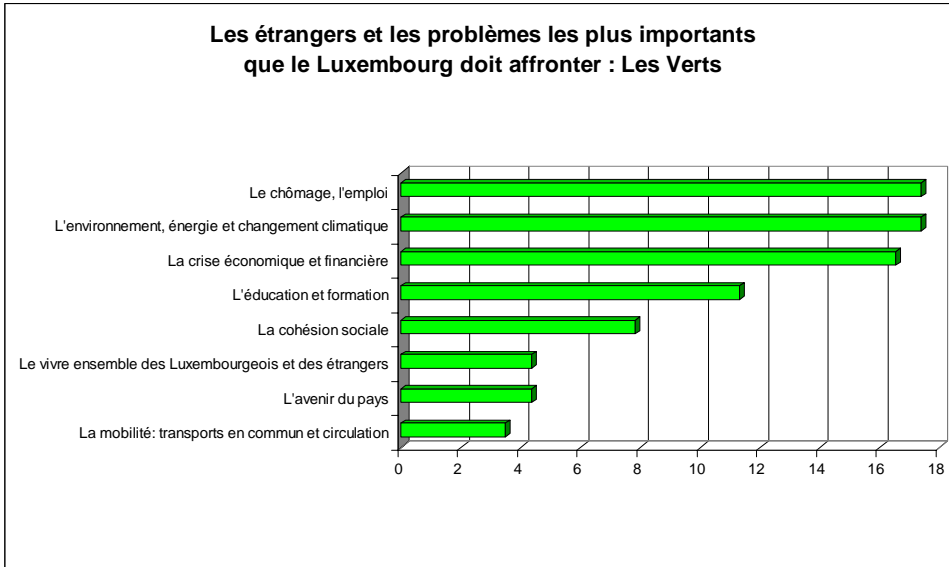


Figure 2 Les étrangers « écologistes » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter

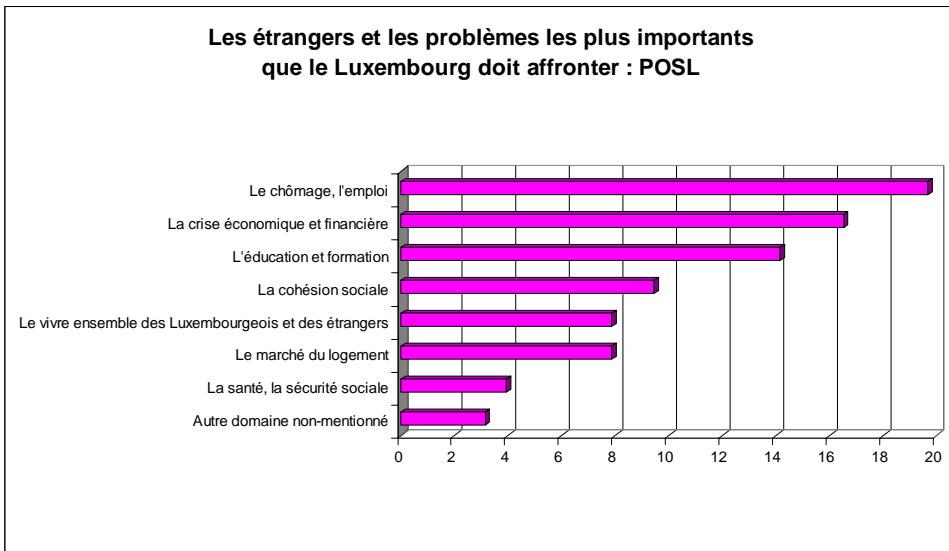


Figure 3 Les étrangers « socialistes » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter

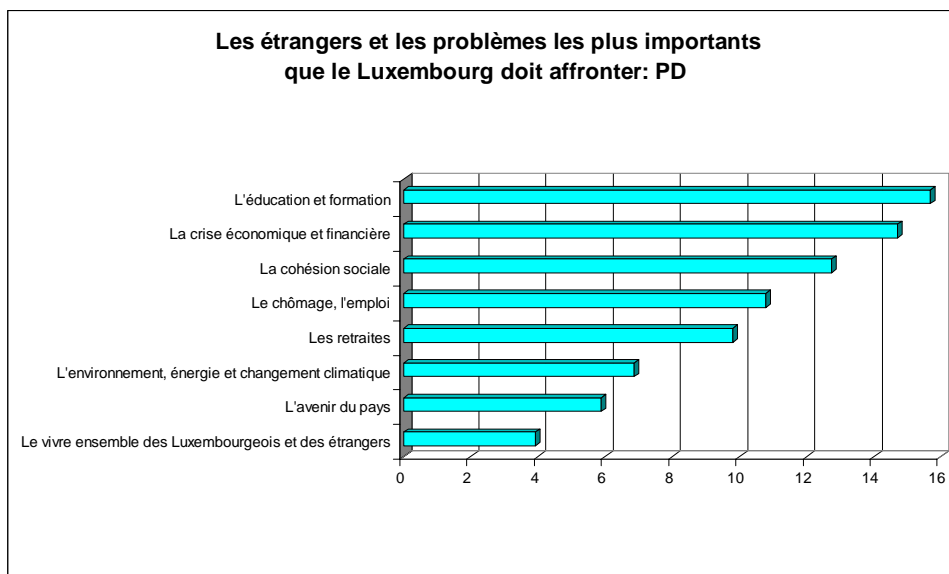


Figure 4 Les étrangers « libéraux » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter

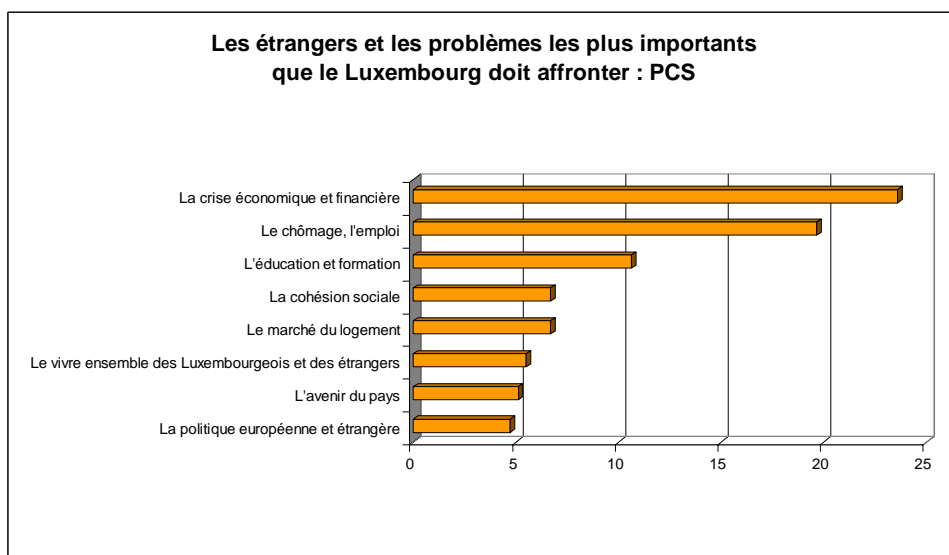


Figure 5 Les étrangers « populaires » et les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter

L'étude montre que les angoisses économiques, sociales et culturelles des étrangers profitaient assurément aux partenaires de la coalition sortante en 2009. 46,6% des personnes étrangères sondées affirmaient que le Parti chrétien social était le mieux à même de répondre au problème le plus aigu de la société, à savoir le chômage et l'emploi. 22% étaient d'accord également avec l'idée que le POSL en avait la capacité¹³. Le *parti senior* de la coalition au même titre que pour les Luxembourgeois, et avec une proportion encore plus forte (supérieure de 10 points), devient donc aussi chez les étrangers le Parti de l'Etat, puissance tutélaire construite comme « bienveillante » et sélectionnant le personnel politique qui serait le mieux à même de répondre aux éventuels défis du Grand-duché.

¹³ La question était la suivante : « A votre avis quel parti parvient le mieux à solutionner ce problème ? 1. PCL, 2. La Gauche, 3. Les Verts, 4. POSL, 5. PD, 6. PCS, 7. ADR, 8. Bierger Lëscht (Jaerling), autres partis, aucun de ces partis, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Les socialistes font aussi mieux que parmi les Luxembourgeois (c'est d'ailleurs une tendance lourde des comportements et des valeurs politiques des étrangers du Luxembourg). Sur la question de l'efficience dans la fonction gouvernementale, il faut remarquer aussi que les étrangers (à l'inverse des Luxembourgeois) accordent plus de crédit au mouvement écologiste qu'au parti libéral, sans doute victime pour ce dernier aussi de l'association à tort ou à raison dans le chef de l'électeur virtuel, d'une responsabilité relativement forte du libéralisme économique, dont il est le dépositaire, dans le déclenchement de la crise financière et économique de l'automne 2008.

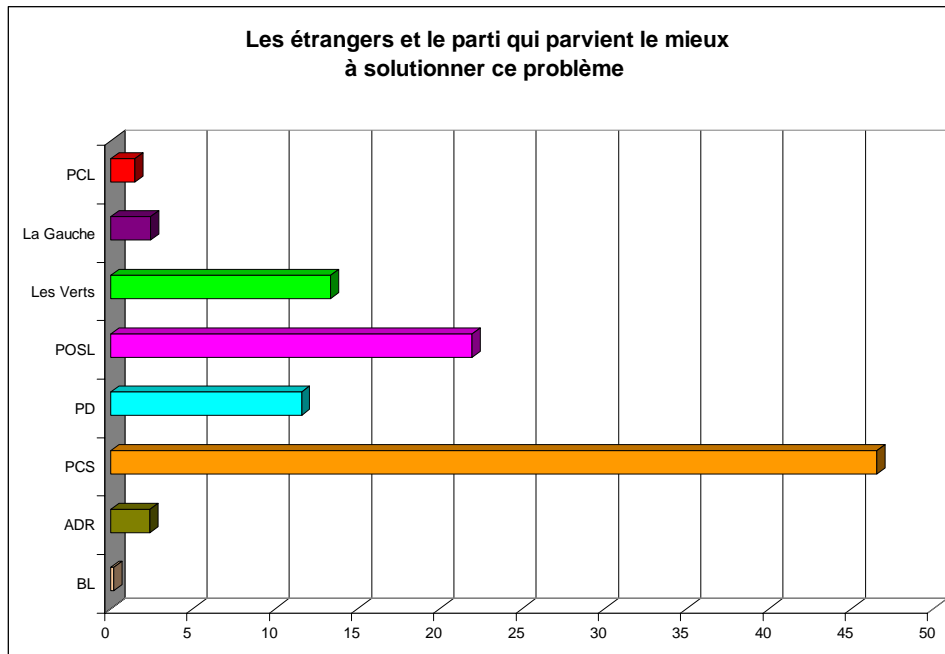


Figure 6 Les étrangers et le parti qui parvient le mieux à solutionner ce problème

La confiance accordée au PCS par les étrangers dans sa capacité à résorber les problèmes économiques et sociaux se confirme également au niveau de la proximité partisane. 35,7% des étrangers se déclarent proches du mouvement chrétien démocrate en 2009¹⁴. La surprise ne vient pas du niveau de proximité au dessus de la moyenne des communautés allemande et italienne, qui ont été « travaillées » dans leurs pays d'origine par la démocratie chrétienne, mais par celui de la communauté française du Luxembourg (+ de 40%). Evidemment, un lien peut-être établi avec le fait que les Françaises et les Français du Luxembourg sont majoritairement au centre droit et à droite lors de leurs consultations nationales (élection présidentielle depuis 1988, élections européennes depuis 1989, élection du Conseiller des Français depuis 1982) mais l'empreinte de la culture démocrate chrétienne proportionnellement à son importance en France est aussi beaucoup moins forte. Cette proximité partisane avec le PCS est-elle donc due à l'attribution d'une identité clairement à droite par les électeurs virtuels français ? Aux personnalités politiques du mouvement chrétien social ? A la commune appartenance du PCS et de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) au Parti populaire européen (PPE) ? Etc.

¹⁴ La question était la suivante : « Vous considérez-vous comme proche d'un parti en particulier ? Si Oui, de quel parti vous trouvez-vous le plus proche ? 1. PCL, 2. La Gauche, 3. Les Verts, 4. POSL, 5. PD, 6. PCS, 7. ADR, 8. Bierger Lëscht (Jaerling), 9. Autres partis, 10. Aucun de ces partis, 98. Ne sait pas, 99. Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

Seconde surprise, c'est la faiblesse de la proximité des Portugais du Luxembourg vis-à-vis de la formation chrétienne sociale, seulement 23,1% le déclarent. Le PCS est devancé en cela par le POSL (24,3%) et talonné par les Verts (21,9%). Les conditions de l'immigration, le statut social accordé aux Portugais par les Luxembourgeois et leur place dans le monde du travail pourraient être à l'origine de cette forte discordance entre électorat luxembourgeois et électorat virtuel portugais, qui représente pourtant la seconde communauté nationale du Grand-duché après les Luxembourgeois.

A ce stade, il faut noter aussi l'importance du sentiment de proximité envers le POSL dans la communauté italienne et dans une moindre mesure française (respectivement 30,7% et 26,6% pour une moyenne de 20,5%) et la très grande proximité de l'électorat « virtuel » allemand et dans une moindre mesure belge avec Les Verts (respectivement 33,3% et 28% pour une moyenne de 20,8%). La surreprésentation de l'électorat virtuel libéral dans la communauté belge (23,6% pour une moyenne de 17%), des Portugais pour La Gauche (9,7% pour une moyenne de 3,6%) et du score abyssal de proximité, tout étranger confondu, de l'ADR, 1,2% en moyenne, sont également d'autres enseignements à retenir et lourds de conséquences pour le système politique luxembourgeois dans le cas d'une participation accrue des étrangers, notamment lors des communales de l'automne 2011.

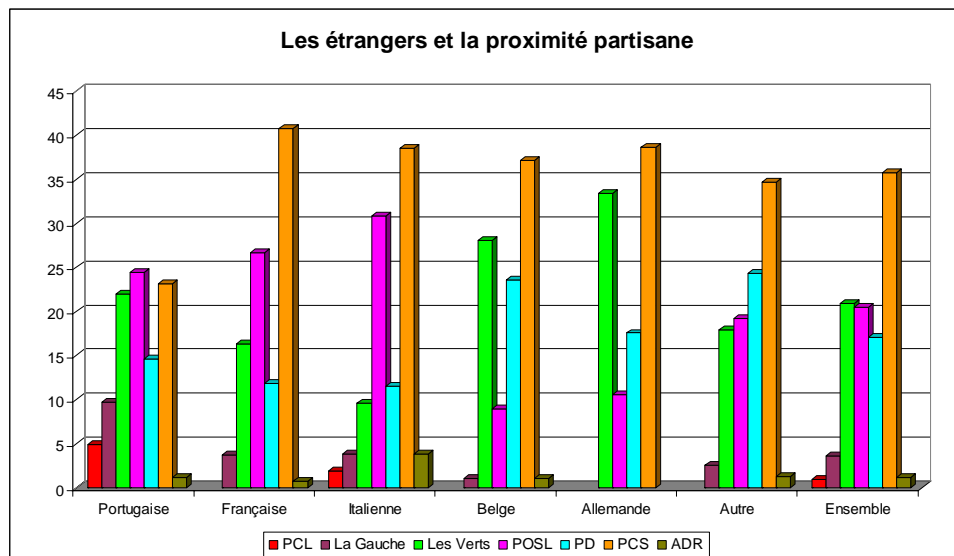


Figure 7 Les étrangers et la proximité partisane

5.1.2 Droits électoraux et politiques au sein du système politique luxembourgeois

La déclaration de proximité politique avec les partis politiques relativement forte n'implique pas pour autant une connaissance « sûre » de la loi électorale par les étrangers. Si 47,7% des étrangers affirment qu'elle permet de voter pour plusieurs candidats, plus de 24,4% déclarent spontanément ne pas savoir comment est organisée l'élection à la Chambre des Députés¹⁵. Les Portugais sont les plus avertis de la loi électorale (52,9% connaissent l'une des particularités du vote luxembourgeois, le panachage) alors que curieusement (avec un système électoral pourtant proche) ce sont les Belges qui sont les plus nombreux à avouer ne pas connaître le processus électoral. L'ignorance de la loi électorale ne signifie pas pour autant, comme nous le verrons par la suite, le désintérêt à la vie politique nationale et l'absence d'une identification forte au Luxembourg. A la méconnaissance, il serait préférable de lui substituer l'inexpérience de l'acte du vote dans un tel système électoral.

¹⁵ La question était la suivante : « Au Luxembourg, la loi électorale permet de : 1. Voter pour une liste entière, 2. Voter pour des candidats parmi une seule liste, 3. Voter pour des candidats de plusieurs listes, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

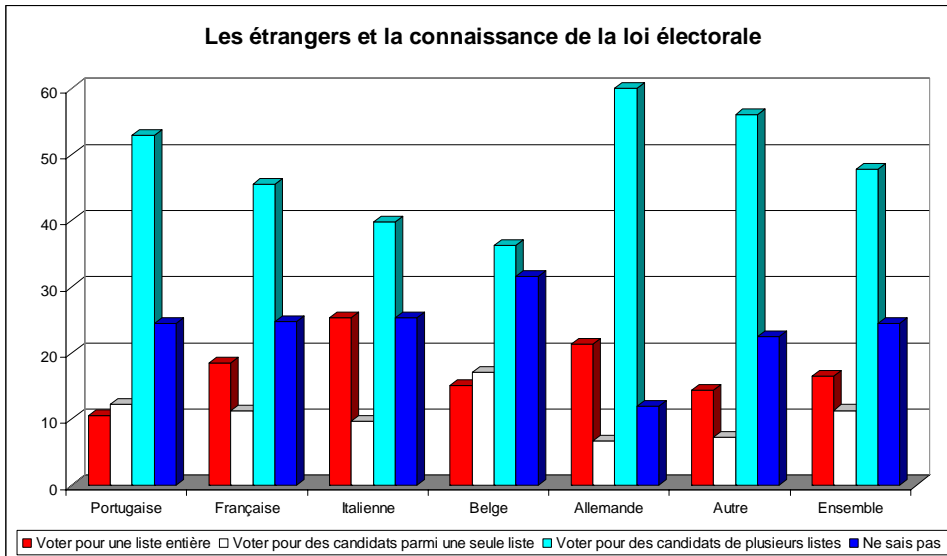


Figure 8 Les étrangers et la connaissance de la loi électorale

Dans ce contexte d'approximation de la loi, les étrangers sont plus de 89,8% à souhaiter que ne soit pas modifier le système électoral en vigueur¹⁶.

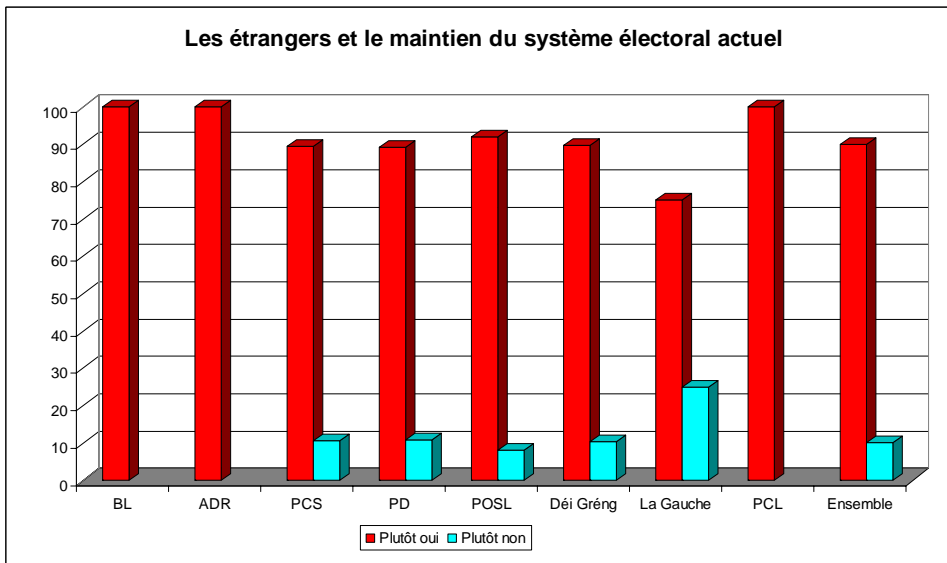


Figure 9 Les étrangers et le maintien du système électoral actuel

Pour autant, la volonté de participation politique au Luxembourg est forte puisque 79,9% des étrangers iraient tout de même voter même si le caractère obligatoire était retiré de la loi.

¹⁶ La question était la suivante : « Etes-vous en faveur du maintien du système électoral actuel qui permet au choix le vote de liste, de voter pour des candidats uniquement sur une même liste ou pour des candidats sur plusieurs listes ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse.

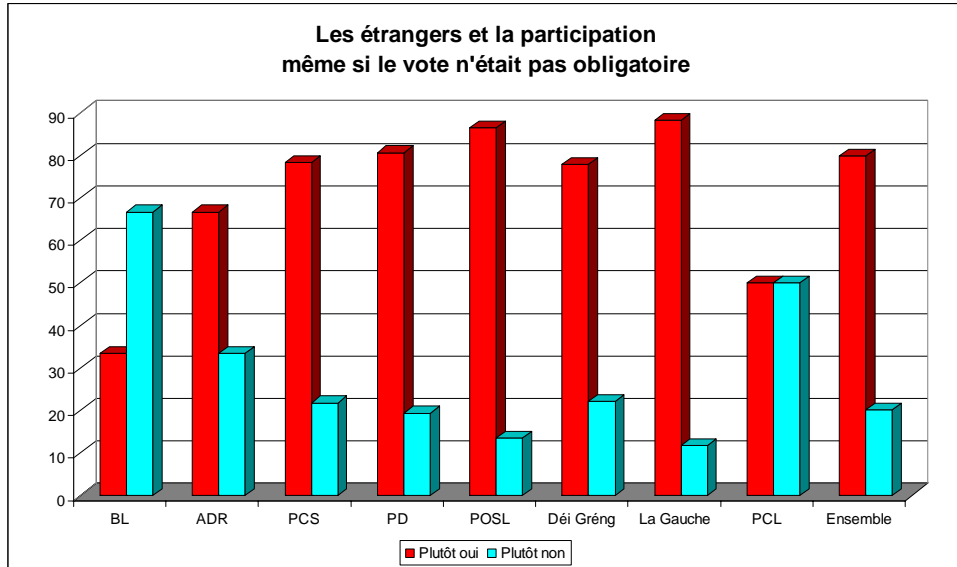


Figure 10 Les étrangers et l'obligation de vote

58% des non-nationaux déclaraient aussi la nécessité de dissocier le jour des élections européennes de celui des législatives¹⁷. Taux identique pour la mise en place d'une circonscription nationale unique pour les élections législatives¹⁸.

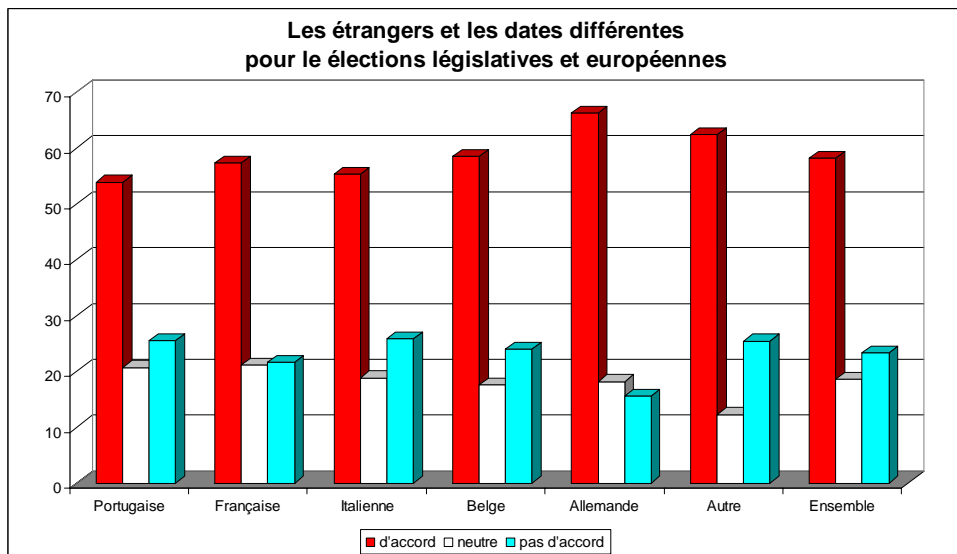


Figure 11 Les étrangers et les dates différentes pour les élections législatives et européennes

¹⁷ La question était la suivante : « Trouvez-vous que c'est une bonne chose que les listes aux élections législatives et européennes soient distinctes ? 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3. Neutre, 4. Pas d'accord, 5. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

¹⁸ La question était la suivante : « Seriez-vous en faveur d'une circonscription nationale (au lieu des quatre circonscriptions actuelles) pour les élections législatives ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas, Sans réponse ».

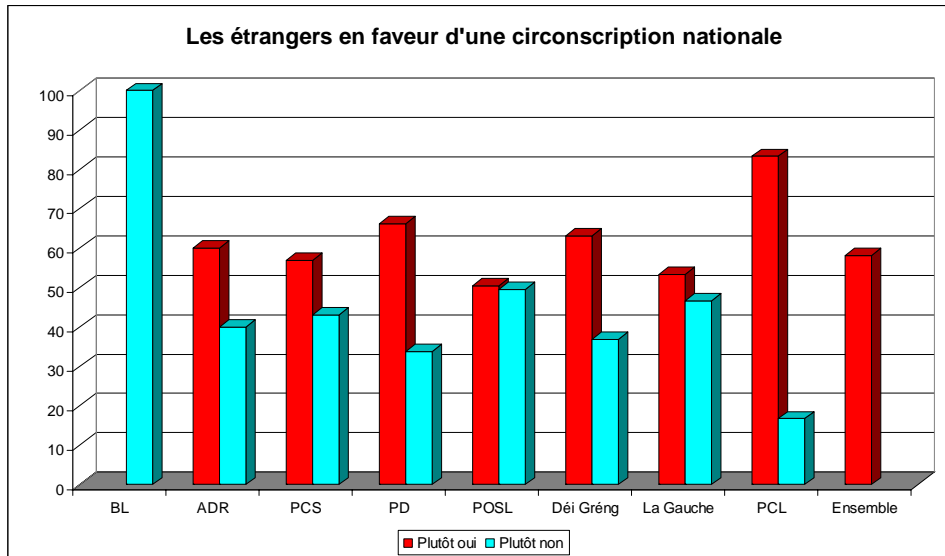


Figure 12 Les étrangers en faveur d'une circonscription nationale

Si la connaissance du système électoral est « moyenne », les ressortissants étrangers désirent majoritairement pouvoir voter à toutes les élections au Luxembourg y compris aux législatives, de préférence après un délai correspondant à une législature et cela pour 89,7% d'entre eux¹⁹. Seule exception, les Allemands du Luxembourg ne sont que 46,2% à le vouloir pour une moyenne de 57,3%. Ce désir d'être un électeur actif plein est renforcé par le fait que le second droit politique le plus demandé est de pouvoir voter à tous les référendums. Les Belges, privés ce droit au niveau national dans leurs pays d'origine, sont les plus demandeurs de l'exercice d'un tel droit, 16% pour une moyenne de 12,2%. Sans aucun doute, les débats référendaires en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg, sur le Traité constitutionnel européen en 2005 et en République d'Irlande en 2008 sur le Traité de Lisbonne, ont produit une demande plus forte de participation politique alternative au-delà de la démocratie représentative.

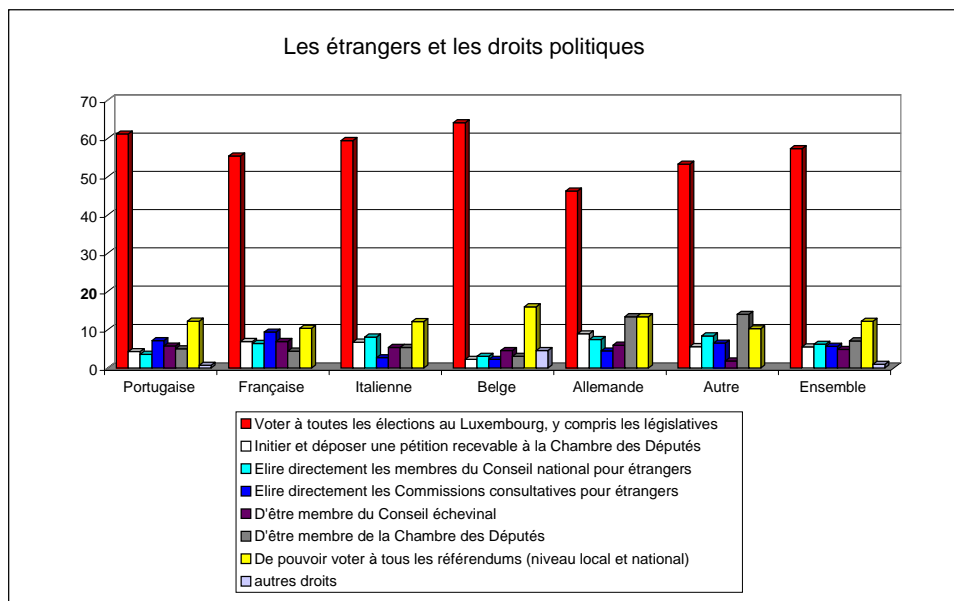


Figure 13 Les étrangers et les droits politiques

¹⁹ La question était la suivante : « Estimez-vous que les étrangers doivent bénéficier du droit de vote pour les élections législatives ? 1. Oui, 2. Plutôt oui, 3. Plutôt non, 4. Non, 98 Ne sait pas 99, Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'avant le pré et le post sondage électoral

332

Pour les communautés étrangères du Luxembourg, c'est la non connaissance et l'emploi exclusif du luxembourgeois dans les institutions et partis politiques nationaux, du moins à l'oral, qui constitue la première entrave à une meilleure participation politique²⁰. Cette opinion est partagée par 59,8% des personnes interrogées. Il est impossible de savoir si ce sentiment est vécu comme un manque d'intégration des étrangers à l'aune de la maîtrise de la langue de Dicks ou bien, s'il est synonyme d'une exclusion « ressentie » et rendue « incompréhensible », d'autant plus de l'existence de deux autres langues officielles, l'allemand et le français, dominantes dans l'éducation et dans l'administration.

Les étrangers sont aussi majoritairement critiques d'eux-mêmes et du niveau d'intérêt et de connaissances des institutions politiques grand-ducales. A cette « non connaissance », voir cette indifférence, s'ajoute pour eux le sentiment que les formations politiques luxembourgeoises ne s'adressent qu'aux nationaux. Près de la moitié le pensent ainsi. L'indifférence générale à la politique et la concentration sur les activités économiques sont aussi à la source des entraves à une meilleure inclusion des grand-ducaux d'origine étrangère.

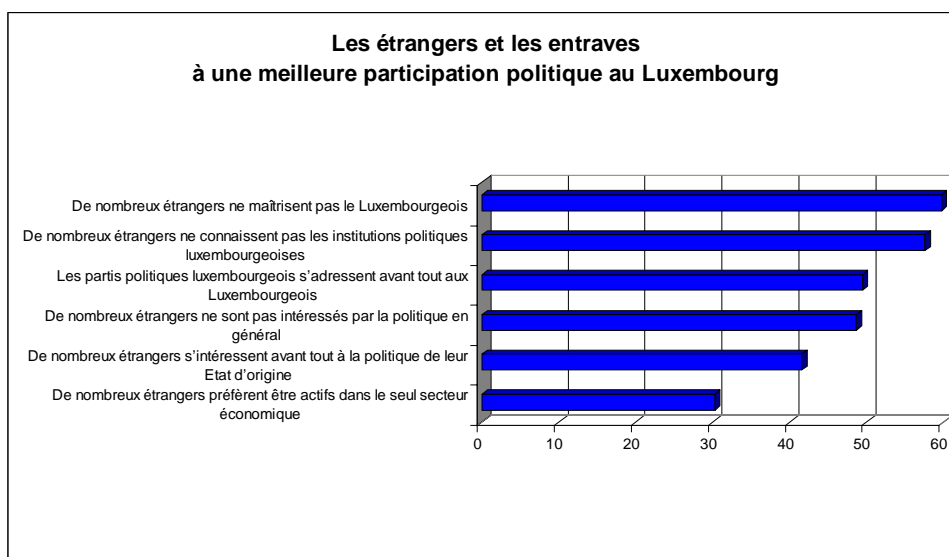


Figure 14 Les étrangers et les entraves à une meilleure participation politique

5.1.3 Intérêt et votes des étrangers aux élections législatives

Dans un contexte d'exclusion de la politique « subie » et/ou « voulue », et souvent regrettée, une majorité d'étrangers ne s'est pas intéressée aux législatives de 2009. Les Belges étaient les moins attentionnés à la campagne des législatives (64,2% d'entre eux ne l'étaient pas pour une moyenne de 52,7%)²¹. Les deux premières communautés étrangères (les Portugais et les Français), qui représentent à elles seules 51% de la population étrangère en 2009, n'étaient pas non plus intéressées majoritairement par le scrutin. Première hypothèse, les étrangers ne sont pas en situation de voter et par conséquent leur indifférence majoritaire est le résultat d'une citoyenneté non partagée avec les autres grand-ducaux. Seconde hypothèse, les étrangers ne s'identifient pas au système local en raison même que la vie politique se tient principalement en luxembourgeois (et particulièrement à travers les médiums oraux : la télévision et la radio). Troisième hypothèse, ils considèrent que les questions de gouvernance politique et économique se jouent à un autre niveau (l'Union européenne) et non dans une démocratie, que certains définissent plutôt comme une « cité-état » dotée de pouvoirs limités de souveraineté.

²⁰ La question était la suivante : « Quels sont pour vous les éventuelles entraves à une meilleure participation politique des étrangers au Luxembourg ? ».

²¹ La question était la suivante : Avez-vous été intéressé par la campagne pour les élections législatives ? Diriez-vous que vous avez été 1. Très, 2. Assez, 2. Peu, 4. Pas du tout intéressé ? Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

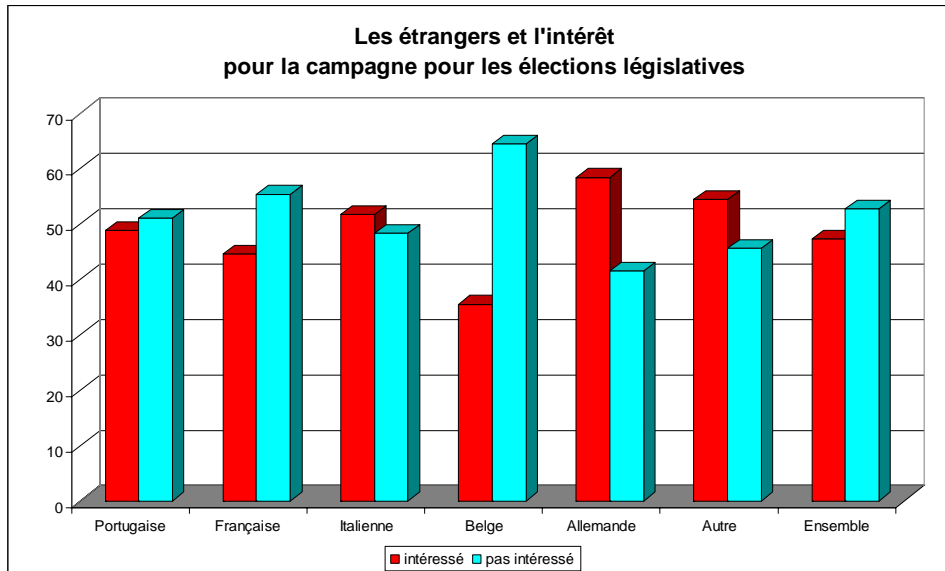


Figure 15 Les étrangers et l'intérêt pour la campagne aux élections législatives

Pour autant, près de 50% des étrangers se sont renseignés sur la vie politique nationale en lisant d'abord des articles de journaux avec un lectorat plus important dans les communautés allemande, française et belge du Luxembourg, sans doute en raison des langues usitées dans la presse grand-ducale²². La télévision est le second média d'information politique avec une surreprésentation des communautés lusophones, italo-phones et autres nationalités (principalement anglo-saxons, néerlandais et scandinaves). Un peu plus de 10% continuent à débattre et à s'informer de la politique entre amis (surtout les Portugais) alors qu'ils sont moins de 8% à surfer sur un site d'information en ligne proposé par un groupe de presse luxembourgeois ou par l'équipe de recherche de l'Université du Luxembourg, rédactrice de ce rapport.

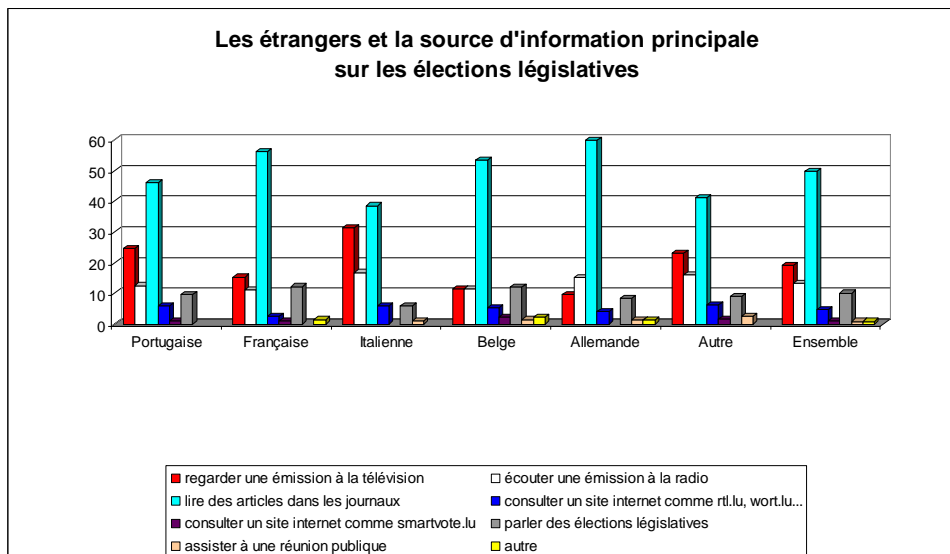


Figure 16 Les étrangers et la source d'information principale aux élections législatives

²² La question était la suivante : Parmi les choses suivantes, au sujet des élections législatives quelles sont celles qui vous sont arrivées de faire au cours des dernières semaines précédant les élections ? Diriez-vous qu'il vous est arrivé de le faire 1. Souvent, 2. Parfois 3. Jamais ? Non, 98 Ne sait pas 99, Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

334

Grande première de l'étude, il a été demandé, s'ils en avaient eu la possibilité, pour quelle liste, les étrangers au Luxembourg auraient votée aux élections législatives de 2009²³. Les résultats sont à considérer toutefois avec une extrême prudence puisque la construction et l'affirmation du vote se réalisent seulement lorsque les personnes peuvent en exercer réellement les droits. Autrement dit, la conscience politique se cristallise dans l'acte même du vote. Néanmoins, cette virtualité du vote est intéressante dans la mesure où elle permet de révéler que les étrangers comprennent relativement bien, malgré les entraves linguistiques et les erreurs sur la loi électorale susmentionnées, les identités politiques et les rôles des formations nationales dans le système partisan. Qui plus est, ce vote virtuel indique que l'inclusion rapide des étrangers dans le corps électoral aux législatives ne perturberaient pas ou peu les résultats finaux, à l'exclusion de l'ADR qui s'effondrerait.

Si les étrangers avaient voté en juin 2009 pour la Chambre des Députés, le Parti chrétien social aurait été encore plus fort que parmi les Luxembourgeois, puisqu'il aurait été choisi par 40,3% des électeurs « virtuels » étrangers. Les socialistes auraient aussi amélioré leurs positions par rapport au corps électoral réel national (20,5%). Mais aussi les Verts qui seraient devenus de fait le troisième parti au niveau des étrangers (18,2% des votes virtuels) devant les libéraux (15,8%). L'ADR aurait été laminée (1% des intentions de vote) et dépassée par La Gauche, dont le score potentiel resterait nettement toutefois en dessous de son score national réel (2,7%).

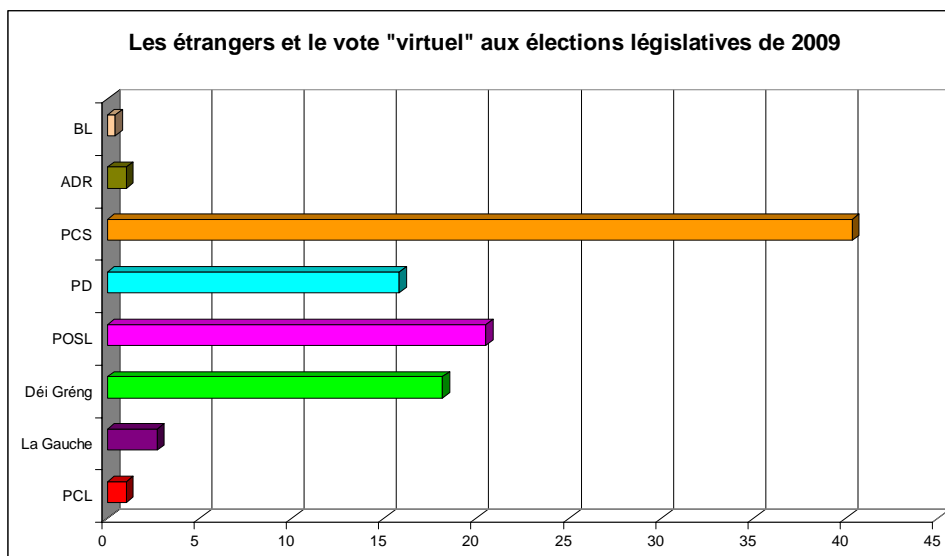


Figure 17 Les étrangers et le vote virtuel aux élections législatives de 2009

La ventilation par nationalité du vote « virtuel » révèle non seulement la continuité des réflexes de votes acquis dans les systèmes politiques nationaux d'origine, autrement dit une réification de la culture politique et de la structuration des clivages partisans, mais aussi la détermination de celui-ci par les conditions de la trajectoire sociale des personnes immigrées au Luxembourg.

Ainsi les Allemands du Luxembourg seraient en plus grand nombre à voter pour Les Verts (et de manière beaucoup plus forte aussi par rapport à leur Etat d'origine), les Français concentreraient leurs votes surtout sur le PCS et le POSL, les autres étrangers (anglo-saxons, néerlandais et scandinaves) manifesteraient de nouveau leur attachement à la formation porteuse du libéralisme politique et économique, en l'occurrence le Parti démocratique.

²³ La question était la suivante : « Si vous aviez eu le droit de vote aux élections législatives, à quel parti politique auriez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections législatives du 7 juin 2009 ? 1. PCL, 2. La Gauche, 3. Les Verts, 4. POSL, 5. PD, 6. PCS, 7. ADR, 8. Bierger Lëscht (Jaerling), autres partis, aucun de ces partis, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Le Parti chrétien social serait la première liste choisie aux législatives par toutes les communautés étrangères avec une légère surreprésentation par rapport au vote « virtuel » moyen parmi les Allemands (42,4%) et les Français (42%) et une légère sous représentation parmi les Italiens (37,7%) et les étrangers d'autres nationalités, principalement anglo-saxons, néerlandais et scandinaves (38,8%). Le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois enregistrerait ses meilleures performances auprès des communautés italienne et française (respectivement 31,6% et 25,6%). Les électeurs des Verts proviendraient avant tout des communautés allemande (28,8%) et belge (28,7%) où ils sont surreprésentés alors que le Parti démocratique aurait des positions solides parmi les Belges (20%) et les étrangers d'autres nationalités principalement anglo-saxons, néerlandais et scandinaves (23,6%).

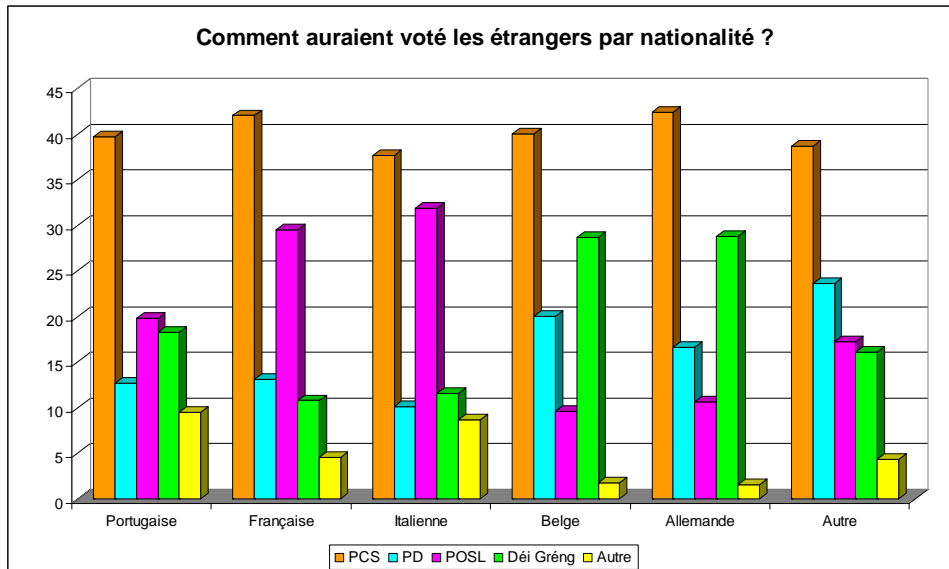


Figure 18 Comment auraient voté les étrangers par nationalité

Dans le cas où les étrangers voteraient aux législatives au Luxembourg, ce sont les Français qui le feraient le plus (27,3%), puis les Portugais (19,5%) et les Belges (17,8%). L'acte de vote par nationalité ne correspondrait donc pas au poids supposé réel des électeurs par groupe national. La surreprésentation des Français se retrouverait au niveau des partis qui ont été déjà membres d'une coalition gouvernementale. 39,1% de l'ensemble de l'électorat socialiste étranger serait de citoyenneté française et 28,5% pour le mouvement démocrate-chrétien. 45% de l'électorat du PD serait composé des Français et des Belges et 21,6% des étrangers d'autres nationalités (principalement anglo-saxons, néerlandais et scandinaves). 28,2% de l'ensemble des électeurs des Verts seraient des Belges puis 19,6% des Portugais. 36% des autres partis auraient pour origine les Portugais.

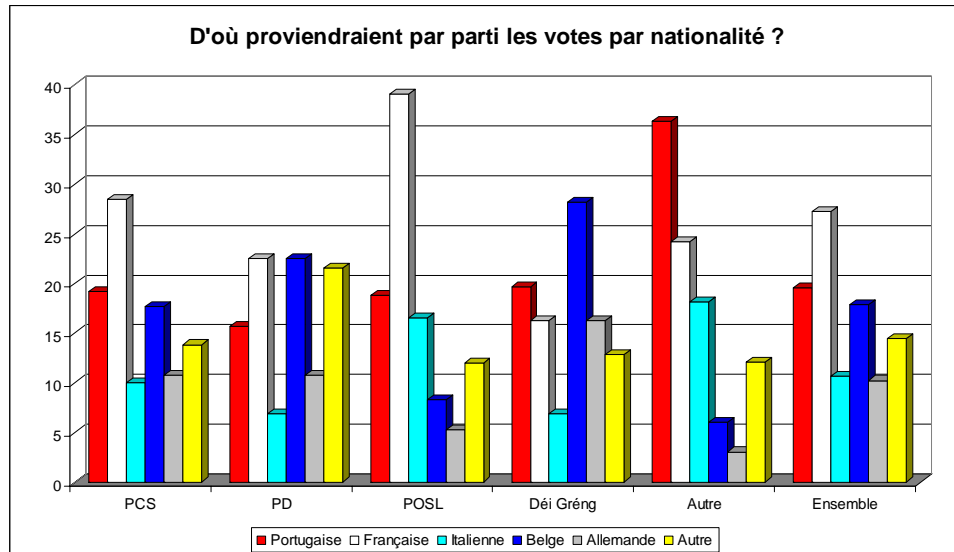


Figure 19 D'où proviendraient les votes par parti par nationalité ?

Aux législatives, les étrangers auraient voté à égalité par vote de liste que par vote inter-liste (aux alentours de 40%), soit par rapport aux chiffres réels des nationaux, une différence de près de 9 points quant à l'usage du vote panaché sur plusieurs listes au détriment de celui-ci. Ceci ne doit pas être une surprise dans la mesure où parmi les plus importantes communautés étrangères, mis à part les Belges et les Allemands, aucune d'entre elles n'a l'expérience du vote préférentiel. En revanche, structure relativement similaire aux Luxembourgeois, les partis de centre droit et du centre (PCS et PD) auraient un peu plus de votes nominatifs que les partis des gauches et inversement²⁴. La proportion des votes de listes serait bien supérieure à la moyenne parmi les électeurs des Verts et dans une moindre mesure chez ceux de La Gauche (respectivement 50% et 42,9%).

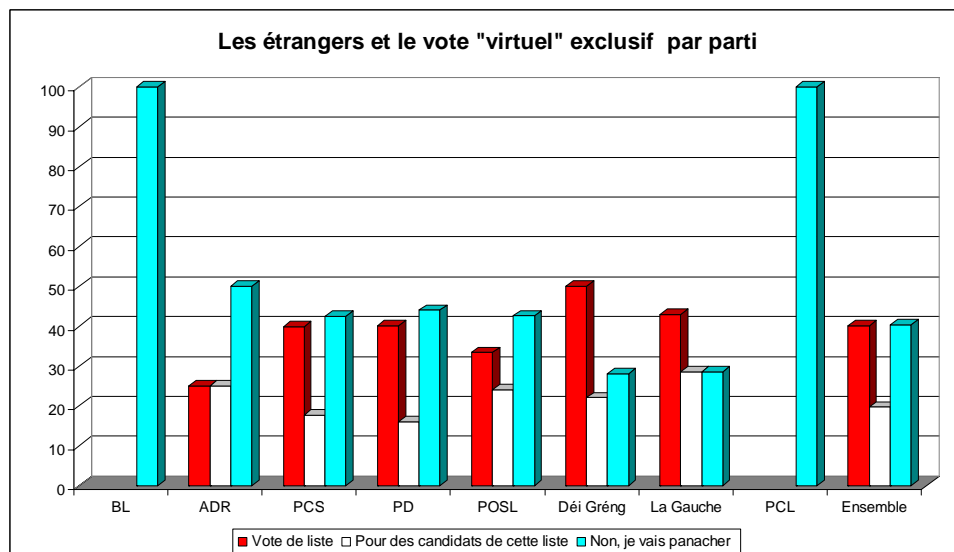


Figure 20 Les étrangers et le vote « virtuel exclusif » par parti

²⁴ La question était la suivante : « Vous auriez effectué un vote exclusif pour le parti que vous venez de mentionner ? 1. Oui, j'émétrais sans doute un vote de liste, 2. Oui, je voterais pour des candidats uniquement de cette liste, 3. Non, je panacherais mes voix sur des candidats de différentes listes 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Bien que l'ordre des 6 premiers motifs soit quelque peu déviant, il est frappant de constater, que les Luxembourgeois et les électeurs étrangers virtuels auraient, s'ils votaient ensemble aux élections législatives, les mêmes déterminants du vote à l'exception d'une plus forte importance accordée par les étrangers au programme électoral et pour les Luxembourgeois une plus forte attention pour que leur formation préférée entre en coalition²⁵.

C'est ainsi que 29,1% d'entre eux le feraient pour les principes de base, puis la réalisation sur les cinq dernières années (13,4%) et en raison de la confiance qu'il accorde aux hommes et aux femmes politiques d'un parti (12,8%). C'est exactement le même trio de tête que les citoyens luxembourgeois. Les trois autres items suivants choisis par les étrangers sont aussi les mêmes que les Luxembourgeois avec toutefois un ordre différent et une plus grande importance accordée au programme électoral (respectivement 10,9% pour les non-nationaux et 7% pour les Luxembourgeois).

Cette convergence au niveau des six premiers motifs pour voter se retrouve également dans les caractéristiques supposées des électorats virtuels par parti. De manière identique, les électeurs virtuels des partis de gauche et de centre gauche se déterminent encore plus volontiers par rapport aux principes de base (33,3% pour ceux de la Gauche (59,5%L), 51,3 pour ceux des Verts (51,2% L), 39,2% pour ceux du POSL (25,6% L), mais aussi du PD 35,4%.

De nouveau, les électorats virtuels de l'ADR, des Verts et du PD se distinguent de l'ensemble par leur moyenne supérieure à se déterminer par rapport au programme électoral (respectivement 42,8% (19,6% L), 15,5% (14% L), 11% (10,6% L). Les électeurs de La Gauche se distinguent fortement dans l'invocation d'avoir des élus au Parlement (6,6% (13,5% L) et une moyenne de 4,4%. Les électorats de l'ADR (et sa dissidence) et de la gauche sont les plus nombreux à voter par protestation contre l'actuel Gouvernement (respectivement 14,2 13,3 et 16% pour une moyenne de 2,2%). De même, ceux qui auraient voté pour le mouvement libéral en 2009, sont les plus nombreux en moyenne à désirer que leur formation rentre au Gouvernement (9,6 pour une moyenne de 5%).

La personnalisation du vote est aussi particulièrement forte parmi les électeurs virtuels PCS. 17,7% de ces étrangers (17,9% L) voteraient parce qu'ils ont confiance dans ses hommes et ses femmes politiques. 16,2% (le feraient 16% L) car sa tête de liste doit être Premier ministre pour une moyenne de 7,9%. Enfin, 6,4% parmi ses électeurs le soutiendraient en raison des bonnes têtes de liste qu'ils présentent, élément discriminant qu'il partagerait avec le PD (6,45%) pour une moyenne de 3,9%.

²⁵ La question était la suivante : « Nous aimerions savoir les raisons pour lesquelles vous auriez choisi le parti auquel vous auriez donné le plus de voix (rappel du parti choisi). Voici une liste de motifs possibles, dites-nous pour chacun d'entre eux s'il joue Oui ou Non un rôle pour vous : 1. Les principes de base de ce parti à vos convictions, 2. A cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années, 3. Vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti, 4. Vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti parce que des personnes que vous connaissez Bien sont actives dans ce parti, 5. A cause du programme électoral de ce parti, 6. Par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement, 7. Par protestation contre l'actuel gouvernement, 8. Pour exprimer mon avis vis-à-vis d'un point spécifique, 9. Parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes, 10. Parce que je serais content si ce parti entrait à la Chambre des Députés, 11. Parce que je serais content si ce parti entrait au Gouvernement, 12. Parce que leur tête de liste doit devenir chef de gouvernement, 13. Parce que ce parti pourrait me procurer des avantages personnels parce que la campagne d'un parti était convaincante, 14. Pour dénoncer les pratiques clientélistes de certains partis, 15. Autres raisons, lesquelles... 1.6. Aucun de ces motifs, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

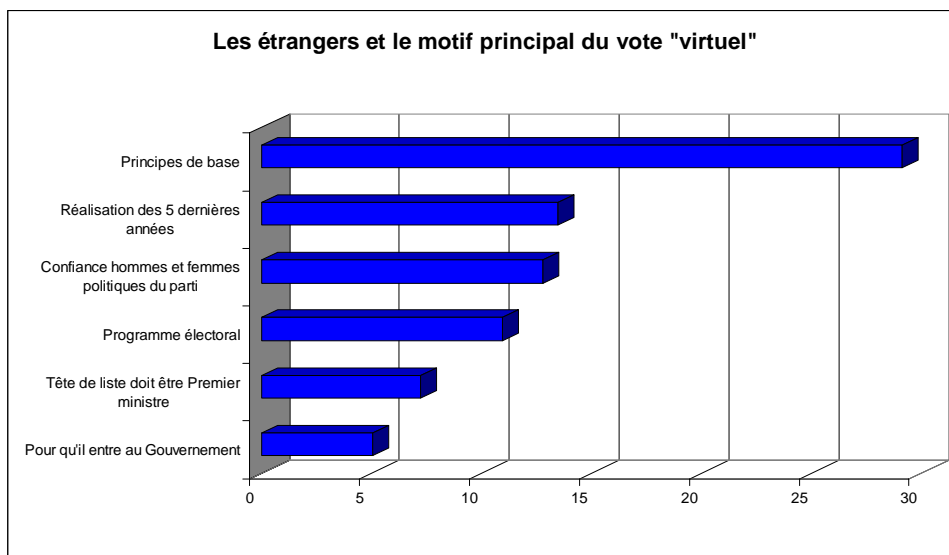


Figure 21 Les étrangers et le motif du vote « virtuel »

5.1.4 Intérêt et votes des étrangers aux élections européennes

Les étrangers étaient plus intéressés par les élections européennes au niveau du Luxembourg et de l'Union européenne que dans les Etats limitrophes du Luxembourg (respectivement 56,9%, 50,8% et 39,8%)²⁶. Très nettement les Allemands (72,1%), les Italiens (64,4%) et les étrangers d'autres citoyennetés (61,8%) auraient été les plus intéressés aux élections européennes au Luxembourg alors que les Français et les Belges l'auraient été dans des proportions équivalentes aux trois campagnes au Luxembourg, dans les Etats limitrophes et au niveau de l'Union européenne (entre 50 et 55% pour chacune d'entre elles). Une très courte majorité de Portugais auraient pris en considération la campagne électorale européenne et encore moins par rapport aux autres niveaux (44,8% au niveau de l'Union et sans surprise 24,3% dans les pays voisins). La citoyenneté européenne, contrairement à ce qui est écrit dans les traités européens, ne s'ajouteraient pas forcément aux citoyennetés nationales pour les étrangers du Luxembourg, mais se vivrait plutôt territorialement par rapport au lieu de résidence principale et dans une moindre mesure en relation avec l'Union elle-même. Il faut ajouter aussi, que plusieurs européens résidant au Luxembourg n'ont pas la possibilité de voter dans leur pays d'origine en raison de restrictions législatives précises ou de processus administratifs décourageant l'exercice de ces droits politiques au scrutin européen.

²⁶ La question était la suivante : « Avez-vous été intéressé par la campagne pour les élections européennes ? Diriez-vous que vous avez été 1. Très, 2. Assez, 3. Peu, 4. Pas du tout intéressé ? 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

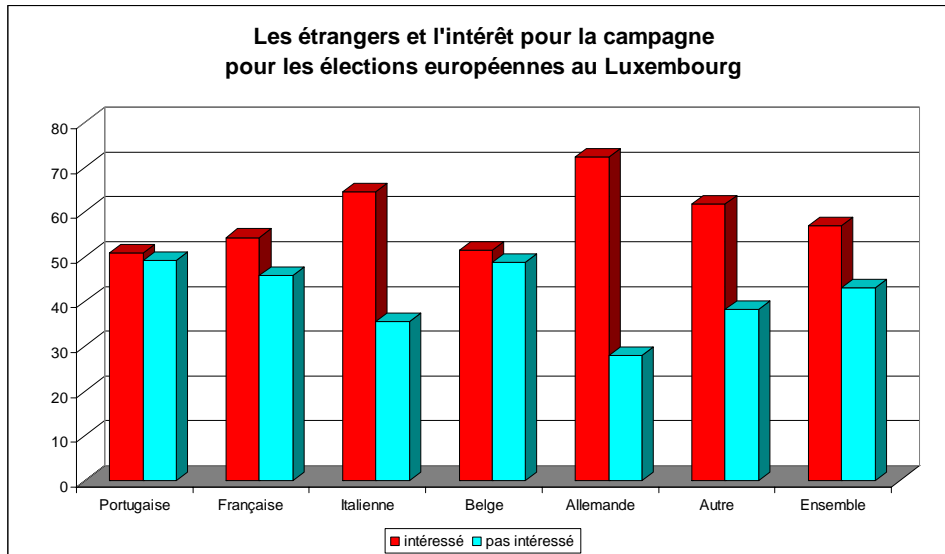


Figure 22 Les étrangers et l'intérêt pour la campagne pour les élections européennes au Luxembourg

Tout comme pour les législatives, près de 41,5% des étrangers se seraient renseignés sur la vie politique pendant les élections européennes en lisant d'abord des articles de journaux (50% pour les élections législatives)²⁷. La télévision était le second média d'information politique avec une surreprésentation des communautés italophones, belge, et autres nationalités (30,7%). Un peu plus de 12,8% continueraient à débattre et à s'informer de la politique européenne à travers la radio (une surreprésentation des Allemands, des Italiens et des Français). Ils étaient moins de 6,5% (8% pour les législatives) à avoir surfé sur un site d'information en ligne proposé par un groupe de presse grand-ducal ou par l'équipe de recherche de l'Université du Luxembourg, rédactrice de ce rapport avec une surreprésentation des étrangers autres nationalités (12,2%). Comme pour les législatives, les Portugais étaient ceux qui avaient parlé le plus des élections européennes entre amis (11,7%).

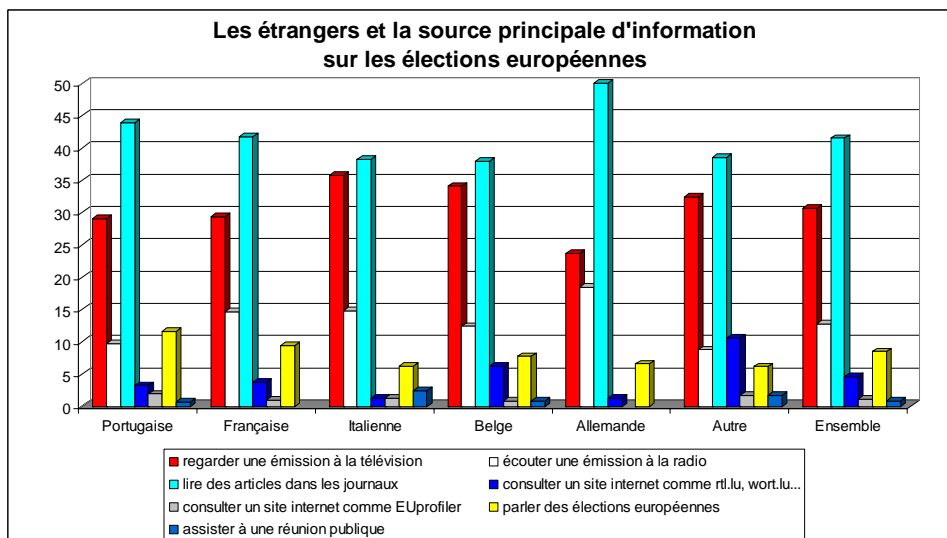


Figure 23 Les étrangers et la source principale d'information sur les élections européennes par parti

²⁷ La question était la suivante : « Parmi les choses suivantes, au sujet des élections européennes quelles sont celles qui vous sont arrivées de faire au cours des dernières semaines précédant les élections européennes? Diriez-vous qu'il vous est arrivé de le faire 1. Souvent, 2. Parfois, 3. Jamais ? Non, 98 Ne sait pas 99 Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

340

La motivation du vote aux élections européennes reposait à la fois sur un principe de répétition de sa culture politique de base, sur la confiance accordée aux hommes et aux femmes d'un parti et sur le programme électoral présenté par le mouvement politique²⁸ (respectivement 57%, 49,5%, 44,7%). Près de 20% des électeurs aux européennes l'auraient fait aussi parce que le parti luxembourgeois voté faisait partie de la même fédération au niveau européen que la formation votée dans son pays d'origine.

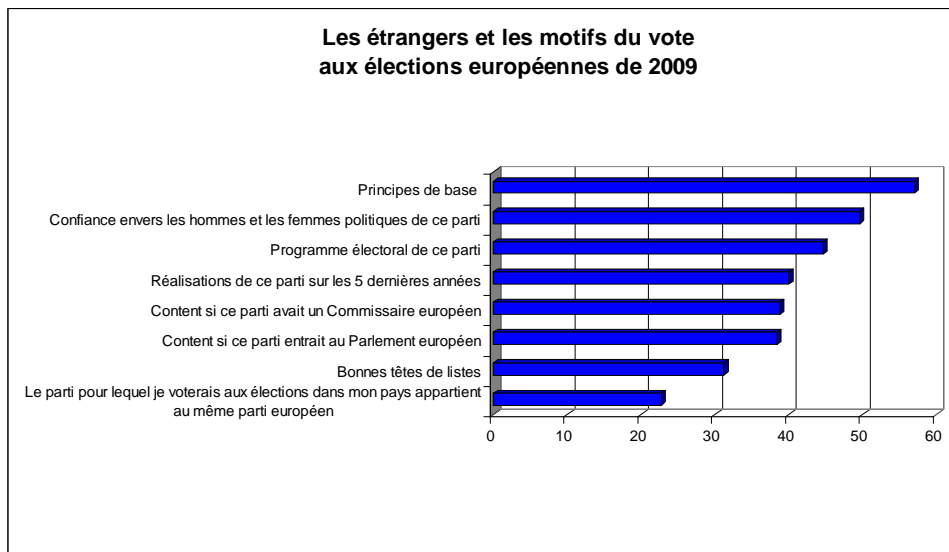


Figure 24 Les étrangers et les motifs du vote aux élections européennes

Presqu'un tiers des étrangers n'auraient pas voté aux élections européennes parce qu'ils n'étaient pas inscrits sur des listes électorales au Luxembourg et 28,4% invoquaient des problèmes de connaissance sur la loi électorale, sur la politique européenne et sur les partis politiques européens²⁹.

²⁸ La question était la suivante : « Nous aimerions savoir les raisons pour lesquelles vous auriez choisi le parti auquel vous auriez donné le plus de voix (rappel du parti choisi). Voici une liste de motifs possibles, dites-nous pour chacun d'entre eux s'il joue Oui ou Non un rôle pour vous : « les principes de base de ce parti correspondent à vos convictions ce parti est membre de la fédération européenne de partis auquel mon parti national appartient, 1. A cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années, 2. Vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti, 3. Vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti, 4. Parce que des personnes que vous connaissez Bien sont actives dans ce parti, 5. A cause du programme électoral de ce parti, par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement aux européennes, 7. Par protestation contre l'intégration européenne, pour exprimer mon avis vis-à-vis d'un point spécifique, 8. Parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes, 9. Parce que je serais content si ce parti entrait au Parlement européen, 10. Parce que je serais content si ce parti avait un Commissaire européen, 11. Parce que son leader devrait devenir Président de la Commission européenne, 12. Aucun de ces motifs, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

²⁹ La question était la suivante : Pour quelles raisons ne seriez-vous pas allé voter aux élections législatives du 7. juin ou avez-vous voté blanc ou nul ? 1 Je ne comprends rien à la politique européenne, 2. De manière générale, 3. Je ne fais pas confiance aux hommes et femmes politiques, 4. Je ne sais pas comment voter, 5. La politique européenne ne m'intéresse pas, 6. Mes voix ne servent à rien, je suis opposé à l'intégration politique européenne, 7. Je ne suis pas d'accord avec mon parti sur la politique européenne, 8. Je ne connais pas les partis politiques européens, 9. J'étais à l'étranger, 10. Je ne suis pas inscrit sur les listes électorales, 11. Je suis dispensé du vote, 12. Aucun des partis ne me convenait, 13 Je suis contre le vote obligatoire, 14, Je ne pouvais pas voter par correspondance, 15, Mon consulat n'a pas organisé de scrutin pour les élections européennes, 15. Autre, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

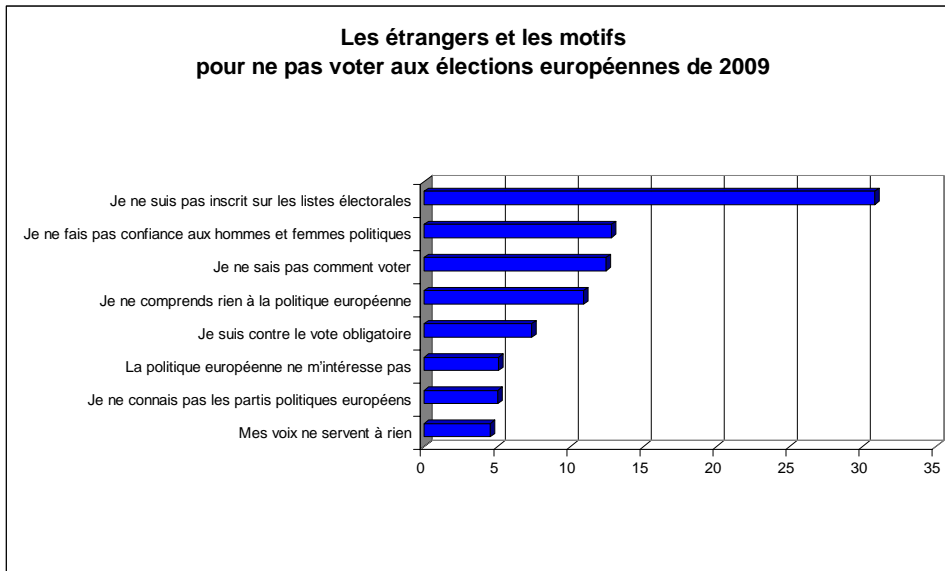


Figure 25 Les étrangers et les motifs pour ne pas voter aux élections européennes

Les étrangers au Luxembourg ont été interrogés à la fois sur le vote exprimé en 2004 aux élections européennes dans la circonscription Luxembourg, sur comment ils ont et auraient voté au référendum sur le Traité constitutionnel et lors des élections européennes.

Premier enseignement, en 2004 les étrangers auraient voté plus nombreux d'abord pour le POSL (30,8%) et ensuite pour le PCS (27%) et se répartissant à l'époque de manière presque égale entre la liste des Verts et celle du PD (aux alentours de 17,1%). En 2004, les socialistes étaient surreprésentés dans les électors « latins » (français, italien et portugais), les chrétiens sociaux dans les électors portugais et français, les écologistes et les libéraux parmi les Allemands et les Belges, le vote ADR parmi les Italiens et finalement le vote pour La Gauche parmi les Français et les Portugais³⁰.

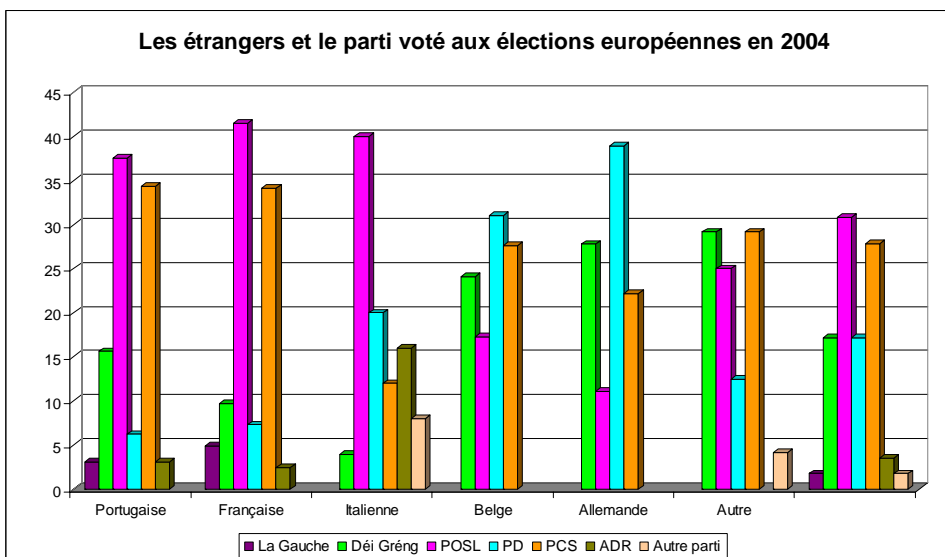


Figure 26 Les étrangers et le parti voté aux élections européennes de 2004

³⁰ La question était la suivante : « Pour quel parti politique aviez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections européennes du 13 juin 2004. ? 1. PCL, 2. La Gauche, 3. Les Verts, 4. POSL, 5. PD, 6. PCS, 7. ADR, 8. Autres partis, 9. Aucun de ces partis, 10. Je n'ai pas voté, 11. Blanc nul, 12. J'ai voté dans autres pays, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

342

Le vote de centre gauche aux élections européennes de 2004 parmi les étrangers du Luxembourg n'aurait pas provoqué, à l'inverse des Luxembourgeois, une forte attirance pour un rejet du Traité constitutionnel européen. Bien au contraire, 77,9% des ressortissants étrangers du Luxembourg auraient approuvé le Traité s'ils avaient ou ont participé à ce référendum³¹. Ce sont parmi les Italiens et les Portugais, en raison de la structure ancienne ouvrière, que les « nonistes » auraient été néanmoins les plus nombreux (respectivement 32,1% et 28,7% se déclaraient en faveur du « non »). Comme nous l'avions montré dans l'étude sur le référendum de 2005, il y avait bien dans une partie des couches « populaires », toute nationalité confondue, un vote d'angoisse sociale et économique face à un Traité qui apparaissait à tort ou à raison comme favorisant l'exacerbation de la concurrence entre des économies des Etats membres et comme inadéquat à promouvoir et préserver un modèle social européen où l'Etat-providence demeure un acteur important dans un contexte de globalisation.

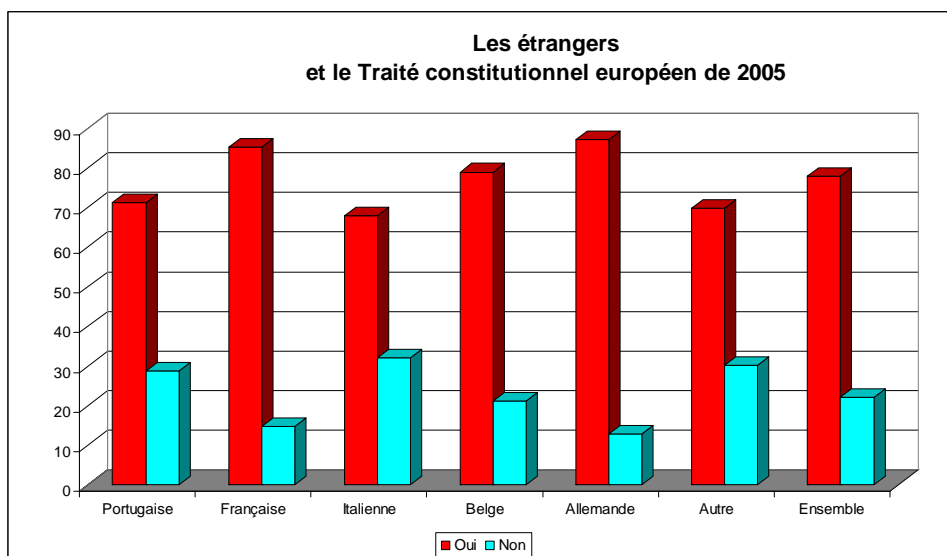


Figure 27 Les étrangers et le Traité constitutionnel européen de 2005

Les répercussions des résultats lors des consultations du Traité constitutionnel européen et son remplacement par le traité de Lisbonne ne sont pas mesurables en 2009, marquant de nouveau bien la différence des scrutins et les phénomènes de désaffiliation et de réaligement partisan selon que l'on vote lors d'un référendum ou lors d'une élection à caractère représentatif. En revanche, les élections européennes de 2009 auraient bouleversé la donne par rapport à 2004 et les préférences des étrangers pour les partis politiques luxembourgeois³².

A l'image des Luxembourgeois, les étrangers auraient voté très nettement et plus fortement pour les candidats du PCS (38,4%) avec une légère surreprésentation de ce vote par rapport à la moyenne dans l'électorat français (41,7%). Les Verts seraient devenus au niveau du scrutin européen, le second parti avec 21,8% des votes récoltés reléguant les socialistes à la troisième place (19,8%) et distançant encore plus le Parti démocratique (14,2%) alors que celui-ci était en seconde position parmi les Luxembourgeois au même scrutin en 2009. Les gains des Verts seraient surtout redevables à la surreprésentation de ce vote parmi les Allemands et les Belges (respectivement 33,9% et 27,7%).

³¹ La question était la suivante : « Lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen vous avez voté ? 1. Oui, 2. Non, 3. Blanc, 4. Je n'étais pas présent, 5. Je n'avais pas le droit de vote (pas 18 ans), 6. Je n'avais pas le droit de vote (pas la nationalité luxembourgeoise), 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

³² La question était la suivante : « Si vous étiez électeur au Luxembourg pour les européennes Pour quel parti politique avez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections européennes du 7 juin ? 1. PCL, 2. La Gauche, 3. Les Verts, 4. PD, 5. PCS, 6. ADR, 7. Bierger Lëscht (Jaerling), 8. Autres partis, 9. Aucun de ces partis, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Le mouvement socialiste garderait des appuis forts aux européennes parmi les Italiens (30,7%) et dans une moindre mesure parmi les Français (26,8%) alors que le PD les auraient auprès des Belges, des étrangers d'autres nationalités et dans une moindre mesure des Italiens (respectivement 20,8%, 18,9% et 18,5%). Les formations à la gauche de la gauche trouveraient un électorat plus fort parmi les Portugais (10,2% pour une moyenne de 4,2%).

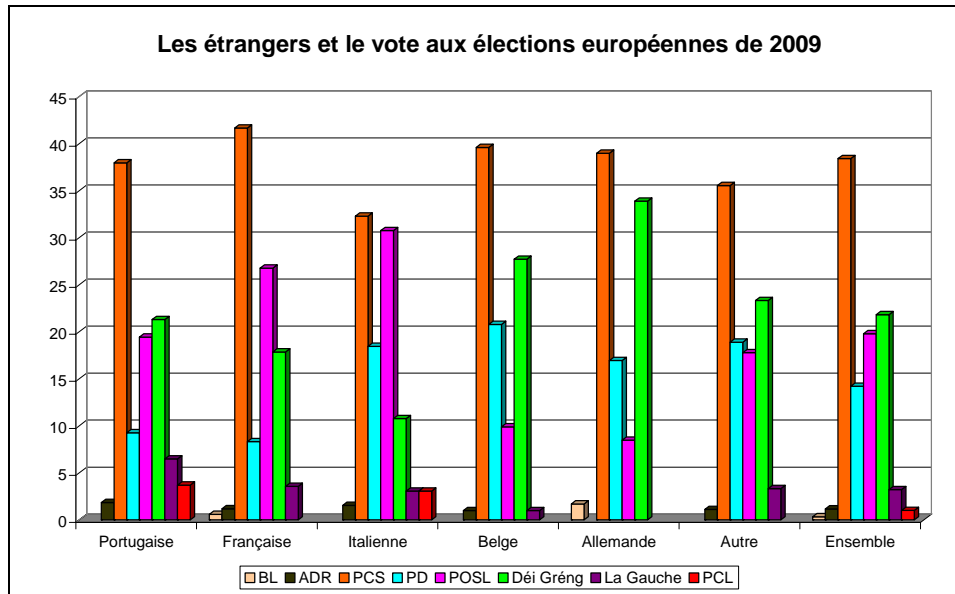


Figure 28 Les étrangers et le parti voté aux élections européennes de 2009

Contrairement aux législatives, les étrangers aux européennes auraient choisi très nettement le vote de liste (49,7%) et parmi toutes les nationalités à l'exception des Allemands qui auraient préféré le vote inter-liste (53,7%)³³. Chose remarquable, les responsables locaux de l'UMP avaient donné comme consignes de vote de se reporter vers les candidats du PCS et de préférence de recourir au vote de liste et les dirigeants de l'Association démocratique des français de l'étranger vers le POSL avec la même modalité de vote. Hors, c'est parmi les Français que le vote de liste aurait été le plus fort.

³³ La question était la suivante : « Vous auriez effectué un vote exclusif pour le parti que vous venez de mentionner ? 1. Oui, j'émétrais sans doute un vote de liste, 2. Oui, je voterais pour des candidats uniquement de cette liste, 3. Non, je panacherais mes voix sur des candidats de différentes listes, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

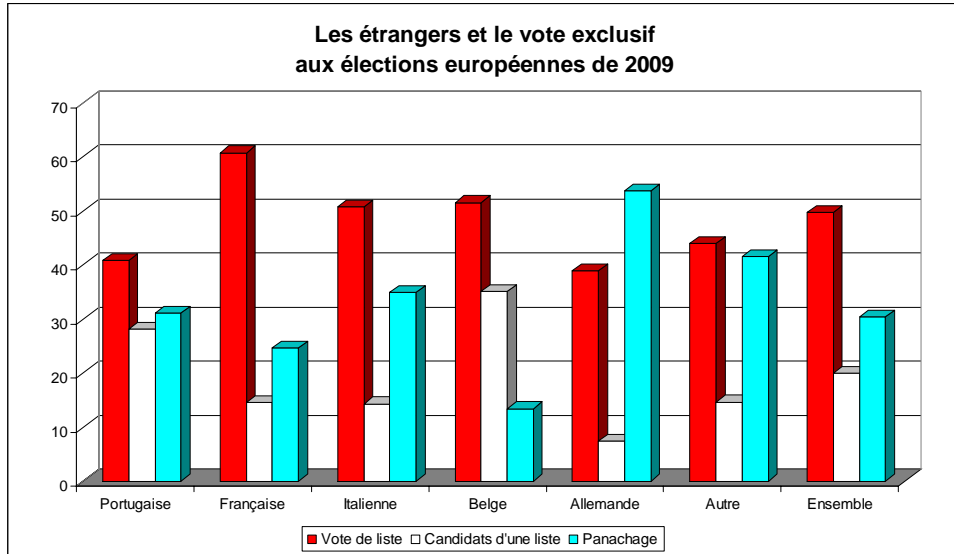


Figure 29 Les étrangers et le vote exclusif aux élections européennes de 2009

Les étrangers du Luxembourg, à l'image des Luxembourgeois, avaient une grande difficulté à relier le vote qu'ils font aux élections européennes et les partis politiques européens auxquels appartiennent pourtant les partis qu'ils ont choisi (les Luxembourgeois étaient encore plus mauvais)³⁴. Tout au plus, ce sont les électeurs des gauches européennes qui seraient les mieux à même de faire le lien entre parti national et parti européen. L'identification à un système politique européen et la reconnaissance de ces acteurs principaux, les partis politiques européens, est donc encore très lointaine parmi les étrangers (idem pour les Luxembourgeois). C'est assurément aussi l'une des clés d'explication de la crise de légitimité de l'Union auprès d'une partie des Européens.

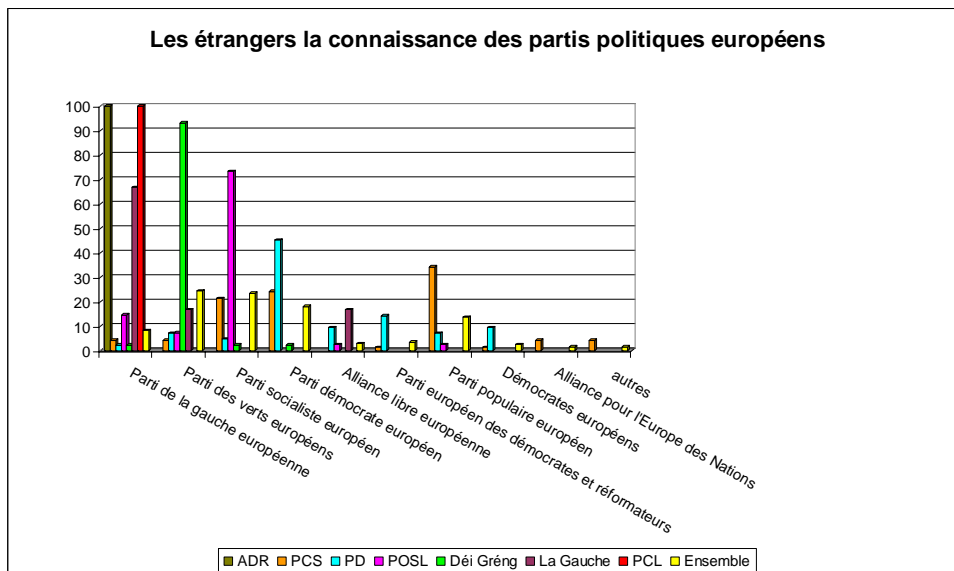


Figure 30 Les étrangers et la connaissance des partis politiques européens

³⁴ La question était la suivante : « Selon vous, à quel parti politique européen appartient ce parti politique pour lequel vous avez donné le plus de voix aux élections européennes du 7 juin ? 1. Parti de la gauche européenne, 2. Parti des Verts européens, 3. Parti socialiste européen, 4. Parti démocrate européen, 5. Alliance libre européenne, 6. Parti européen des démocrates et réformateurs, 7. Parti populaire européen, Démocrates européens, 8. Alliance pour l'Europe des Nations, 9. Ne sait pas, 10. Sans réponse ».

Si les étrangers au Luxembourg, comme nous l'avons vu, souhaiteraient absolument voter aux élections législatives et semblent s'intéresser plus à la campagne des élections européennes, il n'en demeure pas moins qu'ils veulent toujours peser et être représentés directement dans les institutions parlementaires de leurs Etats d'origine³⁵. Plus de 84,4% le pensent ainsi avec des taux inférieurs légèrement inférieurs pour les citoyens belges, allemands et autres nationalités (anglo-saxons, néerlandais et scandinaves), Etats qui n'ont pas encore introduits cette mesure.

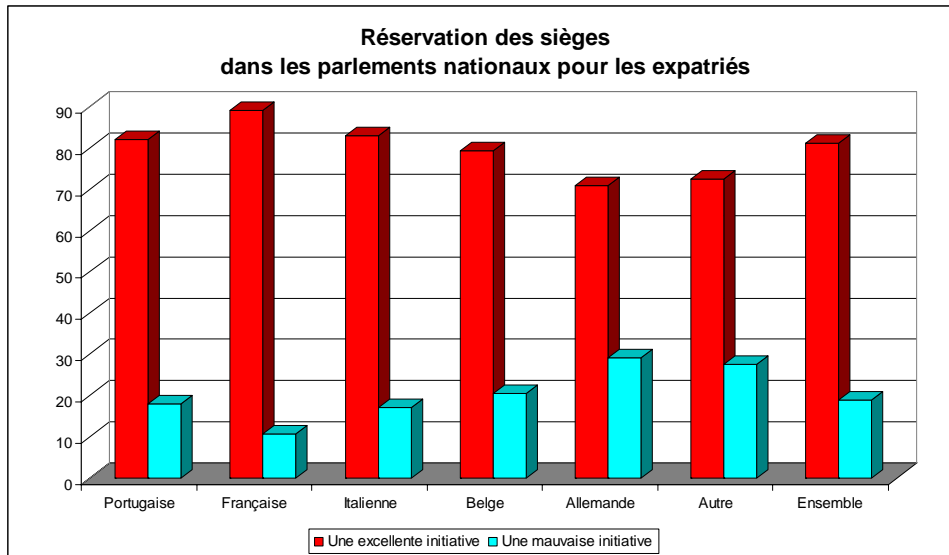


Figure 31 Les sièges réservés dans les parlements nationaux pour les expatriés

Le souci de conserver un lien politique très fort avec la « mère patrie », et même d'y exercer pleinement ses droits politiques est la manifestation probable (et à vérifier en profondeur et sur le long terme) de phénomènes concurrents, contradictoires et parfois complémentaires au sujet de la définition et de l'exercice de la citoyenneté politique au sein même du chef de l'électeur étranger.

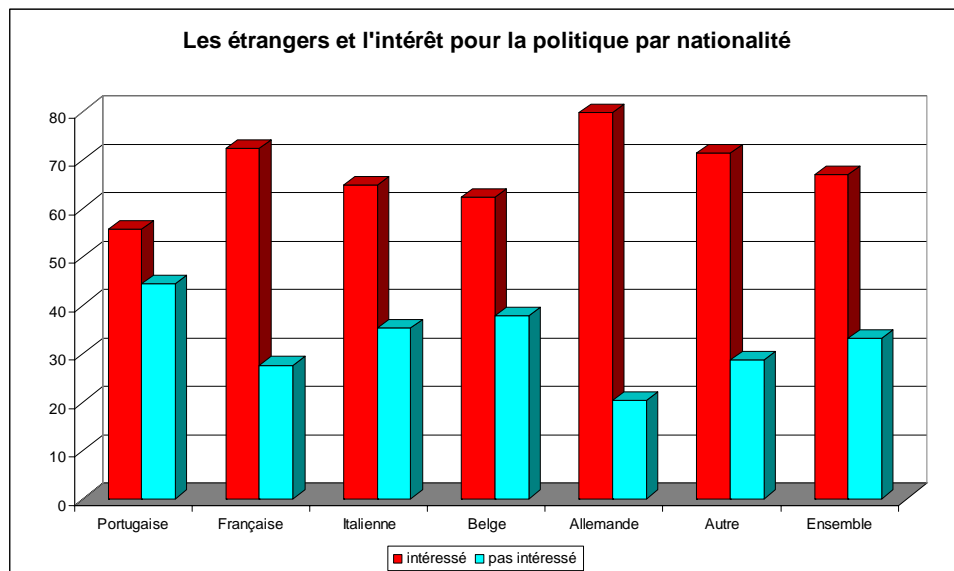
C'est sans doute une manière de marquer son attachement à son Etat nation d'origine dans un contexte d'unification politique et de concurrence économique européenne. Autrement dit, la préférence nationale non exprimable dans la société d'accueil économique le devient pour le migrant par le vote aux scrutins décisifs (élection présidentielle en France, élections législatives en Italie et au Portugal dans son pays d'origine, etc.). C'est aussi une façon de croire que l'impossible exercice au présent des droits politiques complets dans sa société d'accueil ne peut trouver sa solution que par une renationalisation originelle de son intérêt à la politique et celle de son vote. C'est affirmer également qu'à l'impossible substitution de la citoyenneté nationale par la citoyenneté européenne, tel que prévue dans les traités européens, le contrôle démocratique ne peut dès lors être réalisé qu'au niveau des Etats membres. C'est enfin le reflet des efforts déployés par les représentations et les sections des partis politiques étrangers (et de certains gouvernements) sur le territoire luxembourgeois pour maintenir un haut degré de politisation, mobilisable dans les scrutins décisifs et inversement l'expression de la timidité, du moins les actions limitées des partis politiques luxembourgeois, pour intégrer les étrangers au processus décisionnel national et à leurs vies internes.

³⁵ La question était la suivante : « De nombreux Etats réservent dans leur parlement national des sièges pour la représentation politique de leurs expatriés. Diriez-vous sur une échelle de 1 à 10 que c'est 1. Une excellente initiative 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Une très mauvaise initiative..., 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

5.2 Analyse des étrangers à travers les valeurs

5.2.1 Positionnement sur la politique, la démocratie et ses institutions

L'intérêt pour la politique parmi les ressortissants étrangers du Luxembourg est très élevé³⁶. 66,9% d'entre eux l'affirmaient dans le sondage. Par nationalité, les Allemands, les Français et les autres étrangers (anglo-saxons, scandinaves et reste de l'Europe) avaient un intérêt quasi équivalent aux Luxembourgeois. En revanche, une majorité moindre de Portugais s'y consacrait effectivement (moins de 55,7% en 2009) alors qu'ils représentent la population électorale virtuelle la plus importante. A l'image des électeurs luxembourgeois, les moins portés à la Chose publique seraient les électeurs virtuels de l'ADR et du PCL.



³⁶ La question était la suivante : « Dans quelle mesure diriez-vous que vous vous intéressez à la politique? 1. Très intéressé, 2. Assez intéressé, 3. Peu intéressé, 4. Pas du tout intéressé, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

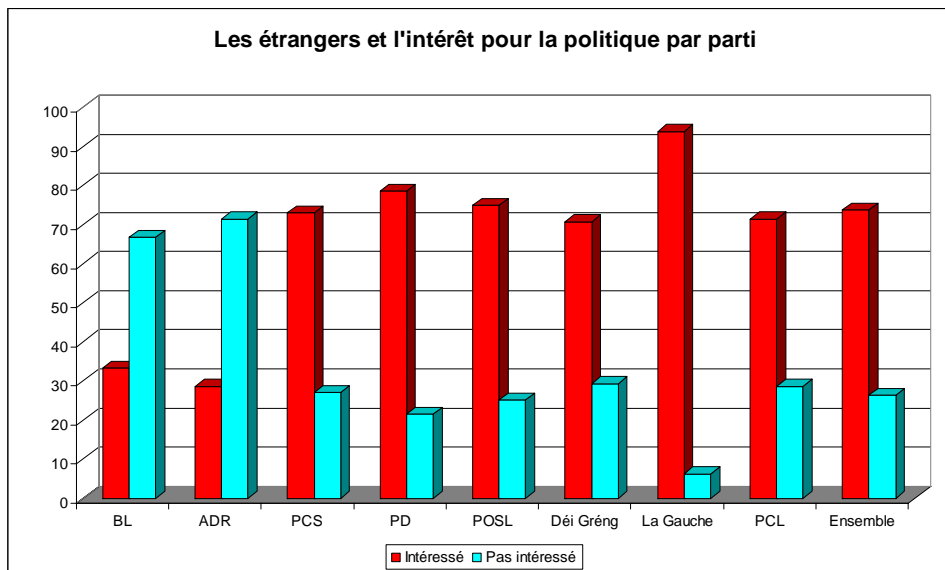


Figure 32 Les étrangers et l'intérêt pour la politique

En 2009, l'ensemble des personnes interrogées étrangères étaient seulement 5,9% à être membres d'un parti politique pour une moyenne de 18,2% pour les Luxembourgeois³⁷. Parmi les plus « enrôlés » dans un parti : les autres étrangers, les Allemands et les Italiens. Pour les deux dernières nationalités, ce n'est pas une surprise puisque les structures partisans de la Christlich Demokratische Union Deutschlands-Christlich-Soziale Union in Bayern (CDU-CSU) et du Partito Democratico (PD) sont historiquement actives au Luxembourg depuis la fin des années 70 pour les premières et depuis les années 60 pour le second.

Le différentiel important entre le taux d'adhésion à un parti entre les nationaux et les étrangers peut s'expliquer de trois manières. D'abord les étrangers sont moins attentifs à la vie politique nationale de leurs pays d'origine. Ils ont une trajectoire sociale qui les conduit vers un esprit moins partisan et parfois à l'intérêt du système partisan d'accueil³⁸. Ensuite, ils ont moins d'intérêt à s'investir dans une formation politique car les chances de carrière politique ou de récompense symbolique sont beaucoup moins importantes aussi bien au niveau du système politique partisan d'origine que celui d'accueil. Enfin, les étrangers, à l'exception des communales, ne peuvent espérer être élus et ne votent pas aux élections législatives. L'investissement dans une structure partisane de la société d'accueil est donc quasiment à somme nulle. On pourrait ajouter une dernière hypothèse les conditions de l'accueil dans les partis luxembourgeois où à l'exception du PCS et du POSL respectivement en 2008 et en 2009 qui ont créé des structures spécifiques, les autres formations ont enregistré des inscriptions sans mener une politique systématique et organisée d'adhésion auprès des citoyens étrangers du Luxembourg (à l'exception des mouvements à la gauche de la gauche).

³⁷ La question était la suivante : « Etes-vous membre d'un parti ou d'une association à caractère politique ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'une association à caractère politique ? 1. Oui, je suis membre d'une association de ce type, 2. Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'une association de ce type, 3. Oui, 1 et 2, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

³⁸ Dufoix, Stéphane, Guerassimoff, Carine & de Tinguy Anne., *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*. Paris : Presses de Sciences Po, pp.15-38, février 2010.

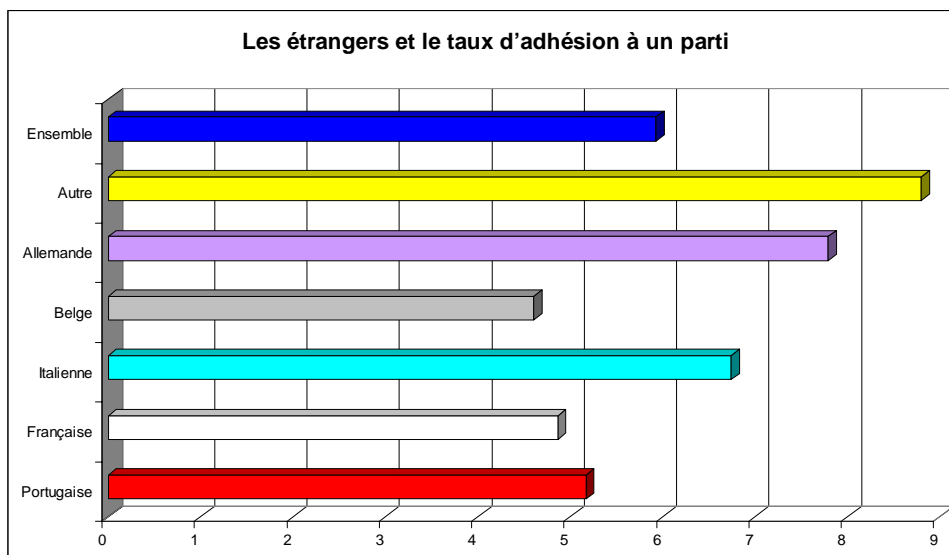


Figure 33 Les étrangers et le taux d'adhésion à un parti

Le taux de syndicalisation, en revanche était bien meilleur puisqu'il atteint en moyenne 29,7% des effectifs. Le premier syndicat, à l'identique des Luxembourgeois, est l'OGBL (51,4%), puis le LCGB (22,9%) et l'ALEBA (13,2%). C'est une vérification parmi d'autres que l'intégration politique se fait avant tout par le rapport à l'économie et à la fiscalité plutôt que par l'exercice immédiat des droits politiques.

L'ouverture des élections sociales à l'ensemble des salariés luxembourgeois et étrangers, qui se fit avec difficultés à la fin des années 90, a contribué certainement à ce taux de syndicalisation relativement élevé et souvent comme c'est le cas pour les Portugais, les Italiens et les Français à des taux supérieurs à ceux qu'ils connaissent dans leur pays d'origine³⁹. L'enquête montre également une nette différence entre les populations lusophones et le reste des étrangers due à la structuration de l'emploi de ces communautés. Les syndicats d'origine ouvrière (OGBL et LCGB) regroupent plus de 80% des syndiqués lusophones alors que parmi les autres étrangers les sections proprement ouvrières sont minoritaires⁴⁰.

³⁹ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, *Les stratégies des syndicats visant à recruter de nouveaux membres*, <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn09.0102.8.s/tn09.0102.8.s.htm>, juillet 2010.

⁴⁰ La question était la suivante : « Etes-vous membre d'un syndicat ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'un syndicat ? 1. Oui, je suis membre d'un syndicat, 2. Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'un syndicat, 3. Oui, 1 et 2, 4. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

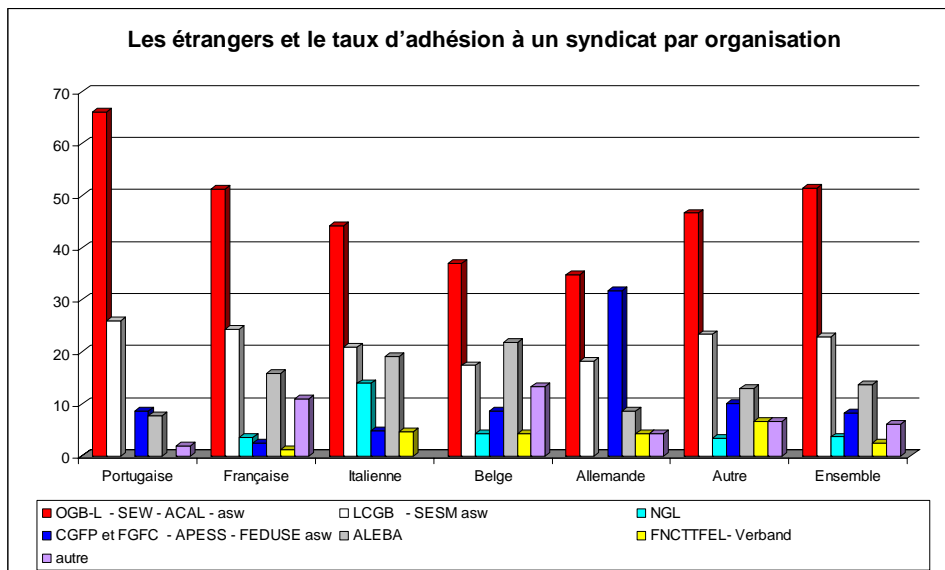


Figure 34 Les étrangers et le taux d'adhésion à un syndicat par organisation

Les étrangers avaient une très haute considération du fonctionnement de la démocratie luxembourgeoise dans des proportions « immenses », et même légèrement supérieures par rapport aux Luxembourgeois⁴¹. Ainsi, en 2009, 88 % se déclaraient « très satisfaits » et « assez satisfaits » pour 86,7% des Luxembourgeois. Tout comme les électeurs réels de l'ADR et de la gauche de la gauche, les électeurs virtuels de ces formations étaient proportionnellement les moins satisfaits (57,1% pour la formation souverainiste et 31,3% pour l'électorat communiste) de la situation démocratique nationale.

Par nationalité, mais ce n'est pas une surprise vue l'importance historique du vote communiste et post-communiste dans la communauté italo-phonique et néo-gauchiste dans la communauté portugaise depuis le début des années 2000 (Bloco de Esquerda- BE) c'est parmi ces électeurs virtuels que l'on trouvait les minorités les moins enclins à apprécier l'état de la démocratie grand-ducale (respectivement 18,9% et 14,8% n'étaient pas contents de la situation).

Cette satisfaction par rapport à la démocratie luxembourgeoise est d'autant plus forte que seulement 50,7% des étrangers l'estimaient satisfaisante dans leur propre pays avec des proportions d'insatisfactions fortes parmi les Portugais et les Italiens (respectivement 72% et 64,6% ne sont pas satisfaits de leur démocratie nationale). Les Allemands étaient parmi les étrangers les plus contents de leur système démocratique national, mais tout de même leur sentiment était inférieur de 10 points par rapport aux Luxembourgeois.

En revanche, les électeurs virtuels étrangers exprimaient une confiance majoritaire et légèrement supérieure dans le fonctionnement de la démocratie européenne par rapport aux Luxembourgeois (63% pour 58,9%). Par nationalité, c'étaient les autres étrangers, anglo-saxons et scandinaves, notamment qui étaient les plus critiques vis-à-vis de l'état démocratique de l'Union européenne (48,8% ne sont pas satisfaits). Ils reproduisaient donc les schémas eurosceptiques de leurs Etats d'origine notamment dès qu'il s'agit de l'exercice du contrôle démocratique et de la transparence supposée plus grande de leur système décisionnel national par rapport à celui de l'Union européenne.

⁴¹ La question était la suivante : « Dans l'ensemble, êtes vous très satisfait, Plutôt satisfait, Plutôt pas satisfait ou pas du tout satisfait du fonctionnement de la démocratie au Luxembourg ? Dans l'Union européenne ? Dans votre pays d'origine ? Diriez-vous que vous êtes : 1. Très satisfait, 2. Assez satisfait, 3. Peu satisfait, 4. Pas satisfait du tout, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

350

Par électorat potentiel étranger, comme pour les Luxembourgeois, mais dans des proportions moindres, les plus déçus sont clairement situés à gauche que ce soit parmi les partis d'inspiration marxiste (PCL, La Gauche) et ceux susceptibles de voter pour l'ADR. L'état critique vis-à-vis de l'Union européenne et de sa démocratie relativement important parmi les étrangers écologistes est une constante dans les partis verts de leurs pays d'origine bien qu'ils aient adopté désormais une position nettement plus pro-méthode communautaire depuis les élections de juin 1999 aussi bien en Allemagne, en Belgique qu'en France. Respectivement 57,1% des électeurs virtuels du PCL, 42,5 % de ceux des Verts et 38,9% de ceux de La Gauche pour une moyenne de 34,8% n'étaient pas satisfaits de la démocratie en Europe.

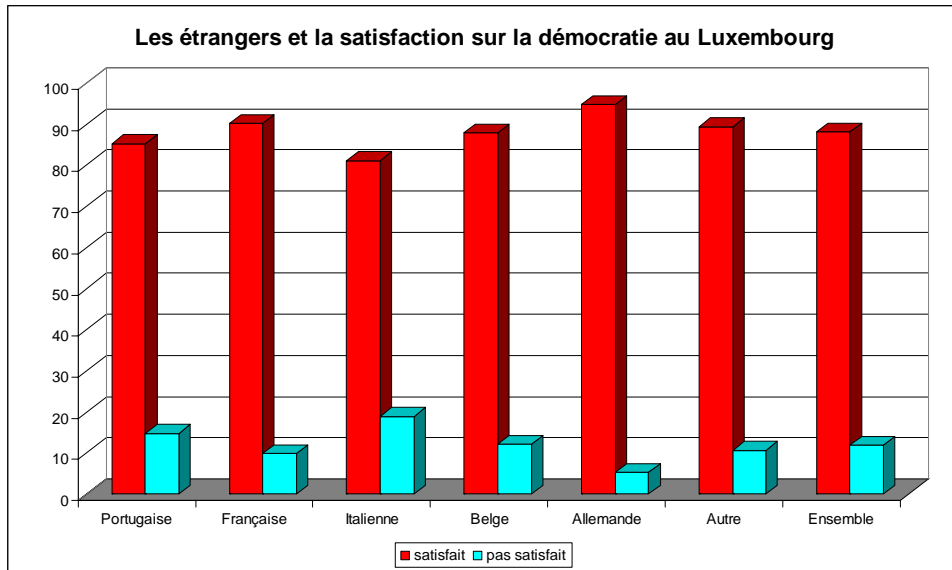


Figure 35 Les étrangers et la satisfaction sur la démocratie au Luxembourg

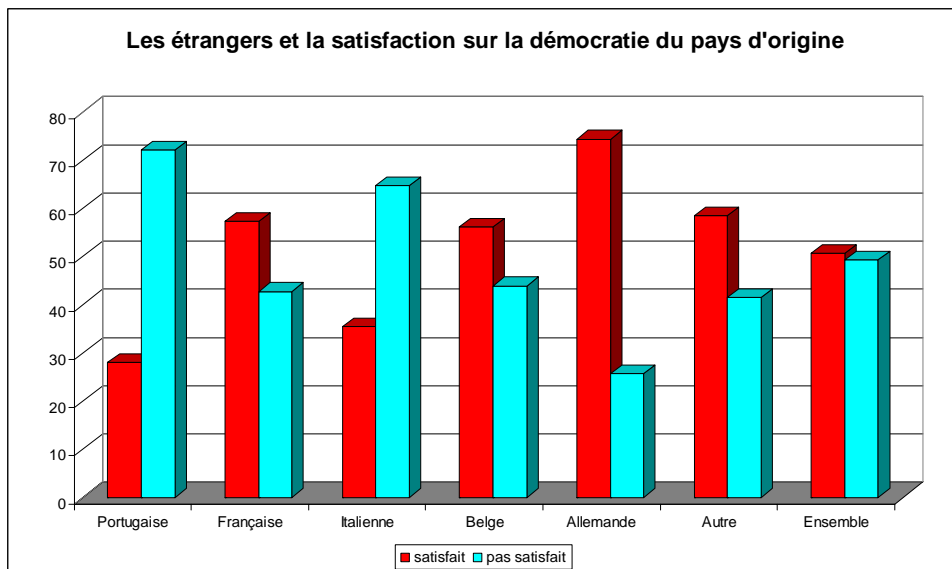


Figure 36 Les étrangers et la satisfaction sur la démocratie du pays d'origine

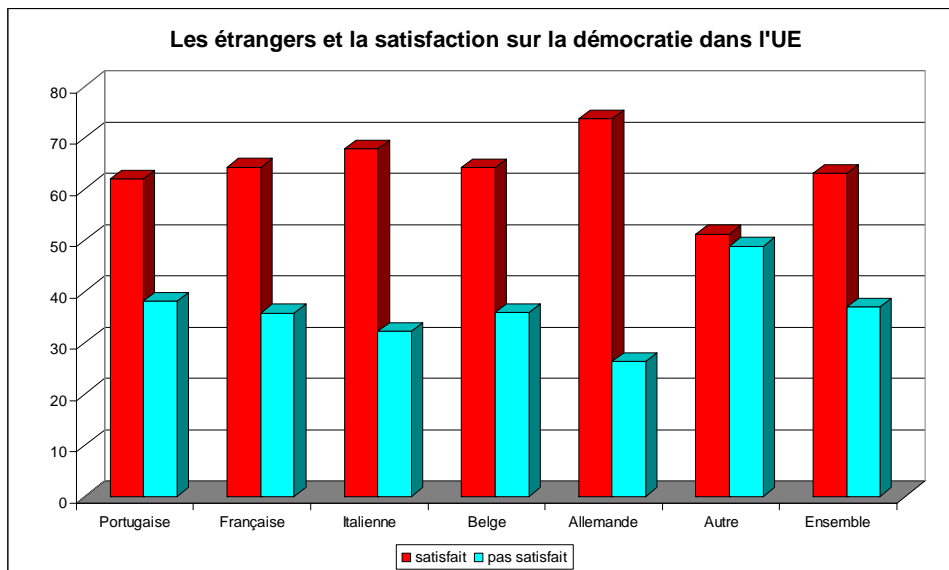


Figure 37 Les étrangers et la satisfaction sur de la démocratie dans l'UE

L'euroscpticisme latent dans une partie de l'électorat virtuel étranger trouve une expression plus forte dans la confiance minoritaire qu'ils accordaient au triangle institutionnel européen (Conseil, Parlement et Commission). Cette défiance grandissante et de façon nouvelle en 2009 vis-à-vis de ces institutions était aussi une caractéristique forte de l'électorat luxembourgeois⁴².

Inversement, de manière beaucoup plus importante que les Luxembourgeois, les étrangers étaient très confiants dans le Gouvernement (73% pour une moyenne de 62,5% pour les Luxembourgeois) et dans la Chambre des Députés (respectivement 68,2% contre 62,5% pour les citoyens luxembourgeois). Ils partageaient avec les nationaux une foi fervente dans l'action des institutions complémentaires du champ démocratique, c'est-à-dire le Médiateur du Luxembourg (68,9% pour les étrangers et 66,6% pour les Luxembourgeois). Ils avaient encore une plus grande confiance dans les droits garantis de manière générale par la Cour de Justice de l'Union européenne que les Luxembourgeois de citoyenneté (respectivement 68,6% et 58,4%).

⁴² Dans quelle mesure faites-vous confiance de 1 à 10 aux instances suivantes, sachant que 1 signifie « vous ne faites pas du tout confiance à l'instance en question » et 10 signifie que « vous faites pleinement confiance » ? Si vous ne connaissez pas suffisamment bien une de ces instances, dites-le moi et je passerai à la suivante : 1. La Chambre des Députés, 2. Le Parlement européen, 3. Le Gouvernement, 4. La Commission européenne, 5. Le Conseil européen, 6. La Cour de Justice de l'Union européenne, 7. La Tripartite (Gouvernement, syndicats, associations des employeurs), 8. La Justice, 9. Le Médiateur (ombudsman) du Luxembourg, 10. Le Médiateur (ombudsman) européen».

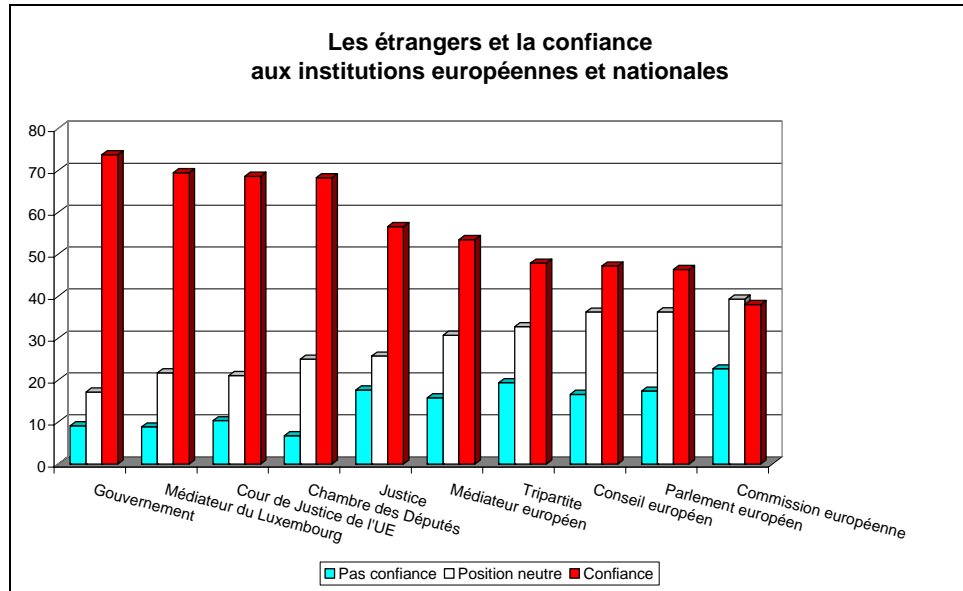


Figure 38 Les étrangers et la confiance aux institutions nationales et européennes

L'action du Gouvernement sortant était encore plus plébiscitée en 2009 parmi les étrangers que parmi les Luxembourgeois (85,6% d'opinions favorables chez les électeurs virtuels, pour 78,2% pour les nationaux). De nouveau, par parti et par nationalité, nous retrouvons les électors virtuels souverainistes et communistes d'une part et d'autre part portugais et italien, parmi ceux qui étaient les plus nombreux à ne pas soutenir le bilan du Gouvernement de coalition PCS-POSL⁴³.

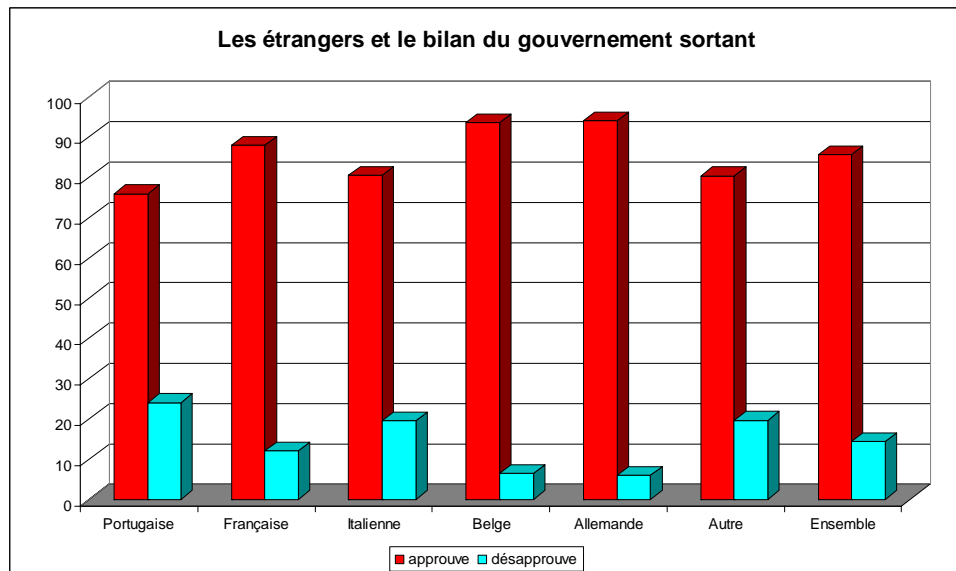


Figure 39 Les étrangers et le bilan du gouvernement sortant

⁴³ La question était la suivante : « Revenons maintenant au Luxembourg. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le bilan du Gouvernement sortant ? 1. Approuve, 2. Désapprouve, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

5.2.2 Positionnement gauche-droite

En 2009, les étrangers étaient plus nombreux à adopter une position centre -centre droit et supérieure de 10 points par rapport aux Luxembourgeois (respectivement 60,6% et 50,5%). On note aussi que les électeurs s'identifient clairement sur l'échelle droite gauche, le faisaient plus vers la droite que vers la gauche (respectivement 39,3% contre 30,1%). Par nationalité, tous les électors étaient avant tout centristes mais avec des compréhensions et des articulations du « centre » très différentes⁴⁴.

Les électors portugais, belge, français, et italien ont une conception clairement de centre droit. Les électors « autres étrangers » et dans une moindre mesure allemand, ont une conception plus partagée entre le centre gauche et le centre droit. Un bon point de repère pour les Français, les Portugais et les Italiens est lorsqu'ils ont la possibilité de voter pour des partis de leur pays d'origine, ils le font de manière supérieure en faveur des candidats du centre droit et de la droite par rapport au reste de la moyenne nationale, indépendamment du résultat final de l'élection au bénéfice des gauches ou des droites⁴⁵. Qui plus est, il ne faut pas sous-estimer que dans la culture politique d'origine des Italiens et des Portugais, et dans une moindre mesure parmi les Allemands, le terme de « droite » a longtemps été banni du vocabulaire pour des considérations historiques et liées aux régimes autoritaires mis en place dans les années 30. Les formations « conservatrices » et leurs électeurs ont adopté et continuent de le faire une terminologie proprement centriste jusqu'à user pour certaines d'entre-elles de marqueurs identitaires proprement de centre gauche comme pour le Partido Social Democrata portugais qui est pourtant membre du PPE. Il n'est donc pas étonnant, alors même qu'ils partagent principalement les mêmes valeurs en économie et sur les questions de société avec les autres électors étrangers clairement s'identifiant au centre droit et à droite, qu'ils choisissent une stratégie de réponse les situant au centre et dans l'indétermination.

⁴⁴ La question était la suivante : « En politique, on parle souvent de « gauche » et de « droite » comment vous situez-vous sur une échelle allant de 1. à 10 ? Le 1 signifie « extrême gauche » et le 10 « extrême droite ». 1. « gauche » 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. « droite », 97 Refuse de se positionner, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

⁴⁵ République française, Ministère de l'Intérieur, *Le vote des Français à l'Etranger- Elections présidentielles de 2007.*, http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/PR2.007./000/099/99.html, juillet 2010. Assemblée des Français de l'Etranger, *Le vote des conseillers de l'étranger, juin 2006*, <http://www.assemblee-afe.fr/IMG/File/Res1.8.juin06.parcirc.pdf>, juillet 2010.

República Portuguesa, Comissão Nacional de Eleições, *Resultados Eleitorais*, <http://www.cne.pt/index.cfm?sec=03.01000000&EleicaoID=5.5.&Eleicao2.ID=0>, juillet 2010. Repubblica Italiana, Ministero dell'Interno, Camera 1.3./04./2.008., Area Estero, Ripartizione Europa, Nazione, Lussemburgo, <http://elezionistorico.interno.it/index.php?tpel=C&dtel=1.3./04./2.008.&tpa=E&tpe=N&lev0=0&levsut0=0&lev1.=1.&levsut1.=1.&lev2.=2.3.8.&levsut2.=2.&ne1.=1.&ne2.=2.3.8.&es0=S&es1.=S&es2.=S&ms=S>, juillet 2010.

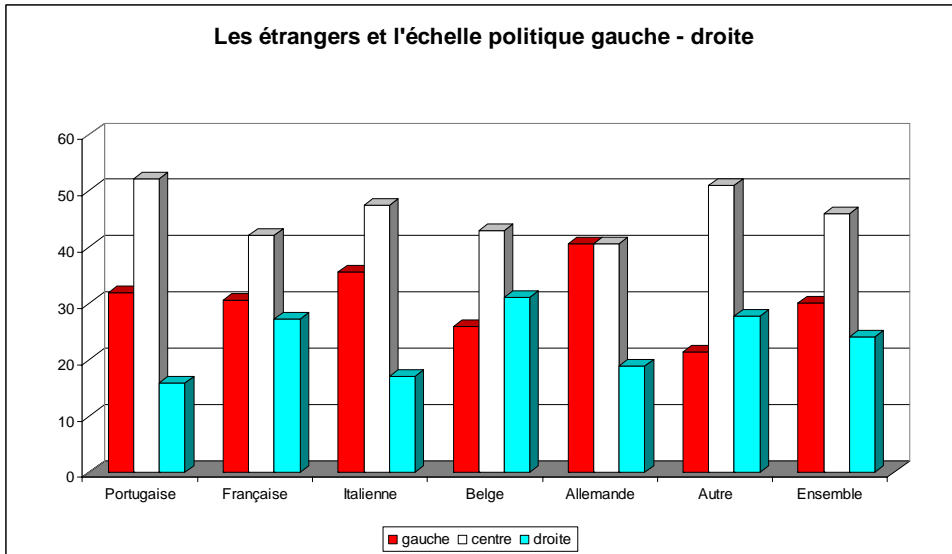
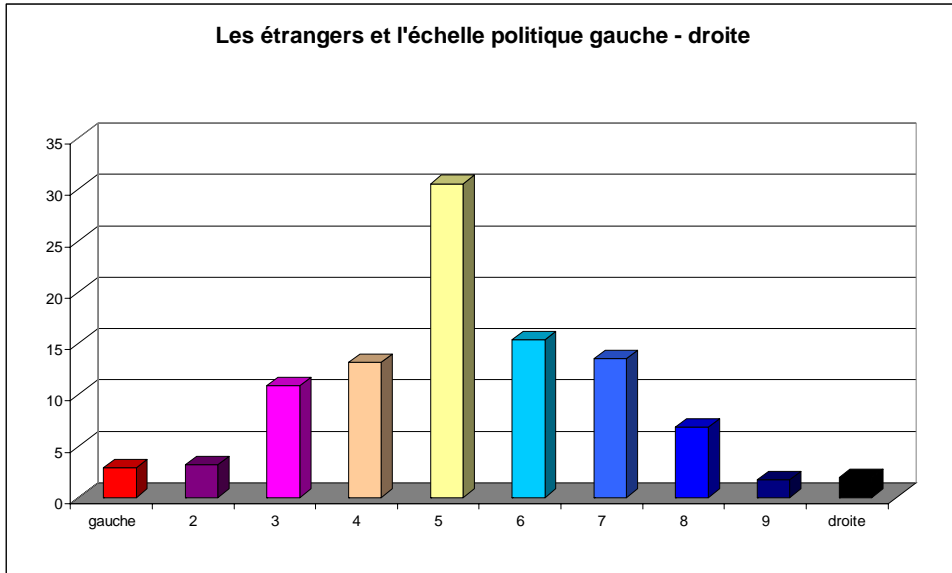


Figure 40 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite

Il a été demandé également d'évaluer l'identité politique des partis luxembourgeois par les étrangers sur l'axe gauche-droite. Principal enseignement, les étrangers considèrent le PCS et le PD comme des partis de centre droit et de droite, et ce de manière supérieure aux Luxembourgeois et au positionnement affiché par les instances des formations en question. C'est sans doute l'une des clefs de compréhension à la fois pour le mouvement chrétien démocrate de sa forte attraction parmi tous les étrangers et aussi de sa faible performance virtuelle parmi les Portugais dont le terme « droite » est encore largement déconsidéré dans la culture politique d'origine et/ou associé à un parti mineur du système politique portugais (Partido Popular).

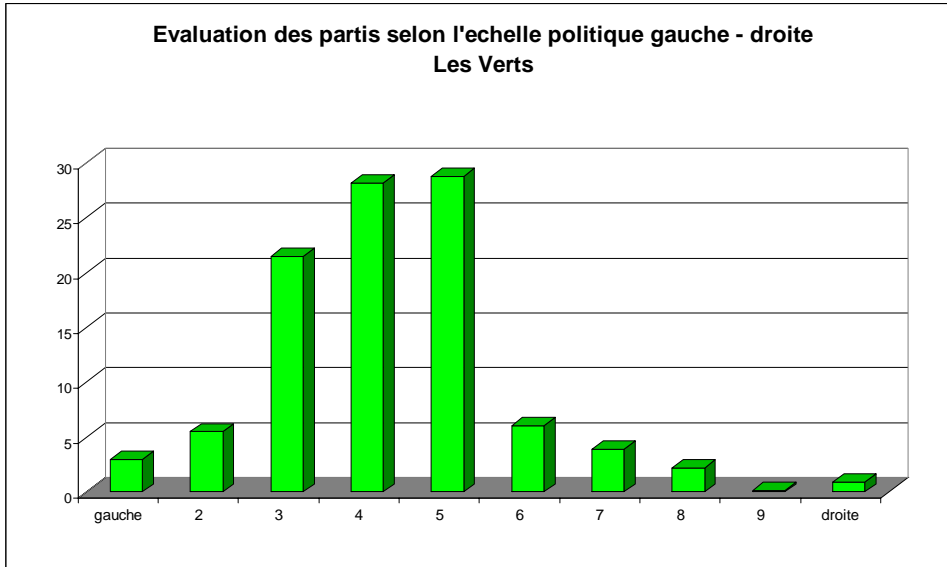


Figure 41 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite Les Verts

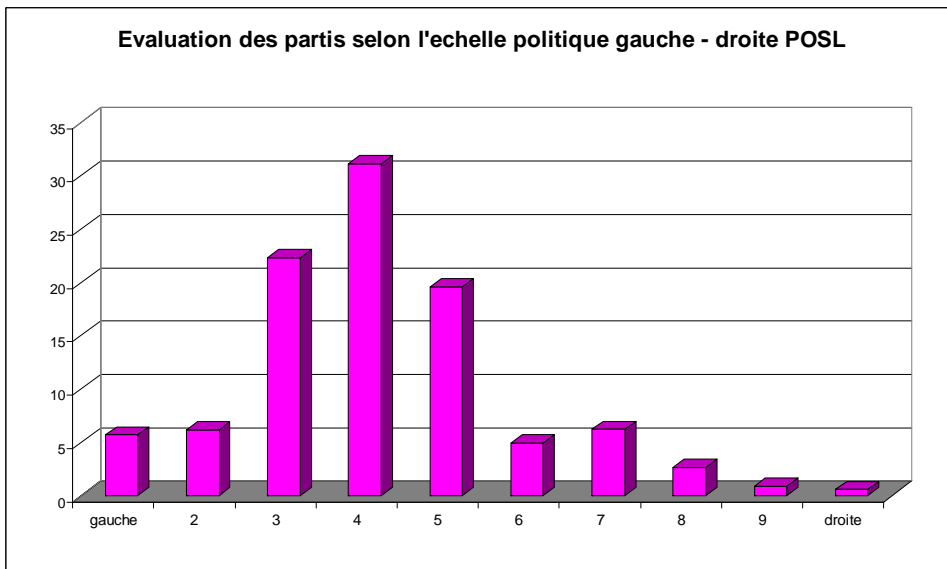


Figure 42 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite POSL

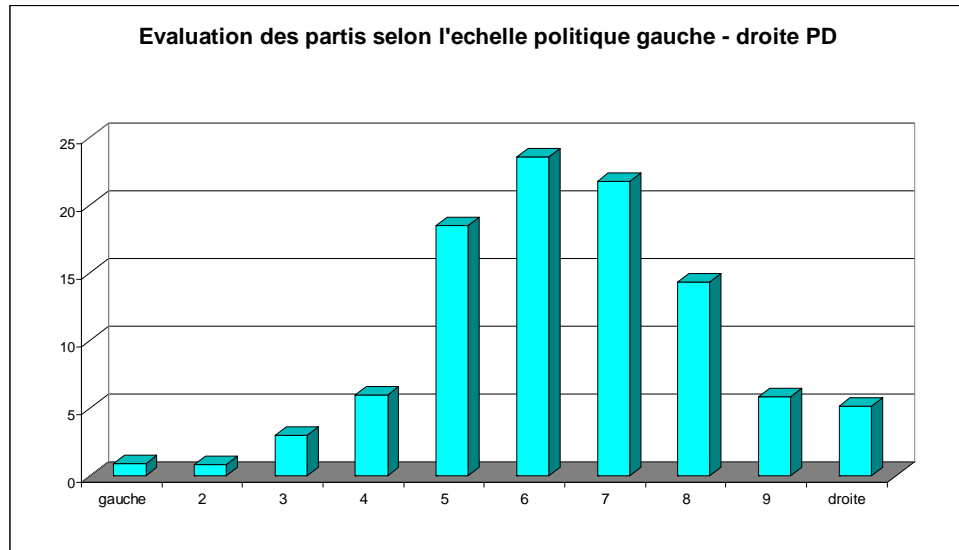


Figure 43 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite PD

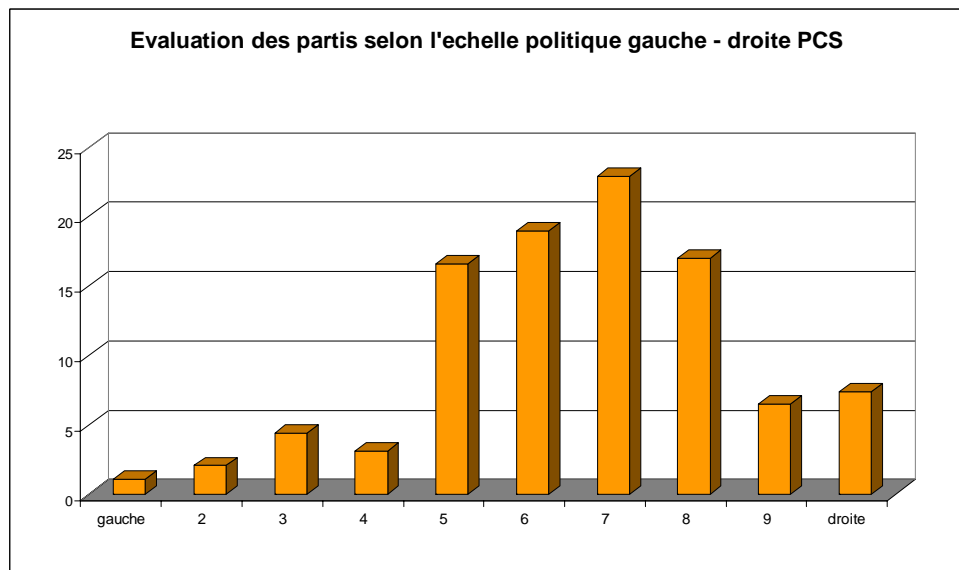


Figure 44 Les étrangers selon le positionnement gauche-centre-droite PCS

5.2.3 Attitudes vis-à-vis de l'économie et de l'égalité

Les étrangers étaient 53,1% à estimer que l'Etat devait avoir un certain contrôle sur les entreprises (41,9% pour les Luxembourgeois)⁴⁶. Sans surprise avec les préférences partisans des étrangers que nous avons rencontrées, par nationalité, les électeurs allemand et belge étaient les plus favorables à la liberté des entreprises (respectivement 62,8% et 49,6%). Inversement, en raison de la structure sociale par niveau de formation, d'occupation d'un emploi dans un secteur d'activités, et par la présence relativement élevée du vote potentiel de gauche, les Portugais étaient ceux qui étaient les plus en faveur du contrôle de l'Etat sur les entreprises (60,4%).

Par ventilation des votes virtuels par parti, on constate d'abord et toujours un net clivage entre les électeurs de centre droit et des gauches parmi les étrangers et ce de manière commune aux Luxembourgeois. Les premiers sont plus sensibles à la liberté des entreprises et les seconds à un plus grand contrôle de l'Etat. On note toutefois la constitution d'un pôle minoritaire et conséquent de partisans du libéralisme économique parmi les étrangers virtuellement écologistes (44,3% d'entre eux sont pour une plus grande liberté des entreprises). En revanche, les électeurs étrangers virtuels socialistes et chrétiens sociaux sont nettement plus interventionnistes que leurs « camarades/compagnons » luxembourgeois (respectivement, 60,6% et 50,4% sont pour un contrôle pour 44,9% et 39,9% chez les « nationaux » socialistes et chrétiens sociaux).

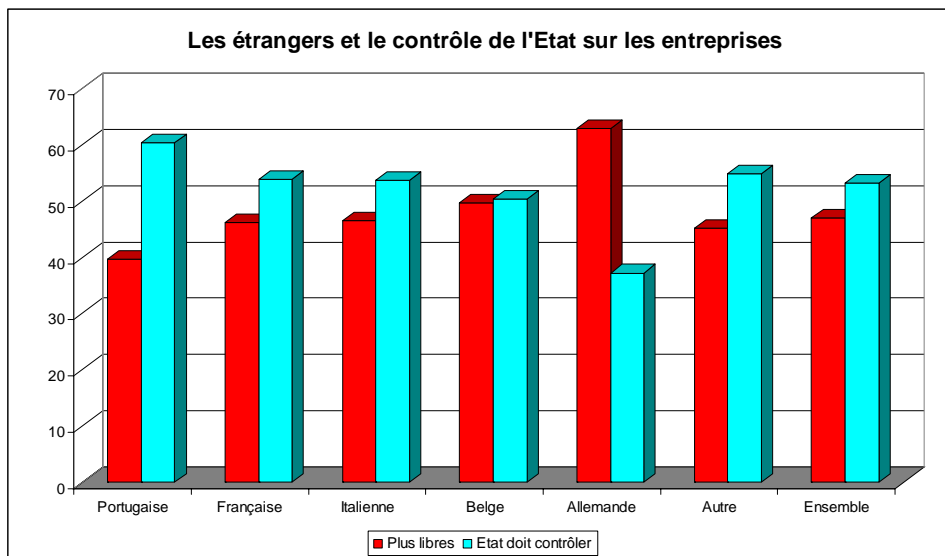


Figure 45 Les étrangers et le mode d'organisation de l'économie

De manière générale, dans un contexte de crise économique, de compression et de restructuration du marché de l'emploi au Luxembourg et dans un climat d'appréhension de baisse des revenus et de la consommation des ménages, au dilemme protection de l'environnement/sécurité de l'emploi, les étrangers sont encore plus attachés que les Luxembourgeois à la seconde proposition (respectivement 51,9% pour les étrangers et

⁴⁶ La question était la suivante : « Dans le domaine politique, il y a des opinions différentes en ce qui concerne l'organisation de l'économie. Certains estiment que les entreprises doivent être libres de faire tout ce qu'elles veulent, alors que d'autres estiment que l'Etat doit avoir un certain contrôle sur les entreprises. Par rapport à vos convictions personnelles, où vous situez-vous sur une échelle de 1 à 10 ? Libres de faire ce qu'elles veulent =1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = Etat doit contrôler ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

358

47% pour les nationaux)⁴⁷. Les électorats étrangers socialiste et chrétien social préfèrent encore plus la sécurité de l'emploi que leur alter ego luxembourgeois (respectivement 63,9% et 60%). Ils n'étaient que 51,3% parmi les Luxembourgeois pour le PCS et 49,6% pour le POSL. Inversement, les électorats étrangers des Verts et de la Gauche, et encore plus que les votants luxembourgeois, se distinguent toujours des autres par leur fidélité à la protection de l'environnement [respectivement 75,6% (44,7%, L), 64,7% (27%, L) pensaient qu'il est « important de préserver plutôt l'environnement » pour une moyenne de 48,1%].

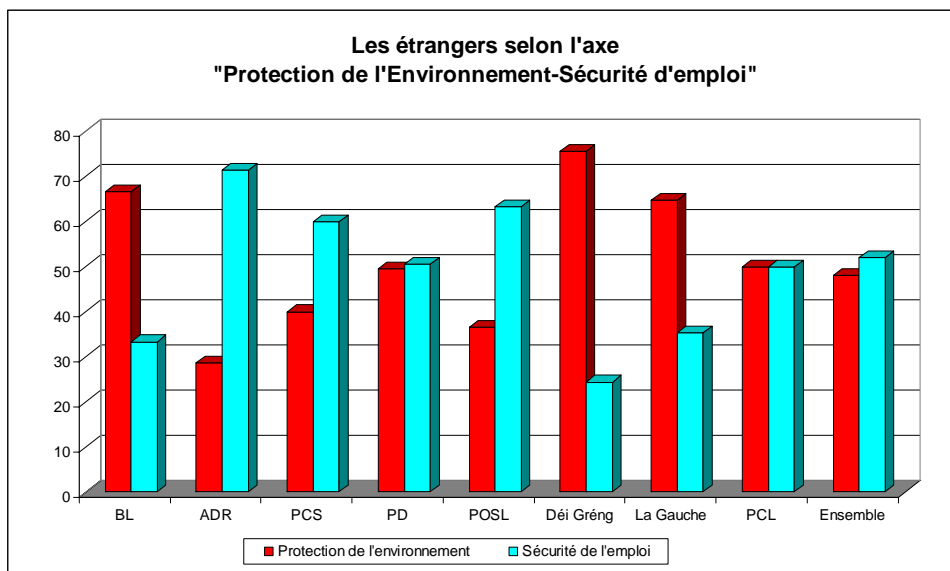


Figure 46 Les étrangers l'axe « Protection de l'environnement - Sécurité de l'emploi »

Les résultats sont plus nets lorsqu'il s'agit de choisir entre la qualité de vie et la croissance économique. Les étrangers, choisissent à 79,7% la première. C'est un score bien supérieur aux Luxembourgeois, comparant sans doute leur niveau de vie à celui qu'ils auraient dans leur Etat d'origine avant et après le début de la crise financière et économique de l'automne 2008. On remarque toujours néanmoins une plus forte proportion à l'attachement à la croissance économique, mais de manière minoritaire, parmi les électorats potentiels étrangers du centre et du centre droit (respectivement 25,7% et 21,7% des électeurs PD et PCS, pour une moyenne de 20,3%, préfèrent la croissance de l'économie).

⁴⁷ La question était la suivante : « En politique, il faut parfois choisir entre des alternatives. Par exemple, il est parfois difficile de poursuivre en même temps une politique qui garantit la protection de l'environnement et une politique qui vise la sécurité de l'emploi. Supposons qu'on vous demande d'indiquer votre préférence. Où vous situeriez-vous une échelle de 1 à 10 ? 1. Protection de l'environnement = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = croissance économique 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse 2. Protection de l'environnement = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = sécurité de l'emploi 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse 3. Qualité de vie = 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 = croissance économique, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

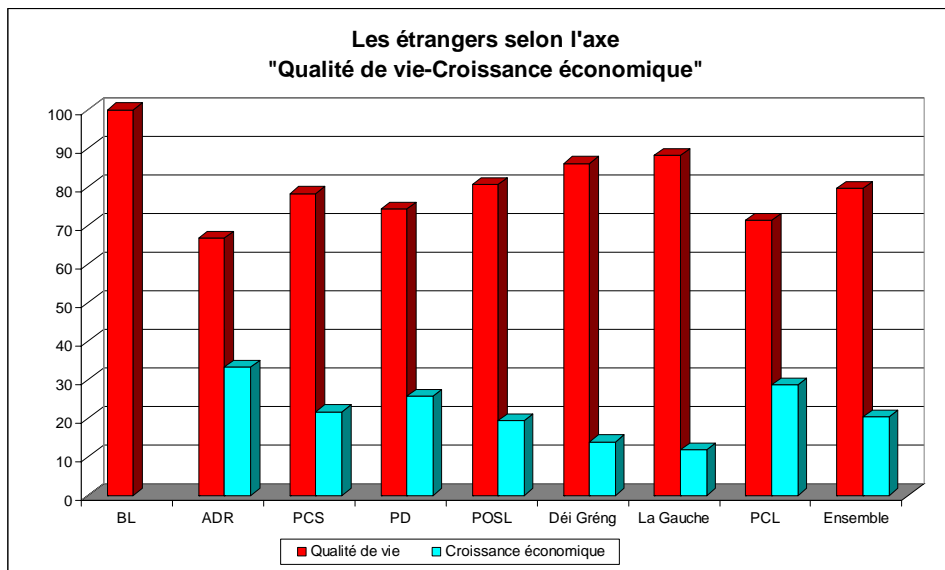


Figure 47 Les étrangers selon l'axe « Qualité de la vie – Croissance économique »

Sur l'indice de l'égalité sociale, les étrangers se déclarent bien plus égalitaires que les Luxembourgeois (respectivement 61,2% et 54,3%). Pour comprendre le sentiment d'égalité que les étrangers affirment posséder, nous reproduisons ci-dessous les tableaux par nationalité en détail avec deux leçons importantes.

Premièrement, la réitération très forte du clivage sur les questions liées à l'égalité entre les populations dites « latines » et les populations allemande, belgo-néerlandaise et anglo-saxonne (les plus nombreuses parmi les autres nationalités avec les scandinaves). A chaque fois, les derniers électors susmentionnés sont toujours au dessus de la moyenne de l'échantillon, quelque soit l'item, pour déclarés être les plus en désaccord avec l'un des principes de l'égalité sociale. Ils le sont particulièrement vis-à-vis du durcissement de la politique syndicale (54,2% des Belges et 49,2% des Allemands, 44,7% des étrangers d'autres nationalités y sont opposés pour une moyenne de 37,1%) et sur l'idée que l'Etat devrait intervenir pour réduire l'écart entre les salaires (43,5% pour les Allemands, 40,7% pour les Belges, 35,2% pour les étrangers d'autres nationalités ne sont pas d'accord pour 29% en moyenne).

Deuxièmement, à l'image des Luxembourgeois, mais avec un taux légèrement inférieur, les ressortissants étrangers sont très en faveur de l'obligation d'acceptation d'un emploi dans le cas d'une personne inscrite à l'ADEM (70%, 4 points de moins que les nationaux). Les Allemands et les Belges ont les minorités les plus fortes opposées à une telle mesure (respectivement 43,5% et 40,7% pour une moyenne de 29,9%) alors que les populations latines sont les plus « répressives » en la matière (Italiens, 84,6%, Portugais 78,6% et Français, 72,8%)⁴⁸.

⁴⁸ La question était la suivante : « Voici un certain nombre d'opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes D'accord ou Non ? Si vous n'avez pas encore réfléchi à la question, dites-le moi : 1. Les syndicats doivent poursuivre une politique beaucoup plus dure s'ils veulent protéger les intérêts des travailleurs, 2. Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale, 3. L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite, 4. Les écarts entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts devraient continuer à s'accroître, 5. L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus, 6. Les chômeurs devraient être obligés d'accepter tout emploi proposé par l'ADEM.

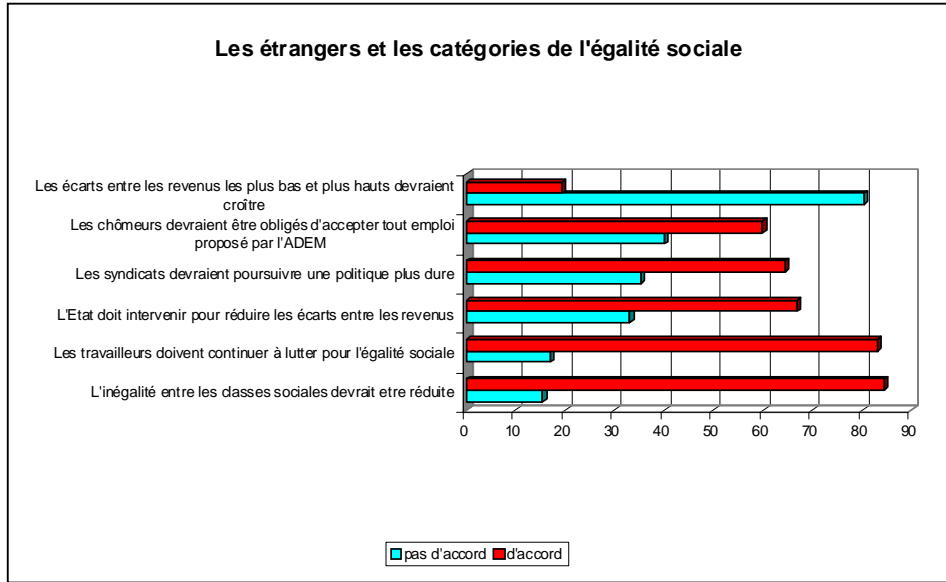


Figure 48 Les étrangers et les catégories de l'égalité sociale

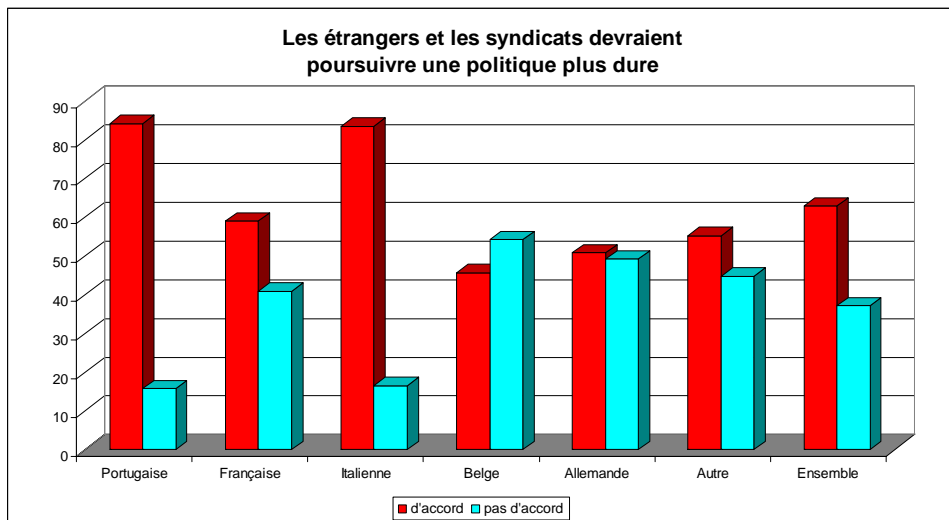


Figure 49 Les syndicats doivent poursuivre un politique beaucoup plus dure

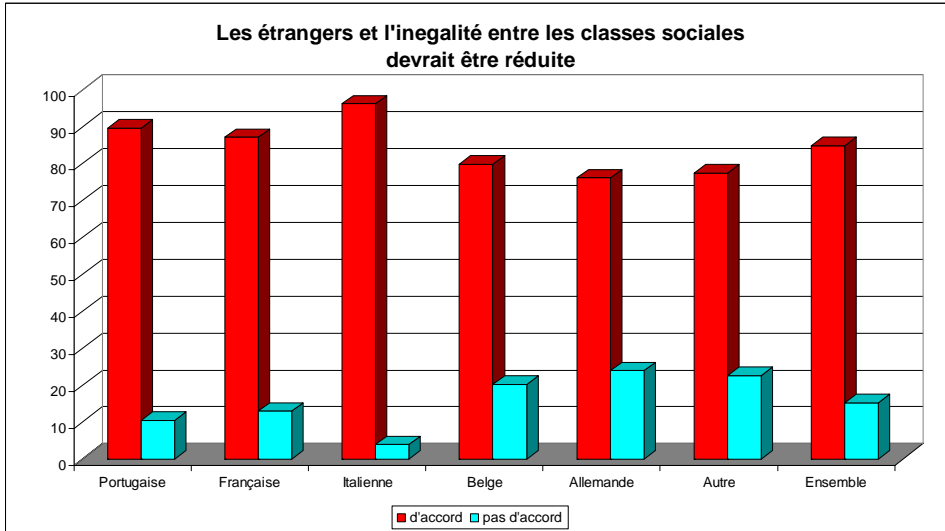


Figure 50 L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite

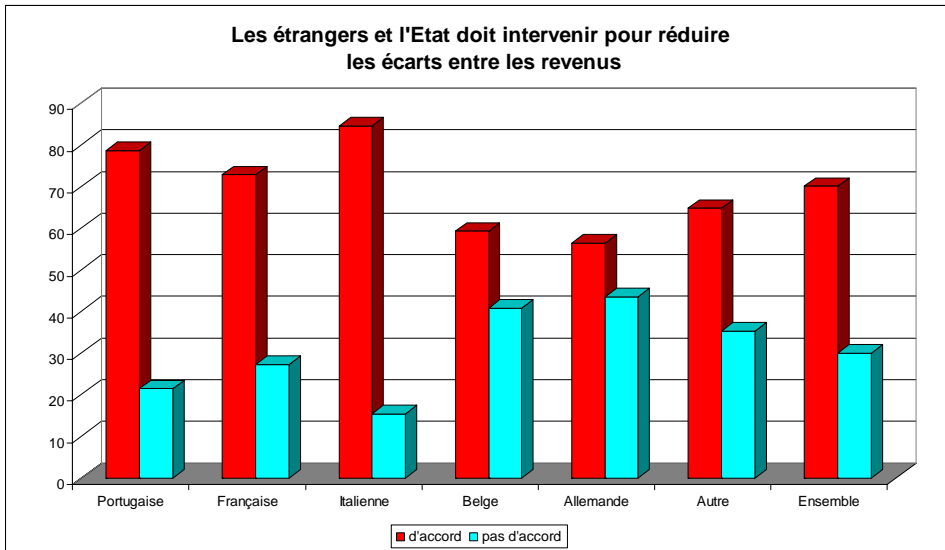


Figure 51 L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus

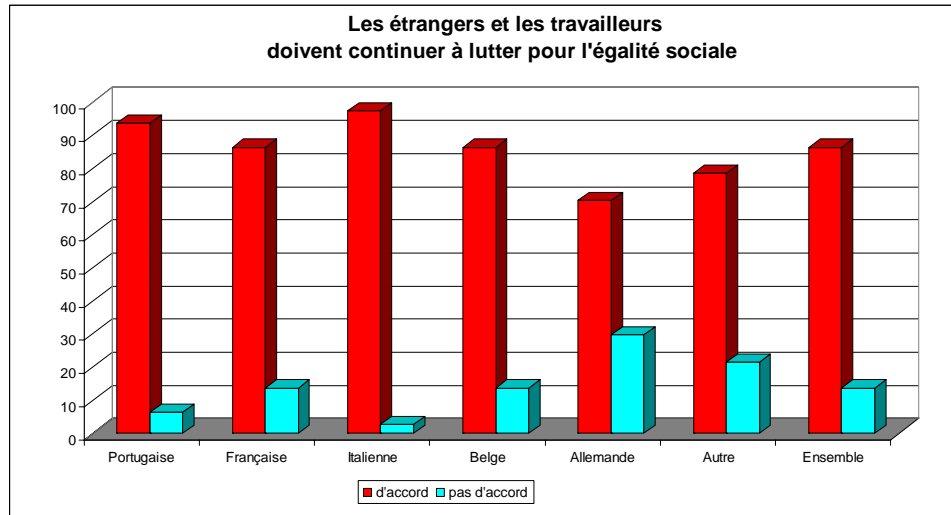


Figure 52 Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale

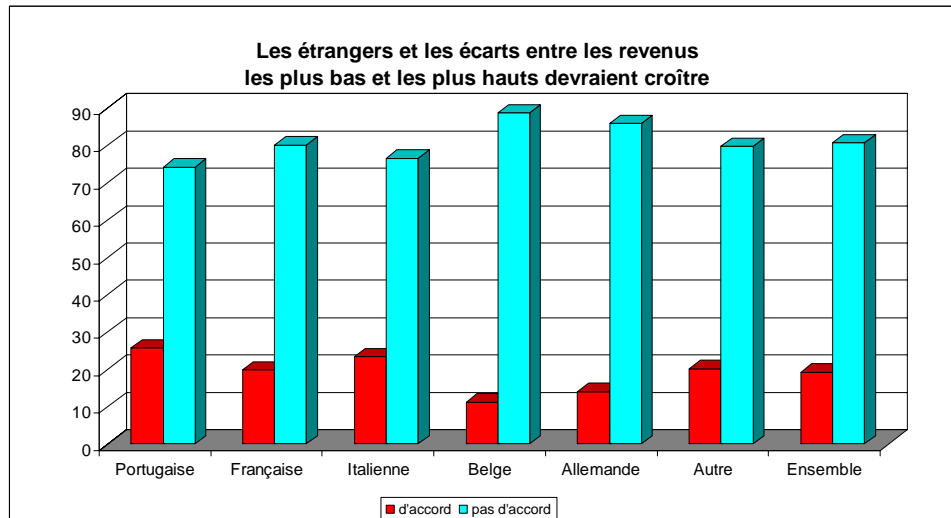


Figure 53 Les écarts entre les revenus les plus bas et plus hauts devraient croître

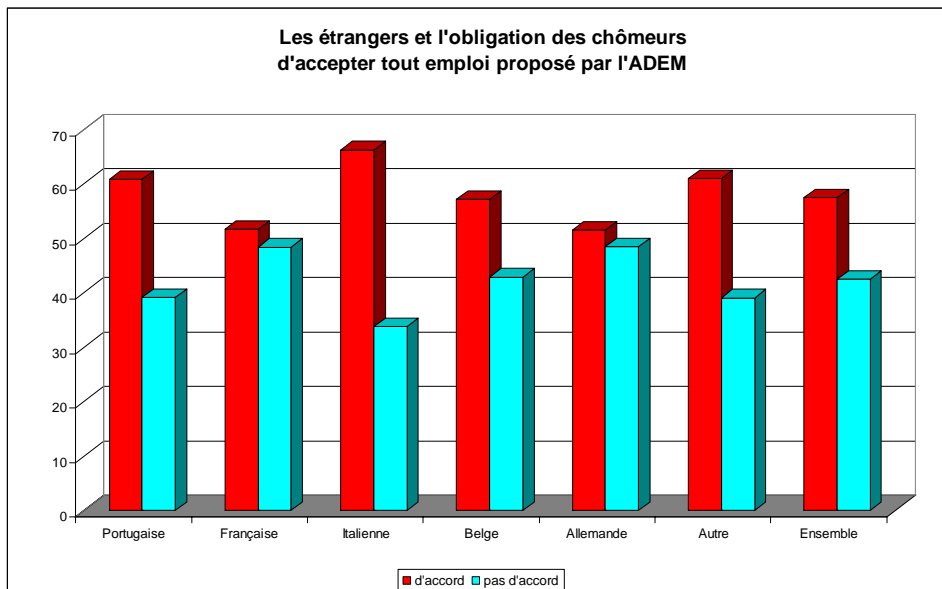


Figure 54 Les chômeurs devraient accepter tout emploi proposé par l'ADEM

Les étrangers, les plus exposés au ralentissement brutal de la croissance économique et aux premiers plans de réduction du personnel en raison de leur surreprésentation dans le secteur privé salarié, étaient encore plus inquiets que les Luxembourgeois sur la situation économique⁴⁹. 52,4% des étrangers interrogés déclaraient que la situation économique est « moins bonne » qu'un an auparavant (44,5% pour les Luxembourgeois) et 33,8% beaucoup « moins bonne » (39,1% pour les Luxembourgeois). L'angoisse, quant à l'état de l'économie dans les douze derniers mois précédant l'élection, était surtout partagée par les électeurs belges (liés aux restructurations à la fois de Dexia et de Fortis), latins, mais aussi des autres nationalités (principalement anglo-saxonnes, néerlandaises et scandinaves). Parmi ceux les moins enclins au pessimisme –toute proportion gardée–, on trouvait les Allemands (26,6% d'entre eux jugeaient que la situation était « meilleure » ou « identique » pour une moyenne de 13,7%).

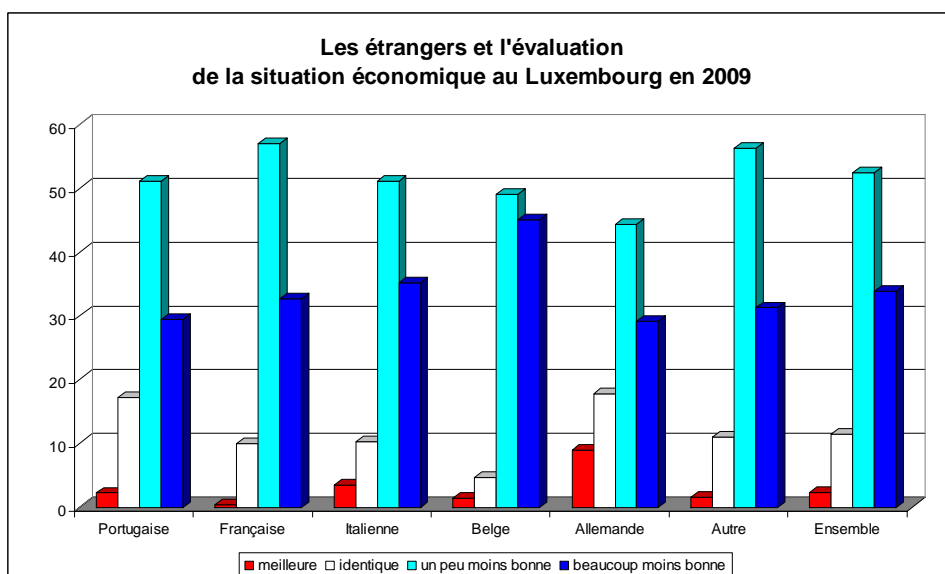


Figure 55 Les étrangers et l'évaluation la situation économique au Luxembourg en 2009

⁴⁹ La question était la suivante : « Que pensez-vous de la situation économique actuelle ? En comparaison avec la situation économique du Luxembourg par rapport il y a un an, pensez-vous que la situation actuelle est ? : 1. Meilleure, 2. Identique, 3. Un peu moins bonne, 4. Beaucoup moins bonne, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

5.2.4 Attitudes vis-à-vis de l'Europe et des Européens

38,7% des étrangers considéraient que l'Union européenne est allée trop loin (46,1% pour les Luxembourgeois). Les électorats virtuels portugais et italien étaient ceux qui étaient les plus eurosceptiques (respectivement 45,9% et 44,2%) et mettant en lumière une nouvelle fois le décrochage des populations les moins instruites et travaillant dans les secteurs primaire et secondaire de l'économie vis-à-vis de la poursuite de la construction européenne. Le socle europhile parmi les étrangers du Luxembourg était constitué des Allemands, des Belges et dans une moindre mesure des Français (respectivement 41,5%, 41,2% et 37,2% jugeaient que l'intégration européenne devait se poursuivre)⁵⁰.

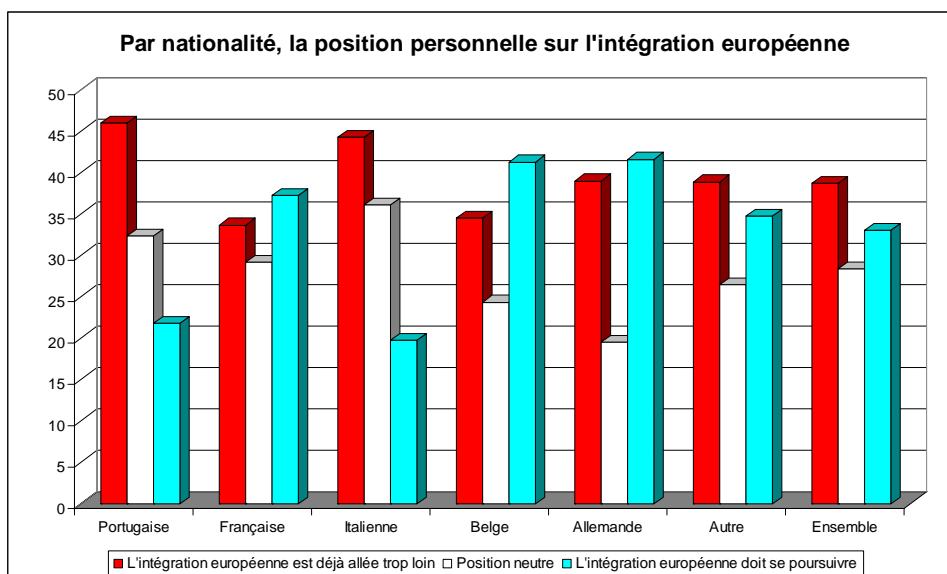


Figure 56 Par nationalité, la position personnelle sur l'intégration européenne

Les étrangers étaient moins pessimistes que les Luxembourgeois sur la prise en compte des intérêts du Luxembourg (55,8% pour 68,8% pour les nationaux) par l'Union européenne⁵¹. Une nouvelle fois, c'étaient les électorats virtuels portugais et italien qui étaient les plus inquiets sur cet item (respectivement 65,5% et 61,8%) alors que 67,1% des Allemands du Luxembourg pensaient justement le contraire.

⁵⁰ La question était la suivante : « Certains pensent que l'intégration européenne doit être menée plus loin. D'autres pensent que l'on est déjà allé trop loin. Qu'en pensez-vous ? Merci de donner votre avis sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie que l'intégration européenne « est déjà trop avancée » et 10 signifie « qu'il faut aller encore plus loin. Vous pouvez utiliser n'importe quel chiffre entre 1 et 10 pour préciser votre opinion. Quelle note décrit le mieux votre opinion ? 1. l'intégration est déjà allée trop loin 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 l'intégration doit aller encore plus loin, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse. »

⁵¹ La question était la suivante : « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes aux intérêts du Luxembourg ? 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

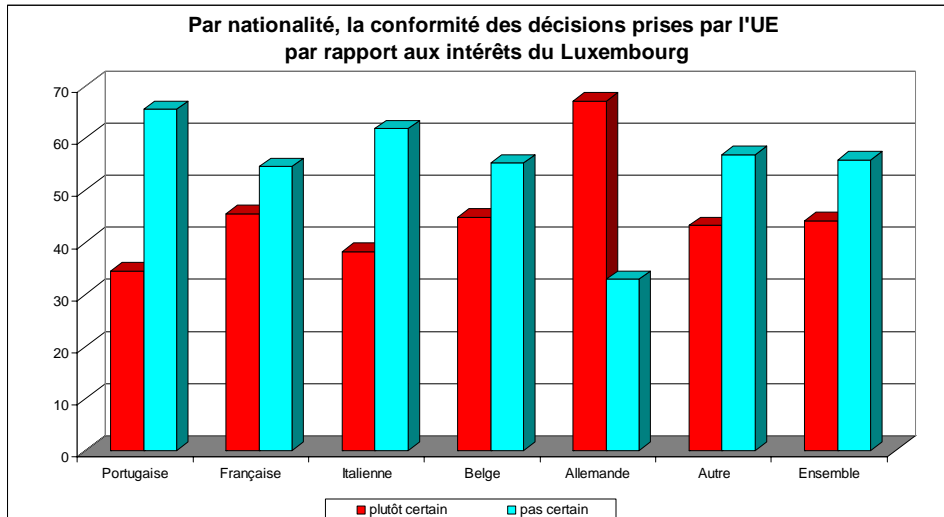


Figure 57 Les étrangers et la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du Luxembourg

Les intérêts nationaux par l'Union européenne étaient aussi menacés majoritairement pour les Portugais, les Italiens et les étrangers d'autres nationalités (principalement anglo-saxonnes, néerlandaises et scandinaves) alors qu'une nouvelle fois les Allemands se distinguaient : 80% d'entre eux estimaient que les intérêts allemands sont bien pris en compte par l'Union européenne⁵². Les communautés étrangères au Luxembourg sur cet item reproduisaient les discours dominants sur l'intégration européenne dans leurs systèmes politiques d'origine. Euroscepticisme social et souverainisme libéral parmi les populations anglaises, nordiques et latines contre attachement à la méthode communautaire pour les populations dites « rhénanes ».

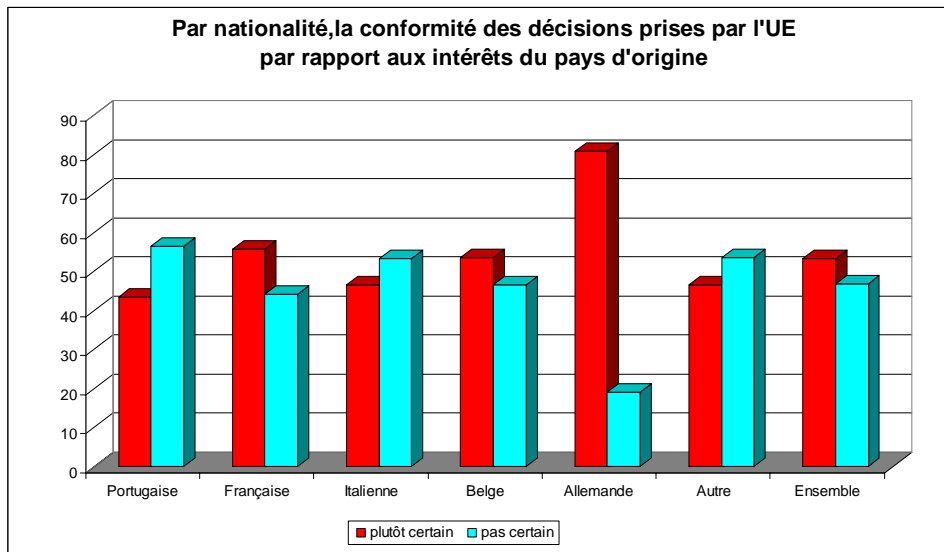


Figure 58 Les étrangers et la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du pays d'origine

⁵² La question était la suivante : « « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes aux intérêts de votre pays d'origine ? 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

Même si la proportion est moindre que pour les Luxembourgeois, le degré de crise de confiance était élevé puisque seulement 44,2% des étrangers estimaient que les décisions prises par l'Union sont conformes à leur intérêt personnel (27,8% pour les nationaux)⁵³. L'euroscépticisme est particulièrement fort chez les populations lusophones et italophones de nouveau. Ces groupes latins jugeaient respectivement à 65,8% et 67,1% que leurs intérêts personnels divergeaient des politiques menées actuellement par l'Union.

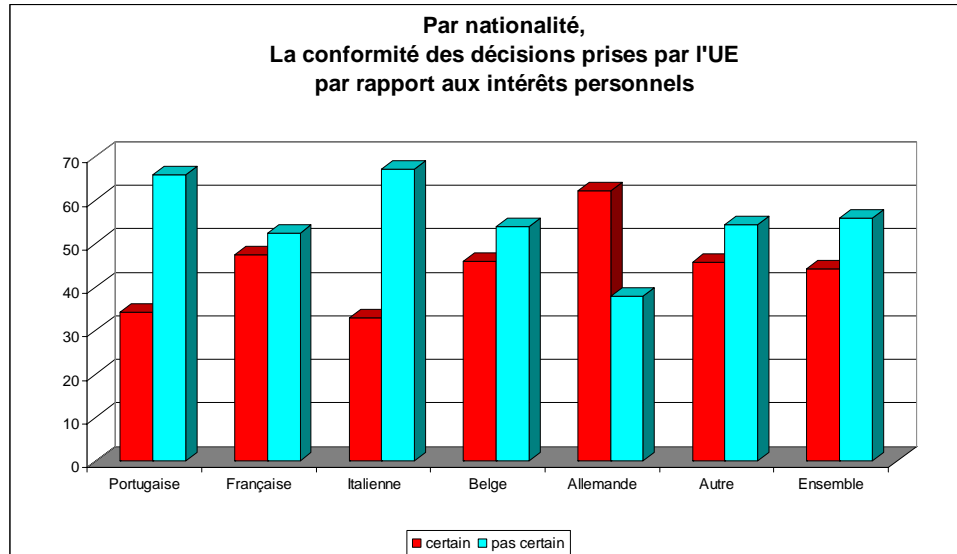


Figure 59 Les étrangers et la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts personnels

55% des étrangers⁵⁴ (68,2% pour les Luxembourgeois) considéraient que l'élargissement et l'approfondissement de l'Union étaient des buts contraires. Tous les électors partageaient ce sentiment de façon majoritaire particulièrement pour les étrangers d'autres nationalités (principalement anglo-saxons, néerlandais et scandinaves) et les Français (respectivement 65% et 59,6%).

⁵³ La question était la suivante : « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ? 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 5. Neutre, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

⁵⁴ La question était la suivante : « Pensez-vous que l'élargissement (le fait d'accueillir de nouveaux Etats-membres) et l'approfondissement (le renforcement de ses institutions) de l'Union européenne sont des buts contraires ? 1. Oui, 2. Non, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

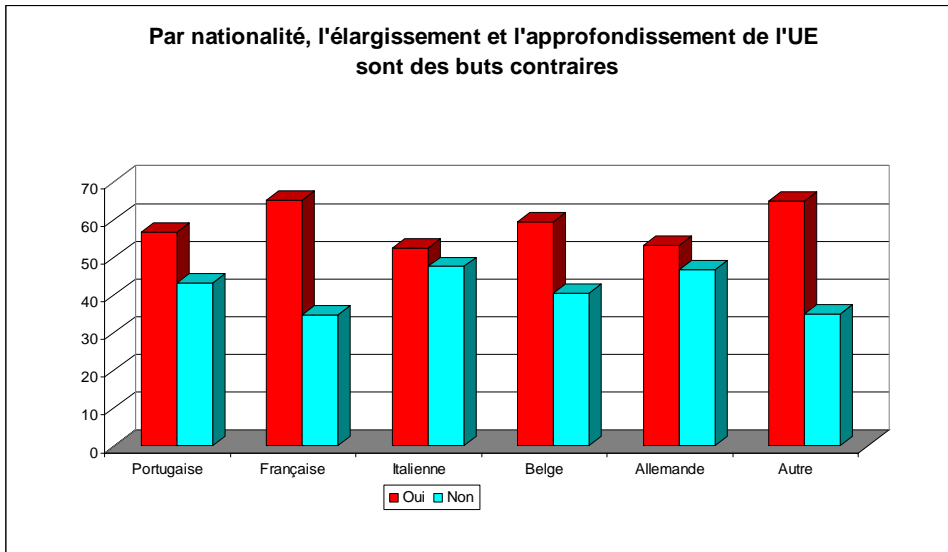


Figure 60 L'élargissement et l'approfondissement de l'UE sont des buts contraires par nationalité

A l'image des Luxembourgeois, l'intégration européenne signifiait d'abord pour les étrangers l'approfondissement de l'Union européenne avec une moyenne de 69,9% (65,5% pour les Luxembourgeois).

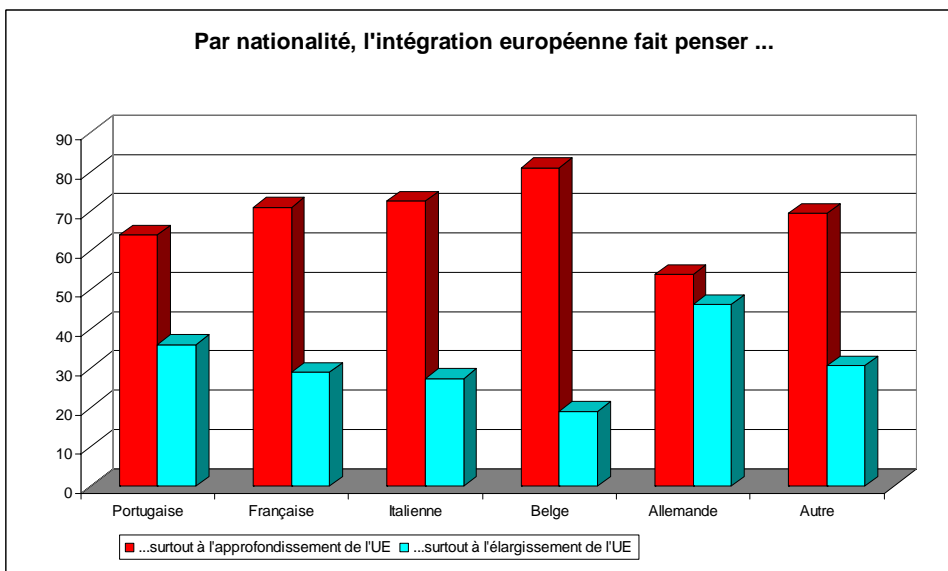


Figure 61 L'intégration fait penser ...

59% des étrangers au Grand-duché sont opposés à tout nouvel élargissement de l'Union européenne pour une moyenne de 64,4% pour les Luxembourgeois. Ce sentiment est majoritaire à l'exception des populations d'autres nationalités (principalement anglo-saxonnes, scandinaves et néerlandaises). L'élargissement est refusé là encore, à l'image des Luxembourgeois, en raison de la candidature de la Turquie et des complications supposées pour le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne.

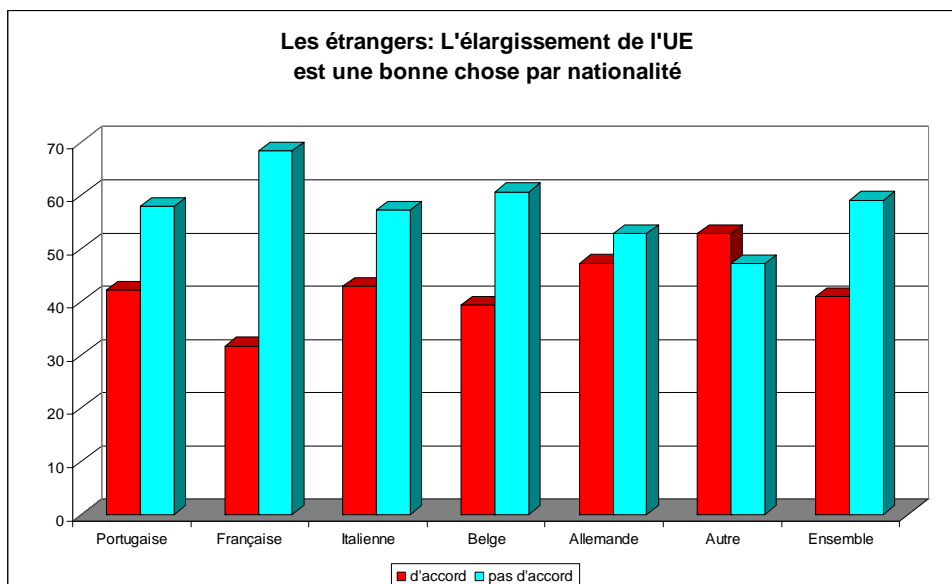


Figure 62 La poursuite de l'élargissement est une bonne chose

En revanche, les étrangers étaient moins nombreux que les nationaux à penser que le modèle social luxembourgeois est menacé par l'intégration européenne (34,1% pour 46,3%)⁵⁵. Nous retrouvons de nouveau l'angoisse plus forte à ce sujet face à la construction européenne pour les populations d'origine italienne et portugaise (respectivement 48,1% et 45,5% sont d'accord avec l'idée d'une menace). Inversement les étrangers d'autres nationalités (principalement anglo-saxons, néerlandais et scandinaves), les Français et les Allemands (respectivement 43,8%, 41,4 et 40,3% n'approuvaient pas cette option.

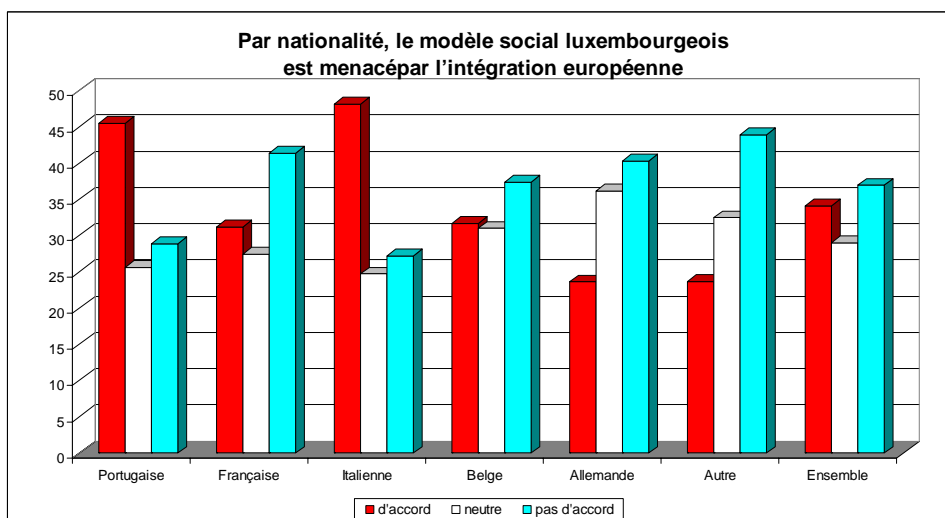


Figure 63 Les étrangers et le modèle social luxembourgeois menacé par l'intégration européenne

Une majorité d'étrangers étaient contre l'introduction d'une préférence nationale à l'emploi à l'inverse des Luxembourgeois (respectivement 54,1% étaient contre alors que les nationaux étaient pour à 71,1%). Par nationalité, les populations portugaise, italienne et

⁵⁵ La question était la suivante : Selon vous, le modèle social luxembourgeois est menacé par l'intégration européenne ? 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 5. Neutre, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

allemande étaient majoritairement favorables à une telle mesure. La stratégie d'acquisition de la double nationalité plus importante dans ces communautés depuis son introduction en 2009 témoignent-elles dans ces conditions d'une concurrence présente et d'une fermeture à l'avenir vis-à-vis de nouveaux venus extracommunautaires sur le marché de l'emploi au Luxembourg ⁵⁶?

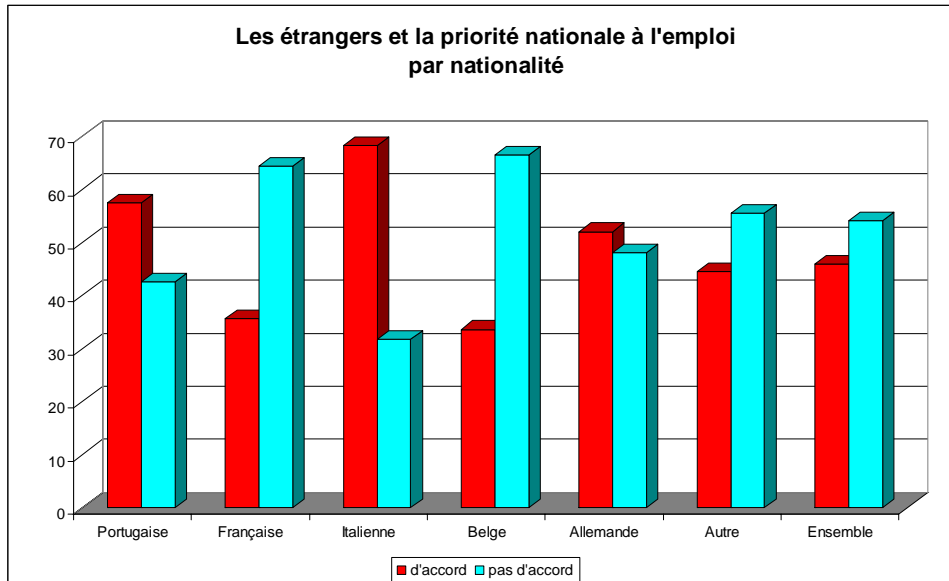


Figure 64 les étrangers et la priorité nationale à l'emploi

A l'image des citoyens luxembourgeois, l'ensemble des étrangers jugeaient que le Gouvernement du Luxembourg, de 64% et+ de 91%, se doit d'être un acteur fort des politiques publiques, et particulièrement dans la politique sociale et celle de la santé, confirmant l'appréciation qu'ont les étrangers sur les niveaux de prestations sociales au Grand-duché dans d'autres enquêtes et l'idée que le modèle social est avant tout vécu et opérationnel au niveau de l'Etat-nation. En moyenne, les Allemands étaient de très loin à croire le plus dans la capacité de gestion et d'initiative du Gouvernement luxembourgeois, témoignant à nouveau leurs attitudes générales bienveillantes à l'égard du Grand-duché et rencontrées sur la majorité des questions de l'étude ⁵⁷.

⁵⁶ Gouvernement du Luxembourg, Ministère de la Justice, *Procédures de nationalité luxembourgeoise évacuées Année 2009*, http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/ind_stat_2.009..pdf, juillet 2010.

⁵⁷ La question était la suivante « Maintenant nous voudrions vous demander d'estimer sur une échelle de 1 à 4 la part de responsabilité que vous voudriez que le gouvernement et/ ou de l'Union européenne exerce : 1. Sans responsabilité, 2. Peu de responsabilité, 3. Responsabilité-4, Beaucoup de responsabilité, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

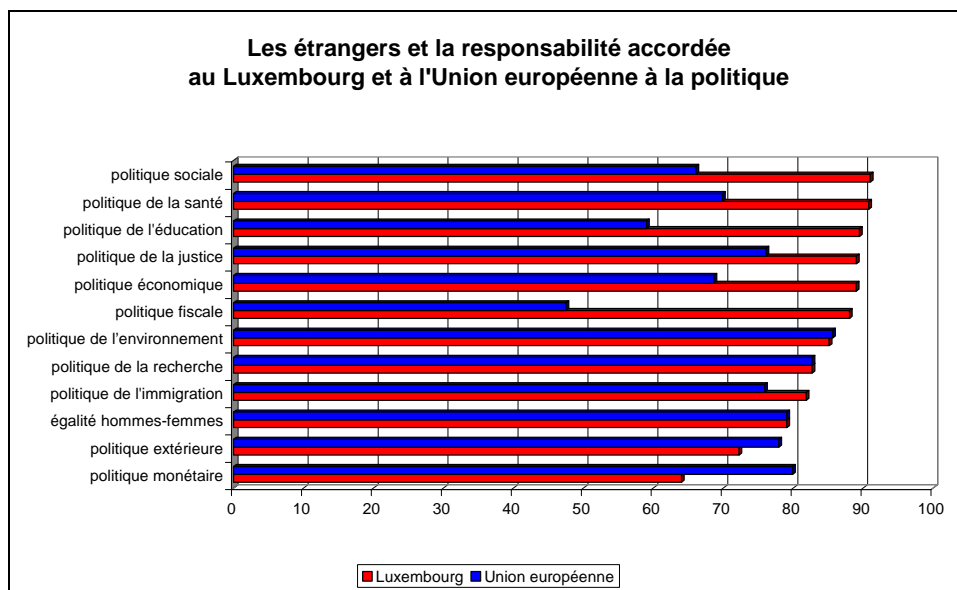


Figure 65 Les étrangers et la responsabilité accordée au Luxembourg et à l'Union européenne à la politique...

On note toutefois des réserves relativement importantes parmi les étrangers sur la capacité du Gouvernement luxembourgeois à intervenir en politique monétaire et dans le domaine des relations extérieures (respectivement 36% et 27,7% considéraient que ce niveau de gouvernement ne devait pas intervenir). C'étaient aussi sur ces questions, avec l'environnement, la recherche et l'égalité hommes/femmes que l'Union européenne était jugée plus apte à intervenir par les ressortissants communautaires et autres. Inversement, de 30 à + de 50% des étrangers ne souhaitaient pas que l'Union agisse aussi dans la politique de santé, de la justice, de l'économie sociale et de la fiscalité.

De manière moins forte que les Luxembourgeois, les étrangers manifestaient donc aussi un certain attachement au souverainisme libéral et au stato-providentialisme, vécu à la fois par rapport au Luxembourg et à leurs états d'origine comme les Anglo-saxons, les nordiques et les Français et seulement de manière privilégiée pour le Luxembourg par les Portugais et les Italiens. La complémentarité est acceptée entre l'Union européenne et le Luxembourg à partir du moment où les principes de concurrence et de libre choix entre les Etats membres de l'Union en termes économiques et sociaux ne sont pas remis en cause. L'Union européenne, comme chez les Luxembourgeois, est appréciée comme un acteur dans les questions jugées globales comme l'environnement et dans l'énonciation de la politique monétaire.

Luxembourg	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Autre	Ensemble
politique sociale	85,5	90	91,5	93	98,2	92,8	91
politique de la santé	88	91,3	91,5	86,8	94,6	95,7	90,8
politique de l'éducation	88	91,25	85	88,5	94,5	89,5	89,5
politique économique	84,5	91,3	90	89,5	83,3	92,7	89
politique de la justice	87,2	87,5	93,3	87,6	94,6	89,7	89
politique fiscale	79,3	88,1	90,2	90,5	90,7	92,7	88
politique de l'environnement	85,2	87,5	83,3	86,7	85,7	80,2	85,2
politique de la recherche	79,3	87,5	87,9	74,8	90,7	80,4	82,7
politique de l'immigration	82,6	80,75	85,25	76,3	87	84,5	81,9
égalité hommes-femmes	84,6	81,9	80	76,6	72,2	74	79,1
politique extérieure	67,2	76,7	81	68,5	81,1	65,3	72,3
politique monétaire	67,2	58,5	83,3	55,3	63	68,4	64

Figure 66 Les étrangers et la responsabilité accordée au Luxembourg à la politique...

Union européenne	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Autre	Ensemble
politique de l'environnement	82,6	90	78,9	87,4	87	83,1	85,6
politique de la recherche	79,3	87,5	87,9	74,8	90,7	80,4	82,7
politique de l'éducation	74,3	85,4	76,7	88,4	67,9	76	79,9
égalité hommes-femmes	84,6	81,9	80	76,6	72,2	73,9	79,1
politique extérieure	70,8	79	82,4	82,9	79,6	75,2	77,9
politique monétaire	78	73,6	86,2	71,4	81,1	74,7	76,1
politique de l'immigration	73,7	79,75	78	76,3	70,9	73,4	75,9
politique fiscale	68,7	75,9	71,9	65,8	72,2	63,9	69,9
politique sociale	66,7	71,7	63,8	73,6	70,4	62,5	68,7
politique économique	68,1	66,4	70,2	65,8	67,9	60	66,1
politique de la justice	65,8	57,9	62,7	57	47,3	60	59
politique de la santé	56,1	48,7	56,9	43,8	37,7	39,1	47,5

Figure 67 Les étrangers et la responsabilité accordée à l'Union européenne à la politique...

Au niveau de l'identification identitaire et du choix du palier de Gouvernement idéal au nom du principe de subsidiarité, les étrangers affirmaient à plus de 89% être attachés d'abord au Luxembourg et à plus de 75% à leur commune de résidence, marquant donc l'enracinement territorial de la citoyenneté en Europe. L'attachement à la patrie d'origine était légèrement plus élevé par rapport à la moyenne parmi les Italiens et les Français (respectivement 71,4% et 70,3% pour une moyenne de 64,1%) et pour la région d'origine, les Italiens (79,4%) et les Portugais (74,3%), pour une moyenne de (65,7%)⁵⁸.

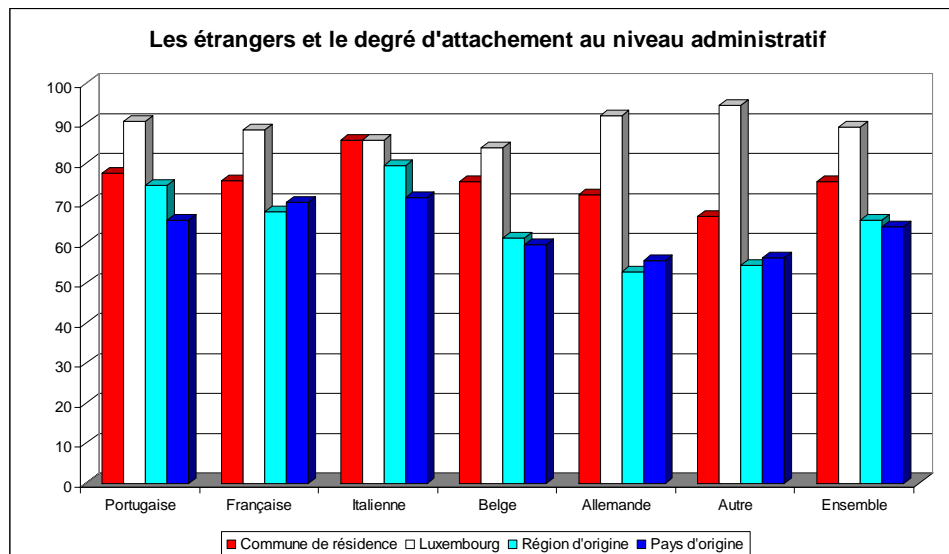


Figure 68 Les étrangers et le degré d'attachement au niveau administratif

76% des étrangers considéraient que l'harmonie et la compréhension entre les différentes communautés culturelles et linguistiques au Luxembourg allaient plutôt bien (seulement 54,8% pour les Luxembourgeois)⁵⁹. Ce sont les Italiens et les Allemands, une exception à

⁵⁸ La question était la suivante : « Veuillez indiquer pour chacune des ces propositions suivantes votre degré d'attachement ? 1. Très élevé, 2. Assez élevé, 3. Peu élevé, 4. Pas du tout élevé, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

⁵⁹ La question était la suivante : « En ce moment, diriez-vous que cela va Bien, Plutôt Bien, Plutôt Mal ou Mal en ce qui concerne l'harmonie et la compréhension entre les différentes communautés culturelles et linguistiques au Luxembourg ? 1. Bien, 2. Plutôt bien, 3. Plutôt mal, 4. Mal, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

Analyse des valeurs et des comportements politiques des étrangers d'après le pré et le post sondage électoral

372

leur optimisme général sur le Luxembourg, (respectivement 45,5% et 36,1% pour une moyenne de 24%) qui estimaient que la situation allait plutôt mal.

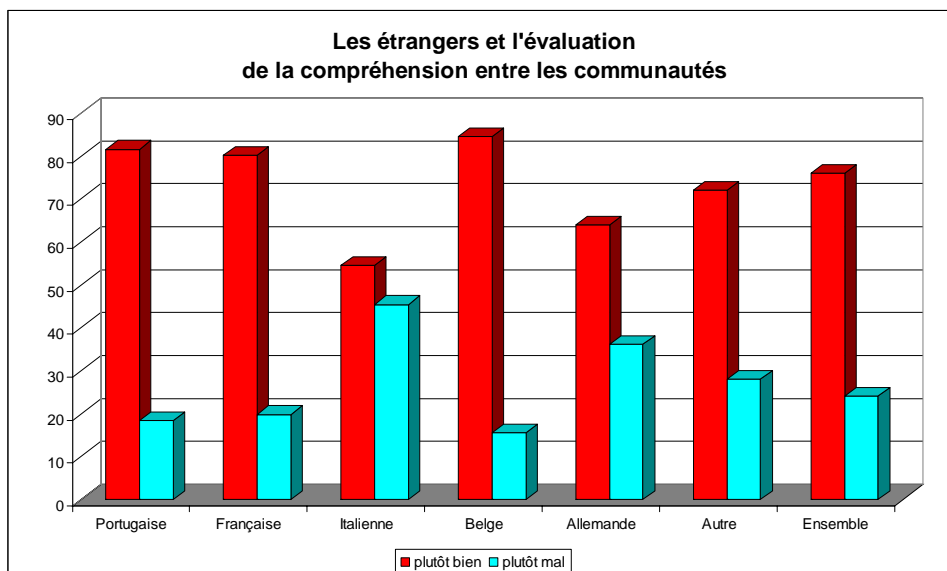


Figure 69 Les étrangers et l'harmonie communautaire

5.2.5 Attitudes vis-à-vis de la religion et de la fin de vie

En 2009, la diversité religieuse et/ou philosophique est plus importante parmi les étrangers que parmi les Luxembourgeois : 60,8% se déclaraient catholiques pour 74,7% des nationaux. Cette pluralité confessionnelle et/ou a-religieuse s'explique avant tout par la présence non négligeable de chrétiens réformés et/ou orthodoxes (respectivement 7,1% et 2,2%) parmi les étrangers. Le pluralisme infra-chrétien est nourri principalement par les fortes cohortes calvinistes, luthériennes et anglicanes parmi les populations allemandes (40% se déclarent « protestants ») et les autres nationalités principalement anglo-saxonnes, néerlandaises et scandinaves (15% en font de même)⁶⁰. Les chrétiens orthodoxes sont surreprésentés naturellement parmi les autres nationalités usant des langues slaves. Les « sans religion », c'est-à-dire, ceux qui se déclarent « personne athée » et/ou « agnostique » sont un peu plus nombreux que les Luxembourgeois mais dans des proportions presque semblables (respectivement 23,1% et 20,7% en 2009). Les Portugais, et dans une moindre mesure les Italiens, bastion de la catholicité (79,1% l'affirmaient), conciliaient peu leur foi religieuse avec leur identité politique comme nous l'avons vu lorsqu'il s'est agi des intentions de vote et de la proximité politique faible vis-à-vis du PCS.

⁶⁰ La question était la suivante : « Considérez-vous que vous appartenez à une Religion particulière? Si Oui laquelle ? 1. Religion catholique, 2. Religion protestante, 3. Religion orthodoxe, 4. Religion juive, 5. Religion musulmane, 6. Religion bouddhiste, 7. Religion hindouiste, 8. Autre Religion, 9. Aucune Religion, 10. Libre Penseur, 98. Ne sait pas, 99. Sans réponse ».

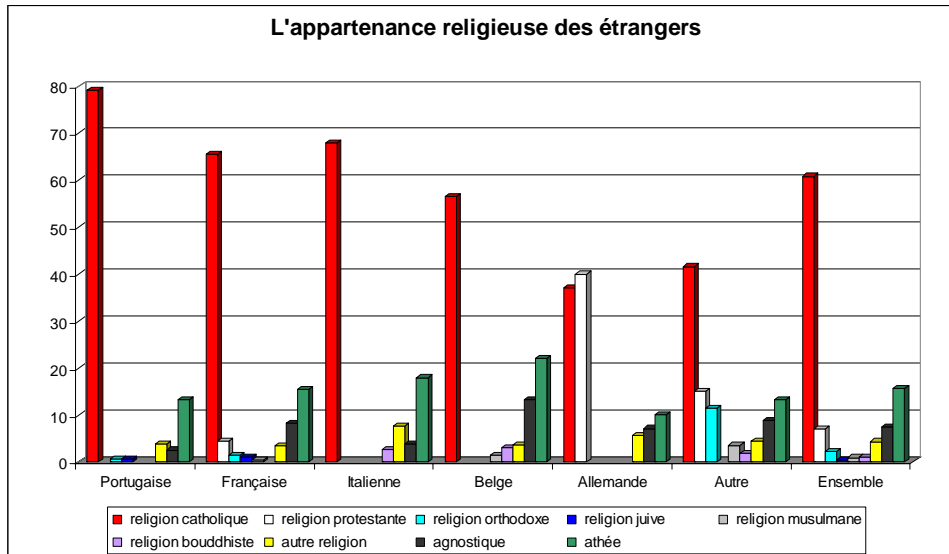


Figure 70 Les étrangers et l'appartenance religieuse ou philosophique

Cette déclaration d'appartenance religieuse forte parmi les étrangers ne s'accompagne pas, à l'image des Luxembourgeois, d'une assiduité particulière à la vie des cultes mentionnés⁶¹. En 2009, seulement 7,3% des étrangers allaient de manière hebdomadaire à un office religieux (8,2% pour les Luxembourgeois). La pratique religieuse est vécue d'abord comme pour les nationaux lors des fêtes jalonnant une existence (naissances, mariages et enterrements). C'est le cas de 34,5% des étrangers (38,6% pour les Luxembourgeois). C'est par ailleurs, l'essentiel de la « pratique » religieuse des Belges (46% ne vont qu'aux enterrements et mariages). En revanche, les fêtes religieuses dites d'obligation (noël, pâques, ramadan, etc.) sont légèrement plus suivies par les étrangers en 2009 que par les Luxembourgeois (respectivement 13,5% et 11,8%). La part de ceux qui ne fréquentent jamais un lieu de culte est de 18,4% pour les étrangers contre 15,5% pour les Luxembourgeois. Les Italiens, les Allemands et les autres nationalités sont les plus pratiquants, quelque soit la catégorie d'analyse. Les Portugais, les plus attachés à la catholicité, sont en revanche les plus distants vis-à-vis de la pratique régulière au culte. Les Belges sont les plus déconfessionnalisés, c'est-à-dire qu'ils sont les moins nombreux en moyenne à participer activement à la vie d'un culte quelque soit la fréquence proposée en dehors des cérémonies de naissance, de mariage et de fin de vie.

⁶¹ La question était la suivante : « Avec quelle régularité fréquentez-vous un lieu de culte ? 1. (au moins) une fois par semaine, 2. Pour les fêtes religieuses (type Noël, Pâques, Ramadan etc.), 3. Quelquefois par an à l'occasion de mariage, d'enterrement, 4. Une fois par an ou moins, 5. Jamais, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

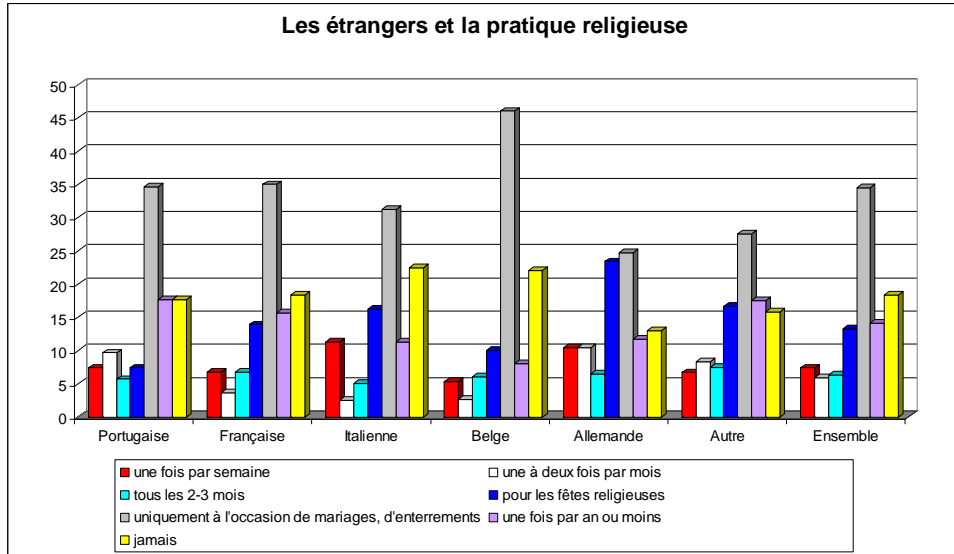


Figure 71 Les étrangers selon la pratique religieuse

A l'identique des Luxembourgeois, la distinction importante entre identité et pratique religieuse se retrouve sur l'avis concernant l'entrée en vigueur de la loi sur l'euthanasie⁶². 75% des étrangers se déclaraient favorables à cette législation (70% pour les Luxembourgeois), avec un tout petit môle de résistance à cette législation parmi les Portugais et les Italiens. En revanche, 66,4% des étrangers étaient attachés à la fois à l'instruction religieuse et à l'enseignement de la morale à l'école publique alors que seulement 56% des Luxembourgeois étaient pour le maintien des deux options. L'humanisme chrétien et l'humanisme agnostique demeurent donc des référents importants dans la formation et le développement d'une personne pour les étrangers.

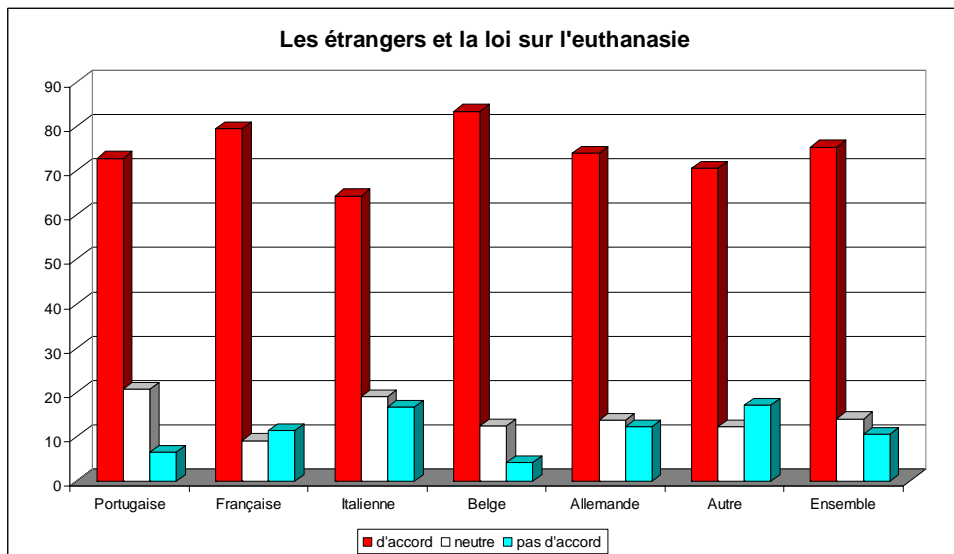


Figure 72 Les étrangers et la loi sur l'euthanasie

⁶² La question était la suivante : « La légalisation de l'euthanasie au Luxembourg est une bonne chose 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3. Ni d'accord ni pas d'accord (neutre), 4. Pas d'accord, 5. Pas du tout d'accord, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

La médiatisation de la vie privée est beaucoup moins acceptée et acceptable par les étrangers que par les Luxembourgeois⁶³. 45,1% étaient d'accord pour qu'un homme ou une femme politique affichent ses préférences sexuelles alors que 66,5% des nationaux y étaient favorables. De même, les convictions religieuses et ou philosophiques doivent majoritairement rester dans le domaine de l'intime à l'inverse des Luxembourgeois (respectivement 42% et 68,3% pour leurs publicisations). Les Italiens étaient parmi les étrangers les plus nombreux, et de très loin, à adopter des attitudes similaires aux Luxembourgeois sur la porosité entre vie privée et vie publique.

	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Autre	Ensemble
Préférences sexuelles	48,9	29,4	64,3	36,9	77,3	45,9	45,1
Convictions religieuses et/ou philosophiques	40	27,8	53,6	35,5	81,8	47,3	42
Communiquer son patrimoine	60,8	61,1	62	61,2	72,7	60	62
Médiatiser son conjoint	16,3	8,7	30,8	13,3	45,4	20,6	18,4
Médiatiser sa famille	10,9	7,3	28	8,9	13,6	11,8	11,7

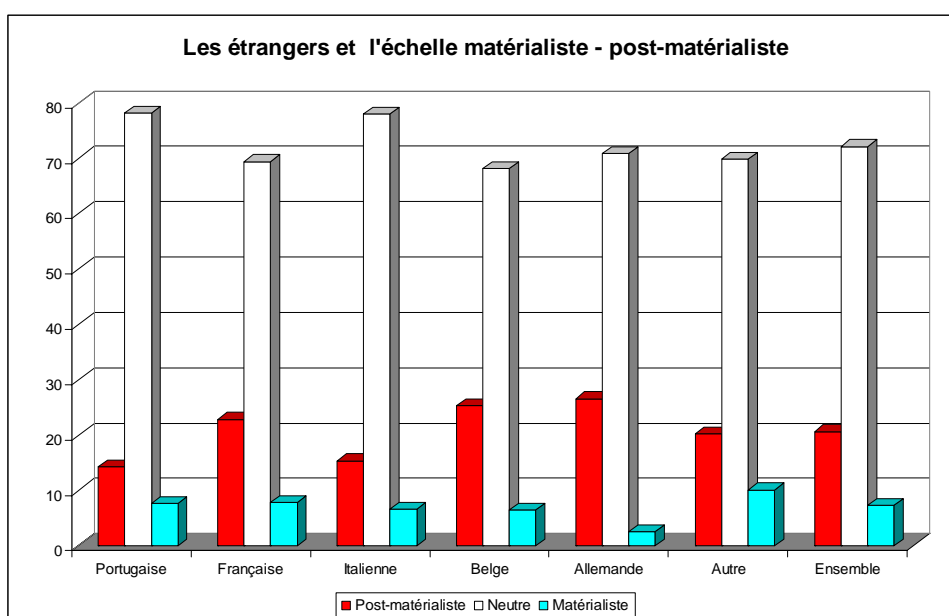
Figure 73 Les étrangers et l'approbation de la publicisation d'éléments de la vie personnelle des hommes et des femmes politiques

⁶³ La question était la suivante « Nous allons vous soumettre une série de propositions concernant la vie privée des hommes et des femmes en politique : Les hommes et les femmes politiques ont raison d'afficher leurs préférences sexuelles, leurs convictions religieuses ou philosophiques, devraient communiquer leur patrimoine et leur niveau d'imposition, La médiatisation du conjoint est une bonne chose, L'exposition de la famille est une bonne chose 1. Tout à fait d'accord, 2. D'accord, 3. Pas d'accord, 4. Pas du tout d'accord, 5. Neutre, 98 Ne sait pas, 99 Sans réponse ».

5.2.6 Valeurs matérialistes et post-matérialistes

Sur le même modèle que les électeurs luxembourgeois, il a été demandé aux étrangers de se positionner sur l'axe matérialiste/post-matérialiste de R. Inglehart. De nouveau les étrangers sont en accord avec les Luxembourgeois pour refuser de se déterminer aux élections de juin 2009 suivant cette configuration (respectivement 72% et 80,1%)⁶⁴.

Si les étrangers sont attachés aux valeurs de l'environnement et du libéralisme politique, parmi les 6 premiers items du modèle, on constate néanmoins des préoccupations fortement matérialistes, confirmant leurs positionnements légèrement majoritaires au centre droit et à droite de l'échiquier par leur fidélité aux principes du libéralisme économique et de l'autorité. La lutte contre l'inflation est une préoccupation majeure des étrangers. Par nationalité, les Allemands, les Belges et les autres nationalités demeurent plus post-matérialistes que la moyenne des étrangers et inversement dans des électorats plus populaires, les Portugais et les Italiens sont les plus matérialistes.



⁶⁴ La question était la suivante : « En politique, il est parfois impossible d'atteindre un grand nombre d'objectifs en même temps. Pouvez-vous me dire parmi la liste suivante quels sont pour vous les cinq objectifs les plus importants ? 1. Maintenir l'ordre dans le pays (matérialiste), 2. Augmenter la participation des citoyens aux décisions du Gouvernement, 3. Combattre la hausse des prix (matérialiste), 4. Garantir la liberté d'expression (post-matérialiste), 5. Maintenir un haut niveau de croissance économique (matérialiste), 6. Assurer à son pays une armée forte pour se défendre (matérialiste), 7. Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail (post-matérialiste), et dans leur commune 8. Améliorer l'environnement (post-matérialiste) 9. Assurer une marche régulière de l'économie (matérialiste), 10. Lutter contre la criminalité (matérialiste), 11. Construire une société plus amicale et moins impersonnelle (post-matérialiste), 12. Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent (post-matérialiste) ».

Le matérialisme de tous les électeurs	
Le post-matérialisme de tous les électeurs	
Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	62,3
Combattre la hausse des prix	56,7
Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, etc.	56,1
Lutter contre la criminalité	49,2
Maintenir un haut niveau de croissance économique	48,4
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	37,4
Maintenir l'ordre dans le pays	34,9
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement	32,9
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail	26,2
Assurer à son pays une armée forte pour se défendre	4,3
Construire une société où les idées sont plus importantes que l'argent	2

Figure 74 Les étrangers et l'échelle post matérialiste et matérialiste

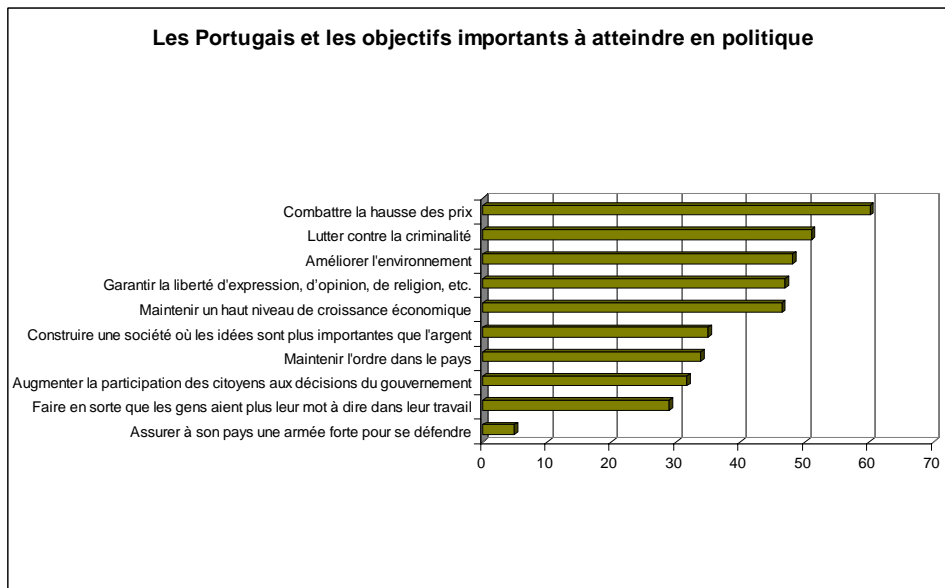


Figure 75 Les Portugais et les objectifs importants à atteindre en politique

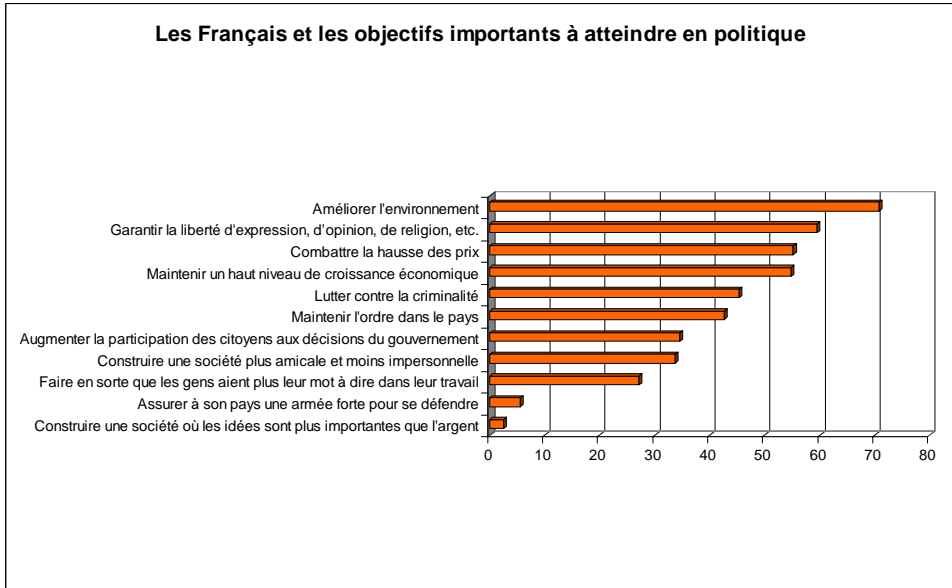


Figure 76 Les Français et les objectifs importants à atteindre en politique

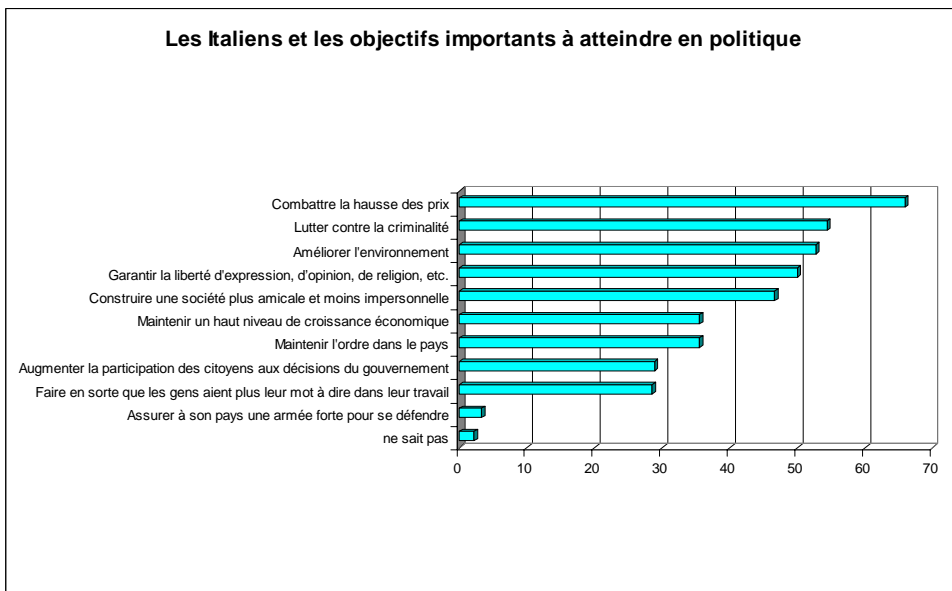


Figure 77 Les Italiens et les objectifs importants à atteindre en politique

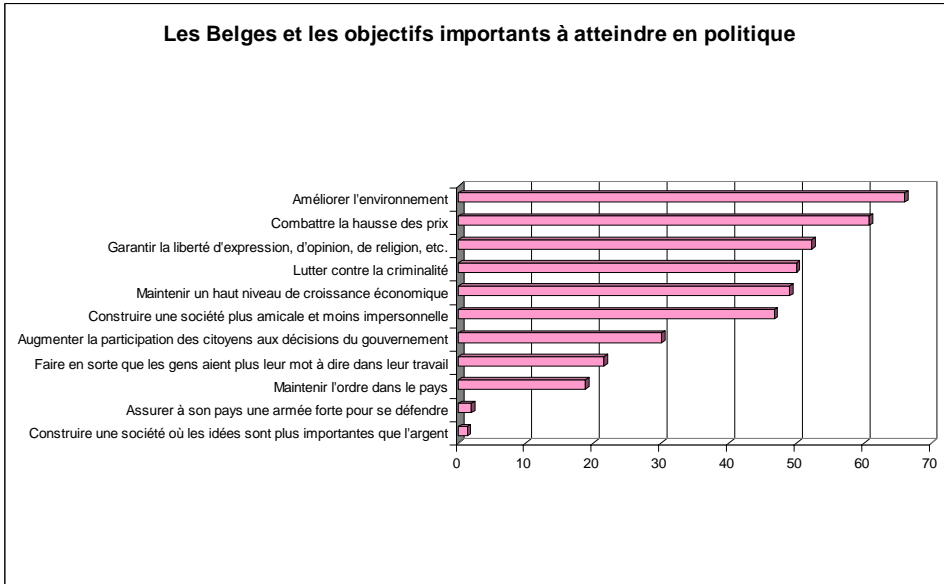


Figure 78 Les Belges et les objectifs importants à atteindre en politique :

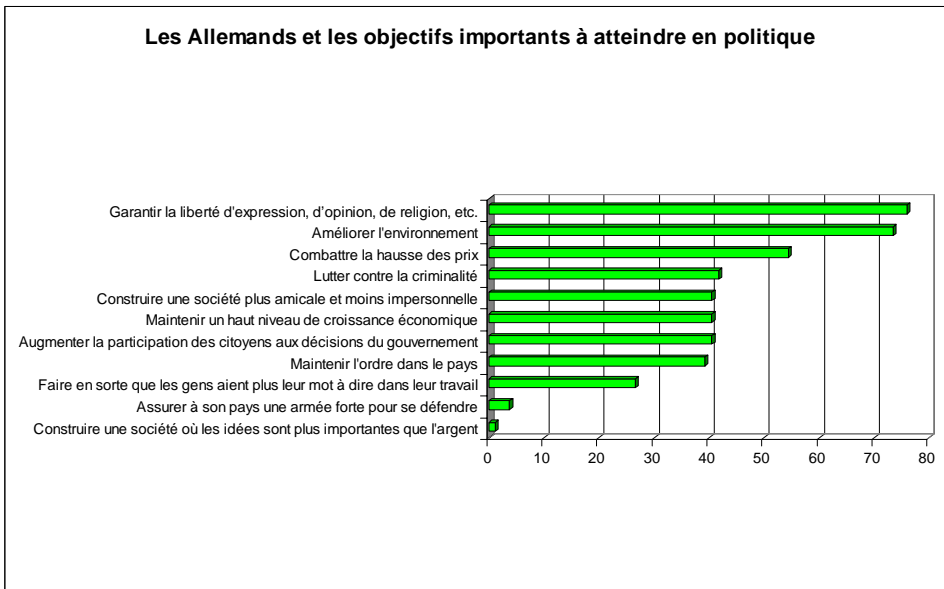


Figure 79 Les Allemands et les objectifs importants à atteindre en politique

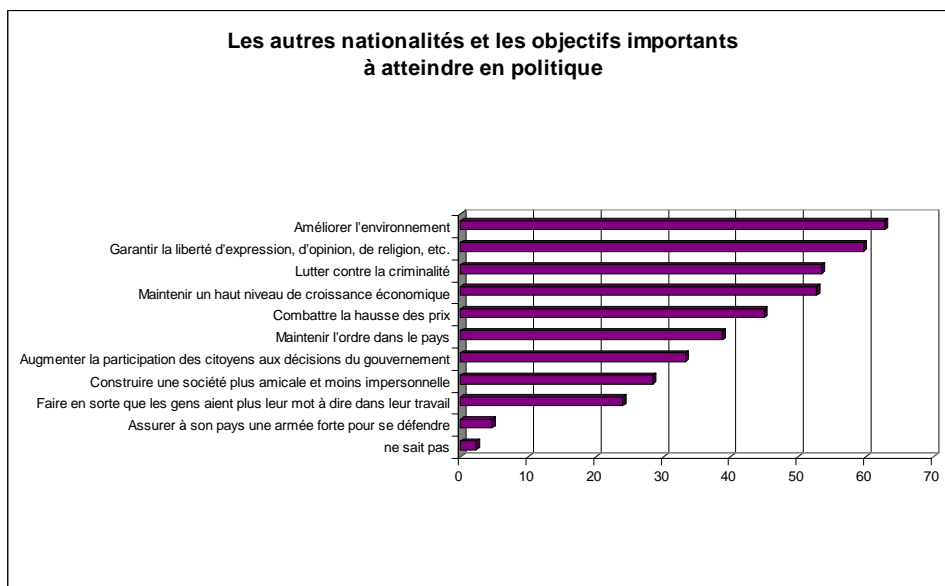


Figure 80 Les Autres nationalités et les objectifs importants à atteindre en politique

6 Analyse des bulletins

-
- 6.1 Tirage des échantillons – Méthodologie et représentativité 384**
 - 6.2 Nombre de listes sur un bulletin 390**
 - 6.3 Nombre de suffrages par bulletin 395**
 - 6.4 Nombre de candidats sur un bulletin 399**
 - 6.5 Fréquence du vote pour au moins un candidat 402**
 - 6.6 Vote principal 406**
 - 6.7 Combinaisons de partis les plus fréquentes sur un bulletin 407**
 - 6.8 Paires et triplets de candidats 413**

Figure 1 Taux d'échantillonnage par circonscription	384
Figure 2 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Pays	386
Figure 3 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Sud	387
Figure 4 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Centre	388
Figure 5 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Nord	388
Figure 6 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Est	389
Figure 7 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Europe	389
Figure 8 Nombre de listes sur un bulletin, par circonscription et pour le pays pour les législatives, et pour les européennes	391
Figure 9 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription et pour les européennes	395
Figure 10 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription et en fonction du nombre de listes pour lesquelles des suffrages ont été exprimés	396
Figure 11 Taux de suffrages utilisés par circonscription et pour les élections européennes, comparaison analyse des bulletins – résultats officiels.....	397
Figure 12 Nombre moyen de suffrages utilisés par circonscription et pour les élections européennes, comparaison analyse des bulletins – résultats officiels	397
Figure 13 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Sud	399
Figure 14 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Centre.....	400
Figure 15 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Nord	400
Figure 16 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Est	401
Figure 17 Nombre de candidats sur un bulletin, élections européennes	401
Figure 18 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Sud	403
Figure 19 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Centre	403
Figure 20 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Nord	404
Figure 21 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Est	404
Figure 22 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix aux élections européennes.....	405
Figure 23 Vote principal exprimé (pas d'égalité en voix entre les partis votés sur le bulletin), par circonscription et pour les élections européennes.....	406
Figure 24 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Pays	407
Figure 25 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Sud	408
Figure 26 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Centre.....	409
Figure 27 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Nord	410
Figure 28 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Est	411
Figure 29 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Elections européennes	412
Figure 30 Circonscription Sud : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents	414
Figure 31 Circonscription Centre : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents	415
Figure 32 Circonscription Nord : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents	418
Figure 33 Circonscription Est : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents	419
Figure 34 Elections européennes : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents	422

6.1 Tirage des échantillons – Méthodologie et représentativité

Depuis 1974, les rapports commandités par la Chambre ont comporté un volet original qui est l'analyse d'un échantillon de bulletins panachés (votes préférentiels intra ou inter-listes). La présente étude est donc la huitième du genre, dans la foulée des études du CRISP et de celles des élections de 1999 et de 2004 réalisées par notre équipe.

Comme lors des études de 1999 et 2004, nous avons effectué un véritable tirage aléatoire correspondant au mieux à un tirage simple dans une urne sans remise. En partant de la contrainte d'un nombre de bulletins à tirer suffisamment limité pour être traité (et tout d'abord saisi informatiquement) d'environ 6000 unités, nous avons calculé un nombre de bulletins à extraire des enveloppes par commune, en fonction des votes préférentiels exprimés (tels que disponibles sur le site officiel des élections <http://www.elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2009/resultats/index.html> pour les législatives et pour les européennes <http://www.elections.public.lu/fr/elections-europeennes/2009/resultats/index.html>). Afin d'obtenir les 6000 bulletins voulus à la fin du processus, nous avons dû appliquer un taux d'échantillonnage d'un peu plus de 6%.

Afin d'éviter de supputer que le patronyme n'influence pas les comportements électoraux nous avons essayé, comme en 2004, d'ouvrir toutes les enveloppes par commune (soit au total plus de 800 enveloppes). En effet, en prenant les 10 premiers bulletins d'une enveloppe contenant les bulletins d'un bureau de vote composé alphabétiquement, on pourrait par exemple tomber sur les votes de deux ou trois ménages venus voter en famille ; tant l'influence paternelle sur le comportement de ses enfants que la rébellion de ceux-ci face à cette influence pourraient biaiser l'analyse. Pour être certains d'obtenir le nombre voulu total, et parce que nous ne disposions des bulletins que pour une période limitée, nous avons volontairement donné comme indication à l'équipe du tirage de prendre un bulletin (au maximum deux) en plus du nombre voulu par commune, pour éviter d'arriver un nombre inférieur à celui escompté.

Ci-dessous l'on retrouve le taux d'échantillonnage réel par circonscription auquel nous avons abouti en suivant cette méthode¹, une fois les quelques dizaines de bulletins pour lesquels un problème provenant soit du tirage (des bulletins de liste mal rangés dans les enveloppes ou tirés par erreur lorsque les bulletins de liste et préférentiels étaient mélangés dans une enveloppe), soit du codage (indiquant par exemple trop de voix par rapport au nombre maximal de voix en jeu dans la circonscription ou au contraire ne mentionnant aucune voix accordée) a été détecté par l'équipe de recherche.

	Nombre de bulletins panachés (officiel)	Nombre de bulletins dans l'échantillon	Taux d'échantillonnage
Centre	27329	1625	5,95%
Sud	40049	2391	5,97%
Nord	19222	1201	6,25%
Est	13838	791	5,72%
Pays	100438	6008	5,98%
EU	96794	3273	3,38%

Figure 1 Taux d'échantillonnage par circonscription

¹ En retranchant le nombre de bulletins contenant des votes de liste (lui-même obtenu en divisant le nombre de votes exprimés de cette façon par le nombre de députés à élire dans la circonscription) du nombre de bulletins valables émis dans cette circonscription (cette méthode nous a par ailleurs permis de connaître le nombre exact de personnes ayant émis un vote panaché intra ou inter-listes – voir partie résultats de cette étude).

Plusieurs perspectives peuvent être convoquées afin de juger de la qualité du tirage de notre échantillon. Commençons par ce qu'une comparaison du tableau ci-dessus nous révèle, avec les exercices de ce type réalisés par le passé. Le premier enseignement est que le taux d'échantillonnage est pratiquement identique dans les quatre circonscriptions. La différence de représentativité entre circonscriptions n'est que de 0,5 points de %, ce qui est encore un meilleur résultat que celui de 2004 (0,6%) alors qu'en 1999 cette différence était de 2,4% (soit presque cinq fois plus).

Pour les législatives, contrairement à 2004, nous arrivons au final, après avoir retiré les bulletins qui causaient problème lors du codage, à un chiffre très proche de celui auquel nous voulions aboutir, soit 6000 bulletins. Par ailleurs, nous n'avons pas observé de problèmes systématiques pour certaines circonscriptions ou communes. Les seuls problèmes de représentativité observés concernaient les communes de Vianden dans le Nord et de Junglinster dans l'Est, pour lesquels nous avons obtenu un nombre de bulletins assez nettement en-dessous de celui prévu. Un tirage de bulletins supplémentaires pour ces communes (et pour quelques autres où le problème était d'emblée minime mais pouvait être corrigé) s'est avéré impossible, les enveloppes ayant été rangées par circonscription mais mélangées par commune dans des caisses en bois scellées entre le moment du premier tirage et le codage des bulletins par la société TNS-ILRES. Nous avons donc calculé une pondération pour corriger ce problème, mais fort heureusement étant donné la petite taille de ces communes, aucun changement n'a été observé dans les résultats par parti présentés plus bas qui sont donc ici obtenus sur base des données non pondérées. Pour les élections européennes, pour lesquelles le tirage d'échantillon était une première dans l'histoire des études électorales au Grand Duché du Luxembourg, le problème principal provenait de la commune de Mersch, pour laquelle nous avons obtenu trop de bulletins. Plutôt que de procéder à la suppression pure et simple d'un échantillon de ces bulletins, nous avons aussi pondéré chaque commune en fonction du poids qu'elle aurait dû avoir si l'échantillon avait été parfait. A nouveau, aucune différence systématique n'ayant été observée dans l'examen des résultats des partis (ainsi que des types de votes), nous présentons ici les résultats obtenus sur base de l'échantillon non pondéré.

Deuxièmement, la qualité de l'échantillon peut aussi se juger à l'aune des résultats obtenus par chaque parti sur l'ensemble des votes panachés émis. La correspondance entre résultats réels et résultats obtenus sur l'échantillon dépend ici non seulement de la qualité de l'échantillon (représentativité des communes dans leur part de votes préférentiels) mais aussi du codage des bulletins tirés. Si nous mentionnons plus haut ces deux sources d'erreur pour la représentativité des communes, et que nous pouvions corriger leurs effets (en écartant les bulletins tirés par erreur ou mal codés – indiquant un nombre de voix distribuées nul ou supérieur au maximum possible) en pondérant par le nombre attendu de bulletins dans les communes, les problèmes de codage des voix sur les bulletins prennent ici la part principale d'un potentiel décalage avec les résultats officiels. En effet, la raison principale pour laquelle nous étudions les bulletins préférentiels au Luxembourg est de connaître le comportement des électeurs lorsqu'ils panachent leurs voix et de savoir sur combien de listes ils distribuent leurs voix. Cette possibilité du panachage inter-listes (et son usage massif, comme déjà présenté dans le chapitre 3) rend une pondération des bulletins sur les résultats réels très complexe et hasardeuse, car en augmentant le poids de certains bulletins indiquant un vote pour un parti sous-représenté au total, nous augmenterions aussi le poids des voix pour les autres partis pour lesquels ces bulletins comprennent aussi un vote. Concentrer une pondération sur les bulletins intra-liste seulement poserait d'autres problèmes, dans l'analyse de la part des votes intra-listes versus panachés sur plusieurs listes. Seul un recodage complet des circonscriptions problématiques pourrait venir à bout de ce type de problème s'il était de large ampleur, mais pourrait causer un retard et un coût sans assurance de résolution complète des biais observés.

Dans les graphiques ci-dessous, nous comparons systématiquement les résultats obtenus dans l'analyse des bulletins (en comptant le nombre de voix exprimées pour chacune des listes sur chacun des bulletins) avec la répartition des voix préférentielles telle que documentée par les résultats officiels au niveau des circonscriptions et du pays pour les législatives, et ceux des européennes.

En moyenne, la différence entre résultats obtenus dans l'analyse des bulletins et dans les résultats officiels (pour rappel, sur les votes préférentiels uniquement) est, au niveau du pays, inférieure à 0,3 points de %². Cette divergence moyenne de résultats est supérieure à celle observée en 2004 en raison d'un parti en particulier, le POSL, dont le résultat dans l'échantillon est de 25,8% au lieu de 26,6% dans la part des voix préférentielles obtenues en réalité. Ce biais de moins de 0,8 points de % à l'échelle du pays reste tout à fait raisonnable pour un échantillon de ce type, et ne pouvait être corrigé pour les raisons avancées plus haut.

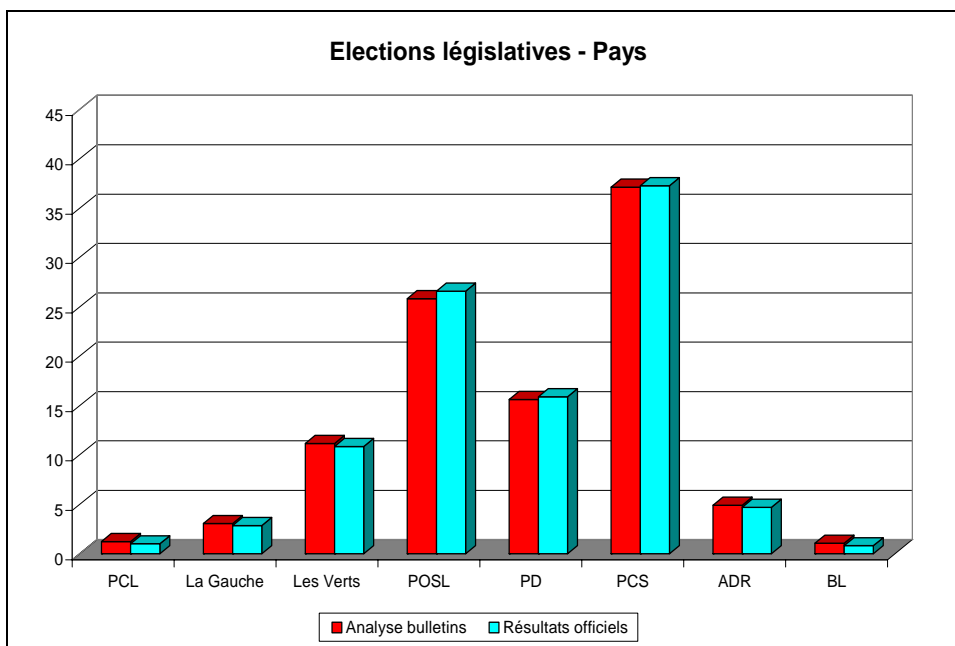


Figure 2 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Pays

L'analyse au niveau des circonscriptions révèle que la représentativité de l'échantillon en termes de voix reçues par parti (qui comme nous l'avons expliqué plus haut peut être évaluée selon plusieurs autres perspectives) ne s'est dégradée que dans une circonscription sur quatre par rapport à 2004. C'est donc en raison de l'augmentation de la différence moyenne entre les résultats des partis dans la circonscription Sud que la différence moyenne au niveau pays est supérieure à celle constatée lors de l'étude des élections de 2004. Cette divergence maximale des résultats n'est guère que de 1,2 points de %, alors qu'en 2004 la divergence la plus élevée était de 0,9 points de %, mais elle provient cette fois de la plus grande circonscription (le Sud) alors qu'en 2004, elle était issue de la plus petite (l'Est). La représentativité en termes de voix s'est par ailleurs améliorée largement dans l'Est puisque la différence moyenne est désormais de 0,4 points de %, et de façon plus limitée dans le Centre, mais cette amélioration correspond à un record de représentativité en voix avec une différence moyenne de 0,3 points de % seulement (le Nord garde comme dans l'échantillon de 2004 une divergence de résultats moyenne de 0,4 points de %).

Dans le Sud, la plus grande différence moyenne observée est due à la sur-représentation des voix pour le POSL et à la sous-représentation de celles de l'ADR, les autres étant en général de l'ordre de 0,3 points de % (à l'exception des Libéraux avec 0,9 points de %). Il y a donc principalement un principe de vases communicants dus soit au hasard soit à un problème de codage entre les deux partis susmentionnés, qui ne peut être corrigé par une

² Somme des valeurs absolues des différences observées, divisée par le nombre de partis. Les plus petits partis (BL, PCL, La Gauche, ADR) sont tous en-dessous de cette moyenne générale avec environ 0,2% de différence constatée, tandis que le parti dont les résultats en voix sur les bulletins sont les plus proches des résultats réels est le PCS (0,1%) alors que celui-ci était celui qui affichait la plus grande divergence en 2004 (0,3%).

pondération comme expliqué plus haut. S'il s'agit d'un biais moyen plus élevé sur cet indicateur (la représentativité en voix des partis) par rapport à 2004, il est à noter :

- qu'il demeure tout à fait raisonnable par rapport à des études passées au Luxembourg ou de ce type général,
- qu'il ne se présente que dans une circonscription sur les quatre (pour deux des trois autres nous avons noté une amélioration), e
- que d'autres façons d'évaluer la représentativité de l'échantillon, comme le taux d'échantillonnage réel respectant le poids des circonscriptions marque une légère amélioration de la qualité par rapport à l'échantillon de 2004 qui constituait jusqu'alors un étalon dans la précision de la procédure de tirage.

Enfin, notons que la qualité de l'échantillon pour les élections européennes, même si celui-ci utilisait un taux moindre pour le tirage, avec une différence moyenne de résultats de 0,4 points de %, est aussi bonne que pour les circonscriptions Nord et Est et juste un peu moins que celle du Centre.

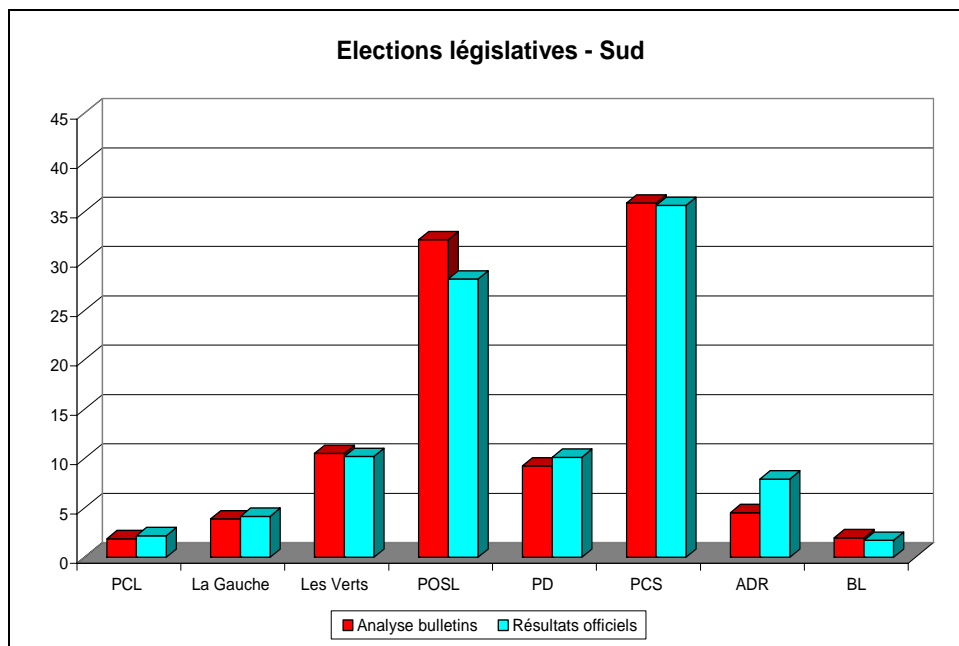


Figure 3 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Sud

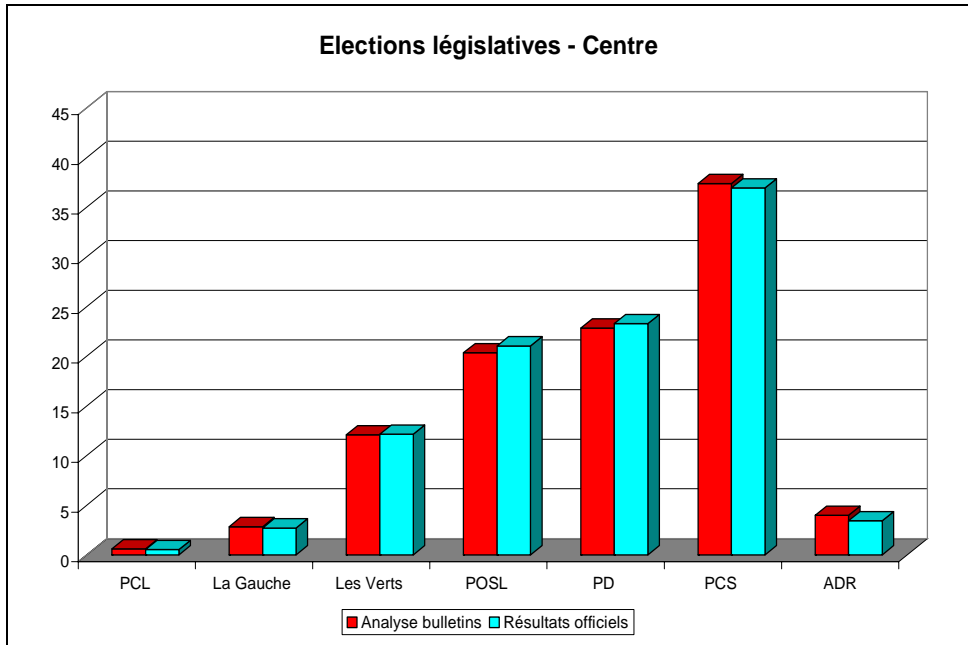


Figure 4 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférés – Circonscription Centre

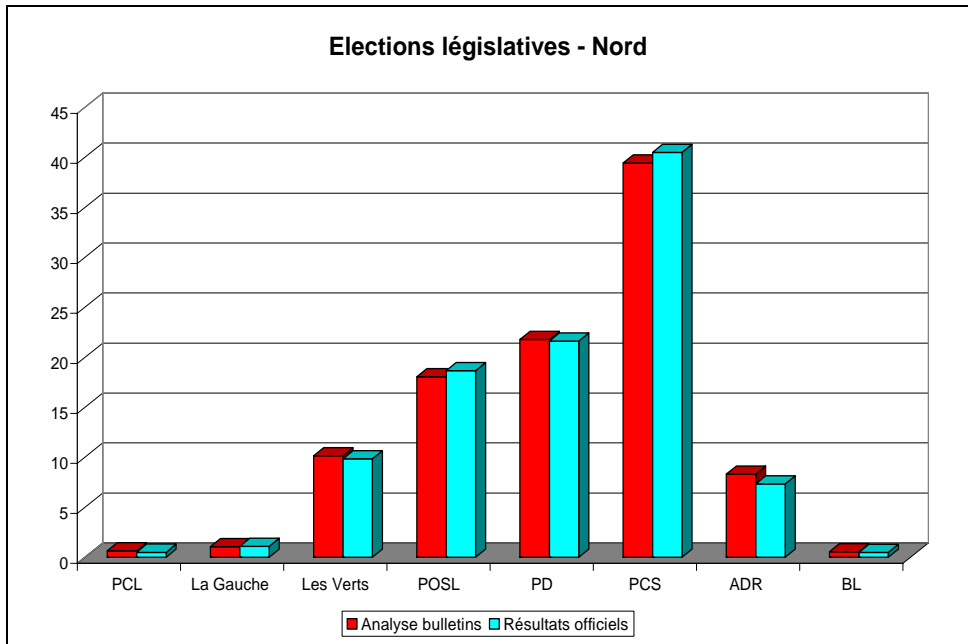


Figure 5 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférés – Circonscription Nord

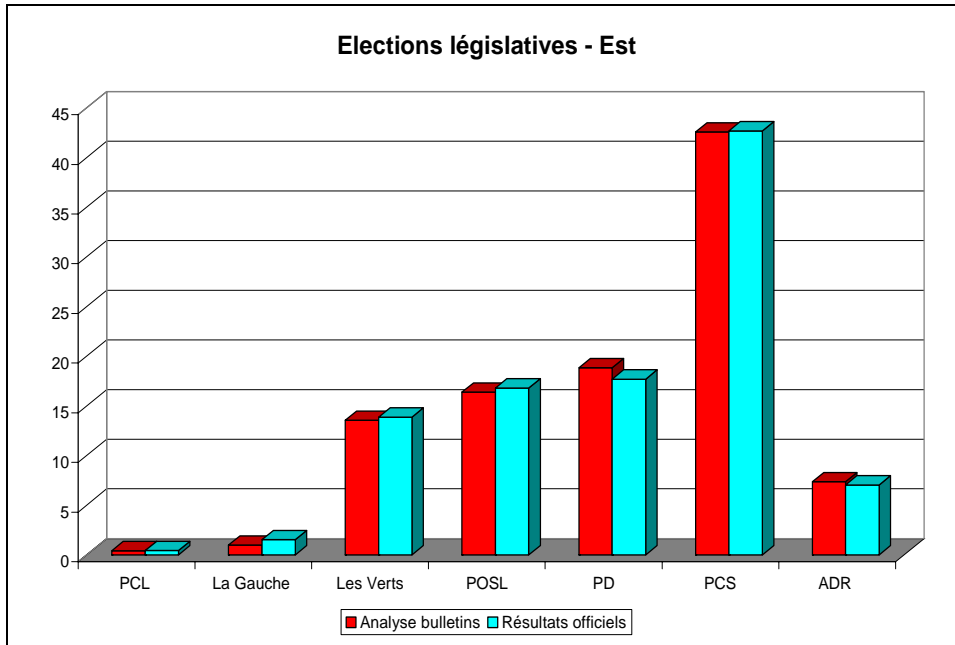


Figure 6 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Est

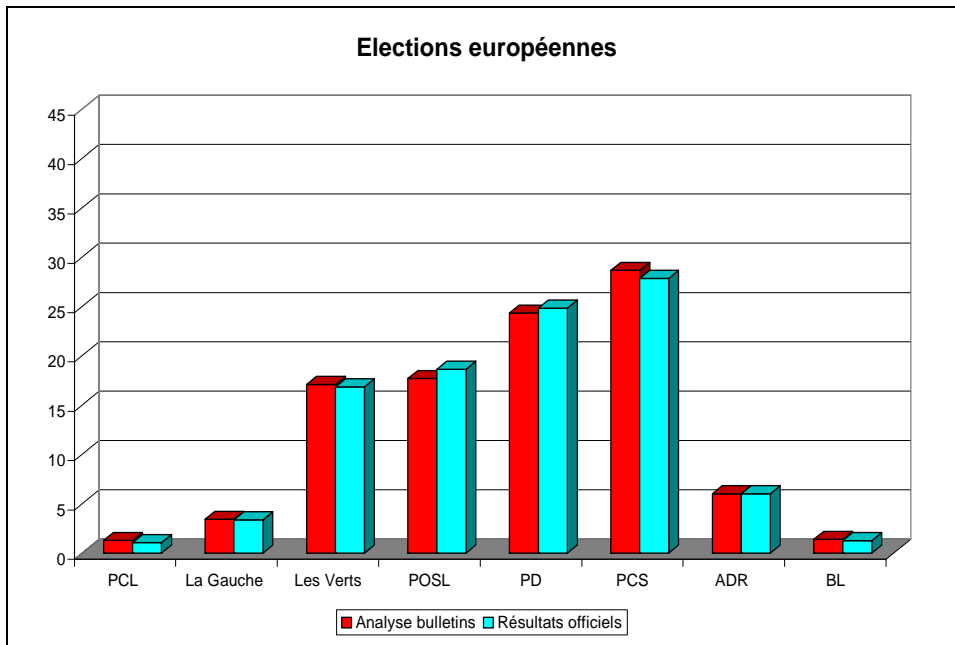


Figure 7 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Europe

6.2 Nombre de listes sur un bulletin

En 2004, nous avons noté une « normalisation » de la circonscription du Sud, qui, si elle demeurait la seule des quatre circonscriptions à voter principalement pour des candidats d'une même liste parmi les bulletins panachés, voyait augmenter son taux de bulletins exprimant des votes pour deux et trois listes et suite à la baisse du vote intra-liste par rapport à 1999, et donc la différence entre les différentes modalités de vote s'amenuiser (passant d'une différence de 8 points de % à moins d'un point de % entre vote intra-liste et vote pour deux listes). Cette circonscription, qui fût longtemps caractérisée par un vote de liste pour les partis de gauche qui y trouvent leurs bastions traditionnels évoluait donc vers une distribution des modalités de votes panachés plus comparable à celle des trois autres, même si pour aucune de celles-ci le vote intra-liste ne constituait encore le choix qu'une majorité relative d'électeurs opérait. Le score personnel du Premier ministre sortant était avancé comme faisant partie des explications plausibles pour cette évolution, l'attractivité du candidat Juncker ayant sans doute influencé le vote inter-listes à la hausse dans cette circonscription où le PCS n'était pas traditionnellement le parti dominant, même si il y devenait numéro un principalement en raison de ses scores en votes de liste.

A l'autre extrême des comportements électoraux, nous trouvions encore la circonscription Nord qui comme en 1999 se caractérisait par un vote panaché principalement accordé à deux listes. En 2004 les écarts entre popularité des différents types de vote se resserraient, le vote intra-liste et le vote pour trois listes étant en augmentation alors que le vote pour deux listes reculait. Dans cette circonscription, on pointait aussi le rôle de la locomotive électorale Charles Goerens pour le PD qui malgré la perte de 4% de son parti parvenait à augmenter son score total de plus de 1.800 voix en engrangeant plus de 15.000 voix des 38.000 disponibles. C'était un « taux de pénétration » moindre que celui du Premier ministre dans le Sud, mais réalisé dans une petite circonscription comme le Nord où le vote partiel est moins répandu, les électeurs pouvant, avec un nombre plus restreint de voix à disposition, plus facilement identifier les candidats (cinq dans le Nord, qui est habituellement le choix le plus fréquent des panacheurs dans cette circonscription) pour lesquels ils veulent donner des voix, avec une seule voix pour l'un d'entre eux.³

Dans le Centre et dans l'Est, le vote intra-liste n'obtenait plus la valeur modale alors que ce type de vote était encore le plus fréquent en 1999⁴. Le renversement dans le Centre était spectaculaire, puisque le vote pour des candidats de trois listes devenait le plus fréquent en 2004, tandis que le vote pour deux listes dépassait lui aussi le vote intra-liste en chute libre. Deux explications à ce phénomène étaient avancées : premièrement, un recours plus marqué au vote panaché inter-listes parmi les électeurs qui votaient pour le parti libéral en émettant un vote de liste en 1999, beaucoup d'électeurs ayant « quitté » le PD ne l'abandonnant que partiellement, passant d'un vote de liste ou préférentiel intra-liste pour ce parti à un vote panaché inter-listes (ce qui leur permettait de voter encore pour certains candidats de ce parti). Deuxièmement, un phénomène quasi similaire à celui observé dans le Sud était relevé, avec le score personnel du ministre de la Justice sortant de l'époque, le chrétien social Luc Frieden. Dans l'Est, le vote intra-liste baissait de plus de 2% (mais restait la seule circonscription où il concernait un électeur-panacheur sur trois) entre 1999 et 2004, ce qui valait au vote pour deux listes de prendre la valeur modale, mais l'on relevait surtout la concentration plus forte des votes panachés sur une ou deux liste(s), témoignant tant de la dominance du PCS que de la tendance à voter pour des candidats que l'on connaît personnellement dans la plus petite circonscription du pays.

³ Les relations inter-personnelles, plus intenses dans les petites circonscriptions, expliquent en partie pourquoi les votes préférentiels ne se concentrent pas sur une personnalité en particulier comme dans le Sud ou le Centre où les électeurs émettent un vote pour les candidats jouissant d'une grande visibilité et dispersent moins leurs votes panachés sur des candidats qu'ils connaissent personnellement.

⁴ En statistique descriptive, le mode est la catégorie obtenant le plus d'effectifs (autrement dit, c'est la catégorie obtenant une majorité relative).

En résumé, on voyait donc en 2004 un accroissement des votes panachés sur plusieurs listes et une tendance à l'homogénéisation des comportements électoraux entre circonscriptions, même si la conclusion demeurait que les Luxembourgeois n'adoptaient pas un comportement anarchique dans l'isoloir et se gardaient bien d'abuser des multiples combinaisons offertes par le système électoral. Le fait que le vote intra-liste ne soit plus le choix principal des panacheurs dans trois circonscriptions sur quatre conduisait néanmoins à nuancer la conclusion de l'étude 1999 selon laquelle l'attachement que l'on porte à un parti ou à une culture politique s'exprimait souvent, outre par le vote de liste, par le biais d'un vote exclusif pour certaines de ses personnalités.

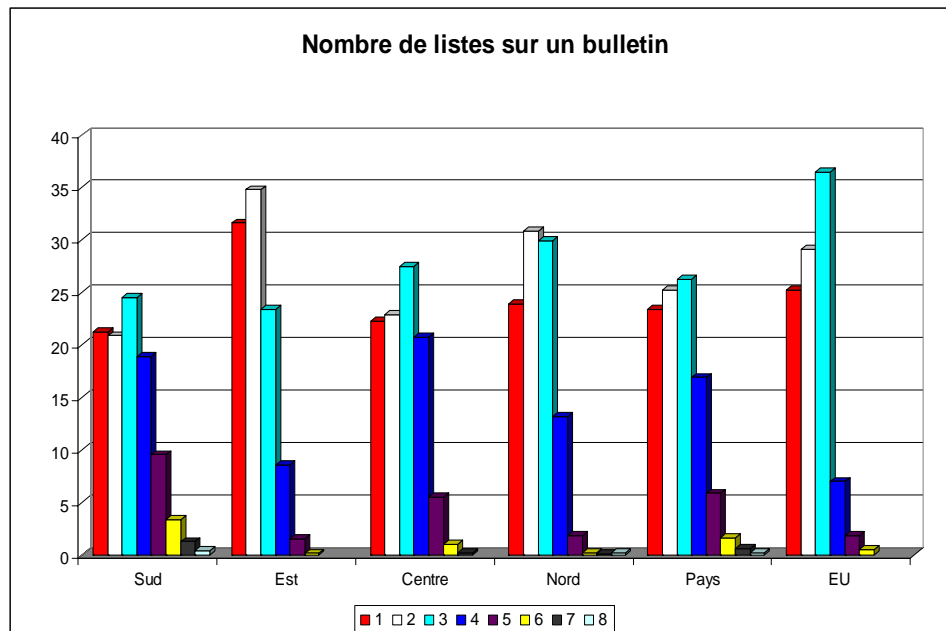


Figure 8 Nombre de listes sur un bulletin, par circonscription et pour le pays pour les législatives, et pour les européennes

Comme documenté dans le chapitre 3, le recours au vote inter-listes a encore plus augmenté entre 2004 et 2009 qu'entre 1999 et 2004. Ceci se traduit par de nouveaux changements importants dans la hiérarchie des types de votes panachés effectués par les électeurs, que nous pouvons résumer comme suit :

- désormais, le vote intra-liste n'est plus le choix le plus fréquent pour aucune des circonscriptions ; comme indiqué dans le chapitre 3, le vote intra-liste est en baisse dans toutes les circonscriptions, et au niveau du pays ne représente plus que 23,4%. La baisse la plus forte se situe dans le Sud où il n'est plus le choix modal ;
- le vote pour deux partis demeure le comportement le plus fréquent dans les deux plus petites circonscriptions (Est et Nord) ; les changements entre 2004 et 2009 sont d'ailleurs minimes ;
- le vote pour trois partis demeure le choix modal pour le Centre mais le devient aussi pour le Sud ; comme pour le Centre entre 1999 et 2004, le vote pour des candidats de trois listes différentes dépasse donc tant le vote pour deux listes que le vote intra-liste ; pour autant, dans le Sud, ce vote pour trois listes n'augmente pas de façon significative, mais devient plutôt le premier choix en raison de la baisse tant du taux de votes intra-liste que de nombre de bulletins accordant des voix à de candidats de deux listes ; dans le Centre, le vote pour trois listes se détache plus nettement qu'en 2004 ; à l'échelle du pays, le poids des deux grandes circonscriptions rend le vote pour trois partis le choix modal des électeurs panacheurs, alors que le mode revenait au vote pour deux listes en 2004 ;

- le vote panaché sur quatre listes est lui aussi en forte augmentation ; au niveau du pays il concerne un électeur panacheur sur six, mais cet rapport est dépassé dans le Sud où il est de près d'un sur cinq et dans le Centre où ce type de vote dépasse les 20% de l'ensemble des bulletins préférentiels ; dans le Sud on observe d'ailleurs un regroupement évident entre les quatre premières modalités de vote, entre 24,5% pour le vote pour trois listes et 18,9% pour le vote pour quatre listes ;
- enfin, le vote pour cinq listes dépasse désormais les 5% dans deux circonscriptions, atteignant même presque 10% dans le Sud.

Pour les élections européennes qui sont étudiées pour la première fois sous cet angle en 2009, le résultat est clair : le choix modal est nettement celui de panacher ses voix sur trois listes. Le petit nombre, pair de surcroît, de voix à disposition permet à plus d'un tiers des électeurs panacheurs de doser leur choix électoral pour des personnalités de trois partis différents, alors que moins d'un électeur panacheur sur quatre préfère accorder ses voix aux candidats d'une seule liste.

Les cas des candidats qui obtiennent les meilleurs scores préférentiels méritent d'être soulignés (nous y reviendrons plus longuement dans l'analyse des paires et triplets de candidats les plus fréquents). Ainsi, en 2004, nous avons évalué sur base des résultats officiels la présence de Jean-Claude Juncker sur les bulletins nominatifs exprimés dans le Sud. Avec ses quelques 51.318 votes préférentiels, nous pouvions estimer qu'au moins (notre estimation ne pouvait être que conservatrice étant donné la possibilité d'octroyer une ou deux voix à un même candidat) 68,6% des électeurs ayant exprimé un vote préférentiel pour le Premier ministre sortant. Dans l'analyse de notre échantillon nous obtenions d'ailleurs une proportion tout à fait crédible de 70,5% de bulletins où le nom de Jean-Claude Juncker était coché (avec donc une ou deux voix préférentielle(s)).

En 2009, le Premier ministre augmente encore son score personnel, qui est à présent de 54.308 voix. Rapporté au nombre total de votes valables qui lui a diminué d'un millier environ, on comprend de suite que cette performance est donc meilleure qu'en 2004, puisque l'on peut estimer que le vote personnel du candidat Juncker passe d'une proportion d'au moins 33,1% sur l'ensemble des votes valables (votes de liste et préférentiels confondus) à au moins 35,5%. Pour autant, l'attraction relative en termes de votes panachés du candidat Juncker a légèrement diminué dans le Sud : la part totale des votes préférentiels grandissant en 2009, on constate en effet que la proportion minimale sur laquelle nous devrions trouver un vote pour le Premier ministre sortant régresse de 68,6% en 2004 à 67,8%. L'analyse affinée de la présence sur les bulletins de notre échantillon, elle, témoigne d'une stagnation plutôt que d'un recul timide mais perceptible, puisque l'on trouve un vote pour le candidat Juncker sur 70,4% des bulletins préférentiels du Sud.

Plus précisément encore, nous pouvons évaluer l'évolution de la structure du vote préférentiel Jean-Claude Juncker dans un contexte électoral nouveau pour le Sud, dont le vote pour des candidats de trois listes devient le plus fréquent parmi les électeurs qui votent nominativement alors qu'en 2004 le vote modal était encore intra-liste. En 2004 nous constatons que les candidats qui obtiennent les meilleurs scores préférentiels dans leur circonscription figuraient plus volontiers sur des bulletins où les électeurs ont voté pour un plus grand nombre de listes que la moyenne, et nous avons noté que dans le Sud, les bulletins sur lesquels figuraient un vote pour la tête de liste du PCS étaient d'abord les bulletins comprenant un vote pour des candidats de trois listes, puis de deux listes, puis de quatre listes et enfin seulement le vote intra-liste.

En 2009, cette hiérarchie est encore plus nettement orientée vers le vote à multiples partis puisque les votes pour le candidat Juncker se trouvent comme en 2004 principalement (26,8%) sur des bulletins comprenant des votes pour trois listes, puis sur des bulletins à quatre listes (21,8%) cette fois (cette modalité arrivait en troisième position en 2004), puis sur des bulletins avec des votes pour deux listes (20,8%) et enfin les bulletins à vote intra-liste (10,6%). La présence du Premier ministre sortant est écrasante sur les bulletins à vote inter-listes puisqu'on l'y retrouve sur trois-quarts des bulletins panachés (75,9%), avec

même des pics de parts du vote pour le candidat Juncker dans les bulletins exprimant un vote pour des candidats de six listes (83,8%) et quatre listes (81,4%).

Enfin, si un vote pour le leader du PCS n'est enregistré « que » sur la moitié (49,9%) des bulletins intra-liste, c'est en raison de la proportion de votes pour le PCS dans ces bulletins préférentiels pour des candidats d'une seule liste. Celle-ci étant de 51,5%, on peut estimer à 96,9% la proportion d'électeurs ayant accordé une voix au moins à la tête de liste parmi ceux qui ont panaché leurs voix uniquement sur la liste du PCS. En ce qui concerne la présence du vote pour le Premier ministre dans l'ensemble des voix préférentielles récoltées par le PCS (qu'il s'agisse de vote intra- ou inter-listes), on reste dans une proportion écrasante avec 90,9%.

La comparaison entre 2004 et 2009 est également possible pour les élections européennes si nous nous en tenons aux calculs effectués sur les résultats officiels. Elle permet de rendre compte d'éventuels changements dus à la réforme du système électoral (qui s'est rapproché de celui en vigueur pour les législatives avec le nombre de candidats égal au nombre de députés à élire et la possibilité de donner jusqu'à deux voix à un même candidat) pour l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen. D'autre part, il nous est aussi possible de comparer les résultats de 2009 entre élections européennes et législatives au moyen de nos échantillons de bulletins nominatifs, tout en gardant à l'esprit les différences (notamment la circonscription unique et le nombre de sièges en jeu) qui demeurent entre les deux scrutins.

Etant donnée la décision des quatre grands partis de ne plus permettre les doubles candidatures, Jean-Claude Juncker a laissé, sans pouvoir la remettre en jeu, sa place de recordman en voix de préférences aux européennes à la tête de liste libérale Charles Goerens qui était en 2004 la locomotive électorale du PD dans le Nord (et le seul candidat d'un autre parti que le PCS à obtenir le plus de voix de préférence dans une circonscription aux législatives). Même si le système électoral permettant à présent les doubles votes pour une même personnalité, le score de Charles Goerens n'en reste pas moins impressionnant : 99.081. La comparaison stricte avec 2004 est sujette à caution, étant donné que le nombre de candidats a aussi diminué de moitié, mais il n'en demeure pas moins que ce résultat est supérieur à celui de Jean-Claude Juncker lors des élections précédentes (il aurait obtenu un maximum de 83.070 voix si tous ses électeurs lui avaient accordé 2 voix). Rapporté à l'ensemble des votes valables, le score personnel de Charles Goerens est au moins de 25%, ce qui veut dire que parmi tous les électeurs, qu'ils aient émis un vote de liste ou préférentiel, au moins un électeur sur quatre a décidé de cocher le nom de la tête de liste libérale. Cette proportion peut décontenancer, étant donné que le vote pour le PD ne représente que 18,7% aux européennes. Il ne faudrait pourtant pas oublier qu'un vote pour un candidat ne représente que deux voix au maximum, tandis que les votes de liste comptent pour six voix.

De plus, comme nous le verrons, le vote pour le candidat Goerens est très important parmi les votes inter-listes alors que ses co-listiers ne réalisent que des scores préférentiels très faibles. Ceci veut dire que le vote pour la tête de liste était dans l'écrasante majorité des cas le seul pour un candidat libéral dans les panachages inter-listes, l'électeur partageant donc ses voix entre Charles Goerens et des candidats d'une autre liste, la plupart des voix sur un bulletin pour lequel la tête de liste du Parti Démocratique était choisi allant donc le plus souvent à d'autres partis. En comparaison, cette proportion était (exactement, cette fois, vu qu'une seule voix ne pouvait être donnée par candidat) de 21,6%, donc inférieure, pour le Premier ministre sortant en 2004. La part relative des votes nominatifs rend aussi compte de cette différence à l'avantage du score de la tête de liste libérale en 2009 : en 2004, Jean-Claude Juncker figurait sur 48,1% des bulletins nominatifs des européennes, tandis qu'en 2009, Charles Goerens apparaît sur au moins (compte tenu cette fois de la possibilité d'accorder deux voix à un même candidat) 51,2% des bulletins du même type. L'étude de notre échantillon de bulletins, première du genre pour les européennes, nous permet de dire qu'il figure même sur 55% de ces bulletins nominatifs.

Dans l'étude des bulletins nominatifs, on constate plus précisément qu'un vote pour Charles Goerens est présent sur 22,2% des bulletins intra-liste (à nouveau, il s'agit ici de l'ensemble des bulletins intra-liste ; étant donné que parmi ces bulletins on ne trouve que 23,6% de votes intra-liste pour le PD, on remarquera ici aussi la performance de la tête de liste qui figure sur pas moins de 93,8% de ces bulletins). La proportion passe à 66,1% parmi les bulletins inter-listes : en d'autres termes, 2 électeurs sur 3 ayant émis un vote pour des candidats de différentes listes aux européennes ont pointé le nom de Charles Goerens. La présence de la tête de liste libérale culmine à 77,2% parmi les électeurs qui ont panaché leurs voix sur quatre listes, pour 72,9% sur les bulletins à trois listes, 71,7% sur les bulletins à cinq listes et enfin « seulement » 55% sur les bulletins où l'électeur n'a choisi qu'entre des candidats de deux listes. En ce qui concerne la structuration du vote personnalisé pour le recordman des voix de préférences aux élections européennes, on observe que parmi les bulletins lui octroyant au moins une voix, près de la moitié expriment en fait des votes personnalisés pour des candidats de trois partis différents (48,3%). On trouve ensuite ceux qui panachent leurs voix sur deux listes (29%), puis sur la seule liste du PD (10,2%) et enfin⁵ les votes pour quatre listes (9,8%).

⁵ Les votes pour des candidats de cinq listes ne représentant que 1,8% de l'échantillon et ceux pour six listes 0,5%, leur part dans les bulletins préférentiels pour Charles Goerens ne représente que respectivement 2,4% et 0,3%.

6.3 Nombre de suffrages par bulletin

Dans l'étude consacrée aux élections de 2004, nous constatons une augmentation du taux de bulletins où toutes les voix à disposition avaient été utilisées, et en particulier dans les circonscriptions Nord et Est qui étaient déjà celles qui se caractérisaient par une proportion plus élevée de cette utilisation maximale, en raison du nombre réduit de votes à répartir et des relations personnelles entre candidats et électeurs qui existent davantage dans les petites circonscriptions. Nous rappelions par ailleurs que : « l'utilisation par l'électeur du nombre maximal de suffrages à sa disposition peut démontrer tant sa maîtrise du système électoral et sa volonté d'exprimer un vote informé en soutenant un maximum de candidats qu'un soutien massif à certains candidats d'un parti en particulier, privilégiant en ce sens un vote pour des personnalités. »⁶

En 2009 en revanche, la tendance est à la baisse dans toutes les circonscriptions : si les circonscriptions Sud, Centre et Est ne baissent que de 2 à 2,5 points de %, la chute est plus lourde dans le Nord (-5,2 points de %), ce qui vaut à l'Est de devenir la circonscription où l'on trouve désormais le plus de bulletins nominatifs dont toutes les voix ont été utilisées. En d'autres termes, nous retrouvons le taux d'utilisation augmente linéairement avec le nombre de voix à disposition. Cette constatation est renforcée par l'examen des bulletins nominatifs aux élections européennes : près de huit électeurs sur dix (79,3% - soit 5 points de % en plus que le Nord en 2004 mais aussi aux élections européennes) qui panachent leurs voix sur une ou plusieurs listes à ce type de scrutin font usage des six voix qu'ils peuvent attribuer à des candidats. Le nombre limité, mais aussi pair, de voix à distribuer en permettant l'octroi de deux voix à un même candidat rend l'utilisation optimale de ses voix plus aisée pour les électeurs aux européennes. Pour les législatives, étant donné que l'Est et le Nord avaient connu des accroissements importants de ce taux en 2004, nous constatons que le niveau de 2009 reste tout de même supérieur à celui de 1999, alors que ce n'est pas le cas du Sud (avec désormais seulement 52,7%) ni du Centre (avec 57,5%).

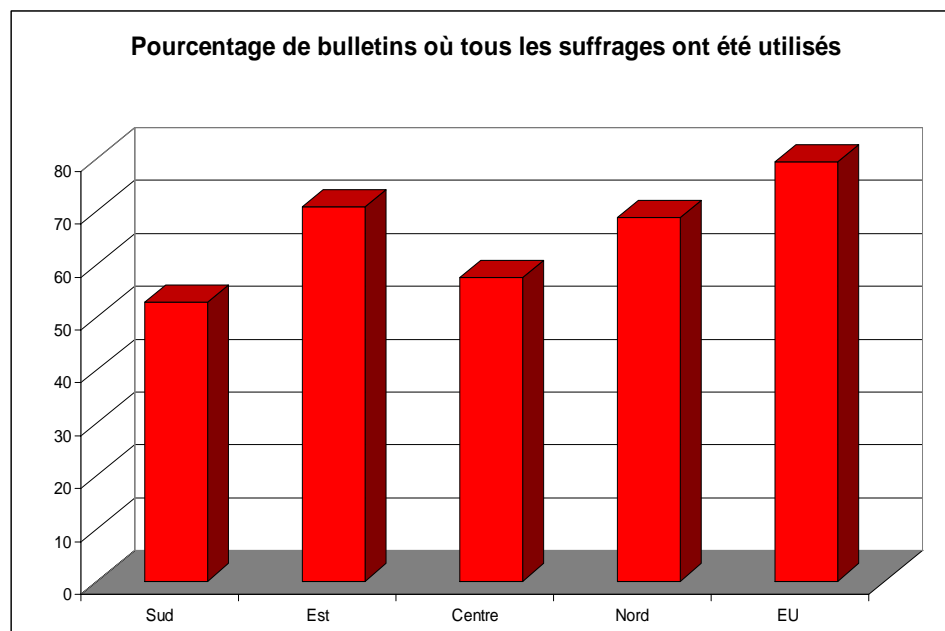


Figure 9 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription et pour les européennes

⁶ Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, op. cit, 412, 2006.

En 2004, nous avons remarqué que dans les deux grandes circonscriptions le nombre important de voix à distribuer n'empêchait pas des électeurs sophistiqués à utiliser toutes leurs voix tout en les panachant sur un grand nombre de listes. Ainsi, la proportion de votes entièrement utilisés était plus élevée pour les bulletins panachés sur cinq et six listes que sur une seule liste, et ceci tant pour le Centre que le Sud. Si c'est encore le cas en 2009 pour le Centre (il y a même une augmentation du taux pour le vote sur cinq listes de près de 7 points de % - alors que l'on enregistre des chutes importantes pour les votes sur plus de cinq listes et pour le vote sur deux et trois listes), on voit que désormais que la part de bulletins « complets » dans le vote intra-liste dans le Sud (le taux est en hausse de 1,5 points de % alors que pour tous les autres types de vote le taux est en baisse, surtout pour le vote sur cinq listes) est plus élevée que celle dans les votes pour cinq listes. Sans surprise au vu de la chute générale, les taux de complétude sont en baisse pour tous les types de vote dans le Nord, mais en particulier pour le vote sur deux listes et le vote intra-liste. Enfin, on note toujours le caractère linéaire de l'évolution du taux dans l'Est selon le nombre de partis pour lesquels des votes sont attribués.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Sud	61,54	44,29	45,56	52,99	60,96	73,75	60	60
Centre	64,36	46,77	52,02	60,83	71,91	68,75	0	-
Nord	62,37	58,92	77,72	80,38	86,36	100	0	100
Est	62,80	66,18	81,62	85,29	91,67	100	70,80	-
EU	58,96	73,82	94,38	91,23	95,00	100	79,29	0

Figure 10 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription et en fonction du nombre de listes pour lesquelles des suffrages ont été exprimés

L'utilisation optimale des voix aux élections européennes appelle d'autres commentaires. Comme nous le voyons ci-dessus, le taux de distribution de l'ensemble des six voix sur des candidats d'une même liste est faible (inférieur à 60%), se situant même plus bas que celui des quatre circonscriptions des législatives, alors que le taux est de plus de 86% pour les bulletins inter-listes. En fait, aux élections européennes on constate que le vote pour un seul candidat est le choix de 30,4% des électeurs qui effectuent un vote intra-liste, tandis que le vote pour trois candidats (qui est le plus probable pour utiliser ses six voix) concerne 38,9% de ces électeurs. On voit en revanche que six électeurs sur dix qui panachent leurs voix sur plusieurs listes votent pour trois candidats. Plus globalement, en analysant l'ensemble des bulletins nominatifs aux élections européennes, on voit que le comportement de loin le plus fréquent, et qui concerne plus d'un quart des électeurs-panacheurs (27,6%), est celui de voter pour trois candidats de trois listes différentes.

Comme indiqué précédemment, nous pouvons également juger de la qualité de notre échantillon par une troisième méthode, qui consiste à évaluer le vote partiel en tant que différence entre le nombre total possible de voix à distribuer (aussi appelé « grand total possible » dans les résultats officiels) et nombre total de voix réellement accordées en votes préférentiels par circonscription. Nous procédons au même calcul qu'en 2004.⁷ Les résultats sont les suivants :

⁷ Pour obtenir ce résultat en partant des résultats officiels, il faut procéder comme nous l'avons suggéré plus haut, en retranchant le nombre de personnes ayant émis un bulletin de listes (que l'on obtient en divisant le nombre total de voix en votes de listes par le nombre de députés à élire) du nombre de votes valablement émis. On obtient ainsi le nombre réel d'électeurs ayant émis un vote préférentiel, qui nous permet alors de calculer le grand total possible de votes préférentiels (en multipliant le nombre d'électeurs ayant émis un vote préférentiel par le nombre de députés à élire). Celui-ci vient donc en dénominateur du nombre total de voix exprimées en votes préférentiels pour donner le pourcentage de voix utilisées par rapport au nombre total possible. L'exercice est plus simple pour calculer l'équivalent dans l'échantillon, puisqu'il suffit de sommer les voix exprimées par bulletin et de diviser cette somme par le nombre d'électeurs de la circonscription multiplié par le nombre de députés à élire dans cette circonscription.

	Analyse des bulletins	Résultats officiels
Sud	79,6	77,3
Centre	83,3	82,8
Nord	88,4	87,9
Est	89,2	89,7
EU	90,15	88,95

Figure 11 Taux de suffrages utilisés par circonscription et pour les élections européennes, comparaison analyse des bulletins – résultats officiels

Contrairement à 2004 où nous avons un petit peu moins de voix exprimées pour chaque circonscription dans l'échantillon, cette fois c'est le cas inverse pour trois circonscriptions sur quatre, l'Est demeurant fidèle à la constatation de 2004. Pour les législatives la différence la plus grande est, comme nous nous y attendions, le fait de la circonscription Sud, où nous trouvons une déviation de 2,3 points de % alors que les autres se situent toutes à 0,5 points de %. Il est aussi important de constater que le taux d'utilisation des voix a baissé dans toutes les circonscriptions selon les résultats officiels, et que cette dynamique est correctement reflétée par une baisse également des taux dans notre échantillon. Enfin, notons que pour les élections européennes, la proportion d'utilisation des voix était un peu plus faible en 2004 selon les résultats officiels (87,8%) qu'en 2009 (89%). On voit donc une dynamique différente de celle des législatives, qui pourrait de prime abord être attribuée à la faculté donnée aux électeurs de donner deux voix à un même candidat, rendant l'utilisation de toutes ses voix plus simple (principalement en les panachant sur trois candidats plutôt que six obligatoirement dans le système précédent). Le biais entre taux réel et taux dans l'échantillon est de 1,2 points de %, aucune comparaison avec 2004 n'étant ici possible.

Selon notre échantillon, le nombre moyen de suffrages utilisés sur un bulletin passe de 6,34 en 2004 à 6,24 en 2009 dans l'Est, de 8,05 à 7,96 dans le Nord, de 17,42 à 17,49 dans le Centre (la baisse du taux d'utilisation est légèrement moins forte dans l'échantillon que dans les résultats officiels, ce qui vaut une infime augmentation du nombre moyen de votes utilisés dans cette circonscription) et de 18,34 à 18,31 dans le Sud. Enfin, nous voyons que les électeurs-panacheurs des européennes, comme ceux de la circonscription Est, utilisent en moyenne moins d'une voix en moins que les électeurs qui émettent un vote de liste. Les voix des personnes qui préfèrent panacher leurs suffrages sur des candidats d'une ou plusieurs listes comptent ainsi, aux européennes, pour environ 90% de celles des électeurs émettant un vote de liste.⁸

	Analyse des bulletins	Résultats officiels
Sud	18,31	17,78
Centre	17,49	17,39
Nord	7,96	7,91
Est	6,24	6,28
EU	5,41	5,34

Figure 12 Nombre moyen de suffrages utilisés par circonscription et pour les élections européennes, comparaison analyse des bulletins – résultats officiels

⁸ Les chiffres pour les circonscriptions des législatives sont respectivement (sur base des résultats officiels) de 90% pour l'Est, 88% pour le Nord, 83% pour le Centre et 77% pour le Sud. Sur base des bulletins on obtient des chiffres équivalents ou un peu plus importants (à l'exception de l'Est) étant donné la propension à davantage utiliser ses voix dans l'échantillon de bulletins que dans les résultats officiels dans trois des quatre circonscriptions : 89% donc pour l'Est, 88% pour le Nord, 83% pour le Centre et 80% pour le Sud. Pour les élections européennes on obtient 89% avec les résultats officiels et un peu plus de 90% avec les bulletins.

Comme en 2004, on constate clairement que les électeurs qui émettent un vote intra-liste ont tendance à utiliser en moyenne moins de voix que ceux qui votent pour plusieurs listes: dans l'Est le nombre moyen de voix utilisées dans les votes intra-liste est de 5,69 (il était de 5,86 en 2004) pour 6,5 pour le vote inter-listes, dans le Nord il est de 7,16 (il était de 7,21 en 2004) pour 8,21 pour le vote entre plusieurs listes, dans le Centre on compte une moyenne de 16,13 (16,13 en 2004) pour les bulletins intra-listes tandis que les inter-listes culminent à 17,83, et enfin dans le Sud de 16,70 (16,88 en 2004) pour 18,73 pour le panachage inter-listes. Pour les élections européennes on note aussi une différence nette dans l'utilisation moyenne de voix en fonction du type de vote : 4,48 pour l'intra-liste et pas moins de 5,72 pour l'inter-listes. La conclusion que nous faisons plus haut sur les conséquences en termes de poids des voix des électeurs-panacheurs est donc encore plus vraie pour ceux (qui représentent les trois quarts des personnes émettant un vote préférentiel) qui distribuent leurs voix sur des candidats de plusieurs partis : pour reprendre le cas des élections européennes, on peut estimer que les voix des électeurs qui choisissent leurs candidats sur plusieurs listes comptent au total pour plus de 95% de celles des personnes qui effectuent un vote de liste.⁹

Les résultats de 2009 indiquent donc une utilisation importante des voix à disposition, un trait qui pourrait être attribué tant à l'électeur-stratège qu'à l'électeur moins sophistiqué qui ne veut tout simplement pas que son vote compte moins que celui de ceux qui émettent un vote de liste, mais avec une tendance à la baisse, qui pourrait être un signe d'une plus grande sélectivité de la part d'électeurs très au fait de la chose politique tout autant qu'un signe de négligence de l'électeur. Ceci nous conduit à vérifier si les différents types d'électeurs varient nettement en termes de formation et d'autres variables potentiellement pertinentes.

Dans l'analyse des types de vote au Luxembourg, les études électorales effectuées dans le passé ont à maintes fois noté la divergence entre le comportement électoral déclaré et le comportement réel des électeurs. En 2009, l'analyse du sondage post-électoral nous confirme que le vote préférentiel est sur-représenté et le vote de liste dans l'échantillon par rapport au niveau réel que nous observons grâce aux résultats officiels et à l'étude des bulletins nominatifs. Pour autant, le taux de personnes déclarant un vote inter-listes n'est pas sur-représenté, puisqu'il se situe aux alentours des 40% ; en fait, en 2009, c'est le vote intra-liste qui s'avère être le type de vote sur-représenté, on trouve une proportion de 20% alors qu'en réalité nous devrions observer une part de 11 à 12% de ce mode de vote. De plus, si le biais inhérent à tout sondage d'opinion, qui veut que les personnes qui acceptent de répondre ont un niveau d'éducation supérieur à la population électorale dans son ensemble, est bien présent en 2009 comme auparavant, nous ne trouvons pas en revanche de grandes différences entre les électeurs-panacheurs et les autres ; tout au plus voit-on comme d'habitude une légère propension des panacheurs inter-listes à avoir plus souvent fait des études supérieures, ce qui n'explique donc pas la sur-représentation des électeurs déclarant un vote intra-liste (ceux-ci ont d'ailleurs plus souvent un niveau d'éducation plus faible que tant les panacheurs inter-listes que les électeurs qui émettent un vote de liste). Par contre, l'intérêt pour la campagne et pour la campagne s'avère plus grand pour les personnes qui panachent pour des candidats d'une seule liste que tous les autres (et principalement ceux qui émettent un vote de liste). Nous constatons aussi que les panacheurs (intra- ou inter-) voteraient encore en plus grande proportion que les autres si le vote n'était plus obligatoire. Cet intérêt et implication civique partagés n'empêchent pas un comportement différencié entre panacheurs sur le moment du choix du vote : les panacheurs inter-listes se décident presque en majorité la dernière semaine avant le vote alors que personnes qui votent pour les candidats d'une même liste le font majoritairement (et encore plus que ceux qui font un vote de liste) longtemps à l'avance (tout en accordant un grand intérêt à la campagne). Enfin, signalons que l'âge discrimine aussi les électeurs selon le type de vote émis : le vote intra-liste augmenté linéairement avec l'âge (on en trouve d'autant plus de votes de ce type parmi les retraités), tandis que le vote inter-liste est aussi plus fréquent que le vote de liste quand l'âge augmente.

⁹ Les proportions (calculées sur les bulletins) montent à 93% pour l'Est, pour le Nord, 85% pour le Centre et 81% pour le Sud.

6.4 Nombre de candidats sur un bulletin

Les changements de 2009 en termes de recours au vote pour plusieurs listes (en augmentation, le vote pour trois listes étant le type modal pour le Sud le Centre et les élections européennes) et d'utilisation des voix (en baisse partout pour les législatives mais en hausse aux élections européennes) ne semblent pas affecter lourdement le nombre de candidats que l'on retrouve sur un bulletin nominatif. Aux législatives, la plupart des électeurs continuent à donner leurs voix à un nombre de candidats correspondant exactement à la moitié des sièges en jeu + 1, ce qui est logique étant donnée la possibilité de donner deux ou une voix aux candidats de son choix et le nombre impair de voix à disposition.

Comme lors des élections précédentes, on constate que le pourcentage d'électeurs émettant ce type de vote (pour la moitié des candidats + 1) est d'autant plus grand que la circonscription est petite. Le lien linéaire (et négatif) entre poids relatif de ce vote modal et le nombre de sièges en jeu est à nouveau évident : 46,4% des votes préférentiels sont répartis sur quatre candidats dans l'Est (en légère baisse alors que le vote pour trois candidats augmente un peu), 43,8% des électeurs-panacheurs pointent cinq candidats dans le Nord (la baisse est ici plus nette, au profit du vote pour deux, trois et quatre candidats), 35,6% dans le Centre vont à des votes pour onze candidats (un taux en baisse, alors que les votes pour dix candidats mais aussi pour douze sont en augmentation par rapport à 2004) tandis que 33,1% panachent leurs voix sur douze candidats dans le Sud (en baisse, tout comme le vote pour treize candidats, alors que les votes pour dix et quinze augmentent légèrement).

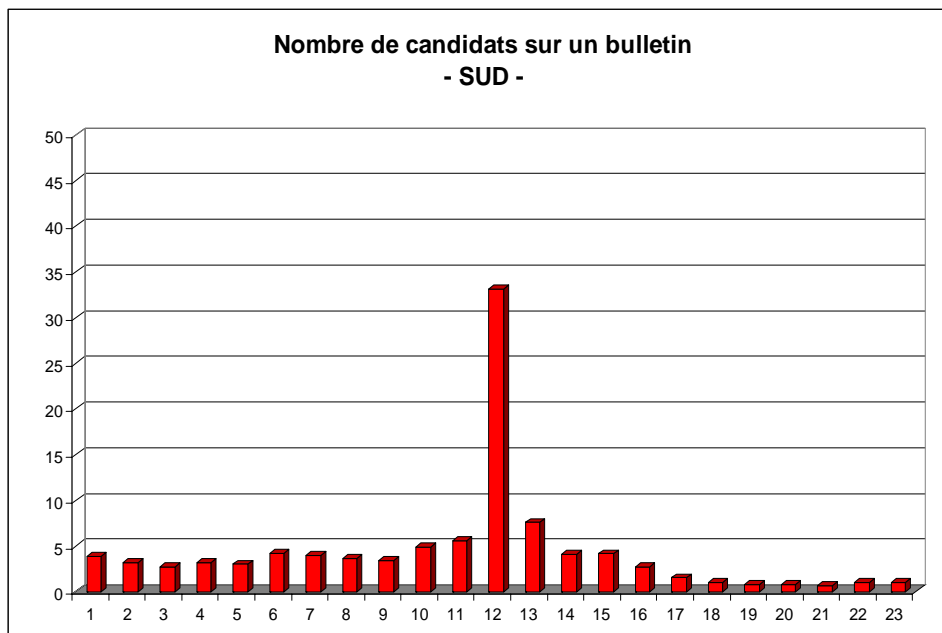


Figure 13 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Sud

Analyse des bulletins

400

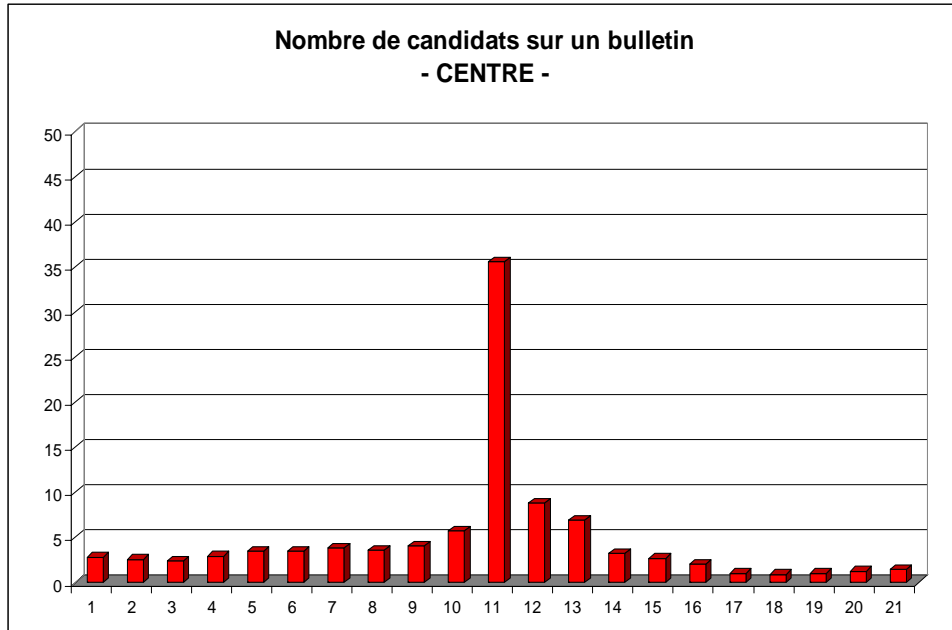


Figure 14 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Centre

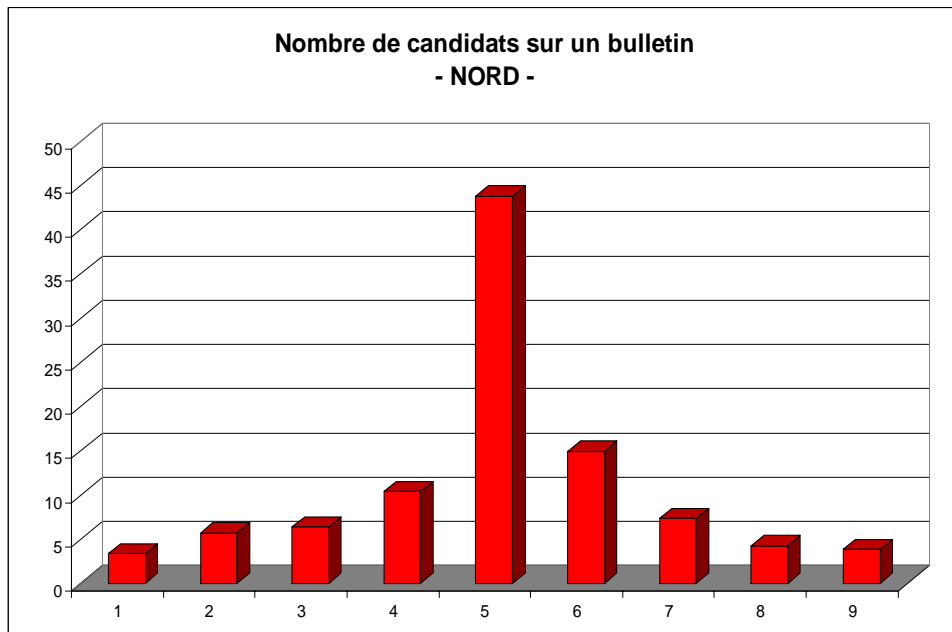


Figure 15 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Nord

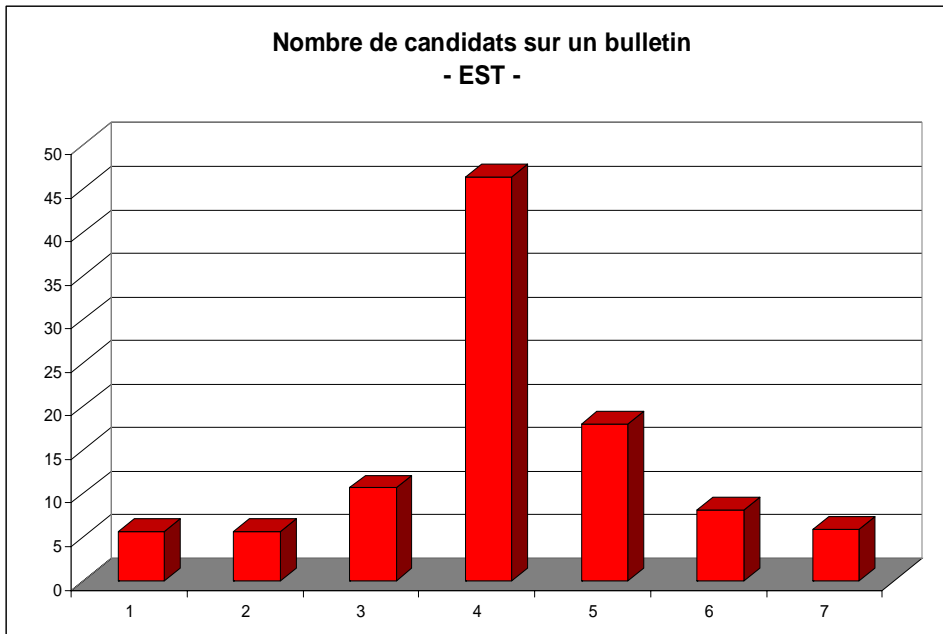


Figure 16 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Est

Le nombre pair (et restreint) de voix en jeu aux élections européennes, ainsi que la possibilité acquise en 2009 de donner deux voix à un même candidat rend la distribution des votes particulièrement claire pour ce scrutin : le choix modal est de très loin celui de voter pour trois candidats (54,4%), soit exactement la moitié des voix disponibles. Le deuxième type de vote le plus fréquent (16%) est celui qui attribue des voix à quatre candidats, en modulant ici donc l'octroi de deux voix à certains candidats et une seule à d'autres (si toutes les voix sont distribuées, ce qui est le cas comme nous l'avons vu plus haut pour huit bulletins panachés sur dix aux européennes).

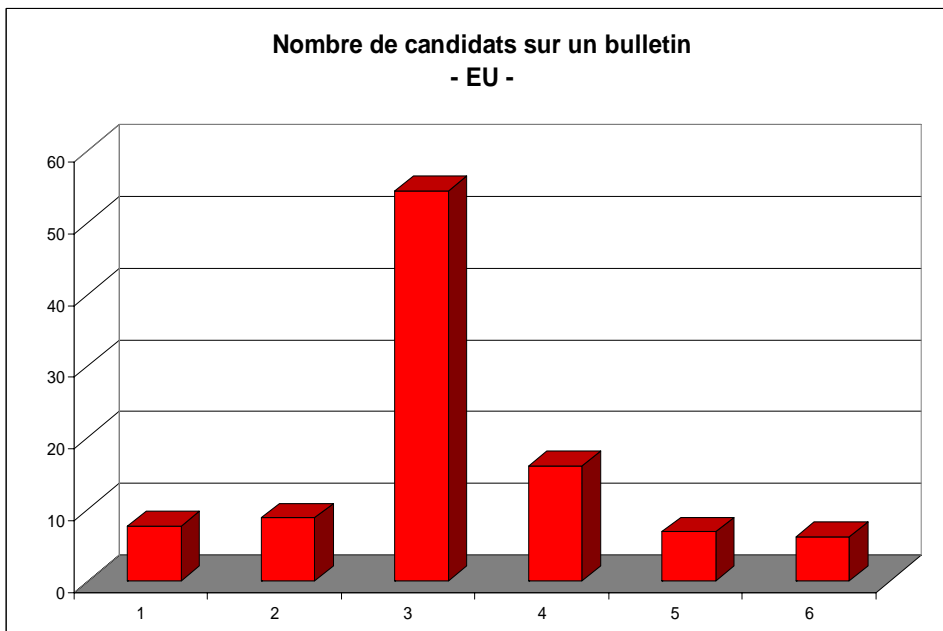


Figure 17 Nombre de candidats sur un bulletin, élections européennes

6.5 Fréquence du vote pour au moins un candidat

La fréquence avec laquelle on retrouve un vote pour au moins un candidat d'une liste en particulier est un autre indicateur intéressant à analyser par le biais de notre échantillon de bulletins nominatifs, étant donné que le système électoral luxembourgeois donne l'occasion aux électeurs de soutenir des candidats de différentes listes tout en leur permettant de combiner les voix de façon telle que leur parti favori récolte néanmoins une majorité relative de ces voix (ce que l'on dénomme dans la section suivante le « vote principal » émis). Le vote donné même à un seul candidat d'un parti doit être considéré comme une préférence émise par l'électeur-panacheur, qui dès lors ne rejette pas complètement le parti dont est issu ce candidat. Comme en 2004 nous procédons dès lors à l'étude de la hiérarchie des partis pour lesquels les électeurs ont un degré minimum d'adhésion (même si cela n'est que par le truchement d'un « notable » en tête de liste ou d'un candidat connu personnellement par l'électeur).

Comme en 2004, le PCS est présent sur au moins 70% des bulletins dans toutes les circonscriptions, avec un minimum de 70,7% cette fois dans l'Est (son minimum était dans le Nord) où son recul est infime et un maximum de 77% cette fois dans le Sud (son maximum était dans le Centre) ; les chrétiens-sociaux maintiennent donc presque leur taux de présence sur les bulletins nominatifs dans l'Est et le Centre et l'augmentent encore dans les deux autres circonscriptions. Malgré ce gain, le PCS est moins dominateur dans le Sud qu'en 2004. Le POSL, en hausse partout, y reprend un peu de terrain (dépassant ici les 70%), et grâce à sa performance dans les bulletins panachés en 2009 devient même le deuxième parti sur cet indicateur dans le Centre. Son comportement dans le Nord (une hausse comparable à celle du Centre, soit environ 10 points de % de plus) également lui permet se rapprocher des libéraux voire de les talonner dans l'Est. Ceci est dû à la baisse du PD (qui demeure néanmoins deuxième dans deux circonscriptions) dans les quatre circonscriptions. Notons encore le regroupement des Verts, du POSL (tous deux en hausse) et du PD (en baisse) loin derrière de PCS qui creuse l'écart avec les libéraux. Dans cette circonscription l'ADR dépasse encore de justesse les 20% mais recule. Le parti souverainiste est celui dont les résultats sont les plus contrastés entre circonscriptions, puisqu'il perd lourdement dans son bastion du Nord (où il était présent sur un tiers des bulletins nominatifs, pour seulement 23,5% en 2009) mais augmente dans le Sud en raison du score de Gast Gibéryen. Les Verts augmentent dans l'Est mais baissent un peu dans les deux grandes circonscriptions. Signalons enfin la performance de La Gauche capitalisant sur sa tête de liste et assurant ainsi une présence du parti sur près d'un bulletin nominatif sur cinq dans le Sud, soit cependant moins que l'ADR (qui atteignait lui déjà les 20% en 2004), ainsi que de la Bierger Lëscht dans la même circonscription (13%).

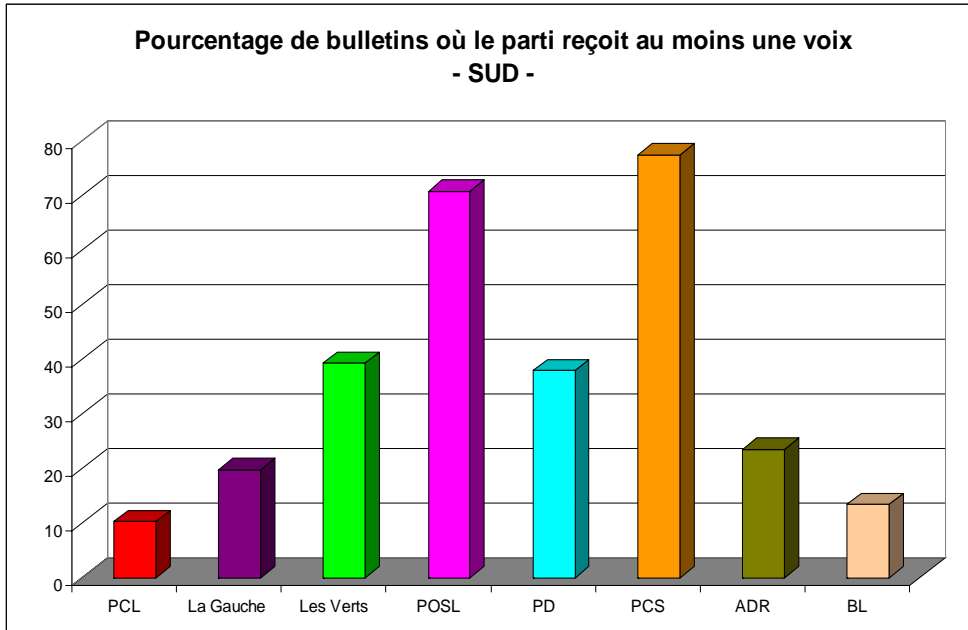


Figure 18 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Sud

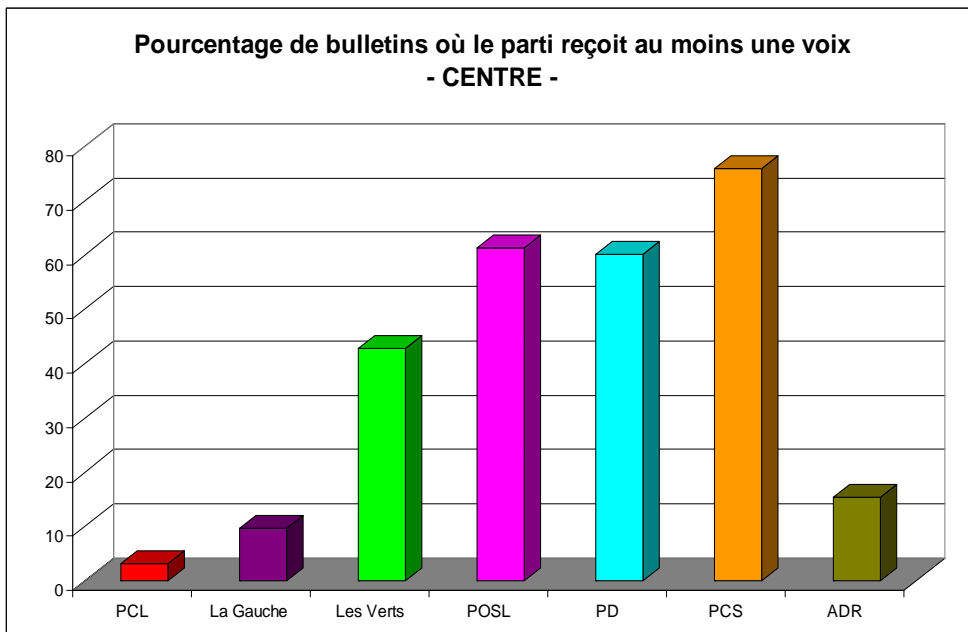


Figure 19 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Centre

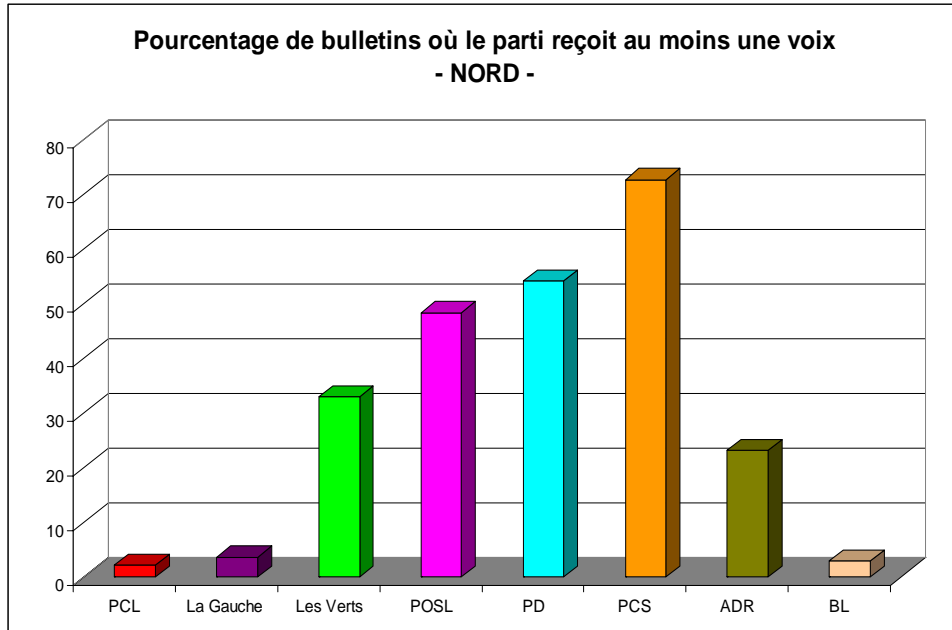


Figure 20 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Nord

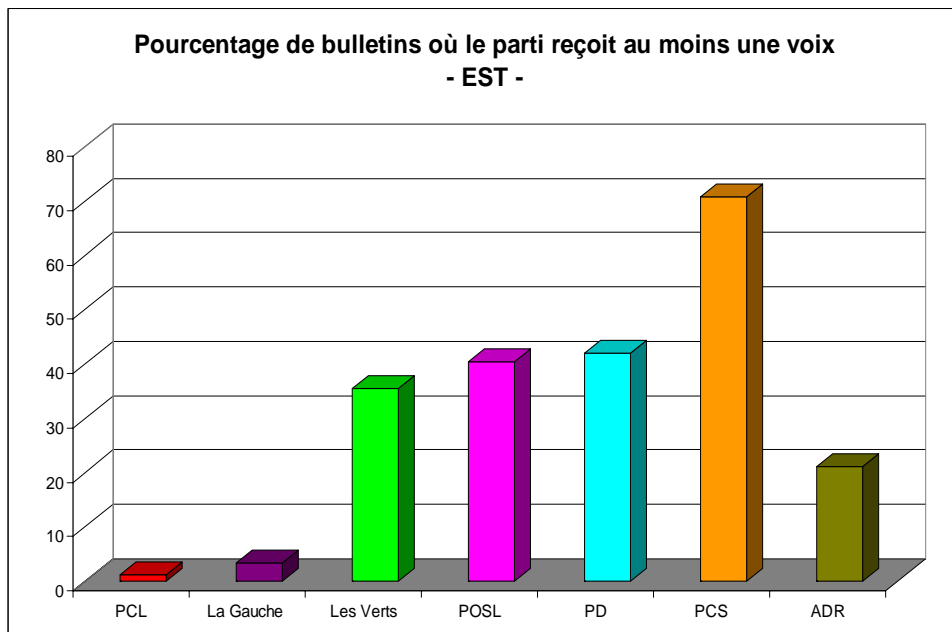


Figure 21 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Est

L'exercice s'avère encore plus intéressant pour les élections européennes, où l'on sait que le score personnel de la tête de liste Charles Goerens a établi un nouveau record mais pour lesquelles nous avons vu dans la section consacrée aux résultats officiels et dans la figure 7 de ce chapitre que le PCS dominait la liste libérale en nombre de voix. La figure 22 ci-dessous nous permet de pénétrer dans la « boîte noire » de ces élections du 2009 qui ont connu d'importantes modifications dans la façon dont elles sont organisées. Le Parti démocratique est présent sur pas moins de six bulletins panachés sur dix (nous avons déjà indiqué que Charles Goerens reçoit un vote sur 55% de l'ensemble des bulletins nominatifs). Le PCS est très proche, avec 57% mais la faible différence est principalement due à sa présence plus marquée parmi les votes intra-liste. Le vote intra-liste pour le PCS

compte en effet pour 38,4% de l'ensemble des votes panachés sur une seule liste tandis que celui pour le PD n'est que de 23,6%. A contrario on trouve une voix au moins pour le parti libéral sur 71,3% des bulletins inter-listes pour 63,3% pour les chrétiens-sociaux. Le POSL et Les Verts sont tous deux présents sur quatre bulletins sur dix, mais là aussi on note une différence (ici nettement moindre) dans la contribution des votes intra- et inter-listes des deux partis pour arriver un score quasi identique. Le vote intra-liste POSL compte en effet pour 17,1% de l'ensemble des votes panachés sur une seule liste pour seulement 10% pour Les Verts. En revanche, Les Verts sont présents sur 52,5% des bulletins inter-listes pour 50,1% pour le POSL. Enfin, pour en revenir à la figure 22, une voix au moins a été donnée à un candidat de l'ADR dans 15% des cas pour presque 10% à La Gauche.

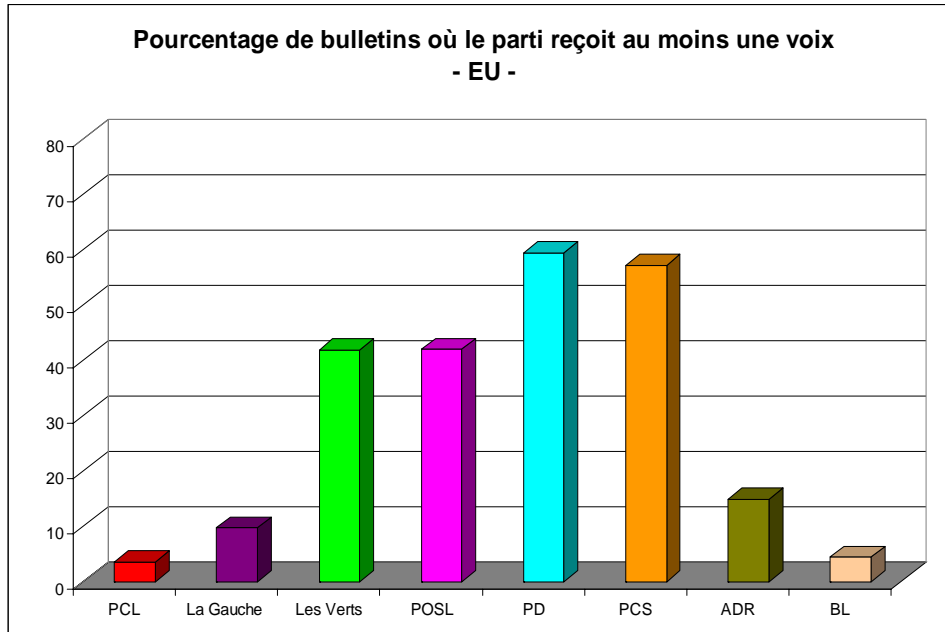


Figure 22 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix aux élections européennes

6.6 Vote principal

En 2004, nous avons voulu comparer l'occurrence dans les bulletins nominatifs d'un « vote principal » pour un parti en particulier. En raison du système électoral permettant le panachage inter-listes, les enquêtes socio-politiques réalisées au Luxembourg demandent en effet généralement quel serait (ou quel a été, si le sondage est réalisé après les élections) le parti pour lequel ils voteraient *prioritairement* ou encore *principalement* si des élections avaient lieu. Si la réponse est évidente pour le vote de liste ou le vote intra-liste, elle l'est nettement moins pour le vote inter-listes, notamment parce que certains électeurs pourraient volontairement donner un nombre égal de voix à certains partis. La formulation de la question du choix électoral dans les enquêtes suppose donc que l'électeur qui a voté pour plusieurs listes a voulu au contraire exprimer une préférence pour un de ces partis et pourra donc dire à quel parti il a accordé le plus de voix. Notre échantillon permet d'investiguer si tel est véritablement le cas pour tous les électeurs et dans le cas contraire, d'évaluer l'ampleur de la déviation à ce principe. Il permet également d'estimer quels seraient les partis qui bénéficieraient (ou souffriraient) le plus d'une suppression du panachage inter-listes.

	Pourcentage de vote principal exprimé pour un parti
Sud	89,3
Centre	89,9
Nord	86,5
Est	86,7
EU	56,4

Figure 23 Vote principal exprimé (pas d'égalité en voix entre les partis votés sur le bulletin), par circonscription et pour les élections européennes

Le résultat le plus marquant en 2009 est celui des élections européennes. Dans l'ensemble des bulletins nominatifs, en ce compris les bulletins à vote intra-liste qui par définition expriment un vote principal pour un parti, 43,6% ne contiennent pas un vote indiquant une préférence stricte pour un parti (aucun parti n'obtient plus de voix que les autres sur le bulletin). Cette proportion rapportée aux seuls bulletins inter-listes (qui pour rappel est un choix qu'opère plus d'un électeur sur trois à ce scrutin), qui sont les seuls pour lesquels la question du vote principal peut varier, est de 58,3%. Ceci veut dire que six électeurs-panacheurs sur dix aux élections européennes ne se prononcent pas davantage en faveur d'un parti que d'un autre. Le cas des électeurs qui panachent leurs voix sur trois listes est éclairant, puisque parmi ceux-ci plus de 80% ne donnent pas plus de voix à un parti qu'à un autre. Parmi l'ensemble des cas où un vote principal n'est pas émis, deux-tiers proviennent d'ailleurs des bulletins où des candidats de trois partis sont pointés par l'électeur. L'analyse de la distribution du vote principal strict (uniquement les cas où l'électeur se prononce en faveur d'un parti en lui donnant plus de voix que tout autre) au niveau de l'ensemble des bulletins nominatifs fait aussi apparaître ce que nous avons déjà commenté plus haut, c'est-à-dire que le PCS est bien plus souvent le choix principal de l'électeur parmi ces votes panachés (notamment parce que l'on retrouve plus souvent ce parti sur les bulletins intra-liste) que le PD, la différence étant d'une quinzaine de points de %, alors que dans les résultats officiels la différence en votes nominatifs est trois fois moindre. On en revient à la plus grande fréquence du vote pour les libéraux dans les votes inter-listes (qui sont de loin les plus nombreux) et à leur présence sur des bulletins où plusieurs partis obtiennent le même nombre de voix (pas un vote principal pour les candidats du PD).

6.7 Combinaisons de partis les plus fréquentes sur un bulletin

Nous pouvons à présent prendre connaissance des choix les plus fréquents opérés par les électeurs ayant émis un vote préférentiel. Une analyse au niveau du pays révèle que, comme en 2004, c'est le vote intra-liste PCS qui, de toutes les combinaisons offertes par le vote panaché (128 combinaisons possibles dans le Centre et l'Est, 256 dans le Sud et le Nord ainsi que pour les élections européennes) est le plus fréquent dans le vote préférentiel. Si ce type de vote devient légèrement moins fréquent, il supplante le second choix plus largement qu'en 2004, en étant le seul à dépasser les 10%.

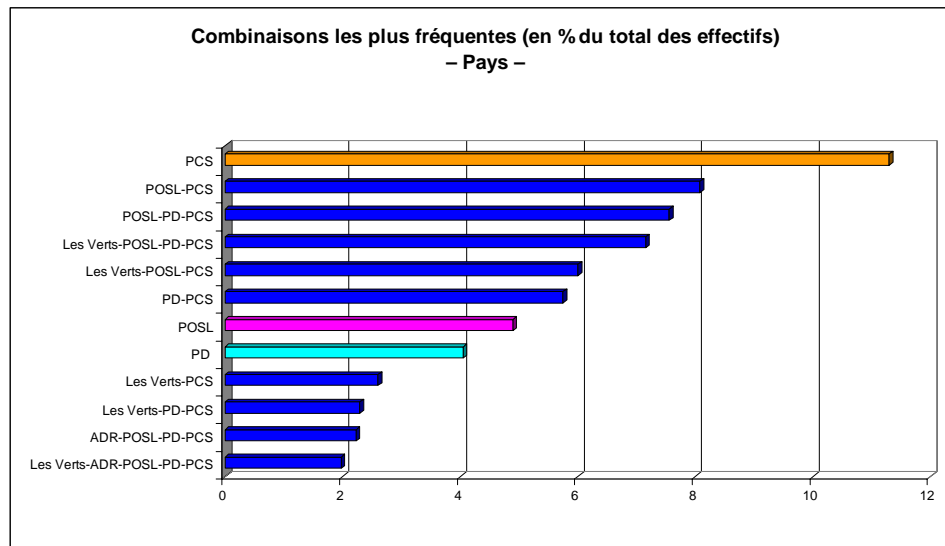


Figure 24 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Pays

Le deuxième choix le plus fréquent se porte comme en 2004 sur les partis de la coalition sortante, mais qui sont cette fois le PCS et le POSL (en hausse), et non plus les chrétiens-sociaux et les libéraux. La fréquence de cette dernière combinaison chute presque de moitié par rapport aux élections précédentes, et elle ne se classe qu'en sixième position dans la hiérarchie des « tickets » présents sur les bulletins préférentiels au niveau national en 2009. Outre la combinaison bipartite PCS-POSL et bien entendu le vote intra-liste PCS, les trois types autres de choix qui dominent à présent le couple PCS-PD sont des formules à trois ou quatre partis. La tripartite classique des partis dits « de gouvernement » PCS-POSL-PD (en légère hausse) arrive comme en 2004 en troisième position, mais les deux choix suivants impliquent Les Verts. Tout d'abord dans une formule à quatre avec les trois partis « traditionnels » du champ politique luxembourgeois, puis dans une combinaison avec les socialistes et les chrétiens-sociaux. Le vote intra-liste pour les libéraux arrive comme en 2004 en septième position (en hausse) et celui pour les socialistes en sixième position (en baisse, tant en pourcentage qu'en termes de rang dans la hiérarchie). Le vote panaché uniquement sur des candidats des listes vertes ne concerne que 0,3% des bulletins nominatifs de notre échantillon et ne figure donc pas dans le classement illustré dans la figure ci-dessus (ni même dans le top 20).

Comme en 2004, au niveau national la première combinaison incluant l'ADR se positionne en 11^{ème} position et l'associe aux trois partis traditionnels. La formule comprenant les cinq partis qui étaient représentés à la Chambre de 2004 à 2009 arrive en douzième position (la combinaison des partis allant du centre-droit à la droite PCS-PD-ADR, qui était dans le top 12 en 2004 est deux fois moins fréquente qu'en 2004).

A nouveau, comme en 2004 on remarque aussi que les divisions idéologiques restent vivaces entre le POSL et le PD (elles sont aussi exacerbées du fait que l'un est au gouvernement, l'autre pas, depuis 1979 sans discontinuer) puisque cette formule n'apparaît pas dans le classement et n'est le choix que de moins d'un pourcent des électeurs panacheurs au niveau du pays.

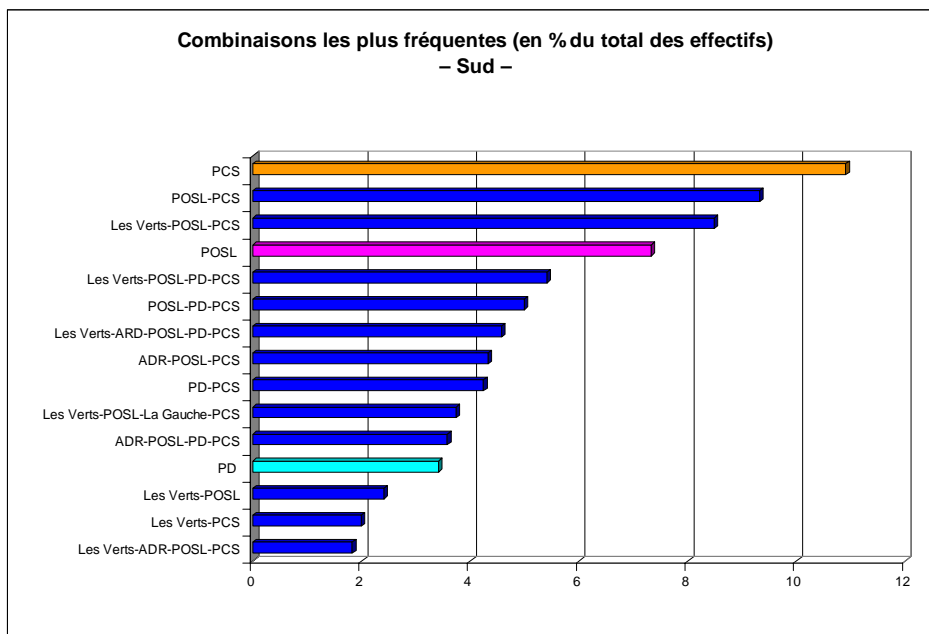


Figure 25 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Sud

Dans le Sud, on constate une transformation importante : le vote intra-liste POSL ne figure plus en deuxième position mais bien en quatrième place dans les choix des électeurs-panacheurs. Si il recule nettement (plus de deux points de %), la performance des socialistes est pourtant très bonne, étant donné qu'un vote pour le POSL se trouve sur sept des huit combinaisons les plus fréquentes (pour six fois en 2004). Derrière le tandem PCS-POSL (qui se maintient en termes de proportion) qui figurait en troisième place en 2004 derrière les votes intra-liste des deux partis, et qui monte à la deuxième en 2009, on trouve une combinaison en nette hausse (plus de deux points de %) qui rassemble les deux grands partis de la circonscription et Les Verts. D'un autre côté, le tassement du vote intra-liste pour le PCS ne l'empêche pas de demeurer le premier choix des sudistes panacheurs. En outre, la nette baisse du vote intra-liste POSL lui permet de figurer sur les trois formules de votes panachés les plus populaires dans le Sud en 2009.

Le PD n'apparaît comme en 2004 qu'en cinquième position, cette fois sur un ticket assemblant quatre partis (avec donc le PCS, le POSL et Les Verts ; il s'agit pour Les Verts de la deuxième formule en importance), son vote intra-liste étant cependant douzième (au lieu de quatorzième en 2004) et en hausse. L'ADR entre dans le classement grâce aux bulletins pour les cinq partis qui étaient représentés à la Chambre (une formule qui double sa part dans les choix des panacheurs) en septième place (elle n'était que 11^{ème} en 2004). La Gauche, qui n'arrivait qu'en 16^{ème} position avec une combinaison de type « Olivier », voit le succès de cette formule augmenter au point de figurer cette fois en 10^{ème} place.

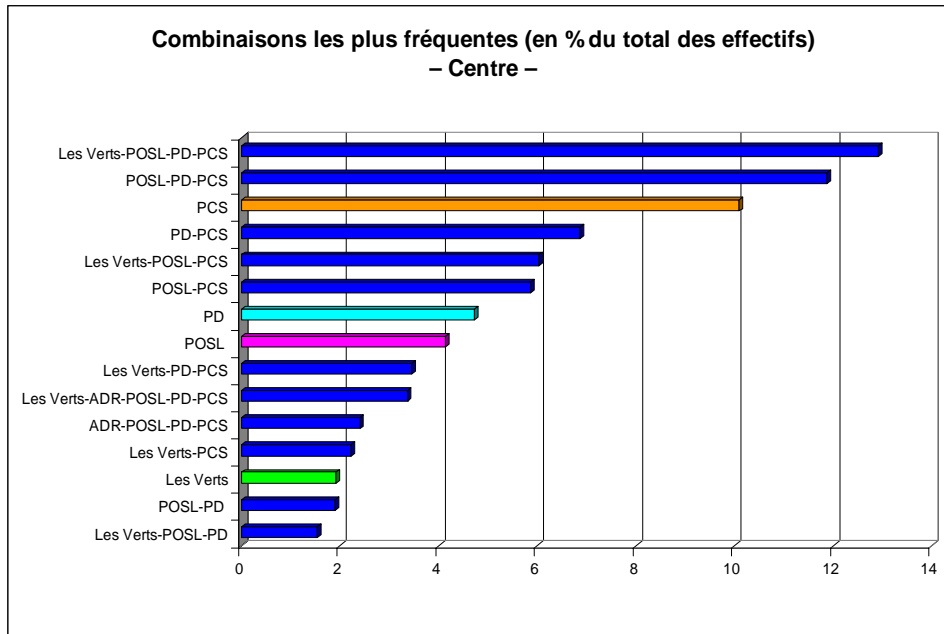


Figure 26 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Centre

Dans le Centre, comme en 2004, les deux premiers choix sont des bulletins inter-listes. Pourtant cette fois c'est la formule à quatre (PCS-POSL-PD-Les Verts, en hausse), qui arrive en première place, devant la tripartite composée des trois partis traditionnels (qui grimpe encore plus tant en % qu'en rang par rapport aux précédentes élections). Le vote intra-liste PCS qui se tasse légèrement complète le podium, ces trois premiers choix étant le fait à chaque fois de plus de 10% des électeurs ayant émis un vote préférentiel (au total un panacheur sur trois dans le Centre choisit une de ces trois formules). On ne retrouve la combinaison PCS-PD qui était le choix le plus populaire parmi les panacheurs du Centre en 2004 qu'en quatrième place, la formule devenant deux fois moins fréquente que pour les élections précédentes. Notons que l'on trouve le PCS dans les six premiers choix des électeurs, soit ceux choisis par plus de la moitié des panacheurs. Le vote intra-liste PD, en léger recul arrive en sixième place derrière une formule Olivier qui a le vent en poupe (plus de 2 points de % en plus) et un panachage entre les deux partis de gouvernement lui aussi assez nettement en hausse. Le vote intra-liste socialiste, comme en 2004, suit celui des libéraux et est donc lui aussi à la baisse. Notons encore que la formule associant Les Verts au PCS et au PD, qui arrivait en quatrième position en 2004, recule nettement et est reléguée à la neuvième place. La combinaison à cinq est comme dans le Sud et comme en 2004 dans le Centre celle qui permet à l'ADR d'entrer dans le classement. Enfin, notons que le vote intra-liste pour Les Verts, comme aux élections précédentes, apparaît dans le top 15.

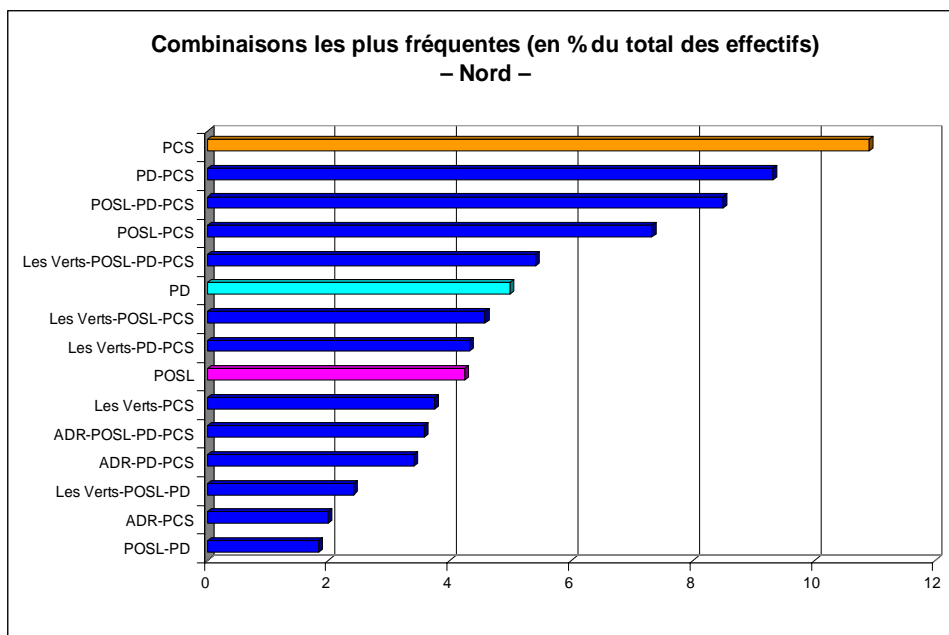


Figure 27 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Nord

Dans le Nord le ticket PCS-PD, en baisse de plus de trois points de %, est détrôné par le vote intra-liste PCS qui lui monte en puissance. L'intra-liste pour des candidats libéraux uniquement est en nette baisse et passe de la troisième place en 2004 à la sixième. La structuration du vote panaché pour Les Verts subit aussi des changements puisqu'il faut attendre la cinquième place pour les trouver en combinaison cette fois avec les trois partis traditionnels, la formule associant les écologistes avec le PCS et le PD perdant nettement en popularité. Le recul de l'ADR dans la hiérarchie des formules les plus fréquentes est spectaculaire, puisqu'il passe de la cinquième place en 2004 (dans une combinaison de centre-droit l'associant au PCS et au PD) à la onzième grâce aux bulletins panachés sur quatre listes (l'ADR et les trois partis « de gouvernement », en légère hausse), et que son vote intra-liste (dixième en 2004) se réduit de moitié environ et ne figure plus dans le top 15 de la circonscription. La combinaison des cinq partis représentés à la Chambre ne constitue ici qu'un pourcent des choix des panacheurs et recule encore dans le classement par rapport à 2004, la première formule associant des Verts et en même temps des candidats de l'ADR –un choix posant décidément plus de problèmes aux électeurs du Nord que des autres circonscriptions– arrivant en 23^{ème} position juste devant ce ticket à cinq. Les premières formules impliquant des voix pour La Gauche ou pour la BiergerLëscht ne sont le choix que de 0,3% des panacheurs du Nord.

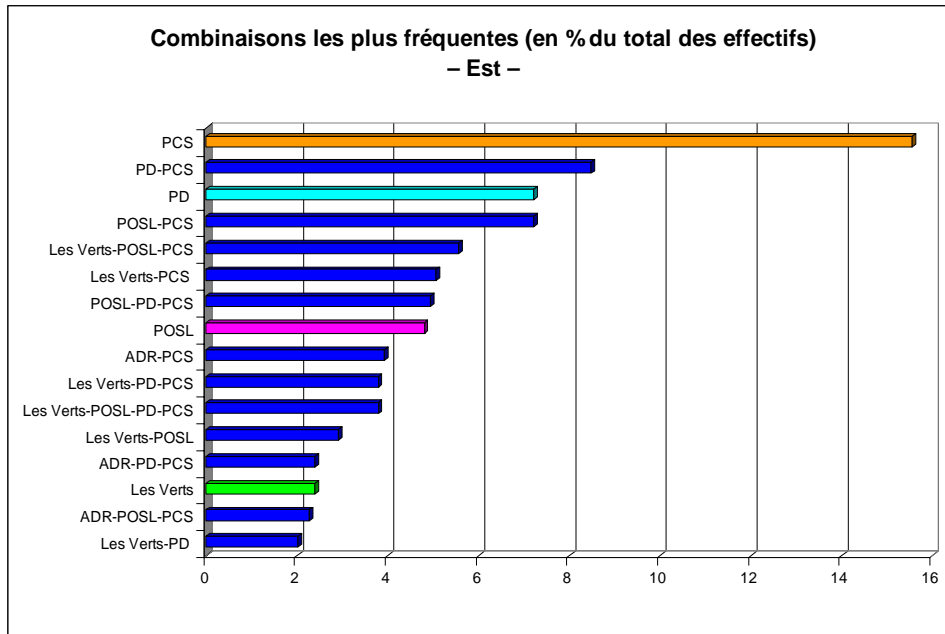


Figure 28 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Est

Enfin, dans l'Est, le vote intra-liste pour le PCS, qui était déjà très nettement le choix le plus populaire parmi les votes panachés, accroît son avance de façon spectaculaire, ces bulletins sont à nouveau presque deux fois plus fréquents que la combinaison PD-PCS qui pourtant progresse aussi. Le vote intra-liste libéral complète le podium comme en 2004 mais est désormais talonné par le POSL, en ticket avec le PCS, qui apparaît en quatrième place comme en 2004 mais en hausse. Sans perdre lourdement, le vote intra-liste socialiste recule dans la hiérarchie, de la sixième à la huitième place. Les Verts apparaissent dans la formule suivante avec le PCS et le POSL, une formule « Olivier » qui triple son score de 2004. Le vote intra-liste pour Les Verts apparaît, comme dans le Centre, parmi le top 15 de l'Est alors que ce n'était pas le cas en 2004. Ces deux combinaisons font partie des sept formules du top 15 où les écologistes sont présents, alors qu'en 2004 ils n'y apparaissaient qu'à quatre reprises. Comme pour les dernières élections l'ADR arrive en neuvième position en association avec le PCS (en légère hausse) mais son vote intra-liste disparaît du top 15 en perdant la moitié de son attrait auprès des panacheurs de l'Est. Comme dans le Nord, il faut reculer dans le classement pour trouver des bulletins combinant des votes pour Les Verts et l'ADR, le vote pour les cinq listes représentées à la Chambre ne séduisant qu'un peu plus d'un pourcent des électeurs qui ont panaché leurs voix sur plusieurs candidats dans la plus petite circonscription du Grand Duché.

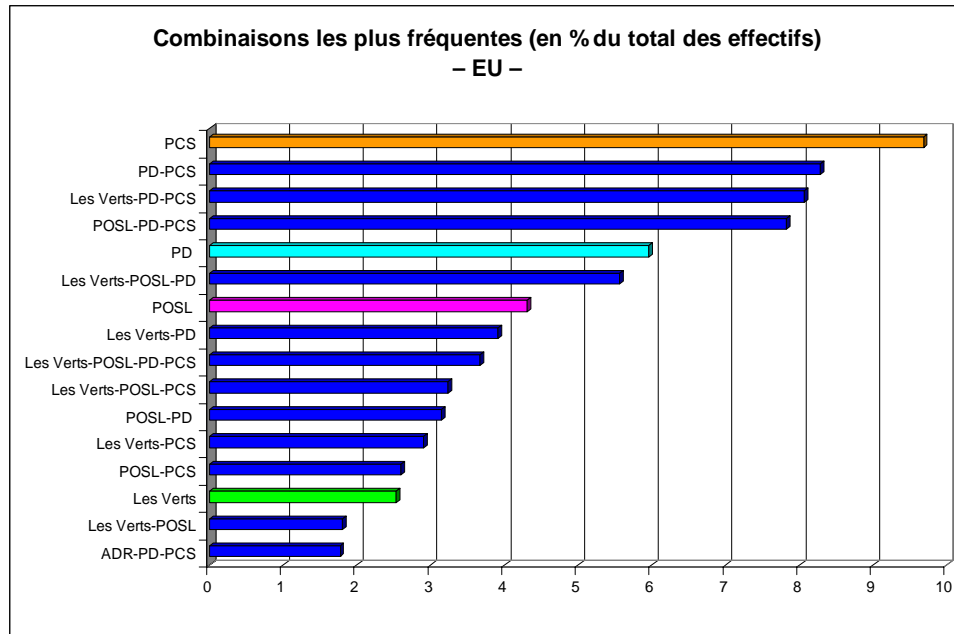


Figure 29 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Elections européennes

La fragmentation des choix de formule pour les élections européennes est plus forte que dans toutes les circonscriptions des élections législatives. Aucune combinaison ne convainc plus de 10% des électeurs-panacheurs et le choix de l'une des trois plus fréquentes ne concerne qu'un de ces électeurs sur trois (nous avons vu que dans le Centre ce taux était de un sur trois). On remarque d'emblée que l'électeur vote « utile » dans ses choix de panachage. Il faut en effet descendre à la quinzième place du classement pour voir un parti qui ne comptait pas de représentant au Parlement européen (l'ADR) associé à d'autres sur un même bulletin, et cette formule n'est le fait que de moins de 2% des panacheurs aux européennes. La Gauche elle n'apparaît dans un ticket avec des candidats libéraux et écologistes qu'en dix-neuvième position. Par ailleurs, on voit à nouveau la part prise par le vote intra-liste PCS (en première position) par rapport à celui pour le PD (cinquième) mais les libéraux apparaissent six fois sur les huit combinaisons les plus fréquentes pour quatre fois pour les chrétiens-sociaux. Les votes inter-listes excluant le PCS sont d'ailleurs situés assez haut dans la hiérarchie (POSL-PD-Les Verts sixième avec plus de 5,5% et PD-Les Verts huitième avec 3,9%, soit au total environ la part du vote intra-liste du PCS). Signalons qu'à l'instar du Centre et de l'Est, et avec une fréquence relative plus élevée pour les élections européennes, on retrouve le vote intra-liste écologiste dans le top 15.

6.8 Paires et triplets de candidats

PAIRES formées avec JUNCKER Jean-Claude, PCS (présent sur 70,4% des bulletins)				PAIRES formées avec ASSELBORN Jean, POSL (présent sur 46,7% des bulletins)			
ASSELBORN Jean	POSL	817	48,5	JUNCKER Jean-Claude	PCS	817	73,2
BILTGEN Francois	PCS	810	48,1	DI BARTOLOMEO Mars	POSL	695	62,3
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	659	39,2	BODRY Alex	POSL	597	53,5
HALSDORF Jean-Marie	PCS	621	36,9	MUTSCH Lydia	POSL	439	39,3
WOLTER Michel	PCS	505	30,0	BILTGEN Francois	PCS	424	38,0
BODRY Alex	POSL	503	29,9	LUX Lucien	POSL	346	31,0
EICHEN Félix	PCS	447	26,6	ERR Lydie	POSL	322	28,9
ARENDT Nancy	PCS	444	26,4	HALSDORF Jean-Marie	PCS	295	26,4
MEISCH Claude	PD	408	24,2	MEISCH Claude	PD	273	24,5
MUTSCH Lydia	POSL	401	23,8	BRAZ Félix	Les Verts	266	23,8
PAIRES formées avec MEISCH Claude, PD (présent sur 24,9% des bulletins)				PAIRES formées avec BRAZ Félix, Les Verts (présent sur 20,9% des bulletins)			
JUNCKER Jean-Claude	PCS	408	68,6	JUNCKER Jean-Claude	PCS	368	73,7
ASSELBORN Jean	POSL	273	45,9	ASSELBORN Jean	POSL	266	53,3
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	210	35,3	DI BARTOLOMEO Mars	POSL	237	47,5
GIBERYEN Gast	ADR	183	30,8	HUSS Jean	Les Verts	206	41,3
BILTGEN Francois	PCS	176	29,6	BODRY Alex	POSL	181	36,3
BODRY Alex	POSL	170	28,6	BILTGEN Francois	PCS	180	36,1
BRAZ Félix	Les Verts	159	26,7	MUTSCH Lydia	POSL	159	31,9
HALSDORF Jean-Marie	PCS	147	24,7	MEISCH Claude	PD	159	31,9
BERGER Eugène	PD	131	22,0	LORSCHÉ Josée	Les Verts	142	28,5
MUTSCH Lydia	POSL	124	20,8	KOX Martin	Les Verts	124	24,8
PAIRES formées avec GIBERYEN Gast, ADR (présent sur 19,3% des bulletins)				PAIRES formées avec HOFFMANN André, La Gauche (présent sur 12,7% des bulletins)			
JUNCKER Jean-Claude	PCS	341	74,0	JUNCKER Jean-Claude	PCS	177	58,4
ASSELBORN Jean	POSL	242	52,5	ASSELBORN Jean	POSL	137	45,2
MEISCH Claude	PD	183	39,7	DI BARTOLOMEO Mars	POSL	122	40,3
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	180	39,0	HUSS Jean	Les Verts	110	36,3
BILTGEN Francois	PCS	160	34,7	BODRY Alex	POSL	97	32,0
BODRY Alex	POSL	140	30,4	BRAZ Félix	Les Verts	92	30,4
BRAZ Félix	Les Verts	109	23,6	ERR Lydie	POSL	92	30,4
MUTSCH Lydia	POSL	109	23,6	MUTSCH Lydia	POSL	74	24,4
HALSDORF Jean-Marie	PCS	109	23,6	MEISCH Claude	PD	70	23,1
WOLTER Michel	PCS	98	21,3	BILTGEN Francois	PCS	68	22,4
PAIRES formées avec JAERLING Aly, BL (présent sur 9,5% des bulletins)				PAIRES formées avec RUCKERT Ali, PCL (présent sur 4,8% des bulletins)			
JUNCKER Jean-Claude	PCS	159	69,7	JUNCKER Jean-Claude	PCS	67	58,3
ASSELBORN Jean	POSL	120	52,6	ASSELBORN Jean	POSL	58	50,4
GIBERYEN Gast	ADR	94	41,2	GIBERYEN Gast	ADR	50	43,5
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	91	39,9	MEISCH Claude	PD	45	39,1
BILTGEN Francois	PCS	76	33,3	DI BARTOLOMEO Mars	POSL	40	34,8
MEISCH Claude	PD	71	31,1	HOFFMANN André	Gauche	40	34,8
BODRY Alex	POSL	66	28,9	BRAZ Félix	Les Verts	38	33,0
HOFFMANN André	Gauche	63	27,6	BODRY Alex	POSL	35	30,4
MUTSCH Lydia	POSL	62	27,2	MUTSCH Lydia	POSL	34	29,6
HALSDORF Jean-Marie	PCS	56	24,6	JAERLING Aly	BL	34	29,6

TRIPLETS formés avec la paire JUNCKER - ASSELBORN (présente sur 34,2% des bulletins)			
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	488	59,7
BILTGEN Francois	PCS	403	49,3
BODRY Alex	POSL	389	47,6
MUTSCH Lydia	POSL	297	36,4
HALSDORF Jean Marie	PCS	281	34,4
MEISCH Claude	PD	220	26,9
LUX Lucien	POSL	219	26,8
BRAZ Félix	Les Verts	214	26,2
ARENDT Nancy	PCS	213	26,1
WOLTER Michel	PCS	210	25,7

Figure 30 Circonscription Sud : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents

Dans la circonscription Sud, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu comme en 2004 les suffrages de plus de 70% des électeurs ayant émis un vote préférentiel. Fait remarquable, le Premier ministre est associé comme premier candidat avec les têtes de liste de tous les partis. C'est le cas de plus de 70% des votes préférentiels obtenus par Jean Asselborn pour les socialistes (73,2%), Felix Braz pour les Verts (73,7%), Gaston Gybérien pour l'ADR (74%). Il est également fortement associé à la tête de liste des libéraux, Claude Meisch, bien que dans une moindre mesure (68,6%). Les têtes de liste étant le moins associées avec Jean-Claude Juncker sont celles des partis d'extrême gauche: André Hoffman pour La Gauche et Ali Ruckert pour le PCL. Notons cependant que dans les deux cas l'association avec Juncker dépasse les 58% ! Derrière Juncker, François Biltgen est le candidat du PCS qui est le plus apprécié par les électeurs. On remarque que ce dernier se situe dans les six premiers candidats le plus souvent associé aux têtes de liste de tous les partis, sauf Hoffmann et Ruckert.

Jean Asselborn, la tête de liste des socialistes, a obtenu au moins une voix de la part de 46,7% des électeurs ayant émis un vote préférentiel. Ce qui correspond à un score largement inférieur de celui de Juncker (-23,7%). Malgré cela il est néanmoins associé comme deuxième candidat, derrière Juncker, pour toutes les têtes de liste des autres partis. Cette association dépasse les 50% (entre 50 et 54%) pour Braz, Gibéryen, Jaerling et Ruckert. Elle est par contre un peu moins marquée pour Juncker (48,5%), Meisch (45,9%) et André Hoffman (45,2%). Parmi les socialistes, notons également le score remarquable de Mars di Bartoloméo: Il arrive en deuxième position (derrière Juncker) parmi les électeurs ayant voté Asselborn. Il arrive troisième (derrière Juncker et Asselborn) auprès des électeurs ayant émis un vote préférentiel pour Meisch, Braz et Hoffman. Il arrive également troisième auprès des électeurs ayant voté Juncker et il arrive en quatrième position chez les électeurs ayant choisi Gybérien et Jaerling. Il est aussi important de noter la popularité de président du POSL, Alex Bodry, qui se situe dans le top six des associations faites avec les têtes de liste de tous les partis, sauf Jaerling et Ruckert.

Le leader du parti libéral, Claude Meisch, a bénéficié d'un quart (24,9%) des votes préférentiels exprimés dans le sud. Ses meilleures associations se font avec la tête de liste de l'ADR (Gybérien) et du Parti communiste (Ruckert), où il se situe respectivement en troisième et quatrième position. Il est par contre peu associé aux têtes de liste des principaux partis du pays: il arrive seulement en huitième position avec Braz et en neuvième position avec Juncker, Asselborn et Hoffman. Ceci étant dit, Meisch reste le seul candidat du parti libéral à pouvoir apporter un nombre conséquent de voix de préférence dans le Sud. On ne trouve en effet aucun autre candidat libéral apparaissant dans les dix premières associations des têtes de liste des autres partis.

PAIRES formées avec FRIEDEN Luc, PCS (présent sur 60,0% des bulletins)				PAIRES formées avec KRECKE Jeannot, POSL (présent sur 42,3% des bulletins)			
WISELER Claude	PCS	602	61,7	FRIEDEN Luc	PCS	453	65,8
KRECKE Jeannot	POSL	453	46,5	WISELER Claude	PCS	333	48,4
SCHILTZ Jean Louis	PCS	405	41,5	DELVAUX STEHRES Mady	POSL	288	41,9
MOSAR Laurent	PCS	357	36,6	BAUSCH Francois	Les Verts	260	37,8
THIEL Lucien	PCS	303	31,1	FAYOT Ben	POSL	235	34,2
BAUSCH Francois	Les Verts	296	30,4	BETTEL Xavier	PD	216	31,4
BETTEL Xavier	PD	276	28,3	SCHILTZ Jean Louis	PCS	195	28,3
KMEYERS Paul Henri	PCS	265	27,2	POLFER Lydie	PD	187	27,2
OBERWEIS Marcel	PCS	259	26,6	BRASSEUR Anne	PD	165	24,0
STEIN-MERGEN Martine	PCS	245	25,1	HELMINGER Paul	PD	164	23,8
PAIRES formées avec BETTEL Xavier, PD (présent sur 30,4% des bulletins)				PAIRES formées avec BAUSCH Francois, Les Verts (présent sur 28,4% des bulletins)			
FRIEDEN Luc	PCS	276	55,9	FRIEDEN Luc	PCS	296	64,2
BRASSEUR Anne	PD	228	46,2	KRECKE Jeannot	POSL	260	56,4
POLFER Lydie	PD	228	46,2	WISELER Claude	PCS	206	44,7
KRECKE Jeannot	POSL	216	43,7	LOSCHETTER Viviane	Les Verts	185	40,1
HELMINGER Paul	PD	211	42,7	BETTEL Xavier	PD	174	37,7
WISELER Claude	PCS	181	36,6	BRASSEUR Anne	PD	144	31,2
BAUSCH Francois	Les Verts	174	35,2	ADAM Claude	Les Verts	134	29,1
FLESCH Colette	PD	129	26,1	HELMINGER Paul	PD	134	29,1
KRIEPS Alexandre	PD	114	23,1	DELVAUX STEHRES Mady	POSL	131	28,4
SCHILTZ Jean Louis	PCS	113	22,9	POLFER Lydie	PD	129	28,0
PAIRES formées avec HENCKES Jacques-Yves, ADR (présent sur 8,7% des bulletins)				PAIRES formées avec TURPEL Justin, La Gauche (présent sur 2,4% des bulletins)			
FRIEDEN Luc	PCS	83	58,5	DELVAUX STEHRES Mady	POSL	17	43,6
KRECKE Jeannot	POSL	69	48,6	KRECKE Jeannot	POSL	14	35,9
REDING Roy	ADR	66	46,5	STOOS Guy W.	Gauche	13	33,3
WISELER Claude	PCS	55	38,7	BAUSCH Francois	Les Verts	12	30,8
BETTEL Xavier	PD	41	28,9	FAYOT Ben	POSL	11	28,2
BAUSCH Francois	Les Verts	39	27,5	FRIEDEN Luc	PCS	11	28,2
POLFER Lydie	PD	37	26,1	ANGEL Marc	POSL	10	25,6
BRASSEUR Anne	PD	35	24,6	FOETZ Guy	Gauche	10	25,6
MOSAR Laurent	PCS	34	23,9	FRISCH Janine	Gauche	10	25,6
ANGEL Jéïss	ADR	28	19,7	LECUIT JACOBY Sylvie	Gauche	10	25,6
PAIRES formées avec FEYERSTEIN Georges, PCL (présent sur 1,1% des bulletins)				TRIPLETS formés avec la paire FRIEDEN-KRECKE (présente sur 27,9% des bulletins)			
KRECKE Jeannot	POSL	8	44,4	WISELER Claude	PCS	292	64,5
FAYOT Ben	POSL	7	38,9	BAUSCH Francois	Les Verts	192	42,4
DELVAUX STEHRES Mady	POSL	6	33,3	SCHILTZ Jean Louis	PCS	172	38,0
FRIEDEN Luc	PCS	6	33,3	DELVAUX STEHRES Mady	POSL	156	34,4
LEVY Ferd	PCL	5	27,8	MOSAR Laurent	PCS	144	31,8
DE TOFFOLI Carlo	Les Verts	5	27,8	BETTEL Xavier	PD	143	31,6
GRASS Tom	Les Verts	5	27,8	THIEL Lucien	PCS	134	29,6
HAMMELMANN Paul	POSL	5	27,8	POLFER Lydie	PD	130	28,7
BAUSCH Francois	Les Verts	4	22,2	FAYOT Ben	POSL	129	28,5
LOSCHETTER Viviane	Les Verts	4	22,2	HELMINGER Paul	PD	123	27,2

Figure 31 Circonscription Centre : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents

Dans le Centre, Luc Frieden, le ministre de la Justice sortant, a reçu comme en 2004 des suffrages de plus de 6 électeurs-panacheurs sur 10. Luc Frieden est le candidat associé le plus souvent au vote pour les têtes de liste de tous les autres partis, en dehors de Turpel pour La Gauche et de Feyerstein pour le PCL. Le deuxième candidat du PCS le plus associé aux têtes de liste est Claude Wiseler. Il obtient le meilleur score avec Frieden, le deuxième meilleur score avec la tête de liste du POSL (Jeannot Krecké) et le troisième meilleur score avec la tête de liste des verts (François Bausch).

La tête de liste des socialistes, Jeannot Krecké, a reçu le suffrage de 42,3% des électeurs-panacheurs. Ce dernier figure en deuxième position en association avec Frieden (PCS), Bausch (Les Verts), Henckes (ADR), Turpel (La Gauche) et en première position en association avec Feyerstein (PCL). Il est à noter qu'en dehors de Krecké, on ne trouve aucun candidat socialiste associé aux principales têtes de liste des autres partis. Seule exception, la ministre sortante de l'Éducation Mady Delvaux qui est associée en neuvième position avec le leader des Verts dans la circonscription (Bausch).

Pour ce qui est de la tête de liste des libéraux, Xavier Bettel, parmi les principaux partis, il est associé en cinquième position avec Bausch (Verts) et Henckes (ADR). Bettel obtient également un bon score dans les associations avec Krecké (POSL) et Frieden (PCS), où il se situe respectivement en sixième et septième position. Il est intéressant de noter qu'il a dépassé dans le niveau des associations avec les têtes de liste des autres partis toutes les figures historiques du Parti démocratique : Lydie Polfer, Anne Brasseur ainsi que Paul Helminger. Ce score électoral transversal a assis Bettel comme l'un des hommes incontournables du mouvement libéral.

Pour conclure notons que Bausch est associé parmi les dix premiers candidats de toutes les têtes de liste. Il s'agit du seul candidat vert à être associé aux têtes de liste des principaux partis.

PAIRES formées avec JACOBS Marie-Josée, PCS (présente sur 35,7% des bulletins)			
SCHANK Marco	PCS	210	49,0
WEILER Lucien	PCS	183	42,7
KAES Ali	PCS	162	37,8
SCHAAF Jean-Paul	PCS	147	34,3
EICHER Emile	PCS	118	27,5
GIRA Camille	Les Verts	92	21,4
SCHNEIDER Romain	POSL	86	20,0
JUNCKER ép. Feith Edmée	PCS	78	18,2
ETGEN Fernand	PD	75	17,5
BAULER André	PD	70	16,3

PAIRES formées avec ETGEN Fernand, PD (présent sur 25,8% des bulletins)			
HANSEN Marc	PD	97	31,3
SCHANK Marco	PCS	97	31,3
BAULER André	PD	86	27,7
KAES Ali	PCS	79	25,5
JACOBS Marie-Josée	PCS	75	24,2
GIRA Camille	Les Verts	73	23,5
WEILER Lucien	PCS	70	22,6
SCHAAF Jean-Paul	PCS	63	20,3
DAHM Francis	PD	61	19,7
SCHNEIDER Romain	POSL	55	17,7

PAIRES formées avec GIRA Camille, Les Verts (présent sur 25,6% des bulletins)			
SCHANK Marco	PCS	103	33,4
JACOBS Marie-Josée	PCS	92	29,9
SCHNEIDER Romain	POSL	73	23,7
ETGEN Fernand	PD	73	23,7
KAES Ali	PCS	67	21,8
Weiler Lucien	PCS	66	21,4
SCHAAF Jean-Paul	PCS	59	19,2
THULL Marthy	Les Verts	56	18,2
HANSEN Marc	PD	56	18,2
BAULER André	PD	49	15,9

PAIRES formées avec SCHNEIDER Romain, POSL (présent sur 21,9% des bulletins)			
JACOBS Marie-Josée	PCS	86	32,7
SCHANK Marco	PCS	81	30,8
GIRA Camille	Les Verts	73	27,8
KAES Ali	PCS	61	23,2
HAAGEN Claude	POSL	59	22,4
ETGEN Fernand	PD	55	20,9
WEBER Carlo	POSL	51	19,4
KOPPES Pierre	POSL	50	19,0
HALSDORF Claude	POSL	44	16,7
BODEM Léon	POSL	43	16,3

PAIRES formées avec COLOMBERA Jean, ADR (présent sur 11,0% des bulletins)			
ENGELLEN Jeff	ADR	41	31,1
ETGEN Fernand	PD	37	28,0
THILL HEUSBOURG R.	ADR	36	27,3
GIRA Camille	Les Verts	34	25,8
SCHANK Marco	PCS	34	25,8
JACOBS Marie-Josée	PCS	31	23,5
METTENDORFF Jang	ADR	28	21,2
WEILER Lucien	PCS	28	21,2
REUTER Karine	ADR	25	18,9
KAES Ali	PCS	25	18,9

PAIRES formées avec RIPPINGER Léon, La Gauche (présent sur 1,9% des bulletins)			
GIRA Camille	Les Verts	9	39,1
ETGEN Fernand	PD	6	26,1
BILTGEN HANSEN Brenda	Gauche	6	26,1
SCHANK Marco	PCS	6	26,1
BALLINI Claude	Gauche	5	21,7
BURGGRAFF Marc	Gauche	5	21,7
JACOBS Marie Josée	PCS	5	21,7
THULL Marthy	Les Verts	4	17,4
Kremer Gaston	Gauche	4	17,4
WEILER Lucien	PCS	4	17,4

PAIRES formées avec ERSFELD Jean, BL (présent sur 1,0% des bulletins)			
GIRA Camille	Les Verts	5	41,7
COLOMBERA Jean	ADR	5	41,7
ETGEN Fernand	PD	5	41,7
WEILER Lucien	PCS	4	33,3
DUSSELDORF Henri	PCL	3	25,0
SCHNEIDER Romain	POSL	3	25,0
JACOBS Marie-Josée	PCS	3	25,0
WILLKOMM Pierre	PCL	2	16,7
GEORGES Marie-Josée	ADR	2	16,7
HAAGEN Claude	POSL	2	16,7

PAIRES formées avec WILLKOMM Pierre, PCL (présent sur 0,9% des bulletins)			
GIRA Camille	Les Verts	6	54,5
DIDIER Mathias	PCL	4	36,4
DUSSELDORF Henri	PCL	4	36,4
JACOBS Marie-Josée	PCS	4	36,4
DUSSELDORF Stefe	PCL	3	27,3
HERMAN Alain	PCL	3	27,3
SCHNEIDER Romain	POSL	3	27,3
SCHANK Marco	PCS	3	27,3
MATAGNE LUCAS Vicky	PCL	2	18,2
MULLER Nicole	PCL	2	18,2

TRIPLETS formés avec la paire GIRA - SCHANK (présente sur 8,6% des bulletins)			
JACOBS Marie Josée	PCS	37	35,9
KAES Ali	PCS	32	31,1
SCHAAF Jean Paul	PCS	31	30,1
SCHNEIDER Romain	LSAP	30	29,1
ETGEN Fernand	PD	27	26,2
WEILER Lucien	PCS	22	21,4
BAULER André	PD	17	16,5
EICHER Emile	PCS	15	14,6
COLOMBERA Jean	ADR	14	13,6
THULL Marthy	Les Verts	13	12,6

Figure 32 Circonscription Nord : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents

Dans la circonscription Nord, la tête de liste des chrétiens sociaux, Marie-Josée Jacobs, est présente sur 35,7% des bulletins qui ont été panachés. Bien que se situant première, ce score reflète une notoriété bien moindre que celle des têtes de listes de son parti dans le Sud (Juncker) et dans le Centre (Frieden). Elle est associée en première position avec la tête de liste du POSL (Romain Schneider) et en deuxième position avec le candidat des Verts (Camille Gira). Elle obtient par contre un score moins bon dans son association avec la tête de liste de l'ADR, Jean Colombera (sixième position), et la tête de liste libérale, Fernand Etgen (cinquième position). On note parmi les candidats du PCS le bon score de Marco Schank qui dépasse au niveau des associations Marie-Josée Jacobs aussi bien avec la tête de liste libérale (troisième position) qu'avec celle des Verts (première position).

La tête de liste des libéraux, Fernand Etgen, est présente sur un peu plus d'un quart des bulletins avec vote préférentiel (25,8%). En dehors de Jacobs (neuvième position) Etgen est bien associé à toutes les têtes de liste des principaux partis : Camille Gira (quatrième position), Romain Schneider (sixième position), Jean Colombera (deuxième position).

La tête de liste socialiste Romain Schneider était présente sur 21,9% des bulletins avec panachage. Schneider est bien associé avec la tête de liste des Verts, Camille Gira (troisième position). Il est par contre moins bien associé avec Jacobs pour le PCS (septième position) et Etgen pour le PD (dixième position) et ne fait pas partie des dix premières associations avec la tête de liste de l'ADR (Jean Colombera).

Notons enfin que la tête de liste de l'ADR, Jean Colombera, n'est présent dans l'association d'aucune des têtes de liste des principaux partis.

PAIRES formées avec MODERT Octavie, PCS (présente sur 33,0% des bulletins)				PAIRES formées avec KOX Henri, Les Verts (présent sur 26,2% des bulletins)			
BODEN Fernand	PCS	121	46,4	SCHMIT Nicolas	POSL	69	33,3
FRANK Marie Josée	PCS	120	46	HETTO GAASCH Françoise	PCS	62	30
HETTO GAASCH Françoise	PCS	119	45,6	DIESCHBOURG Carole	Les Verts	57	27,5
CLEMENT Lucien	PCS	84	32,2	MODERT Octavie	PCS	53	25,6
GLODEN Léon	PCS	64	24,5	BODEN Fernand	PCS	50	24,2
SCHMIT Nicolas	POSL	56	21,5	AENDEKERK Raymond	Les Verts	38	18,4
KOX Henri	Les Verts	53	20,3	FRANK Marie Josée	PCS	37	17,9
WENGLER Yves	PCS	51	19,5	WAGNER Carlo	PD	34	16,4
MEHLEN Robert	ADR	45	17,2	CLEMENT Lucien	PCS	34	16,4
WAGNER Carlo	PD	41	15,7	NAGEL Maggy	PD	28	13,5
PAIRES formées avec SCHMIT Nicolas, POSL (présent sur 25,9% des bulletins)				PAIRES formées avec WAGNER Carlo, PD (présent sur 18,6% des bulletins)			
KOX Henri	Les Verts	69	33,7	NAGEL Maggy	PD	48	32,7
HETTO GAASCH Françoise	PCS	65	31,7	SERTZNIG René	PD	43	29,3
MODERT Octavie	PCS	56	27,3	MODERT Octavie	PCS	41	27,9
BODEN Fernand	PCS	53	25,9	GLODEN Michel	PD	37	25,2
FRANK Marie Josée	PCS	45	22	HARTMAN André	PD	36	24,5
SCHEUER Ben	POSL	37	18	KOX Henri	Les Verts	34	23,1
ZBINDEN Sonja	POSL	31	15,1	BAUM Gilles	PD	32	21,8
CLEMENT Lucien	PCS	29	14,1	BODEN Fernand	PCS	31	21,1
BURTON Tess	POSL	28	13,7	SCHMIT Nicolas	POSL	28	19
WAGNER Carlo	PD	28	13,7	MEHLEN Robert	ADR	23	15,6
PAIRES formées avec MEHLEN Robert, ADR (présent sur 16,3% des bulletins)				PAIRES formées avec HOFFMANN Armand, La Gauche (présent sur 1,0% des bulletins)			
MODERT Octavie	PCS	45	34,9	KOX Henri	Les Verts	5	62,5
BODEN Fernand	PCS	39	30,2	SCHMIT Nicolas	POSL	3	37,5
FRANK Marie Josée	PCS	38	29,5	GRAAS Sveinn	Gauche	3	37,5
HETTO GAASCH Françoise	PCS	30	23,3	KRIER Jean	Gauche	3	37,5
SCHMIT Nicolas	POSL	27	20,9	DIESCHBOURG Carole	Les Verts	2	25,0
SCHOSS Jean	ADR	26	20,2	BEISSEL Marianne	Les Verts	2	25,0
KOX Henri	Les Verts	24	18,6	SIMONELLI Patrick	PCL	1	12,5
WAGNER Carlo	PD	23	17,8	MEHLEN Robert	ADR	1	12,5
CLEMENT Lucien	PCS	22	17,1	BECK Jenny	ADR	1	12,5
GLODEN Léon	PCS	15	11,6	BURTON Tess	POSL	1	12,5
PAIRES formées avec RODRIGUES Florence, PCL (présente sur 0,5% des bulletins)				TRIPLETS formés avec la paire SCHMIT-KOX (présente sur 8,7% des bulletins)			
BASEGGIO Lee	PCL	1	25,0	HETTO GAASCH Françoise	PCS	25	36,2
BERNARD MULLER Josette	PCL	1	25,0	BODEN Fernand	PCS	20	29,0
KOX Henri	Les Verts	1	25,0	DIESCHBOURG Carole	Les Verts	17	24,6
BEISSEL Marianne	Les Verts	1	25,0	MODERT Octavie	PCS	15	21,7
SCHLECK Steve	Les Verts	1	25,0	CLEMENT Lucie	PCS	11	15,9
BECK Jenny	ADR	1	25,0	FRANK Marie Josée	PCS	11	15,9
HURT Laurent	ADR	1	25,0	BURTON Tess	POSL	10	14,5
PICCO Ines	ADR	1	25,0	AENDEKERK Raymond	Les Verts	9	13,0
HARTMAN André	PD	1	25,0	MEHLEN Robert	ADR	7	10,1
JAMINET Armand	PD	1	25,0	SCHEUER Ben	POSL	7	10,1

Figure 33 Circonscription Est : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents

Dans la circonscription Est, la secrétaire d'Etat sortant Octavie Modert, tête de liste du PCS a reçu des suffrages d'un tiers (33%) des électeurs ayant émis un vote préférentiel. C'est dix pourcent en moins que les suffrages qu'avait su attirer Fernand Boden en 2004 lorsqu'il était tête de liste. Modert est seulement associée en première position avec la tête de liste de l'ADR, Robert Mehlen. Elle est associée en troisième position (derrière sa co-listière Hetto-Gaasch) avec la tête de liste socialiste, Nicolas Schmit, et la tête de liste libérale, Carlo Wagner. Enfin elle arrive quatrième (encore une fois derrière sa co-listière Hetto-Gaasch) au niveau de son association avec la tête de liste des Verts, Henri Kox.

Notons aussi parmi les candidats du PCS le bon score du ministre des Classes moyennes sortant Fernand Boden, qui est associé avec les têtes de listes de tous les principaux partis. La tête de liste des Verts, Henri Kox, qui est présent sur plus d'un quart des bulletins préférentiels (26,2%) est également associé aux têtes de listes de tous les principaux partis. Cette association est particulièrement forte avec la tête de liste socialiste Nicolas Schmit (première position). Comme Henri Kox, Nicolas Schmit est également présent sur un peu plus d'un quart des votes préférentiels (25,9%). Il est arrivé premier dans les associations avec la tête de liste des Verts, il est le premier candidat n'appartenant pas au PCS à être associé à Octavie Modert (sixième position) et à être associé à la tête de liste ADR, Robert Mehlen (cinquième position). Il arrive par contre seulement en neuvième position dans son association avec la tête de liste du parti libéral, Carlo Wagner. Notons cependant que c'est le seul candidat du POSL qui réussit à être associé aux têtes de liste des principaux partis.

Enfin, le leader libéral, Carlo Wagner, ainsi que le leader de l'ADR, Robert Mehlen, ne sont que peu associés aux principales têtes de listes. Wagner se situe entre la huitième et dixième position par rapport à celles-ci tandis que Mehlen apparaît associé avec Modert en neuvième position et avec Wagner seulement en dixième position.

PAIRES formées avec GOERENS Charles, PD (présent sur 55,0% des bulletins)				PAIRES formées avec REDING Viviane, PCS (présente sur 43,4% des bulletins)			
REDING Viviane	PCS	772	42,9	GOERENS Charles	PD	772	54,4
TURMES Claude	Les Verts	738	41,0	TURMES Claude	Les Verts	487	34,3
GOEBBELS Robert	POSL	643	35,7	GOEBBELS Robert	POSL	470	33,1
LULLING Astrid	PCS	301	16,7	LULLING Astrid	PCS	403	28,4
GIBERYEN Gast	ADR	135	7,5	ENGEL Frank	PCS	213	15,0
KUBORN Max	PD	123	6,8	BACH Georges	PCS	155	10,9
HOFFMANN André	Gauche	121	6,7	WEBER Roger	PCS	133	9,4
BRUCK Véronique	PD	104	5,8	DA MATIAS Tania	PCS	126	8,9
ENGEL Frank	PCS	100	5,6	GIBERYEN Gast	ADR	97	6,8
GRETHEN Léonie	PD	97	5,4	KUBORN Max	PD	59	4,2
PAIRES formées avec TURMES Claude, Les Verts (présent sur 36,8% des bulletins)				PAIRES formées avec GOEBBELS Robert, POSL (présent sur 32,8% des bulletins)			
GOERENS Charles	PD	738	61,3	GOERENS Charles	PD	643	59,9
REDING Viviane	PCS	487	40,4	REDING Viviane	PCS	470	43,8
GOEBBELS Robert	POSL	434	36,0	TURMES Claude	Les Verts	434	40,4
GARCIA Nuria	Les Verts	168	14,0	LULLING Astrid	PCS	137	12,8
HOFFMANN André	Gauche	132	11,0	ASSELBORN BINTZ Simone	POSL	121	11,3
LULLING Astrid	PCS	132	11,0	KOLLWELTER René	POSL	117	10,9
HUSS Manuel	Les Verts	91	7,6	SCHEUER Jos	POSL	80	7,4
VAN WESTEROP Adi	Les Verts	73	6,1	HOFFMANN André	Gauche	76	7,1
KMIOTEK Christian	Les Verts	72	6,0	GIBERYEN Gast	ADR	72	6,7
KOLLWELTER René	POSL	54	4,5	FRISONI Claude	POSL	66	6,1
PAIRES formées avec GIBERYEN Gast, ADR (présent sur 9,0% des bulletins)				PAIRES formées avec HOFFMANN André, La Gauche (présent sur 7,83% des bulletins)			
GOERENS Charles	PD	135	45,8	TURMES Claude	Les Verts	132	51,6
REDING Viviane	PCS	97	32,9	GOERENS Charles	PD	121	47,3
GOEBBELS Robert	POSL	72	24,4	GOEBBELS Robert	POSL	76	29,7
TURMES Claude	Les Verts	51	17,3	REDING Viviane	PCS	43	16,8
LULLING Astrid	PCS	45	15,3	GIBERYEN Gast	ADR	21	8,2
MEHLEN Robert	ADR	43	14,6	GARCIA Nuria	Les Verts	20	7,8
COLOMBERA Jean	ADR	31	10,5	FRISCH Janine	Gauche	18	7,0
REDING Roy	ADR	25	8,5	JAERLING Aly	BL	18	7,0
HENCKES Jacques Yves	ADR	24	8,1	LENTZ Fabienne	Gauche	16	6,3
KUBORN Max	PD	23	7,8	LULLING Astrid	PCS	16	6,3
PAIRES formées avec JAERLING Aly, BL (présent sur 2,8% des bulletins)				PAIRES formées avec RUCKERT Ali, PCL (présent sur 1,7% des bulletins)			
GOERENS Charles	PD	32	34,8	HOFFMANN André	Gauche	15	26,8
REDING Viviane	PCS	28	30,4	ZENON Bernard	KPL	13	23,2
GOEBBELS Robert	POSL	26	28,3	TURMES Claude	Les Verts	13	23,2
GIBERYEN Gast	ADR	18	19,6	GOEBBELS Robert	POSL	13	23,2
HOFFMANN André	Gauche	18	19,6	BISDORFF Aloyse	KPL	10	17,9
TURMES Claude	Les Verts	17	18,5	GIBERYEN Gast	ADR	10	17,9
ASSELBORN BINTZ Simone	POSL	10	10,9	GARCIA Nuria	Les Verts	7	12,5
LULLING Astrid	PCS	10	10,9	JAERLING Aly	BL	7	12,5
KUBORN Max	PD	8	8,7	FRISONI Claude	POSL	6	10,7
RUCKERT Ali	KPL	7	7,6	GOERENS Charles	PD	6	10,7

TRIPLETS formés avec la paire GOERENS - REDING (présente sur 23,6% des bulletins)			
TURMES Claude	Les Verts	303	39,2
GOEBBELS Robert	POSL	302	39,1
LULLING Astrid	PCS	182	23,6
ENGEL Frank	PCS	50	6,5
GIBERYEN Gast	ADR	49	6,3
BACH Georges	PCS	42	5,4
KUBORN Max	PD	28	3,6
WEBER Roger	PCS	28	3,6
KOLLWELTER René	POSL	26	3,4
DA MATIAS Tania	PCS	24	3,1

Figure 34 Elections européennes : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste (selon l'échantillon de bulletins) et triplets les plus fréquents

En ce qui concerne les élections européennes, Charles Goerens, la tête de liste libérale, est présent dans plus de la moitié des bulletins panachés (55%). Son emprise électorale sur les élections européennes est d'autant plus remarquable qu'il est toujours associé en premier (avec une marge très confortable) avec les têtes de liste de tous les partis en dehors des partis d'extrême gauche : il arrive deuxième avec André Hoffman (La Gauche) et dixième avec Ali Ruckert (PCL). Cette domination est d'autant plus frappante qu'aucun candidat du PD, n'était présent parmi les préférences exprimées. On note seulement une présence très limitée de Max Kuborn par rapport à la tête de liste du PCS, Vivianne Reding et par rapport aux listes de Gyberien (ADR) et Jaerling (BL).

La tête de liste du PCS, Viviane Reding, était présente, probablement grâce à sa visibilité acquise à travers son mandat de Commissaire européenne, sur 43,3% des bulletins nominatifs. Elle se situe en deuxième position derrière Goerens pour les associations avec les principales têtes de liste. L'analyse des bulletins met clairement en évidence qu'à la différence du parti libéral, qui ne pouvait compter que sur Goerens pour porter des voix de préférences, le PCS disposait de candidats qui grâce à leur l'expérience (dans le cas de Astrid Lulling) et une certaine notoriété (dans le cas de Frank Engel) ont pu être associé à d'autres têtes de liste.

La tête de liste des Verts, Claude Turmes, était présent dans plus d'un tiers des listes à suffrages préférentiels. Par rapport aux associations avec les têtes de liste des autres partis, Turmes se situe généralement juste derrière Goerens et Reding. Ce n'est pas le cas seulement par rapport à Gybérien (ADR) où il se place quatrième, derrière également la tête de liste socialiste Robert Goebbels ainsi que pour les listes de Jaerling et Ruckert, où il se situe respectivement sixième et troisième.

En ce qui concerne la tête de liste socialiste, Robert Goebbels, il était présent sur presque un tiers des bulletins à vote préférentiel. Dans son association avec les principales têtes de liste il se situe généralement derrière Goerens, Reding et Turmes. Comme c'est le cas pour le parti libéral et Les Verts, Goebbels était le seul candidat de son parti à apparaître en bonne position dans les associations avec les principales têtes de liste.

Pour conclure notons que la tête de liste de l'ADR, Gaston Gybérien, était associé à toutes les principales têtes de listes sauf, celle des verts (Claude Turmes) et que la tête de liste de La Gauche, André Hoffmam, était associée en bonne position (septième position) avec Goerens et avec Turmes (cinquième position), Goebbels (septième position) et Ruckert (première position). Cette vaste présence du leader de La Gauche s'explique en toute vraisemblance par le rôle majeur qu'il a joué pendant la campagne référendaire sur « feu » le Traité constitutionnel européen.

Conclusion

Conclusion

424

Les élections législatives et européennes de juin 2009 ont été déterminées, sinon « écrasées » par la crise économique et financière qui a touché officiellement le Grand-duché à l'automne 2008 entraînant l'ébranlement de la place financière, première pourvoyeuse des recettes pour l'Etat et, source d'inquiétudes pour le corps électoral désormais composé majoritairement d'employés publics et pour la première fois d'« inactifs ». Ainsi, au printemps 2009, plus de 60% des personnes interrogées déclaraient spontanément que les défis les plus importants que le Luxembourg devait relever, étaient « économiques », particulièrement ceux se rapportant à la situation de l'emploi.

L'ampleur de la crise, jamais atteinte jusqu'alors au Luxembourg a provoqué un « réalignement électoral » au bénéfice du Parti chrétien social, plus que jamais le « Parti de l'Etat ». C'est une exception en Europe, tous les gouvernements qui se sont présentés devant les électeurs après que le « cyclone économique » se soit déclenché par la faillite de la banque d'investissement américaine *Lehman Brothers*, ont été sanctionnés. Les Luxembourgeois préoccupés de l'avenir de leur modèle social de concertation, de l'efficacité et de la compétitivité de leur économie ainsi que de la pérennité de l'aile protectrice de l'Etat, ont accordé au Premier ministre Jean-Claude Juncker et à ses pairs, une confiance jamais atteinte pour le mouvement chrétien démocrate depuis les années 50.

La « crispation sociale » de l'ensemble de l'électorat luxembourgeois n'est pas née de la crise financière de l'automne 2008. Si elle gagne en intensité tout au long de la campagne électorale (y compris pour les partis, tous convertis à l'économie sociale de marché et à un agenda néo-keynésien en matière économique), ses origines et sa première expression politique datent en réalité de la campagne référendaire sur le feu Traité constitutionnel européen en 2005. L'angoisse sociale et économique qui s'était révélée, alors nourrissant le « non », n'a fait que progresser parmi toutes les générations, toutes les catégories sociales et toutes les communautés nationales qui constituent aujourd'hui la société grand-ducale. Contrairement à ce qui s'était passé en 2005, en dépit de la « querelle des drapeaux » en 2007 et de l'introduction de la loi sur la double nationalité en 2008, les élections législatives et européennes n'ont pas ou peu été déterminées par une quelconque question identitaire. Cette absence a provoqué le ressac pour l'ADR, qui s'était pourtant évertué avec un niveau de marketing politique jamais atteint pour cette formation, à en être le champion.

L'agenda socio-économique prédominant n'a pas permis non plus aux tenants du libéralisme culturel, le Parti démocrate et Les Verts, et aux acteurs en général de l'écologie politique, de peser sur la campagne en dépit de l'arrivée d'une nouvelle génération de leaders politiques pour la formation libérale et de la co-gestion des deux plus grandes villes du pays par le mouvement vert, qui pouvait être en soi présentée comme une expérience alternative de gouvernance au niveau national. La crise, sa thématisation et l'attention extrême portée par les médias aux acteurs du dialogue social, les syndicats et les organisations patronales (une première pour ces dernières) ont empêché que lesdits partis réussissent à monopoliser l'agenda politique de la même manière qu'ils le firent avec succès en 2008 lors du vote de la loi autorisant l'euthanasie, infligeant une mise en minorité historique au Parlement du PCS et de surcroît, obligeant à modifier la Constitution luxembourgeoise après le refus du Chef de l'Etat de la sanctionner à « titre personnel ».

Les scrutins national et européen en 2009 se sont aussi déroulés après une vaste réforme de la loi électorale, du vote de la loi sur le financement public de la vie politique et de l'enchâssement constitutionnel des partis. S'il est encore trop tôt pour mesurer les conséquences sur l'offre politique des réformes institutionnelles consacrées aux partis, la réduction à six du nombre des candidats pour les listes à présenter aux européennes et la possibilité de donner deux suffrages préférentiels à l'électeur à ce scrutin (en plus de l'engagement moral des partis de présenter des listes séparées de candidats aux européennes et aux nationales, presque respectés par tous) ont chamboulé sérieusement et les résultats à ce scrutin et les comportements des électeurs et des candidats. C'est sans doute aussi pourquoi les citoyens se sont beaucoup plus informés de la Politique européenne bien qu'ils la jugent plutôt « sévèrement », indépendamment des électors, avec un euroscepticisme encore plus élevé parmi ceux et celles qui déclarent voter de préférence pour la gauche de la gauche (le PCL et La Gauche), pour l'ADR et sa dissidence, la Bierger Lëscht mais aussi pour le POSL (une réminiscence du référendum).

Au scrutin européen, les électeurs ont plébiscité Charles Goerens, la tête de liste libérale, qui a su habilement mener une campagne personnelle (confirmant par ailleurs le haut degré d'entreprise politique que permet le système électoral reposant sur des votes préférentiels intra-liste et inter-listes) en articulant « remarquablement » la tension créatrice des attitudes contemporaines des Luxembourgeois vis-à-vis de la construction européenne. L'Union européenne ne vaut parce elle est une nécessité, qu'elle repose sur l'extension de la méthode communautaire, qu'elle traite à égalité ses états membres et qu'elles consacrent à la fois la pérennité d'un certain modèle social national tout en laissant une certaine concurrence s'établir entre ses économies, sorte de souverainisme libéral « doux ». En d'autres termes, le leader libéral a su d'une certaine manière faire la synthèse entre le « oui » et le « non » au référendum constitutionnel de 2005 et se substituer pour un temps au rôle jusqu'alors dévolu exclusivement au PCS : être à la fois le « Parti de l'Etat » et le champion de la cause européenne. Le taux élevé de votes disjoints aux législatives et aux européennes, aux alentours des 20% entre les deux scrutins, ont été pour le moins nourri des plus grands transferts de l'électorat chrétien social vers la « locomotive » libérale qui, devient ainsi le recordman en votes préférentiels dans cette circonscription nationale depuis 1979 ! Le phénomène s'est reproduit également pour la tête de liste écologiste, Claude Turmes, qui en plus d'attirer des électeurs PCS, l'a fait aussi au détriment du Parti socialiste qui enregistre par ailleurs l'un des ses plus mauvais scores à ce scrutin (mais c'est l'ensemble de la sociale démocratie européenne qui fut sanctionnée aux européennes de 2009). Le POSL ne s'est pas pour autant « repris » aux nationales, affaibli qu'il est dans son bastion traditionnel, le Sud et, bien qu'il réussisse à conquérir de nouveaux électeurs dans les communes périphériques de la Ville de Luxembourg s'étendant vers les circonscriptions Est & Nord qui, par ailleurs, sont l'objet d'âpres convoitises de la part des Verts et du PCS et dans une moindre mesure du Parti démocratique.

Les élections législatives de 2009 marquent aussi un nouveau record en termes de part du vote de liste, c'est la plus faible de l'histoire électorale (52%); les records précédant étaient de 53,4% en 2004 et de 58% en 1974. La part du vote pour des candidats sur une même liste, qui avait connu un maximum en 1984 (17,2%), et qui ne baissait plus depuis 1994, n'a jamais été aussi faible, en 2009 marquant un record avec 11,2% soit environ un point de % de moins que lors des élections de 1994, 1999 et 2004. Ces taux minima jamais observés pour les deux autres types de vote ont évidemment leur corollaire dans la proportion record de votes inter-listes en 2009 ; cette part du panachage inter-listes a plus que doublé en trente ans ; elle était en effet de 18% en 1979 (et encore de 18,3% en 1984) et est passée à 36,8% en 2009. Au niveau du pays, le nombre de personnes effectuant un vote panaché entre plusieurs listes (76,6%) est à présent plus de trois fois supérieur au vote panaché sur une seule liste (23,4%), La part du panachage inter-listes et intra-liste est quasi identique aux européennes. Cette évolution, comme nous le constatons déjà en 2004, court-circuite encore plus la monopolisation de la sélection du personnel politique par les partis. Nous avons à la fois des électeurs « stratèges », des électeurs sans orientation politique précise et des électeurs qui se déterminent très tardivement (1/3 choisissent pour qui voter dans la dernière semaine et/ou le jour même).

Dans le même temps, l'offre politique luxembourgeoise commence à attirer les étrangers. Leurs valeurs et leurs comportements politiques « virtuels » font aussi l'objet pour la première fois de notre étude. De fortes disparités demeurent suivant les groupes nationaux porteurs en soi de cultures politiques clivées. Remarquable et remarquable, est la convergence qui existe désormais entre les Luxembourgeois et les autres « grand-ducaux » à la fois sur les valeurs, les thématiques à débattre et bien plus encore sur les préférences partisans. Sans se désintéresser de leurs systèmes politiques d'origine, les étrangers s'ils en avaient eu la possibilité, auraient voté dans les mêmes proportions (avec une prime toutefois pour le PCS et Les Verts) que les Luxembourgeois aux législatives de 2009. Qu'elles que soient les options en termes d'indifférence, d'inclusion, de participation ou d'assimilation, l'ensemble des formations politiques agissant sur le territoire grand-ducal devrait être interpellé par ces citoyens d'un nouveau genre. In fine, l'emprise de la question économique fait que les élections de juin 2009 demeurent pour le moins atypiques et qu'elles constituent en quelque sorte une « ligne rouge » pour bien des formations politiques et des électeurs. De « nouvelles voies » sont encore à prendre sous le regard vigilant et inquiet de l'ensemble des grand-ducaux espérant toujours la puissance tutélaire et protectrice de l'Etat, que le PCS a su une énième fois incarner auprès de la majorité sociale du pays.

8 Bibliographie générale

8.1 Articles, livres, monographies 429

8.1.1	Articles de presse	429
8.1.2	Articles publiés dans des revues scientifiques et ouvrages scientifiques	430

8.2 Documentations institutionnelles & partisanes 433

8.2.1	Gouvernement	433
8.2.2	Institutions européennes, internationales & autres Etats.....	435
8.2.3	Institutions législatives et consultatives	437
8.2.4	Partis & groupes d'intérêts.....	439
8.2.5	Autres organisations & institutions	440

8.1 Articles, livres, monographies

8.1.1 Articles de presse

Anen, Nicolas, « Ne pas banaliser les référendums ». In, La Voix du Luxembourg, p4, 20 janvier 2009.

Anen, Nicolas, « Wolter met les choses au point ». In, La Voix du Luxembourg, 9 octobre 2007.

Bourdillon, Yves, « Paradis fiscaux : la liste du G20 suscite perplexité et polémique ». In, Les Echos, <http://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/300341124-paradis-fiscaux-la-liste-du-g20-suscite-perplexite-et-polemique.htm>, 6 avril 2009.

Caregari, Luc, « La bande à Aly ». In, Woxx, p6, 22 mai 2008.

De Laubier, Charles, « Plaidoyer pour une e-tva ». In, Les Echos, p14, 7 janvier 2008.

Di Pillo, Nadia, « Le Service de renseignements blanchi ». In, Le Quotidien, p2, 11 juillet 2007.

Gaudron, Jean-Michel, « Il faut rassembler », In, Paper Jam, p74, 29 avril 2009.

Gaudron, Jean-Michel, « Mettre toutes les cartes sur la table », In, Paper Jam, p78, 29 avril 2009.

Hansen, Josée, « Le retour du plombier polonais ». In, d'Lëtzeburger Land, 6 juin 2008.

Hansen, Josée, « Entre les murs ». In, d'Lëtzeburger Land, 11 juillet 2008.

Hansen, Josée, « Klack fir eis Sprooch » In, d'Lëtzeburger Land, 16 mai 2008.

Hansen, Josée, « Au marché des idées » In, d'Lëtzeburger Land, 30 janvier 2009.

Heniqui, Anne, Congrès du LSAP, Pas de place au débat. In, d'Lëtzeburger Land, 20 mars 2009.

Hilgert, Romain, „Welcome to Suburbia“. In, d'Lëtzeburger Land, 16 janvier 2009.

Hilgert, Romain, Lehrer, m., 47, Lux., sucht Abgeordnetensitz , 13 février 2009.

Hilgert, Romain, „Historische Revanche“. In, d'Lëtzeburger Land, 6 mars 2009.

Hilgert, Romain, „Übersichtlichkeit“. In, d'Lëtzeburger Land, 10 avril 2009.

Hilgert, Romain, „Die Weihwasserscheide“. In, d'Lëtzeburger Land, 1er mai 2009.

Hilgert, Romain, „Der Spitzenkandidat“. In, d'Lëtzeburger Land, 29 mai 2009.

Hoffmann, René, « Où sont les réformes annoncées ? », In, Le Jeudi, p5, 15 mai 2008.

Im., „Inspirationen für das Wahlprogramm 2009“. In, Tageblatt, p16, 25 juin 2008.

Kieffer, Marcel, „Substanz statt Firlefanz“. In, Luxemburger Wort, 29 janvier .2009.

Kleeblatt, Alain, « Parti communiste : listes ouvertes aux élections de 2009 ». In, Le Quotidien, p5, 17 janvier 2008.

Landrini, Olivier, « Les réponses sociales de déi Lénk ». In, Le Quotidien, p3, 27 mai 2009.

Merges, Joelle, „Eine Partei sieht rot“. In, Luxemburger Wort, p2, 10 mars 2008.

Merges, Joëlle, « Continuität und Kompetenz ». In, Luxemburger Wort, 10 février 2009.

Miranda, Liliana, « La même chanson des Verts ». In, Le Quotidien, p4, 28 janvier 2008.

Moyse, Laurent, « L'ambiguïté du discours social ». In, La Voix du Luxembourg, p3, 9 mars 2009.

Poujol, Véronique, « La rue en colère ». In, d'Lëtzeburger Land, p12, 15 mai 2008.

Rhein, Jean, « Après l'annonce de Juncker ». In, Le Quotidien, p4, 18 juillet 2008.

Rhein, Jean, « Constitution changée en 1ère lecture ». In, Le Quotidien, <http://www.lequotidien.lu/politique-et-societe/1524.html>, 12 décembre 2008.

Scheffen, Jean-Louis, „Wenn Politik Werbung macht“. In, Telecran, p20, 13 mai 2009.

Bibliographie générale

Schumacher, Dani, „15 000 demonstrieren gegen den Sozialbau“. In, Luxemburger Wort, p2, 18 mai 2009.

Zeimet Laurent, „Die grüne Mannschaft : Neues Kapitel statt neum Kapital“. In, Luxemburger Wort, 29.janvier 2009.

Zeimet, Laurent, „CSV: Der direkte Weg“. In, Luxemburger Wort, p2, 22 avril 2008.

Zeimet, Laurent, „Für eine Koalition der Willigen“. In, Luxemburger Wort, p9, 23 avril 2008.

“Wahlen 2009 : wir sind ein Antikapitalistische Bewegung”. In, Tageblaas, 23 janvier 2009.

« Bommeleeër : les deux policiers suspendus ». In, l'Essentiel, <http://www.lesentiel.lu/news/story/15100522>, 3 décembre 2007.

« Comment les partis politiques se positionnent-ils par rapport à la compétitivité au Luxembourg ». In, Merkur, p1, 22 mai 2009.

« Face à la crise : un gouvernement européen aurait-il mieux régi ? ». In, Lëtzebuurger Journal, p6, 28 mai 2009.

8.1.2 Articles publiés dans des revues scientifiques et ouvrages scientifiques

Achen Christopher H., “Parental socialization and rational party identification”. In, *Political Behavior*, 24, pp.151–169, 2002.

Badie, Bertrand, « Quelles citoyennetés à l’heure de la mondialisation ? ». In, *Hommes et Migrations*, n°1206, pp.5-13, mars-avril 1997.

Berger, Peter L., 1967. *The Sacred Canopy*. New York: Doubleday. Spohn, W., 2007, *Europeanization, religion and collective identities in an enlarged Europe - a multiple modernities perspective*. New York City: paper presented at the annual meeting of the American Sociological Association.

Bréchon, Pierre, « Les grandes enquêtes internationales (eurobaromètres, valeurs, ISSP) : apports et limites ». In, *l'Année sociologique*, 52, 1, pp.105-130, 2002.

Bobbio, Noberto, *Left & Right: The significance of a political distinction*. Cambridge: Polity Press, 1996.

Boy, Daniel & Chiche, Jean, « Une vague verte ? ». In, *Revue Internationale de Politique Comparée*, 16, 4, pp.623-635, 2009.

Byrnes, Timothy A., and Katzenstein, Peter J., eds. *Religion in an expanding Europe*, Cambridge (UK)/New York: Cambridge University Press, 2006.

Crum, Ben, “Party stances in the referendums on the EU Constitution: causes and consequences of competition and collusion”. In, *European Union Politics*, 8, 1, pp. 61-82, 2007.

Davie, Grace, *Religion in modern Europe*. Oxford : Oxford University Press, 2000.

Delsol, Chantal, *La République, une question française*. Paris : Presses universitaires de France, 2002.

Dufoix, Stéphane, Guerassimoff, Carine & de Tinguy Anne, *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*. Paris : Presses de Sciences Po, février 2010.

Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier Philippe, *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg. Rapport élaboré pour la Chambre des Députés*. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l’Etat, 2005.

Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand, Kies, Raphaël & Poirier, Philippe, *Le référendum du 10 juillet 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l’Europe. Rapport élaboré pour la Chambre des Députés*. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l’Etat, 2007.

Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, *the 2005 Luxembourg Presidency: Priorities and Strategy*, Swedish Institute for European Policy Studies, November 2005.

- Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « Luxembourg ». In, *European Journal of Political Research*, 44, 7-8, pp.1102-1118, 2006.
- Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « Luxembourg ». In, *European Journal of Political Research*, 46, pp.1032-1037, 2007.
- Dumont, Patrick, & Spreitzer, Astrid, 'Luxembourg'. In *Gagatek, Wojciech, The 2009 Elections to the European Parliament. Country Reports*. Firenze : European University Institute, 2009.
- Elaza, Daniel J., "Political science, geography, and the spatial dimension of politics". In, *Political Geography*, 18, 8, pp.875-886, November 1999.
- Fehlen, Fernand, « Comportement électoral et indicateurs socio-démographiques ». In, *Bulletin du STATEC*, n°7, p258-259, 1994.
- Fehlen, Fernand, Piroth-Pigeron, Isabelle & Poirier Philippe, *Les élections législatives au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : Chambre des Députés du Luxembourg, 2000.
- Fibbi Rosita & D'Amato, Gianni, « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits ». In, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 24, n°2, pp.7-22, 2008.
- Frieden, Luc, « Le droit constitutionnel et les partis politiques au Parlement ». In, *Annales du Droit Luxembourgeois*, volume 1/1991, p123-153, 1992.
- Frieden, Luc, « Le prix de la démocratie pluraliste ». In, *Annales du Droit Luxembourgeois*, volume 3/1993, p173-181, 1994.
- Georgiou, Myria, "Identity, Space and the Media: Thinking through Diaspora". In, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 26, n°1, pp.17-35. 2010.
- Goerres, Achim, "The grey vote: Determinants of older voters' party choice in Britain and West Germany". In, *Electoral Studies*, 27, 2, pp.285-304, June 2008.
- Halman, Loek, *the European Values Study: A Third Wave. Sourcebook of the 1999-2000 European Values Study Surveys*, Tilburg, WORC-Tilburg University, 2002.
- Hausman, Pierre & Zahlen Paul, *Les valeurs au Luxembourg : Premiers résultats du programme, European Values Study. Enquête 2008 sur les valeurs*. In, *Les Cahiers du CEPS/INSTEAD*, juillet, 2010.
- Hirsch, Mario, "Luxembourg at the helm: experience, determination and self-denial". In, *Notre Europe, Studies & Research*, n°37, 2005.
- Hochschild, Jennifer L., Mollenkopf, John H., *Bringing Outsiders In: Transatlantic Perspectives on Immigrant Political Incorporation*. Ithaca: Cornell University Press, 2009.
- Inglehart, F. Ronald, *Modernization and Postmodernization. Cultural, Economic and Political Change in 43 Societies*. Princeton: Princeton University Press, 1997.
- Inglehart, F. Ronald, *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles among Western Publics*. Princeton: Princeton University Press, 1977.
- Inglehart, F., Ronald, "Changing Values among Western Publics from 1970 to 2006". In, *West European Politics*, 1 & 2, pp.130-146, 2008.
- Joas, Hans, *Do we need Religion? On the Experience of Self-transcendence*. Boulder: Paradigm Publishers, 2008.
- Jones-Correa, Michael, *Between Two Nations: The Political Predicament of Latinos in New York City*. Ithaca: Cornell University Press, 1998.
- Kopecký, Peter, & Mudde, Cas, "The two sides of euroscepticism". In, *European Union Politics*, 3, n°3, pp.319-320, 2002.
- Kroh, Martin & Selb, Peter, "Inheritance and the Dynamics of Party Identification". In, *Political Behavior*, 31, 4, pp.559-574, 2009.
- Lawson, Kay, & Merkl, Peter H., *When Parties Fail: Emerging Alternative Organizations*. Princeton: Princeton University Press, 1988.
- Lefort, Claude, *L'Invention démocratique*. Paris : Fayard, 1981.
- Legrand, Michel, (sous la direction de), *Les Valeurs au Luxembourg : portrait d'une société au tournant du 3^e millénaire*, Luxembourg : éditions Saint-Paul, 2002.

Bibliographie générale

- Magnette, Paul, « La citoyenneté dans l'Union européenne. Force et limites des nouvelles formes de participation ». In Cautrès, Bruno & Belot, Céline, *La vie démocratique de l'Union européenne*. Paris, La Documentation française Etudes de la Documentation française, n°5236, pp.115-128, 2006.
- Mattila, Mikko and Tapio, Raunio, "Cautious Voters -Supportive Parties : Opinion Congruence between Voters and Parties on the EU Dimension". In, *European Union Politics*, 7, 4, pp.434-447, 2006.
- Morawska, Ewa, "Immigrant Transnationalism and Assimilation: A Variety of Combinations and the Analytic Strategy it Suggests". In, Joppke, Christian and Morawska, Eva, *Toward Assimilation and Citizenship: Immigrants in Liberal Nation-States*. New York: Macmillan-Palgrave, pp.133-194, 2003,
- Moreau, Patrick, *Les Partis communistes et postcommunistes en Europe occidentale*. Paris : La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n°830-831, 1999.
- Poirier, Philippe, « Drapeau national. Les rugissements léonins de l'identité », In, *D'Letzebuenger Land*, 8 décembre 2006.
- Poirier, Philippe, *State and Religions in Luxembourg: A 'Soothed' and 'Secularized' Democracy*. Paper presented at the ECPR Joint Sessions of Workshops, University of Rennes, 11–16 April 2008.
- Poirier, Philippe, « Forces et faiblesses de la contestation européenne aux élections européennes de 2009 ». In, Reynié, Dominique, *Opinion européenne en 2010*. Paris : Editions ligne de repères, pp.29-45, 2010.
- Poirier, Philippe, « La Religion dans l'enseignement public au Luxembourg », *European Consortium for Church and State Research Conference*, Trier, 11-14 novembre 2010.
- Portes, Alejandro, « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales ». In, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, pp.15-25 1999.
- Preyer, Gerhard, "Shmuel Eisenstadt: Multiples modernities. A paradigm of social and cultural evolution". In, *Protosociology*, 24, pp.5-19, 2007.
- Rezsóhazy, Rudolf. *Sociologie des Valeurs*. Paris : collection Cursus, Editions Armand Colin, 2006.
- Robbers, Gerhard, *State and church in the European Union*. Auflage: Nomos, 2005.
- Rovný, Jan, "Conceptualizing party-based euroscepticism: magnitude and motivations". In, *Collegium*, n°29, pp.31-49., hiver 2004,
- Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris : éditions Gallimard, « NRF Essais », 2000.
- Sesopi- Centre Intercommunautaire, *Les partis politiques et les étrangers au Luxembourg*. Luxembourg : Recherche, Etude, Documentation (RED), n°13, 2010.
- Sørensen, Catharina., "Danish and British Popular Euroscepticism Compared: A Skeptical Assessment of the Concept". In, *Danish Institute For International Studies, Working Paper* n°25, 2004.
- Sunnus, Milena, « Swedish euroscepticism: democracy, sovereignty and welfare ». In, Harmsen, Robert and Spiering, Menno, *Euroscepticism. Party politics, national identity and European integration*, Amsterdam, Editions Rodopi B.V., pp.193-205, 2005.
- Tiberj, Vincent et al, *Le Jour où la France a dit non. Comprendre le référendum du 21 mai 2005*. Paris : Fondation Jean-Jaurès/Plon, 2005.
- Tribalat, Michèle, *De l'immigration à l'assimilation - Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris: La Découverte, 1996.
- Van der Brug, Wouter, van der Eijk Cees, and Franklin, Martin, *The Economy and the Vote. Economic conditions and elections in fifteen countries*, New York, Cambridge University Press, 2007.

8.2 Documentations institutionnelles & partisans

8.2.1 Gouvernement

Gouvernement du Luxembourg, Ministère de la Justice, Procédures de nationalité luxembourgeoise évacuées Année 2009, http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/ind_stat_2.009..pdf, juillet 2010.

Service Central de la Législation, Loi électorale du 18 février 2003. Mémorial, A- n°30, 21 février 2003.

Service Central de la Législation, Loi du 7 janvier 1999 sur le Remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis et groupements politiques engagés dans les élections à la Chambre des Députés et au Parlement européen, Mémorial, A-n°6, 29 janvier 2004.

Service Central de la Législation, Loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques, A -n° 237, 28 décembre 2007.

Service Central de la Législation, Règlement Grand-ducal, du 24 juin 2008 fixant au 7 juin 2009 la date des opérations électorales concernant le Parlement européen, 7 juin 2009, 4 juillet 2008.

Service Central de Législation, Loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, <http://www.mj.public.lu/nationalite/index.html>, 7 novembre 2008.

Service Central de Législation, Révision constitutionnelle, Loi du 23 octobre 2008 portant révision de l'article 9, alinéa 1^{er} de la Constitution, Loi du 23 octobre 2008 portant révision de l'article 10 de la Constitution, http://www.mj.public.lu/legislation/nationalite/droit_nationalite_2009_1.pdf, 30 décembre 2008.

Service Central de la Législation, Règlement grand-ducal du 12 février 2009 relatif au bureau centralisateur gouvernemental installé à l'occasion des élections législatives, européennes et communales, A-n°25, 18 février 2009.

Service Information et Presse, Ministère d'Etat, Programme Gouvernemental, Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, <http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/programme/programme2004/mae/index.html>, 4 août 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Les grands dossiers de la présidence, http://www.eu2005.lu/fr/presidence/dossiers_et_rv/grands_dossiers/index.html, 30 décembre 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Transcription de la déclaration faite à l'occasion de l'OPA lancée par Mittal Steel sur Arcelor, Chambre des députés, Luxembourg, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2006/01/31juncker_chd/index.html, 31 janvier 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 3 février 2006, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2006/02/03conseil/index.html#5, 3 février 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, « Ce qui importe, c'est le modèle industriel ». Jeannot Krecké au sujet de l'OPA Arcelor / Mittal. Entretien accordé au Paper Jam, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/interviews/2006/03mars/20060301krecke_paper_jam/index.html, 1^{er} mars 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker commente la situation socio-économique actuelle au Luxembourg,

<http://www.gouvernement.lu/fonctions/search/resultHighlight/index.php?linkId=3&SID=e195a4317f02804b22d3e4c0b162604d>, 10 mars 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Traduction française de la déclaration du Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/discours/premier_ministre/2006/06/20060627juncker_chd/20060627juncker_chd_fr/index.html, 27 juin 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Déclaration du gouvernement luxembourgeois au sujet du projet de fusion entre Arcelor et Mittal Steel,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2006/06/27declaration/index.html, 27 juin 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie : « Permettre aux malades de mourir en dignité »,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2006/07/20bartolomeo_jacobs/index.html, 20 juillet 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 29 septembre 2006,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2006/09/29conseil/index.html#3, 29 septembre 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Commission héraldique de l'Etat,

www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2007/04/27avis_heraldique/Avis_Comherpdf.pdf, 14 mars 2007.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Conseil de gouvernement, Résumé des travaux du 6 juillet 2007,

www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2007/07/06conseil/index.html, 6 juillet 2007.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, François Biltgen présente le projet de convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le culte musulman,

http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2007/07/24biltgen_cultemusulman/index.html, 24 juillet 2007.

Service Information et Presse, Conseil de Gouvernement, Résumé des travaux du 29 février 2008, Projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003;Projet de loi portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2008/02-février/29-conseil/index.html#07, 29 février 2008.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Signature du nouveau traité Benelux, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/06-juin/17-traite-benelux/index.html, 17 juin 2008.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker à la réunion des membres européens du G8 sur la crise financière internationale à Paris,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/10-octobre/04-pm-paris/index.html, 10 octobre 2008.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, le Premier ministre, Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement de l'UE,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/11-novembre/07-juncker/index.html, 7 novembre 2008.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Déclaration du Premier ministre sur les implications institutionnelles en cas de refus du Grand-Duc de donner son aval à une éventuelle loi sur le droit de mourir en dignité,

http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/12-decembre/02-juncker-declaration/index.html, 2 décembre 2008.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Vote en 1^{ère} lecture du projet de loi aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie ainsi que de la proposition de loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2008/12-decembre/18-chd/index.html, 18 décembre 2008.

Service Information et Presse, Ministère d'Etat - Service Central de Législation, Loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2008/0209/a209.pdf>, 28 décembre 2008.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Réforme de la loi scolaire de 1912, http://www.gouvernement.lu/dossiers/education_jeunesse/reforme-loi-1912/index.html, 12 février 2009.

Service Information et Presse, Ministère d'Etat - Service Central de Législation, Loi du 12 mars 2009 portant révision de l'article 34 de la Constitution, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2009/0043/a043.pdf#page=2>, 12 mars 2009.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2009, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2009/04-avril/21-etat-nation/index.html?SID=bb5e9128a81f558049a1d4b61c20d30e, 21 avril 2009.

Service Information et Presse, Gouvernement du Luxembourg, Résultats officiels des élections législatives du 7 juin 2009, http://www.elections.public.lu/fr/elections-legislatives/2009/resultats_officiels/index.html, 15 juin 2009.

8.2.2 Institutions européennes, internationales & autres Etats

Assemblée des Français de l'Étranger, Le vote des conseillers de l'étranger, juin 2006, <http://www.assemblee-afe.fr/IMG/File/Res1.8.juin06.parcirc.pdf>, juillet 2010.

Comité des Régions, Règlement Intérieur Article 9 - Groupes politiques et membres non inscrits, alinéa 5, http://www.cor.eu.int/document/fr/int_reg_fr.pdf, 5 février 2004.

Commission européenne, Directive 93/109/CE du Conseil, du 6 décembre 1993, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants, http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31993L0109&model=guichett, 6 décembre 1993.

Commission européenne, Eur-lex Règlement (CE) no 2004/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen. Luxembourg : L 297/1 Journal officiel de l'Union européenne FR, 15 novembre 2003.

Commission européenne, Eurobaromètre 61.1, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb61/nat_luxembourg.pdf, printemps 2004.

Commission européenne, Eurobaromètre 63.4, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb63/eb63_nat_lu.pdf, printemps 2005.

Commission européenne, La Commission européenne lance un Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1272&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>, 13 octobre 2005.

Commission européenne, Eurobaromètre 65, L'opinion publique dans l'Union européenne Printemps 2006 Rapport National Luxembourg, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb65/eb65_lu_nat.pdf, juillet 2006.

Commission européenne, Eurobaromètre 66, L'opinion publique dans l'Union européenne Printemps 2006 Rapport National Luxembourg, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb66/eb66_lu_nat.pdf, septembre 2006.

Commission européenne, Conclusions des projets : Que disent les citoyens européens aux institutions de l'Union européenne ?
http://ec.europa.eu/commission_barroso/wallstrom/communicating/conference/dialogue/projects-conclusions/index_fr.htm, 6 et 7 décembre 2007.

Commission européenne, Post-referendum survey in Ireland Preliminary results,
http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_245_en.pdf, June 2008.

Commission européenne, Eur-Lex, 2007. Traité de Lisbonne. Journal officiel de l'Union européenne, C 306, 50^e année, 17 décembre, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2007:306:SOM:FR:HTML>, décembre 2008.

Commission européenne, Plan européen pour la relance de l'économie,
http://europa.eu/legislation_summaries/economic_and_monetary_affairs/stability_and_growth_pact/ec0004_fr.htm, dernière modification le 12 février 2009.

Commission européenne, Eurobaromètre 71 Opinion Publique dans l'Union Européenne. Rapport Luxembourg. La perception des politiques de l'UE et de ses institutions ainsi que les élections européennes. Luxembourg : Eurostat,
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb71/eb71_lu_lu_nat.pdf, pp.41-46, septembre 2009.

Conseil de l'Europe, Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques, Direction des Monitorings, Troisième Cycle d'Evaluation. Rapport d'Evaluation du Luxembourg sur la « Transparence du financement des partis politiques (Thème II). Strasbourg Adopté par le Groupe d'Etats contre la Corruption lors de sa 38^{ème} Réunion Plénière, les 9-13 juin 2008.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Les stratégies des syndicats visant à recruter de nouveaux membres,
<http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn09.0102.8.s/tn09.0102.8.s.htm>, juillet 2010.

Organisation de coopération et de développement économique, Etude Economique du Luxembourg 2006,
http://www.oecd.org/document/44/0,2340,fr_2649_34111_37021548_1_1_1_1,00.html, 5 juillet 2006.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Document de Copenhague, signé à l'occasion de la conférence de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) du 29 juin 1990 sur la Dimension humaine,
http://www.osce.org/documents/odhr/1990/06/13992_fr.pdf, 1^{er} septembre 2010.

Parlement Européen, Règlement, 15^{ème} édition : Strasbourg, Chapitre V, Groupes Politiques, article 29 bis. Strasbourg : <http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+RULES-EP+20031020+TOC+DOC+XML+V0//FR>, octobre 2003.

Repubblica Italiana, Ministero dell'Interno, Camera 1.3./04./2.008., Area Estero, Ripartizione Europa, Nazione, Lussemburgo,
<http://elezionistorico.interno.it/index.php?tpel=C&dtel=1.3./04./2.008.&tpa=E&tpe=N&lev0=0&levsut0=0&lev1.=1.&levsut1.=1.&lev2.=2.3.8.&levsut2.=2.&ne1.=1.&ne2.=2.3.8.&es0=S&es1.=S&es2.=S&ms=S>, juillet 2010.

República Portuguesa, Comissão Nacional de Eleições, Resultados Eleitorais,
<http://www.cne.pt/index.cfm?sec=03.01000000&EleicaoID=5.5.&Eleicao2.ID=0>, juillet 2010.

République française, Ministère de l'Intérieur, Le vote des Français à l'Etranger- Elections présidentielles de 2.007., http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/resultats-elections/PR2.007./000/099/99.html, juillet 2010.

8.2.3 Institutions législatives et consultatives

Chambre des Députés, Proposition de Loi ayant pour objet de modifier la loi du 11 mai 1936 garantissant la liberté d'association. M. Robert Krieps (OSL), Session ordinaire 1980-1981, n° 2512, 25 juin 1981.

Chambre de Députés, Rapport de la Commission spéciale J-1983-O-0047 Projet de loi portant modification de la législation régissant les élections au Parlement Européen, à la Chambre des Députés et aux conseils communaux - n°2736. 1. Avis du Conseil d'Etat (8.12.1983). 2.1. Amendements proposés par la Commission spéciale Lettre du Président de la Chambre des Députés au Président du Conseil d'Etat (14.2.1984). 2.2. Avis complémentaire du Conseil d'Etat (1.3.1984). 2.3. Rapport de la Commission spéciale, 2 mars 1984.

Chambre des Députés, Commission révision constitutionnelle, Projet de Révision de l'article 26 de la Constitution, Session ordinaire 1987 – 1988, n°3228, 1^{er} septembre 1988.

Chambre des Députés, Question n° 42 de M. Alex Bodry (OSL) concernant la réglementation du financement des partis politiques. Question 262 de Mme Anne Brasseur (PD) concernant la mise à disposition de locaux par l'Etat, Session ordinaire 1980-1990, 19 avril 1989.

Chambre des Députés, Question 116 de M. Josy. Simon (PD) concernant les narco-dollars du "cartel de Cali" & Réponse de M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice, Session ordinaire 1991-1992, 26 novembre 1991.

Chambre des Députés, Commission d'enquête instituée par la décision du 1^{er} février 1994, Rapport sur les conclusions de l'enquête, Session ordinaire 1993 – 1994, n° 3892, 18 mars 1994.

Chambre des Députés, Question 314 de MM. Jean-Pierre Koepp, Gast Gibéryen, Fernand Rau et Robert Mehlen (ADR) concernant le financement des élections européennes Réponse de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Session ordinaire 1993-1994, 5 mai 1994.

Chambre des Députés, Réponse de Madame la Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs à la question parlementaire 2069 de M. Robert Garcia (Les Verts), Session ordinaire 2002-2003, 4 mars 2003.

Chambre des Députés, Proposition de loi relative aux partis politiques et portant modification de la loi du 12 décembre 1967 modifiée concernant l'Impôt sur le Revenu. Luxembourg : Chambre des Députés, Session ordinaire 2003-2004, p3, 27 janvier 2004.

Chambre des Députés, Proposition de loi portant modification de 1) l'article 51 (7) de la Constitution 2) la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national 3) la loi électorale du 18 février 2003. Dépôt (Mme Lydie Err et M. Ben Fayot) et transmission à la Conférence des Présidents (16.5.2006), Session ordinaire 2005-2006, n°5575, 1er juin 2006.

Chambre des Députés, Proposition de révision portant création d'un article 32bis nouveau de la Constitution Dépôt (M. Alex Bodry, Vice-Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle) et transmission à la Conférence des Présidents le 30 janvier 2007, Session ordinaire 2006-2007, n°5673, 22 février 2007.

Chambre des Députés, Proposition de loi portant réglementation du financement des partis politiques, Dépôt : (Monsieur François Bausch en son nom propre et au nom de Monsieur Marco Schank, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Claude Meisch et Monsieur Robert Mehlen), Session ordinaire 2006-2007, n°5700, 22 mars 2007.

Chambre des Députés, Proposition de loi modifiant les articles 68, 74, 75, 172, 266 et 332 de la loi électorale du 18 février 2003 telle qu'elle a été modifiée. Prise de Position du Gouvernement. Dépêche du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Session ordinaire 2006-2007, 22 juin 2007.

Chambre des Députés, Question parlementaire N°1924 de Monsieur le Député Aly Jaerling concernant le projet de convention entre l'État et le Culte musulman. Question parlementaire N°1934 concernant les compétences du Mufti dans le cadre du projet de convention entre l'État et le Culte musulman. Q-2006-O-E-1924-02, Question N° 2018 de Mme Anne Brasseur concernant Introduction de cours du Coran dans les programmes de l'école publique, Q-2006-O-E-2018-01, <http://www.chd.lu/archives/ArchivesPortlet?selectedDocNum=69&secondList=&action=document>, 13 août 2007.

Gouvernement du Luxembourg, Prise de Position du Gouvernement. Dépêche de la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés, Session ordinaire 2006-2007, n°5673/1, 31 août 2007.

Chambre des Députés, Règlement de la Chambre des Députés, <http://www.chd.lu/docs/pdf/reglement.pdf>, 25 octobre 2007.

Chambre des Députés, Proposition portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Dépôt (M. Paul-Henri Meyers) et transmission à la Conférence des Présidents (14.11.2007). Déclaration de recevabilité et transmission au Conseil d'Etat et au Gouvernement, Session ordinaire 2007-2008, n°5803, 29 novembre 2007.

Chambre des Députés, Projet de Loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, n°5859, Session ordinaire 2007-2008, 15 avril 2008.

Chambre des Députés, Proposition de loi 4711 de M. Ben Fayot 1) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants du Grand-duché de Luxembourg au Parlement européen ; 2) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des Députés, Session ordinaire 1999-2000, 12 octobre 2008.

Chambre des Députés, Projet de Loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, No 5859/2, Avis de la Commission Nationale pour la Protection des Données, Session ordinaire 2008-2009, 15 octobre 2008.

Conseil d'Etat, Avis du Conseil d'Etat Proposition de loi portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales, Session ordinaire 1998-1999, n°4401/1 4424/1, p2, 10 novembre 1998.

Conseil d'Etat, Projet de loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004, Luxembourg, n°46 892, Doc. 5443, 22 mars 2005.

Conseil d'Etat, Discours prononcé par Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice, à l'occasion de la séance solennelle du 150e anniversaire du Conseil d'Etat, http://www.conseil-etat.public.lu/fr/actualites/2006/11/seance_solennelle/discoursfrieden/index.html, 27 novembre 2006.

Conseil d'Etat, n°47.424 Proposition de loi portant modification de la loi du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux, telle qu'elle a été modifiée, <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/avis/2008/04/47424/47424.pdf>, 8 avril 2008.

Conseil d'Etat, Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen, n°47.865, <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/avis/2008/04/47865/47865.pdf>, 8 avril 2008.

Conseil d'Etat, 1) Projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. 2) Proposition de loi portant modification de 1) l'article 51(7) de la Constitution 2) la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national 3) la loi électorale du 18 février 2003. 3) Proposition de loi modifiant l'article 35 de la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national, <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/avis/2008/07/47976/47976.pdf>, 11 juillet 2008.

Conseil supérieur pour un développement durable, Manifeste pour un pacte culturel, http://www.csdd.public.lu/fr/actualites/2008/10/manifeste_pacte_culturel/index.html, 8 octobre 2008.

Cour des Comptes, Rapport sur l'observation des dispositions des articles 2, alinéa 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques, janvier 2010.

8.2.4 Partis & groupes d'intérêts

Association des hommes du Luxembourg, Prise de position de l' AHL sur le féminisme d'Etat, http://ahl.lu/31.1.2007_079.htm, 31 janvier 2007.

Association de soutien aux travailleurs immigrés, sondage à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l' Asti, commandité à TNS-ILRES, <http://www.asti.lu/files/2009/12/ILRES-sondageASTI30.pdf>, décembre 2009.

Chambre de commerce, Actualité & tendances, Bulletin économique de la Chambre de Commerce Luxembourg, Entreprise Luxembourg 2.0, Priorités de l'économie luxembourgeoise pour la nouvelle législature, Recommandations de la Chambre de Commerce au gouvernement issu des élections législatives du 7 juin 2009, n°7, <http://www.cc.lu/docdownload.php?id=2804>, juin 2009.

Confédération syndicale indépendante du Luxembourg, Résolution du 6e/XXXIe Congrès ordinaire de l' OGBL, http://www.ogbl.lu/pdf/ce_qu_il_faut_savoir/congres/resolution_programmatique_2009_fr.pdf, 2009.

Confédération chrétienne syndicale du Luxembourg, Le programme d'action et la résolution finale du 58e congrès national / Das Aktionsprogramm und die Schlussresolution des 58. Nationalkongresses, novembre 2009.

Conseil national des femmes du Luxembourg, Observatoire de la participation politique des Femmes aux élections, <http://www.cnfl.lu/actions/observatoire/Observatoire.htm>, 2010.

Delaunoy, Paul, « Lettre ouverte au gouvernement ». In, Luxemburger Wort, p26, 17 mai 2008.

Fayot, Ben, « Chroniques d'une élection annoncée 2009 ». Luxembourg : Editions de la Petite Amérique, 2009.

Fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaire et employés, Luxembourg CSV für Sozialabbau, <http://www.landesverband.lu/eisenbahnen/stellungnahmen/CSV-Programm/index.php>, 30 mars 2009.

Goerens, Charles, Perspectives européennes, Demokratesch Partei, 2009.

Initiativ roude léiw, www.initiativ-roudeleiw.lu, 2007.

La Gauche, Statuten angenommen auf dem Gründungskongreß vom 30. Januar 1999 in Luxemburg, abgeändert auf dem nationalen Kongreß vom in Tetingen, 28 mai 2000.

La Gauche, interview réalisée le pour le site Socrates.lu, <http://www.lenk.lu/de/node/84>, 31 décembre 2007

La Gauche, Programm für di Wahlen zum nationalen und zum europäischen Parlament am 7. Juni 2009, 2009.

La Gauche, Il est grand temps ! Programme électoral pour les élections nationales et européennes le 7 juin 2009, 2009.

Les Verts, Financement des Partis : Qui a peur de la transparence ? Luxembourg : Publications Déi Gréng, collection Démocratie et Institutions, 10 octobre 2002.

Les Verts, Ecologie, Economie, Edukatiounen : programme électoral 2009, 2009.

Les Verts, Statuten, 14 mars 2010.

Parti chrétien social, Statuts, adopté par le congrès national du 17 mars 2001, version 2006.

Parti chrétien social, Wahlprogramm 2009, 12 janvier 2009.

Parti chrétien social, Zesumme wuessen CSV – De séchere Wee, 2009. Pour une Europe des citoyens, forte, solidaire et innovante. Manifeste du PCS pour les élections européennes de 2009, 2009.

Parti communiste du Luxembourg, Ne pas sauver, mais dépasser le capitalisme, les gens d'abord, pas de profit ! 2009.

Parti démocrate réformateur, Statuts, adopté aux congrès national du 22 avril 2007.

Bibliographie générale

- Parti démocrate réformateur, Chamberwalprogramm, 2009.
- Parti démocrate réformateur, Europawalprogramm : Fir a Stark Lëtzebuerg an Europa, 2009.
- Parti démocratique, Statuts, modifiés en date du 21 novembre 2006.
- Parti démocratique, Nei weeër wielen : wahlprogramm 2009, 12 januar 2008.
- Parti démocratique, Nei Weeër féieren zu neien Aarbechtsplazen, version française, 2009.
- Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, Statuts, Adoptés au Congrès extraordinaire du 24 mars 1991, amendés aux Congrès du 24 janvier 1993, 23 janvier 1997, 17 mars 2002 et 25 mars 2007.
- Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, De roude fuedem : LSPA-Wahprogramm 2009, 2009.
- Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, De roude Fuedem & Le fil rouge, résumé du programme électoral, 2009.
- Union des entreprises du Luxembourg, 100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique, http://www.uel.lu/fr/upload/doc1451/Crise-mesures-UEL-vers_def_02-06.pdf, février 2009.

8.2.5 Autres organisations & institutions

- American National Election Studies, <http://www.electionstudies.org/>, 2010.
- Comité de conjoncture, Comité de conjoncture : décembre 2008, <http://www.cdc.public.lu/actualites/2008/12/index.html>, décembre 2008.
- Europaforum.lu, Le Luxembourg et la Constitution européenne, <http://www.europaforum.public.lu/fr/comprendre-europe/letzebuerg/lux3/index.html>, juillet 2006.
- Europaforum.lu, Traités et Affaires institutionnelles. La Chambre des députés du Luxembourg a ratifié le traité de Lisbonne, <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2008/05/ratification-luxembourg/index.html>, 29 mai 2008.
- Fondation du Service Politique, Euthanasie : le Vatican met en garde les parlementaires luxembourgeois, <http://www.libertepolitique.com/respect-de-la-vie/5010-euthanasie-le-vatican-met-en-garde-les-parlementaires-luxembourgeois>, 16 décembre 2008.
- Inspection du Travail et des Mines, Elections sociales 2008, <https://guichet.itm.lu/elections>, janvier 2009.
- Providing an Infrastructure for Research on Electoral Democracy in the European Union (PIREDEU) , <http://www.piredeu.eu/>, 2010.
- Statec, Statistiques Historiques 1839-1989. Luxembourg, mars 1990.
- Statec, Le Luxembourg en chiffres 2010. <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/horizontales/luxChiffresFR/luxChiffresFR.pdf>, novembre 2010.
- Statec, Recensement de la Population, Population d'après l'âge (en %) 1981, 1991, 2001 - 2010, décembre 2010.

9 Annexes

-
- 9.1 Questionnaire destiné à l'électorat luxembourgeois 443**
- 9.2 Questionnaire destiné à l'électorat « virtuel » étranger 458**
- 9.3 Questionnaire destiné candidats aux élections législatives 461**
- 9.4 Questionnaire destiné aux autres acteurs du système politique 468**

9.1 Questionnaire destiné à l'électorat luxembourgeois

A1a. Quels sont, selon vous, les problèmes les plus importants que le Luxembourg doit affronter ? En voyez-vous d'Autres ? [QUESTION OUVERTE L'ENQUETEUR NOTE TOUS LES PROBLEMES MENTIONNES PAR L'INTERVIEWE. SI CELUI CI DEVELOPPE, RESUMEZ EN UN OU DEUX MOTS]

98 Ne sait pas
99 Sans réponse

A1b. Si plus d'un problème mentionné : De tous ces problèmes, quel est celui que vous considérez comme le plus important ?

98 Ne sait pas
99 Sans réponse

A2. A votre avis quel parti parvient le mieux à solutionner ce problème [MENTIONNER LA PREOCCUPATION LA PLUS IMPORTANTE DE LA QUESTION A1a. ENQ: NE RIEN SUGGERER]

<input type="checkbox"/> KPL-PCL	<input type="checkbox"/> DP-PD	<input type="checkbox"/> Autres partis
<input type="checkbox"/> Déi Lénk- La Gauche	<input type="checkbox"/> CSV-PCS	<input type="checkbox"/> Aucun de ces partis
<input type="checkbox"/> Déi Gréng- Les Verts	<input type="checkbox"/> ADR	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> LSAP-POSL	<input type="checkbox"/> Biergerlëscht (Jaerling)	99 Sans réponse

A3. Avez-vous été intéressé par la campagne pour les élections législatives ? Diriez-vous que vous avez été très, assez, peu ou pas du tout intéressé ?

<input type="checkbox"/> Très intéressé	<input type="checkbox"/> Peu intéressé	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> Assez intéressé	<input type="checkbox"/> Pas du tout intéressé	99 Sans réponse

A4a. Parmi les choses suivantes, au sujet des élections législatives quelles sont celles qui vous sont arrivées de faire au cours des dernières semaines précédant les élections ? Diriez-vous qu'il vous est arrivé de le faire souvent, parfois, jamais ? [1-2-3, 98 NSP, 99 Sans réponse

	Souvent	Parfois	Jamais	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
Regarder une émission à la télévision					
d'écouter une émission à la radio					
Lire des articles dans les journaux et hebdomadaires					
Consulter un site internet concernant les élections législatives comme rtl.lu, wort.lu etc.					
Consulter un site internet renseignant sur votre proximité politique avec des partis ou des candidats comme smartvote.lu					
Parler des élections législatives avec des amis ou des membres de votre famille					
Assister à une réunion publique ou à un meeting électoral concernant les élections législatives					
Autre					

A4b. Parmi celles qu'on vient de mentionner quelle était votre source principale d'information sur les élections législatives durant la campagne ?

A5a. Au cours de la campagne avez-vous entendu parler du site internet smartvote.lu ?

<input type="checkbox"/> Non => (Aller A6a)	<input type="checkbox"/> Oui, mais je n'ai pas établi mon profil politique => (Aller en A5b., puis A5c. puis en A5d., puis A5f)	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> Oui, mais je ne l'ai pas visité => (Aller en A6a.)	<input type="checkbox"/> Oui, j'ai établi mon profil politique sur smartvote.lu => (Aller en A5c. puis A5.d, puis A5.e, puis A5.f)	99 Sans réponse

A5b. Pourquoi n'avez-vous pas établi votre profil politique ?

<input type="checkbox"/> Pas de connexion à internet	<input type="checkbox"/> Pas d'intérêt pour la politique	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas utiliser internet	<input type="checkbox"/> Je savais déjà pour qui voter	99 Sans réponse
<input type="checkbox"/> Connexion internet trop lente	<input type="checkbox"/> Je ne fais pas confiance à ce type d'instrument	
<input type="checkbox"/> Pour sauvegarder ma vie et opinions privées	<input type="checkbox"/> Autres raisons	

Annexes

444

A5c. Si vous avez visité le site smartvote.lu, à quel moment de la campagne êtes-vous allé sur le site smartvote.lu ? [seulement c) et d) de la question A5a. Multiple choix]

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Un mois avant les élections | <input type="checkbox"/> La veille des élections | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Deux semaines avant les élections | <input type="checkbox"/> Le jour même des élections | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> La semaine précédant les élections | | |

A5d. Une liste de propositions concernant votre perception de smartvote.lu vous sera énumérée ? Veuillez indiquer toutes les propositions qui s'appliquent à vous

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Smartvote a contribué à mieux me faire connaître le programme des partis politiques | <input type="checkbox"/> Smartvote m'a encouragé à voter pour des candidats individuels plutôt que voter pour une liste | <input type="checkbox"/> Certaines questions étaient trop vagues |
| <input type="checkbox"/> Smartvote m'a permis de mieux connaître la position individuelle des candidats | <input type="checkbox"/> Smartvote m'a permis de mieux m'informer sur la politique et ses enjeux | <input type="checkbox"/> Certaines questions étaient orientées politiquement |
| <input type="checkbox"/> Smartvote m'a fait connaître de nouveaux candidats | <input type="checkbox"/> Smartvote m'a laissé indifférent | |

A5e. Une liste de propositions concernant l'impact de Smartvote vous sera énumérée ? Veuillez indiquer toutes les propositions qui s'appliquent à vous

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Smartvote m'a indiqué comme première préférence le parti politique pour lequel je pensais correspondre | <input type="checkbox"/> Smartvote m'a indiqué comme première préférence le parti politique auquel je ne pensais pas correspondre | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Smartvote m'a indiqué comme premières préférences des candidats auxquels je ne pensais pas de correspondre | <input type="checkbox"/> Smartvote m'a indiqué comme premières préférences les candidats auxquels je pensais correspondre | 99 Sans réponse |

A5f. Diriez-vous de façon générale que Smartvote a influencé votre choix électoral soit en le confirmant ou en l'infirmant ?

- | | | |
|---|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Il m'a encouragé à voter pour des candidats pour lesquels je ne comptais pas voter | <input type="checkbox"/> Il m'a renforcé dans mon choix pour les candidats pour lesquels je comptais voter | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Il m'a encouragé à voter pour un parti pour lequel je ne comptais pas voter | <input type="checkbox"/> Il n'a pas eu d'influence sur mon vote | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Il m'a renforcé dans mon choix du parti politique pour lequel je comptais voter | | |

A6a. Avez-vous été contacté par un candidat ou un parti politique luxembourgeois au sujet des élections législatives ? Si oui de quelle manière ? Diriez-vous que c'est arrivé souvent, parfois, ou jamais ? [1-2-3, 98 NSP, 99 Sans réponse]

- | | | | | | |
|--|---------|---------|--------|----------------|-----------------|
| | Souvent | Parfois | Jamais | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
| Courriel (email) | | | | | |
| Newsletter (email) | | | | | |
| Téléphone | | | | | |
| Sms | | | | | |
| Facebook-twitter et Autres réseaux sociaux sur internet | | | | | |
| Prospectus toute-boîte | | | | | |
| Contacts personnels au cours d'une réunion, dans une association | | | | | |
| Contacts personnels sur un marché, dans la rue | | | | | |
| Contacts personnels en porte à porte | | | | | |
| Sur votre lieu de travail | | | | | |
| Autre | | | | | |

A6b. À quel moment avez-vous arrêté votre choix électoral ?

- | | | |
|--|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Le jour même des élections | <input type="checkbox"/> Longtemps à l'avance | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Pendant la dernière semaine avant les élections | <input type="checkbox"/> Quelques semaines avant les élections (début mai) | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Au début de la campagne électorale officielle | | |

A7a. A quel parti politique avez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections législatives du 7 juin 2009 ?

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> KPL-PCL | <input type="checkbox"/> DP-PD | <input type="checkbox"/> J'ai voté blanc / nul => ALLER EN A7L |
| <input type="checkbox"/> Déi Lénk- La Gauche | <input type="checkbox"/> CSV-PCS | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas voté aux élections législatives => ALLER EN A7L |
| <input type="checkbox"/> Déi Gréng- Les Verts | <input type="checkbox"/> ADR | 98 Ne sait pas=> ALLER EN A10 |
| <input type="checkbox"/> LSAP-POSL | <input type="checkbox"/> Biergerlëscht (Jaerling) | 99 Sans réponse=> ALLER en A10 |

Annexes

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Les principes de base de ce parti correspondent à vos convictions | <input type="checkbox"/> Par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement | <input type="checkbox"/> Parce que leur tête de liste doit devenir chef de gouvernement |
| <input type="checkbox"/> A cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années | <input type="checkbox"/> Par protestation contre l'actuel gouvernement | <input type="checkbox"/> Parce que ce parti pourrait me procurer des avantages personnels |
| <input type="checkbox"/> Vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti | <input type="checkbox"/> Pour exprimer mon avis vis-à-vis d'un point spécifique | <input type="checkbox"/> Parce que la campagne d'un parti était convaincante |
| <input type="checkbox"/> Vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti | <input type="checkbox"/> Parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes | <input type="checkbox"/> Pour dénoncer les pratiques clientélistes de certains partis |
| <input type="checkbox"/> Parce que des personnes que vous connaissez bien sont actives dans ce parti | <input type="checkbox"/> Parce que je serais content si ce parti entrait à la Chambre des Députés | <input type="checkbox"/> Autres raisons, lesquelles... |
| <input type="checkbox"/> A cause du programme électoral de ce parti | <input type="checkbox"/> Parce que je serais content si ce parti entrait au Gouvernement | <input type="checkbox"/> Aucun de ces motifs |
| 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse | |

A7k. Lequel de ces motifs a-t-il été le plus important ? Voir liste ci-dessus [question A7j]

A7L. Pour quelles raisons n'avez-vous pas voté aux élections législatives du 7 juin ou avez-vous voté blanc ou nul ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je ne comprends rien à la politique | <input type="checkbox"/> J'étais à l'étranger | <input type="checkbox"/> Autres raisons |
| <input type="checkbox"/> De manière générale, je ne fais pas confiance aux hommes et femmes politiques | <input type="checkbox"/> Je ne suis pas inscrit sur les listes électorales | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas comment voter | <input type="checkbox"/> Je suis contre le vote obligatoire | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> La politique européenne ne m'intéresse pas | <input type="checkbox"/> Je suis dispensé du vote | |
| <input type="checkbox"/> Mes voix ne servent à rien | <input type="checkbox"/> Aucun des partis ne me convenait. | |

A8a. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le bilan du gouvernement sortant ?

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Approuve | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Désapprouve | 99 Sans réponse |

A8b. Quelle est votre opinion sur la reconduction probable de la coalition gouvernementale entre le CSV-PCS et le LSAP-POSL ?

- | | | |
|---|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Très satisfait | <input type="checkbox"/> Peu satisfait | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Satisfait | <input type="checkbox"/> Pas du tout satisfait | 99 Sans réponse |

A9a. Nous allons à présent parler des élections législatives de 2004. Aux élections législatives de 2004, à quel parti politique aviez-vous donné le plus de voix (vote principal) ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> KPL-PCL | <input type="checkbox"/> DP-PD | <input type="checkbox"/> Je n'avais pas le droit de vote (nationalité luxembourgeoise) à l'époque => ALLER EN A10 |
| <input type="checkbox"/> Déi Lénk- La Gauche | <input type="checkbox"/> CSV-PCS | <input type="checkbox"/> Je n'avais pas le droit de vote (18 ans) => ALLER EN A10 |
| <input type="checkbox"/> Déi Gréng- Les Verts | <input type="checkbox"/> ADR | <input type="checkbox"/> J'ai voté blanc/nul => ALLER EN A10 |
| <input type="checkbox"/> LSAP-POSL | <input type="checkbox"/> Fräi Partei Lëtzebuerg | <input type="checkbox"/> Je ne suis pas aller voter (même si j'avais le droit de vote) => ALLER EN A10 |
| 98 Ne sait pas => ALLER EN A10 | 99 Sans réponse => ALLER EN A10 | |

A9b. Aviez-vous exprimé un vote exclusif pour le parti que vous venez de mentionner ?

- | | | |
|--|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Oui, un vote de liste => ALLER EN A10 | <input type="checkbox"/> Non, j'avais panaché mes voix sur des candidats de différentes listes => ALLER EN A9c | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Oui, pour des candidats uniquement de cette liste => ALLER EN A10 | | 99 Sans réponse |

A9c. Pour quel autre parti (que celui mentionné en A9a) aviez-vous voté ? [UNIQUEMENT CEUX QUI REDONNENT c) à la A9b / REDONNER LES PARTIS NON VOTES]

A10. Etes-vous en faveur du maintien du système électoral actuel qui permet au choix le vote de liste, de voter pour des candidats uniquement sur une même liste ou pour des candidats sur plusieurs listes ?

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Plutôt non | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | <input type="checkbox"/> Non | 99 Sans réponse |

A11. Si le vote n'était plus obligatoire au Luxembourg (il l'est pour l'instant pour les personnes de moins de 75 ans), iriez-vous encore voter au Luxembourg pour les élections législatives ?

- | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Toujours | <input type="checkbox"/> Parfois | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Souvent | <input type="checkbox"/> Jamais | 99 Sans réponse |

A12. Seriez-vous en faveur d'une circonscription nationale (au lieu des quatre circonscriptions actuelles) pour les élections législatives ?

Oui Plutôt non 98 Ne sait pas
 Plutôt oui Non 99 Sans réponse

A13. Estimez-vous qu'une législation, mettant en place des quotas féminins pour les listes électorales, doit être adoptée ?

Oui Plutôt non 98 Ne sait pas
 Plutôt oui Non 99 Sans réponse

A14. Estimez-vous que les étrangers doivent bénéficier du droit de vote pour les élections législatives ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

Après cinq ans de résidence
 Après deux ans de résidence
 Sans conditions particulières

B) Questions élections européennes

B1. Nous allons à présent parler des élections européennes du 7 juin. Avez-vous été intéressé par la campagne pour les élections européennes ? Diriez-vous que vous avez été très, assez, peu ou pas du tout intéressé ?

Très intéressé Intéressé Peu Intéressé Pas du tout 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

Au Luxembourg
 Dans les pays voisins
 Au niveau de l'Union européenne

B2. Parmi les choses suivantes, au sujet des élections européennes quelles sont celles qui vous sont arrivées de faire au cours des dernières semaines précédant les élections européennes? Diriez-vous qu'il vous est arrivé de le faire souvent, parfois, ou jamais ? [1-2-3, 98 NSP, 99 Sans réponse]

Souvent Parfois Jamais 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

Regarder une émission à la télévision
 D'écouter une émission à la radio
 Lire des articles dans les journaux et hebdomadaires
 Consulter un site internet concernant les élections européennes comme rtl.lu, wort.lu, europa.eu, etc.
 Consulter un site internet renseignant sur votre proximité politique avec des partis ou des candidats comme EUprofilier
 Parler des élections européennes avec des amis ou des membres de votre famille
 Assister à une réunion publique ou à un meeting électoral concernant les élections européennes
 Autre

B2b Parmi celles qu'on vient de mentionner quelle était votre source principale d'information sur les élections européennes durant la campagne ?

B3a. Avez-vous été contacté par un candidat ou un parti politique au sujet des élections européennes ? Si oui de quelle manière ?

Oui Non 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

Courriel (email)
 Newsletter (email)
 Téléphone
 Sms
 Facebook-twitter et Autres réseaux sociaux sur internet
 Prospectus toute-boîte
 Contacts personnels au cours d'une réunion, dans une association
 Contacts personnels sur un marché, dans la rue
 Contacts personnels en porte à porte

Annexes

448

Sur votre lieu de travail
Autre

B3b. Au cours de la campagne avez-vous entendu parler du site internet eurprofiler.eu ?

- Non => ALLER EN B4a. Oui, mais je n'ai pas établi mon profil politique => ALLER EN B3c. 98 Ne sait pas
- Oui, mais je ne l'ai pas visité => ALLER EN B4a. Oui, j'ai établi mon profil politique sur euprofiler.eu => ALLER EN B3c. 99 Sans réponse

B3c. Diriez-vous de façon générale que euprofiler a influencé votre choix électoral soit en le confirmant ou en l'infirmant ?

- Il m'a encouragé à voter pour des candidats de partis pour lesquels je ne comptais pas voter Il m'a renforcé dans mon choix du parti politique pour lequel je comptais voter 98 Ne sait pas
- Il m'a encouragé à voter pour un parti pour lequel je ne comptais pas voter Il m'a renforcé dans mon choix pour les candidats de partis pour lesquels je comptais voter 99 Pas de réponse
- Il n'a pas eu d'influence sur mon vote

B4a. Pour quel parti politique avez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections européennes du 7 juin ?

- KPL-PCL DP-PD Je n'ai pas voté aux élections européennes pas => ALLER EN B5 98 Ne sait pas
- Déi Lénk- La Gauche CSV-PCS J'ai voté blanc / nul => ALLER B4j 99 Sans réponse => ALLER EN B5
- Déi Gréng- Les Verts ADR
- LSAP-POSL

B4b. Selon vous, à quel parti politique européen appartient ce parti politique pour lequel vous avez donné le plus de voix aux élections européennes du 7 juin ?

- Parti de la gauche européenne Parti européen des démocrates et réformateurs Autres
- Parti des verts européens Parti populaire européen 98 Ne sait pas
- Parti socialiste européen Démocrates européens 99 Sans réponse
- Parti démocrate européen Alliance pour l'Europe des Nations
- Alliance libre européenne Libertas

B4c. Avez-vous exprimé un vote exclusif pour le parti que vous venez de mentionner ?

- Oui, un vote de liste => ALLER EN B5
- Oui, pour des candidats uniquement de cette liste => ALLER EN B4e, B4f, etc.
- Non, j'ai panaché mes voix sur des candidats de différentes listes => ALLER EN B4d, puis en B4e, puis en B4f, etc.
- 98 Ne sait pas
- 99 Sans réponse

B4d. Pour quel autre parti (que celui mentionné en B4a) avez-vous voté lors de ces élections européennes du 7 juin ? [UNIQUEMENT CEUX QUI REpondent c à la B4c / REDONNER LES PARTIS NON VOTES]

B4e. Vous n'avez donc pas voté pour des candidats des Autres partis [REDONNER LES PARTIS NON VOTES EN B4a et B4d]. Pour chacun d'entre eux pourriez-vous me dire quelle est la probabilité pour que vous votiez un jour pour l'un ou plusieurs de ses candidats aux élections européennes.

	Très probable	Probable	Peu probable	Pas du tout probable	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
KPL-PCL						
Déi Lénk- La Gauche						
Déi Gréng- Les Verts						
LSAP-POSL						
DP-PD						
CSV-PCS						
ADR						
Biergerlëscht (Jaerling)						

*** liste à adapter en fonction des partis non votés en B4a (tous les répondants) et B4c (les panacheurs inter-listes qui déclarent donc voter pour un parti principalement en B4a mais aussi d'Autres en B4c)

B4f. Pour quelles raisons avez-vous exprimé ce type de vote (liste, uniquement pour des candidats d'une liste, des candidats de différentes listes) ?

QUESTION OUVERTE L'ENQUETEUR NOTE TOUS LES RAISONS INVOQUEES PAR L'INTERVIEWE. SI CELUI CI DEVELOPPE, RESUMEZ EN UN OU DEUX MOTS]

98 Ne sait pas

99 Sans réponse

B4g. Si plus d'une raison invoquée : De toutes ces raisons, quel est celle que vous considérez comme la plus importante ?

98 Ne sait pas

99 Sans réponse

B4h. UNIQUEMENT POUR CEUX QUI ONT REPONDU b) ou c) à B4c. Vous avez donc personnalisé votre vote le 7 juin dernier pour les élections européennes. Avez-vous voté exclusivement, principalement, en partie ou pas du tout pour ce type de candidats ?

Exclusivement	Principalement	En partie	Pas du tout	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
---------------	----------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

Le (ou les, pour ceux qui ont répondu c) à A8b) tête(s) de liste
 Les candidats que je connais personnellement
 Des femmes candidates
 Des jeunes
 Des députés européens sortants
 Des ministres ou députés nationaux sortants
 Des nouveaux candidats

B4i. Nous aimerions savoir pourquoi vous avez donné le plus de voix à ce parti (RAPPEL DU PARTI VOTE PRINCIPAL). Voici une liste de motifs possibles, dites-nous pour chacun d'entre eux s'il a joué oui ou non un rôle pour vous [ORDRE ALEATOIRE]

<input type="checkbox"/> Les principes de base de ce parti correspondent à vos convictions	<input type="checkbox"/> À cause du programme électoral de ce parti	<input type="checkbox"/> Parce que je serais content si ce parti avait un Commissaire européen
<input type="checkbox"/> Ce parti est membre de la fédération européenne de partis auquel mon parti national appartient	<input type="checkbox"/> Par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement aux européennes	<input type="checkbox"/> Parce que son leader devrait devenir Président de la Commission européenne
<input type="checkbox"/> À cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années	<input type="checkbox"/> Par protestation contre l'intégration européenne	<input type="checkbox"/> Aucun de ces motifs
<input type="checkbox"/> Vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti	<input type="checkbox"/> Pour exprimer mon avis vis-à-vis d'un point spécifique	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> Vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti	<input type="checkbox"/> Parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes	99 Sans réponse
<input type="checkbox"/> Parce que des personnes que vous connaissez bien sont actives dans ce parti	<input type="checkbox"/> Parce que je serais content si ce parti entrait au Parlement européen	

B4j. Puis-je vous demander pourquoi vous n'avez pas voté aux élections européennes du 7 juin ou vous avez voté blanc ou nul ?

<input type="checkbox"/> Je ne comprends rien à la politique européenne	<input type="checkbox"/> Je ne suis pas d'accord avec mon parti sur la politique européenne	<input type="checkbox"/> Je suis contre le vote obligatoire
<input type="checkbox"/> De manière générale, je ne fais pas confiance aux hommes et femmes politiques	<input type="checkbox"/> Je ne connais pas les partis politiques européens	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas comment voter	<input type="checkbox"/> J'étais à l'étranger	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> La politique européenne ne m'intéresse pas	<input type="checkbox"/> Je ne suis pas inscrit sur les listes électorales	99 Sans réponse
<input type="checkbox"/> Mes voix ne servent à rien	<input type="checkbox"/> Je suis dispensé du vote	
<input type="checkbox"/> Je suis opposé à l'intégration politique européenne	<input type="checkbox"/> Aucun des partis ne me convenait	

B5. Pourriez-vous m'indiquer l'importance que vous accordez aux types d'élections suivants ?

Très important	Important	Peu Important	Pas du tout Important	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
----------------	-----------	---------------	-----------------------	----------------	-----------------

Les élections communales
 Les élections législatives
 Les élections européennes

B6a. Pour quel parti politique aviez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections européennes du 13 juin 2004 ?

<input type="checkbox"/> KPL-PCL	<input type="checkbox"/> DP-PD	<input type="checkbox"/> Aucun de ces partis	98 Ne sait pas
<input type="checkbox"/> Déi Lénk- La Gauche	<input type="checkbox"/> CSV-PCS	<input type="checkbox"/> Je n'ai pas voté	99 Sans réponse
<input type="checkbox"/> Déi Gréng- Les Verts	<input type="checkbox"/> ADR	<input type="checkbox"/> Blanc/nul	
<input type="checkbox"/> LSAP-POSL	<input type="checkbox"/> Autres partis	<input type="checkbox"/> J'ai voté dans Autres pays b6d	

Annexes

450

B6b. Aviez-vous exprimé un vote exclusif pour le parti que vous venez de mentionner ?

- Oui, un vote de liste => ALLER EN B7. Non, j'avais panaché mes voix sur des candidats de différentes listes => B6c 98 Ne sait pas
- Oui, pour des candidats uniquement de cette liste => ALLER EN B7 99 Sans réponse

B6c. Pour quel autre parti (que celui mentionné en B6a) aviez-vous voté ? [UNIQUEMENT CEUX QUI REPENDENT c) à la B6b / REDONNER LES PARTIS NON VOTES]

B6d. Dans le cas où vous aviez voté pour un parti dans un autre Etat membre de l'Union européenne le 13 juin 2004, indiquez lequel ?

- Parti 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

B7. Lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen vous avez voté ?

- Oui Je n'avais pas le droit de vote (pas 18 ans) 98 Ne sait pas
- Non Je n'avais pas le droit de vote (pas la nationalité luxembourgeoise) 99 Sans réponse
- Blanc Je n'étais pas présent

Motifs importants 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

B8a. Quels étaient selon vous, les trois motifs les plus importants pour déterminer votre vote ? En voyez-vous d'Autres ?

B8b. De tous ces motifs, quel était celui que vous considérez comme le plus important ? Nouvelle question en 2009

B9. Si le vote n'était plus obligatoire au Luxembourg (il l'est pour l'instant pour les personnes de moins de 75 ans), européennes ?

- Toujours Parfois 98 Ne sait pas
- Souvent Jamais 99 Sans réponse

B10. Selon vous est-ce une bonne chose que les élections européennes et nationales se déroulent le même jour ?

- Tout à fait d'accord Pas d'accord 98 Ne sait pas
- D'accord Pas du tout d'accord 99 Sans réponse
- Neutre

B11. Trouvez-vous que c'est une bonne chose que les listes aux élections législatives et européennes soient distinctes ?

- Oui Plutôt non 98 Ne sait pas
- Plutôt oui Non 99 Sans réponse

C) Questions sur les Valeurs politiques

C1. Dans quelle mesure faites-vous confiance de 1 à 10 aux instances suivantes, sachant que 1 signifie « vous ne faites pas du tout confiance à l'instance en question » et 10 signifie que « vous faites pleinement confiance »? Si vous ne connaissez pas suffisamment bien une de ces instances, dites-le moi et je passerai à la suivante

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99
										Ne	Sans
										sait	répon
										pas	se

La Chambre des Députés du Luxembourg
Le Parlement européen
Le Gouvernement
La Commission européenne
Le Conseil des ministres
La Cour de Justice des Communautés européennes
La Justice
La Tripartite (gouvernement, syndicats,

associations
des
employeurs)
Le Médiateur
(ombudsman)
du
Luxembourg
Le Médiateur
(ombudsman)
européen

C2. et C3. Dans l'ensemble, êtes vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait ou pas du tout satisfait du fonctionnement de la démocratie ? Diriez-vous que vous êtes...

au Luxembourg dans l'Union européenne

Très satisfait
Assez satisfait
Peu satisfait
Pas satisfait du tout
98 Ne sait pas
99 Sans réponse

C4. Nous allons vous soumettre une série de propositions concernant la place des femmes en politique.

Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
----------------------	-----------------	---------------------	----------------------	----------------	-----------------

Les partis devraient constituer des listes à parité (50% d'hommes /50% de femmes) pour les futures élections législatives et européennes
Le futur gouvernement devrait être composé à part égale d'hommes et de femmes
Les hommes sont plus qualifiés que les femmes pour la politique
Une femme Premier ministre serait une bonne chose pour le Luxembourg
Les hommes sont plus présents que les femmes lors d'une campagne électorale
Il y a déjà assez de femmes sur les listes des partis
Les femmes élues à la Chambre des députés devraient être plus nombreuses
Une composition paritaire (50% d'hommes /50% de femmes) à toutes les commissions consultatives communales devrait être assurée

C5. Nous allons vous soumettre une série de propositions concernant la vie privée des hommes et des femmes en politique.

Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
----------------------	-----------------	---------------------	----------------------	----------------	-----------------

Les hommes et les femmes politiques ont raison d'afficher leurs préférences sexuelles
Les hommes et les femmes politiques ont raison d'afficher leurs convictions religieuses ou philosophiques
Les hommes et les femmes politiques devraient communiquer leur patrimoine et leur niveau d'imposition
La médiatisation du conjoint d'un homme ou d'une femme politique est une bonne chose
L'exposition de la famille d'un homme ou d'une femme politique est une bonne chose
La participation d'un homme

Annexes

452

ou d'une femme politique à des émissions de divertissements est une bonne chose
Trop de candidats et d'élus au Luxembourg sont issus de la même famille

C6. Dans quelle mesure diriez-vous que vous vous intéressez à la politique ?

Très intéressé Peu intéressé 98 Ne sait pas
 Assez intéressé Pas du tout intéressé 99 Sans réponse

C7. En politique, on parle souvent de « gauche » et de « droite » comment vous situez-vous sur une échelle allant de 1 à 10 ? Le 1 signifie « extrême gauche » et le 10 « extrême droite »

1 « gauche » ... 10 « droite » 98 Ne sait pas
97 Refus de se positionner 99 Sans réponse

C7b. En utilisant la même échelle que précédemment comment placeriez-vous les partis suivants ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99
											Ne sait pas	Sans réponse
KPL-PCL												
Déi Lénk- La Gauche												
Déi Gréng- Les Verts												
LSAP-POSL												
DP-PD												
CSV-PCS												
ADR												
Biergerlëscht (Jaerling)												

Nous souhaiterions vous interroger sur un certain nombre de sujets souvent discutés comme l'économie, l'environnement l'immigration et l'intégration européenne

	Meilleure	Un peu moins bonne	Identique	Beaucoup moins bonne	98	99
					Ne sait pas	Sans réponse
C8a. Que pensez-vous de la situation économique actuelle ? En comparaison avec la situation économique du Luxembourg par rapport il y a un an, pensez-vous que la situation actuelle est ?						
C8b. Dans les 12 mois à venir pensez-vous que la situation économique du Luxembourg sera ?						

C8a. Que pensez-vous de la situation économique actuelle ? En comparaison avec la situation économique du Luxembourg par rapport il y a un an, pensez-vous que la situation actuelle est ?

C8b. Dans les 12 mois à venir pensez-vous que la situation économique du Luxembourg sera ?

C9. Lorsque le nombre d'emplois diminue, pensez-vous que les employeurs devraient donner la priorité à l'engagement de Luxembourgeois plutôt qu'à d'Autres ressortissants de l'Union européenne ?

Tout à fait d'accord Pas d'accord 98 Ne sait pas
 D'accord Pas du tout d'accord 99 Sans réponse

C10. Estimez-vous que, pour maintenir le financement des retraites à l'avenir, le Luxembourg doit :

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	98	99
					Ne sait pas	Sans réponse
Attirer davantage de nouveaux migrants						
Augmenter de deux ans l'âge de départ à la retraite						
Diminuer le niveau des retraites						
Développer les systèmes de retraite par capitalisation						

Attirer davantage de nouveaux migrants
Augmenter de deux ans l'âge de départ à la retraite
Diminuer le niveau des retraites
Développer les systèmes de retraite par capitalisation

C11. Voici un certain nombre d'opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes d'accord ou non ? Si vous n'avez pas encore réfléchi à la question, dites-le-moi.

Tout à fait d'accord	à	Plutôt d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Pas encore réfléchi
----------------------	---	-----------------	--------------	----------------------	---------------------

Les syndicats doivent poursuivre une politique beaucoup plus dure s'ils veulent protéger les intérêts des travailleurs
 Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale
 L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite
 Les écarts entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts devraient continuer à s'accroître
 L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus
 Les chômeurs devraient être obligés d'accepter tout emploi proposé par l'ADEM

C12. En politique, il est parfois impossible d'atteindre un grand nombre d'objectifs en même temps. Pouvez-vous me dire parmi la liste suivante quels sont pour vous les cinq objectifs les plus importants ? [ORDRE ALEATOIRE]

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Maintenir l'ordre dans le pays | <input type="checkbox"/> Assurer à son pays une armée forte pour se défendre | <input type="checkbox"/> Construire une société plus amicale et moins impersonnelle |
| <input type="checkbox"/> Augmenter la participation des citoyens aux décisions du gouvernement | <input type="checkbox"/> Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail | <input type="checkbox"/> Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent |
| <input type="checkbox"/> Combattre la hausse des prix | <input type="checkbox"/> Améliorer l'environnement | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Garantir la liberté d'expression, d'opinion, de religion, de presse etc. | <input type="checkbox"/> Lutter contre la criminalité | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Maintenir un haut niveau de croissance économique | | |

C13.et C14. En politique, il y a des opinions différentes en ce qui concerne l'organisation de l'économie et il faut parfois choisir entre des alternatives. Supposons qu'on vous demande d'indiquer votre préférence. Où vous situeriez-vous une échelle de 1 à 10 ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98	99
										Ne sait pas	Sans réponse

Plus libres
 =1...10 = Etat
 doit contrôler

Protection de l'environnement
 =1...10=croissance économique
 Protection de l'environnement
 =1...10 =sécurité de l'emploi
 Qualité de vie =
 1...10=croissance économique

C15. La légalisation de l'euthanasie au Luxembourg est une bonne chose

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Tout à fait d'accord | <input type="checkbox"/> Pas d'accord | <input type="checkbox"/> 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> D'accord | <input type="checkbox"/> Pas du tout d'accord | <input type="checkbox"/> 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Ni d'accord ni pas d'accord (neutre) | | |

C16. D'une manière générale, pensez-vous que le fait pour le Luxembourg de faire partie de l'Union Européenne est une bonne chose, une mauvaise chose ou une chose ni bonne ni mauvaise ?

- | | |
|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Une bonne chose | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Une mauvaise chose | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Ni une mauvaise ni une bonne chose | |

C18a. Pensez-vous que l'élargissement (le fait d'accueillir de nouveaux Etats-membres) et l'approfondissement (le renforcement de ses institutions) de l'Union européenne sont des buts contraires ?

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Non | 99 Sans réponse |

Annexes

454

C18b. Et lorsque l'on parle de l'intégration européenne, pensez-vous

- Surtout à l'approfondissement de l'Union européenne (le renforcement de ses institutions) 98 Ne sait pas
- Surtout à l'élargissement de l'Union européenne (le fait d'accueillir de nouveaux Etats-membres) 99 Sans réponse

C18c. Certains pensent que l'intégration européenne doit être menée plus loin. D'autres pensent que l'on est déjà allé trop loin. Qu'en pensez-vous ? Merci de donner votre avis sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie que l'intégration européenne « est déjà trop avancée » et 10 signifie « qu'il faut aller encore plus loin. Vous pouvez utiliser n'importe quel chiffre entre 1 et 10 pour préciser votre opinion. Quelle note décrit le mieux votre opinion ?

- 1 L'intégration est déjà allée trop loin 2. 3. 4. 5. 6. 98 Ne sait pas 99 Sans réponse
7. 8. 9. 10 L'intégration doit aller encore plus loin

C18d. Comment placeriez-vous les partis suivants sur cette échelle ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----------------	-----------------

KPL-PCL
Déi Lénk- La Gauche
Déi Gréng- Les Verts
LSAP-POS
DP-PD
CSV-PCS
ADR
Biergerlëscht (Jaerling)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
--	----------------------	-----------------	--------------	----------------------	----------------	-----------------

C19a Selon vous l'élargissement la poursuite de l'élargissement de l'union européenne est une bonne chose ?

C19b Selon vous, l'approfondissement de l'Union européenne (le renforcement des pouvoirs des institutions) est une bonne chose

Nous allons vous poser deux questions sur la citoyenneté et le sentiment d'appartenance

C.20 Veuillez indiquer pour chacune des ces propositions suivantes votre degré d'attachement ?

	Très élevé	Assez élevé	Peu élevé	Pas du tout élevé	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
--	------------	-------------	-----------	-------------------	----------------	-----------------

Commune
Région d'origine
Pays d'origine (si cela s'applique)
Luxembourg
Grande Région
Union européenne

C21. En ce moment, diriez-vous que cela va bien, plutôt bien, plutôt mal ou mal en ce qui concerne l'harmonie et la compréhension entre les différentes communautés culturelles et linguistiques au Luxembourg ?

- Bien Plutôt bien Plutôt mal Mal 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

C22. Pour ceux qui disent c) et d) Pouvez-vous indiquer les principales raisons qui vous amènent à ce constat [QUESTION OUVERTE]

C23. Selon vous, le modèle social luxembourgeois est menacé par l'intégration européenne ?

- Tout à fait d'accord Pas d'accord 98 Ne sait pas
- Plutôt d'accord Pas du tout d'accord 99 Sans réponse
- Neutre

C24. Revenons maintenant au Luxembourg. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le bilan du gouvernement sortant ?

- Approuve 98 Ne sait pas Désapprouve 99 Sans réponse

C25. Vous considérez-vous comme proche d'un parti en particulier ? Si oui, de quel parti vous trouvez-vous le plus proche ?

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> KPL-PCL | <input type="checkbox"/> DP-PD | <input type="checkbox"/> Autres partis |
| <input type="checkbox"/> Déi Lénk- La Gauche | <input type="checkbox"/> CSV-PCS | <input type="checkbox"/> Aucun de ces partis |
| <input type="checkbox"/> Déi Gréng- Les Verts | <input type="checkbox"/> ADR | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> LSAP-POSL | <input type="checkbox"/> Biergerlëscht (Jaerling) | 99 Sans réponse |

C26. Vis-à-vis de ce parti vous sentez-vous ?

- | | | |
|---------------------------------------|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Très proche | <input type="checkbox"/> Sympathisant | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Assez proche | <input type="checkbox"/> Pas du tout proche | 99 Sans réponse |

C27. Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes aux intérêts du Luxembourg ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tout à fait certain | <input type="checkbox"/> Pas certain |
| <input type="checkbox"/> Plutôt certain | <input type="checkbox"/> Pas certain du tout |
| 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |

C28. Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tout à fait certain | <input type="checkbox"/> Pas certain |
| <input type="checkbox"/> Plutôt certain | <input type="checkbox"/> Pas certain du tout |
| 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |

C29. Maintenant nous voudrions vous demander d'estimer sur une échelle de 1 à 4 la part de responsabilité que vous voudriez que le gouvernement et/ ou de l'Union européenne exerce (1 sans responsabilité- 2 peu de responsabilité- 3 responsabilité- 4 beaucoup de responsabilité)

	Gouvernement national				Union européenne				98 Ne sait pas	99 Sans réponse
	1	2	3	4	1	2	3	4		
Politique économique										
Politique fiscale										
Politique monétaire										
Politique sociale										
Politique d'éducation et de formation professionnelle										
Politique de la santé										
Politique environnementale										
Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche										
Politique d'immigration et de citoyenneté										
Egalité hommes/femmes										
Politique extérieure										
Justice et criminalité										

D) Questions sociodémographiques

POSER LA QUESTION REGION 61 COMME EN 2004 sur la circonscription d'origine

D1. Etes-vous membre d'un syndicat ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'un syndicat ?

- | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Oui, je suis membre d'un syndicat | <input type="checkbox"/> Oui, 1 et 2 | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'un syndicat | <input type="checkbox"/> Non | 99 Sans réponse |

D1b. Si oui lequel ?

D1c. Etes-vous membre d'un parti ou d'une association à caractère politique ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'une association à caractère politique ?

- | | | |
|--|--------------------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Oui, je suis membre d'une association de ce type | <input type="checkbox"/> Oui, 1 et 2 | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'une association de ce type | <input type="checkbox"/> Non | 99 Sans réponse |

D1d. Si oui laquelle ou lequel ?

D2. A quel âge avez-vous arrêté vos études à plein temps ?

- | | | |
|-----------------|----------------|-----------------|
| [âge en années] | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|-----------------|----------------|-----------------|

D4. Quel est votre niveau d'instruction ?

- | | | |
|---|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Primaire | <input type="checkbox"/> BAC + 1 à BAC + 3 | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Secondaire 1 ^{er} cycle (CATP, 9 ^{ième} ...) | <input type="checkbox"/> BAC +4 et + | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Secondaire 2 ^e cycle (BAC) | | |

D5. L'interviewé est [A REMPLIR PAR L'ENQUETEUR]

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Un homme | <input type="checkbox"/> Une femme |
|-----------------------------------|------------------------------------|

D6. En quelle année êtes-vous né[e] ?

- | | | |
|------------------|----------------|----------------|
| [ENTRER L'ANNEE] | 98 Ne sait pas | 99 pas réponse |
|------------------|----------------|----------------|

Annexes

D7. Dans quel pays êtes-vous né ?

- Au Luxembourg => ALLER EN D8 98 Ne sait pas
 Autres, s'il vous plaît spécifiez => ALLER EN D8b 99 Sans réponse

D8. Quelle est actuellement votre nationalité ? DEVRAIT ETRE POSEE EN DEBUT D'INTERVIEW POUR FILTRER VERS QUESTIONNAIRE ETRANGERS OU LUXEMBOURGEOIS

D8b. En quelle année vous êtes-vous installé au Luxembourg ? [SI AUTRE QUE LUXEMBOURGEOISE] [ENTRER L'ANNEE] 98 Ne sait pas 99 pas réponse

D9. Etes-vous détenteur d'une autre nationalité ? Si oui laquelle ?

D10. Quelle est votre situation familiale actuelle ?

- Vie maritalement ou en concubinage Divorcé, séparé 98 Ne sait pas
 Marié Veuf, veuve 99 Sans réponse
 Pacsé

D11. Pouvez-vous me donner les années de naissance des Autres personnes qui composent votre foyer ?

- 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

POSER LA QUESTION 14 83 de 2004 (actif/non actif)

QUESTION DE LA LANGUE

Quelle est votre connaissance des langues suivantes. Veuillez indiquer votre niveau sur une échelle allant de 1 à 10 où la 1 indique Aucune connaissance et 10 une très bonne connaissance à la fois orale et écrite.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Luxembourgeois										
Français										
Allemand										
Anglais										
Italien										
Portugais										

D12a. Avez-vous déjà occupé un emploi rémunéré ?

- Oui Non => questions à partir de D13 concernant alors le chef de ménage

D12b. Quelle est votre occupation actuellement ? [ENQ: LIRE]

- Vous êtes travailleur indépendant Vous travaillez au foyer Incapacité de travail partielle, totale ou temporaire [« PARTIELLE » OU « TOTALE » SIGNIFIENT PLUTOT « HANDICAP », « TEMPORAIRE » SIGNIFIE PLUTOT CONGE MALADIE-CONGE PARENTAL]...
 Vous êtes salarié Vous êtes retraité
 Vous étudiez Vous êtes sans emploi 98 Ne sait pas
 99 Sans réponse

D13. Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ou avez-vous travaillé ?

- Privé => ALLER EN D14 Organisations internationales (UE, BEI, NAMS, etc.) 98 Ne sait pas
 Public (Etat, commune, sécurité sociale, PTT, CFL) => ALLER EN D15 Associations, organisations non gouvernementales, économie solidaire 99 Sans réponse

D14. Si vous travaillez ou si vous avez travaillé dans le secteur privé quelle est ou était votre profession ?

- Indépendant, c'est à dire : De profession libérale (avocat, médecin, comptable, architecte) 98 Ne sait pas
 Exploitant agricole, forestier, pêcheur Chef d'entreprise 99 Sans réponse
 Commerçant, artisan Autre (préciser)
 Employé, c'est à dire : Cadre moyen Autre (préciser)
 De profession libérale (avocat, médecin, comptable, architecte) Employé de bureau 98 Ne sait pas
 Cadre supérieur/dirigeant d'entreprise Autre employé (vendeur, infirmier, etc.) 99 Sans réponse
 Ouvrier, c'est à dire : Ouvrier non qualifié 98 Ne sait pas
 Agent de maîtrise (chef d'équipe) Autre (préciser) 99 Sans réponse
 Ouvrier qualifié

D15. Si vous travaillez ou si vous avez travaillé dans le secteur public quel est ou était votre statut ? [POSSIBILITÉ DE RÉPONSES MULTIPLES]

- | | | |
|--|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Membre de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'établissements publics | <input type="checkbox"/> Enseignant | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnaire de l'Etat | <input type="checkbox"/> Forces armées, police, corps des sapeurs pompiers, douanes | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Fonctionnaire communal | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) | |

D16. Si vous travaillez ou si vous avez travaillé quelle est ou était votre durée de travail ?

- | | | |
|--|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> À temps partiel | <input type="checkbox"/> Plus de 40 heures | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Semaine des 40 heures | | 99 Sans réponse |

D17. Si l'on vous demandait de choisir l'un de ces 5 noms de classe sociale, à laquelle déclareriez-vous appartenir ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Classe ouvrière | <input type="checkbox"/> Classe moyenne supérieure | <input type="checkbox"/> Refuse d'être classé |
| <input type="checkbox"/> Classe moyenne inférieure | <input type="checkbox"/> Classe supérieure | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Classe moyenne | <input type="checkbox"/> Autres | 99 Sans réponse |

D19. Diriez-vous que vous vivez en milieu rural ou dans un village, dans une ville petite ou moyenne ou dans une grande ville ?

- | | | |
|---|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> En milieu rural ou dans un village | <input type="checkbox"/> Dans une grande ville | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Dans une ville petite ou moyenne | | 99 Sans réponse |

[ENQ : RECODER A PARTIR DE COMMUNE]

D20. [ENQ: NE PAS LIRE - DES CATEGORIES DE REPONSES OUVERTES ET PRE-CODEES] Considérez-vous que vous appartenez à une religion particulière ou à une sensibilité philosophique ? Si oui laquelle ?

- | | | |
|---|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Religion catholique | <input type="checkbox"/> Religion hindouiste | <input type="checkbox"/> Agnostique |
| <input type="checkbox"/> Religion protestante | <input type="checkbox"/> Religion musulmane | <input type="checkbox"/> Athée |
| <input type="checkbox"/> Religion orthodoxe | <input type="checkbox"/> Religion bouddhiste | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Religion juive | <input type="checkbox"/> Autre religion si oui laquelle ? | 99 Sans réponse |

D21. Avec quelle régularité fréquentez-vous un lieu de culte ?

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> (Au moins) une fois par semaine | <input type="checkbox"/> Une fois par an ou moins | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Pour les fêtes religieuses (type noël, pâques, ramadan etc.) | <input type="checkbox"/> Jamais | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Quelquefois par an à l'occasion de mariage, d'enterrement | | |

D22a. Pensez-vous que le cours d'instruction religieuse et morale devrait être supprimé ?

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Tout à fait d'accord | <input type="checkbox"/> Pas d'accord => ALLER EN D23 | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> D'accord | <input type="checkbox"/> Pas du tout d'accord => ALLER EN D23 | 99 Sans réponse |

D22b. Si Tout à fait d'accord ou D'accord à D22a : Si ce cours devait être supprimé, par quoi voudriez-vous qu'il soit remplacé ?

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Un cours sur toutes les religions | <input type="checkbox"/> Un cours d'éducation civique | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Un cours sur les valeurs, religieuses ou non | <input type="checkbox"/> Autres | 99 Sans réponse |

D23. Nous avons également besoin de quelques informations concernant le revenu net de votre foyer de manière à pouvoir analyser les résultats de l'enquête selon les différents types de foyer. Pouvez-vous SVP additionner l'ensemble des revenus et salaires mensuels de tous les membres de ce foyer, toutes les prestations sociales [allocations familiales, chômage, logement et Autres] et les Autres sources de revenus [ex. Loyers....] Il est évident que votre réponse à cette question, comme toutes les précédentes, sera traitée confidentiellement et que remonter de ces questions à vous ou à votre foyer sera impossible.

Pouvez vous SVP me dire à combien environ s'élève le revenu mensuel NET de votre foyer ?

- | | | |
|------------------------------------|----------------|-----------------|
| EURO[ECELLE DES REVENUS TNS-ILRES] | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|------------------------------------|----------------|-----------------|

9.2 Questionnaire destiné à l'électorat « virtuel » étranger

Le questionnaire est identique à celui destiné aux Luxembourgeois avec toutefois des questions spécifiques, principalement par rapport à leur pays d'origine ou aux droits politiques qu'ils voudraient éventuellement exercer au Luxembourg.

A8. Au Luxembourg, la loi électorale permet de :

- | | | |
|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Voter pour une liste entière | <input type="checkbox"/> Voter pour des candidats de plusieurs listes | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Voter pour des candidats parmi une seule liste | <input type="checkbox"/> Utiliser toutes ces modalités | 99 Sans réponse |

A9a. Si vous aviez eu le droit de vote aux élections législatives, à quel parti politique auriez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections législatives du 7 juin 2009 ?

- | | | |
|----------------------|--------------------------|--|
| KPL-PCL | DP-PD | Je voterai blanc / nul =>A9f |
| Déi Lénk- La Gauche | CSV-PCS | Je ne voterai pas aux élections législatives =>A9f |
| Déi Gréng- Les Verts | ADR | 98 Ne sait pas |
| LSAP-POSL | Biergerlëscht (Jaerling) | 99 Sans réponse |

A9c. Pour quel autre parti (que celui mentionné en A8a) auriez vous voté ? [UNIQUEMENT CEUX QUI REPENDENT c) à la A8b / REDONNER LES PARTIS NON VOTES]

A9d. Nous aimerions savoir les raisons pour lesquelles vous auriez choisi le parti auquel vous auriez donné le plus de voix (rappel du parti choisi en A9a). Voici une liste de motifs possibles, dites-nous pour chacun d'entre eux s'il joue oui ou non un rôle pour vous [ORDRE ALEATOIRE]

- | | | | |
|--|---|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Les principes de base de ce parti correspondent à vos convictions | <input type="checkbox"/> Par protestation contre le parti pour lequel je vote habituellement | <input type="checkbox"/> Parce que leur tête de liste doit devenir chef de gouvernement | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> À cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années | <input type="checkbox"/> Par protestation contre l'actuel gouvernement | <input type="checkbox"/> Parce que ce parti pourrait me procurer des avantages personnels | 99 Sans réponse |
| <input type="checkbox"/> Vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti | <input type="checkbox"/> Pour exprimer mon avis vis-à-vis d'un point spécifique | <input type="checkbox"/> Pour dénoncer les pratiques clientélistes de certains partis | |
| <input type="checkbox"/> Vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti | <input type="checkbox"/> Parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes | <input type="checkbox"/> Par ce que je vote habituellement pour un parti de cette famille politique dans mon pays d'origine | |
| <input type="checkbox"/> Parce que des personnes que vous connaissez bien sont actives dans ce parti | <input type="checkbox"/> Parce que je serais content si ce parti entrait à la Chambre des Députés | <input type="checkbox"/> Autres raisons, lesquelles... | |
| <input type="checkbox"/> À cause du programme électoral de ce parti | <input type="checkbox"/> Parce que je serais content si ce parti entrait au Gouvernement | <input type="checkbox"/> Aucun de ces motifs | |

A9e. Lequel de ces motifs aurait été le plus important ? Voir liste ci-dessus [question A9d]

A14. Quel est le pays dans lequel vous votez habituellement aux élections législatives ?

A15. Pourriez-vous me dire pour quel parti vous avez voté dans ce pays lors des dernières élections législatives auxquelles vous avez participées ?

Parti : 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

A16. Pourriez-vous me dire pour quel parti vous irez voter dans ce pays lors des prochaines élections législatives auxquelles vous participerez ?

Parti : 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

A17. De nombreux Etats réservent dans leur parlement national des sièges pour la représentation politique de leurs expatriés. Diriez-vous sur une échelle de 1 à 10 que c'est

1 Une excellente initiative ...10 Une très mauvaise initiative... 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

A18a. Dans le système politique national luxembourgeois, quels droits les étrangers devraient pouvoir exercer ?

- | | | | | |
|--|--|--|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Voter à toutes les élections au Luxembourg, y compris les législatives | <input type="checkbox"/> Elire directement les Commissions consultatives pour étrangers | <input type="checkbox"/> D'être membre du Conseil échevinal | <input type="checkbox"/> Initier et déposer une pétition recevable à la Chambre des Députés | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Initier et de pouvoir voter à tous les référendums (niveau local et national) | <input type="checkbox"/> Lire directement les membres du Conseil national pour étrangers | <input type="checkbox"/> D'être membre de la Chambre des Députés | <input type="checkbox"/> Autres droits | 99 Sans réponse |

A18b. Lequel de ces droits vous semble le plus important à obtenir ?

A19. Quels sont pour vous les éventuelles entraves à une meilleure participation politique des étrangers au Luxembourg ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> De nombreux étrangers ne sont pas intéressés par la politique en général | <input type="checkbox"/> De nombreux étrangers ne maîtrisent pas le Luxembourgais | <input type="checkbox"/> De nombreux étrangers ne sont pas d'accord avec l'obligation de vote |
| <input type="checkbox"/> De nombreux étrangers ne connaissent pas les institutions politiques luxembourgeoises | <input type="checkbox"/> Les partis politiques luxembourgeois s'adressent avant tout aux Luxembourgeois | Autres |
| <input type="checkbox"/> De nombreux étrangers s'intéressent avant tout à la politique de leur Etat d'origine | <input type="checkbox"/> Le calendrier politique n'est pas adapté à la vie des femmes qui exercent ou non une activité professionnelle | 98 Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> De nombreux étrangers préfèrent être actifs dans le seul secteur économique | <input type="checkbox"/> Les conditions administratives pour s'inscrire aux élections communales ou européennes dissuadent les étrangers de participer à la politique au Luxembourg | 99 Sans réponse |

B) Questions élections européennes

B3. Avez-vous été contacté par un parti au sujet des élections européennes ?

- | | | | | |
|---|--|--|----------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Par un ou des partis luxembourgeois, si oui le(s)quel(s) ? | <input type="checkbox"/> Par un ou des partis européens, si oui le(s)quel(s) ? | <input type="checkbox"/> Par un ou des partis de votre pays d'origine, si oui le(s)quel(s) ? | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|---|--|--|----------------|-----------------|

B5a. Si vous étiez électeur au Luxembourg pour les européennes Pour quel parti politique avez-vous donné le plus de voix (vote principal) aux élections européennes du 7 juin ?

- B9a
- | | | | |
|---|------------------------------------|---|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> KPL-PCL | <input type="checkbox"/> LSAP-POSL | <input type="checkbox"/> ADR | 98 Ne sait pas=>ALLER EN B6 |
| <input type="checkbox"/> Déi Lénk- La Gauche | <input type="checkbox"/> DP-PD | <input type="checkbox"/> J'aurai voté blanc / nul =>ALLER B5j | 99 Sans réponse=> ALLER EN B6 |
| <input type="checkbox"/> Déi Gréng- Les Verts | <input type="checkbox"/> CSV-PCS | <input type="checkbox"/> Je n'aurai pas voté aux élections européennes =>ALLER EN B5j | |

B5a' Si vous avez voté dans un autre Etat de l'Union européenne pour quel parti avez-vous voté aux européennes ?

- | | | |
|---|----------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Blanc/nul=>ALLER B5j | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|---|----------------|-----------------|

B6a. En 2004, aviez-vous le droit de vote pour les élections européennes (dans quelque pays que ce soit) ?

- B5a
- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Oui => B6b | <input type="checkbox"/> Non => B8 | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|-------------------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------|

B6c. Dans quel pays avez-vous voté pour ces élections européennes de 2004 ?

- | | | | |
|---|---|----------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Au Luxembourg => ALLER à B7a | <input type="checkbox"/> Autre : OUVERTE => ALLER à B7d | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|---|---|----------------|-----------------|

B7d. Dans le cas où vous aviez voté pour un parti dans un autre Etat membre de l'Union européenne le 13 juin 2004, indiquez lequel ?

- | | | |
|---------|----------------|-----------------|
| Parti : | 98 Ne sait pas | 99 Sans réponse |
|---------|----------------|-----------------|

B9a. Quels étaient selon vous, les trois motifs les plus importants pour déterminer votre vote ? En voyez-vous d'Autres ? [QUESTION OUVERTE L'ENQUETEUR NOTE TOUS LES MOTIFS MENTIONNES PAR L'INTERVIEWE. SI CELUI CI DEVELOPPE, RESUMEZ EN UN OU DEUX MOTS]

C) Questions sur les Valeurs politiques

C1. Dans quelle mesure faites-vous confiance de 1 à 10 aux instances suivantes, sachant que 1 signifie « vous ne faites pas du tout confiance à l'instance en question » et 10 signifie que « vous faites pleinement confiance » ? Si vous ne connaissez pas suffisamment bien une de ces instances, dites-le moi et je passerai à la suivante

- | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|------|---------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 98 | 99 |
| | | | | | | | | | | Ne | Sans |
| | | | | | | | | | | sait | réponse |
| | | | | | | | | | | pas | |

La Chambre des
Députés du
Luxembourg
Le Parlement de
votre pays d'origine
Le Parlement
européen
Le Gouvernement
du Luxembourg
Le Gouvernement
de votre pays
d'origine

Annexes

La Commission européenne
 Le Conseil des ministres
 La Cour de Justice des Communautés européennes
 La Justice au Luxembourg
 La Justice dans votre pays d'origine
 La Tripartite (gouvernement, syndicats, associations des employeurs)
 Le Médiateur (ombudsman) du Luxembourg
 Le Médiateur (ombudsman) européen

C2b. Dans l'ensemble, êtes vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait ou pas du tout satisfait du fonctionnement de la démocratie dans votre pays d'origine ?

C2b
 Très satisfait Peu satisfait 98 Ne sait pas
 Assez satisfait Pas satisfait du tout 99 Sans réponse

Nous souhaiterions vous interroger sur un certain nombre de sujets souvent discutés comme l'économie, l'environnement l'immigration et l'intégration européenne

C16b. Pour votre pays d'origine [s'il fait partie de l'Union européenne] ?

Une bonne chose Ni une mauvaise ni une bonne chose 98 Ne sait pas
 Une mauvaise chose 99 Sans réponse

Nous allons vous poser deux questions sur la citoyenneté et le sentiment d'appartenance

C20. Veuillez indiquer pour chacune des ces propositions suivantes votre degré d'attachement ?

Très élevé	Assez élevé	Peu élevé	Pas du tout élevé	98 Ne sait pas	99 Sans réponse
------------	-------------	-----------	-------------------	----------------	-----------------

Commune de résidence
 Luxembourg
 Grande Région
 Union européenne
 Région d'origine
 Pays d'origine (si cela s'applique)

C23b. Vous considérez-vous comme proche d'un parti en particulier ? Si oui, de quel parti vous trouvez-vous le plus proche ? Et d'un parti de votre pays d'origine

Parti : 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

C25b. Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes aux intérêts pour votre pays d'origine ?

Tout à fait certain Pas certain 98 Ne sait pas
 Plutôt certain Pas certain du tout 99 Sans réponse

D) Questions sociodémographiques

D1c'. Etes-vous membre d'une association qui rassemble des ressortissants de votre pays d'origine ou qui maintient des liens avec votre pays d'origine sur un plan culturel, économique et sportif.

Oui, je suis membre d'une association de ce type. Si oui citer laquelle ou lesquelles Oui, 1 et 2 98 Ne sait pas

Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'une association de ce type Non 99 Sans réponse

Si oui citer laquelle ou lesquelles

9.3 Questionnaire destiné candidats aux élections législatives

A) Coursus politique

A1. Veuillez indiquer votre prénom et nom de famille ?

A2. Sur la liste de quel parti ou mouvement politique vos êtes vous présenté(e) ?

- Parti Communiste Luxembourgeois (KPL-PCL) Parti Démocratique (DP-PD)
 La Gauche- Déi Lénk Parti Chrétien Social (CSV-PCS)
 Les Verts- Déi Gréng Parti Démocrate Réformateur (ADR)
 Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (LSAP-POSL) Bierger Lëscht (BL)

A3. Etiez-vous membre du parti dont vous étiez le/la candidat(e) aux élections législatives ?

- Oui Non Si oui, en quelle année avez vous adhéré à ce parti ?

A4. Avez-vous déjà été membre d'un autre parti ? Si oui, le ou lesquels ?

- Oui Non Si oui, merci de préciser lequel

A5. Dans quelle circonscription électorale vous êtes vous présenté(e)?

- Nord Centre Est Sud

A6. Dans le passé avez-vous été candidat(e) aux élections législatives et, si oui, avez-vous été élu(e)?

2004 1999 1994 1989 1984 1979 ou avant

Candidat(e)

Elu(e)

A7. Pouvez-vous nous parler de votre expérience politique? Etes-vous aujourd'hui ou avez-vous été ...?

Oui, actuellement Oui, dans le passé Non, jamais

Bourgmestre

Membre du collège échevinal

Membre du conseil communal

Membre de la Chambre des députés

Membre du Parlement européen

Membre du Gouvernement

A8. Etes-vous membre de ce type d'organisations ? Et si oui, à combien de réunions avez-vous participé dans les 12 derniers mois ?

Oui Non Participation à réunions dans les 12 derniers mois ?

Une association professionnelle (ex: CLC, Collège médical)

Un syndicat Une organisation patronale

Un groupe d'intérêt et/ou une ONG

Une organisation religieuse et/ou philosophique

Une organisation sportive et/ou de loisir

Une organisation caritative

Une des associations des étrangers du Luxembourg

A9. Parmi les membres de votre famille y a-t-il des élus soit au niveau européen, national ou local? (Plusieurs réponses possibles)

- Conjoint(e) Père Mère
 Grands-parents Oncles ou tantes Frères ou sœurs
 Cousins (premier degré)

A10. Avant la campagne électorale, combien d'HEURES PAR MOIS en moyenne consacriez-vous aux activités du parti ? Heures (par mois)

B) Campagne politique

B1. Combien de temps avant les élections législatives...

> 12 mois 9 - 12 6 - 9 3 - 6 < 3 mois Pas applicable

Avez-vous été désigné(e) par votre parti ?

Avez-vous commencé l'organisation de votre campagne ?

Avez-vous commencé à faire campagne à plein temps ?

Annexes

B2. Une compétition a-t-elle eu lieu au moment de votre désignation sur la liste ?

J'étais le(a) seul(e) candidat(e) J'étais l'un des deux seul(e)s candidat(e)s possibles Il y avait au moins trois candidat(e)s possibles

B3. Pouvez-vous évaluer combien d'HEURES PAR SEMAINE (en moyenne) vous avez consacrées à faire campagne pendant le dernier mois précédent les élections ? heures (par semaine)

B4. Il existe d'Autres activités de campagne. Au cours du dernier mois de la campagne combien d'HEURES PAR SEMAINE avez personnellement consacrées à chacune des ces activités ?

	Pas du tout	1 – 5 h	5 – 10 h	10 – 20 h	Plus de 20 h
Faire du porte-à-porte					
Appeler des électeurs par téléphone					
Contacteur des électeurs par courrier					
Débattre en public avec d'Autres candidats					
Informé et communiqué par Internet					
Se rendre à des événements publics (sport, culture, business)					
Participer à des collectes de fond					
Engager la conversation avec des gens dans la rue, au marché etc.					

B5. Il existe d'Autres activités de campagne. Au cours du dernier mois de la campagne combien d'HEURES PAR SEMAINE avez personnellement consacrées à chacune des ces activités ?

	Pas du tout	1 – 5 h	5 – 10 h	10 – 20 h	Plus de 20 h
Rencontrer des entreprises de ma circonscription					
Rencontrer des associations de ma circonscription					
Organiser et participer des manifestations de ma circonscription					
Interviews pour la radio ou la télévision					
Interviews avec la presse					
Rencontrer les membres locaux du parti					
Rencontrer les cadres nationaux du parti					

B6. En dehors du site Internet de votre parti politique, avez vous, en tant que candidat, utilisé Internet pour être en contact avec les électeurs ? (Indiquer toutes les réponses qui s'appliquent)

J'avais un site web personnel J'ai participé à des chats/forums en ligne avec les électeurs (ex: politickercheck; www.sokrates.lu)

J'avais un blog personnel J'ai utilisé twitter

J'avais un profil facebook Autre (merci de préciser :)

J'ai utilisé une base de données emails pour promouvoir ma candidature

B7. Quelle importance attribuez vous aux actions de campagne suivantes pour les législatives de 2009?

	Très important	Assez important	Plutôt pas important	Pas du tout important	98 Ne sait pas
Spot personnels à la télé, radio et cinéma					
Publicité personnelle par la poste					
Publicité personnelle dans la presse					
Affiches électorales personnelles					
Participation à des débats télévisés ou Radio					
Participation à des événements publics					
Présence individuelle sur internet (blog; site personnel, facebook, participation à forums)					

B8. Quel est le but principal de votre campagne ? Où vous situeriez-vous sur une échelle de 0 à 10 où le chiffre 0 signifie «attirer le plus d'attention possible sur moi en tant que candidat» et 10 signifie «attirer le plus d'attention possible sur mon parti».

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Attirer attention sur mon parti
Attirer attention sur moi												

B9. Dans quelle mesure mettez-vous l'accent sur les aspects suivants dans votre campagne électorale ?

	Beaucoup	Plutôt beaucoup	Plutôt peu	Peu
Vos compétences personnelles				
Les aspects locaux				
Le programme électoral de votre parti				
Votre approche personnelle de certains sujets				

B10. Dans quelle mesure avez vous insisté sur les aspects suivants dans votre campagne ?

	Beaucoup	Plutôt beaucoup	Moyennement	Plutôt peu	Pas du tout
Offrir services et aides particuliers aux personnes de ma circonscription					
Promouvoir les demandes politiques des électeurs de ma circonscription					
Défendre le bien être économique de ma circonscription					
Ouverture et débat avec les électeurs de ma circonscription					
Promouvoir les coutumes et traditions locales					

B11. Aviez-vous votre propre équipe de campagne ?

Non

Oui (Merci d'indiquer de combien de personnes elle était composée : _____)

B12. A propos du budget de votre campagne, à combien estimez-vous les ressources financières que vous avez utilisées pour faire campagne (en incluant les fonds du parti, les dons et les fonds personnels)

_____ Euros

B13. Pouvez-vous me dire comment se répartit cette somme, en pourcentage, entre le parti, les dons et vos fonds personnels ?

Fonds du parti Approx. _____ %

Donations Approx. _____ %

Fonds personnels Approx. _____ %

B14. Lorsque vous avez été candidat(e) pour la première fois aux élections législatives, avez-vous été encouragé(e) à le faire ? Si oui, par qui ? (Veuillez cocher autant de cases que nécessaire)

Personne ne m'a encouragé à me présenter

Conjoint(e)

Un cadre national du parti

Parents

Un cadre local du parti

Un autre membre de ma famille

Un député national ou européen

Des ami(e)s ou collègues de travail

Un représentant d'un groupe d'intérêts

Autre, merci de préciser : _____

B15. A votre avis, qui devrait prendre la décision finale pour le choix des candidat(e)s aux élections législatives ? (Plusieurs réponses possibles)

Les dirigeants nationaux du parti

Les membres du parti

Les dirigeants locaux

Les électeurs

Les représentants élus

Autre, merci de préciser : _____

B16. Au début de la campagne, à combien évaluiez-vous vos chances d'être élu(e) ?

J'étais sûr(e) de perdre

Je pensais que j'avais de bonnes chances de gagner

Je pensais que j'avais peu de chances de gagner

J'étais sûr(e) de gagner

Je pensais que c'était une compétition ouverte

C) Evaluation du Smartvote

C1. Le site Smartvote a été introduit pour la première fois au Luxembourg pour les élections législatives de 2009. Etiez-vous au courant de l'existence de sites similaires avant son introduction au Luxembourg ?

Oui

Non

C2. Avez-vous utilisé Smartvote pendant la campagne électorale ?

Non ALLER A QUESTION C3

Je l'ai consulté MAIS je n'ai pas rempli mon profil candidat ALLER A QUESTION C8

Je l'ai consulté ET j'ai aussi rempli mon profil candidat ALLER A QUESTION C4

C3. Pour quelles raisons n'avez vous pas utilisé Smartvote ?

Absence de temps

Pour préserver ma vie et opinions privées

C'est un mauvais instrument

C'est trop compliqué

Je n'ai pas de connexion Internet

Je ne fais pas confiance à ce type d'instrument

Je ne sais pas utiliser Internet

Mon parti m'a découragé de l'utiliser

Smartvote ne m'apporte Aucun gain électoral

Autre, merci de préciser :

ALLER A QUESTION D1

C4. Quels ont été les facteurs qui ont déterminé votre choix d'élaborer un profil sur Smartvote ?

	Très important	Plutôt important	Moyennement important	Peu important	Pas du tout important	Pas d'opinion
Volonté d'accroître ma visibilité pendant la campagne						

Annexes

464

Des membres de mon parti m'ont encouragé à le faire
Des amis et/ou membres de ma famille m'ont encouragé à le faire
Je voulais permettre aux électeurs d'être mieux informés
J'ai trouvé l'instrument intéressant

C5. Vous êtes-vous coordonné(e) avec une ou plusieurs personnes ou avec votre parti politique pour répondre au questionnaire ? (Plusieurs réponses possibles)

J'ai répondu seul

J'ai consulté des personnes plus expertes que moi dans des domaines spécifiques

Je me suis coordonné(e) avec d'Autres candidats

Autre, merci de préciser :

Je me suis coordonné(e) avec la direction du parti

C6. Avez-vous été surpris(e) par votre positionnement sur Smartvote ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'opinion
-------------	------------	------------	-------------	---------------

En général
Par rapport aux Autres candidats de mon parti
Par rapport à la position officielle de mon parti

C7. La présence de votre profil sur Smartvote a permis...

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'opinion
-------------	------------	------------	-------------	---------------

A mieux vous faire connaître auprès de l'électorat
A obtenir plus de votes de préférence

C8. Voici une série d'affirmations concernant l'introduction de Smartvote. Nous aimerions connaître votre point de vue.

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'opinion
-------------	------------	------------	-------------	---------------

Les principales thématiques de la campagne étaient couvertes par les questions de Smartvote
Les questions étaient bien formulées
Le choix des questions avantageait clairement certains partis par rapport à d'Autres
Les informations fournies sur les enjeux des questions étaient pertinentes
Les représentations graphiques situant électeurs, partis et candidats sur des dimensions politiques étaient pertinentes

C9. Voici une série d'affirmations concernant l'impact potentiel de Smartvote sur ses utilisateurs. Nous aimerions connaître votre point de vue.

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Pas d'opinion
-------------	------------	------------	-------------	---------------

Smartvote permet de mieux connaître les enjeux électoraux
Smartvote permet de mieux connaître les positions politiques des candidats
Smartvote permet de mieux connaître les positions politiques des partis
Smartvote encourage ses utilisateurs à panacher d'avantage
Smartvote encourage ses utilisateurs à voter différemment (pour un autre parti ou pour d'Autres candidats)

Annexes

466

D7. De manière générale, êtes vous satisfait(e) de la manière dont la démocratie fonctionne au niveau de l'Union européenne ?

- Très satisfait(e) Plutôt pas satisfait(e)
 Plutôt satisfait(e) Pas du tout satisfait(e)

D8. Le processus d'élargissement de l'Union européenne devrait elle être poursuivi ?

- Oui, certainement Non, probablement pas
 Oui, probablement Non, certainement pas
 Indécis(e)

D9. Si oui (certainement ou probablement), quels sont les pays qui devraient être admis ?

D10. Dans l'ensemble êtes-vous satisfait(e) de la manière dont fonctionne la démocratie au Luxembourg ?

- Très satisfait(e) Plutôt pas satisfait(e)
 Plutôt satisfait(e) Pas du tout satisfait(e)

D11. Dans quelle mesure pensez-vous que les élections, telles qu'elles se déroulent au Luxembourg, assurent une bonne représentation des points de vue des électeurs ?

- Très bonne Plutôt mauvaise
 Plutôt bonne Très mauvaise

D12. Veuillez indiquer par ordre de préférence qui un député devrait représenter en premier lieu (vous êtes priés de préciser vos préférences par ordre décroissant. Vous pouvez le faire en indiquant 1 comme le plus important, ensuite 2 etc. Vous n'avez pas l'obligation de vous positionner sur les 8 items)

- Les électeurs de sa circonscription Les membres d'un groupe social (ex: groupe d'âge, sexe, religieux)
 Les électeurs de son parti dans sa circonscription Un ou plusieurs groupes d'intérêt économique
 Tous les citoyens de sa circonscription Les citoyens de nationalité luxembourgeoise
 L'ensemble de l'électorat de son parti L'ensemble des citoyens vivant au Luxembourg

D13. Comment devrait voter en règle générale un député national si les électeurs de sa circonscription ont une opinion différente de celle de son parti ?

- Il devrait voter suivant l'opinion de son parti Il devrait voter suivant l'opinion de ses électeurs
 Pas d'opinion

D14. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes sur la démocratie au Luxembourg ?

- | | Tout à fait d'accord | Plutôt d'accord | Ni d'accord ni pas d'accord | Plutôt pas d'accord | Pas du tout d'accord |
|--|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|----------------------|
|--|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|----------------------|

Les citoyens ont beaucoup d'opportunités pour participer aux décisions politiques
 Notre démocratie est en train de perdre la confiance des citoyens
 La législation reflète les intérêts de la majorité des citoyens
 Les partis politiques sont le lien essentiel entre les citoyens et l'Etat
 Les intérêts particuliers ont trop d'influence sur le processus législatif
 Le processus législatif est trop compliqué

D15. Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes par rapport au fonctionnement de votre parti?

- | | Tout à fait d'accord | Plutôt d'accord | Ni d'accord ni pas d'accord | Plutôt pas d'accord | Pas du tout d'accord |
|--|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|----------------------|
|--|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|----------------------|

La prise de décision dans mon parti vient d'en haut; les militants de base n'ont pas de poids
 Les partis politiques luxembourgeois devraient mieux associer les étrangers résidents au processus décisionnel
 Les membres du parlement devraient pouvoir voter indépendamment de la position de leur parti
 Le leader du parti politique a trop de pouvoir
 Les sondages d'opinion ont trop d'influence dans la prise de décision de mon parti
 Certaines organisations externes au parti (ex: syndicats, organisations religieuses/philosophiques, ONG) ont trop d'influence

E) Questions sociodémographiques

E1. Etes vous un(e)...?

HommeFemme

E2. En quelle année êtes vous né(e)?

E3. Quelle était votre nationalité lorsque vous êtes né(e) ?

LuxembourgeoiseAutre, merci de préciser :

E4. Dans quel pays vos parents sont-ils nés ?

Mère née au LuxembourgSi un ou les deux parents ne sont pas nés au Luxembourg, merci de préciser :Père né au Luxembourg

E5. Au Luxembourg, beaucoup de gens se considèrent luxembourgeois, alors que d'Autres non. Comment vous considérez-vous ? Vous sentez-vous luxembourgeois(e), ou vous sentez-vous appartenir à un autre groupe ? Ou peut-être vous sentez-vous autant luxembourgeois(e) qu'appartenant à un autre groupe ?

Je me sens uniquement luxembourgeois(e)Je me sens luxembourgeois(e) mais j'appartiens aussi à un autre groupeJ'appartiens à un autre groupeSi vous avez indiqué appartenir à un autre groupe, merci de préciser lequel

E6. Quel est votre situation familiale actuelle ?

Marié(e)Veuf (ve)Séparé(e)Non marié(e), en coupleDivorcé(e)Célibataire

E7. Quel est le plus haut niveau que vous ayez atteint dans vos études ?

Pas de formationEnseignement supérieur Bac +2 ou +3Ecole primaireEnseignement supérieur Bac +4 ou +5Bac techniqueDoctoratDiplôme de fin d'études secondairesAutre, merci de préciser :

E8. Quelle est votre situation actuellement ? Si vous occupez un mandat politique à temps plein, merci d'indiquer quelle était votre situation juste avant d'être élu.

IndépendantRetraitéSalariéSans emploiEtudiantIncapacité de travail partielle, totale ou temporaireTravail au foyerAutre, merci de préciser :

E9. Si vous travaillez (ou avez travaillé), quelle est votre durée de travail ?

Temps partielSemaine de plus de 40 heuresSemaine de 40 heures

E10. Quelle est votre profession? Si Aucune des catégories mentionnées ne convient, merci de bien vouloir préciser votre profession dans la rubrique "autre".

AgriculteurMembre de l'exécutif et des corps législatifsCommerçant, artisanCadre supérieur dans l'administration publique ou dans un établissement publicProfession libéraleFonctionnaire de l'EtatChef d'entrepriseFonctionnaire communalCadre dans le privéEnseignantEmployé de bureau dans le privéFonctionnaire/employé d'une organisation internationaleOuvrier qualifié dans le privéEmployé ou ouvrier dans une association ou ONGOuvrier non qualifié dans le privéAutre, merci de préciser :

E11. Avez-vous des enfants à votre charge âgés de...

Aucun

Un

Deux ou plus

Moins de 5 ans

Entre 5 et 15 ans

E12. Tout bien considéré, à quel échelon à peu près se trouve votre famille en ce qui concerne son niveau de vie? Vous pouvez vous situer sur une échelle de 1 à 7 où 1 signifie "famille pauvre" et 7 "famille riche"

Famille pauvre

1

2

3

4

5

6

7

Famille riche

E13. Considérez-vous appartenir à une religion ou une sensibilité philosophique ? Si oui, le ou les quelles ?

CatholiqueMusulmaneAgnostiqueProtestanteHindouisteAthéeOrthodoxe (église russe, grecque)BouddhisteAutre, merci de préciser :Juive

E14. Avec quelle régularité fréquenté un lieu de culte ?

Au moins une fois par semaineQuelques fois par an (ex: fêtes religieuses, mariage)Une à deux fois par moisJamais

E15. Cet espace est réservé à vos éventuels commentaires ou précisions (en allemand, français, luxembourgeois ou anglais)

9.4 Questionnaire destiné aux autres acteurs du système politique

A) Présentation de l'organisation

- A1. Quel est le nom de votre organisation ?
 A2. Quelle est votre position au sein de votre organisation ?
 A3. Combien de salariés permanents votre organisation compte-t-elle ?
 A4. Combien de membres ayant leur cotisation à jour votre organisation a-t-elle ?
 A5. Si votre organisation est une confédération ou une fédération d'associations et/ou de syndicats, et/ou d'entreprises, combien d'associations/syndicats/entreprises englobe-t-elle ?
 A6. Votre organisation est-elle membre d'une ou plusieurs organisations faitières au niveau européen ?
 Oui Non 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

Si oui, veuillez spécifier la ou lesquelles

- A7. Pour faire avancer vos revendications au niveau européen, quelles institutions avez-vous contactées lors de la dernière législature ?

- Partis politiques européens Gouvernement national
 Partis politiques nationaux Comité économique et social de l'Union Européenne
 Conseil européen Organisation faitière au niveau européen
 Cour de justice des communautés européennes Aucune
 Parlement européen Autre (veuillez préciser)

- A8. Dans le cadre de vos activités au niveau européen, avez-vous établi des liens privilégiés avec...

- Des partis politiques européens Des partis politiques européens
 Des députés européens luxembourgeois Aucun lien privilégié n'a été établi
 Des députés européens non luxembourgeois Si des liens sont établis, veuillez préciser lesquels

- A9. Quel était le budget total de fonctionnement de votre organisation en 2009 ?

- A10. Dans ce budget quelle est, en %, la part de...

- Subventions publiques (Institutions européennes, Etat, communes, etc.) Cotisations des membres individuels
 Dons des organisations faitières européennes Cotisations des organisations membres
 Cotisations des sympathisants bénévoles Autre (veuillez préciser)

- A11. Si vous tenez de telles statistiques, veuillez nous indiquer approximativement le % de femmes, communautaires (Union Européenne), extracommunautaires et frontaliers aux différents niveaux de votre organisation

Femmes Communautaires Extracommunautaires Frontaliers

Au sein de votre conseil exécutif

- Parmi les membres
 Parmi les salariés
 Autre (veuillez préciser)

- A12. Les membres de votre exécutif peuvent-ils être ?

Oui Non Sans opinion

- Membres d'un parti politique
 Exercer des responsabilités dans un parti politique
 Candidats pour les élections communales
 Candidats pour les élections nationales
 Candidats pour les élections européennes
 Membres du conseil communal
 Membres du conseil des bourgmestres et échevins
 Bourgmestre
 Membres de la Chambre des députés
 Membres du Parlement européen
 Membres du Gouvernement

- A13. Veuillez sur une échelle de 1 à 10 pour chaque formation politique dans quelle mesure celle-ci est proche traditionnellement de vos revendications ? 1 signifie que « cette formation est extrêmement éloignée de nos revendications » et 10 « cette formation est extrêmement proche »

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Sans opinion

Déi Gréng-
Les Verts
LSAP-POSL
DP-PD
CSV-PCS
ADR
Biergerlëscht
(Jaerling)
Commentaire

A14. Dans le système politique luxembourgeois comment jugez-vous le pouvoir d'influence des catégories d'acteurs ou de forums de négociations qui sont généralement regroupés sous le label « société civile »?

Trop influent Suffisamment influent Pas assez influent Sans opinion

Les Chambres
professionnelles
Les Cultes & Eglises
Les organisations de
consommateurs
Les organisations
patronales (ex: Fedil ; UEL
; fédération des artisans)
Les organisations
sportives
ONG intervenant dans le
domaine action sociale &
santé
ONG intervenant dans le
domaine Droits de
l'Homme
ONG intervenant dans le
domaine
environnementale
ONG dans le domaine
d'éthique économique (ex:
organismes de
certification de production,
etc.)
ONG intervenant dans
l'aide au
développement
Les syndicats
La Tripartite
Commentaire

B) Campagne générale

B1. Comparée aux périodes non électorales comment définiriez-vous la période électorale pour votre organisation ?

- Une période beaucoup plus importante Une période un peu moins importante
 Une période un peu plus importante Une période beaucoup moins importante
 Pas de différence Sans opinion

Pouvez-vous justifier votre réponse ?

B2. Veuillez comparer le degré d'importance que votre organisation a porté aux élections européennes par rapport aux législatives

- Européennes beaucoup plus importantes que législatives Européennes un peu moins importantes que législatives
 Européennes un peu plus importantes que législatives Européennes beaucoup moins importantes que législatives
 Pas de différence Sans opinion

Commentaire

B3. Combien de personnes, en %, dans votre organisation étaient actives dans la campagne?

	Législatives	Européennes
Parmi les salariés		
Parmi les membres bénévoles		
Parmi les sympathisants bénévoles		
Commentaire (optionnel)		

B4. Parmi les formations politiques suivantes veuillez indiquer avec lesquelles votre organisation était en contact en vue de l'élaboration de leur programme politique

	Formations politiques qui vous ont contacté	Formations politiques que vous avez contactées
KPL-PCL		
Déi Lénk- La Gauche		
LSAP-POSL		
Déi Gréng- Les Verts		
DP-PD		
CSV-PCS		

KPL-PCL
Déi Lénk- La Gauche
LSAP-POSL
Déi Gréng- Les Verts
DP-PD
CSV-PCS

Annexes

ADR

Biergerlëscht (Jaerling)

Commentaire

B5. Combien de vos principales revendications pour les législatives étaient présentes dans le programme électoral des formations politiques

Aucune	Quelques unes	La plupart	Toutes	98 Ne sait pas
--------	---------------	------------	--------	----------------

KPL-PCL

Déi Lénk- La

Gauche

LSAP-POSL

Déi Gréng- Les Verts

DP-PD

CSV-PCS

ADR

Biergerlëscht

(Jaerling)

Commentaire

B6. Quelles langues avez vous privilégiées dans votre communication publique (orale et écrite) pendant la campagne des législatives ?

Communication orale	Communication écrite
---------------------	----------------------

Allemand

Français

Luxembourgeois

Portugais

Autre (veuillez préciser)

Commentaire

B7. Si vous avez privilégié dans votre communication écrite une ou deux des langues officielles du Grand-duché (allemand, français & luxembourgeois), quelles sont les raisons pour vous être limitées à celles-ci?

 Manque de ressources financières pour traductions Notre publique cible est l'électorat luxembourgeois Nous soutenons l'usage principal d'une ou de deux langues Les documents de nos institutions et organisations partenaires produisent des documents majoritairement dans une seule de ces trois langues Nos membres appartiennent majoritairement à un groupe linguistique

Autre (veuillez préciser)

B8. Etes-vous satisfaits de la manière dont les médias ont couvert la campagne électorale ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	98 Ne sait pas	<input type="checkbox"/> 99 Sans réponse
-------------	------------	------------	-------------	----------------	--

Pour les élections législatives

Pour les élections européennes

Commentaire

B9. Avez-vous directement contribué au budget électoral d'une ou plusieurs formations politiques ?

 Oui Non 98 Ne sait pas 99 Sans réponse

Si oui, veuillez spécifier la ou lesquelles

B10. Etes-vous satisfait par rapport au résultat des législatives ?

 Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Sans opinion

Commentaire

B11. Etes-vous satisfait des résultats par rapport aux européennes ?

 Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Sans opinion

Commentaire

B12. Quelle est la coalition gouvernementale que vous auriez souhaitée après les élections de juin 2009 ?

Très désirable	Désirable	Peu désirable	Pas du tout désirable	Sans opinion
----------------	-----------	---------------	-----------------------	--------------

PCS-ADR

PCS- PD

PCS -POSL

PCS- Les Verts

POSL- PD- Les

Verts

Autre coalition, veuillez préciser

B13. Etes-vous satisfait par rapport au programme de coalition gouvernementale ?

 Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Sans opinion

Commentaire (optionnel)

C) Campagnes législatives

C1. Votre organisation a-t-elle pris une position officielle lors de la campagne pour les législatives ?

- Oui Non (ALLER A QUESTION 20) Sans opinion

C2. S'il existe un budget spécifique pour les élections législatives, quel est la part, en %, dans le budget annuel de votre organisation ?

C3. Au sein de votre organisation, comment a été arrêtée la position officielle pour les législatives ? (plusieurs réponses possibles)

- Après un processus de consultation auprès des membres de l'exécutif Après consultation de l'ensemble des membres de l'organisation
 Après consultation auprès des responsables de toutes les structures et échelons inférieurs de l'organisation Après consultation d'associations défendant des thématiques proches
 Après consultation des groupes de travail Autre (veuillez préciser)
 Après consultation d'associations qui nous sont affiliées

C4. Au sein de votre organisation, la position officielle a-t-elle été arrêtée par un vote ?

- Oui, Vote au niveau de l'exécutif Non, nous n'avons pas eu de vote formel
 Oui, Vote au niveau de l'assemblée générale de vos adhérents Sans opinion
 Oui, Vote au niveau des organisations et structures affiliées de l'organisation Autre (veuillez préciser)

C5. A quel(s) moment(s) de la campagne avez-vous publicisé votre position officielle ?

- Entre octobre 2008 et Janvier 2009 (c'est-à-dire de la dernière rentrée parlementaire aux premiers congrès des partis) Entre mai 2009 et juin 2009 (c'est-à-dire de la date de la dernière publication des sondages d'intentions de vote au jour du vote)
 Entre février et mars 2009 (c'est-à-dire des premiers congrès électoraux à la publication des derniers manifestes électoraux) Sans opinion
 Avril 2009 (au début de la campagne électorale)

C6. Des avis minoritaires ont-ils été exprimés au sein de votre organisation ?

- Non, Aucun avis minoritaire n'a été exprimé Oui, après que la prise de position officielle ait été rendue publique
 Oui, lors de l'élaboration de notre position officielle Sans opinion
 Oui, au moment de l'adoption de la prise de position officielle Autre (veuillez préciser)

C7. Si des avis minoritaires ont été exprimés au sein de votre organisation, veuillez-nous indiquer à quel niveau ?

- Au niveau de l'exécutif Par certaines organisations affiliées
 Au niveau de l'Assemblée générale Sans opinion
 A un échelon territorial ou administratif inférieur Autre (veuillez préciser)
 Par des membres individuels

C8. Si des avis minoritaires ont été exprimés au sein de votre organisation, veuillez nous dire par quels moyens ?

- Par un avis minoritaire publicisé par notre organisation Par une prise de position vers les partis politiques
 Par une prise de position dans les médias Sans opinion
 Par la circulation d'une pétition interne Autre (veuillez préciser)
 Par une prise de position par Internet (Facebook, Twitter, Blogs personnels, Forums de discussion)

C9. Veuillez indiquer par ordre d'importance les principales thématiques (maximum 5) sur lesquelles vous vous êtes positionnés lors de la campagne pour les législatives ?

- Thématiques plus importantes
 Thématique numéro 1 Thématique numéro 4
 Thématique numéro 2 Thématique numéro 5
 Thématique numéro 3 Autre (veuillez préciser)

C10. Vos thématiques principales étaient-elles différentes en 2004 ? Si oui, pouvez-vous préciser ?

C11. Quels sont les modes d'action auxquels vous avez eu recours lors de la campagne ?

- Elaboration de documents de campagne (ex : avis, mémorandum, etc.) Contacts informels avec responsable politiques,
 Elaboration d'un tableau comparatif des positionnements des formations politiques Envoi de votre matériel électoral par mailing liste
 Conférence de presse Envoi de votre matériel électoral par la poste
 Articles de presse Grève ou incitation à la grève
 Achat d'espace publicitaire dans la presse Manifestation dans la rue
 Spots à la radio Action spécifique lors de journée commémorative (ex : 1er mai ; discours à la Nation, etc.)
 Spots à la télévision Présentation des revendications sur le web
 Participation à des émissions à la radio Participation à des forums en ligne
 Participation à des émissions à la télévision Mise en place de tables rondes et de réunions
 Contacts formels avec des responsables politiques Participation à des tables rondes et à des réunions

Annexes

C12. Quels ont été par ordre d'importance les modes d'action les plus efficaces pour donner de la visibilité à vos revendications ?

Modes d'action plus efficaces

Action 1
Action 2
Action 3
Autre (veuillez préciser)

C13. A quels acteurs vos revendications politiques étaient-elles adressées principalement ?

Partis politiques Organisations fédératives ou confédératives dont vous êtes membres
 Candidats Gouvernement à venir
 Electeurs Sans opinion
 Vos adhérents Autre (veuillez préciser)
 Organisations et structures affiliées à votre organisation

C14. Avez-vous agi lors de la campagne avec d'Autres associations ou organisations ?

Oui Non Sans opinion

C15. De manière générale êtes-vous satisfait de la manière dont les médias ont couvert vos revendications ? Si oui, veuillez préciser lesquelles et les natures de la collaboration

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout Sans opinion
Commentaire

C16. Comment jugez vous la manière dans les médias suivant ont couvert vos revendications

	Très bien	Plutôt bien	Plutôt mal	Très mal	Sans opinion
RTL Télé					
RTL radio					
Radio 100.7					
Eldorado					
Radio Ara					
Radio Latina					
Radio DNR					
Tageblatt					
Wort					
Le Journal					
Le Quotidien					
La Voix du Luxembourg					
L'essentiel					
Point 24					
Europaforum.lu					
Le Jeudi					
Letzebuenger Land					
Letzebuenger Volleck					
Woxx					
Commentaire (optionnel)					

C17. Pendant la campagne politique avez-vous établi un partenariat avec un ou des médias spécifiques ?

Oui Non Sans opinion Si oui, veuillez préciser le ou lesquels

C18. Avez-vous exprimé pendant la campagne une consigne de vote pour les élections législatives ?

Oui Non Sans opinion

Pour un parti politique
Pour plusieurs partis politiques
Pour un ou plusieurs candidats spécifiques
Contre un ou plusieurs partis politiques
Contre un ou plusieurs candidats spécifiques

C19. Si une consigne de vote a été exprimée (pour ou contre), pouvez-vous spécifier laquelle et la justifier ?

C20. Si votre organisation n'a pas pris une position officielle lors de la campagne, veuillez nous en indiquer les raisons :

Nos statuts ne nous le permettent pas Manque de ressource pour intervenir dans la compétition électorale
 Nous n'avons pas vocation à intervenir dans la compétition électorale Sans opinion
 Pas de consensus interne pour adopter une position officielle Autres raisons (veuillez préciser)

D) Campagnes électorales

D1. Votre organisation a-t-elle pris position officielle lors de la campagne électorale pour les élections européennes ?

- Oui Non (aller à question 5) Sans opinion

D2. Au sein de votre organisation, comment a été arrêtée la position officielle pour les européennes ?

- Après un processus de consultation de l'organisation européenne à laquelle nous sommes affiliés Après un processus de consultation des groupes de travail
 Après un processus de consultation auprès des seuls membres de l'exécutif Après processus de consultation de l'ensemble des membres de l'organisation
 Après un processus de consultation auprès des responsables de toutes les structures et échelons inférieurs de l'organisation Autre (veuillez préciser)

D3. Sur quelles thématiques votre organisation s'est-elle positionnée lors de la campagne ?

- Crise économique et financière Santé & sécurité sociale
 Situation de l'emploi au Luxembourg Politique des Transports
 Education & formation professionnelle Compétitivité économique du Luxembourg
 Traité de Lisbonne Politique étrangère de sécurité commune (PESC)
 Energie et environnement Politique de coopération et développement de l'Union européenne
 Retraites Fiscalité
 Maintien du pouvoir d'achat Politique Agricole Commune (PAC)
 Droit et statut des travailleurs communautaires Fonctionnement démocratique de l'Union européenne
 Droit et statut des travailleurs extracommunautaires Elargissement de l'Union européenne
Autre (veuillez préciser)

D4. Avez-vous exprimé pendant la campagne une consigne de vote pour les élections européennes ?

- Pour un parti politique Contre un ou plusieurs candidats spécifiques
 Pour plusieurs partis politiques Aucune consigne exprimée
 Pour un ou plusieurs candidats spécifiques Si une consigne a été exprimée, veuillez préciser laquelle.
 Contre un ou plusieurs partis politiques

D5. Si votre organisation n'a pas prise de position officielle pour la campagne européenne, veuillez nous en indiquer les raisons ?

- Les questions européennes ne sont pas de notre compétence Nous ne sommes pas intéressés à la politique européenne
 Nous n'avons pas les moyens (financiers et/ou humains) pour traiter de questions européennes Le Parlement européen n'est pas un acteur clef de la politique européenne
 Nous ne sommes pas associés à la politique européenne du Luxembourg Autre (veuillez préciser)
 Les questions européennes sont traitées par notre organisation faitière au niveau européen



Programme Gouvernance européenne
Etudes parlementaires et politiques
<http://europa.uni.lu/>



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG